



HAL
open science

Les traducteurs du changement : de l'intégration des jeunes ruraux à la gestion de la nature : les formes de l'Education à l'Environnement au sein de l'ULAMIR-CPIE du Pays de Morlaix (1974 – 2017)

Joy Toupet

► **To cite this version:**

Joy Toupet. Les traducteurs du changement : de l'intégration des jeunes ruraux à la gestion de la nature : les formes de l'Education à l'Environnement au sein de l'ULAMIR-CPIE du Pays de Morlaix (1974 – 2017). Histoire. Université Rennes 2, 2018. Français. NNT : 2018REN20003 . tel-01710164

HAL Id: tel-01710164

<https://theses.hal.science/tel-01710164>

Submitted on 15 Feb 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITE
BRETAGNE
LOIRE

THESE / Université Rennes 2
sous le sceau de l'Université Bretagne Loire
pour obtenir le titre de
DOCTEUR DE L'UNIVERSITE RENNES 2
Mention : Géographie
Ecole doctorale ED 507 SHS

présentée par

Joy Toupet

Préparée à l'Unité Mixte de recherche CNRS 6590
Espaces et sociétés (ESO)

**Les traducteurs du
changement : de
l'intégration des jeunes
ruraux à la gestion de la
nature**

Les formes de l'Education à
l'Environnement au sein de
l'ULAMIR-CPIE du Pays de Morlaix
(1974 – 2017)

Thèse soutenue le 11 janvier 2018
devant le jury composé de :

Dominique Royoux

Professeur de Géographie à l'Université de Poitiers / *Rapporteur*

Chantal Aspe

Maître de Conférences HDR en Sociologie à l'Université Aix-Marseille /
Rapporteuse

Olivier David

Professeur de Géographie à l'Université Rennes 2

Angela Barthes

Professeure en Sciences de l'Education à l'Université Aix-Marseille

Nadia Dupont

Maître de Conférences en Géographie à l'Université de Rennes 2 /
Directrice de thèse

Véronique Van Tilbeurgh

Professeure de Sociologie à l'Université Rennes 2 / *Co-directrice de thèse*



UNIVERSITÉ RENNES 2 – HAUTE BRETAGNE

Laboratoire ESO-Rennes UMR 6590 CNRS ESO
Ecole Doctorale Sciences humaines et sociales (ED 507 SHS)

Sous le sceau de l'Université Bretagne Loire

**Les traducteurs du changement : de l'intégration des
jeunes ruraux à la gestion de la nature**
**Les formes de l'Education à l'Environnement au sein de l'ULAMIR-CPIE
du Pays de Morlaix (1974 – 2017)**

Thèse de Doctorat

Discipline : Géographie

Présentée par Joy TOUPET

Directrices de thèse : Nadia Dupont et Véronique Van Tilbeurgh

Soutenue le 11 janvier 2018

Jury :

Dominique Royoux

Professeur de Géographie à l'Université de Poitiers / Rapporteur

Chantal Aspe

Maître de Conférences HDR en Sociologie à l'Université Aix-Marseille / *Rapporteuse*

Olivier David

Professeur de Géographie à l'Université Rennes 2

Angela Barthes

Professeure en Sciences de l'Education à l'Université Aix-Marseille

Nadia Dupont

Maître de Conférences en Géographie à l'Université de Rennes 2/ *Directrice de thèse*

Véronique Van Tilbeurgh

Professeure de Sociologie à l'Université Rennes 2/ *Co-directrice de thèse*

REMERCIEMENTS

Voici que ce travail de thèse s'achève à l'issue de cinq intenses années, sous la co-direction de Nadia Dupont et Véronique Van Tilbeurgh. Ce sont à elles que je souhaite exprimer ma plus vive reconnaissance pour m'avoir accompagnée tout au long de ce travail. Je les remercie de m'avoir accordée leur confiance, dans ce qui n'était au début qu'une réflexion balbutiante à partir de ce que je « vivais » au même moment dans une association de développement local et d'Education à l'Environnement. Je les remercie plus particulièrement pour la solidité de leur encadrement, leurs multiples relectures et leurs conseils avisés, tant sur le plan d'ensemble que dans le détail de chaque chapitre. Et au-delà, je les remercie pour ce que leurs points de vue de géographe ou de sociologue ont respectivement pu apporter à mon analyse mais aussi plus généralement, à ma façon de « voir le monde ».

Je tiens à remercier Olivier David, Chantal Aspe, Angela Barthes et Dominique Royoux d'avoir accepté de participer à ce jury de thèse et de me faire ainsi l'honneur de consacrer du temps et de l'attention à mon travail.

Je voudrais évidemment dire ma gratitude à l'ensemble des personnes ayant œuvré et œuvrant toujours au bon fonctionnement de l'Union Locale d'Animation en Milieu Rural (ULAMIR) de Lanmeur depuis maintenant plus de 40 ans. Sans elles, ce travail n'aurait tout simplement pas pu exister. Je pense en particulier à Michel Clech qui a accueilli et défendu, il y a quelques années maintenant, ce projet de recherche avec enthousiasme, et au bureau de l'association de m'avoir fait confiance pour engager, avec toutes les incertitudes que cela pouvait comporter, un travail inédit. Je remercie ainsi Michel Simon, Eric Tristan, Christine Prigent, Guillaume Castel et Catherine Baron d'avoir incarné, simultanément ou successivement, cette confiance à mon égard pendant les trois années de mon contrat CIFRE.

Grâce à ce travail de thèse mais aussi au-delà de lui, j'ai eu la chance de découvrir et d'intégrer tout un réseau de personnes aux qualités humaines et professionnelles remarquables. Ce sont finalement ces gens, ce qui les animent, ce qu'ils pensent et ce qu'ils font qui constituent le cœur de cette thèse.

Je remercie plus particulièrement les collègues de l'ULAMIR dont j'ai pu apprécier la sincérité, l'authenticité et l'engagement au quotidien. Les moments d'échanges, de débats mais aussi de fêtes parfois restent pour moi des souvenirs impérissables. Michel, Bénédicte, Orélie, Géraldine, Bob, Jean-Luc, Camille, Marie-France, Océane, Morgane, soyez ici très sincèrement remerciés pour tout ce que vous m'avez apporté sur les plans professionnels et personnels. Je n'oublie pas Régine, Julie, Coralie, Michel Tanguy et tous les autres, qu'ils soient permanents ou « de passage », sans qui l'ULAMIR ne serait pas ce qu'elle est.

J'exprime aussi toute ma reconnaissance à l'ensemble des personnes que j'ai rencontrées sur le terrain et avec lesquelles j'ai tissé des liens qui, quoique maintenant défaits pour certains, ne m'en ont pas moins marquée. Je pense à l'ensemble des acteurs de l'éducation à l'environnement, éducateurs, chargé-e-s de mission des associations, des collectivités territoriales ou des institutions publiques rencontré-e-s lors de mes missions professionnelles mais aussi aux personnes enquêtées, en Bretagne, en Vendée ou à Paris, « anciens » des réseaux comme jeunes responsables.

Ce travail n'aurait pas été possible sans le soutien de l'ANRT. Qu'elle s'en trouve ici vivement remerciée.

A Rennes, j'ai eu la chance de faire partie du laboratoire ESO durant cinq années. Je voudrais ici remercier Raymonde Séchet pour son accueil, Olivier David, Emmanuelle Hellier et Florent Demoraes pour leur accompagnement, leur disponibilité et leur constant soutien dans mes démarches de recherche et de valorisation. Je n'oublie pas les représentants des doctorants, grâce auxquels j'ai pu trouver ma place et prendre part, autant que faire se peut, à la dynamique collective du laboratoire. Que soient plus particulièrement remerciés ici Mathilde Bigot et Briec Bisson, pour le site rennais.

Je suis reconnaissante à l'Université de Rennes 2 de m'avoir embauchée en tant qu'ATER durant ma dernière année de doctorat, ce qui m'a permis de mener plus sereinement à terme ma recherche. J'ai trouvé au sein de l'UFR de Géographie un cadre de travail particulièrement chaleureux. J'exprime toute ma gratitude à l'ensemble des collègues que j'y ai côtoyés et en particulier à Laurence Le Du pour sa bienveillance, à Simon Dufour, Yvon Le Caro et Hélène Bailleul pour leurs encouragements et leur présence amicale.

Malgré ma présence sporadique à Rennes, j'ai eu la chance d'y faire la rencontre d'une sympathique bande de doctorant-e-s qui m'a non seulement chaleureusement intégrée dans ses rangs mais aussi hébergée à de nombreuses reprises lors de mes allers-retours. Je remercie ainsi très sincèrement Mathilde, Morgan, Flavie, Annie, Caroline L.C., Briec mais aussi Ali, Guillaume, Alexandra, Elena, Sophie ou encore Caroline G. pour leur amitié et leur solidarité.

Chers Annie, Ali, Mathilde, Mamadou et Elodie soyez plus particulièrement remerciés pour votre aide dans la dernière ligne droite de la rédaction...elle me fût plus que précieuse, je dirais même vitale !

Au terme de ce parcours, je remercie enfin celles et ceux qui me sont chers et que j'ai quelque peu délaissés ces derniers mois pour achever cette thèse. Leurs attentions et encouragements m'ont accompagnée tout au long de ces années. Je remercie ainsi mes parents, mes amis et bien sûr mon compagnon et mes enfants pour leur soutien, leur confiance...et leur infinie patience !

SOMMAIRE

Liste des sigles	9
Introduction générale	11
1^{ère} partie. De la naissance d'une recherche aux origines d'un réseau d'acteurs	35
Chapitre 1. « Eduquer à l'environnement » : relier un champ d'action à des réseaux d'acteurs	39
Chapitre 2. Etudier les pratiques d'un réseau d'acteurs en Education à l'Environnement : la mobilisation comme enjeu de l'action.....	83
Chapitre 3. Les contextes d'élaboration d'un réseau local d'Education à l'Environnement (1950-1970)	125
Conclusion : Pour une analyse des étapes de transformation du réseau local.....	183
2^{ème} partie. La trajectoire du réseau finistérien des ULAMIR (1974- 2017)	187
Chapitre 4. L'émergence d'un réseau d'animation rurale (1970-1980)	191
Chapitre 5. La professionnalisation du réseau vers la pédagogie environnementale (1980-2000)....	243
Chapitre 6. La gestion de dispositifs publics éco-orientés (2000 – 2017)	285
Conclusion : De l'émancipation des ruraux à celle des milieux naturels	327
3^{ème} partie. « Opération traduction » : de la biodiversité à une grenouille en résine sur un rond-point	333
Chapitre 7. La mobilisation de l'ULAMIR-CPIE dans le dispositif « Trame Verte et Bleue »	337
Chapitre 8. La traduction locale de la « Trame Verte et Bleue »	403
Conclusion : La médiation pour construire les dynamiques collectives locales autour de l'environnement	451
Conclusion générale	455
Annexes	467
Bibliographie.....	491
Table des documents	525
Table des matières.....	529

LISTE DES SIGLES

ANRT : Association Nationale de la Recherche Technologique

APPSB: Association Pour la Protection du Saumon en Bretagne

BAFA : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur

BEATEP : Brevet d'État d'Animateur Technicien de l'Éducation Populaire et de la jeunesse

CCPA: Camps Chantiers de Plein-Air

CDB: Convention sur la Diversité Biologique

CELIB: Comité d'Etude et de Liaison des Intérêts Bretons

CIFRE : Convention Industrielle de Formation par la Recherche

COMOP : COMité OPérationnel

CPIE : Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement

DATAR : Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale

DDJS : Direction Départementale de Jeunesse et Sports

DREAL: Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne

EDD : Education au Développement Durable

EE : Education à l'Environnement

EEDD : Education à l'Environnement et au Développement Durable

FNE: France Nature Environnement

FNFR : Fédération Nationale des Foyers Ruraux

FONJEP: Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire

GRAINE : Groupe Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement.

INRA : Institut National de la Recherche Agronomique

IUCN: International Union for Conservation of Nature

IUT: Institut Universitaire de Technologie

JAC: Jeunesse Agricole Catholique

LOA: Loi d'Orientation Agricole

MJC: Maison des Jeunes et de la Culture

MNHN : Muséum National d'Histoire Naturelle

MRJC : Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PLUi : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

PNR : Parc Naturel Régional

PNRA: Parc Naturel Régional d'Armorique

REEB : Réseau d'Education à l'Environnement en Bretagne

REN : Réseau Ecole et Nature

SAGE: Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SCOT: Schéma de Cohérence Territoriale

SEMENF: Société d'Economie Mixte d'Etudes du Nord-Finistère

SEPNB: Société pour l'Etude et la Protection de la Nature en Bretagne

SNB: Stratégie Nationale pour la Biodiversité

SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique

TVB : Trame Verte et Bleue

UBAPAR : Union Bretonne pour l'Animation des Pays Ruraux

UDAMIR : Union Départementale pour l'Animation en Milieu Rural

ULAMIR : Union Locale pour l'Animation en Milieu Rural

UNCPIE : Union Nationale des Centres Permanents d'Initiative pour l'Environnement

URCPIE : Union Régionale des Centres Permanents d'Initiative pour l'Environnement

ZSAR : Zone Spéciale d'Aménagement Régional

Introduction générale

PREAMBULE : DU TERRAIN A LA THESE

Parcours de formation

Saisir le changement : la mise en tension des échelles

S'ancrer dans le proche : le choix du développement local

D'un stage professionnel à un sujet de recherche

La découverte d'un « monde » et d'un « milieu »

Les constats de départ

QUESTIONNER LA MOBILISATION SOCIALE DANS LE CONTEXTE DE L'ACTION D'UN RESEAU D'ACTEURS EN EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT EN BRETAGNE

Axes de questionnement et orientations d'ensemble

La situation générale du changement socio-environnemental

La traduction pour comprendre l'inscription locale des dispositifs publics

Positionnement de recherche

Une approche située des mobilisations sociales autour de l'environnement

Une approche socio-historique d'un réseau d'acteurs

Les conditions de réalisation de la thèse : une recherche en convention CIFRE

Apports et limites de la thèse

Plan de la thèse

Partie 1 : de la naissance d'une recherche aux origines d'un réseau d'acteurs

Partie 2 : de l'animation rurale à l'éducation environnementale, la trajectoire du réseau finistérien des ULAMIR (1974-2017)

Partie 3 : « Opération traduction » : de la biodiversité à une grenouille en résine sur un rond-point.

Il faisait un temps superbe, le lundi 08 juin 2015 quand j'arrivais au « Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Sèvre et Bocage », anciennement appelée « Maison de la vie rurale », situé comme son nom le mentionne, au cœur du bocage vendéen, pour assister à une formation professionnelle de trois jours organisée par l'Union Nationale des CPIE. Cette formation, qui s'intitulait « *co-construire et faire vivre un projet de biodiversité partagé sur son territoire* » consistait, par l'acquisition d'un certain nombre de connaissances et de méthodes, à permettre aux équipes des quelques 80 CPIE nationaux de mettre en œuvre le dispositif environnemental de la Trame Verte et Bleue (TVB). Je me dirigeais vers l'entrée du site, balisée par une barrière sur laquelle était écrit « *Bienvenue dans votre jardin associatif* ». Un premier bâtiment de pierres et plusieurs massifs de graminées et autres vivaces fleuries s'offraient alors à ma vue. A mesure que je m'avançais sur le site, je pus distinguer trois autres bâtiments anciens, dont une grange relativement imposante. A ma droite, un petit panneau signalétique expliquait que les deux caves se trouvant en contrebas d'un garde-corps, avaient été formées lors de l'extraction de la roche ayant servi à la construction du bâti alentour. J'aurais aimé m'attarder sur la vue qui s'était désormais dégagée sur un vaste jardin potager boisé et étagé, mais je m'employai à trouver la salle de travail dans laquelle je devais rejoindre le groupe de participants.

La salle, de plain-pied, était spacieuse et lumineuse, et visiblement issue d'une rénovation récente. A une de ses extrémités se trouvait un local technique et des toilettes conçues selon les normes actuelles pour les personnes à mobilité réduite (PMR). De l'autre côté, je devinais une cuisine professionnelle d'où sortaient café et croissants. Une liste de recommandations sanitaires y était soigneusement affichée. Au centre de la pièce principale étaient matérialisés deux espaces distincts : la « salle à manger », composé de deux rangées de tables successives, et l'espace de travail, organisé par quatre grandes tables disposées en carré. Dans un coin de la salle, un aquarium rempli d'eau verdâtre, semblait délaissé depuis plusieurs semaines. La personne qui terminait le ménage quotidien de la salle me salua.

Peu de temps après mon arrivée, le groupe, composé d'une quinzaine de personnes prit place autour de l'espace de travail. Une cafetière chaude passait encore de main en main tandis que les deux formateurs débutaient leurs présentations respectives et rappelaient les objectifs du programme de formation. Leur intervention, insistait sur l'importance « *de poser les bases théoriques de la Trame Verte et Bleue, de maîtriser de nouvelles connaissances pour se mettre en mouvement et d'identifier les voies par lesquelles les CPIE pouvaient répondre aux enjeux territoriaux autour de cette politique publique* ». Parce que l'opérationnalisation de ce dispositif de préservation de la biodiversité était d'usage plutôt adressé aux urbanistes et autres aménageurs, il s'agissait de construire une compréhension mutuelle entre urbanistes et « environnementalistes ». La question n'était pas de « *devenir des experts comme eux mais que [ces derniers] ne rigolent pas de nous* ». Les formateurs rappelaient en effet que le CPIE Loire Anjou et le CPIE Sèvre et Bocage, dont ils étaient les directeurs respectifs, « *n'étaient pas du tout, à l'origine, des experts* » mais que « *si [ils] ne s'étaient pas emparé de la TVB, [ils] n'auraient pas été identifiés pour ça*. Maintenant ils pouvaient dire qu'ils étaient devenus « *incontournables* »

sur le sujet ». Et de conclure sur toutes les bonnes raisons qu'avaient les CPIE de ne pas « rester étrangers à cette thématique Trame Verte et Bleue ». Ils s'étonnaient toutefois que ce dispositif, jugé innovant sur le plan réglementaire, ne « parle pas davantage aux gens ». Ils trouvaient ça joli pourtant eux, cette évocation, à travers la terminologie de « trame », d'un lien, d'un tissage dans le paysage mais se désolaient de « perdre des gens quand même » quand la participation au dispositif était évoquée lors du tour de table. Ils soulignaient néanmoins le fait « qu'on a jamais autant parlé de biodiversité en milieu rural que depuis la TVB » et que la « grande vertu » de ce dispositif était bien « d'amorcer le dialogue ».

Pendant que le groupe continuait d'échanger sur des considérations techniques et réglementaires du dispositif environnemental, j'observais derrière les baies vitrées, deux groupes de jeunes enfants, tous entre 6 et 8 ans, gourde en main et casquette sur la tête, se diriger avec leurs accompagnateurs et animateurs vers le jardin. Ce n'est qu'en soirée, dans l'ancienne soue à cochons transformée en bar associatif que j'en apprendrais davantage sur les activités liées au potager, autour duquel un groupe de bénévoles s'était constitué pour proposer des ateliers de cuisine: l'occasion, me confia-t-on, de faire re-découvrir au grand public des produits et des recettes « oubliées » à base de tétragone, de topinambour, de panais ou encore de physalis. Un des formateurs expliqua alors que l'ambition de ce jardin, entretenu par une équipe d'une quarantaine de bénévoles tous les jeudis matins et coordonné par un salarié, était d'en faire faire un jardin non seulement « naturel » mais aussi « paysager » et « beau » car il était question de faire quelque chose de « sérieux » pour « faire une bonne pub du jardinage naturel ». A l'évocation de la ressource bénévole caractérisant l'association, les blagues faisant référence au bar associatif fusèrent : « on comprend mieux maintenant votre stratégie de recrutement ! » lança une participante en désignant la rangée de verres de vin blanc toujours alignés sur le bar et remplis à ras-bord. Les éclats de rire généralisés me laissèrent alors pensive sur cette journée émaillée de découvertes aussi riches qu'inattendues.

En effet, que fallait-il retenir d'une association rurale - et par extension du réseau professionnel autour duquel elle était structurée (celui des CPIE) - dotée d'une telle dynamique et impliquée dans des projets aussi diversifiés que l'accueil de groupes, la pédagogie environnementale, la formation technique autour de dispositifs publics environnementaux, l'entretien d'un jardin géré collectivement et bénévolement, des ateliers culinaires, et plus largement encore, impliquée dans l'animation d'une vie associative centrée sur le territoire ? Comment une association rurale était-elle arrivée à développer aujourd'hui une telle diversité d'action, notamment sur les questions environnementales, jusqu'à devenir une institution locale reconnue ? Quelle était son histoire ? Quelles ressources mobilisait-elle aujourd'hui et que produisait-elle en retour ?

Cette anecdote, à défaut d'être à l'origine de ce travail de thèse, en illustre néanmoins son objectif : celui d'analyser tout au long de sa trajectoire, les caractéristiques de fonctionnement et le rôle d'un réseau local d'Education à l'Environnement dans la transition écologique d'un territoire et plus particulièrement dans le processus, à l'œuvre aujourd'hui,

d’ancrage des dispositifs environnementaux dans des opérations concrètes censées réorienter les pratiques humaines.

PREAMBULE : DU TERRAIN A LA THESE

En 2015, j’assistais¹ à la formation professionnelle sur la Trame Verte et Bleue en tant que chargée de mission salariée d’un autre CPIE, celui de Morlaix, dans le Finistère (29). J’y avais été embauchée trois ans auparavant, à l’issue d’un stage de fin de Master, dans le cadre d’une Convention Industrielle de Formation par la Recherche (CIFRE).

Parcours de formation

A priori, ni mon parcours de formation ni mon expérience personnelle ne me destinait à intervenir dans une telle structure professionnelle. En effet, mon parcours de géographe et plus largement de sciences sociales ne m’avait à aucun moment amené à explorer les réseaux professionnels liés à la pédagogie environnementale ou les réseaux associatifs locaux participant, d’une manière ou d’une autre, à la mise en œuvre des politiques publiques de développement local.

Saisir le changement : la mise en tension des échelles

Titulaire d’une Licence de Géographie, obtenue à l’Université de Nantes en 2005, je choisis initialement d’orienter mon début de Master vers la recherche, à l’EHESS de Paris, à partir d’un terrain exploratoire dans une vallée du nord du Pakistan. A cette période, je m’intéressais à des phénomènes de transition et plus particulièrement à la transformation du processus de régulation des ressources territoriales dans un contexte de désenclavement et de développement d’une vallée de haute-montagne frontalière avec la Chine². Toutefois, mes conditions matérielles ne me permirent pas de poursuivre ces recherches et quelques années plus tard, je me réorientais vers un Master 2 professionnel pluridisciplinaire (aménagement, urbanisme, développement, environnement) à l’Institut de Géoarchitecture à Brest. La réorientation de ma formation m’amena à questionner les paramètres du développement et

¹ L’emploi du « je » permet de mettre en évidence les implications de l’intervention d’un sujet agissant qui effectue, à certains moments, des choix théoriques et pratiques décisifs pour l’orientation du processus de recherche et donc pour les interprétations qui en découlent. Le reste du temps, le « je » s’effacera derrière la forme impersonnelle pour mieux mettre en avant les interprétations elles-mêmes.

² Les dynamiques observées concernaient la recomposition des pratiques agro-pastorales des sociétés locales sous l’influence d’un certain nombre de facteurs externes (développement des relations commerciales bilatérales sino-pakistanaïses, des infrastructures routières et du tourisme intérieur). Je m’intéressais plus particulièrement à la manière dont les sociétés locales tiraient parti des différentes ressources à leur disposition pour s’adapter aux changements, qu’ils soient fonciers, agricoles, politiques ou plus largement culturels.

du changement dans une plus grande proximité spatiale et culturelle (française, bretonne, finistérienne). Ayant la particularité d'offrir aux étudiants des éclairages autant en sciences de l'environnement qu'en sciences humaines et sociales sur les dynamiques contemporaines d'aménagement du territoire, cette année de fin de cycle m'amena à travailler sur des projets variés et à l'interface directe des « acteurs de terrain », dans le cadre, en particulier, de dispositifs de gestion environnementale³. Les différentes situations de travail proposées m'ont permis d'observer la manière dont les élus, les techniciens ou les gestionnaires d'un territoire introduisaient localement des changements (sur le plan réglementaire, sur le plan technique ou sur le plan des pratiques) dans leur environnement proche (une commune ou un groupe de communes, un espace rural ou littoral).

Ainsi, que ce soit sur le continent asiatique ou en Bretagne, les contextes et les processus de transition et de transformation socio-environnementale ont toujours guidé mes intérêts. Si de multiples raisons m'avaient jusqu'alors éloignée de la possibilité de travailler sur ces enjeux dans les vallées du nord du Pakistan, j'eus l'opportunité d'en explorer d'autres aspects à partir d'un autre contexte social et culturel, certes moins exotique mais tout aussi fécond.

S'ancrer dans le proche : le choix du développement local

Lorsque je dus trouver un stage de 6 mois fin 2010 pour valider mon M2 à la rentrée universitaire suivante, je décidais de centrer mes recherches sur le Pays de Morlaix⁴, où j'avais entretemps établi ma résidence. Par ce choix de cibler mes recherches à proximité, je refusais de considérer que les contraintes personnelles et matérielles de la distance n'étaient qu'accessoires ; j'avais au contraire eu l'occasion d'en faire l'expérience inverse quelques années auparavant lorsque je partis à Paris et plus encore lorsque ces contraintes m'obligèrent à renoncer à approfondir mes recherches au Pakistan. Suite à mes candidatures, je reçus les réponses positives de deux structures locales. La première émanait d'une entreprise de production de ouate de cellulose⁵, Cellaouate, implantée à Morlaix

³ J'ai par exemple eu l'opportunité pendant ce Master de réaliser une étude environnementale pour le SCOT d'une communauté de communes ; d'élaborer un ensemble de préconisations pour le développement durable d'une commune des Pyrénées ou encore d'élaborer un plan de gestion de l'espèce invasive *Spartina Alterniflora* en Rade de Brest.

⁴ La politique des Pays (Loi Pasqua en 1995, Loi Voynet en 1999) s'inscrit dans la continuité des politiques de développement local débutées à la fin des années 1960. Le Pays est un territoire cohérent sur le plan géographique, culturel, économique ou social, à l'échelle d'un bassin de vie ou d'un bassin d'emploi sur lesquels les acteurs définissent eux-mêmes un projet de développement transversal et prospectif. Le Pays de Morlaix est composé de 61 communes sur une superficie de 1330 km² et représentant environ 129 000 habitants.

⁵ La ouate de cellulose est obtenue à partir de la transformation de papier journal recyclé. Le papier est défibré, puis sont incorporés des additifs, qui lui confèrent une forte résistance au feu. Ce matériau « écologique » est destiné à être mise en œuvre dans l'isolation thermique et phonique des bâtiments.

depuis 2009⁶. La seconde proposition de stage provenait du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du secteur, basé à Lanmeur. L'objectif du stage, sur lequel je reviens plus longuement dans les pages suivantes, consistait à renforcer leur « pouvoir d'agir » pour orienter les politiques locales vers une meilleure prise en compte non seulement des enjeux environnementaux eux-mêmes mais aussi de l'importance éducative à leur sujet. Il s'agissait dans un premier temps de réaliser un diagnostic auprès des acteurs locaux de l'Education à l'Education comprenant « ceux qui en font leur métier » et « ceux qui en font dans leur métier »⁷, pour mieux connaître les attentes et les besoins de développement.

Dans les deux cas, ces propositions étaient le résultat d'initiatives territorialisées et visaient pour chacune d'entre elles à résoudre des problèmes spécifiques, à partir de ressources existantes localement. De ce point de vue, l'entreprise Cellaouate et le CPIE m'offraient toutes deux la possibilité d'ancrer mes connaissances en travaillant sur des dynamiques de « développement local », entendu comme un processus de diversification et d'enrichissement des activités socio-économiques sur un territoire local à partir de la mobilisation et de la coordination de ses ressources matérielles et immatérielles. L'approche en termes de développement local conduit à considérer que le développement ne découle pas seulement de la valeur économique des activités et qu'il ne relève pas seulement des systèmes organisés de production et des institutions centralisées mais est aussi lié à de petites initiatives localisées, à la mobilisation de la population locale autour de projets utilisant des ressources locales (Campagne & Pecqueur, 2014 ; Pecqueur, 1989). Cette approche s'inscrirait dans une perspective humaniste qui considère que les sociétés humaines doivent être replacées au centre du fonctionnement économique. Le choix de la proximité impliquait donc pour moi de comprendre les spécificités de l'intégration de la question environnementale dans des champs d'action et des métiers peu explorés jusque-là.

Si ces deux propositions suscitaient mon intérêt pour des raisons très différentes, je me questionnais toutefois sur leur pertinence eu égard à la formation que je venais de suivre, davantage centrée sur les enjeux opérationnels de l'aménagement et de la gestion environnementale que sur le développement d'entreprise ou les questions éducatives. Les discussions avec mes enseignants, que je sentais relativement étrangers à ces champs d'action, ne m'aidèrent pas outre mesure⁸. A cette période, je ne voyais pas vraiment les liens

⁶ Alors que le gisement principal de matière première provenait à cette période de Belgique au moyen d'un transport long et coûteux, l'objet du stage consistait à résoudre ce problème par la mise en place d'une filière d'approvisionnement local en mobilisant tous les lieux de collecte de journaux « usagés » possibles à l'échelle du département du Finistère (écoles, maisons de retraite, entreprises, restaurants, associations, clubs de sport, ESAT, etc.). L'objectif de ce stage était ainsi de développer une filière encore inédite sur le territoire du Pays de Morlaix, à la fois « locale, écologique et solidaire ».

⁷ Cette expression est régulièrement utilisée par les professionnels pour décrire l'étendue, souvent insoupçonnée et peu subjectivée, des acteurs concernés par l'Education à l'Environnement.

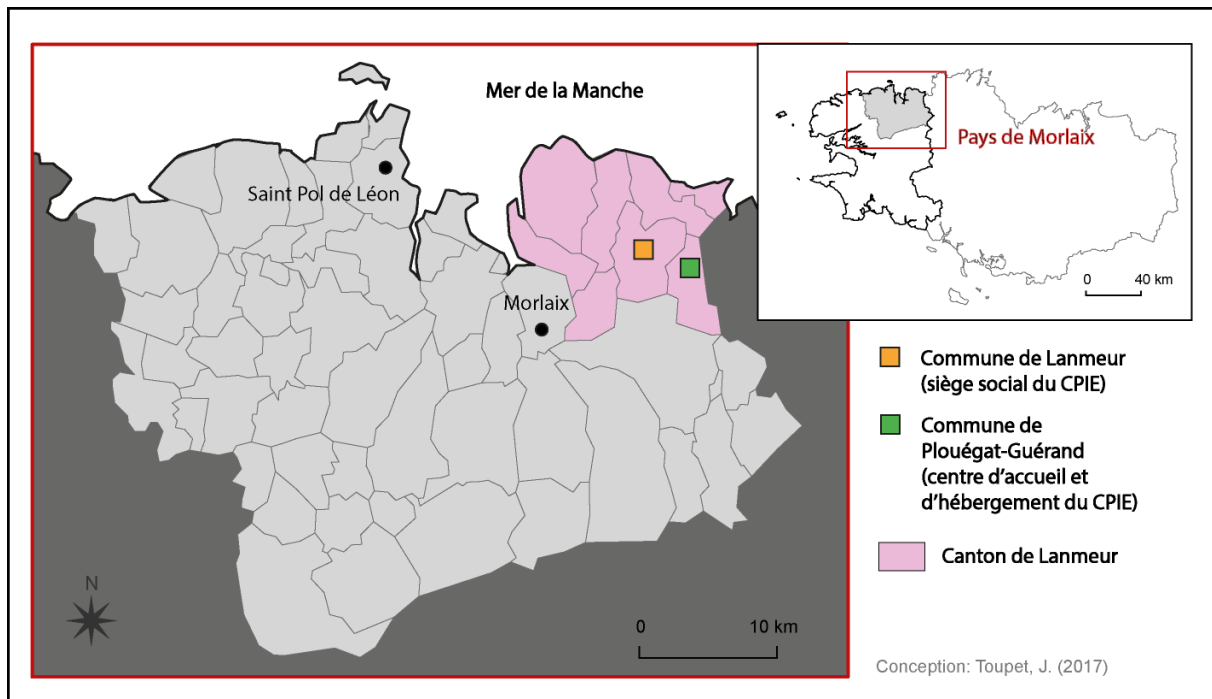
⁸ Je mesure mieux aujourd'hui combien les considérations pour la diversité des acteurs locaux agissant pour le développement territorial est absente des formations universitaires générales et professionnelles de géographie. Dans mon cas, je connaissais assez mal le milieu associatif,

que je pouvais effectuer entre ce que j'avais appris dans la formation et les missions qui m'étaient proposées. Bien qu'apparemment moins concrète sur le plan des résultats attendus, je pensais pouvoir plus facilement remobiliser mes compétences acquises au cours de la formation, notamment en termes de diagnostic territorial ou de relations aux élus locaux, dans le stage proposé par le CPIE, que je décidais finalement d'accepter.

D'un stage professionnel à un sujet de recherche

Le point de départ de la thèse est plus particulièrement lié à ce stage professionnel de fin de Master, effectué au premier semestre 2011 dans les locaux du CPIE de Morlaix, qui se répartissent sur deux communes d'un même canton (Lanmeur et Plouégat-Guérand), dans le Finistère (29) (figure n°1).

Figure n°1 : Le territoire d'action du CPIE de Morlaix



Ce stage était avant tout l'occasion pour moi de découvrir un milieu professionnel, qui est très vite apparu à mes yeux comme un « monde » à part entière, qu'il fallait apprendre à connaître.

notamment les associations de professionnels agissant dans le champ de l'environnement (exception faite des associations de protection de la nature) et celui de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).

La découverte d'un « monde » et d'un « milieu »

Je garde un souvenir précis de mes premières « réunions d'équipe » au CPIE, tenues toutes les trois semaines environ, réunissant à chaque fois une douzaine de personnes environ autour d'une grande table disposée en U, où le café circulait de mains en mains et où surtout, chacun prenait la parole pour partager avec les autres les avancées des différentes « missions » en cours (programme d'animations scolaires, conception de nouveaux outils pédagogiques, participation à différents événementiels, etc.) accueillir les nouveaux stagiaires ou caler des dates de rendez-vous. Ces réunions, respectivement conduites et archivées par un animateur et un secrétaire de séance pouvaient durer jusqu'à trois heures et me paraissaient être à cette période non seulement interminables mais d'une complexité folle. En particulier, je ne comprenais que très peu de quoi il était réellement question, les discussions mêlant en permanence des termes techniques sur les projets en cours et dont je ne connaissais pas la teneur, des considérations sur la politique locale, des anecdotes impliquant des personnes rencontrées récemment (et dont je ne savais pas quel était leur lien à l'association), des références à des situations passées et utilisant surtout un « jargon » incompréhensible pour parler, par exemple, des dispositifs pédagogiques ou d'autres structures locales. S'il m'a fallu plusieurs mois pour maîtriser pleinement ce qui se disait et pour « dire » à mon tour, ce que je constatais nettement à cette période c'était une certaine assurance des professionnels dans la manière d'échanger, de faire, de s'organiser et surtout de concevoir l'action éducative et associative.

En acceptant ce qui devait constituer une expérience dans le milieu professionnel de l'Éducation à l'Environnement, je ne me doutais pas que j'allais progressivement être immergée dans un « monde » construit autour de valeurs et de relations enrichissant considérablement ma vision de l'éducation, ma conception du contexte professionnel du travail, ou encore mes connaissances du Pays de Morlaix. En effet, mon stage me donnait en fait à voir un « monde » militant et affinitaire privilégiant la polyvalence professionnelle, le goût de l'expérimentation, l'aspect collégial et participatif du travail en général et du travail éducatif en particulier, la connaissance du territoire, le partage et la coopération dans la gestion, par exemple, de la vie collective au sein de l'association⁹. C'est en approfondissant tout au long du stage ma connaissance de l'association, de son histoire et de son fonctionnement qu'émergèrent progressivement des constats et des questionnements, se transformant par la suite en sujet de thèse.

Les constats de départ

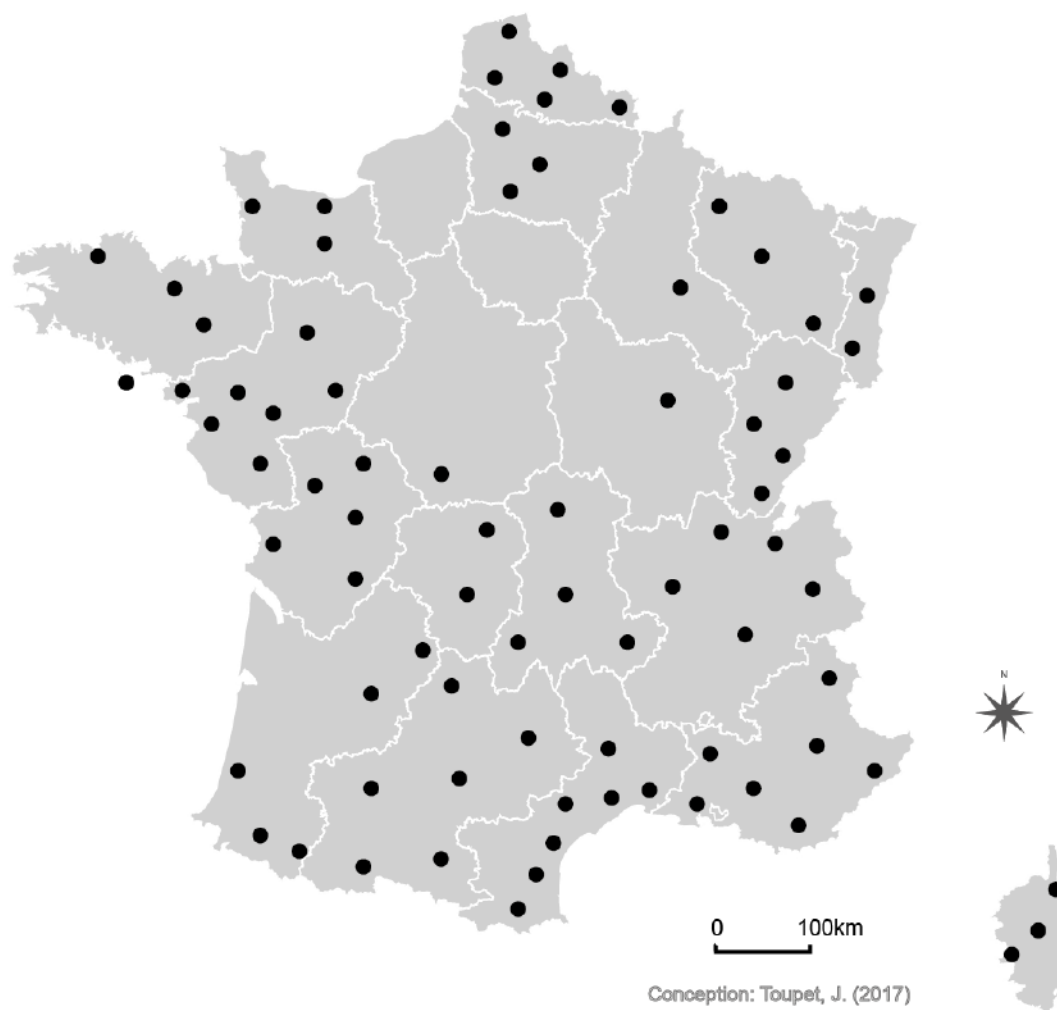
En 2011, l'association employait une vingtaine de salariés, lesquels étaient répartis sur cinq secteurs d'interventions : un centre social, un service enfance-jeunesse, un chantier d'insertion, un service PAO/DAO/imprimerie, et un centre d'accueil de classes découvertes.

⁹ Les repas du midi étaient par exemple préparés sur place et à tour de rôle dans la cuisine du centre d'accueil de l'association pour être partagés avec toute l'équipe salariée.

A l'origine dénommée « Union Locale d'Animation en Milieu Rural » (ULAMIR) de Lanmeur, l'association, créée en 1974, fait d'abord partie d'un réseau formé de cinq autres structures du même type. Trente ans plus tard, en 2004, l'ULAMIR de Lanmeur est labellisée « Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement » (CPIE), label créé en 1972 par les administrations de l'Environnement, de l'Education, de l'Agriculture et de Jeunesse et Sports. Il devient, à cet effet, membre d'un réseau national regroupant, en 2016, 80 CPIE, répartis dans 60 départements et organisées en 16 Unions Régionales (URCPIE) (figure n°2). L'attribution du label est gérée par l'Union Nationale des CPIE (UNCPIE) dont le réseau représente 900 salariés et a en charge un budget de 40 millions d'euros¹⁰. Du fait de l'obtention de ce label, l'ULAMIR s'oriente, à travers un ensemble de dispositifs éducatifs, vers la mise en place d'un modèle de développement territorial durable ou éco-orienté. Le réseau intègre dans son action des dispositifs plus spécifiquement liés aux questions environnementales et de développement durable (Agenda 21, programme Eco-écoles, consultation sur l'eau, programme européen LIFE, Trame Verte et Bleue, etc.). Ces dispositifs réunissent un nombre important d'acteurs dans la conception et la réalisation des projets locaux.

¹⁰ Source : <http://www.cpie.fr/IMG/pdf/Plaque3VoletsUNCPIE-BDlight.pdf>

Figure n°2 : Le réseau des CPIE en France
Les points représentent la localisation des CPIE.
Source : <http://www.cpie.fr/>



Tel que le mentionne le site internet du réseau national des CPIE¹¹, le label a plus particulièrement pour objectif de promouvoir le « *changement environnemental* » par le développement du « *pouvoir d'agir des citoyens et des acteurs locaux* ». Plus précisément, « *les CPIE entendent prolonger leurs actions historiques d'éducation à l'environnement et d'accompagnement des territoires vers un développement durable par l'élargissement de l'espace du politique, afin de lutter contre la montée de la défiance et le sentiment d'impuissance devant les problématiques environnementales ; par le retissage des liens sociaux afin de lutter contre l'individualisme, les replis communautaires et les cloisonnements divers ; et par le dépassement de la simple participation citoyenne pour aller vers une responsabilisation plus forte* »¹². Ce projet suggère une évolution dans la façon qu'ont les CPIE de se saisir des questions environnementales

¹¹ Le site internet du réseau national des CPIE, <http://www.cpie.fr/> a été régulièrement consulté entre 2011 et 2016.

¹² *Ibid*

contemporaines. En effet, les objectifs mentionnés par le réseau national semblent questionner la capacité des structures associatives labellisées, notamment les plus anciennes, à faire valoir un héritage (« *prolonger leurs actions historiques* ») dans la reformulation de leur action environnementale aujourd'hui. Ce questionnement, qui dans sa formulation, prend davantage la forme d'une incitation, rejoint mes interrogations faites à l'issue de la formation professionnelle sur la Trame Verte et Bleue en 2015 : quel est précisément cet héritage dont il est fait, en filigrane, mention ? A quelles échelles s'exprime-t-il ? Comment s'est-il constitué et à partir de quels contextes ? Comment cet héritage est-il aujourd'hui remobilisé et quels engagements contribue-t-il à servir aujourd'hui ?

La description de ma mission de stage, telle qu'elle m'avait été présentée par ses commanditaires, permet de préciser les enjeux de ce questionnement. Au début du stage en 2011, mon travail consistait à aider l'ULAMIR-CPIE à renforcer son action dans la production de dynamiques socio-environnementales locales. A cette période, l'association était plus particulièrement impliquée dans le « pilotage » et l'animation d'un « réseau » d'Education à l'Environnement. Cette coordination d'acteurs, ayant pour ambition d'être actif à l'échelle du Pays de Morlaix, devait à la fois être capable de développer des projets éducatifs propres, unissant les professionnels de la pédagogie environnementale, les élus locaux et les techniciens, et d'« accompagner » l'application des politiques publiques environnementales sur le territoire. En effet, ce projet de mise en relation des acteurs locaux dans un réseau commun constituait une opportunité pour que l'ULAMIR-CPIE puisse valoriser et renforcer son rôle de « facilitateur » dans la mise en œuvre des dispositifs publics environnementaux ou de développement durable. Autrement dit, l'engagement que poursuivait l'ULAMIR-CPIE visait à faire coopérer les acteurs d'un même territoire pour construire plus efficacement des projets collectifs de développement territorial.

Pour l'ULAMIR-CPIE, il s'agissait avant tout, par son action envers les coordinations d'acteurs existantes (réseaux d'élus politiques, réseaux associatifs, réseau de fonctionnaires et de techniciens des collectivités, etc.), de favoriser les échanges entre « *des gens qui ne se connaissent pas ou mal* », « *d'ouvrir un espace de dialogue* », « *d'apporter du questionnement* » sur les politiques environnementales locales, pour que « *les gens s'en réapproprient les enjeux* », mais il ne s'agit pas nécessairement « *de prendre les décisions finales* »¹³. Autrement dit, l'ULAMIR-CPIE participe à la mise en relation et au renforcement de la proximité entre ces différents réseaux. Cette mise en relation pouvait par exemple se traduire par l'animation de groupes de travail sur un sujet défini, la dispensation de formations techniques, la mise à disposition de ressources pédagogiques ou encore la participation à la construction et au suivi des politiques publiques locales. Les compétences développées par l'ULAMIR-CPIE devaient ainsi permettre, par un effet de proximité sociale et territoriale, de résoudre des problèmes ou de susciter des innovations.

¹³ Citations extraites de mes notes de terrain.

Dans ce contexte, mon rôle de stagiaire consistait à réunir dans un projet commun les différents réseaux d'acteurs du Pays de Morlaix, par des rencontres individuelles et des réunions collectives, dans le but d'établir un état des lieux partagé des besoins en matière d'animation territoriale, éducative et environnementale. Cet état des lieux devait dans un second temps, être présenté à l'ensemble des élus locaux, et argumenté, afin que ces derniers puissent donner une suite à cette dynamique transversale et collective. Cet objectif d'obtenir le soutien politique ou financier des instances politiques locales n'a pourtant pas été pleinement satisfait, bon nombre d'élus étant restés étrangers ou désintéressés à l'existence ou au sens donné par l'ULAMIR-CPIE à la démarche de médiation entre les réseaux d'acteurs locaux. Le déficit de mobilisation ne concernait pas seulement les élus, mais aussi les agents des collectivités ou les autres structures associatives du Pays de Morlaix, de plus en plus régulièrement absents des moments d'échanges collectifs ou des réunions de restitution.

Le travail de l'ULAMIR-CPIE sur la biodiversité en 2011-2012, fut également propice à ce questionnement. Les actions mises en place par l'ULAMIR-CPIE avaient pour principal objectif de « favoriser la biodiversité » sur les communes du canton par la création d'une dynamique d'animation autour de la biodiversité locale. Elles consistaient par exemple à la réalisation d'inventaires, avec les acteurs du territoire (particuliers, chasseurs, pêcheurs, naturalistes, etc.) d'espèces communes (chouette, hirondelle, salamandre, hérisson, rhinolophe, etc.) ; à la conception d'un calendrier illustré avec les enfants scolarisés ; à des démonstrations de « bonnes pratiques » sur les espaces publics (gestion différenciée, gîtes à insectes, fabrication de nichoirs, etc.). Toutefois, l'issue du projet montre que ces dispositifs locaux n'ont été l'objet que d'un engagement relatif. Si les actions scolaires ont pu être menées à leur terme en raison d'un public « captif », les actions nécessitant la participation des acteurs se sont rapidement essouffées, en raison d'une faible fréquentation aux animations ou au peu de données récoltées, par exemple, lors des inventaires des espèces.

En résumé, à l'issue de ce stage en juin 2011, je faisais le constat d'un décalage entre l'objectif poursuivi par l'ULAMIR-CPIE d'améliorer les conditions de production et d'application des politiques environnementales locales par des actions de médiation et ses capacités réelles à être à l'initiative ou à soutenir des dispositifs publics environnementaux auprès des acteurs locaux. Plus généralement, je m'interrogeais sur le décalage qui existait entre la mobilisation attendue par l'ULAMIR-CPIE autour des projets environnementaux qu'il portait et ce qui se réalisait effectivement.

Ce constat m'a amenée à interroger les pratiques professionnelles engagées dans le champ de l'action socio-environnementale par une grille de lecture propre à la recherche scientifique en sciences humaines et sociales. Autrement dit, il s'agissait de traduire un ensemble de questions socio-techniques posées par mon employeur... :

Comment permettre plus efficacement la participation des différents réseaux d'acteurs dans les dynamiques environnementales locales ?

Comment faire pour que les acteurs prennent de la place dans tout ce qui touche, à priori, leur intérêt commun, c'est-à-dire le territoire ?

Comment réduire les décalages entre ce qui est attendu et ce qui est obtenu ?

...dans des axes de questionnement scientifiques, qui renvoyaient davantage à la formation et à l'évolution d'un réseau d'acteurs autour d'actions de mobilisation sociale, dans le champ particulier de l'Education sur l'Environnement.

Au départ de ma recherche, ma question se résumait alors ainsi :

Pourquoi et comment un réseau d'Education à l'Environnement du Finistère s'intéresse à la mobilisation sociale autour de dispositifs publics environnementaux et que produit-il à travers ses pratiques ?

QUESTIONNER LA MOBILISATION SOCIALE DANS LE CONTEXTE DE L'ACTION D'UN RESEAU D'ACTEURS EN EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT EN BRETAGNE

Axes de questionnement et orientations d'ensemble

La situation générale du changement socio-environnemental

Même s'il est toujours difficile d'attribuer une date précise à une évolution générale, on peut considérer que l'on assiste depuis une cinquantaine d'année à une transformation globale des relations entre les sociétés et leur environnement. Cette réforme environnementale (Buttel, 2003) affecte aujourd'hui aussi bien les relations aux animaux, aux végétaux, aux paysages ou bien encore à la biodiversité. Elle contribue à une révision des pratiques humaines visant à réduire leur impact environnemental. Cette réforme environnementale repose sur différents mécanismes dont l'un, la création d'une gouvernance environnementale internationale, s'est traduit par l'émergence d'énoncés environnementaux globaux réorientant la régulation des activités humaines¹⁴. Ces énoncés, tels que le développement durable, la lutte contre l'érosion de la biodiversité ou contre le réchauffement climatique, sont pour la plupart institués au cours des années 2000, lors d'une succession de sommets internationaux. Ce sont ces énoncés qui sont ancrés localement afin de transformer les pratiques.

Les énoncés environnementaux globaux concernent aujourd'hui de nombreuses activités humaines. Il suffit par exemple de parcourir la liste des 40 chapitres regroupés en 4 sections (activités sociales, économiques, environnementales et politiques) des agendas 21 pour se convaincre de l'étendue des activités humaines qui sont ciblées aujourd'hui par la notion de développement durable. Un autre critère pour appréhender la prégnance de ces énoncés peut être la superficie couverte par les espaces directement soumis à ces normes de

¹⁴ Nous reverrons en détails les mécanismes de la réforme environnementale dans le chapitre 1.

protection. En effet, les parcs nationaux, les parcs naturels régionaux, les aires marines protégées, les réserves Natura 2000, etc. sont autant d'espaces naturalisés dont la gestion, faisant l'objet d'une planification, repose sur l'engagement dans ces énoncés globaux. A cela il faut ajouter les superficies couvertes par les dispositifs visant à promouvoir des pratiques humaines plus respectueuses de l'environnement, dans les espaces urbanisés ou agricoles, pour avoir une idée plus précise de l'importance de ces énoncés et de leurs conséquences sur la réorientation des pratiques.

Interroger les effets des énoncés globaux consiste à les saisir à partir des opérations concrètes circonstanciées qui sont menées par des acteurs pour les ancrer localement. Certaines publications ont déjà adopté ce point de vue à propos du développement durable (Villalba, 2009) ou de la conservation de la biodiversité (Guillaud, 2007). Dans les revues de sciences sociales abordant les questions environnementales, de nombreux articles traitent des questions relatives à l'ancrage des prescriptions environnementales globales à des échelles plus ou moins étendues¹⁵. Quelles que soient l'échelle et la question soulevée par l'analyse, ces publications montrent que la transformation des énoncés globaux en des opérations concrètes mobilisent, à la fois, des réseaux d'acteurs, des moyens techniques et financiers à travers lesquels ces énoncés sont traduits, un cadre réglementaire et des approches cognitives (scientifiques, morales, empiriques) portées par des institutions, etc. L'ancrage des énoncés dans des opérations concrètes repose sur cette mobilisation grâce à un travail local d'appropriation et de traduction des énoncés en opérations concrètes reposant sur l'emboîtement des échelles globale (les énoncés environnementaux) et locale (celle de l'opérationnalisation de ces énoncés).

Cette mise en relation des échelles s'effectue souvent à travers l'élaboration de dispositifs, éventuellement publics (Van Tilbeurgh, 2014). L'opérationnalisation des énoncés globaux repose sur la mise en œuvre de dispositifs environnementaux dans le sens où ils doivent permettre de mettre en place des assemblages d'éléments hétérogènes permettant l'ancrage des énoncés globaux dans un territoire. De ce point de vue, les dispositifs peuvent être considérés comme une technique de gouvernement capable d'orienter des pratiques ou des façons de penser (Agamben, 2006). Toutefois, l'analyse des politiques publiques, des mobilisations collectives et des énoncés environnementaux a montré la place prépondérante de la concertation entre les acteurs dans l'élaboration des dispositifs. Les politiques publiques permettent ainsi d'ouvrir des scènes de négociation, de mettre en débat les problèmes environnementaux, mais ce sont des coordinations d'acteurs qui sont chargées d'affecter des contenus à ces dispositifs. La notion de développement durable porte même cette exigence à travers les demandes de « *bonne gouvernance* », de « *transparence de la décision* », de « *médiation* » ou « *d'engagements volontaires* ». C'est toute une « *novlangue* » qui s'est constituée que ce soit dans la sphère médiatique (Pestre, 2012) mais aussi dans les

¹⁵ Depuis 2002, il existe une revue en ligne « Développement Durable et Territoires » qui propose une approche interdisciplinaire du développement durable à l'échelle du territoire. Elle rassemble des contributions d'économie, de sociologie, de droit, de géographie et de sciences politiques.

productions scientifiques pour rendre compte de la construction des dispositifs publics (ceux portés par les politiques) ou collectifs (ceux portés par des organismes de droit privé).

L'institutionnalisation des énoncés globaux n'est pas la seule cause de cette transformation des processus de prise de décision collectifs. D'autres facteurs ont également participé à cette transformation de l'action publique. Selon C. Thuderoz et A. Giraud-Héraud (2000), la transformation de l'organisation du pouvoir en France avec la décentralisation (lois Deferre de 1982-1983) et la déconcentration des services de l'Etat a joué un rôle important dans la transformation des processus de prise de décision en disséminant sur le territoire des lieux de prise de décision publique. Dans le même temps, de nouveaux acteurs ont acquis une légitimité pour participer au processus de décision. Les acteurs traditionnels ont été fragilisés dans leur capacité à structurer un processus de prise de décision (l'Etat, les élus locaux, les responsables syndicaux en particulier) alors qu'émergeait un foisonnement d'acteurs nouveaux comme les militants associatifs ou les experts scientifiques habilités à participer au processus de prise de décision, sous l'effet notamment de « l'impératif délibératif » décrit par L. Blondiaux et Y. Sintomer (2002) dès la fin des années 1990. Cette introduction de nouveaux acteurs dans le processus de prise de décision interroge la place de la société civile dans la décision publique.

Au regard de ces différents éléments, notre approche a pour but d'analyser l'ancrage des énoncés environnementaux globaux à partir des opérations concrètes visant à les introduire dans des prescriptions locales négociées. L'hypothèse de cette approche est de considérer que la traduction de politiques publiques environnementales permet l'appropriation des énoncés globaux par des coordinations d'acteurs. Les formes de ces traductions sont alors déterminées par les caractéristiques des coordinations d'acteurs chargées d'élaborer ces nouvelles normes, ainsi que leur trajectoire.

La traduction pour comprendre l'inscription locale des dispositifs publics

La dimension normative des dispositifs publics oblige les acteurs à établir des relations pour trouver des accords prescrivant une réorientation des pratiques. Cette dimension normative est également cognitive, l'élaboration de nouvelles normes nécessite que les acteurs trouvent un accord articulant les différentes manières de connaître l'environnement naturel. De plus, les acteurs engagent dans ces négociations de stratégies qui conduisent à l'appropriation différenciée voire même au rejet des normes et des éléments cognitifs discutés. Enfin, les processus de prise de décision reposent sur une mise en réseau d'éléments disparates : des techniques de négociation, de communication, de sensibilisation, des énoncés globaux, des théories scientifiques, des valeurs morales, des acteurs, des institutions, etc.

L'analyse des processus d'appropriation-traduction des énoncés globaux porte sur des lieux de négociation qui sont toujours localisés, inscrits dans un territoire. Les négociations de normes environnementales qui sont étudiées ici concernent des dispositifs

affectant les espaces ruraux et littoraux du Finistère. Les dispositifs permettent de distinguer, d'identifier, de marquer ces espaces et de leur affecter de nouvelles significations découlant de la mobilisation des énoncés globaux. Ces significations ne sont pas portées par les catégories cognitives de la production agricole, comme cela pouvait l'être auparavant dans le Finistère, car les rapports sociaux qui les organisent et qui les génèrent ne sont plus les mêmes. Les modalités de connaissances des espaces sont élaborées à travers la mobilisation de l'écologie scientifique, qui a stabilisé les enjeux environnementaux globaux, de l'écologie politique et militante et de la pédagogie environnementale qui traduisent dans des espaces localisés ces enjeux globaux. Ainsi, ces dispositifs, qui reposent sur la coopération multi-acteurs, ne renvoient pas seulement à l'évolution de la prise de décision publique comme il a été souvent souligné. Ils renvoient également à la façon dont sont diffusées les normes environnementales dans les systèmes sociaux contemporains. Ce processus de diffusion par les dispositifs environnementaux renseigne sur les transformations de l'espace rural et le nouvel équilibre des rapports sociaux au sein duquel l'agriculture, en tant qu'activité génératrice de sens, perd son rôle central. A côté d'espaces mis en forme par l'agriculture, les dispositifs environnementaux génèrent des espaces au sein desquels les significations reposent sur la mobilisation des écologies, hybridées à d'autres connaissances. Dès lors, en focalisant l'analyse sur la phase de traduction, il est possible de comprendre les enjeux cognitifs des dispositifs, d'interroger le processus d'hybridation des connaissances mobilisées dans les prescriptions et le processus d'attribution de nouvelles significations.

L'analyse développée ici vise à questionner le processus par lequel une coordination d'acteurs, organisée par et autour du CPIE, parvient à élaborer des prescriptions environnementales par la traduction d'un dispositif public, la « Trame Verte et Bleue ». Plus précisément, un des objectifs de la thèse est de questionner le processus par lequel les dispositifs environnementaux sont appropriés, territorialisés et traduits par un réseau local de pédagogie environnementale. Ainsi, c'est la place de l'Education à l'Environnement dans les processus de changement environnemental qui est questionnée.

Elle peut plus particulièrement être rattachée à deux aspects des actions associatives poursuivant cet objectif :

- son rôle dans la construction d'initiatives de développement local autour des questions environnementales ;
- son rôle de soutien à l'action publique environnementale et en particulier dans son application au niveau local.

Le processus de traduction repose sur la mobilisation (Callon, 1986), c'est-à-dire dans la capacité à faire « rentrer » des acteurs dans le dispositif public de la TVB. Dans le cas de l'ULAMIR-CPIE, cette mobilisation s'effectue à travers des actions spécifiques de sensibilisation et de médiation. Pour comprendre le travail de traduction telle qu'il est pratiqué par l'ULAMIR-CPIE, il est nécessaire de comprendre les origines et le contexte socio-spatial de sa mobilisation sur les questions environnementales. Cela nécessite en fait de

mieux prendre en compte l'inscription des mobilisations dans le temps, l'espace et l'ordre social.

Positionnement de recherche

Pour considérer l'ensemble des facteurs agissant dans la mobilisation des acteurs du changement socio-environnemental, deux angles d'approches ont été retenus. Il s'agit premièrement d'une approche située des mobilisations sociales autour de l'environnement ; et deuxièmement, d'une approche socio-historique d'un réseau d'acteurs. Ces points de vue sont indissociables dans la construction de la réflexion.

Une approche située des mobilisations sociales autour de l'environnement

Au cours des premiers mois de terrain, je posais l'interrogation suivante : comment s'étaient construites les mobilisations environnementales conduites par le CPIE sur le Pays de Morlaix? Cette question appelait une approche située des pratiques éducatives, attentive aux configurations relationnelles et aux contextes spatiaux dans lesquels s'inscrivait l'action de l'ULAMIR-CPIE. Un truisme sociologique rappelé par H. Becker (2002) veut que toute action se déroule quelque part. L'espace de la mobilisation est un puissant levier d'intelligibilité de l'action : non seulement celui-ci constitue une contrainte et une ressource pour l'action des acteurs en présence, mais il peut également représenter l'enjeu même de la mobilisation (Combes et al., 2011). Dans ce cadre, il importe de caractériser les contextes spatiaux ayant permis de créer les conditions d'émergence d'un lien entre un type d'acteurs et un territoire. C'est la raison pour laquelle les relations entre l'action locale du CPIE - qui s'effectuent à l'échelle du canton de Lanmeur mais aussi des communes du Pays de Morlaix - et les autres arènes décisionnelles (réseaux associatifs, département, région, Etat) seront analysées. La prise en compte du caractère situé des actions de traduction permet d'apporter des éléments à la compréhension des acteurs et des pratiques d'Education à l'Environnement en tant que telles. Mettre l'accent sur la situation revient ainsi à considérer que la valeur de l'approche géographique réside dans l'attention prêtée à l'ancrage spatial des phénomènes. Au sens large, la situation renvoie à l'ensemble des événements, des circonstances, des relations concrètes dans lesquels sont pris une entité ou un acteur. Situer consiste alors à identifier la position d'une entité dans l'espace ou dans le temps, mais aussi celle d'un acteur dans un groupe ou une configuration sociale. Par conséquent, l'usage de la notion est particulièrement pertinent pour croiser les dimensions matérielles et sociales de l'espace. Par l'entrée géographique, l'Education à l'Environnement est donc abordée en situation.

Une approche socio-historique d'un réseau d'acteurs

Ce raisonnement m'a permis de soulever une autre dimension de la question initiale: celle de la trajectoire socio-historique du CPIE. Cet angle d'approche pouvait se résumer par

une autre question très simple : comment l'ULAMIR-CPIE en était arrivée là ? Cette question appelait cette fois à une approche temporelle de l'action professionnelle, considérant les contextes socio-historiques successifs - mêlant des facteurs sociaux, institutionnels, culturels, politiques ou encore économiques - dans lesquels s'inscrivait le réseau local d'Education à l'Environnement.

D'après C. Traïni (2011), le temps long ne doit pas être envisagé comme une fin en soi mais dans le but de mieux penser ce que les carrières militantes ou professionnelles doivent à leur insertion dans des configurations sociales en partie modelées par les mobilisations du passé. La sociogenèse des expériences antérieures est éclairante pour montrer ensuite comment elles sont activées et finalement mobilisées par les militants dont l'histoire sociale a forgé ce que cet auteur appelle un tempérament, c'est-à-dire un ensemble de sensibilités, que le travail militant s'efforcera de transmuier en cause collective. Cette approche trace ainsi une voie qui permet d'éviter à la fois un psychologisme expliquant le militantisme par des propriétés supposées immuables des psychés individuelles, et un sociologisme le réduisant aux variables structurales des positions productrices *ipso facto* de dispositions (Combes et al., 2011). Plus généralement, le temps long doit permettre de comprendre autrement les mobilisations.

Dans le cas qui nous intéresse ici, il s'agit de décrire le processus par lequel un réseau rural finistérien se mobilise et se transforme, en répondant à la montée progressive des enjeux environnementaux dans l'espace public, pour élaborer des actions d'Education à l'Environnement. L'analyse du processus par lequel l'environnement devient un champ d'action possible et opportun pour le réseau, l'amenant *in fine* à prendre part au processus décisionnel des politiques publiques environnementales (dont le dispositif TVB est un exemple) consiste plus précisément à identifier les facteurs autour desquels cette évolution se réalise et à montrer en quoi cette trajectoire a toujours une influence aujourd'hui sur l'action éducative de l'association. L'étude de la trajectoire d'un réseau d'acteurs permet non seulement de mesurer le rôle de son héritage dans la forme de son action mais aussi d'expliquer sa place dans le contexte territorial et institutionnel breton sur les questions environnementales. Partant de l'analyse de l'évolution du projet professionnel de ce réseau, il s'agit plus précisément de caractériser les moyens qu'il met en place aujourd'hui pour encourager et soutenir la mobilisation sociale autour des enjeux environnementaux et ce faisant, de déterminer le rapport à l'environnement qu'il construit.

Les conditions de réalisation de la thèse : une recherche en convention CIFRE

Pour mener à bien ce projet de doctorat, l'enjeu consistait d'abord et là aussi, à mobiliser un réseau d'acteurs, composé au minimum d'un directeur de recherche, d'un laboratoire et d'une école doctorale. Dans mon cas, ce réseau est également composé de l'association ULAMIR-CPIE dans le cadre d'une Convention Industrielle de la Formation par la Recherche (CIFRE) (encadré n°1).

Encadré n°1 : Le dispositif CIFRE

Le dispositif CIFRE est un instrument de politique publique de la recherche promu depuis 1981 en France. Il repose sur un accord tripartite entre un(e) doctorant(e), un laboratoire de recherche et une entreprise (de statut public ou privé), une association, une collectivité ou une administration. Une CIFRE poursuit une double finalité : agir avec la structure d'accueil dans l'atteinte d'un objectif pratique et dans l'optimisation de sa performance, et participer à la production de connaissances dans le cadre d'une recherche scientifique. La convention se traduit par un contrat de travail qui couvre généralement la durée prévue d'une thèse nouveau régime (3 ans) et occasionne une subvention annuelle versée par les Ministères de l'Éducation Nationale et de la Recherche, à une organisation d'accueil. Celle-ci complète la subvention afin de verser le salaire annuel du doctorant. A ce jour, ce dispositif a donné lieu à 12 000 thèses financées (Gaglio, 2008). Sur le plan scientifique, les CIFRE sont majoritairement tournées vers le transfert de technologies et sont à ce titre principalement l'apanage des sciences du vivant et de l'ingénieur. Toutefois, les thèses CIFRE s'inscrivant dans le domaine des sciences humaines et sociales sont en augmentation (24% en 2012 contre 15% en 2001)¹⁶. Elles sont également censées rapprocher les universités de l'industrie et faciliter l'insertion professionnelle des docteurs dans le secteur privé. A cet égard, elles se réalisent à 92% dans le monde entrepreneurial. En 2014, seuls 4% des CIFRE se déroulent en collectivités territoriales ou dans des associations d'action sociale¹⁷.

La CIFRE semblait, dans mon cas, opportune pour deux raisons. D'une part, elle m'offrait la possibilité d'inscrire ce projet de recherche dans un contrat doctoral, et d'autre part elle permettait financièrement à l'ULAMIR-CPIE de créer un poste supplémentaire - le mien - pour trois ans, alors même que le contexte économique interne menant à des embauches supplémentaires n'était pas favorable. Ainsi, l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie (ANRT), opératrice de cette convention, devenait partie intégrante du réseau d'acteurs devant conduire à la réalisation de ma thèse.

Concernant le réseau professionnel de la recherche, c'est le laboratoire ESO (Espaces et Sociétés), et plus particulièrement le site Rennais (Université Rennes 2), qui a polarisé mon activité doctorale. D'un point de vue épistémologique, mes objets de recherche, se trouvant à l'articulation des champs de l'action publique, de l'éducation et des dynamiques socio-environnementales, m'ont poussée à adopter une démarche pluridisciplinaire, laquelle s'inscrit de manière dominante dans une géographie sociale, mais emprunte très largement aux analyses propres à la sociologie ou aux sciences de l'éducation. La recherche faite au sein

¹⁶ Chiffres cités d'après une des pages web du Ministère de la Recherche :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid22130/les-cifre.html##repartitiondomaine>.

¹⁷ Chiffres cités d'après la plaquette d'information sur les thèses CIFRE, disponible en ligne : http://www.anrt.asso.fr/fr/espace_cifre/pdf/plaquette_cifre.pdf

du laboratoire ESO (Espaces et Sociétés), en considérant simultanément que l'espace participe à la structuration des rapports sociaux et que ces derniers participent à la construction des configurations territoriales, nous a incité à interroger le rôle des acteurs dans les systèmes localisés de gouvernance environnementale, afin de comprendre non seulement comment les politiques publiques étaient négociées, mais aussi comment elles étaient aussi bien mises en œuvre par des acteurs locaux et comment, éventuellement, elles pouvaient différencier les territoires.

Apports et limites de la thèse

L'approche privilégiée dans cette thèse présente trois intérêts. Tout d'abord, le lien entre les pratiques éducatives et les mobilisations environnementales locales est peu étudié dans les publications qui portent sur l'Education à l'Environnement. Celles-ci s'inscrivent surtout dans le champ disciplinaire des sciences de l'éducation et traitent plus particulièrement des aspects didactiques des pratiques éducatives (Sauvé, 1994 ; Meunier, 2008 ; Lange, 2014), de son histoire institutionnelle et politique (Sigaut, 2010 ; Sauvé, 2011), de son pouvoir performatif pour transformer les comportements individuels (Patrux, 2014). Si la professionnalisation de l'Education à l'Environnement est partiellement documentée (Leininger-Frézal, 2009 ; Labbe, 2010), les recherches ne concernent que beaucoup plus rarement l'analyse de situations locales concrètes impliquant les effets de cette professionnalisation dans l'application des politiques environnementales. L'approche temporelle et située d'un réseau d'acteurs permet d'apporter un nouvel éclairage sur un champ d'action et des réseaux d'acteurs associés. En effet, les pratiques éducatives que constituent les actions de sensibilisation et de mobilisation mises en œuvre par les professionnels associatifs sont appréhendées dans cette thèse non pas sous un angle éducatif à proprement parlé mais davantage sous son angle social et politique.

Ensuite, cette analyse d'un réseau d'acteurs ouvre sur des interrogations relatives aux processus de production des normes environnementales. Comment s'élabore et se légitime une règle sociale qui n'émane pas d'une autorité seule comme l'Etat, mais qui est construite par des coordinations d'acteurs ? L'analyse d'une situation de traduction d'un dispositif public s'attache à montrer le travail collectif d'élaboration du cadre normatif et cognitif des règles sociales locales. Il s'agit ainsi de montrer comment le contenu des règles sociales négociées est lié à la relation que les acteurs entretiennent entre eux.

Un autre intérêt de cette recherche est d'arriver, compte-tenu du contexte de réalisation de la thèse, à fournir aux pratiques professionnelles, par une mise en perspective scientifique en sciences sociales, un éclairage réflexif sur les mécanismes de la mobilisation sociale et ses spécificités socio-spatio-temporelles.

Les limites de cette approche renvoient à la complexité et à la temporalité des mobilisations sociales. En effet, en focalisant l'analyse sur les facteurs conduisant à la

constitution d'un réseau d'action autour du dispositif TVB et sur les conditions de mise en œuvre du processus de traduction, l'efficacité du dispositif, qui est une des limites essentielles des dispositifs publics environnementaux, est peu abordée. Pour mieux comprendre l'ensemble du processus et pouvoir déterminer plus finement l'efficacité du dispositif, il faudrait pouvoir suivre l'ensemble du processus de la traduction et comparer d'autres situations de traduction associatives.

Plan de la thèse

L'analyse comparative de la dynamique de réseau et de son insertion dans des dispositifs environnementaux est organisée en huit chapitres répartis en trois parties. La première partie reconstitue la démarche de recherche mise en œuvre qui m'a conduite à m'intéresser au contexte d'émergence du réseau local d'Education à l'Environnement. La deuxième partie est consacrée à l'analyse de la trajectoire du réseau, depuis sa mobilisation originelle au milieu des années 1970 jusqu'à la fin de mon contrat CIFRE en 2015. La troisième partie rend compte de l'action contemporaine du CPIE dans la traduction d'un dispositif public, la « Trame Verte et Bleue » (figure n°3).

Partie 1 : De la naissance d'une recherche aux origines d'un réseau d'acteurs

La première partie de la thèse est consacrée au cadrage théorique de la recherche et à la contextualisation de son objet.

Le chapitre 1 précise les contours de l'Education à l'Environnement dans le champ des mobilisations sociales et décrit les différentes configurations d'acteurs dans lesquelles ce référentiel est intégré. Ces configurations, abordées à travers la notion de réseau, vont permettre d'établir un lien entre des contextes, des acteurs et la variabilité des formes éducatives sur l'environnement. C'est à partir de la mise en évidence de ce lien que les dynamiques de changement environnemental peuvent être comprises.

Le chapitre 2 explore plus particulièrement les modalités spécifiques par lesquelles le réseau local d'Education à l'Environnement met en œuvre la mobilisation autour des dispositifs publics éco-orientés. Il présente ainsi l'intérêt de l'approche théorique de la traduction, la problématisation générale et la démarche méthodologique, fondée sur la participation observante au sein du CPIE et conduisant à considérer les contextes territorial et historique d'élaboration du réseau d'acteurs.

Le chapitre 3 recontextualise le réseau d'Education à l'Environnement finistérien sur le plan socio-historique. Il expose l'évolution des contextes agricole et environnemental dans la transformation des espaces ruraux. L'analyse de ces contextes permet plus particulièrement de cerner, à partir des années 1970, les enjeux de l'animation rurale et la manière dont les réseaux et les pratiques se transforment.

Partie 2 : De l'animation rurale à l'éducation environnementale, la trajectoire du réseau finistérien des ULAMIR (1974-2017)

La deuxième partie de la thèse est consacrée à la notion de réseau. Plus exactement, elle concerne l'analyse de la trajectoire historique du réseau dont est originellement issu le CPIE, lequel est créé en 1974 et consacré à l'animation du milieu rural finistérien. Développée sur les chapitres 4, 5 et 6, cette analyse permet de dégager trois phases successives de développement du réseau, reposant sur trois configurations particulières.

Le chapitre 4 décrit la période pionnière du réseau, son organisation, ses domaines d'activités, et les formes d'engagement qui le caractérise.

Le chapitre 5 s'intéresse aux facteurs de la professionnalisation du réseau vers la pédagogie environnementale.

Le chapitre 6 décrit les transformations organisationnelles et professionnelles du réseau. Il s'agit de montrer comment des dispositifs de gestion ou de pédagogie environnementale réorientent les pratiques professionnelles tout en transformant les rapports sociaux.

Partie 3 : « Opération traduction » : de la biodiversité à une grenouille en résine sur un rond-point.

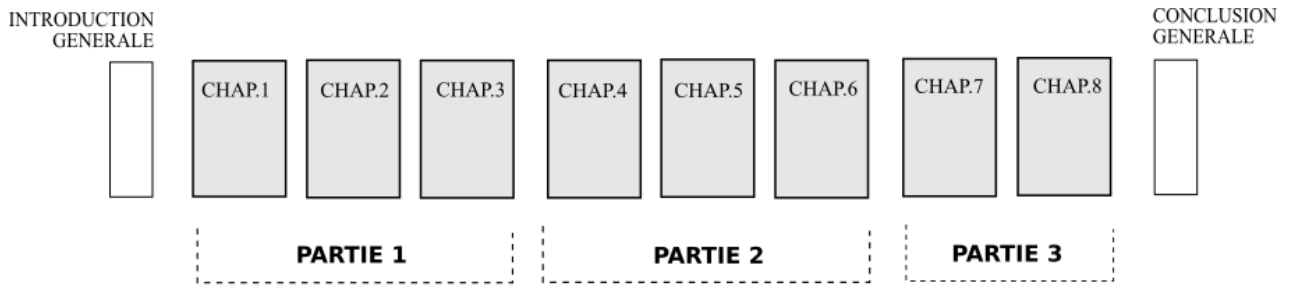
La troisième partie de la thèse concerne les pratiques professionnelles contemporaines du réseau. Elle aborde plus spécifiquement le rôle du réseau dans la traduction d'un dispositif environnemental lié à la protection de la biodiversité : la Trame Verte et Bleue.

Le chapitre 7 est consacré à la présentation de ce dispositif, aux acteurs qui gravitent autour de lui et à la manière dont est mobilisé le CPIE pour le traduire localement. Dit autrement, il décrit comment se forme un réseau d'acteurs, c'est à dire une action collective, autour d'un dispositif public. Il décrit également les formes prises par la traduction mise en place par l'association.

Le chapitre 8 présente les résultats de la traduction en elle-même. Il met en évidence autant les réussites que les résistances rencontrées et montre les particularités de l'action du CPIE dans ce processus. Ce chapitre aborde plus largement le rôle social des CPIE et en particulier l'évolution des échanges avec ses partenaires.

La conclusion de la thèse a vocation à analyser le rôle de l'héritage du réseau (c'est-à-dire de sa trajectoire) dans le cas de la traduction du dispositif de la TVB, et plus largement dans ses pratiques actuelles.

Figure n°3 : Plan schématique de la thèse



Conception et réalisation: J. Toupet, 2017

PREMIERE PARTIE

DE LA NAISSANCE D'UNE RECHERCHE AUX ORIGINES D'UN RÉSEAU D'ACTEURS

Dans les travaux sur les enjeux environnementaux et plus spécifiquement sur les mobilisations socio-environnementales, peu de publications concernent directement les pratiques de l'Éducation à l'Environnement. Ce champ d'actions ne serait pas majoritairement considéré comme un espace privilégié pour générer des processus de mobilisation propres à répondre aux enjeux posés par les dégradations d'origine humaine sur les écosystèmes. Il serait davantage regardé sous l'angle de sa fonctionnalité didactique, à fortiori au sein du milieu scolaire. Or, de nombreux acteurs associatifs réclament aujourd'hui que soit davantage reconnu le rôle des actions éducatives – et de ceux qui les dispensent – dans la mobilisation des acteurs de la société civile pour résoudre la crise environnementale. Ils s'appuient pour cela sur le fait que l'Éducation à l'Environnement se soit institutionnalisée et forme aujourd'hui un secteur d'activités en tant que tel.

En Bretagne, l'Éducation à l'Environnement représente en 2015 environ 400 emplois, 340 000 journées d'animation ou de formation et plus de 2 millions de personnes reçues sur un équipement dit « pédagogique »¹⁸. Les actions éducatives sur l'environnement prennent des formes diverses (documents de communication, livrets, films, recueils, animations, stages, etc.) et concernent de nombreuses questions connexes à la question environnementale. En effet, d'après une définition largement partagée au sein du milieu associatif, l'Éducation à l'Environnement comprend l'environnement de façon globale et systémique, dans ses dimensions temporelles et spatiales, du milieu de vie immédiat à l'environnement planétaire, aujourd'hui et demain, sur l'ensemble des problématiques de la vie quotidienne. Le Réseau d'Éducation à l'Environnement de Bretagne (REEB) liste par exemple pas moins de vingt domaines d'intervention en relation avec l'environnement (nature, biodiversité, faune, flore ; paysage, jardin et jardinage ; eau ; consommation ; astronomie ; mer et littoral ; patrimoine bâti et culturel ; changement climatique ; énergie ; santé environnementale ; géologie ; relations Nord/Sud et solidarités ; risques ; transports et mobilité, etc.). De la même façon, l'Éducation à l'Environnement se diffuse par l'intermédiaire d'une multitude d'acteurs (associations, ONG, collectivités, entreprises, etc.) et s'administre dans de multiples lieux : dans l'école, à l'université, au sein d'associations, dans des entreprises, dans des collectivités, dans les médias, dans la rue ou à travers les discours politiques. Cela dit, l'Éducation à l'Environnement ne présente pas nécessairement les mêmes caractéristiques selon les Régions de France (certaines régions sont, par exemple, plus dotées que d'autres en infrastructures éducatives associatives comme Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon, Centre ou Bretagne)¹⁹ suggérant ainsi qu'elle s'applique et se pratique de manière différenciée selon les territoires et les configurations d'acteurs.

C'est pour donner du sens à cette approche singulière des enjeux environnementaux que cette première partie est consacrée au cadrage théorique de la recherche et à la contextualisation de son objet. Le chapitre 1 précise les contours de l'Éducation à

¹⁸ Source : http://www.reeb.asso.fr/IMG/pdf/10_ans_d_eedd_et_maintenant_.pdf.

¹⁹ Source : Réseau Ecole et Nature, <http://reseauecoleetnature.org/system/files/paysage-des-reseaux-2016-web.pdf>

l'Environnement dans le champ des mobilisations sociales et décrit les différentes configurations d'acteurs dans lesquelles ce référentiel est intégré. Ces configurations, abordées à travers la notion de réseau, vont permettre d'établir un lien entre des contextes, des acteurs et la variabilité des formes éducatives sur l'environnement. C'est à partir de la mise en évidence de ce lien que les dynamiques de changement environnemental peuvent être comprises. Le chapitre 2 explore plus particulièrement les modalités spécifiques par lesquelles un réseau local d'Education à l'Environnement met en œuvre la mobilisation autour des dispositifs publics éco-orientés. Il présente ainsi l'intérêt de l'approche théorique de la traduction, la problématisation générale et la démarche méthodologique, fondée sur la participation observante au sein de l'ULAMIR-CPIE du Pays de Morlaix et conduisant à considérer les contextes territorial et historique d'élaboration du réseau d'acteurs. Le chapitre 3 recontextualise le réseau d'Education à l'Environnement finistérien sur le plan socio-historique. Il expose l'évolution des contextes agricole et environnemental dans la transformation des espaces ruraux. L'analyse de ces contextes permet plus particulièrement de cerner, à partir des années 1970, les enjeux de l'animation rurale, dont les réseaux et les pratiques se transforment.

CHAPITRE 1

« Eduquer à l'environnement » : relier un champ d'action à des réseaux d'acteurs

1. L'ÉDUCATION A L'ENVIRONNEMENT OU L'ÉMERGENCE D'UN FAISCEAU DE MOBILISATIONS

1.1. L'évolution des rapports sociaux à l'environnement

La prise en compte de l'impact anthropique par le politique

Les énoncés environnementaux globaux

L'institutionnalisation internationale des discours éducatifs sur l'environnement

1.2. Les voies de diffusion d'un référentiel éducatif : entre actions publique et collective

L'application de l'Education à l'Environnement dans le système scolaire français

Les « éducations à » ou la mise en évidence des limites de la forme scolaire

1.3. L'Education à l'Environnement dans des configurations territorialisées d'acteurs

L'Education à l'Environnement dans les organisations environnementalistes

L'Education à l'Environnement dans le mouvement d'Education Populaire

2. MOBILISER POUR CHANGER

2.1. Promouvoir le changement

La conduite du changement environnemental et l'ouverture du processus démocratique

Le changement environnemental à l'épreuve des réseaux locaux

2.2. L'analyse d'une configuration d'acteurs par la théorie des réseaux

Le réseau, modèle d'action et cadre d'analyse

Une approche qualitative des réseaux

Des avantages structuraux ou comment construire les différences

Le réseau dans le monde : l'approche multi-niveaux

L'ULAMIR-CPIE du Pays de Morlaix s'inscrivant dans le champ de l'Education à l'Environnement depuis au moins une vingtaine d'années, comprendre son fonctionnement nécessite de retracer les grandes lignes d'évolution de ce champ d'action. Promue à l'école, diffusée sur les lieux de travail, de loisirs, présente dans l'espace public par l'intermédiaire de prospectus ou de campagne de communication, l'Education à l'Environnement constitue aujourd'hui à la fois un discours diffus et omniprésent chargé de donner du sens à des comportements ordinaires et quotidiens (Aspe & Jacqué, 2012). Ce discours a pour objectif de former un nouveau citoyen, un « éco-citoyen », capable de trier ses déchets, de respecter la biodiversité, de préférer les transports en commun ou le covoiturage à sa voiture personnelle, mais aussi de mieux coopérer avec les autres, etc. Pris à une autre échelle, ce discours renvoie à un contexte général de transformations environnementales et sociales, observées ou subies, conduisant à l'apparition, dans l'espace public, de nouveaux acteurs pour repenser l'action collective dans des trajectoires qui étaient jusqu'ici alternatives ou inexplorées. Quelle place les acteurs éducatifs occupent-ils dans la reformulation des modèles de développement humain ? D'où vient l'approche éducative centrée sur l'environnement et quelles formes prend-t-elle ? Qui en sont les porte-paroles et comment organisent-ils les mobilisations ?

L'objectif de ce chapitre est de montrer le processus par lequel les discours éducatifs sur l'environnement émergent et s'institutionnalisent à l'échelle internationale puis s'incorporent à l'échelle locale, sous l'action de réseaux d'acteurs divers, relevant autant de l'action publique que de mobilisations collectives. Plus précisément, il s'agit de montrer comment d'une part, l'Education à l'Environnement contribue à la reformulation d'actions éducatives préexistantes et d'autre part, comment ces coordinations d'acteurs plus anciennes participent, à partir de leur héritage culturel, à la reformulation des discours normatifs sur l'environnement, conduisant à la différenciation et à l'autonomisation d'approches pédagogiques distinctes.

C'est à partir de la présentation de ces grands éléments de contexte que la notion de réseau apparaît pertinente dans l'étude des mobilisations éducatives autour de l'environnement opérées par l'ULAMIR-CPIE du Pays de Morlaix.

1. L'ÉDUCATION A L'ENVIRONNEMENT OU L'ÉMERGENCE D'UN FAISCEAU DE MOBILISATIONS

L'émergence, dans les années 1970, de l'Education à l'Environnement est relativement récente au regard de l'action publique sur l'Education en général, et sur l'éducation scolaire en particulier, laquelle remonte au début du 19^e siècle²⁰. La nouveauté de cette action

²⁰ En 1833, la Loi Guizot impose que chaque commune de plus de 500 habitants se dote d'une école primaire pour garçons (Blanchard & Cayouette-Remblière, 2016). A cette période, la forme scolaire de l'éducation contribue à la construction d'une identité nationale par l'instauration d'une école gratuite,

éducative sur l'environnement s'explique par la jeunesse de la question environnementale elle-même, qui établit un lien entre la dégradation des milieux naturels et l'activité humaine et appelle à un changement socio-environnemental.

1.1. L'évolution des rapports sociaux à l'environnement

La « mise à l'agenda »²¹, dans la seconde moitié du 20^e siècle des questions environnementales aboutit, à la même période, à la production d'une activité normative reliant l'action éducative et l'environnement. Or, ces questions environnementales, connues sous leur forme publique actuelle depuis les années 1990-2000, ne sont, comme le mentionne V. Van Tilbeurgh (2014), que la forme réactualisée et réappropriée de formulations plus anciennes.

La prise en compte de l'impact anthropique par le politique

La question de la dégradation des milieux causée par l'activité humaine apparaît, selon les publications, dès l'Antiquité (Acot, 1988, Matagne, 1999, Fedeli, 2005). Toutefois, jusqu'au 19^e siècle et suivant les époques, ce sont les conséquences religieuses, sanitaires, militaires ou sociales des dégradations humaines sur le milieu qui sont au centre des préoccupations (Van Tilbeurgh, 2014). Ces conséquences étaient principalement évaluées par rapport aux humains et au fonctionnement des systèmes sociaux et non par rapport au fonctionnement des écosystèmes. Ainsi, au début du 19^e siècle, c'est la surexploitation de certaines ressources naturelles (forêts et poissons de rivière en particulier) qui inquiète le législateur.

En France, cette inquiétude au sujet des ressources naturelles est d'abord liée à la crainte que la paupérisation des populations riveraines (qui ne pourraient plus se nourrir ou se chauffer, c'est-à-dire répondre à leurs besoins domestiques), ne se transforme en contestation sociale ou en migration massive, l'une et l'autre pouvant déstabiliser les institutions régaliennes. Cette crainte pousse ainsi l'Etat à administrer les ressources pour

obligatoire et laïque dont les principes dépassent largement le cadre de l'école : éradication des particularismes locaux (dont les langues minoritaires), diffusion des valeurs de la modernité, exaltation du sentiment national, renforcement de l'ordre et de la stabilité sociale (Barthe & Alpe, 2012). Il est admis que l'enseignement scolaire contribue à cette construction nationale, comme y contribue sur le plan symbolique la figure emblématique du maître d'école. Les lois Ferry (1881 et 1882) seront ensuite centrales dans le processus de généralisation de l'école.

²¹ La notion d'agenda est définie par P. Garraud (1990) comme « *l'ensemble des problèmes faisant l'objet d'un traitement, sous quelque forme que ce soit, de la part des autorités publiques et donc susceptibles de faire l'objet d'une ou plusieurs décisions* » (Garraud, 1990 : 27).

permettre une pérennisation de la sédentarité des populations locales. Dans le cas des forêts toutefois, la protection se fait avant tout pour des raisons économiques²².

C'est autour du développement de l'industrie que l'établissement d'un lien entre les activités humaines et la dégradation du milieu naturel se réalise (Delort & Walter, 2001). Ces inquiétudes sont d'abord relayées par les premiers mouvements associatifs, qu'ils soient de filiation hygiéniste, esthétique ou naturaliste (sociétés savantes, cercles naturalistes ou d'artistes, etc.) (Mathis, 2012). D'autre part, l'écologie scientifique commence à s'organiser et des travaux montrent déjà l'existence de processus causés par l'activité humaine et ayant un impact sur le milieu naturel, comme les pollutions atmosphériques ou les pluies acides²³. En Europe, ces diverses mobilisations donnent lieu à la mise en place d'une législation contraignante pour les industries les plus dangereuses²⁴. L'écologie scientifique aurait ainsi développée sa dimension critique en mettant en évidence les conséquences néfastes de l'intensification de l'industrialisation et du progrès sur l'environnement²⁵ (Mormont, 2009).

Ce n'est véritablement qu'à partir des années 1960 que les résultats de l'écologie scientifique traitant de ces impacts anthropiques, se politisent et commencent à être traduits dans des réglementations spécifiques. La multiplication des catastrophes environnementales d'origine humaine (érosion des sols, pollution chimique des rivières, retombées radioactives suite aux campagnes d'essais nucléaires, marées noires, etc.) sur la période 1960-1980 remet en cause la croyance – relativement partagée jusque là – dans les capacités illimitées d'absorption du milieu et légitime les mobilisations sociales appelant à l'intervention du législateur²⁶. Les associations environnementalistes, en tant qu' « *avocat de l'intérêt général* »

²² Les autorités coloniales à l'île Maurice ou en Inde (création en 1864 de l'*India Forest Department*) ne consentent à agir que pour mieux gérer une ressource dont elles ont impérativement besoin et qui est à l'origine d'importants profits (Grove, 1995).

²³ Si l'écologie comme science consciente d'elle-même se développe un peu partout en Europe dans la dernière décennie du 19^e siècle, c'est en Grande-Bretagne en 1913 qu'est fondée la *British Ecological Society*, première société chargée d'encourager cette science (Déléage, 1991).

²⁴ En France, c'est en prenant pour base le décret napoléonien de 1810 sur les établissements insalubres, dangereux et incommodes qu'une grande partie de la lutte hygiéniste du 19^e siècle se structure (Mathis, 2012). C'est également en raison des atteintes portées à la ressource piscicole que les organisations de pêcheurs parviennent, à partir du milieu du siècle, à ce que la pollution soit considérée comme un crime pouvant être sanctionné au pénal (Bouleau, 2013).

²⁵ Deux facteurs peuvent expliquer cette intensification. Le premier est relatif à l'économie coloniale ayant prévalu jusqu'alors dans le développement puis dans la domination économique de la plupart des pays d'Occident. L'arrêt de cette économie aurait ainsi conduit les sociétés occidentales à prendre conscience des limites inextensibles du monde (et de leurs frontières nationales) et les aurait amenées à développer leurs propres capacités productives par l'augmentation de leur puissance industrielle. La deuxième Guerre Mondiale porterait également une responsabilité dans l'amplification de l'impact humain sur les milieux naturels, en ayant permis la diffusion des innovations militaires (usage des pesticides et de la technologie nucléaire en particulier) dans une économie civile. Cette diffusion aurait en effet participé de manière significative à la modernisation des appareils productifs (agricole, électrique, etc.).

²⁶ La mobilisation sociale autour de la question environnementale se manifeste au départ contre les nuisances occasionnées par les grands projets industriels ou d'aménagement (Lecourt, 2003).

permettent d'orienter stratégiquement les débats publics autour de la question environnementale (Lascoumes, 1994). Ces associations contribuent plus particulièrement à informer l'opinion publique²⁷. Durant cette période, l'objectif de l'action associative est d'agréger l'ensemble des revendications esthétiques, naturalistes ou scientifiques pour impliquer l'État dans la prise en charge des problèmes environnementaux. Au début des années 1990, la mobilisation de grandes ONG internationales comme l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN), World Wildlife Fund (WWF) et Greenpeace est déterminante dans la mise à l'agenda politique de la question environnementale. La réussite de la protection de l'environnement se serait nouée, d'après F.H. Buttel (2003), grâce à l'action du mouvement environnementaliste qui a permis de catalyser l'intervention des Etats.

Ainsi, pendant environ deux siècles, la prise de conscience d'un lien entre les activités productives et les dégradations des milieux naturels a conduit à une transformation progressive de la question environnementale en tant que problème public. Depuis une quarantaine d'années maintenant, les débats se sont orientés vers la conduite d'un processus de réforme environnementale, devant aboutir à l'amélioration des façons de gérer et de réguler les pratiques humaines dans le temps et dans l'espace (Boutaud, 2005). Ce mouvement réformateur consiste en particulier dans le passage de la mobilisation sociale autour d'enjeux environnementaux à l'institutionnalisation de nouvelles normes sociales et politiques (Gendron et al, 2009). Plus précisément selon F.H. Buttel (2003), la réforme environnementale repose sur quatre mécanismes : l'action sociale d'un mouvement environnemental militant ; la mise en place de régulations environnementales par les Etats-Nations ; la modernisation écologique de la production et de la consommation, et l'émergence de régulations portées par une gouvernance environnementale internationale (figure n°4). Cette nouvelle gouvernance se traduit plus particulièrement par l'émergence d'énoncés environnementaux globaux réorientant les pratiques humaines (c'est-à-dire d'injonctions à mener la réforme environnementale).

²⁷ Les moyens pour y parvenir sont variés : pétitions, publications dans la presse ou les revues spécialisées, premières conférences et manifestations publiques.

Figure n° 4

Les quatre mécanismes de la réforme environnementale selon F.H. Buttel (2003)



Les énoncés environnementaux globaux

A l'échelle internationale, le processus d'institutionnalisation de l'Environnement débute véritablement lors de la Conférence de Stockholm, organisée par les Nations Unies en 1972, qui portait, à l'origine, sur la question du développement humain. A cette date, le lien entre les activités des sociétés humaines et leur environnement naturel est formellement reconnu et les pays les plus industrialisés commencent à s'interroger sur les dégâts provoqués par un modèle de développement unilatéralement tourné vers le progrès économique. Mais dans un contexte de tensions internationales très fortes (guerre froide, guerre du Vietnam, décolonisation, controverses au sujet des essais nucléaires), c'est davantage la contestation sociale portant sur les inégalités des modèles de développement entre les pays du Nord et les pays du Sud qui focalise les débats de la conférence. Ces débats établissent en particulier le constat de l'échec social et économique des pays en voie de développement. L'explication de cet échec s'appuie sur des arguments liés à l'inadaptation des choix techniques et économiques aux conditions sociales et écologiques des pays en voie de développement, d'une part, mais aussi à la prédation néfaste, lors de la colonisation, des pays industrialisés sur l'ensemble des ressources naturelles mondiales, d'autre part. Ainsi, les premiers sommets internationaux partent de la nécessité de reconsidérer non seulement les rapports entre environnement et développement humain, mais aussi les rapports entre les différentes modalités du développement humain (Aspe & Jacqué, 2012).

Ces considérations seront reprises sous différentes formes lors des rassemblements internationaux suivants jusqu'au Sommet de la Terre à Rio en 1992 sous l'égide de l'ONU, où les enjeux autour des écarts de développement sont reconsidérés à la lumière de l'exacerbation des problèmes démographiques et environnementaux mondiaux. C'est dans ces conditions générales de remise en question des notions de développement et de

croissance qu'un processus de reconstruction narrative²⁸ se met en œuvre, appelant, par de « grands énoncés », à une action collective pour surmonter des menaces de plus en plus importantes et de plus en plus proches dans le temps sur les cadres de vie humains (Rumpala, 2009, 2010). Ces énoncés se formulent sous la forme d'injonctions à la fois rhétoriques et normatives, dont l'enjeu est de promulguer un horizon d'action universel dépassant l'hétérogénéité des configurations socio-économiques, culturelles ou encore éthiques à travers le monde.

Le développement durable est l'un de ces grands énoncés, formulé pour la première fois en 1983, au cours de l'assemblée générale des Nations Unies qui crée la Commission Mondiale pour l'Environnement et le Développement dirigée par G.H. Brundtland, alors première ministre de la Norvège. Cette commission achève ses travaux par la publication du rapport « *Notre avenir à tous* » (1987) qui fixe les bases de la notion de durabilité. Le développement durable institue un nouveau référentiel d'action mettant pour la première fois explicitement en lien les processus économiques, le développement équitable des sociétés et la préservation de l'environnement naturel (Lévy & Lussault, 2003)²⁹. Par la suite, d'autres notions formalisées et expérimentées à une échelle transnationale, se concrétisent dans le but de parvenir aux prescriptions initiales de développement durable. Qu'il soit aujourd'hui question de principe de précaution ou de responsabilité, de bonne gouvernance, de gestion intégrée, de lutte contre l'érosion de la biodiversité ou contre le changement climatique, ou plus récemment, de services écosystémiques et d'économie circulaire, tous ces énoncés participent à la réorientation des pratiques humaines tout en codifiant de nouveaux rapports sociaux à l'environnement (figure n°5). Ce sont certains de ces énoncés qui composent, par exemple, les trois conventions internationales issues de Rio³⁰, et qui sont successivement déclinés au niveau européen, dans les politiques nationales et les secteurs administratifs des Etats-membres, et inscrites localement dans des conventions locales.

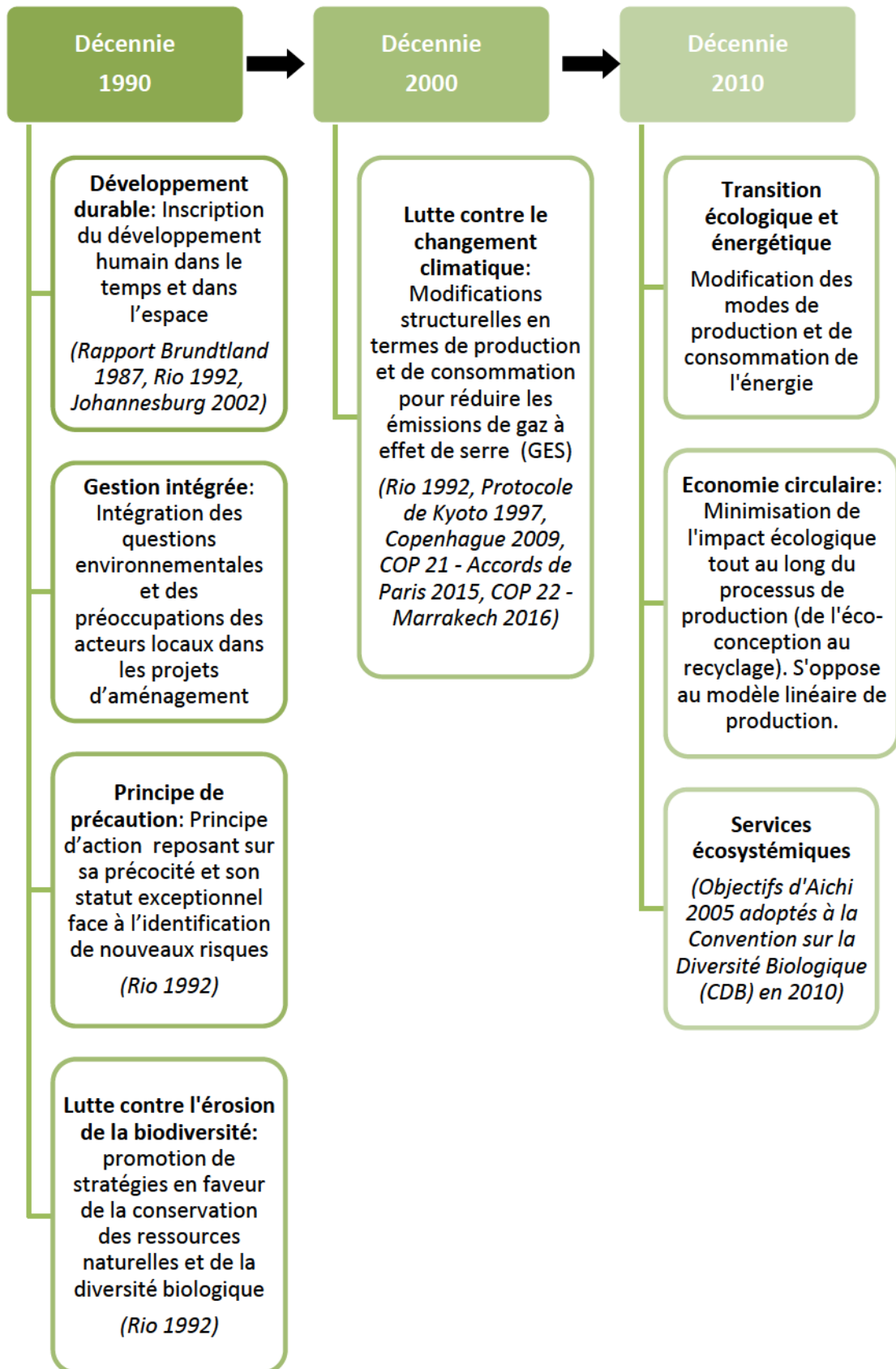
²⁸ Ce processus prend la forme d'un vaste tissage narratif englobant voire totalisant, qui peut ainsi venir expliquer et ordonner la compréhension et l'expérience du monde tel qu'il évolue. Ce « métarécit » est constitué de discours faisant autorité organisés autour du soutien d'un projet collectif (Rumpala, 2009).

²⁹ Cette notion, maintes fois définie, met en particulier l'accent sur l'inscription temporelle du développement, sa durabilité étant conçue moralement et éthiquement par rapport aux générations futures et à l'intérieur d'une même génération.

³⁰ Convention sur la diversité biologique (CDB) ; Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ; Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULD).

Figure n° 5

La production des énoncés environnementaux globaux depuis 30 ans (exemples)



En France, la prégnance des énoncés globaux est ainsi perceptible dans les règlements, les conventions, les statuts de structures traitant des questions environnementales, lesquels ont été progressivement réécrits depuis une vingtaine d'années pour y intégrer ces énoncés. Mais au-delà des textes réglementaires, ce sont des associations ou des collectivités locales qui s'engagent derrière leur mise en place au niveau local (Van Tilbeurgh, 2014). La transformation des énoncés globaux en des opérations concrètes mobilisent à la fois des réseaux d'acteurs, des moyens techniques et financiers à travers lesquelles ces énoncés sont traduits, un cadre réglementaire et des approches cognitives (scientifiques, morales, empiriques) portées par des institutions, etc. Dès lors, l'ancrage des énoncés dans des opérations concrètes repose, grâce à cette mobilisation, sur un travail d'appropriation et de traduction considérant le lien et l'emboîtement des échelles globale et locale.

C'est dans ce contexte global de reconfiguration des pratiques humaines que la pédagogie sur l'environnement apparaît et que l'Éducation à l'Environnement se formalise en tant que telle. Plus précisément, c'est au sein de cette dynamique environmentaliste que toute une action éducative chargée de participer à la stratégie de diminution de l'impact anthropique, est produite. En d'autres termes, l'application des énoncés globaux se réalise pour une part dans le cadre d'une action éducative.

L'institutionnalisation internationale des discours éducatifs sur l'environnement

Quatre « temps forts » balisent la construction des premiers discours normatifs sur l'Éducation à l'Environnement. En 1972, la Conférence de Stockholm montre la nécessité d'adopter une conception partagée des rapports entre humains et environnement dans la perspective d'améliorer la préservation de l'environnement mondial. Dans cette perspective, l'effort international porte sur la recherche d'un référentiel commun à des contextes nationaux et culturels très diversifiés et se concrétise par la création du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). Dans ce programme, l'éducation est présentée comme un moyen supplémentaire aux régulations politiques et juridiques pour répondre à la crise environnementale planétaire. Cette référence à l'éducation comme « ciment social et culturel » renvoie aux conceptions promues, à sa création, par l'UNESCO (l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture), une trentaine d'années auparavant³¹.

³¹ Créée en 1945 à la suite des dégâts matériels et humains de la Seconde Guerre mondiale, l'UNESCO a pour objectif, selon son acte constitutif, de solidariser les peuples, entre autres, par le développement de l'éducation, des sciences et de la culture. L'UNESCO doit « *contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant, par l'éducation, la science et la culture, la collaboration entre nations, afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'Homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, que la Charte des Nations unies reconnaît à tous les peuples* ». Dans cette perspective, l'UNESCO devient à l'échelle internationale le principal porte-parole

Les propositions émises au cours de la Conférence de Stockholm concernent la constitution, à travers la nomination d'un corps d'experts, d'une charte internationale d'Éducation à l'Environnement (Sauvé, 2011). Une série de réunions portant sur les contours d'une éducation environnementale commune est alors organisée à travers le monde dans les deux années suivantes. Ces rencontres transnationales aboutissent à l'organisation de la Conférence de Belgrade en 1975 et au lancement du Programme International de l'Éducation à l'Environnement (PIEE) coordonné par l'UNESCO et le PNUE. Avec ce programme, les deux principales organisations internationales respectivement chargées de la promotion de l'éducation et de l'environnement légitiment leur action autour d'un projet commun. La Charte de Belgrade reprend et précise la Déclaration de Stockholm. Le projet éducatif qui prend forme à cette période véhicule une conception de l'environnement anthropocentrée, fondée sur l'équité de l'accès aux ressources naturelles mondiales, notamment en raison de tensions internationales très vives au sujet des problèmes liés aux inégalités de développement³². Le texte de Belgrade renvoie ainsi l'éducation à une médiation socioculturelle de la question environnementale, par la diffusion de savoirs (par les enseignements), de savoir-faire (par des comportements) et de savoir-être (par des valeurs communes) (Léninger-Frézal, 2009). Ce faisant, l'ensemble des institutions formelles et des réseaux informels s'engage dans un travail collectif de production de normes sociales dans lequel l'évaluation des conduites humaines sur l'environnement est l'enjeu principal (Fritsch, 1992).

Le projet éducatif autour des rapports humains à l'environnement est à nouveau reformulé lors de la Conférence de Tbilissi en 1977 et recommande explicitement cette fois aux Etats membres d'adopter des politiques nationales en faveur de l'Éducation environnementale :

« L'éducation possède un rôle capital à jouer face aux problèmes de l'environnement et aux possibilités qu'il offre. L'éducation relative à l'environnement devrait être intégrée à tous les niveaux du système scolaire afin que le grand public et de nombreux groupes professionnels acquièrent les connaissances, la compréhension, les aptitudes et le sens des valeurs dont ils ont

d'un monde réunifié et désormais doté d'un patrimoine commun, qu'il s'agit de préserver collectivement, grâce notamment à la promotion de l'éducation.

³² Selon O. Sigaut (2010), le thème de l'Éducation à l'Environnement a été utilisé, lors de la guerre froide, comme support et prétexte à la dénonciation croisée de la nucléarisation des grands blocs géopolitiques (faisant s'opposer l'ex-URSS et les Etats-Unis) et aux opérations d'information et de désinformation des populations sur les différentes questions écologiques. L'auteur décrit en particulier la lutte d'influence entre l'UNESCO (traditionnellement soutenue par les pays socialistes et les Etats en voie de développement) et l'OCDE (dont la création s'inscrit dans le prolongement de la politique d'aide américaine à l'Europe occidentale de l'après-guerre et qui est, de ce fait, implicitement placée sous le contrôle des américains) sur les questions d'éducation, d'environnement et de pédagogie. Cette lutte traduit en réalité, selon O. Sigaut (2010), l'instrumentalisation d'un référentiel au profit de la critique du modèle économique de développement antagoniste (c'est-à-dire opposant le modèle capitaliste des pays développés et celui des pays en voie de développement).

besoin pour participer à la recherche des solutions en matière d'environnement. L'enseignement non scolaire a lui aussi une contribution extrêmement importante à apporter. La pleine utilisation des moyens de grande information à des fins vraiment éducatives aiderait également à généraliser la conscience et la compréhension de ces questions »³³.

Dans cette déclaration, les Etats sont incités à intégrer la question environnementale dans toutes ses formes éducatives, scolaire et non-scolaire, afin que soient rendus possible la résolution des problèmes environnementaux. Cette distinction entre des formes éducatives est mentionnée pour la première fois. Elle réitère la portée globalisante et par définition normative donnée au projet éducatif sur l'environnement (Micoud, 1992).

L'institutionnalisation du développement durable dans les années 1980-1990 comprend un certain nombre d'implications sur le plan éducatif. L'article 36 de la Convention de Rio, intitulé « *la promotion de l'éducation, la sensibilisation et la formation du public* » établit les bases de l'action en matière « d'Education à l'Environnement pour le Développement Durable » (EEDD) (Sauvé, 2011). Plus exactement, il y est préconisé une réorientation de l'Education à l'Environnement pour qu'elle soit en accord avec les principes du développement durable. Lors du Sommet de Johannesburg en 2002, cette action est mise en œuvre dans un programme international d'Education en vue du Développement Durable (EDD) pour la période 2005-2014, coordonnée par l'UNESCO. Ainsi, l'action éducative environnementale est appelée à s'élargir et à être intégrée de façon plus volontariste dans les politiques nationales et locales :

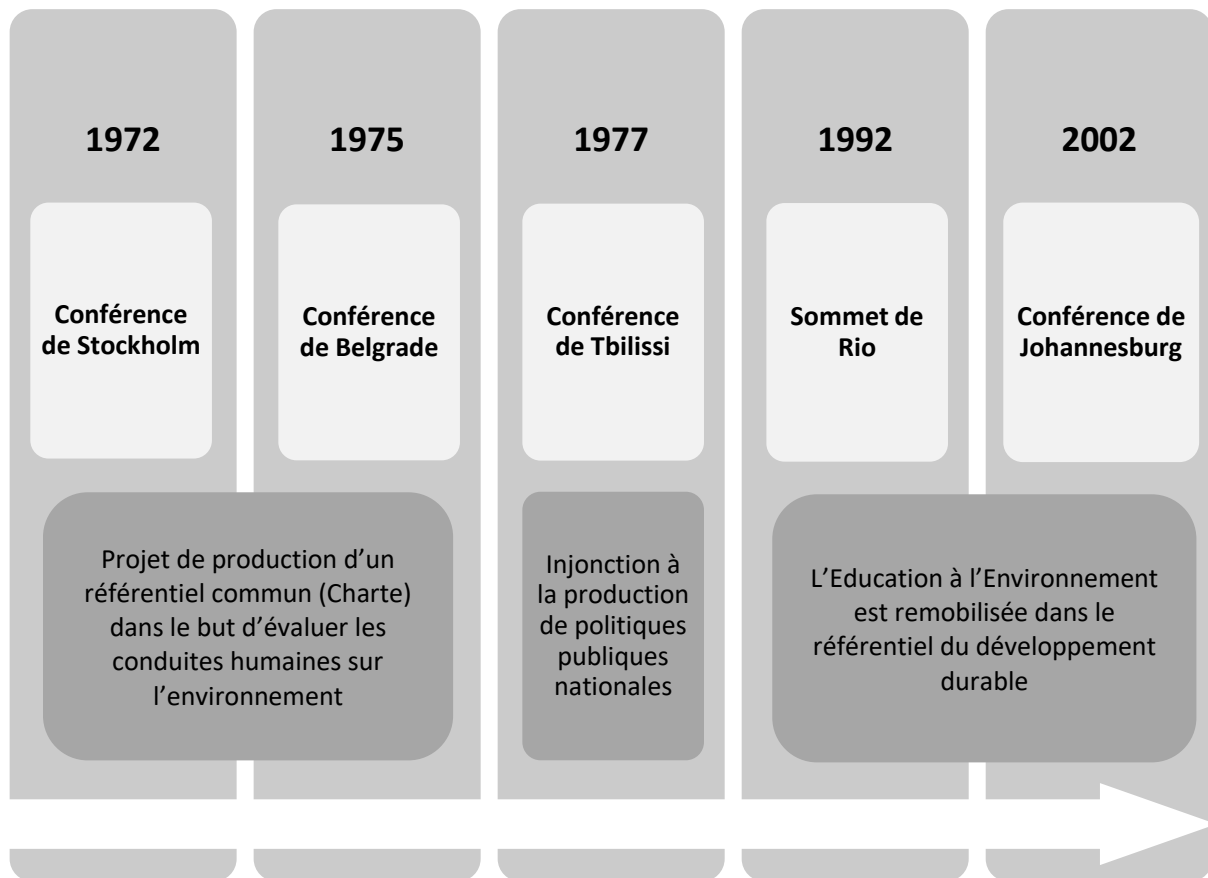
« L'éducation, de type scolaire ou non, est indispensable pour modifier les attitudes de façon à ce que les populations aient la capacité d'évaluer les problèmes de développement durable et de s'y attaquer. Elle est essentielle aussi pour susciter une conscience des questions écologiques et éthiques, ainsi que des valeurs et des attitudes, des compétences et un comportement compatibles avec le développement durable, et pour assurer une participation effective du public aux prises de décision.»³⁴

L'étude des contextes d'institutionnalisation des énoncés globaux et de l'éducation environnementale montre comment les référentiels communs se transforment d'une notion d'Education à l'Environnement (EE) à une notion d'Education au Développement Durable (EDD) (figure n°6).

³³ Extrait de la Charte de Tbilissi.

³⁴ Extrait de la Charte de Johannesburg.

Figure n° 6 : Les grandes étapes de l'institutionnalisation de l'Education à l'Environnement à l'échelle internationale



Avec la formalisation du développement durable, la nécessité de diffuser les référentiels globaux à des niveaux d'échelles plus locaux devient plus affirmée. Cette diffusion prend, à l'échelle des gouvernements, plusieurs formes, qu'elles soient réglementaires, dans le cadre d'une action publique ou non-réglementaire, dans le cadre d'une action collective.

1.2. Les voies de diffusion d'un référentiel éducatif : entre actions publique et collective

Si, à l'issue d'une trajectoire d'une trentaine d'années, les injonctions internationales en appellent à l'action des Etats-Nations pour mettre en œuvre les principes éducatifs, les applications les plus immédiates et les plus visibles des accords internationaux sur l'Education à l'Environnement se concrétisent dans le cadre de la formation scolaire. Toutefois, en France, cette entrée formelle est dans un premier temps investie par d'autres Ministères que celui de l'Education.

L'application de l'Education à l'Environnement dans le système scolaire français

En 1969, le *programme des 100 mesures*³⁵ établit pour la première fois une relation entre la question de l'éducation et celle de la protection de l'environnement à travers l'enseignement scolaire (Charvolin, 1997), sans pour autant que des dispositions législatives soient prises. Seul le Ministère de l'Agriculture s'engage en 1970 dans le domaine de la formation professionnelle avec la création du Centre d'Expérimentation Pédagogique (CEP) de Florac en Lozère³⁶.

Il faut cependant attendre la création du Ministère de l'Environnement en 1971 pour que des initiatives soient portées au sein du système scolaire. En effet, les premiers dispositifs scolaires sur le développement de l'Education à l'Environnement, telle qu'elle est formulée dans les textes internationaux, sont à l'origine orientés et décidés non pas par le Ministère de l'Education Nationale mais par celui de l'Environnement, chargé d'intéresser les administrations existantes aux enjeux environnementaux (Aspe & Jacqué, 2012).

En 1972, une première circulaire ministérielle mentionne par exemple la nécessité de développer le lien entre éducation et environnement :

*« Les problèmes de l'environnement sont de plus en plus au cœur de l'actualité. Le ministère de l'Education Nationale est directement intéressé par ces questions qui, outre qu'elles impliquent des informations et des connaissances spécifiques, doivent conduire à une véritable éducation »*³⁷.

En 1977, quelques années après les Conférences de Stockholm, Belgrade et Tbilissi, la circulaire Haby³⁸ dédiée à « l'instruction générale sur l'éducation des élèves en matière d'environnement », concrétise explicitement l'application des accords internationaux dans le domaine scolaire. Elle a en particulier pour objectif de « développer chez l'élève une attitude d'observation, de compréhension et de responsabilité à l'égard de l'environnement ». Concrètement, la circulaire consiste surtout à mutualiser les ressources documentaires existantes sur la question environnementale, toutes administrations confondues, par l'intermédiaire des Centres Régionaux de Documentation Pédagogique (CRDP). Plus généralement, l'intégration

³⁵ Ce programme prend la forme du premier « Etat de l'Environnement » réalisé en France. Il regroupe en un seul document les termes dans lesquels se pose la question environnementale à la fin des années 1960. La particularité de ce document, conçu d'abord pour être normatif, est d'avoir contribué à la définition cognitive du domaine environnemental (Charvolin, 1997).

³⁶ Ce centre est une des premières structures de formation sur l'Education à l'Environnement. Sur le plan pédagogique, il permet l'immersion des étudiants et des futurs enseignants dans un territoire afin de leur fournir les moyens de l'appréhender de manière globale en visant la construction de savoirs et le développement de compétences disciplinaires dans les champs de l'écologie et de l'aménagement (Braidà & Vidal, 2013). Le CEP est devenu l'Institut d'Education à l'agro-environnement en 2007.

³⁷ Circulaire n° 72-249 du 26 juin 1972 relative à la sensibilisation aux problèmes de l'environnement au niveau de l'enseignement préélémentaire.

³⁸ Du nom de René Haby, alors Ministre de l'Education Nationale. Circulaire n°77-300 du 29 août 1977. Disponible à http://media.eduscol.education.fr/file/EEDD/21/8/circulaire1977_115218.pdf.

de l'Education à l'Environnement dans le système scolaire français consiste à cette période à intégrer la question environnementale aux enseignements disciplinaires existants (Fortin-Debart, 2003)³⁹. Mais si le traitement pédagogique de la question environnementale est parfois présenté comme l'acquisition de connaissances en écologie ou comme une éducation civique, les moyens développés par l'Education Nationale resteront faibles et l'Education à l'Environnement ne sera intégrée que dans des projets éducatifs à la marge (Aspe & Jacqué, 2012).

En 1983, un protocole d'accord est signé entre le Ministère de l'Education et le Ministère de l'Environnement afin d'approfondir la politique d'Education à l'Environnement dans l'ensemble du système scolaire et universitaire. Une option « éducation à l'environnement » est proposée à titre expérimental dans le cursus de formation des enseignants mais aucune ligne budgétaire spécifique n'est attribuée par le Ministère aux actions d'Education à l'Environnement une fois l'enseignant en poste (Cottureau, 1994). Par conséquent, les projets éducatifs environnementaux au sein de l'institution scolaire se font sur l'initiative d'une minorité d'enseignants, lesquels sont avant tout intéressés par la portée innovante des approches pédagogiques de la nature, qui se développent dans les réseaux enseignants ou, parallèlement, nous le verrons plus loin, dans les réseaux associatifs (Best, 1984).

La circulaire du 15 février 1990 introduit l'Education à l'Environnement comme « thème » pédagogique transversal, occasionnant une diversité d'actions (sorties, visites, ateliers, clubs, projet d'établissement, etc.). Le protocole de 1993 renforce cette orientation éducative par projets: « *chaque élève au cours de sa scolarité obligatoire devra avoir bénéficié, une fois au moins, de l'une de ces formations transversales spécifiques* »⁴⁰. Ces textes insistent par ailleurs sur le rôle, dans un contexte de décentralisation, des instances régionales et départementales dans le développement des actions scolaires sur l'environnement. Les projets sont en effet présentés comme une source de financement nouvelle pour les établissements, dans la mesure où ils permettent d'obtenir des aides à leur réalisation. De ce fait, l'école s'ouvre davantage sur les organismes extérieurs.

Mais c'est l'énoncé global du développement durable qui relance significativement la question de l'Education à l'Environnement dans le champ scolaire. La diffusion du développement durable dans les contextes nationaux se réalise plus particulièrement par un mouvement de réformes scolaires (Sauvé, 2006). C'est en 2004 qu'une circulaire intitulée « *généralisation d'une éducation à l'environnement pour un développement durable (EEDD)* » vient apporter une réelle innovation en remplaçant la circulaire de 1977. Toutefois, dans les textes fondateurs de l'Education pour le Développement Durable, les stratégies d'implantation fondées sur l'intégration de la notion de durabilité dans les programmes existants sont les

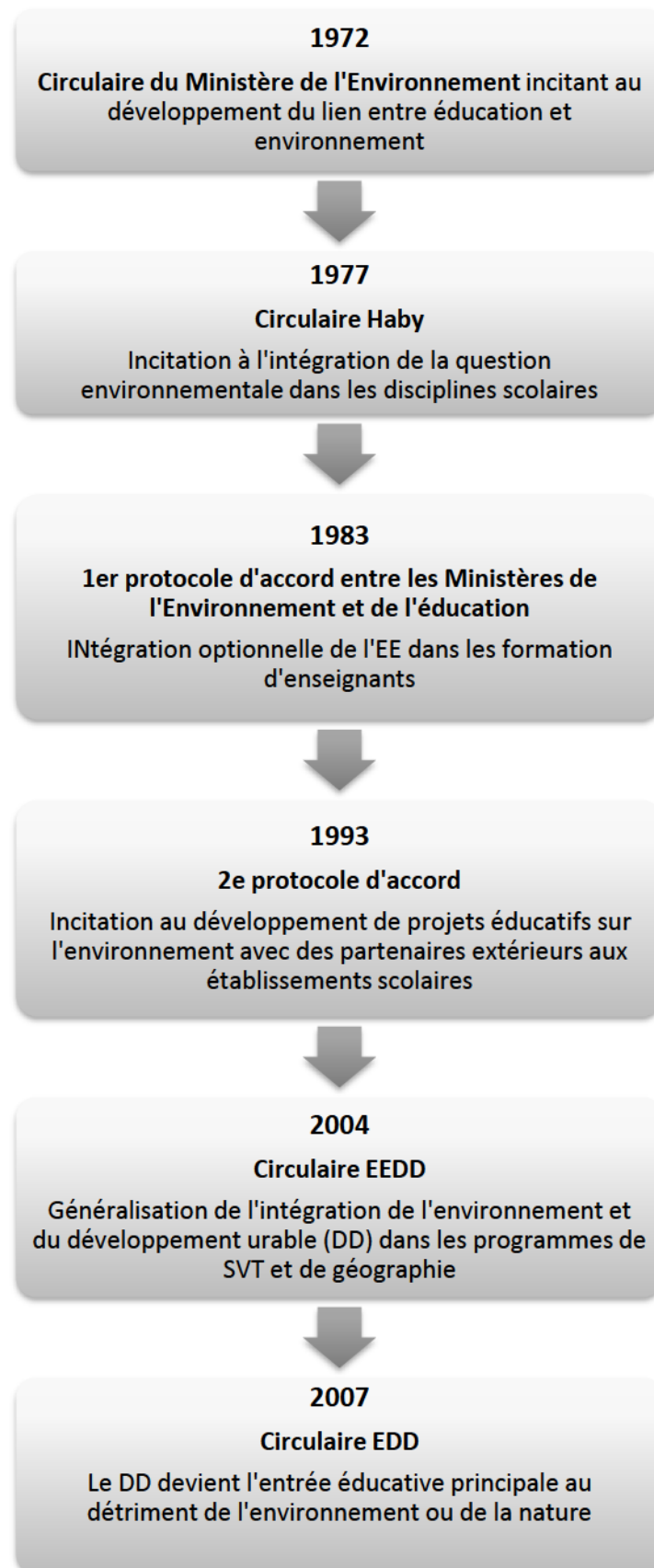
³⁹ Cf. annexe n° 1.

⁴⁰ Protocole du 14 janvier 1993 entre le ministère de l'Education Nationale et de la Culture et le Ministère de l'Environnement, II. Contenu et activités d'enseignement.

mêmes que celles qui ont été mises en avant pour l'Education à l'Environnement dans la Déclaration de Tbilissi (Giraut et Sauv , 2008). La circulaire de 2004 pr cise en particulier que « *l'EEDD ne constitue pas une nouvelle discipline mais qu'elle se construit de fa on coh rente et progressive tant   l'int rieur de chaque discipline qu'entre les diff rentes disciplines* »⁴¹. Ce sont d'abord les programmes scolaires des sciences de la vie et de la Terre (SVT) et d'histoire-g ographie qui sont concern s. C'est   partir de 2005 que la notion de d veloppement durable est ensuite int gr e aux programmes de sciences physiques et de chimie au coll ge. Cette int gration du d veloppement durable sera   nouveau renforc e en 2007 par une circulaire intitul e « *seconde phase de g n ralisation de l' ducation au d veloppement durable (EDD)* », faisant cette fois dispara tre le terme d' « environnement ». L'Education au D veloppement Durable est articul e aux enseignements scolaires par la multiplication des projets transversaux dans les  tablissements et les  coles et la formation des professeurs et des autres personnels impliqu s dans cette  ducation (figure n 7).

⁴¹ Extrait de la circulaire de 2004.

Figure n° 7 : Les étapes de l'intégration de l'Education à l'Environnement dans le système scolaire français



En général, cette orientation du développement durable ne pose pas de problèmes particuliers dans le premier degré compte-tenu de l'organisation et de la formation pluridisciplinaire des enseignants. En revanche, le cloisonnement disciplinaire dans le second degré (collège et lycée) nécessite la mise en place de dispositifs pédagogiques spécifiques plus couteux en temps et nécessitant davantage de compétences. Dans ce contexte, le ministère de l'Éducation Nationale incite les établissements à faire appel à des partenaires extérieurs, notamment pour l'organisation des projets interdisciplinaires. En effet, à cette période, l'Éducation à l'Environnement a trouvé un terrain de développement dans de nombreux espaces d'éducation informelle susceptibles de fournir ces partenaires. D'après F. Boillot-Grenon (1999 : 13), « *le cloisonnement du système scolaire a contraint l'Éducation à l'Environnement à s'exprimer en dehors de l'école dans les lieux d'éducation informels plus libres et selon des pratiques plus ancrées dans le contexte socio-économique et culturel* ».

Ainsi, le système scolaire ne permettrait qu'une sensibilisation partielle et imparfaite à l'environnement. L'inachèvement de l'intégration de l'Éducation à l'Environnement serait lié aux caractéristiques de son objet, ainsi qu'au développement de discours réactualisant la question de la place de l'école dans les processus éducatifs en général.

Les « éducations à » ou la mise en évidence des limites de la forme scolaire

L'Éducation à l'Environnement a pour objet des problèmes environnementaux transversaux et complexes, non-stabilisés et donc parfois flous (Fabre, 2014). Les problèmes flous se caractérisent selon H.A. Simon (1973), par des incertitudes sur les conditions mêmes de leur définition; une absence de critères objectifs et indiscutables pour décider d'une solution ; l'absence d'une méthodologie de résolution. Ces problèmes flous, dont fait partie la question environnementale, sont parfois également décrits comme étant des « Questions Socialement Vives » (QSV) (Legardez & Simonneaux, 2011)⁴². C'est pour se saisir de cette complexité que les *éducations à*, en complément des enseignements scolaires conventionnels, se développent et se transforment (Lange, 2015). Les « *éducations à* » ne constituent pas une approche éducative entièrement nouvelle, c'est davantage leur extension qui constitue un phénomène original. J. Lebeaume (2012) évoque une véritable effervescence et identifie aujourd'hui une quarantaine « *d'éducations à* »⁴³. Mais de tous les champs thématiques

⁴² Pour ces auteurs, les incertitudes renvoient d'abord à la définition-même de la QSV (la question est ainsi « vive » dans la société en général). Les incertitudes concernent également les connaissances mobilisées dans les QSV, lesquelles sont l'objet de controverses de la part des différents acteurs (la question est ainsi « vive » d'un point de vue scientifique). Les incertitudes peuvent aussi apparaître au sein de configurations institutionnelles, en particulier dans l'institution scolaire, à travers les choix d'enseignements effectués dans les manuels, programmes et curriculums (la question est alors vive dans sa dimension éducative).

⁴³ Leurs objets recouvrent des domaines aussi divers que la santé, la sexualité, le territoire, l'information, la culture, la défense, la citoyenneté, la paix, la non-violence, la sobriété énergétique, l'écoute, l'éthique, la consommation, les risques, le goût, le droit, le bonheur, etc. (Lebeaume, 2012).

explorés, c'est celui portant sur la question environnementale (et de développement durable) qui est à ce jour le plus institutionnalisé (Audigier et al., 2015). D'une manière générale, les « *éducations à* » appellent à une approche transdisciplinaire qui mobilise et met en relation des connaissances variées pour appréhender les problèmes dans leur complexité (Diemer & Marquat, 2014). Elles se caractérisent plus particulièrement par le développement de compétences sociales (*empowerment*) visant l'implication et l'engagement (*commitment*) des apprenants dans la vie publique au sens large (Lebeaume & Pavlova, 2009). Leur objectif est de faire évoluer les comportements, pour préparer à l'action, qu'elle soit individuelle ou collective.

Une autre caractéristique des « *éducations à* » et de l'Education à l'Environnement en particulier est de ne pas séparer les âges d'apprentissages (enfance et âge adulte). Cette caractéristique met en relief le caractère permanent, ouvert et polymorphe du processus éducatif, tel qu'il peut être conçu dans un cadre non-scolaire. Cette conception a été développée dans la notion d'« *éducation permanente* » (*life long education*) dès les années 1920. Ce n'est pourtant que dans les années 1960 que cette idée se formalise, au niveau international, à l'intersection des milieux militants et experts impliqués à divers titres dans les pratiques d'éducation des adultes⁴⁴. A partir de 1970, les discours de la Commission européenne encouragent une école qui ne doit plus être « *confinée à une période de formation initiale* » mais participer à la formation permanente, et rendre cohérent les curriculums d'enseignement avec les modes de formation tout au long de l'existence (Commission européenne, 2006). Plus précisément, le Conseil de l'Europe (1970) met en exergue « *une formule éducative globale capable de répondre aux besoins éducatifs en rapide expansion et de plus en plus diversifiés de chaque individu* ». Ainsi, l'éducation permanente est désignée comme un principe transcendant l'ensemble des institutions de formation et d'éducation et s'étendant tout au long de la vie⁴⁵. Dans ce système éducatif, toutes les activités sociales comportent potentiellement une dimension éducative, et peuvent être occasion ou objet d'éducation. La forme scolaire y est conservée, mais elle tend à perdre sa position centrale ou hégémonique. Le système d'éducation permanente développe ainsi l'idée d'un système décentré, « dont le centre est partout », où aucune institution ne peut se définir comme base, noyau ou modèle pour toutes les autres (Forquin, 2004). Dans cette perspective, l'éducation permanente renverse la hiérarchie éducative. Elle n'est plus comprise alors comme un complément

⁴⁴ Le besoin d'intégrer l'éducation non plus seulement des enfants mais des adultes dans un dispositif plus large ou plus global, impliquant « en amont » une nouvelle conception du rôle et des fonctions de l'éducation scolaire se manifeste lors de la Conférence internationale sur l'éducation des adultes tenue à Montréal en 1960 (Lengrand, 1960 ; Hély, 1963). Deux ans plus tard, l'expression « *éducation permanente des adultes* » apparaît dans le rapport du premier comité des experts pour l'avancement de l'éducation des adultes et les projets de programme des douzième et treizième sessions de la Conférence générale de l'UNESCO (1962, 1964).

⁴⁵ D'après J.C. Forquin (2004), l'éducation permanente se définit comme « *une éducation étendue sur toute la durée de la vie, intéressant toutes les dimensions de la vie et intégrant en un dispositif cohérent les différentes modalités possibles du processus éducatif : initiale et continue, formelle et informelle, scolaire et non scolaire* ».

occasionnel, accessoire ou compensatoire de l'éducation scolaire, elle est au contraire un système éducatif qui englobe toute la durée de la vie et au sein duquel l'éducation scolaire ne peut avoir qu'une fonction préparatoire ou du moins contributive.

L'ensemble des caractéristiques de l'Education à l'Environnement (objet complexe, approche pédagogique interdisciplinaire, processus d'apprentissage permanent) questionne et révèle les limites de la forme scolaire pour en intégrer les spécificités. Ainsi, c'est tout le système éducatif qui est remis en question par l'Education à l'Environnement, et notamment sa forme scolaire (Vincent, 1994 ; Lahire & Thin, 1994). La forme scolaire possède un certain nombre de caractéristiques dont l'école, en tant qu'institution centrale du système éducatif, est la plus emblématique⁴⁶. Avec l'école s'institue un espace-temps spécifique où le mode de transmission des savoirs et de socialisation distingue le moment de l'action de formation qui anticipe, codifie et planifie les apprentissages visés, qui impose des contraintes et des règles de fonctionnement basées sur l'asymétrie de l'instructeur (supposé savant et compétent) et de l'instruit (supposé ignorant) et le moment de la mise en œuvre de ces savoirs, à l'âge adulte en particulier. Dans la forme scolaire, les savoirs sont supposés stables, déposés dans des livres, des manuels, qui présentent, pour une discipline donnée, l'état de ces savoirs tels qu'ils peuvent être portés à la connaissance des élèves (Audigier et al., 2008). Une autre caractéristique de la forme scolaire est de conduire à la « disciplinarisation » des enseignements (Lebeaume, 2010), qui confère, au sein des curriculums⁴⁷, une importance dominante aux savoirs didactiques. L'enseignement à l'école s'organise donc autour de la question des enseignements «fondamentaux», considérés comme une base éducative minimale indispensable.

Au contraire de la forme scolaire, les « *éducations à* » discutent du partage entre la fonction d'instruction, centrée sur des savoirs stabilisés, individualisés et considérés comme légitimes, et la fonction d'éducation, centrée sur les valeurs à transmettre, en lien avec la complexification des contextes de vie (Barthe & Alpe, 2012). Elles renvoient de ce fait aux relations entre la culture scolaire et les cultures sociales vécues, construites en dehors de l'école. Les savoirs scolaires seraient en effet à la fois trop fragmentés et trop éloignés de l'expérience vécue des élèves qu'ils ne feraient plus sens pour leur vie personnelle et professionnelle future. Autrement dit, l'Education à l'Environnement questionne la capacité

⁴⁶ À la suite de travaux d'historiens (Chartier, Compère, Julia, 1976), G. Vincent (1980, 1994) a formalisé le concept de *forme scolaire* pour désigner le mode éducatif dominant tel qu'il s'est imposé en Occident puis à travers le monde depuis le 16^e siècle. Dans leur ouvrage, Blanchard & Cayouette-Remblière (2016) reprennent les travaux de D. Thin (1998) et mettent en évidence cinq traits caractéristiques de la forme scolaire : 1/séparation des apprentissages entre enfants et adultes ; 2/séparation de la théorie et de la pratique ; 3/omniprésence des règles ; 4/rationalisation du temps ; 5/soumission au pouvoir impersonnel des règles sociales (qui ne sont pas celles de l'instituteur).

⁴⁷ Un curriculum est une composition de moments scolaires dont les enjeux sont complémentaires. Ainsi, le curriculum ne peut-il être considéré comme la seule juxtaposition de matières ou de disciplines mais comme un réseau complexe de connexions, de coordinations ou de concordances intra ou extra disciplinaires (Lebeaume, 2010).

du système scolaire à favoriser l'émancipation des individus, nécessaire à leur engagement sur des questions complexes et incertaines, dont l'environnement fait partie (Joshua, 1999 ; Fabre, 2014). On observe toutefois d'après J.M. Lange (2015), autant de tensions que des effets d'intégration mutuelle entre le cadre scolaire et le cadre non-scolaire (Lange, 2015). Dans cette perspective, la question du lien entre les « *éducations à* », non-disciplinaires (Audigier, 2001, Lebeaume, 2004, Lange & Victor, 2006, Simonneaux, 2008) et l'éducation fondamentale portée par la forme scolaire est toujours débattue⁴⁸.

En résumé, c'est en dépassant le cadre strictement scolaire que la question éducative se transforme et devient progressivement, au cours du 20^e siècle, un problème public concernant des domaines de connaissances et des publics variés. Les discours – notamment internationaux - sur l'éducation promeuvent aujourd'hui le développement de valeurs universelles, de compétences générales ou de comportements compatibles avec une forme de progrès social, mené collectivement et en tous lieux⁴⁹. Cette évolution montre que l'éducation ne se dispense plus uniquement au sein de l'institution scolaire mais s'ouvre non seulement à d'autres configurations et espaces éducatifs (tout aussi hétérogènes que la famille, les pairs, le bord de mer, la ville, le théâtre, les stages professionnels ou encore l'engagement associatif) mais aussi à d'autres types de connaissances que celles portées par la forme scolaire, véhiculées par une éducation permanente plus informelle et non-disciplinaire, dont font partie les « *éducations à* » et plus particulièrement l'Education à l'Environnement. En élargissant le cadre éducatif hors du champ scolaire, l'Education à l'Environnement contribue à la diversification des acteurs pouvant détenir un rôle éducatif. De nouveaux modèles de partenariat et de partage des responsabilités prennent alors forme (Forquin, 2004).

1.3. L'Education à l'Environnement dans des configurations territorialisées d'acteurs

Parmi les organisations collectives préexistantes au référentiel de l'Education à l'Environnement, deux configurations se distinguent : le mouvement environnementaliste (lui-même composé d'associations de protection de la nature et de représentants d'une écologie politique) et le mouvement de l'Education Populaire. Cette distinction a pour

⁴⁸ Cette question a en effet fait l'objet d'un colloque organisé les 17, 18 et 19 Novembre 2014 à Rouen : « *les éducations à, des leviers de transformation du système éducatif ?* », CIVIIC, EA 2657, Université de Rouen, Normandie Université.

⁴⁹ Dans les discours internationaux, le rôle de l'Education est décrit comme devant faciliter la coopération internationale et encourager le changement social de manière novatrice afin de permettre l'émergence d'un monde « augmenté », c'est à dire « *plus juste, plus pacifique, plus tolérant, plus inclusif, plus sûr et plus durable* » (UNESCO, 2015). Plus généralement, l'acte éducatif, qu'il soit dispensé dans un cadre scolaire ou non-scolaire, doit contribuer à la formation de citoyens comme acteurs sociaux responsables.

objectif d'établir un schéma de correspondances et de donner du sens à la diversité éducative observée.

L'Éducation à l'Environnement dans les organisations environnementalistes

La coordination, à partir du 19^e siècle et jusque dans les années 1960, de scientifiques ou d'amateurs passionnés (cercles naturalistes, sociétés savantes) visant à protéger des espaces naturels dans le but d'exercer leurs travaux de recherche (publications dans des revues spécialisées réservées aux réseaux d'initiés) ou leurs activités de loisirs (pêche, ornithologie, etc.) aboutit dans certains cas à la formalisation d'associations de protection de la nature. Dans le cadre de ces associations, l'éducation est centrée sur les contenus cognitifs (Lange, 2008) et se réalise *au sujet de* l'environnement. L'environnement, objet d'apprentissage, est abordé sous la forme d'études de milieu, inspirées de la pratique des cercles naturalistes et des sociétés savantes, lesquelles étaient en lien plus ou moins directs avec le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) de Paris (Le Démézet & Maresca, 2003). Ces études de milieux se développent dans le contexte scolaire (biologie, géographie) et dans l'enseignement agricole public à partir des années 1970 (Gough, 1991, 1997). Elles permettent d'enrichir les connaissances environnementales par l'observation de terrain afin d'orienter les actions à mener pour corriger les déséquilibres majeurs. Dans cette perspective, la médiation des questions environnementales est associée à une approche objectivée et bio centrique de l'environnement, dans laquelle la notion d'impact anthropique était relativement négligée (Fortin-Debart, 2003). Autrement dit, dans le mouvement de protection de la nature, la connaissance de l'environnement reposait essentiellement sur l'accumulation et l'acquisition de connaissances scientifiques, la finalité de transmission de savoirs disciplinaires dominant ainsi les finalités environnementalistes et éducatives plus larges (Boillot-Grenon, 1999).

A partir des années 1960, l'administration porte des innovations dans le domaine de la connaissance environnementale, permettant la collaboration entre fonctionnaires et acteurs locaux. En 1972, c'est-à-dire la même année que le Sommet de Stockholm, alors qu'il anime une importante activité interministérielle sur les questions d'aménagement et de développement, le Ministère de l'Environnement s'investit dans la création de structures de développement local, les Centres Permanents d'Initiation à l'Environnement (CPIE)⁵⁰,

⁵⁰ Cette création *ad hoc* est un des résultats du processus de légitimation de l'action publique sur l'environnement, dont l'administration est encore marginalisée sur le plan institutionnel. En effet, l'enjeu est d'inscrire localement l'action du Ministère de l'Environnement, qui ne dispose pas encore à cette période d'administration déconcentrée. La création des CPIE offre ainsi la possibilité au Ministère de l'Environnement de se doter d'un outil de développement local mais aussi de communication lui permettant d'assurer la reconnaissance d'un nouveau domaine de l'action publique dont il était devenu l'opérateur (Aspe & Jacqué, 2012).

permettant la reconnaissance des compétences pédagogiques d'associations qui le souhaitent⁵¹.

Les enjeux sociaux de protection de la nature sont d'autre part portés dans des mouvements associatifs militants qui contestent les effets de la croissance économique. La principale caractéristique de cette période est la contestation des technologies modernes dans la résolution des problèmes socio-environnementaux. Cette remise en cause fait en particulier la démonstration que la domination des sciences et de la connaissance sociotechnique contribue, pour une part, à l'émergence d'une « société du risque » (Beck, 1986). Autrement dit, la manière dominante de connaître et d'agir sur l'environnement reproduirait une idéologie instrumentale et techniciste, incapable non seulement de régler les problèmes environnementaux émergents mais pouvant en générer de nouveaux (catastrophes nucléaires, pollutions chimiques, marées noires, inondations, etc.). Ainsi, c'est par le développement d'une pensée critique sur les limites des connaissances scientifiques portant un projet de développement qu'une certaine vigilance épistémologique émerge dans le domaine éducatif en général et dans la pédagogie environnementale en particulier. Cette vigilance permet de repenser l'éducation à l'environnement comme étant au service de l'émancipation et de l'engagement citoyen, orienté vers plus de justice et de transformation sociale par l'expérience vécue (Fortin-Debart & Girault, 2009). Ainsi, pour une part, les revendications ponctuelles autour de la sauvegarde de la faune ou de la flore, de la lutte contre les pollutions ou de la préservation des sites et des paysages dépassent le champ de la connaissance scientifique ou éducative et s'intègrent dans des considérations politiques plus larges de changement socio-environnemental⁵².

Dans cette perspective, l'éducation *pour* l'environnement est centrée sur un but, un projet de compréhension et de résolution des problèmes d'environnement : il s'agit ici « d'apprendre à résoudre et à prévenir les problèmes environnementaux, de même qu'à gérer les ressources collectives. L'environnement devient un but pour l'action » (Sauvé, 1994). L'Éducation *pour* l'Environnement s'inscrit alors dans une conception anthropocentrique et socio centrique de l'environnement, par la sécurisation ou l'amélioration des conditions de vie humaines (Giraut & Sauvé, 2008). Concrètement, deux approches sont possibles : la première est davantage centrée sur une finalité comportementale; la seconde est centrée sur une perspective de critique sociale dans une visée de transformation sociétale (Coquidé et al., 2009).

Dans la première approche, les actions éducatives sont fondées sur un principe de responsabilisation des apprenants, enfants comme adultes à travers l'apprentissage et la reproduction de techniques spécifiques (Villemagne, 2008) comme les « éco-gestes » ou les « bonnes pratiques ». Ces actions éducatives n'individualisent plus l'objet ou le sujet mais se

⁵¹ En 1977, l'Union Nationale des CPIE voit le jour (UNCPIC). A partir de 1982, c'est l'Union Nationale qui se substitue à l'Etat et attribue pour 10 ans un label aux associations qui en font la demande.

⁵² Ces mobilisations mèneront à la constitution des partis politiques écologistes.

centrent sur les notions de dépendances et de conditionnements réciproques entre l'humain et son milieu naturel (Theys, 1993). Dans ce cadre, l'environnement devient donc le produit de relations entre socio-écosystèmes, dans lesquelles l'humain et la nature sont les coproductions. La seconde approche renvoie l'Education à l'Environnement à sa capacité de former à l'exercice du rôle d'acteur dans la cité, qui suppose la prise de conscience, le développement d'une pensée critique et d'un pouvoir d'agir. Cette approche renvoie, autrement dit, à la construction d'une certaine « compétence politique » (Blondiaux, 2007), dans des territoires conçus comme des lieux de décision et de pouvoir (Girault & Barthes, 2014).

Aujourd'hui, plus de trois mille associations adhèrent à un réseau de référence, France Nature Environnement (FNE) (créé en 1968), lequel développe principalement des actions de lobbying pour que le droit français, européen et international évolue dans le sens d'une plus grande protection de l'environnement. Ce réseau n'intègre toutefois que tardivement, au début des années 2000, les différentes organisations nationales de promotion de l'Education à l'Environnement (Collectif Français pour l'Education à l'Environnement et au Développement Durable (CFEEDD), Espace National de Concertation (ENC), etc.).

L'intégration, dans les réseaux environnementalistes, d'une dimension éducative a pour effet d'apporter une réflexivité à la logique originelle d'accumulation de connaissances scientifiques sur l'environnement en même temps que de concrétiser l'intentionnalité du changement socio-environnemental recherché, depuis les années 1970, par une frange militante.

L'Education à l'Environnement dans le mouvement d'Education Populaire

Mobilisé depuis le 18^e siècle autour des luttes contre l'obscurantisme (courant laïc républicain), contre les inégalités sociales (courant chrétien social) ou contre le capitalisme (courant ouvrier et révolutionnaire), le mouvement d'Education Populaire se construit surtout après 1945 autour de la promotion des loisirs et des activités socioculturelles, que ce soit en milieu urbain ou lors d'activités plus ponctuelles à l'extérieur des villes. Le lien avec l'environnement est dans cette trajectoire quasi-inexistant. Il ne commence à s'établir qu'au début des années 1970 par les voies détournées des pratiques de plein-air et selon des initiatives cogérées par l'administration et les fédérations.

L'administration de Jeunesse et Sport centre par exemple en 1973 ses réflexions autour du lien entre la jeunesse et l'environnement dans le cadre d'un groupe de travail⁵³ et se place dans une logique d'accompagnement de la prise de conscience environnementale. Les conclusions du groupe de travail font valoir que « *la formation d'une conscience écologique s'inscrit dans une formation civique [...], il s'agit de faire naître une notion de responsabilité collective*

⁵³ Il s'agit du groupe de travail interministériel Education-Jeunesse-Environnement créé en 1973.

[...] *C'est une tâche d'éducation continue, d'éducation populaire* »⁵⁴. Le développement des activités de pleine-nature doit à cet égard permettre l'apprentissage de la citoyenneté et susciter l'engagement chez les jeunes en leur donnant la possibilité d'agir.

Dans cette configuration d'acteurs, la modalité éducative privilégiée repose sur le contact direct entre l'apprenant et son environnement (rapport sensible, affectif, symbolique, etc.). L'objectif principal n'y est pas d'acquérir des connaissances ni de changer de comportements mais de permettre de s'imprégner physiquement et affectivement de l'environnement, source d'épanouissement personnel, par des démarches d'exploration et d'appropriation du milieu (Giraut & Sauvé, 2008). L'éducation *par et dans* l'environnement est avant toutes choses une éducation centrée sur la personne. Il s'agit de favoriser un développement personnel harmonieux au contact de la «nature», devant conduire dans un deuxième temps à un état d'empathie et d'attachement vis-à-vis de cet environnement. Cette approche a été précocement mise en œuvre au début du 20^e siècle au sein de cercles d'artistes⁵⁵ (Ecole de Barbizon par exemple), de mouvements de jeunesse comme le scoutisme, puis dans les réseaux d'éducation populaire (Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active (CEMEA), La Fédération Nationale des Francas, Jeunesse au Plein-Air, Ligue de l'Enseignement, Fédération des Foyers Ruraux, etc.). Dans le contexte scolaire, ce sont les classes transplantées⁵⁶ qui participent au développement de cette relation au milieu. En 1997, le réseau Ecole et Nature indique que les classes d'environnement constituent « *l'un des dispositifs les plus opérationnel (et les plus utilisés) pour faire de l'Education à l'Environnement* » (Giraut & Sauvé, 2008). Plus exactement, d'après L. Braidia & M. Vidal (2013), ce qui constituait à l'origine un outil pédagogique au service du développement des compétences disciplinaires, comme les classes de découverte ou les études de milieu, s'est peu à peu transformé en médiateur éducatif au service du développement de compétences transversales (émotionnelles, psychosociales, sociales). Ainsi, « *l'environnement qui était l'objet d'étude à l'origine, devient alors sujet, acquérant une place active à part entière dans le processus éducatif. Il devient support de formation, prétexte de situations mettant préférentiellement en avant le développement personnel. Il s'agit de considérer l'environnement comme outil dans le cadre d'un paradigme éducatif « existentiel » et non plus uniquement objet d'étude dans le cadre d'un paradigme éducatif « industriel »* » (Bertrand & Valois, 1992 cité par Braidia & Vidal, 2013 : 2). Cette approche sensible de la nature est considérée comme étant essentielle à la construction du sujet et à sa socialisation (Boillot-Grenon, 1999). Dans cette perspective, le territoire est avant tout considéré comme un lieu de vie (*oïkos*), où l'éco-formation, c'est-à-dire la connaissance

⁵⁴ Source : Archives du Ministère Jeunesse et Sports, versement 19780440, ART. 1-2. « Rapport d'études du groupe de réflexion interministériel « Jeunes & Environnement », 1972-1973 ».

⁵⁵ L'Ecole des peintres de Barbizon, (1825-1875), le Club alpin français (1874), le Touring-Club de France (1890) et le Sierra Club américain (1892) entreprennent, entre autres, de promouvoir le plaisir de la contemplation de la nature, de la randonnée et le respect des paysages naturels.

⁵⁶ Dès 1969, la réforme du tiers-temps pédagogique marque l'avènement des classes transplantées : classes de neige (1953), classes de mer (1964), classes vertes (1971) qui deviennent classes de découvertes (1982), classes patrimoine et classes culturelles (1988), classes environnement (1993).

de l'environnement par l'intime, le sensible ou le symbolique, est centrale (Cottureau, 1999 ; Berryman, 2003)⁵⁷.

Les grandes fédérations d'éducation populaire ne situent toutefois le début de leur engagement environnemental, tel qu'il est formulé dans les injonctions globales, qu'à partir de l'avènement du développement durable au début des années 1990. A cette période, l'Education à l'Environnement est devenue un champ éducatif visible, indépendant et structuré, au sein duquel de nombreuses associations spécifiques et réseaux ont émergé, comme les Groupements Régionaux des Acteurs d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (GRAINE), le Réseau Ecole et Nature (REN) et l'Institut de Formation et de Recherche en Education à l'Environnement (IFREE) (Léninger-Frézal, 2010). C'est à cette génération d'acteurs qu'appartient le réseau finistérien duquel fait partie le CPIE de Morlaix, comme nous le verrons à partir du chapitre 4.

Pour la plupart d'entre eux, les réseaux associatifs d'éducation populaire intègre les pratiques de pédagogie environnementale en même temps que s'institutionnalise le développement durable. Cette intégration se traduit par exemple par la généralisation, encouragée financièrement par le Ministère de l'Environnement, des Agendas 21 locaux, se présentant comme des guides du « développement local ». La diffusion de ces orientations permet de mettre en lumière l'histoire et la trajectoire locale de ces réseaux et contribue à valoriser leurs actions auprès des collectivités locales dans leur propre assignation à mettre en œuvre le développement durable (Aspe & Jacqué, 2012). Plus précisément, la diffusion du développement durable permet à la fois d'entamer un processus de professionnalisation autour de la question environnementale et de promouvoir la participation citoyenne, appelant à développer les liens avec l'administration et les collectivités locales. En effet, l'institutionnalisation de la question environnementale et la formalisation de grandes lois relatives à la protection et à la gestion de l'environnement adoptées au cours des années 1990 (lois sur l'eau et les déchets en 1992, loi paysage en 1993, loi sur l'air en 1996, etc.) renforcent le rôle des établissements publics et des institutions qui ont en charge la compétence environnementale (ADEME, Agences de l'Eau, Parcs Naturels Régionaux, etc.). Dans ce cadre, le milieu associatif dans son ensemble est sollicité, en tant que prestataire de services pour assurer les campagnes de sensibilisation et d'information visant l'implication des populations dans les dispositifs éducatifs adossés aux politiques environnementales ou de développement durable. C'est le cas des « consultations » sur l'eau, des programmes de sensibilisation au tri des déchets ou aux économies d'énergie, qui se multiplient. Les partenariats des réseaux associatifs se développent ainsi dans le cadre de politiques publiques, avec l'institution scolaire (dans le cadre de projets d'école – Projet d'Action Educative (PAE), Projet Artistique et Culturel (PAC), Contrats Educatifs Locaux (CEL),

⁵⁷ Selon G. Pineau, les êtres humains grandissent sur un mode tripolaire de formation : l'auto-formation (par soi-même), l'hétéro-formation (par les autres) et l'éco-formation (par le monde physique). L'éco-formation désigne « la formation que l'on reçoit de l'habitat qui nous entoure ».

Travaux Personnels Encadrés (TPE), etc.), mais aussi avec les collectivités (subventions, appels à projets, contrats territoriaux, etc.).

Jusque-là incorporée sous la forme d'activités éducatives de plein-air, l'Education à l'Environnement se trouve ainsi désormais au cœur de l'action des réseaux d'Education Populaire. En d'autres termes, c'est la convergence des initiatives institutionnelles et des mobilisations sociales qui confèrent à l'Education à l'Environnement les formes multiples qu'on lui connaît aujourd'hui, et dans lesquelles la trajectoire du CPIE s'inscrit.

2. MOBILISER POUR CHANGER

2.1. Promouvoir le changement

Le champ de l'Education à l'Environnement porte avec lui une configuration sociale particulière fondée non pas uniquement sur le rôle mobilisateur de l'Etat mais sur la coopération d'une pluralité d'acteurs. Dans ce contexte, la diffusion de l'Education à l'Environnement repose à la fois sur une action collective et sur la mise en place d'un cadre institutionnel cohérent avec ces orientations. Une des principales caractéristiques de cette action est qu'elle se territorialise sous l'effet des transformations du processus démocratique, elles-mêmes largement imputables aux caractéristiques de la question environnementale.

La conduite du changement environnemental et l'ouverture du processus démocratique

La transformation des processus de prise de décision collectifs repose sur des facteurs liés à la transformation de l'action publique en général, notamment dans le domaine de l'environnement. Les politiques environnementales auraient en effet porté des innovations concernant aussi bien les principes sur lesquelles elles reposent que les outils mobilisés et qui ont eu comme effet de réorganiser la relation entre l'Etat et la société civile en général (Spaargaren, 2000). Les politiques publiques environnementales permettent en particulier d'ouvrir les scènes de négociation. Aux politiques dé-spatialisées, hiérarchiques, universalistes, s'opposent aujourd'hui des politiques environnementales caractérisées par les principes d'une coopération horizontale avec des formes institutionnalisées moins prégnantes et une importance plus grande laissée aux acteurs locaux (Van Tilbeurgh, 2014).

En France, jusqu'à la décentralisation et la montée des questions environnementales, le législateur est la clef de voûte principale des régulations territoriales. L'Etat est en effet érigé dès la sortie de la deuxième guerre mondiale, en agent privilégié du changement socio-économique (Etat-Providence). Cette dynamique se traduit par la production systématique de politiques publiques (planification), ayant pour ambition de concevoir et de mettre en œuvre un projet de développement redistribuant les ressources matérielles et immatérielles au sein et entre les territoires. Cette redistribution a également pour objectif d'élever le

niveau de vie de l'ensemble de la population. Sur le plan de la décision publique, cette période se caractérise par des logiques d'influences et d'arrangements officieuses entre les administrations et les élus locaux, lesquelles dominent les conditions d'application locale des politiques nationales. L'objectif de ces politiques de régulation croisée⁵⁸ est de produire des biens, surtout des équipements, et des services dans une perspective de planification et d'aménagement intégré. La répartition des ressources s'effectue selon des logiques d'arrangement entre les administrations et les élus locaux qui consistent à négocier la production et la redistribution de ces biens. Toutefois, les ressources sont exclusivement détenues par l'Etat, ce qui oriente précisément les possibilités d'arrangement. Cette répartition est donc effectuée en fonction des marges d'influence des élus locaux assujettis aux attentes des administrations. Autrement dit, c'est au sein de ces marges que réside l'espace de négociation dans l'application locale des politiques nationales. Dans cette configuration, les collectivités locales ne peuvent alors jouer que dans un rapport d'influence à l'égard des administrations (Crozier & Thoenig, 1975). Le jeu de la négociation avec les services de l'Etat sert alors aux collectivités à appliquer une politique qu'elles n'ont pas définie en trouvant des accords.

Le processus de décentralisation a permis de transférer en partie la prise de décision du niveau central vers le niveau périphérique des réseaux institutionnels. D. Salles (2006) a identifié les évolutions liées à ce fonctionnement. Elles sont de trois ordres : un mouvement de territorialisation quasi-systématique des politiques publiques, un recours à des procédures collaboratives et un processus d'individualisation et de renforcement des normes de régulations par le marché. Ce nouveau modèle de gestion territorialisée de l'action de l'Etat montre une évolution assez radicale par rapport au contexte précédent de régulation croisée (Thoenig & Duran, 1996). La différence entre les deux modèles repose essentiellement sur l'institution réglementaire de scènes de négociation, sur l'augmentation du nombre et de la diversité des parties-prenantes, sur une prise de décision ne reposant plus à priori sur des relations de domination et enfin, plus tardivement, sur la nature de la décision où il ne s'agit plus d'aménager le territoire en répartissant les équipements, mais de résoudre des problèmes transversaux émergents. Dans cette configuration, l'Etat négocie localement la mise en œuvre de ses politiques par deux principaux leviers : l'allocation de subventions et l'émission de règles juridiques. Cette approche, plus délibérative, modifie en particulier les conditions de l'allocation de subventions qui sont désormais renvoyées aux scènes de négociation, reposant sur des accords entre les acteurs concernés pour non plus produire des biens mais réduire l'impact anthropique (Van Tilbeurgh, 2014) (tableau n°1).

⁵⁸ Ce système de décision politico-administratif local a été caractérisé de « régulation croisée » par M. Crozier et J-C. Thoenig dans leur article, daté de 1975 : « La régulation des systèmes organisés complexes. Le cas du système de décision politico-administratif local en France. *Revue française de sociologie*, n°16, p.3-32 ».

Tableau n° 1 : Modèle de régulation croisée et gestion territorialisée

	Régulation croisée	Gestion territorialisée
Enjeu des politiques	Répartition des ressources selon l'influence des élus	Répartition des ressources selon des critères éco-orientés
Action de l'Etat	Application locale des politiques nationales	Principe de subsidiarité
Politiques & réalisations	Production de biens, équipements, services	Réduction de l'impact anthropique, résolution de problèmes transversaux
Acteurs mobilisés	Elus locaux assujettis aux attentes des administrations	Diversité des parties-prenantes
Structure de la prise de décision	Verticale (top-down) entre Ministères et collectivités	Scènes de négociation

Cette réorientation de l'objectif des grandes politiques nationales conduit à la transformation des formes de l'action publique en tant que telle. Dans les années 1950 et 1960, l'impact anthropique était pensé comme un tout administrable (un problème, une cause, une solution), de la même façon que n'importe quel autre problème sectoriel. Or, les problèmes environnementaux apparaissent peu à peu, nous l'avons évoqué concernant leur dimension éducative, comme étant des problèmes multi-causaux, nécessitant de mettre en place des démarches transversales pour les résoudre et reposant sur la mobilisation d'une grande diversité de registres cognitifs et expérientiels, (Theys, 2003). En effet, la transversalité des problèmes publics obligent les élus locaux, à travers l'évolution des textes réglementaires, à partir du local. Plus que leur transversalité, c'est la complexité des problèmes publics qui auraient joué un rôle majeur dans cette réorganisation. La complexité des problèmes posés demande à trouver des solutions à partir de la confrontation des points de vue – c'est-à-dire des connaissances et des expériences - des acteurs. Dès lors, gouverner ne signifie plus seulement activer les formes traditionnelles de la régulation politico-institutionnelle (partis, syndicats, etc.), qu'est l'imposition de règles et de normes, mais suppose d'être en capacité de générer une action collective à partir de cette reconfiguration d'acteurs (Dormois *in* Gumuchian & Pecqueur, 2007). Ainsi, l'action de l'Etat aux conceptions descendantes et intégratives se transforme pour résoudre des problèmes transversaux émergents sur des territoires en même temps que les dispositifs de prise de décision élargissent le cercle des négociateurs (Van Tilbeurgh, 2014). Les dispositifs participatifs seraient un outil pour inscrire des politiques environnementales dans des contextes locaux complexes.

Selon le rapport Brundtland (1988), le développement durable nécessite une réforme politique passant par des transformations institutionnelles et juridiques. La première de ces modifications vise le processus de prise de décision publique, et a pour objectif de mettre en place des dispositifs participatifs s'ouvrant à la société civile. Les modalités d'un projet de développement durable doivent alors être négociées entre les acteurs concernés au niveau local. Le principe de participation est officiellement introduit par l'article 10 de la Convention de Rio, puis repris plus tard dans le cadre européen avec la convention d'Aarhus en 1998, établissant un lien direct entre les problèmes environnementaux, transversaux et complexes, et le renforcement de l'ouverture du fonctionnement démocratique. Ce principe vise à améliorer l'information environnementale délivrée par les autorités publiques et à favoriser la participation du public à la prise de décisions ayant des incidences sur l'environnement (Van Tilbeurgh, 2014). Plus précisément, le principe de participation accompagne à cette période le mouvement de décentralisation des Etats et la formalisation de dispositifs permettant aux citoyens de donner leur avis sur des projets les concernant, et même, parfois, d'en être à l'initiative. La citoyenneté est en effet au cœur des revendications environnementales, non plus la citoyenneté abstraite du contrat social et de sa délégation représentative au nom de l'intérêt général, mais la citoyenneté localisée où la mobilisation se fait à partir d'investissements individuels ou collectifs (Kalaora & Vlassopoulos, 2013). Le modèle décisionnel territorialisé se diffuse en particulier par la création de procédures insistant, à la fois, sur l'ouverture du dispositif décisionnel à de nouveaux acteurs et sur l'accès à l'information du public⁵⁹. Dans le même temps, de nouveaux acteurs ont acquis une légitimité pour participer au processus de prise de décision. L'Union Européenne, les régions, les départements et les intercommunalités ainsi que le mouvement associatif se positionnent comme co-porteurs de l'intérêt général grâce aux compétences d'expertises juridiques et environnementales qu'ils ont tous progressivement acquises (Lascoumes, 1994).

On observe ainsi une simultanéité des évolutions entre la décentralisation de l'Etat et la formalisation d'outils permettant aux citoyens de donner leur avis sur des projets les concernant. Plus précisément, la territorialisation de l'action environnementale s'appuierait désormais sur la création de nouvelles règles sociales localisées s'appuyant sur une forme de principe de subsidiarité qui fait l'hypothèse « *d'une responsabilité et d'une mobilisation des communautés locales pour défendre leur cadre de vie* » (Salles, 2006)⁶⁰. Cette solution serait jugée plus efficace que le pilotage centralisé des politiques publiques. Cette évolution a entraîné une autonomisation croissante des systèmes d'action locaux générant ainsi de nouveaux

⁵⁹ En France, la participation avait d'abord pris forme, dès 1834, dans les procédures de déclaration d'utilité publique instaurant les enquêtes publiques, à l'origine chargées de gérer des cas privés d'expropriation. Elles se réformeront progressivement tout au long du 20^e siècle (la Loi 1976 reconnaît que le droit à l'information du public doit s'élargir à un certain nombre de questions d'ordre public ; la Loi Bouchardeau en 1983 généralise l'enquête publique ; les lois de 1995 et 2002, respectivement relatives au « *renforcement de la protection de l'environnement* » et à la « *démocratie de proximité* »).

⁶⁰ Cette notion de responsabilité deviendra d'ailleurs centrale dans l'injonction du développement durable.

territoires, distincts des territoires politico-administratifs (Pays Voynet, etc.). La territorialisation de l'action publique environnementale repose ainsi sur des configurations décisionnelles préexistantes, impliquant déjà une diversité d'acteurs. En appelant à la mobilisation de réseaux d'acteurs territorialisés, l'Education à l'Environnement doit s'intégrer à partir de ces configurations plus anciennes.

Le changement environnemental à l'épreuve des réseaux locaux

Le projet éducatif, tel qu'il est conçu par les institutions internationales, est chargé de contribuer au projet politique global de la reconfiguration du développement humain par la mobilisation d'un ensemble d'acteurs. En se trouvant à l'intersection de deux questions publiques et institutionnalisées (la question environnementale et la question éducative) la traduction nationale des accords internationaux sur l'Education à l'Environnement est investie, nous l'avons vu, par deux réseaux d'acteurs distincts (le réseau environnementaliste et le réseau d'éducation populaire), s'incarnant chacun dans une action institutionnelle (administrations dédiées) et une action collective (mobilisations sociales, associations). Les acteurs appartenant à ces deux réseaux représentent des organismes très hétérogènes qui n'ont pas nécessairement une conception commune de ce qu'est l'environnement biophysique, ni de ce en quoi devrait consister la pédagogie autour de ces questions. Les réseaux d'acteurs se reconfigurent ainsi à partir de leurs héritages cognitifs qui s'hybrident la plupart du temps aux cadres normatifs plus globaux, et opèrent des trajectoires d'action propres. Dit autrement, la dynamique d'intégration participe à la différenciation des modèles éducatifs sur l'environnement et met en évidence la diversité des connaissances et des expériences éducatives sur l'environnement engagées dans les différentes configurations d'acteurs. Le développement des travaux sur la pédagogie environnementale au cours des années 1990⁶¹ contribue à montrer l'existence de cette diversité. Ces travaux partent de l'analyse des pratiques pédagogiques des cinquante dernières années en les replaçant au sein d'un processus de construction des rapports sociaux à l'environnement et aboutissent à la caractérisation de trois grands registres de connaissances sur l'environnement : par les savoirs, par les affects, et par le projet politique de transformation sociale (Sauvé, 1994 ;

⁶¹ La dimension réflexive de l'Education à l'Environnement se développe dans le monde francophone et après l'institutionnalisation des énoncés globaux, avec les travaux précurseurs de Lucie Sauvé, professeur de didactique issue du mouvement des pédagogies nouvelles des années 1970 et devenue titulaire de la Chaire d'Education relative à l'Environnement (ERE) à l'UQUAM (Québec). En 2001, les dirigeants de la Chaire d'Education Relative à l'Environnement envisagent de prolonger leur action en créant le Centre de Recherches en Education et Formation relatives à l'Environnement et à l'écocitoyenneté (Centr'ERE). Celui-ci regroupe une équipe internationale de chercheurs universitaires, d'organisations gouvernementales et de la société civile ayant une mission éducative. Il promeut une approche démocratique et participative autour des questions socio-écologiques et entend participer au développement d'une citoyenneté informée, critique, créative et engagée. A ce jour, c'est le centre de recherche en sciences de l'éducation le plus important de l'espace francophone sur l'Education à l'Environnement.

Fortin-Debart, 2004). Ces trois modalités relationnelles à l'environnement autour des registres cognitif, sensible et normatif ont également été analysées par les sociologues, à l'instar par exemple d'André Micoud (1992, 2007) (tableau n°2).

Quoi qu'il en soit, cet effort de caractérisation des pratiques éducatives conduit à la mise en évidence d'une grande diversité des patrimoines pédagogiques concernant les questions environnementales : à ce titre, il serait sans doute plus juste et représentatif de parler *des* Educations à l'Environnement, plutôt que d'utiliser le singulier généralisateur et parfois réducteur⁶². Cette inscription serait largement tributaire des héritages sociaux (réseaux institutionnels ou associatifs - naturalistes, d'éducation populaire ou d'écologie politique, etc.) et des conceptions éducatives (« *au sujet de, par/dans, pour* ») portées par ces acteurs.

Ces modalités relationnelles révèlent des correspondances entre les spécificités des configurations locales d'acteurs et les prescriptions globales par l'intermédiaire, en particulier, des territoires, lesquels sont décrits par plusieurs auteurs comme des médiateurs des processus éducatifs (Floro, 2013 ; Barthes & Champollion, 2012 ; Girault & Barthes, 2014). Autrement dit, il y aurait un lien entre cette diversité et les types de réseaux qui portent ces approches⁶³. De plus, les pratiques éducatives, en contribuant à une analyse réflexive des modes de développement humain et du changement socio-environnemental, portent, par leur action, une partie de la responsabilité de leur application. D'où l'existence de débats autour de l'évolution de l'horizon universel qu'elles relaient. L'exemple de l'inscription du principe de développement durable dans les politiques nationales est particulièrement illustratif. La conception de l'éducation comme instrument d'un projet politique mondial « descendant », apparaissant comme un « point de passage obligé » (Sauvé, 2011), est aujourd'hui largement remise en cause. La critique de l'instrumentalisation de l'éducation pour un développement durable est d'autant plus présente dans les débats qu'elle porte sur un référentiel normatif considéré par de nombreux acteurs comme la réaffirmation du modèle de développement dominant, développé autour d'une conception anthropocentrique et « ressourciste » de l'environnement (Sauvé et al., 2000 ; Bergandi, 2014). En effet, ce qui différencie cet énoncé des autres énoncés environnementaux est l'abandon d'une approche critique du modèle dominant du développement humain⁶⁴. Plus généralement, d'après C.

⁶² C'est aussi dans la perspective de rendre compte le plus fidèlement possible de la multiplicité des pratiques éducatives et des rapports à l'environnement que les Québécois ont préféré la formulation « Education *relative* à l'Environnement » (ErE). Notre choix de conserver la terminologie « Education à l'Environnement » (EE) pour l'écriture de la thèse réside principalement dans notre volonté de rester proche des usages et des routines de langage présents en France pour désigner la pédagogie environnementale.

⁶³ A un autre niveau, ces reconfigurations conduisent aujourd'hui à faire la distinction entre « *ceux qui font de l'EE leur métier* » (enseignants, animateurs, etc.) et « *ceux qui font de l'EE dans leur métier* » (chargé d'étude, guide touristique, agent de collectivité, etc.) (Cottureau, 1999).

⁶⁴ Le préambule de la Charte de Belgrade (organisée conjointement par l'UNESCO et le PNUE), dénonce, par exemple, les ravages socio-environnementaux d'un développement économique basé sur la logique capitaliste: « *notre génération a été le témoin d'une croissance économique et d'un progrès*

Doyle (1998), les grands énoncés environnementaux constituent les données irréductibles à toute forme d'action, aux dépens des enjeux liés aux inégalités socio-spatiales jusque-là très représentées dans les débats internationaux. En ce sens, le développement durable interroge, en tant que principe normatif, les valeurs scientifiques ou socio-culturelles portées par les modèles éducatifs lui préexistant⁶⁵.

Y. Girault & L. Sauvé (2008) dressent ainsi quatre postures du milieu éducatif face à la prescription du développement durable. La première, acritique, consiste à adopter les prescriptions institutionnelles comme des balises solides qui orientent et légitiment l'action éducative dans son ensemble. La deuxième posture consiste à « faire avec » en accommodant et en adaptant le discours formel aux pratiques existantes. La troisième voie est une posture de résistance à proprement parler qui conduit à dénoncer et à déconstruire la prescription. Enfin, le quatrième positionnement consiste à « faire ailleurs », c'est-à-dire à contourner la prescription en se reposant sur des discours déjà existants ou en construisant des discours différents (éducation à la citoyenneté ou à l'économie circulaire par exemple). À cet effet, M. Mac Kenzie (2006) met en lumière la fonction critique de l'Education à l'Environnement qui devrait ainsi permettre aux acteurs de se situer dans les discours dominants, de les mettre à distance et éventuellement de les déconstruire.

En rendant difficile la construction d'un modèle éducatif unique, les caractéristiques de l'intégration de l'Education à l'Environnement empêcherait la poursuite de son processus d'institutionnalisation dans les politiques publiques. Cette diversité atteste par ailleurs que ce qui constitue et questionne l'objet de l'Education à l'Environnement est moins l'environnement biophysique en tant que tel, qui intéresse en premier lieu les sciences de l'environnement, que la relation des sociétés humaines à leur environnement (Sauvé, 2002). Plus exactement, l'Education à l'Environnement questionne autant qu'elle façonne les types de rapports sociaux à l'environnement qui sont produits par les différents registres de connaissances (tableau n°2).

technique sans précédent qui tout en répandant les bienfaits sur de nombreux pays ont eu par ailleurs des répercussions néfastes sur la société et l'environnement » (UNESCO, 1975 cité par Sigaut, 2010). L'article 7 de cette Charte va même jusqu'à prôner « *le primat de l'environnement sur la croissance* ».

⁶⁵ Comme le souligne L. Sauvé, l'énoncé du développement durable en tant qu'horizon de la trajectoire humaine, n'est pas issu du monde de l'éducation. Il ne relève pas d'une réflexion sur le sens de l'ontogenèse humaine et ne provient pas non plus du milieu des organisations environnementales, ni des travaux du mouvement écologiste. Plus généralement, il ne correspond pas à la culture des mouvements sociaux préoccupés d'équité, de justice et d'économies alternatives (Sauvé, 2006, 2008, 2011 ; Léninger-Frézal, 2009).

Tableau n° 2 : Typologie des Educations à l'Environnement
 (adapté de Sauv , 1994 ; Fortin-Debart, 2004 ; Giraut & Sauv , 2008)

Type d'Education � l'Environnement	Objectifs	Objet	Contexte de diffusion	Types de connaissances d�velopp�es	Relation � l'environnement	Rapport au territoire	Critique du d�veloppement durable
Education au sujet de l'environnement	Acqu�rir des connaissances	Les savoirs	Enseignement agricole Associations naturalistes et de culture scientifique Mus�um National d'Histoire Naturelle (MNHN) Administration de l'Environnement	Cognitives Scientifiques	« Environnement-syst�me »	Etudes de milieux Peut aussi �tre a-territorial	« Faire avec »
Education par et dans l'environnement	Construire un lien d'appartenance entre la personne et son environnement	La personne et son rapport � l'environnement	Ecole (classes d�couvertes) Associations et grandes f�d�rations d'�ducation populaire Administration de Jeunesse et Sports	Sensibles Symboliques Intimes	« Environnement-milieu de vie » « Environnement-nature »	Eco-formation dans un lieu de vie.	« Faire ailleurs »
	Favoriser l'empathie envers les autres vivants						
	D�velopper des valeurs environnementales						
Education pour l'environnement	Transformer les pratiques sociales et adopter des comportements favorables � l'environnement	Les comportements et le changement social	Ecole Associations Collectivit�s Ecologie politique Administration de l'Environnement	Comportementales Morales Normatives	« Environnement-probl�me » « Environnement-ressource »	D�veloppement d'une comp�tence politique dans des lieux de d�cision et de pouvoir.	A-critique

L'évolution conjointe des discours institutionnels sur l'Education à l'Environnement et des contre-discours réflexifs sur le sens des pratiques éducatives questionne aujourd'hui leur degré de dépendance mutuelle. Autrement dit, ces évolutions questionnent la manière dont les pratiques sociales évoluent au contact de telles injonctions. En effet, l'Education à l'Environnement participe pour une part à la reformulation des actions locales endogènes, qui se sont jusqu'alors constituées de manière relativement autonome. Mais l'Education à l'Environnement est également réinterrogée par les pratiques des réseaux locaux, qui contribuent à différencier des postures pédagogiques, des modèles d'action et des territoires d'intervention. L'Education à l'Environnement appelle-t-elle, dans la mise en relation des énoncés globaux et des territoires, à une simple réponse à une injonction normative internationale ou participe-t-elle à une construction autonome de lien social autour des questions environnementales et de développement durable? Où placer le projet politique de l'Education à l'Environnement dans cette tension entre des injonctions normatives provenant du « haut » et des initiatives propres émanant du « terrain »? Autrement dit, qui des horizons programmatiques relayés par l'Education à l'Environnement ou des réseaux d'acteurs locaux façonnent l'autre ?

C'est précisément cette tension, génératrice de rapports différenciés à l'environnement, que nous questionnons. Dans cette perspective, la notion de réseau est utilisée ici en tant qu'outil d'analyse permettant de formaliser le lien entre les coordinations d'acteurs et les projets de changement environnemental nécessitant la mobilisation des parties-prenantes. La constitution de collectifs pour atteindre un objectif de changement socio-environnemental renvoie à leurs modalités d'organisation. L'organisation en réseau permet de légitimer, en leur permettant de mobiliser des ressources et de développer des stratégies, les coordinations d'acteurs qui se forment (Céfaï, 2007).

2.2. L'analyse d'une configuration d'acteurs par la théorie des réseaux

La théorie des réseaux est ici mobilisée dans un contexte où les acteurs étudiés pensent eux-mêmes, parfois de manière métaphorique⁶⁶, leurs relations en termes de réseau, et mobilisent cette notion comme modèle d'action pour guider leurs pratiques. Plus précisément, l'hégémonie du modèle de « l'agir-en-réseau » explique les oscillations entre un usage analytique et un usage pratique de la notion. Certains auteurs louent les conceptions du « tout-réseau » et analysent le fonctionnement concrets de collectifs d'engagement qui s'auto-définissent comme un réseau comme un fait social à part entière (Barabasi, 2002 ; Buchanan, 2002 ; Watts, 2003). D'autres considèrent la notion de réseau comme un cadre d'analyse pour rendre compte de certaines propriétés peu visibles des mobilisations (Degegne & Forsé, 1995). Cette conception est spécifique aux analyses de la *Social Network*

⁶⁶ Ces usages métaphoriques se retrouveraient, d'après plusieurs auteurs (Gaudin & Pumain, 2000 ; Eloire et al., 2011), dans de nombreux contextes de la vie sociale : réseaux de pouvoirs, de villes, de clientèle, de fidélité, de parenté, etc.

Analysis (SNA) (Scott, 1991). La notion de réseau est par ailleurs devenu un cadre d'analyse d'autant plus incontournable qu'il s'institutionnalise à la suite de ce qui a été décrit par les sociologues à partir des années 1960 comme le délitement des institutions traditionnelles de régulation sociale (famille, religion) (Baumann, 2000 ; Dubet, 2002 ; Candau & Ruault, 2006). Ce contexte de déstructuration des cadres sociaux traditionnels favorise l'aspiration d'une société désormais individualisée à prendre part aux décisions qui orientent le cours pris par les différents domaines de sa vie quotidienne. C'est d'ailleurs précisément cette réflexivité individuelle qui serait sollicitée dans les démarches d'Education à l'Environnement. Mais ce contexte introduit également des reconfigurations dans l'appréhension générale des relations sociales, dont la notion de réseau apparaît être un cadre d'analyse pertinent.

Notre recherche mobilisent la théorie des réseaux dans une approche qui considère que les logiques d'action des individus sont à rechercher dans la relation qui s'instaure entre la liberté de l'acteur, le sens et la légitimité qu'il confère à ses activités et le cadre culturel, cognitif et normatif des structures réticulaires dans lesquelles il s'insère (Amblard *et al.*, 2005). Autrement dit, l'analyse de réseau permet de relier l'action individuelle et l'action collective.

Le réseau, modèle d'action et cadre d'analyse

Depuis une vingtaine d'années, l'idée que le réseau, et plus précisément que l'organisation de l'action en réseau est la plus efficace dans la mise en ordre du monde a permis son expansion comme modèle d'organisation légitime (Parrochia, 2001 ; Dumoulin-Kervran, 2012). En effet, dans le monde de l'entreprise (Castell, 1998) comme dans celui de l'action collective, les acteurs ratifient l'efficacité supérieure du réseau sur la base de qualités qui lui sont prêtées : « *vitesse, capacité à échanger des informations, fluidité des liens, rapports de confiance, etc.* » (Dumoulin, 2007 : 130). Le réseau serait la forme la plus appropriée pour mettre en œuvre une organisation horizontale, fondée sur d'autres formes de hiérarchie. Le réseau aurait gagné sa suprématie sur la forme bureaucratique qui dominait précédemment, en particulier grâce au déclin réel ou postulé de l'Etat (et du modèle syndical pour les mobilisations collectives) et aux nouveaux processus d'individuation favorisés par la mondialisation de l'économie et les nouvelles technologies de la communication (Dumoulin-Kervran, 2007). Les analyses contemporaines de la globalisation donnent une place centrale à l'organisation sociale en réseau, en tant que modèle universel d'une nouvelle ère post-Etat-Nation (Boltanski & Chiapello, 1999 ; Negri & Hardt, 2000, 2004). Le réseau devient un modèle d'action et même une catégorie d'usage et d'autodéfinition pour les acteurs socio-économiques. L'idée d'un « réseau de réseaux » est par exemple une référence majeure pour certains acteurs territoriaux.

L'utilisation de la terminologie « réseau » dans les discours du CPIE met en relief ces traits caractéristiques. D'une part, bénévoles et salariés revendiquent les « *pratiques*

collaboratives », « *non-hiérarchiques* », propres au « *fonctionnement en réseau* », au détriment de logiques hiérarchiques et anonymes, « *d'où rien ne redescend* »⁶⁷, qu'ils attribuent à d'autres organisations associatives de type fédérales ou entrepreneuriales⁶⁸. D'autre part, la « *mise en réseau* » doit permettre de renforcer l'interconnaissance des acteurs afin de susciter, à terme, une action collective « *cohérente* ». La formation de cette action collective devrait, d'après les acteurs, doter le réseau d'une identité locale et forcer la reconnaissance des partenaires. Cette approche, aussi compréhensive soit-elle, ne permet toutefois pas d'expliquer les facteurs aboutissant à la mise en œuvre de cette action collective. Aussi, l'analyse des réseaux auto-définis peut être enrichie d'une approche qualitative qui donne à voir un autre réseau que celui qui est désigné et qui permet de déterminer les facteurs d'une action collective.

Des recherches pionnières ont été menées sur la question des réseaux tant par des sociologues (Moreno, 1934) que par des anthropologues (Barnes, 1954 ; Bott, 1971)⁶⁹. Un réseau social est un ensemble de relations, d'interactions, entre un ensemble d'acteurs. Cet ensemble peut être organisé et formalisé (une entreprise par exemple) ou informel (un groupe d'amis) et ces relations désignent toutes les formes d'interactions ou d'échanges sociaux, qui peuvent être de nature très diverses (transactions monétaires, échanges de services, transmissions d'informations, cadeaux, conversations, conseils, etc.), spécialisées ou non, symétriques ou non (Lemieux, 1999). Selon cette perspective, les réseaux ne sont pas un mode d'organisation sociale particulier et leur analyse n'est pas une fin en soi (Forsé, 2008). L'analyse de réseaux sociaux est au contraire le moyen d'élucider des structures sociales et de s'interroger sur leurs rôles (Mercklé, 2011). Elle fournit par exemple des clés de compréhension pour déterminer en quel sens une structure contraint concrètement des comportements, tout en résultant des interactions entre les éléments qui la constituent (Degenne & Forsé, 1995). Les études de réseau sont ainsi très efficaces pour souligner des stratégies, en montrant par exemple les rôles de leader dans un groupe, les activités d'intermédiation entre groupes et sphères sociales, mais aussi en mettant en lumière des liens entre les dynamiques « micro » et les dynamiques d'ensemble. L'analyse de réseaux a en particulier montré qu'un système d'interdépendances joue un rôle majeur dans la régulation des relations sociales, procurant aux membres des ressources tout en les engageant entre eux (Granovetter, 1985 ; Grossetti & Barthe, 2008 ; Lazéga, 2009).

⁶⁷ Ces expressions sont tirées de mes notes de terrain.

⁶⁸ Ces organisations concernent en particulier le réseau France Nature Environnement (FNE) et la Fédération Nationale des Parcs Naturels Régionaux (FNPNR), dont le réseau des CPIE suit régulièrement les actualités.

⁶⁹ L'anthropologue britannique John Barnes, fut probablement le premier à y avoir recours systématiquement pour décrire les formes spécifiques de la stratification sociale dans la petite île norvégienne qu'il étudiait dans les années 1950 : la notion de réseau permettait en effet de rendre compte de l'enchevêtrement complexe, ouvert, multiforme, de structures changeantes des relations sociales sur lesquelles elle reposait. J. Barnes avait ainsi eu l'intuition que tous les habitants de l'île, et au-delà tous les habitants de la Norvège et de la planète, étaient reliés entre eux par des chaînes d'interconnaissance plus ou moins longues.

Une approche qualitative des réseaux

L'approche qualitative doit permettre de montrer que les caractéristiques du réseau étudié résultent de dynamiques propres au fonctionnement et à la structure réticulaire. Or, la contrainte assignée par la structure d'un réseau est principalement formelle. Il ne s'agit pas de penser qu'une structure relationnelle pèse sur les individus comme le voudrait un déterminisme fort, mais que la forme du réseau explique que tout ne soit pas possible pour un individu et que certains comportements ou stratégies soient, en raison de sa position occupée dans le réseau, plus probables que d'autres (Forsé, 2008). En d'autres termes, les stratégies des acteurs seraient liées à des configurations réticulaires particulières et à la position occupée par les acteurs dans ces configurations. D'un côté, la structure du réseau est le résultat d'un ensemble de contraintes qui pèse sur les choix, les orientations, les comportements, les opinions des individus. En même temps, cette structure offre des occasions d'action, c'est à dire des ressources qui permettent aux individus d'agir. D'un autre côté, la structure est l'effet émergent des interactions ayant lieu au sein du réseau, c'est-à-dire leur résultat (Forsé, 2008). Plus précisément, cette approche permet de restituer aux comportements individuels la complexité des systèmes de relations sociales dans lesquels ils prennent sens et auxquels ils donnent sens : agir et être agi sont les deux faces d'une même réalité (Mercklé, 2011). La structure est ainsi un cadre à la fois déterminant et déterminé de l'action. De ce fait les individus ne sont ni totalement libres, ni totalement contraints. Plus encore, ils sont en même temps contraints et habilités par le réseau. La mobilisation de la théorie des réseaux permet ainsi d'interpréter les attitudes des acteurs sociaux à l'aide de leurs rapports interindividuels au sein du réseau constitué.

L'analyse structurale tente de trouver des régularités de comportements et les groupes qui représentent ces régularités. Il existe plusieurs façons de décrire et de représenter les réseaux, permettant de dégager ces régularités. Le plus souvent, ces régularités s'expriment dans des sous-ensembles d'acteurs à l'intérieur du réseau global (Lazéga, 1994). Cette approche porte plutôt sur l'identification de critères permettant de caractériser les régulations que le réseau génère au cours de sa trajectoire. Elle permet plus particulièrement de repérer la variation des principes de cohésion sociale entre les réseaux. Parmi les critères permettant de caractériser les réseaux, la connexité permet de repérer des sous-ensembles par les liaisons directes ou indirectes qui caractérisent leurs membres. Le critère de cohésion s'appuie sur une mesure de la densité des relations dans le groupe. Plus le réseau recouvre des univers sociaux différents, moins il est dense, et inversement. Les sociétés d'interconnaissances comme les sociétés paysannes sont un exemple de réseau dense et cohésif. Un sous-ensemble au sein duquel chaque membre a des liens directs avec tous les autres, autrement dit qui se sont tous choisis entre eux et dont les liens sont établis et réciproques, indique un réseau dense, dénommé « clique » (Lemercier, 2005). L'analyse structurale peut ainsi contribuer à montrer, d'après M. Forsé (2008), les différences entre des réseaux peu cohésifs, où les processus de socialisation sont plutôt tournés vers l'extérieur du

réseau (centrifuge), et des réseaux denses, de proximité, qu'ils soient familiaux ou géographiques (centripète).

Des avantages structureaux ou comment construire les différences

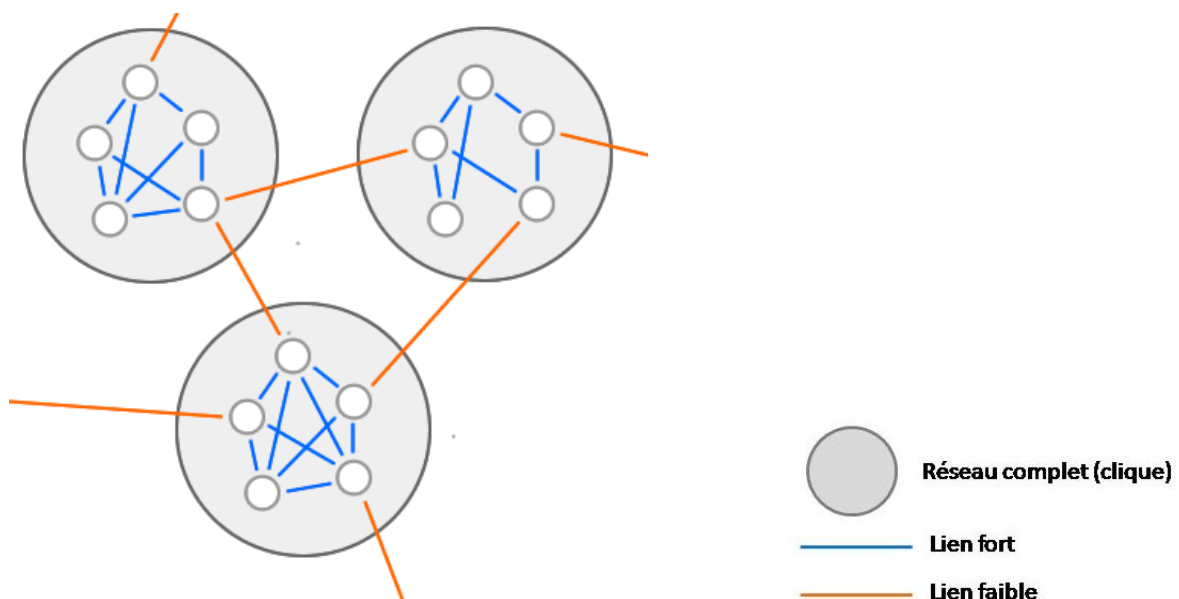
Pour mieux comprendre les marges de manœuvre des individus au sein des réseaux, il s'agit d'en repérer les éléments discriminants contenus dans les caractéristiques structureales du réseau. Pour une part, le capital social d'un individu est constitué du réseau de ses relations sociales, c'est à dire des volumes des différentes sortes de capital détenus par les acteurs (économique, culturel, symbolique) qu'ils peuvent ainsi atteindre et mobiliser pour leur propre intérêt (Bourdieu, 1980). La valeur du capital social d'un individu dépend pour une autre part des caractéristiques structureales des réseaux. Deux analyses successives, celle des liens faibles (Granovetter, 1970) et des trous structureaux (Burt, 1992), permettent d'expliquer les processus de constitution du capital social des individus, pris dans les réseaux. Elles mettent plus particulièrement en évidence des acteurs capables de capter davantage de ressources et d'informations que les autres, leur conférant ainsi le monopole de leur redistribution.

La force des liens sociaux correspond à une combinaison de la quantité de temps passé ensemble, de l'intensité émotionnelle, de l'intimité (la confiance mutuelle) et de la réciprocité du lien entre, par exemple, l'agent A et l'agent B. Les liens forts sont ceux que l'on a avec des amis ou sa famille, au sein d'une clique. Mais ce sont les liens faibles qui permettent à une information de circuler dans un réseau plus vaste, de clique en clique, et qui font passer l'information entre les différents cercles sociaux. Ce sont également eux qui procurent aux individus des informations qui ne sont pas disponibles dans leur cercle restreint. Les liens faibles sont des ressources indispensables aux individus pour saisir les opportunités qui s'offrent à eux, ainsi que pour leur intégration au sein de la communauté, alors que les liens forts engendreraient à terme la fragmentation sociale (Degenne & Forsé, 1995). Ainsi, les liens faibles sont dits « forts » dans la mesure où, s'ils sont diversifiés, ils permettent de pénétrer d'autres réseaux sociaux que ceux constitués par les liens forts.

La théorie des trous structureaux (Burt, 1992) est inspirée de celles des liens faibles. Elle montre la manière dont la structure d'un réseau offre des avantages compétitifs aux acteurs sociaux. En effet, le capital social réside, pour l'acteur, dans la possibilité d'exploiter à son avantage les « trous structureaux » que présente le réseau autour de lui. Dans cette configuration, l'accent est mis sur l'importance stratégique de l'absence de relations dans la structuration des réseaux sociaux. Un trou structural est caractérisé par la séparation entre deux contacts non redondants. C'est la théorie « du troisième larron » (A est en relation avec B qui est en relation avec C, mais A n'est pas en relation avec C) (Caplow, 1968). Ici, la position de B est particulièrement avantageuse. En fait, le capital social d'un acteur est fonction de son degré d'autonomie qui lui confère une capacité stratégique. Par conséquent, plus un acteur dispose de trous structureaux autour de lui (c'est-à-dire moins ses relations

sont redondantes, moins elles se connaissent entre elles ou occupent des positions structurellement équivalentes) et plus il peut espérer tirer de son réseau des bénéfices importants. Ainsi, le capital social ne dépend pas seulement du nombre de contacts, mais également et surtout de leur non-redondance. L'efficacité relationnelle du réseau d'un acteur est défini par rapport au nombre de ses relations non-redondantes et au nombre total de ses relations (figure n° 8).

Figure n° 8 : La différence entre liens faibles et liens forts
(adapté de Porter, 2007)



Les analyses liées aux liens faibles et aux trous structuraux confère un nouvel éclairage à la notion de pouvoir. Elles permettent en effet de comprendre comment le pouvoir se construit par association de faiblesses et non pas seulement comme un attribut ontologique. Ainsi qu'elles l'ont montré, le pouvoir d'un individu est proportionnel à la fois au nombre de ses relations et au nombre de trous structuraux dans son environnement relationnel : plus un individu a de contacts, et plus ces contacts sont isolés les uns des autres, plus sa capacité d'action est grande. Cette dimension analytique permet en particulier de déterminer les assemblages, les arrangements, les configurations qui font qu'à tout moment, un élément fort du réseau peut devenir un élément plus faible et entraîner la transformation du réseau (Callon & Ferrary, 2006).

L'autonomie structurelle ne peut toutefois être tenue pour la source exclusive du pouvoir. La position d'un acteur dans le réseau, notamment son degré de centralité, permet également d'acquérir du pouvoir, par le contrôle de la circulation des ressources et des zones d'incertitudes. Autrement dit, le pouvoir d'un acteur est une propriété du système relationnel dans lequel l'acteur occupe une position plus ou moins centrale ou périphérique,

plus ou moins dépendante ou autonome. Dans cette perspective, le pouvoir est un effet de système, un avantage structural, un effet de position des acteurs dans un ensemble où ressources et opportunités se distribuent inégalement (Lazéga, 1994). La centralité d'un acteur peut se caractériser selon trois critères (Freeman, 1979 ; Wasserman & Faust, 1994). La centralité de degré permet de repérer les acteurs qui ont le plus de voisins directs et répond à la question « *à combien de personnes un compte peut accéder directement ?* ». La centralité de proximité concerne les acteurs qui peuvent joindre le plus facilement tous les autres membres du réseau et ainsi accéder sans intermédiaire aux ressources du réseau. Elle répond à la question : « *en combien de temps un compte peut-il toucher l'ensemble du réseau ?* ». La centralité d'intermédiarité (ou centralité de prestige) permet d'identifier les acteurs qui ont le plus de chance de maintenir d'autres acteurs du réseau dans la dépendance relationnelle et ainsi, d'en retirer une certaine popularité. Elle répond à la question : « *quelle est la probabilité que cette personne soit l'itinéraire le plus direct entre deux personnes dans le réseau ?* ». Chacune de ces mesures de la centralité à un rapport avec la gestion de l'incertitude. Une position centrale peut donc être une indication sur la quantité d'incertitudes qu'un acteur contrôle.

Le pouvoir apparaît donc à la fois dans sa dimension relationnelle (par le contrôle individuel de ressources pertinentes qui permet de mettre l'autre en situation d'incertitude) et dans sa qualité d'avantage structural (par la capacité d'un acteur à être autonome et d'éviter que d'autres soient en position de contrôler des ressources dont il a besoin) (Crozier & Friedberg, 1977). On peut faire l'hypothèse que l'autonomie et la centralité (au sens de Burt, 1992) sont des indicateurs de la capacité de ces acteurs à innover. En effet, un acteur autonome a davantage de chances de pouvoir créer des coalitions capables d'introduire des innovations et de promouvoir la transformation sociale. Pour introduire une innovation il faut restructurer le champ social, ce qui advient le plus souvent lorsque de nouveaux acteurs collectifs apparaissent (Callon, 1988 ; Callon & Latour, 1991 ; Latour, 1985). C'est dans cette perspective de restructuration du champ social que le réseau des ULAMIR se formalise au milieu des années 1970 et qu'un certain nombre d'innovations socioculturelles sont conduites à partir de lui. Pour mener à bien l'analyse du réseau de l'ULAMIR-CPIE tout au long de sa trajectoire, plusieurs éléments ont été renseignés:

- L'organisation même du réseau : ses caractéristiques structurales (sa morphologie) et le lien entre sa forme et son modèle de développement ;
- la qualification des relations à l'intérieur du réseau : pour définir aussi bien comment est répartie la capacité d'action du réseau (découlant de la position des acteurs dans le réseau) que pour cerner les modalités à partir desquelles cette répartition se joue (les valeurs, les types de légitimité, etc.) ;
- les échanges effectués au sein du réseau : ces échanges peuvent être des biens matériels ou immatériels et symboliques. Ils reposent sur la volonté des individus qui sont motivés par les bénéfices économiques, symboliques et sociaux qu'ils en retirent (Ferrary, 2001).

Mais cette reconfiguration du champ social doit aussi tenir compte des effets systèmes d'actions pesant sur les stratégies des acteurs individuels. En effet, au-delà de l'analyse structurale d'un réseau en tant que telle, notre objectif est d'identifier les situations sociales dans lesquelles les acteurs possédant suffisamment de capitaux ou de ressources ont un intérêt à participer (Bourdieu, 1994). L'analyse « multi-niveaux » permet d'embrasser l'ensemble de ces systèmes d'action.

Le réseau dans le monde : l'approche multi-niveaux

L'analyse de réseau pris dans une configuration en multi-niveaux permet d'étudier deux systèmes d'interdépendances partiellement enchâssés. Cette approche permet de montrer un lien entre la position des acteurs dans ces systèmes d'interdépendances et leurs performances, c'est à dire leurs capacités à faire prévaloir leurs stratégies. Parmi les deux niveaux d'échanges concernés, l'un est interindividuel, correspondant au réseau formé par des individus, et l'autre inter-organisationnel renvoyant aux organisations mobilisées par le réseau (Lazéga *et al.*, 2007). L'étude des deux niveaux de structuration du réseau permet ainsi d'identifier les acteurs « *qui bénéficient d'un accès plus ou moins aisé à des ressources circulant dans chaque niveau et à mesurer leur performance relative* » (Lazéga *et al.*, 2007 : 96).

Ce double niveau permet de prendre en compte le contexte organisationnel des réseaux interindividuels. Il offre la possibilité, également, d'articuler des stratégies individuelles à un collectif en identifiant les acteurs qui bénéficient d'un accès plus ou moins aisé aux ressources circulant dans chaque niveau. Ces ressources s'entendent aussi bien comme des connaissances, des biens, des valeurs, des représentations, des règles et l'interprétation de ces règles. De plus, cette approche permet de comprendre comment les acteurs retirent de l'organisation multi-niveaux une plus grande capacité d'agir ainsi que les formes que prennent cette capacité et qui influencent la régulation des projets. Autrement dit, l'approche multi-niveaux permet d'identifier des stratégies d'appropriation, d'accumulation et de gestion, par les individus, des ressources qui leur sont propres et des ressources de l'organisation à laquelle ils appartiennent et dont ils dépendent. Les acteurs varient dans leur capacité d'utilisation des organisations et de leurs ressources. Les individus sont dès lors considérés comme encadrés dans des structures relationnelles et organisationnelles de leurs actions (Lazéga *et al.*, 2007). De plus, cette approche permet de comprendre comment certains acteurs retirent de l'organisation multi-niveaux une plus grande capacité d'agir ainsi que les formes que prennent cette capacité et qui influencent la régulation du projet (Chartier & Van Tilbeurgh, 2010).

Cette représentation peut être schématisée, d'un point de vue analytique, par deux systèmes interdépendants et partiellement enchâssés (figure n°9) :

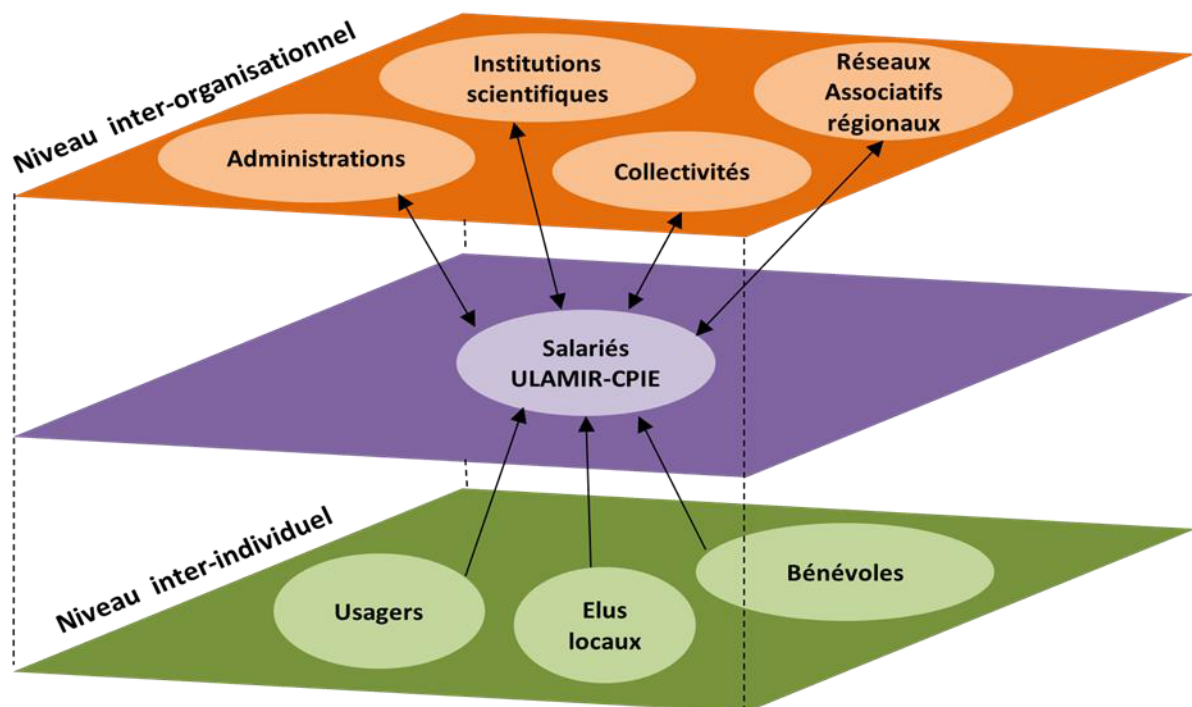
- Le niveau-interindividuel de l'ULAMIR-CPIE est composé des salariés (animateurs, éducateurs, chargés de mission), responsables associatifs (élus par exemple au Conseil

d'Administration), des élus locaux et des usagers (associations locales, groupes de jeunes, particuliers, collectivités locales, groupes scolaires, etc.) Certains individus de ces groupes sont mandatés dans le niveau inter-organisationnel des relations.

- Le niveau inter-organisationnel du réseau est constitué des organisations mobilisées autour de son action (l'Etat et ses administrations, les dispositifs de politique publique, les organismes de formation, etc.). Ces organisations sont souvent représentées par des mandataires du niveau interindividuel.

La configuration multi-niveau du réseau permet d'établir un lien entre la position des acteurs et leur performance, c'est-à-dire leurs capacités à faire prévaloir leurs stratégies. La configuration multi-niveau du réseau de l'ULAMIR-CPIE permet que des opportunités d'actions lui soient ainsi rapportées par les acteurs centraux, alimentant ainsi sa trajectoire et son identité.

Figure n° 9 : Organisation multi-niveaux de l'ULAMIR-CPIE



Sur le schéma, il est indiqué que les salariés sont les acteurs centraux du réseau, c'est-à-dire que ce sont eux qui maîtrisent, pour le réseau, les niveaux intra et inter-organisationnel⁷⁰. Autrement dit, l'ULAMIR-CPIE est capable d'établir des correspondances entre le niveau global et le niveau local, et maîtrise ainsi beaucoup de ressources, qu'elles soient matérielles ou immatérielles. Les stratégies engagées dans cette configuration multi-

⁷⁰ Dans la réalité certains salariés concentrent plus de ressources que les autres.

niveaux permettent en particulier au réseau de se positionner au cours de son développement, autour de l'inscription locale de politiques publiques éco-orientées. C'est en effet dans cette configuration que le réseau de l'ULAMIR-CPIE devient de plus en plus systématiquement un des opérateurs des politiques publiques promouvant une transition socio-environnementale, nous le verrons en détails à partir du chapitre 5.

CHAPITRE 2

Etudier les pratiques d'un réseau d'acteurs en Education à l'Environnement : la mobilisation comme enjeu de l'action

1. TRADUIRE POUR MOBILISER

1.1. Reconsidérer les réseaux d'acteurs

L'enjeu de la construction d'un monde commun

Les étapes du processus de traduction

1.2. La traduction dans le réseau d'acteurs étudié

Les caractéristiques générales d'un dispositif

Enrôler pour préserver la biodiversité: d'un dispositif expert à des dispositifs de sensibilisation

2. LA MOBILISATION ENVIRONNEMENTALE ET LA TRAJECTOIRE D'UN RESEAU LOCAL

2.1. Problématique et axes de questionnement

2.2. Hypothèse

2.3. La mise en perspective historique comme modèle d'analyse

3. LE TRAVAIL DE TERRAIN

3.1. La participation au cœur de l'enquête : cadre et condition de la thèse

La CIFRE en contexte associatif : une histoire de petits arrangements instrumentaux

Enquêter en situation professionnelle: conditions de l'échange, malentendus et frustrations

S'engager dans l'observation

3.2. La reconstitution de la trajectoire du réseau : une enquête inductive

A la recherche du « bon » sujet

Archives et enquêtes documentaires

Les entretiens

3.3. Enquêter sur la mobilisation dans des dispositifs

La « Trame Verte et Bleue », un terrain « du présent » pour la comparaison historique

Suivi de réunions et groupes de travail

La réalisation d'entretiens

3.4. Pratiquer la participation observante en CIFRE : quelle leçon de l'expérience ?

La question des mobilisations sociales ou de l'action collective bénéficie, au cours du dernier siècle, d'un champ théorique sociologique et anthropologique foisonnant (Céfaï, 2007). D'après E. Neveu (1996) ou D. Céfaï (2007), l'action collective est « *une action concertée* » qui « *implique une intention consciente* », « *une « intentionnalité* » ; elle existe dans un contexte temporel et spatial, elle est ordonnée en forme organisationnelle et présente des visées multiples. Derrière cette action consciente, c'est-à-dire organisée, c'est la question de l'engagement dans les collectifs, et plus encore, celle de la coordination de ces engagements, que nous souhaitons mettre en avant ici. Nous avons en effet montré que l'Éducation à l'Environnement, dont l'objectif est de mobiliser pour le changement socio-environnemental, était véhiculée dans des collectifs d'acteurs variés, qu'ils soient ou non intégrés à des systèmes institutionnalisés (comme le système scolaire) ou bien agrégés à des revendications environnementalistes collectives préexistantes. A partir de là, comment font les collectifs éducatifs pour engager des élus, pour enrôler des habitants, pour conserver des financements, bref pour coordonner une action collective ?

Les sociologues ont montré que l'engagement, c'est-à-dire d'après la définition du Larousse (2015), « *le fait de prendre parti et d'intervenir sur les problèmes sociaux et politiques de son époque* » n'était pas la seule conséquence des engagements personnels mais du rôle joué par le collectif lui-même. Dans cette approche, ce ne sont pas seulement les motivations à agir qui font les engagements, ce sont les collectifs qui organisent les pratiques : ils apprennent puis enseignent les formes d'action, sélectionnent les candidats, organisent le travail, évaluent et reconnaissent les mérites et les compétences. C'est en s'insérant, par l'adhésion volontaire, dans des contraintes organisationnelles que des acteurs s'engagent effectivement, pour une durée plus ou moins longue, dans des actions en accord avec leurs valeurs mais surtout conformes aux normes du collectif (Dubar, 2009). Comment, alors, sont animés et coordonnés ces collectifs ? Comment ces groupes organisés travaillent-ils à faire valoir le caractère impérieux de leurs revendications et à trouver des soutiens auprès d'un public élargi ? D'où tirent-ils leur légitimité ? A partir de quoi et autour de quoi construisent-ils leur action ?

La notion de collectif utilisée ici se situe au croisement de deux domaines, habituellement distincts : d'une part, l'étude de l'action collective, des mobilisations et des mouvements sociaux (logique du « *bottom-up* ») ; d'autre part, celle de l'action publique, des politiques publiques et de la gouvernance (logique du « *top-down* »). Notre perspective vise à interroger la manière dont des acteurs liés par des relations d'interdépendances au sein de configurations en réseau plus ou moins étendues recourent à des techniques ou instruments de coordination visant à faire valoir leur préférence, autrement dit à orienter les réactions de leurs associés ou des publics ciblés dans le but d'imposer une définition de la situation.

C'est à partir des pratiques de l'ULAMIR-CPIE pour enrôler un public élargi autour d'un dispositif de préservation de la biodiversité que nous avons exploré les logiques et les effets de la coordination de l'action collective. Le premier objectif de ce chapitre est de délimiter le processus par lequel le réseau ULAMIR-CPIE entreprend la mobilisation sociale

autour de l'environnement, dans un contexte où l'efficacité des politiques publiques est régulièrement mise en doute. C'est plus particulièrement à partir de la notion de traduction, développée par M. Callon, B. Latour, M. Akrich au cours des années 1980 et 1990 pour expliquer le processus de diffusion des innovations socio-techniques dans l'espace social, que le processus d'enrôlement dans un dispositif socio-environnemental est analysé. Les étapes ainsi que l'objet de ce processus seront plus particulièrement décrits.

Le deuxième objectif de ce chapitre renvoie à notre ambition plus générale non seulement de caractériser mais d'expliquer les formes actuelles de la traduction produite par le réseau local. Nous considérons que le travail de terrain détient une importance particulière dans la réalisation de cet objectif, d'une part parce qu'il résulte d'un cadre de recherche spécifique – celui de la CIFRE - relevant d'un engagement certain, et d'autre part parce qu'il nous permet, de manière inductive, de formuler les orientations et les hypothèses de notre recherche.

1. TRADUIRE POUR MOBILISER

La question de la mobilisation et de l'engagement des « parties-prenantes » à un projet de changement socio-environnemental est une question récurrente pour leurs praticiens et les opérateurs. Nombreuses sont les publications retraçant plus particulièrement les difficultés conduisant à l'échec de tels projets, dans les pays occidentaux ou dans d'autres contextes culturels, qu'ils soient à l'initiative ou simplement soutenus par l'Etat : méconnaissance des réalités locales (Olivier de Sardan, 1995), volonté d'imposer des modèles d'action pré-définis (Caratini, 2005), résistances au changement attribuées aux parties-prenantes (Joule *et al.*, 2007), etc. D'autres facteurs pourraient expliquer les échecs: les catastrophes environnementales (ouragans, tsunamis, réchauffement climatique, etc.) illustrent par exemple ces moments où les objets (ici « naturels ») font irruption et bousculent les programmes d'action établis (Obin, 2013). Lorsque les difficultés ou les résistances sont d'origine humaine, elles peuvent prendre la forme de controverses, c'est-à-dire d'interprétations divergentes d'une situation ou d'une question. La controverse suppose une publicisation et une politisation des points de vue (du conflit) et par conséquent, une relative « montée en généralité » (Lolive, 1997). L'efficacité des politiques publiques est à ce titre régulièrement questionnée par des controverses. Plus précisément, les controverses, qu'elles portent sur des questions sociales, techniques ou environnementales invitent à repenser la manière dont se construisent les représentations communes d'un problème.

Ces difficultés sont l'objet de différentes approches analytiques, que ce soit en psychologie ou en sociologie. La question du changement comportemental des individus constitue par exemple l'objet des travaux en psychologie sociale sur la communication engageante (Girandola, 2003). Ces travaux mettent plus particulièrement en évidence la complexité du lien entre la décision individuelle et le passage à l'acte tout en formulant des préconisations (Joule & Girandola, 2007). La sociologie de la traduction a pour objectif de

comprendre les mécanismes sociaux de la diffusion, réussie ou non, d'une politique ou d'une technique. Elle propose une lecture analytique du monde commun en train de se faire, au sein duquel l'acteur se construit avec les réseaux, les territoires ou encore les institutions. Dans ce cadre, la sociologie de la traduction a pour ambition d'étudier le collectif en mouvement, les phases où les choses bougent et se recomposent. Il s'agit de considérer les acteurs, leurs systèmes et leurs environnements comme co-construits. H. Amblard et al. (2005) donnent une définition générale de la notion de traduction :

« Dans le langage courant, traduire renvoie à une opération qui consiste à transformer un énoncé intelligible en un autre énoncé intelligible pour rendre possible la compréhension de l'énoncé initial par un tiers. La traduction est réussie si elle n'a pas engendré un détournement de sens » (Amblard et al., 2005 : 135).

Dans une perspective plus théorique, la traduction serait le résultat d'une négociation réussie entre différentes parties. M. Callon et B. Latour (1991) postulent que le processus de traduction agit comme un lien entre des activités hétérogènes, des déclarations et des enjeux. Le traducteur est l'acteur qui aide et nourrit le lien qui relie les membres de ces entités hétérogènes qui constituent un réseau. Plus précisément, la sociologie de la traduction donne des clés d'analyse pour lire les processus d'innovation et de changement social, mettant en avant des aspects souvent cachés mais néanmoins essentiels du travail des praticiens du développement, liés à la construction et à la négociation de l'adhésion pour imposer un cadre interprétatif légitimant l'action. Autrement dit, la traduction est un processus visant à mettre au jour « *les réseaux que la raison ignore* » (Latour, 1992). Ainsi, qu'ils aient « échoué » ou « réussi », qu'ils aient survécu à des crises ou non, tous les projets peuvent se lire comme des tentatives de construire des réseaux socio-techniques où les résultats découlent du processus autant que des choix initiaux (en termes d'objectifs, de montage institutionnel, etc.). En effet, d'après B. Latour (1992 : 77), « *un projet n'est pas réaliste ou irréaliste, il se réalise ou se déréalise progressivement* » et de multiples facteurs peuvent contribuer à ces deux alternatives.

1.1. Reconsidérer les réseaux d'acteurs

L'enjeu de la construction d'un monde commun

La notion de traduction émerge au début des années 1980 lorsqu'un groupe de chercheurs français⁷¹ s'intéresse au travail de laboratoire puis au processus d'élaboration et de diffusion d'innovations techniques dans l'espace public (Boutaud, 2005). Les innovations étudiées portent sur une diversité de projets : la reproduction des coquilles St Jacques (Callon, 1986), le métro automatique (Latour, 1992), la fabrication de briquettes de

⁷¹ Michel Callon, Bruno Latour, Madeleine Akrich du Centre de sociologie de l'innovation de l'École des Mines sont les auteurs pionniers de cette sociologie.

combustion à partir des tiges de cotonniers (Akrich, 1989), les réseaux de vidéocommunications (Akrich, 1992), etc.

L'étude de ces projets montre qu'il n'y a pas de séparation entre, d'un côté, les conditions matérielles des expérimentations scientifiques et techniques et, de l'autre, la construction de réseaux d'acteurs qui soutiennent ces innovations. Au contraire, M. Akrich, M. Callon et B. Latour montrent que les projets innovants relèvent d'un processus continu (continuum) pour tenter de « faire tenir ensemble » une somme d'humains et de non-humains, tous considérés dans cette perspective, comme des acteurs (Bagla-Gökalp, 2000). Autrement dit, tous les projets peuvent se concevoir comme des réseaux « sociotechniques », du fait de leur nature hybride entre éléments humains et non-humains (Callon, 2006). Par exemple, le réseau sociotechnique qui compose le projet « voiture » est constitué autant de l'industrie automobile, que du code de la route, des garagistes, du bitume ou encore des auto-écoles :

« Chacun des éléments humains ou non-humains qui le composent participe à une action collective que l'utilisateur doit mobiliser chaque fois qu'il prend le volant de son automobile. En un sens, le conducteur fusionne avec le réseau qui définit ce qu'il est et ce qu'il peut faire [...]. Lorsque l'automobile se met en mouvement, c'est tout le réseau qui se met en mouvement » (Callon, 2006 : 271).

L'innovation n'est pas seulement l'apanage du monde de l'entreprise, elle peut également être portée par le législateur à travers des dispositifs de politiques publiques. En effet, les politiques publiques, dans la mesure où elles visent à corriger un dysfonctionnement social et à atteindre un meilleur équilibre social, sont potentiellement porteuses de changement (Chevallier, 2005).

La sociologie de la traduction cherche à rendre compte de la façon dont des réseaux socio-techniques se constituent et éventuellement se stabilisent, à travers le travail actif d'entrepreneurs – ici entendus comme porteurs d'idées ou de projets, qu'ils soient publics ou privés. Ces derniers cherchent à intéresser d'autres acteurs à leur projet, à les enrôler dans le réseau en leur attribuant des rôles et des tâches tout en renégociant le projet initial pour le rendre compatible avec leurs intérêts et ainsi se procurer des appuis et se protéger des menaces qui pourrait nuire au projet. Ce sont ces différentes interprétations du projet initial, servant à le reformuler et à le déplacer dans des termes et des configurations concrètes qui répondent aux intérêts des acteurs concernés qui justifie le terme de « traduction ».

L'enjeu de la traduction est de faire surgir des associations d'acteurs et d'intérêts a priori inexistantes et inattendues et d'ouvrir un espace de négociation autour d'un projet (Akrich et al., 1988). Pour M. Callon (1986), l'ouverture de cet espace devient nécessaire à partir du moment où des éléments cognitifs sont plus largement transférés dans l'espace social, en vue d'une action particulière (par exemple le transfert d'une innovation ou d'une politique publique). Autrement dit, l'enjeu de la traduction est de maintenir ouvert cet espace de négociation le plus longtemps possible dans le but de faire passer le projet du

stade de l'innovation, ne concernant qu'un nombre réduit de parties-prenantes, au stade de la stabilisation (ou de l'industrialisation), faisant sens dans un espace social élargi. En d'autres termes, l'objectif du processus de traduction est de construire un monde commun, par la maîtrise des associations d'acteurs et de leurs transformations, afin de parvenir à la fabrication et à la réalisation d'énoncés partagés (Obin, 2013).

Le processus de traduction reconnaît l'importance des intermédiaires mettant en contact des acteurs initialement sans rapport entre eux. C'est à la gestion et à la consolidation de ces associations que sont voués les intermédiaires. A priori toutefois, cette position de traducteur n'est ni identifiée ni requise avant que le problème ne soit défini. L'un des apports de la théorie de la traduction réside dans la mise en évidence de la nature hétérogène de ces intermédiaires : un objet technique ou artefact, une théorie, une hypothèse, un texte peuvent contribuer à tisser des liens entre acteurs et faciliter des ententes ou des compromis dans la réalisation de l'innovation. C'est pourquoi tout élément qui pourrait contribuer à la connexion d'un ensemble d'acteurs est analysé ici comme un acteur (Callon & Latour, 1991 ; Callon *et al.* 1995 ; Latour 1985). Ce faisant, la traduction instaure une symétrie méthodologique entre les « faits de nature » et les « faits de société » dans l'explication des dynamiques de traduction (Callon, 1986).

En résumé, la circulation, par traduction, des innovations et des connaissances liées à ces innovations, n'introduit aucune discontinuité dans l'espace social, mais bien une adaptation progressive des connaissances dont la certitude peut toujours être remise en cause par des controverses. Le processus de traduction contribue à faire émerger, à déplacer les conceptions, les argumentaires, pour essayer de stabiliser un réseau. Dans cette configuration, la réussite ou le succès de l'innovation, du projet, n'est jouée qu'à la fin, lorsqu'un ensemble de relations finit par se stabiliser. Autrement dit, l'existence ou la non-existence de ce réseau n'est décidable qu'en fin de parcours.

Les étapes du processus de traduction

Dans un article fondateur⁷², M. Callon distingue quatre étapes dans le processus de traduction.

La première étape consiste à définir des problèmes et à formuler des idées pour atteindre des objectifs de résolution. Dans cette perspective, les promoteurs de l'idée identifient a priori des acteurs censés être concernés par le problème ainsi que leurs intérêts supposés à sa résolution. M. Callon montre par exemple la manière dont les scientifiques s'y prennent pour valoriser leurs découvertes. Ces découvertes concernaient une nouvelle technique de fixation des coquilles St Jacques (*Pecten maximus*) pouvant s'avérer, d'après les chercheurs, déterminante dans l'amélioration des techniques et des rendements de pêche.

⁷² Callon, M. 1986. Eléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles St Jacques et des marins dans la Baie de St Brieuc. *L'Année Sociologique*, volume 36.

Les chercheurs décident de transposer cette innovation dans la Baie de St Brieuc (département des Côtes d'Armor en Bretagne) et mobilisent dans cette perspective trois acteurs qui n'y voyaient a priori pas d'intérêt : les marins-pêcheurs de St Brieuc, les collègues scientifiques et les coquilles St Jacques. Le travail de problématisation consiste d'abord à caractériser le problème à résoudre. D'une manière générale, un problème émerge à travers la production de « récits », mettant en scène la réalité et lui donnant sens par l'élaboration de trames causales et de schèmes interprétatifs. L'énonciation d'un problème se réalise par des intermédiaires successifs. Ce travail a pour effet de révéler, précipiter, cristalliser ce qui n'était qu'aspirations vagues et diffuses, en les canalisant vers des objectifs communs, permettant aux individus de se reconnaître et de s'identifier autour des mêmes perceptions, des mêmes aspirations. C'est à travers l'élaboration de cadres de perception des problèmes, la construction de « matrices cognitives et normatives » que les groupes construisent leur identité commune (Chevallier, 2005). Mais les chercheurs ne se limitent pas à caractériser un problème et à identifier quelques acteurs, ils montrent que ceux-ci, dans leur intérêt, doivent admettre le programme proposé. La problématisation doit ainsi amener les différents acteurs, humains comme non-humains, à intégrer la solution proposée, et à voir dans celle-ci un Point de Passage Obligé (PPO) dans la satisfaction de leurs préoccupations respectives (la neutralisation des prédateurs pour la coquille, le profit à court-terme pour les pêcheurs, la capitalisation d'informations sur *Pecten maximus* pour les chercheurs). Dans l'analyse de M. Callon, les scientifiques montrent que l'ensemble des acteurs doit, dans leur intérêt, admettre la nécessité de fixer les coquilles dans la Baie de St Brieuc. A partir de là se construit un réseau d'entités humaines et non-humaines au sein duquel un acteur (les scientifiques) se rend indispensable pour résoudre le problème. Autrement dit, l'étape de problématisation consiste dans la tentative de créer un monde commun par la désignation et l'unification d'un réseau d'acteurs autour d'un problème et par conséquent d'un projet partagé.

La deuxième étape consiste à mettre en œuvre un travail d'argumentation et de persuasion pour « intéresser » l'ensemble des acteurs, pour les faire entrer dans le jeu, les convaincre de leur intérêt à en être partie-prenante. Sur le plan étymologique, intéresser c'est *se placer entre, s'interposer*, c'est-à-dire se constituer en intermédiaire ou en porte-parole (Callon, 1986). Dans la traduction, il s'agit littéralement de rendre mobiles des entités qui ne le sont pas à l'origine, c'est-à-dire de les déplacer, de les transformer pour les rendre non seulement compréhensibles dans d'autres univers cognitifs mais aussi coopérants, afin d'ancrer dans la réalité le résultat du processus de traduction. Dans cette perspective, traduire signifie exprimer dans son propre langage ce que les autres disent et veulent, c'est s'ériger, finalement, en traducteur. Ce travail d'intéressement peut prendre des formes diverses : rencontres, débats, expérimentations, financements, etc. Dans l'étude de M. Callon, les dispositifs mis en place sont différents qu'ils s'agissent d'intéresser les coquilles St Jacques (par des filières et des collecteurs immergés), les marins-pêcheurs (par la présentation des diagnostics montrant la diminution de la ressource en Baie de St Brieuc, et la présentation des expérimentations réussies au Japon) ou les collègues scientifiques

(colloques et publications qui démontrent un manque avéré de connaissances sur *Pecten maximus* dont l'importance économique va croissante). Dans tous les cas, l'intéressement est fondé sur une certaine interprétation de ce que sont et veulent les acteurs à enrôler et auxquels s'associer. Le processus d'intéressement se caractérise par l'ensemble des actions par lesquelles l'entrepreneur (c'est-à-dire le détenteur de l'idée de départ) s'efforce d'imposer et de stabiliser l'identité des autres acteurs qu'elle a définis par sa problématisation. Cette stabilisation n'est parfois pas obtenue d'emblée : il faut négocier, persuader, reformuler son argumentaire pour s'adapter à la réalité d'acteurs plus complexes que l'image qu'on en avait au départ. Autrement dit, le dispositif d'intéressement vise à fixer les entités dans un rôle, en construisant des systèmes d'alliances. Le dispositif d'intéressement ne débouche pas nécessairement sur des alliances et dans ce cas le processus échoue.

Au contraire, si l'intéressement réussit, l'enrôlement – qui constitue la troisième étape du processus de traduction - permet d'attribuer un rôle à l'acteur qui l'accepte. Pour parvenir à cet enrôlement, une série de négociations est le plus souvent nécessaire. L'étude de M. Callon montre par exemple que c'est avec les coquilles que les trois chercheurs doivent conduire les négociations les plus dures et les plus longues. Il faut négocier avec les courants, les parasites, les prédateurs, le matériel employé, etc. Cet exemple illustre différentes éventualités de l'enrôlement : violence physique (contre les prédateurs), séduction (avec la mise en place de collecteurs), transaction (avec les collègues scientifiques qui demandent à pouvoir publier sur l'expérimentation locale), consentement sans discussion (de la part des marins-pêcheurs qui ont tout à gagner des tentatives de sédentarisation des coquilles). Cette configuration montre en fait que la définition et la distribution des rôles (les coquilles St Jacques qui se fixent à l'état larvaire ; les marins-pêcheurs qui sont persuadés que les collecteurs les aideront à repeupler la baie ; les collègues qui croient en la fixation) résultent de négociations multilatérales au cours desquelles l'identité des acteurs est testée. L'expérimentation technique peut se lire comme une négociation avec des acteurs dont il faut obtenir le consentement à agir selon ce qu'on attend d'elles. En d'autres termes, les hypothèses et les interprétations des scientifiques ne sont rien d'autre qu'un programme de négociations.

Enfin, la traduction est réussie lorsque la mobilisation non seulement des alliés, mais également de l'ensemble des populations représentées, est accomplie. Au début de l'expérience, on pouvait observer des coquilles St Jacques, des marins-pêcheurs et des spécialistes dispersés, difficilement accessibles. A l'issue d'une première étape, trois scientifiques brestois disent, au nom de tous les acteurs du réseau, ce que sont et veulent ces différentes entités (Callon, 1986). Toutefois à ce stade, les individus directement mobilisés sont peu nombreux : quelques pêcheurs, quelques milliers de larves, quelques autres chercheurs. C'est seulement par la désignation de porte-parole successifs, lesquels établissent des équivalences entre les différents registres de connaissances qu'un ensemble hétérogène d'acteurs a été déplacé et rassemblé au même moment, en un seul lieu. Cette mobilisation, cette concentration, au-delà du système d'alliances qu'elle constitue, a une réalité physique,

qui se matérialise par toute une série de déplacements. En effet, « une poignée de chercheurs discutent dans une salle close de quelques tableaux de chiffres et quelques diagrammes. Mais ces discussions engagent des populations indénombrables d'acteurs silencieux, coquilles, marins-pêcheurs, spécialistes, qui sont représentés à Brest par quelques porte-paroles » (Callon, 1986 : 198). Ce déplacement correspond en réalité à une série de transformations : « les coquilles se sont transformées en larves, les larves en nombres, les nombres en tableaux et en courbes illustrant des papiers facilement transportables, reproductibles et diffusables » (Latour, 1985 : 204). Mais à mesure que le processus de traduction se poursuit, les acteurs évoluent, précisent leur point de vue, renégocient les intérêts et les règles du jeu, les frontières des groupes peuvent changer, évoluer, etc. L'enrôlement peut de ce fait être contesté à tout moment et ainsi mettre en cause la légitimité et de la représentativité des porte-paroles. Les dissidences et trahisons obligent ainsi à renégocier le processus dans son ensemble. C'est dans cette perspective que M. Akrich (1989) insiste sur la réciprocité des processus : l'innovation technique définit, d'une part, « son » monde, c'est-à-dire le réseau d'acteurs, et le monde, c'est-à-dire que les controverses, redéfinissent en retour, l'objet même de l'innovation (Akrich, 1989). Dans ce monde, l'action des usagers-destinataires de l'innovation, qui vont l'accepter ou la rejeter, est également déterminante (tableau n°3).

Tableau n° 3 : Les étapes du processus de traduction
(adapté de Walsh & Renaud, 2010)

Ordre	Moments	Description
1	Problématisation	Le besoin de changement est ressenti et exprimé par un acteur qui en voit les opportunités et les bénéfices. Les acteurs sont identifiés à travers leurs préoccupations respectives et le changement doit être envisagé de telle manière qu'il devient convergent avec ces préoccupations, entraînant l'engagement de chacun de ces acteurs.
2	Intéressement	Moyens par lesquels les acteurs sont assignés à des attentes et raliés au programme proposé. Ces moyens sont le plus souvent négociés et ne portent que sur des échantillons des différentes parties-prenantes.
3	Enrôlement	Attribution de rôles aux acteurs, correspondant aux représentations qui sont faites de leurs intentions. L'identité des acteurs est ainsi testée.
4	Mobilisation	La mobilisation est obtenue après le déplacement cognitif ou physique des acteurs dans le programme.

1.2. La traduction dans le réseau d'acteurs étudié

Dans cette recherche, l'analyse des processus de traduction porte sur l'application locale de politiques publiques environnementales par l'intermédiaire de dispositifs. C'est pour obtenir la mobilisation d'un large public dans ces dispositifs que des processus de traduction sont engagés. D'une manière générale, ces dispositifs doivent permettre de mettre en place un cadre d'assemblage d'éléments hétérogènes permettant l'ancrage autonome des énoncés globaux dans un territoire. Au niveau local, ce sont les réseaux d'acteurs qui portent les dispositifs, et ce sont, en retour, les dispositifs qui solidarisent les acteurs ensemble autour d'un objectif commun de transformation des pratiques humaines. C'est également autour de ces dispositifs que l'enrôlement se réalise et que le changement socio-environnemental se conduit.

Les caractéristiques générales d'un dispositif

Quel que soit son contenu et ses objectifs, l'enjeu principal du dispositif, c'est son application. Il doit ainsi susciter l'adhésion des humains et des non-humains pour lesquels il est conçu. Dans l'approche de M. Foucault, inspirant d'autres auteurs comme G. Agamben (2006 : 31), le dispositif est « *tout ce qui a, d'une manière ou d'une autre, la capacité de capturer, d'orienter, de déterminer, d'intercepter, de modeler, de contrôler et d'assurer les gestes, les conduites, les opinions et les discours des êtres-vivants* ». En ce sens, le dispositif, en tant qu'expression par exemple d'une politique publique, peut être constitué d'un ensemble hétérogène comprenant des discours, des instruments financiers, des aménagements techniques, des décisions réglementaires, des lois, des mesures administratives, des règles scientifiques, des considérations morales, éthiques ou philosophiques, de lieux, de fonctionnaires, etc. (Ion, 2005 [2000]). Le dispositif, composé de l'ensemble de ces éléments induit des relations bien particulières entre les humains et les non-humains dans la mesure où il permet de contraindre leur action en l'orientant vers des objectifs pré-définis. Cette contrainte est exercée à la fois par la dimension normative du dispositif, en tant que technique de gouvernement, et par sa dimension cognitive, qui montre en fait qu'imposer une norme, c'est imposer une connaissance d'un objet. Mais comme dans toute technique de gouvernement, l'imposition de ces dimensions normative et cognitive conduit à l'appropriation différenciée du dispositif dans son ensemble. Dans cette conception, un dispositif s'inscrit toujours, par sa capacité à manipuler des rapports de force, dans une relation de pouvoir (Foucault, 1975). Cette dimension stratégique s'avère plus ou moins centrale en fonction des circonstances. Plus précisément, un dispositif permet une intervention rationnelle et concertée dans des rapports de force pour les développer dans une direction préférentielle, les bloquer ou les stabiliser. Les acteurs agissant autour ou à partir de ces dispositifs s'efforcent ainsi de susciter une coordination des actions indispensable pour que leur préférence l'emporte au sein du système de relations au sein duquel ils évoluent.

Mais quelles que soient les stratégies développées autour des dispositifs, leurs effets ne se réduisent jamais totalement à ceux escomptés par ceux qui les mettent en œuvre (Traïni, 2015). Aux conséquences conformes aux visées intentionnelles s'ajoutent de multiples effets imprévus qui découlent de la grande plasticité interprétative que les dispositifs autorisent généralement. Ainsi, les dispositifs comprennent toujours des incertitudes, c'est-à-dire que les mobilisations autour des dispositifs sont toujours soumises à des risques de non-réalisation, de résistance, d'évitement ou de détournement. Ces risques seraient pour une part liés à l'incertitude des connaissances contenues ou voulues dans les dispositifs, reposant sur des cadres d'expériences variés et souvent hétérogènes. Il serait donc indispensable et même inévitable que les règles contenues dans les dispositifs soient reformulées localement afin qu'elles soient adaptées à l'univers cognitif des individus. La dynamique de ces nouvelles règles serait alors, d'après C. Dubar, P. Tripier et V. Boussard (1998) contingente et liée aux configurations d'acteurs.

Dans cette perspective, les dispositifs seraient négociés à différentes phases de leur élaboration, ainsi qu'au moment de leur application, lors de la traduction opérationnelle réalisée par les collectifs d'acteurs. C'est ce processus de traduction-négociation qui serait à l'origine d'une différenciation des territoires car il repose sur une articulation entre des espaces et des dispositifs liant des institutions et des acteurs (Mormont, 2009). Les dispositifs reposent donc plus sur des échanges multi-acteurs que sur l'imposition de standards normatifs par l'autorité administrative. Dans cette approche, les négociations ont pour fonction d'adapter l'action collective aux situations incertaines qui ne se règlent pas par la mobilisation de routines, c'est-à-dire par des schémas d'actions ordinaires et intériorisés. Ainsi, à travers la négociation, il ne s'agit pas seulement d'adapter des règles sociales, mais de créer de nouvelles prescriptions, c'est-à-dire de nouvelles règles, reliées à de nouvelles valeurs (Van Tilbeurgh, 2014).

Cette conception généraliste des dispositifs met l'accent sur le modelage des rapports de force dans des contextes d'action connus et maîtrisés, c'est-à-dire relativement dépourvus d'incertitudes. En revanche, les dispositifs environnementaux ont davantage pour objectif de « *déplacer ou de réduire les incertitudes existantes par un réarrangement des faits, des relations et des représentations* » (Mormont, 1996). Ces incertitudes, qu'elles soient d'ordre technico-écologique, socioéconomique ou sociopolitique sont identifiées, le plus souvent, en partant du point de vue des individus qui intègrent le dispositif. Toutefois, l'incertitude existante dans les dispositifs participe au déplacement de leur analyse. En effet, selon J.-S. Beuscart et A. Peerbaye (2006) ceux-ci sont décrits et analysés aujourd'hui comme étant moins unifiés autour d'un projet social préexistant, mais plutôt comme servant avant tout de ressources pour l'action des acteurs sociaux. Ainsi, la notion de dispositif découle aujourd'hui à la fois d'un projet de gouvernementalité comme M. Foucault l'avait posé mais également comme un outil de gestion de l'incertitude.

Enrôler pour préserver la biodiversité: d'un dispositif expert à des dispositifs de sensibilisation

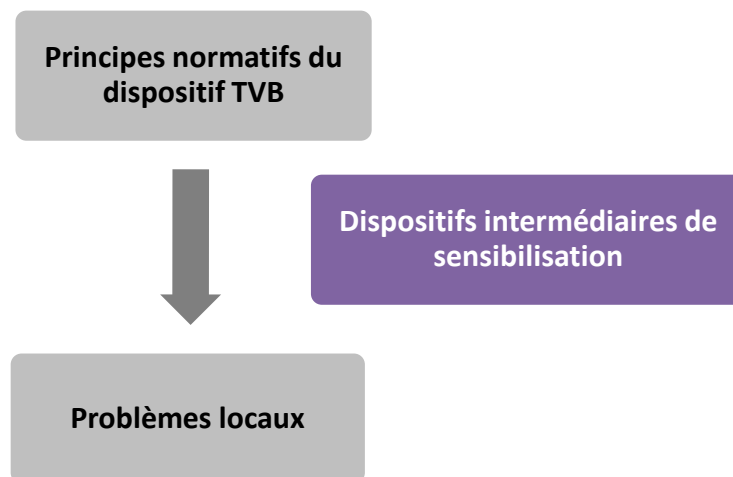
Le dispositif de la « Trame Verte et Bleue » (TVB), institué par les Lois Grenelle, doit contribuer à répondre au problème global de la perte de biodiversité, mis en évidence par les scientifiques à partir des années 1980. Si le lien entre la perte de la biodiversité d'un côté et l'impact des pratiques socio-économiques de l'autre est formellement établi par la communauté scientifique, cette dernière considère qu'il n'est pas pris en compte de manière suffisamment efficace dans les décisions politiques locales (Durand et al., 2013). Ces insuffisances seraient dues, à la difficile compréhension des connaissances scientifiques par un large public (Maleki, 2014). Plus précisément, les dispositifs environnementaux prescrits jusque-là requerraient des connaissances si techniques et si pointues qu'ils seraient à l'origine d'une procédure élitiste de sélection des acteurs pouvant prendre part à la production de la décision politique (Boy et al., 2000). Dans le cas des dispositifs environnementaux sur la biodiversité, et en particulier suite au Grenelle de l'Environnement en 2007, l'aspect réglementaire visant à contraindre l'action humaine s'efface au profit de méthodologies devant être choisies collectivement par les acteurs locaux. La mise en œuvre du dispositif TVB est dans cette perspective renvoyée aux coordinations locales d'acteurs, chargées d'ouvrir des scènes de négociation et d'affecter un contenu au dispositif, adapté aux enjeux de chaque territoire. Comment, toutefois, susciter l'adhésion à la fois politique et populaire autour d'un dispositif « expert », élaboré à partir de connaissances spécifiques, relevant de procédures a priori élitistes ? Quelles solutions s'offre au réseau local de l'ULAMIR-CPIE pour rendre effectif un tel cadre performatif ? Par quel(s) mode(s) de coordination peut-il espérer obtenir l'adhésion souhaitée ?

C'est à partir des enjeux cognitifs liés à la préservation de la biodiversité que le contenu du dispositif TVB peut être interrogé. Les enjeux cognitifs reposent moins sur la caractérisation des types de connaissances que sur la façon dont le processus d'enrôlement est opéré à partir de ces connaissances. Dans la négociation des dispositifs environnementaux, ce sont les connaissances scientifiques expertes qui sont particulièrement mises en avant. Par expertise, il faut entendre, selon C. Traïni (2015) le fait d'ériger en supériorité une connaissance cognitive spécifique en lui donnant droit à prescrire les normes les mieux à même de servir l'intérêt général. Les experts sont ceux qui font valoir un point de vue déterminé en s'appuyant sur la maîtrise d'une connaissance échappant au profane (Traïni, 2015 : 20). Bien que se manifestant souvent par des énoncés discursifs, l'expertise repose tout autant sur des agencements d'objets (graphiques, courbes, dossiers, diaporamas, etc.) que sur des pratiques obéissant à certaines conventions (le rapport, le diagnostic, l'expérimentation, les réunions, etc.). Ces dispositifs appellent, de la part du public, des réactions qui favorisent la coordination des actions à partir du point de vue édifié. Ils s'efforcent de faire valoir un point de vue considéré comme « objectif », neutre ou désintéressé, c'est-à-dire exempt d'appréciation affective ou normative. L'expertise se présente ainsi comme un rapport purement intellectuel au monde, le mieux à même

d'asseoir une posture d'arbitre distant, impartial, fondé sur des faits attestés par les connaissances et les procédures mobilisées. Dans ce contexte, il s'agit d'identifier les moyens par lesquels l'enrôlement et la mobilisation dans le dispositif TVB se réalise. Plus précisément, il s'agit de comprendre comment s'opère la mise en adéquation des problèmes locaux avec les principes normatifs du dispositif par la mise en place de dispositifs intermédiaires de sensibilisation (figure n°10).

Figure n° 10

Les dispositifs de sensibilisation comme médiateurs entre les échelles d'action



D'après C. Traïni et J. Siméant (2009), les dispositifs de sensibilisation jouent un rôle essentiel dans l'interpellation et l'enrôlement des publics inégalement, voire pas du tout, acquis à la cause visée. Ils rassemblent à cet effet l'ensemble des supports matériels, des agencements d'objets, des mises en scènes, que les acteurs déploient afin de susciter des réactions affectives qui prédisposent ceux qui les éprouvent à soutenir la cause défendue (Traïni & Siméant, 2009 : 19). Lorsqu'ils recourent à des dispositifs de sensibilisation, les acteurs sociaux s'efforcent de prescrire des émotions censées favoriser le ralliement à leur cause⁷³. D'après G.E. Marcus (2008 : 128), « pour amener les gens à partager les préoccupations des autres, à s'intéresser à un problème, une crise, un sujet qui n'appartient pas à leur univers personnel, il faut être en mesure d'établir un lien spécifique entre le problème en question et leur réaction émotionnelle ». Ainsi, rendre sensible c'est d'une part, rendre perceptible ou visible un problème qui ne l'était préalablement pas, et c'est d'autre part, interpellier des individus pour

⁷³ Ces acteurs sociaux sont ainsi parfois dénommés « entrepreneurs de cause » (Gusfield, 2009), *claim makers* (Spector et al., 2009), entrepreneurs de morale (Becker, 1985), ou encore lanceurs d'alerte (Chateauraynaud & Torny, 1999) dans le but de signifier, d'après C. Traïni et J. Siméant (2009 : 16) que certaines des mobilisations collectives ne se développent qu'à partir du moment où des activistes entreprennent, avec succès ou non, de rassembler des moyens appropriés afin de s'attirer le soutien du plus grand nombre. Autrement dit, quelle que soit la façon de les nommer, le rôle de ces précurseurs est de susciter le trouble, de mobiliser l'opinion, d'interroger la sphère publique sur le bien-fondé des normes établies et d'objectiver la réalité du problème (Micoud, 1992).

qu'ils deviennent attentifs, réceptifs, portés à s'émouvoir et prompts à réagir (Traïni & Siméant, 2009 : 20). De ce point de vue, recourir aux dispositifs de sensibilisation équivaut souvent à tenter d'enrôler le nombre le plus important possible de sympathisants.

A l'élitisme de l'expertise, à la technicité des dossiers, les dispositifs de sensibilisation opposent la mobilisation d'une compétence émotionnelle. Les dispositifs de sensibilisation mis en œuvre visent à introduire la population à priori peu passionnée par une réforme concernant la gestion de la biodiversité. Là où le régime de l'expertise tend à exclure la grande majorité des profanes, les dispositifs de sensibilisation s'appliquent au contraire à susciter auprès des habitants, quels qu'ils soient, des émotions communes, résultant d'un rapport au proche, au familial, à l'épreuve des sens, devant aboutir, *in fine*, à la construction d'un attachement profond à un territoire. Alors que les dispositifs de sensibilisation visent à susciter des réactions qui affectent immédiatement les corps, les dispositifs experts, pour leur part, invitent les publics auxquels ils s'adressent à une réaction contenue et différée, soumise à des procédures codifiées à priori et imperméables aux élans affectifs (Traïni, 2015). Il s'agit donc de comprendre comment des types de connaissances à priori antithétiques s'articulent et quels enjeux ces articulations soulèvent dans le processus de traduction du dispositif TVB. Comment et par qui se réalise le déplacement d'un type de dispositif (expert) à l'autre (de sensibilisation) ? Jusqu'à quel point ce déplacement permet-il de construire un monde commun capable de réussir l'enrôlement dans le dispositif réglementaire ?

Pour comprendre le rôle de l'ULAMIR-CPIE dans l'application locale du dispositif Trame Verte et Bleue, plusieurs éléments sont pris en compte, renvoyant ainsi aux différentes étapes du processus de traduction décrit auparavant :

- Les formes de la problématisation, c'est-à-dire de la construction de convergences, à partir de préoccupations diverses, autour de la préservation de la biodiversité, selon les modalités initiales préconisées par le dispositif TVB, et aboutissant à la formulation d'un programme partagé censé répondre à la diversité des attentes.
- Les stratégies d'intéressement et d'enrôlement, c'est-à-dire les moyens par lesquels les acteurs sont sélectionnés et ralliés au programme proposé. Nous nous attacherons à décrire les différents dispositifs de sensibilisation mis en place (équipements matériels, argumentations discursives, émotions recherchées, etc.).
- Les stratégies d'accréditation, c'est-à-dire de légitimation du CPIE dans les dispositifs. Par accréditation, nous considérons les conduites et les discours à travers lesquels des acteurs sociaux s'efforcent de présenter les qualités, les savoir-faire et les trajectoires qui leur sont propres, comme des éléments indispensables pour pouvoir énoncer le bien commun de la collectivité. Les stratégies d'accréditation peuvent s'appuyer aussi bien sur la maîtrise de savoirs experts que sur la capacité à émouvoir des publics plus ou moins étendus. C'est la propension du CPIE à articuler les deux dimensions – experte et sensible – des dispositifs, qui sera plus particulièrement étudiée.
- L'efficacité de la traduction, c'est-à-dire la matérialité de la mobilisation. Les états affectifs sollicités par les dispositifs de sensibilisation laissent le plus souvent place à

de nombreuses marges d'appréciation. Cette approche implique de distinguer d'une part les émotions que leurs promoteurs s'efforcent de prescrire et d'autre part, les réactions affectives effectivement suscitées qui ne correspondent pas forcément à celles initialement escomptées. Les décalages sont parfois si grands que la mise à l'épreuve des émotions ne suffit plus à obtenir un engagement, différenciant ainsi l'adhésion par consentement et l'acceptation formelle sous contrainte.

2. LA MOBILISATION ENVIRONNEMENTALE ET LA TRAJECTOIRE D'UN RESEAU LOCAL

2.1. Problématique et axes de questionnement

L'ensemble des éléments présentés jusqu'ici est directement relié à un constat fondateur - soulevé en introduction à l'évocation de mes observations effectuées lors de mon stage - celui des difficultés, pour l'ULAMIR-CPIE en particulier et pour les réseaux éducatifs en général, à mobiliser un large public autour des politiques publiques environnementales et de leurs dispositifs et à se faire entendre, sur le plan de leur utilité sociale, du politique.

Notre axe de questionnement central concerne la contribution d'acteurs agissant dans le domaine de la pédagogie environnementale au processus général de changement socio-environnemental. Dans la thèse, cette contribution est évaluée à partir d'un cadre théorique montrant d'une part, que l'Education à l'Environnement, prise dans sa dimension performatrice de transformation sociale, est structurée autour de réseaux d'acteurs et d'autre part, que les pratiques de mobilisation de ces réseaux s'incarnent dans un processus de traduction de dispositifs publics. Si la mobilisation autour des dispositifs environnementaux compose désormais l'objet principal de l'action de l'ULAMIR-CPIE, mes premiers constats montrent que son action s'est construite à partir d'autres contextes que celui des politiques publiques environnementales telles qu'elles sont formulées aujourd'hui. En effet, le réseau local des ULAMIR, conçu au milieu des années 1970 au sein du milieu rural breton, alors en pleine reconfiguration sociale et économique, développe essentiellement une action d'animation socioculturelle. A cette période, l'objectif du réseau est de renouveler les sociabilités par des actions éducatives et de loisirs selon les principes de l'Education Populaire. Quarante ans plus tard, le réseau s'est transformé et certaines de ces structures locales, telles que l'ULAMIR-CPIE, ont investi d'autres champs d'action et de relations, orientés, nous l'avons mentionné en introduction, vers la promotion d'un développement local durable ou éco-orienté, s'appuyant sur un certain nombre de programmes ou de dispositifs publics relayant les questions environnementales. Ce faisant, l'application de ces dispositifs est conduite par l'association selon des modalités de dialogue avec les habitants, citoyens et autres acteurs locaux, dans le but de mobiliser le plus largement possible autour des enjeux sociaux liés aux questions environnementales. Dans cette configuration, l'objectif éducatif du réseau autour de la promotion du lien social tendrait à s'organiser non plus

uniquement autour d'activités culturelles et de loisirs mais autour, plus spécifiquement, de la prise en compte des enjeux environnementaux.

L'objectif de notre travail est ainsi de comprendre les facteurs qui influent, au cours de ces quarante années de fonctionnement, sur la transformation des choix et des objets éducatifs et le déroulement des actions d'Education à l'Environnement de l'ULAMIR-CPIE. Comment, en effet, un réseau d'acteurs, conçu au sein d'un milieu rural breton et développant une action d'animation socioculturelle en est-il arrivé à progressivement intégrer et relayer des dispositifs environnementaux territorialisés? Comment un réseau, existant depuis quarante ans, intègre-t-il le champ de l'Education à l'Environnement? Jusqu'à quel point les changements d'orientation comme l'incorporation de la pédagogie environnementale restructure-t-elle un réseau d'acteurs inscrit dans le champ de l'animation socioculturelle et du développement local? Parvient-il, le cas échéant, à maintenir le cap de son engagement social et éducatif initial?

2.2. Hypothèse

Pour répondre à ces interrogations, l'analyse du réseau a été effectuée en y intégrant sa dimension historique. En effet, les pratiques de l'ULAMIR-CPIE, prises dans leurs dimensions sociale et spatiale, font l'objet d'une hypothèse centrale, consistant à penser que les actions actuelles ne pourraient se comprendre qu'à travers la structuration du réseau, construite dans le temps. Plus précisément, les caractéristiques des actions locales d'Education à l'Environnement seraient liées aux conditions de structuration et d'organisation du réseau d'acteurs qui les portent. Les acteurs positionneraient aujourd'hui leurs actions par rapport à des configurations et des situations passées. Les mobilisations anciennes continueraient ainsi de jouer un rôle dans les actions d'aujourd'hui. Dans cette hypothèse, les pratiques éducatives du réseau reposeraient sur des pratiques et des connaissances construites sur une quarantaine d'années de fonctionnement. Ainsi, les caractéristiques actuelles de l'action de traduction des dispositifs environnementaux opérée par l'ULAMIR-CPIE seraient le résultat d'une trajectoire spécifique.

Dans une autre mesure, l'hypothèse de ce travail est d'avancer qu'en dépit de la diversité et de l'ampleur des changements ayant marqué l'évolution du réseau d'acteurs (modalités décisionnelles, agrégation aux enjeux environnementaux et aux catégories de l'action publique), il existe une continuité entre les activités du réseau aujourd'hui et les caractéristiques historiques de son action. Le dispositif de la Trame Verte et Bleue, s'il constitue pour l'ULAMIR-CPIE l'opportunité inédite de satisfaire une attente institutionnelle pour combler un « vide de traduction », il lui permet également de pérenniser son projet social et sa viabilité économique (à partir des instruments, notamment financiers, de l'action publique). Plus précisément, la culture professionnelle de l'ULAMIR-CPIE centrée sur l'animation socioculturelle et l'Education Populaire expliquerait les formes prises par le processus de traduction, lequel consiste à organiser les mobilisations sociales autour des

enjeux liés aux énoncés environnementaux globaux et aux politiques publiques environnementales. La traduction, telle qu'elle est opérée autour du dispositif public de la TVB par l'ULAMIR-CPIE remobiliserait en effet l'héritage professionnel de son réseau d'appartenance, construit autour des pratiques de « sensibilisation », de « médiation », de « coopération » ou encore de « dialogue territorial ». Les caractéristiques de cette traduction lui permettraient d'asseoir et même d'accroître sa légitimité dans un réseau multinationaux tout en permettant au dispositif TVB d'être légitimé en retour auprès des destinataires visés.

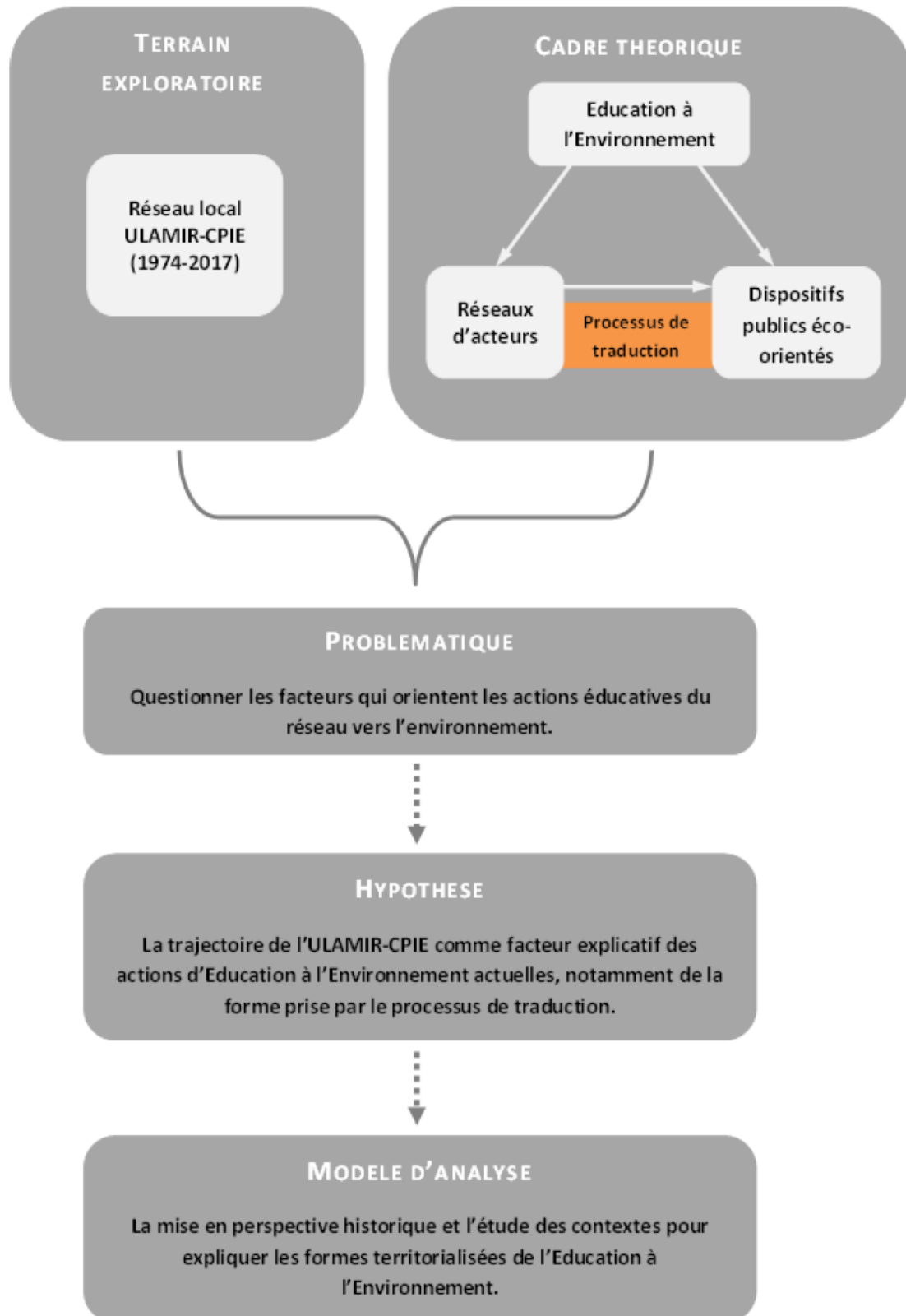
2.3. La mise en perspective historique comme modèle d'analyse

Pour questionner ce lien entre les caractéristiques contemporaines d'un réseau d'acteurs et son évolution, j'ai choisi d'inscrire l'analyse dans une dimension comparative, non pas spatiale mais historique. C'est la raison pour laquelle je me suis attachée à considérer l'ensemble des contextes sociaux, territoriaux, politiques, administratifs ayant favorisé la création du réseau puis sa transformation. Je supposais que la comparaison historique me permettrait de comprendre l'action du réseau aujourd'hui, en donnant du sens aux résultats de la traduction environnementale effectuée par le réseau quarante ans après son émergence. Cette mise en perspective devrait me permettre en particulier, et comme le suggère S. Lefranc et I. Sommier (2009 : 281), de mieux comprendre comment sont fabriqués aujourd'hui les dispositifs de sensibilisation et comment ils « prennent ». Plus largement, la comparaison historique doit me permettre d'évaluer le degré de continuité ou de rupture des échanges effectués dans le réseau d'acteurs, au regard de ses reconfigurations. Les échanges pris en compte ici concernent les diverses caractéristiques des pratiques professionnelles du réseau, de ses actions liées à la construction du lien social et de sa contribution à la production d'un rapport à l'environnement. Leur mise en perspective historique doit donc permettre de discuter des stratégies de mobilisation des ressources effectuées par le réseau local, de son identité et de sa légitimité dans la traduction et dans l'application de dispositifs territorialisés. L'approche historique doit plus généralement permettre de mettre en perspective l'évolution des types des mobilisations socio-spatiales locales engagées depuis une quarantaine d'années avec la globalité des évolutions concernant l'action publique environnementale.

C'est à travers l'évolution conjointe du réseau d'acteurs et de son territoire que je pense pouvoir trouver des clés de compréhension sur ses pratiques, motivations, et difficultés aujourd'hui. Ainsi, l'analyse de l'émergence, de la configuration socio-spatiale et du fonctionnement du réseau des ULAMIR devrait permettre d'expliquer les dynamiques de mobilisation socio-environnementale dont il est porteur aujourd'hui. L'objet de la thèse porte donc sur l'exploration du *lien existant entre les caractéristiques historiques d'un réseau d'acteurs en Education à l'Environnement, les types de mobilisations socio-environnementales dont il est à l'origine aujourd'hui et le territoire sur lequel il travaille.*

Les voies empruntées dans l'analyse sont résumées dans le schéma suivant (figure n°11).

Figure n° 11 : Le cadre d'analyse de la thèse



Cette problématisation, si elle est permise par la mobilisation d'un cadre théorique est avant tout construite, de manière inductive et empirique, par le terrain. Le cadre d'analyse découle en effet de la pratique du terrain qui a participé et orienté la construction de la thèse.

3. LE TRAVAIL DE TERRAIN

Au départ de ce travail, l'orientation et le cadre de réalisation de la thèse étaient inscrits dans un financement CIFRE depuis le début de l'année 2012, lequel avait été attribué sur la base de la présentation, peu de temps après mon arrivée sur le terrain en 2011, d'un sujet et d'une méthodologie qui semblaient déjà bien circonscrits. Toutefois, c'est par la confrontation au terrain que j'ai été amenée à prendre de la distance avec le projet de thèse initialement déposé, lequel ne plaçait la problématique que dans une temporalité contemporaine, pour finalement intégrer à mes hypothèses la dimension historique du réseau, devenue par la suite centrale dans la thèse.

Sur le terrain, j'ai ainsi mis en œuvre une démarche pragmatique qui a moins consisté à poser d'emblée un cadre d'analyse du réel qu'à me laisser porter par l'expérience pour en dégager, par l'observation, les aspects problématiques. Il ne s'agit pas ici de rendre compte d'une méthode pensée en amont et appliquée pour tester la validité d'hypothèses énoncées a priori, mais de faire, au contraire, apparaître la place du bricolage dans la construction concomitante de pratiques méthodologiques et d'inductions analytiques. La présentation des méthodes d'enquête employées est l'occasion d'un retour réflexif sur une expérience de terrain qui est à la fois expérience scientifique et expérience vécue, personnelle (Agier, 1997).

Je mettrai ici en évidence les aspérités de mon expérience de terrain, en rendant compte de tout ce qui est susceptible de déroger à de bonnes pratiques d'enquête, pour autant qu'il en existe : les bricolages que j'ai opérés, les erreurs que j'ai commises et les doutes auxquels j'ai été confrontée, non seulement sur le terrain mais aussi, et peut-être plus encore, au moment de la rédaction. Ceci ne va pas sans inconfort et sans appréhension, comme l'exprime le sociologue D. Bizeul :

« Raconter le travail sur le terrain en toute honnêteté comporte un risque : celui d'apparaître sous un jour défavorable, comme un analyste sans imagination et comme un piètre enquêteur. (...) C'est en effet pouvoir dire : j'ai eu peur, je n'ai pas su poser les bonnes questions, j'ai été mené en bateau, je ne suis pas sûr d'avoir tout compris. Mais c'est également pouvoir dire : j'ai réussi à me faire accepter, j'ai vu de mes yeux ce qui s'est passé, j'ai trouvé des documents utiles, j'ai abouti à une analyse solide » (Bizeul, 2007 : 69).

Cette posture fait apparaître le caractère parfois passif ou subi que peut avoir le travail de terrain.

Pour rendre compte de ma démarche d'enquête, j'ai choisi de suivre deux entrées, méthodologique et chronologique, et je m'appuie pour cela sur deux cadres de référence, construits dans le cadre particulier de la CIFRE :

- d'une part, celui de la *grounded theory* ou théorie ancrée, élaboré en 1967 par deux sociologues américains (Glaser, Strauss, 2010 [1967]), qui consiste à « aller sur le terrain aussi vierge que possible de toute connaissance préalable » pour « réaliser des observations sans a priori théoriques ou savants risquant de masquer certaines réalités » (Fleuret, 2012 : 18-19), pour ensuite monter en généralité ;
- d'autre part, celui de l'ethnographie, fruit d'une longue tradition anthropologique (Leservoisier, 2005) mais aussi sociologique (Beaud & Weber, 1998), qui correspond à l'observation minutieuse du milieu d'enquête choisi. Selon Stéphane Beaud et Florence Weber, trois conditions définissent l'enquête ethnographique : « que le milieu enquêté se caractérise par un degré élevé d'interconnaissance ; que l'enquêteur se donne les moyens d'une analyse réflexive de son propre travail d'enquête, d'observation et d'analyse ; que l'enquête elle-même soit de longue durée pour que s'établissent et se maintiennent entre enquêteur et enquêtés des relations personnelles » (Beaud & Weber : 294-295).

Ces deux méthodologies ont pour point commun d'accorder un rôle central à l'imprévu, c'est-à-dire aux découvertes effectuées sur le terrain. Comme le praticien de la théorisation ancrée, « l'ethnographe ne prévoit pas le déroulement de son enquête ; il ne suit pas un protocole préétabli qui dicterait sa conduite en toute occasion. Il saisit les opportunités du terrain, il prend les pistes qui s'ouvrent » (Beaud & Weber : 297). Cette posture d'observation directe minimiserait le risque de surimposition d'une problématique standardisée, inadaptée à la réalité du terrain (Céfaï, 2006).

3.1. La participation au cœur de l'enquête : cadre et condition de la thèse

Bien que l'approche ethnographique soit une des méthodes d'enquête que j'eue brièvement l'occasion d'expérimenter sur un terrain exploratoire en première année de Master, ce cadre méthodologique pris la forme d'une injonction, voire d'un passage obligé imposé par le cadre de la CIFRE. Je retrace ici quelques préalables contextuels indispensables pour comprendre les enjeux méthodologiques mais aussi relationnels liés à mon enquête.

La CIFRE en contexte associatif : une histoire de petits arrangements instrumentaux

En étant suffisamment souple pour permettre des ajustements de contenu ou de forme (Perrin-Joly, 2010) la convention CIFRE permet de poser, plus ou moins tacitement, un certain nombre d'engagements réciproques entre le salarié-doctorant et sa structure d'accueil. Dans mon cas, je ne pris pleinement conscience de l'ampleur de ces ajustements qu'à partir de l'attribution du financement par l'ANRT. Dans un premier temps, le projet de doctorat n'avait réellement été discuté qu'avec le responsable du « secteur environnement »

de l'association - qui voyait dans ce travail la possibilité de formuler des préconisations pour améliorer les dynamiques collectives dans la prise en compte de l'environnement sur son territoire - la direction générale de l'association n'en ayant pas eu connaissance dans un premier temps. Bien qu'elle ait été considérée, par la suite, par le bureau puis par le Conseil d'Administration de l'association, comme bénéfique pour le fonctionnement de l'ULAMIR-CPIE, la convention CIFRE représentait surtout à cette période une opportunité pour le « secteur environnement » de renforcer une légitimité régulièrement controversée par les autres secteurs (enfance-jeunesse et insertion), dans un contexte de concurrence et de tension « historique » entre responsables de secteurs (cf. chapitre 6). Au début de la thèse en 2012, la gouvernance de l'association se structurait de la façon suivante : un bureau et un conseil d'administration chargé de donner les grandes orientations d'action à l'association ; un directeur général ; des responsables de secteurs et des salariés agissant chacun dans un secteur privilégié (tableau n°4).

Tableau n° 4 : Equipe salariée, secteurs d'intervention de l'ULAMIR-CPIE et contexte interpersonnel au début de la thèse en 2012

ASSOCIATION ULAMIR LABELLISEE « CPIE » ET « CENTRE SOCIAL »				
Président(e), Bureau et Conseil d'Administration de l'association				
Secteurs	Secteur environnement « Base du Douron »	Secteur Chantier d'insertion	Secteur Enfance Jeunesse	Services généraux
Direction générale	Directeur général (A)			
Gestion	Responsable (B)	Responsables (C et D)	Responsable (E)	Responsable (A)
Types de postes	7 postes permanents comprenant la gestion du centre d'accueil de groupes (cuisine, entretien) et le développement des projets éducatifs (milieux naturels, éco-habitat, développement durable, éducation à l'environnement, etc.)	4 permanents + contrats à temps partiel (6 mois à 1 an) selon les périodes	3 permanents pour la gestion du centre de loisirs et autres actions d'animation sur le canton	2 permanents (comptable et gestion de la communication et reprographie)

La convention me concernant se trouvait, à la période de sa signature, en prise avec un contexte économique et associatif relativement difficile (crise de gouvernance, baisse des subventions, difficultés à l'embauche)⁷⁴. Dans ce contexte, la CIFRE apparue être une opportunité pour l'ensemble de l'association de retirer davantage de ressources, qu'elles soient financières ou symboliques, par le portage d'un projet de recherche. Pour ma part, je me retrouvais subitement impliquée dans des relations et des tensions interpersonnelles qui me dépassaient mais desquelles je ne pouvais m'affranchir totalement, du fait que je sois devenue dépositaire d'un projet désormais partagé⁷⁵.

La dimension appliquée du travail, associée à ce contexte d'incertitudes professionnelles a nécessité certains arrangements dans le but de sécuriser la rentabilité de mon travail, que celle-ci soit calculée en durée ou en coût financier. C'est pour ces raisons liées à la conjoncture économique de l'association que la négociation de l'organisation hebdomadaire de mon travail avec l'ULAMIR-CPIE a été entreprise, laquelle a par la suite, fortement influencé le déroulement de la thèse, non sans générer chez moi une certaine culpabilité de devoir assurer cette responsabilité hautement symbolique. Concrètement, cette organisation devait intégrer la coordination de projets parallèlement à mon travail de recherche sans qu'ils en constituent directement l'objet. La réalisation de ces missions professionnelles devait me permettre, par l'intermédiaire des financements obtenus pour la réalisation de ces missions, de financer la part restante du coût de mon poste, afin qu'il ne représente plus aucune charge pour l'association⁷⁶. Plus précisément, la signature de la CIFRE et de mon contrat de travail a été l'objet d'arrangements préalables entre le bureau, la direction de l'association et moi-même⁷⁷.

⁷⁴ Ce contexte difficile s'est progressivement durci pendant toute la durée de la thèse (2012-2017), conduisant au licenciement économique de quatre personnes et au remaniement de l'organigramme interne.

⁷⁵ Les désaccords existants depuis une vingtaine d'années entre les responsables de secteurs devinrent en quelques mois l'objet d'un conflit entre l'ensemble des salariés de l'association et le directeur général, qui finit par être licencié au début de l'année 2013 suite aux résultats d'une pétition interne qu'on me proposa également de signer.

⁷⁶ Le CPIE n'était pas éligible au Crédit Impôt Recherche (CIR), comme peuvent l'être d'autres structures contractant des contrats CIFRE, ce qui aurait permis, le cas échéant, de réduire le « reste à charge ».

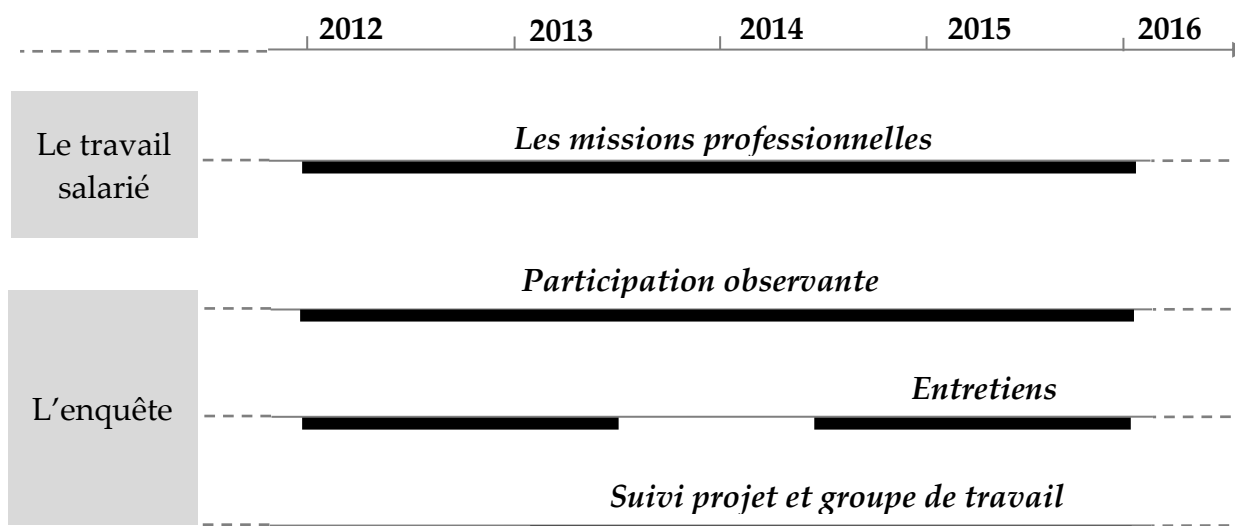
⁷⁷ Sur les 40 000 euros annuels que représentait mon coût de poste, 14 000 étaient pris en charge par la CIFRE (soit 35%). Sur les 26 000 euros restant à la charge de l'association (65%), la moitié (soit 13 000 euros) était annexée à mes propres capacités de recherche de financements, lesquels étaient directement liés à mes missions professionnelles. En d'autres termes, sur les 3 années de mon contrat, j'avais la responsabilité de « lever », par l'obtention de financements publics, 39 000 euros pour que mon poste ne soit pas estimé déficitaire pour l'association.

C'est ainsi que sur l'ensemble de la durée de ma thèse⁷⁸, j'ai consacré environ la moitié de mon temps de travail (3/5 les deux premières années de thèse et 2/5 la dernière année) à la coordination et à l'animation de deux projets principaux :

- la mise en place d'un dispositif d'accompagnement pour que les organisateurs d'événementiels intègrent le développement durable dans leurs pratiques ;
- l'aide au développement d'une filière d'approvisionnement des établissements de restauration collective en circuits-courts.

Ces missions ont toutes deux requises un engagement professionnel de ma part pour mobiliser les acteurs du territoire, animer les groupes de travail, mener enquêtes et diagnostics et assurer l'accompagnement et le suivi des démarches engagées. De nombreuses autres tâches ont pu m'être attribuées ponctuellement, la plupart du temps en soutien à d'autres projets. C'est ainsi que j'ai pu réaliser quelques animations scolaires sur le thème de l'éco-construction, coordonner la valorisation et la commercialisation d'un outil pédagogique, participer à des inventaires naturalistes, réaliser un guide méthodologique pour réaliser un diagnostic de territoire, ou plus simplement contribuer à la gestion de la vie quotidienne du centre d'accueil des classes découvertes, sans oublier la vie associative dans son ensemble (réunions d'équipe, assemblées générales, etc.). La figure n°12 illustre la temporalité de mon travail au cours des quatre années mêlant travail salarié et enquêtes.

Figure n° 12 : Temps des missions professionnelles et temps de l'enquête



Si la convention CIFRE ne prévoit pas ce type d'entente entre le salarié-doctorant et sa structure d'accueil (le salarié-doctorant doit en théorie consacrer 100% de son temps à son travail de thèse), la réalité est plus variée, et les situations semblables à la mienne (c'est-à-dire

⁷⁸ Sur les cinq années de thèse, environ 2,5 ans ont été consacrées aux missions propres à l'association et une année a été dédiée à un congé maternité et parental.

celles qui considéreraient que le salarié-doctorant représente, à court-terme, une opportunité de main d'œuvre supplémentaire, plutôt que la satisfaction d'un réel besoin de recherche, impliquant une démarche de plus long terme) sont, d'après F. Hellec (2014) et M. Dramba (2015), nombreuses.

Ces arrangements dans l'organisation du travail témoignent de l'indétermination de l'identité professionnelle de « salarié-doctorant ». Les doctorants CIFRE sont-ils strictement praticiens (exécutant des missions similaires à celles des collègues), chercheurs (producteurs d'analyses et de connaissance) ou doivent-ils hybrider ces statuts? Autrement dit, comment définir et surtout maintenir sa place dans l'objectif de construire un dispositif de recherche scientifique de manière autonome, indépendamment des conditions de production de la recherche, ici liées à une « commande » émanant d'acteurs opérationnels, dans une temporalité courte et avec une finalité pratique ? Si l'hybridation des statuts est mentionnée et valorisée par l'ANRT, peu d'éléments sont fournis quant à la façon d'y parvenir. Cela explique que l'inscription de l'injonction statutaire (le statut hybride de « salarié-doctorant ») dans les pratiques professionnelles et les régimes salariaux soit renvoyée à un processus de négociation permanente entre les parties-prenantes (Guillaume & Pohic, 2011).

Dans ce contexte négocié, le début de ma recherche se résuma pour l'essentiel en un processus de socialisation professionnelle. Les missions professionnelles « secondaires » ont par exemple été le moyen pour moi – même si elles représentèrent dès le début un risque non-négligeable d'allongement du temps de la recherche - de trouver plus facilement une place au sein de l'association qui me permette d'être acceptée dans mon poste et dans ma qualité, au même titre que n'importe quel autre salarié. Ce sont ces missions qui ont au début occupées le plus clair de mon temps de travail, et dont j'espérais qu'elles puissent contribuer à m'ouvrir de nouveaux terrains et qui me poussèrent à partir de ces pratiques professionnelles pour construire mon objet de recherche.

Cela dit, la conduite de ces missions n'a pas pour autant totalement résolu la question de mon identité professionnelle, laquelle est réapparue sous d'autres formes, renvoyant celle-ci à la conciliation des compétences dans des domaines, à priori opposés, de la recherche et du terrain, du « faire » et du « penser », du « pratique » et du « théorique », du « concret » et de l'« abstrait ». La nécessité, dans le cadre de la CIFRE, de concilier des exigences et des temporalités professionnelles différentes, voire contradictoires, constitua en effet un autre enjeu du processus de recherche : au temps long de la recherche consacré à la réflexion distanciée s'opposa la dimension opérationnelle de l'action sociale (Gaglio, 2008). Cette difficulté constitua une autre limite de la dimension appliquée de la CIFRE, qui ne dit rien des conditions d'échanges, de dialogue et des modalités relationnelles propre au travail de recherche en entreprise. En effet, la rencontre entre le monde de la recherche et les autres mondes professionnels s'avéra complexe : les objectifs, objets, cadres de référence et méthodes de travail des chercheurs et des praticiens sont la plupart du temps bien distincts (Kohn, 2001).

Enquêter en situation professionnelle: conditions de l'échange, malentendus et frustrations

La pratique de l'évaluation sociotechnique, mise en œuvre selon des critères professionnels distincts de ceux de la recherche (interventions de consultants, diagnostics, études techniques, etc.) et qui consiste, dans un temps jugé « raisonnable », à rendre visible des résultats provoqués par une action déterminée, a tendance, comme j'ai pu le constater tout au long de mon travail, à vouloir être également appliquée à la pratique de recherche (Perrin-Joly, 2010). En effet, il ne fut pas rare que je sois sollicitée pour transmettre les résultats de mes observations ou de mes entretiens, quelques jours ou semaines seulement après les avoir réalisés. La restitution au terrain devenait dans ce cadre, à l'instar de ce que décrivent C. Guillaume et S. Pohic, une condition nécessaire pour conserver la confiance du réseau dans le processus de recherche (Guillaume & Pohic, 2011). Dès lors, j'accordais de l'importance à rendre compréhensibles les différences existantes entre des méthodes de travail propres à chaque univers professionnel et à tenter de donner du sens à ces différences pour mes interlocuteurs. Mais je dus bien souvent constater que ces significations n'étaient pas entièrement perçues ou comprises comme je l'aurais souhaité, et surtout je me trouvais confrontée à ma propre incapacité de produire une analyse pertinente sur le plan théorique en si peu de temps.

Le « temps de l'action » ne tenait pas compte du temps nécessaire au processus de problématisation fondé sur la confrontation entre l'observation du terrain et un cadre théorique qu'il s'agit également pour moi de constituer. La recherche de l'immédiateté et de l'opérationnalité de résultats peut être analysée à travers la théorie des régimes de justification de L. Boltanski et Thévenot⁷⁹. Cette grille d'interprétation renverrait le réseau d'acteurs à son appartenance à la « cité industrielle » dans laquelle le bien commun est construit par le principe supérieur de l'efficacité et de la rationalité instrumentale (Boltanski & Thévenot, 1991) tandis que je m'inscrivais plutôt dans la production scientifique, correspondant à la création de nouvelles connaissances sans envisager une application ou une utilisation particulière. De même, la méthodologie scientifique serait parfois un frein au partage des expériences. En effet, la recherche scientifique exige de résister à une commande extérieure, quelle qu'elle soit. Si la recherche en entreprise, oblige, en raison de la contractualisation, à rentrer dans une forme de « convergence normative » avec le commanditaire, par la contractualisation, afin de conserver durablement l'accès au terrain, elle ne bénéficie que de peu de travaux l'encourageant ou la valorisant (Pichault et al., 2008). Ainsi, les difficultés rencontrées lors de mes propres tentatives de traduction ne m'avaient pas encore permis, avant l'écriture de la thèse, de trouver des voies de valorisation que j'estimais satisfaisantes pour le réseau professionnel...et pour moi-même. Cela d'autant plus que je m'étais davantage engagée dans une posture compréhensive et analytique du réseau

⁷⁹ Cf. Boltanski L., Thévenot L., 1991. *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 496 p.

d'acteurs plutôt que dans une posture instrumentale de préconisations normatives, comme il avait pu en être question, certes de manière imprécise, lors du montage du projet de thèse.

Prise dans cette réalité relationnelle inconfortable et frustrante dont je me sentais régulièrement coupable, considérant que j'avais une part de responsabilité dans la difficulté à faire vivre l'interface entre deux mondes professionnels, il me fallait donc en réduire autant que possible les effets négatifs et en maximiser les avantages. En effet, si l'organisation du travail et l'apparente distance entre deux champs de pratiques représentaient une contrainte évidente pour permettre la réalisation de la thèse dans le temps imparti et le partage réciproque des expériences, elle avait l'avantage de me donner la possibilité d'expérimenter pleinement la diversité et la complexité d'une situation professionnelle hybride, et à ce titre venait mettre en perspective l'analyse. Cette position avait également l'avantage de me faciliter l'accès au terrain et de renforcer ma connaissance des liens formant le réseau. Autrement dit, en m'immergeant dans ce petit milieu d'interconnaissance (Beaud & Weber, 1998), je m'assurai la possibilité d'observer de l'intérieur le fonctionnement de l'action collective, dans une position d'*insider*, relativement confortable cette fois-ci, pour récolter des informations qui m'auraient sinon été inaccessibles (Cefaï, 2006).

S'engager dans l'observation

Le principal avantage d'une recherche en CIFRE est de permettre l'immersion et la participation observante, bénéfiques en matière de production de données :

« Cette méthode permet de vivre la réalité des sujets observés et de pouvoir comprendre certains mécanismes difficilement décryptables pour quiconque demeure en situation d'extériorité » (Soulé, 2007 : 128).

L'enquête par observation a concerné autant la vie associative que les activités liées aux différents projets professionnels portés par l'association. Le degré d'implication dans mon observation pouvait, selon les cas, varier : de simple «*observateur témoin* » je pouvais devenir «*co-acteur*» (Olivier De Sardan, 1995) ou observateurs privilégiés, ne participant pas directement à l'action mais ayant accès aux informations matérielles et immatérielles. Je m'en tins d'abord, pendant environ six mois, à une phase d'observation durant laquelle je devais également répondre aux attentes liées à ma fonction de chargé de mission. Cette première étape du travail d'enquête avait une fonction d'immersion et d'imprégnation : je cherchais à m'approprier et à comprendre le terrain par la connaissance sensible que le chercheur de terrain «*acquiert pour une grande part inconsciemment [...] par la pratique* » (Olivier de Sardan, 1995 : 80). Je prenais alors part à de nombreuses arènes d'échanges, qu'elles soient directement reliées à l'activité de l'ULAMIR-CPIE (réunions d'équipe, rencontre avec les autres associations locales, les techniciens des collectivités, sur des sujets variés comme la biodiversité, les circuits-courts ou plus généralement la dynamique locale, organisation de

journées d'échanges, etc.) ou qu'elles se situent en dehors du cadre associatif (suivi de l'évolution de la politique locale, etc.).

La gestion autonome de projets m'a par exemple permis de me rendre compte concrètement des ressorts du métier d'animateur ou de chargé de mission (montage de dossiers de financement, animation d'un groupe de travail, gestion des mails, rédaction de compte-rendu, etc.). La gestion de projets couplée à ma participation aux activités quotidiennes de l'association me permettait d'être à l'interface des niveaux inter-individuel et inter-organisationnel du réseau. Cette démarche m'a plus particulièrement permis de recueillir de nombreuses informations non seulement sur les discours mais également sur les pratiques des professionnels côtoyés, de comprendre le fonctionnement et les enjeux (humains, techniques, financiers, etc.) de leurs professions (Demoulin & Tribout, 2014).

L'approche par participation observante ou immersion prolongée a été revendiquée par de nombreux chercheurs qui soulignent, à l'instar de R.C. Kohn, la valeur ajoutée du « *chercheur de l'intérieur* » :

« Cette appartenance lui donne accès à des connaissances sur ce groupe social auxquelles le chercheur venant de l'extérieur accède bien plus difficilement, et il peut entendre et comprendre des choses incompréhensibles à quelqu'un venant ponctuellement » (Kohn, 2001 : 20).

En effet, le processus d'intégration professionnelle dans lequel j'étais impliqué m'a donné accès à des moments privilégiés, à des discussions informelles entre collègues, à des moments d'intimité et de confiance, qui dépassaient largement le cadre professionnel, liés aux parcours de vie des salariés. Ces moments d'échanges, faisant par ailleurs partie intégrante des processus de socialisation professionnels me permirent de saisir l'importance de l'imbrication des rôles professionnels et personnels et, plus précisément, de voir ce que qu'une association d'Education à l'Environnement et de développement local met en jeu dans les trajectoires individuelles, ce que je n'aurais sans doute pas pu décrypter autrement. Ma posture scientifique accorde ainsi de l'importance au fait de partager l'histoire des acteurs que nous étudions parce qu'elle nous renseigne de manière significative sur ce que la dimension inter-personnelle met en jeu dans le lien entre action publique et action collective.

Cette posture ethnographique a pu faire l'objet de remises en cause scientifiques portant notamment sur la subjectivité du chercheur et les conséquences de sa présence sur le terrain (Cuny, 2009). F. Wacheux (1996) recense trois risques principaux dans une démarche d'observation participante : la prééminence du rôle d'acteur sur celui de chercheur, les aléas du regard entraînant une sélection des faits ainsi qu'une interaction et une participation impliquées risquant de déformer les perceptions du chercheur. Il est en effet souvent reproché aux thèses privilégiant une approche participante de n'être que le reflet de la réalité perçue par le chercheur immergé. La neutralité et l'objectivité du chercheur ne pourrait pas dans ce cadre, être respectée (Rasolofo-Distler & Zawadzki, 2011).

La qualité et la fiabilité de la participation observante peut toutefois être garantie par une rigueur épistémologique et méthodologique, fondée, d'après P. Coutelle (2005), sur un principe de triangulation, c'est-à-dire sur le recours à plusieurs techniques d'enquêtes et de recueil de données : le comportement des acteurs, par une observation directe ; l'information subjective, par des entretiens ou des prises de parole spontanées ; et l'information officielle, par un travail documentaire. Cette triangulation permettrait de dépasser la schizophrénie d'être chercheur et acteur travaillant "sur", "avec" et "pour" son objet (Okbani, 2014) et de maintenir le « cap épistémologique » (Foli & Dulaurans, 2013) de la recherche. Autrement dit, la diversification des sources de données et des techniques d'enquêtes permettrait d'instaurer une distance par rapport au terrain de recherche. Cette distance du chercheur permet d'enlever aux phénomènes observés le caractère d'évidence qu'ils ont aux yeux des acteurs (Crozier & Friedberg, 1977). La distanciation permettrait également, d'après B. Miles & A. Huberman (1984), de se soustraire du biais d'élitisme – c'est-à-dire de surestimation de l'importance des données provenant des acteurs bien informés/centraux dans le réseau – et le biais de sur-assimilation – c'est-à-dire d'un manque de réflexivité risquant d'entraîner une cooptation avec les acteurs du terrain.

3.2. La reconstitution de la trajectoire du réseau : une enquête inductive

A la recherche du « bon » sujet

Cette première phase de travail me permis en particulier de m'immerger dans un territoire et une rhétorique professionnelle. L'observation de ces discours professionnels mettait plus particulièrement en avant la constante valorisation d'une histoire professionnelle, de savoir-faire anciens, de discours leitmotivs autour du développement local, de la proximité, du dialogue, de la participation citoyenne. Je remarquais que cette référence au passé était régulièrement mobilisée dans l'objectif d'éclairer et de légitimer l'action présente en se différenciant de pratiques concurrentes, davantage fondées sur le militantisme environnementaliste. Ce renvoi à l'histoire pouvait également être utilisé dans le but de marquer la différence entre ce que devait être le fonctionnement du réseau d'acteurs aujourd'hui et ce qu'il avait pu être sous l'action des générations d'animateurs précédentes.

Je n'étais pas entièrement à l'aise avec ces premiers résultats, lesquels m'orientaient à poursuivre les recherches dans la dimension historique de réseau. En effet, ma thèse devait avant tout concerner le présent de l'action, pas son passé. Cette phase de « remise en perspective historique » n'était à l'origine envisagée que de manière secondaire ou contextuelle. Or, il s'est avéré que cette phase m'a mobilisée pendant environ deux ans et constitue *in fine* un aspect central de la thèse. Ce terrain, que j'envisageai au départ comme un pas de côté, conçu comme un préalable à ma « vraie » enquête, se révéla en effet être au centre de ma problématisation. De plus, cette histoire prenait un caractère d'évidence aux yeux des personnes que je côtoyais, tellement évidente qu'elle n'avait pour eux que peu

d'intérêt. Ils en connaissaient eux-mêmes les grandes lignes, y avaient pour certains d'entre eux pleinement participé, ou en connaissaient les principales figures, et n'y voyaient que peu de liens avec ce qui les intéressait actuellement. Je ressentais d'autre part une forme de mise à distance de cette histoire, construite par une génération d'animateurs à laquelle ils ne s'identifiaient plus, qu'ils estimaient aujourd'hui dépassée par les nouveaux enjeux de l'action sociale en général, environnementale en particulier. Bien que ce peu d'enthousiasme ne me rassurait pas quant à la pertinence de mes premiers constats, il renforçait mon questionnement sur la place de cet héritage à propos duquel les salariés actuels se positionnaient constamment, soit pour en tirer une légitimité soit pour s'en démarquer. Cette situation pouvait d'après moi expliquer les mésententes entre les salariés de l'association et le directeur général, en poste depuis presque trente ans⁸⁰. Assez vite malgré tout, je décidai de poursuivre cette piste historique, pressentant qu'un retour au passé me permettrait de comprendre ce qui se jouait dans l'évolution actuelle du réseau.

Dès le printemps-été 2012, j'entamais un travail historique cherchant à reconstruire la trajectoire du réseau d'acteurs qui avait abouti à la configuration professionnelle dans laquelle je me trouvais désormais impliquée. Cette mise en perspective temporelle concernait à la fois le réseau mais aussi son territoire d'action, dont je supposais qu'ils avaient co-évolués et que cette co-évolution était à l'origine de leurs liens actuels. A ce stade, je faisais l'hypothèse que l'ULAMIR était née des mobilisations environnementalistes des années 1970 (celles dont j'ai parlé dans le chapitre 1) et je mis à recenser tous les projets d'aménagement ou catastrophes environnementales ayant été susceptibles d'être à l'origine d'une mobilisation sociale à l'origine de l'ULAMIR. J'orientais alors mes premières investigations à l'échelle du canton, persuadée que c'était à cette échelle que je trouverais les raisons et les explications à l'émergence de l'association. C'est dans ce contexte que je rencontrais par exemple certains membres du collectif travaillant sur le petit patrimoine local du Canton de Lanmeur, dont je supposais que leur appartenance générationnelle pourrait m'éclairer sur les événements ayant marqué le territoire à cette période. Or, je dus constater, à l'issue de ces premières conversations informelles et de la consultation d'archives personnelles et départementales, qu'il n'y avait pas de lien évident entre des événements comme les plans de remembrement, la pollution chimique de l'étang du Guic provoquée par l'abattoir de volailles d'une commune avoisinante ou le projet d'installation nucléaire (1974) et l'action de l'ULAMIR⁸¹.

Je décidais alors de repartir de la voix des acteurs et en premier lieu des deux plus anciens salariés de l'association encore en activité à cette période : le directeur général

⁸⁰ Outre sa personnalité charismatique, les salariés reprochaient au directeur sa gestion autoritaire et archaïque de l'association, fondée sur un bricolage financier permanent et des arrangements avec les partenaires de l'action, et peu compatibles, selon eux, avec les exigences de l'action socio-environnementale actuelle. Ce dernier sera licencié peu de temps après mon arrivée suite à la mobilisation des salariés et la décision finale du Conseil d'Administration.

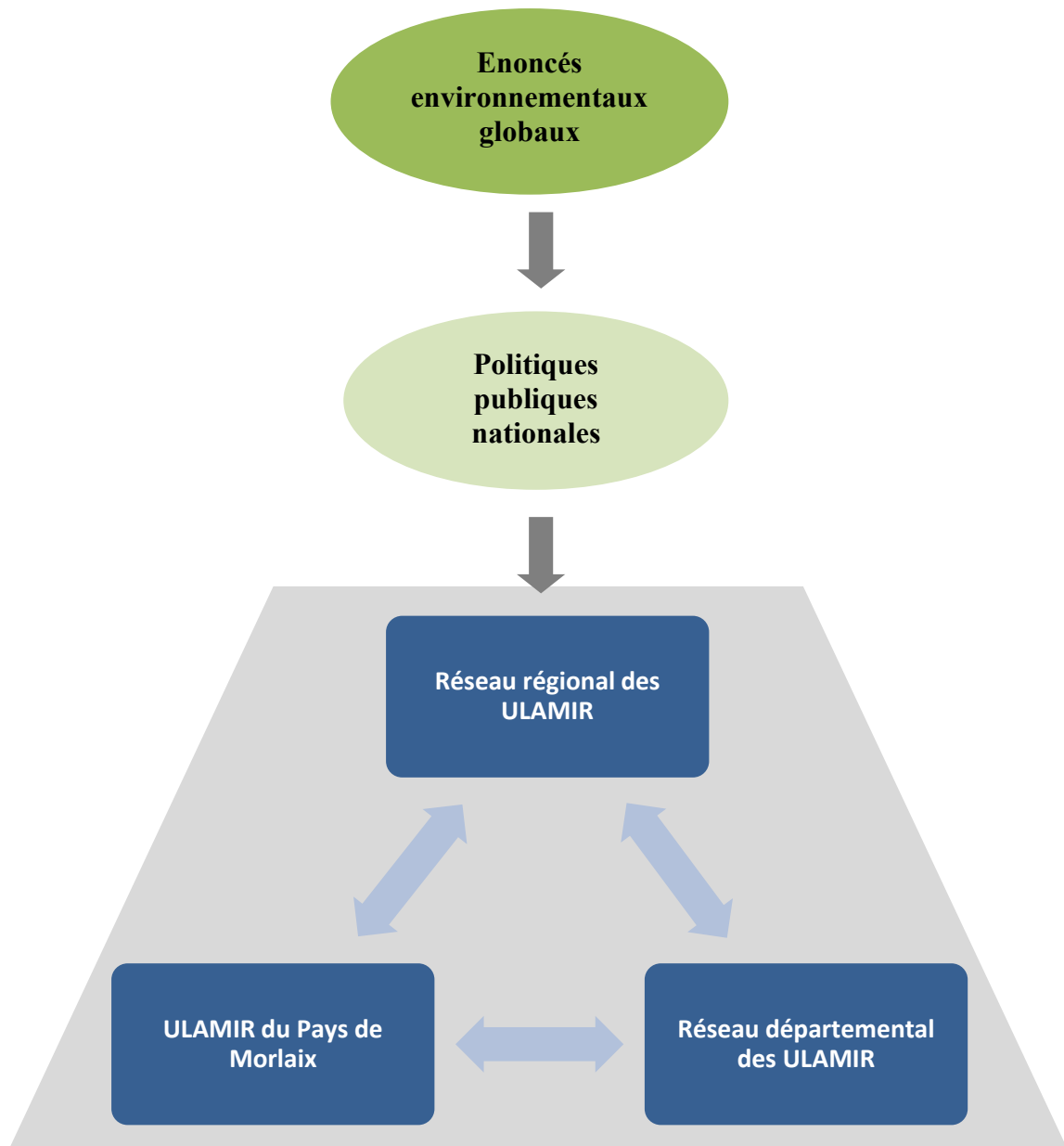
⁸¹ Ces événements sont à l'origine des premières mobilisations socio-environnementales locales, dont on trouve de nombreuses traces dans les archives de presse.

(recruté en 1986) – dont j’ai fait mention auparavant - et le responsable du centre d’accueil (recruté par le premier en 1987). Si le second me parle du développement, à partir des années 1990, du centre d’accueil, des classes découvertes et de l’avènement des projets éducatifs environnementaux, le premier évoque une période légèrement antérieure, où la question environnementale est absente, faite de foyers de jeunes, d’activités théâtre, musique, cinéma, de camps d’été ou encore de chantier d’insertion, période à laquelle l’ULAMIR de Lanmeur appartenait déjà à un réseau départemental composé d’autres ULAMIR. Ces deux histoires, dont il me fallait encore préciser les liens m’ont permis d’identifier les acteurs fondateurs du réseau (animateurs mais aussi fonctionnaires des administrations nationales, élus locaux).

A l’issue des premiers échanges, je compris qu’il s’agissait de déplacer l’étude du réseau d’acteurs à une autre échelle, non seulement temporelle, en repartant de ses origines, mais aussi géographique. C’est plus précisément dans une configuration d’échelles imbriquées que je pensais pouvoir comprendre les actions contemporaines du réseau local à l’échelle du Pays de Morlaix. C’est en effet dans cette configuration que le réseau semblait se structurer et où s’opérationnalisait les changements entre les années 1970 et aujourd’hui (figure n°13). J’identifiais plus particulièrement les niveaux d’échelles suivants :

- Le niveau départemental (Finistère, 29), auquel se crée le réseau des ULAMIR et où a lieu d’importantes mutations socio-économiques.
- Le niveau régional (Bretagne), auquel le réseau se développe et monte en compétences, notamment à partir de la décentralisation.
- Le niveau national, duquel émanent les principales politiques publiques concernant l’action sociale, socioculturelle et environnementale des quarante dernières années.
- Le niveau international, d’où sont issus plus récemment les différents énoncés environnementaux globaux (cf. chapitre 1), guidant désormais l’action publique et l’action collective.

Figure n° 13 : Le réseau d'acteurs étudié et ses différentes échelles d'organisation



Cet emboîtement multiscalair supposait que je réunisse des données à chaque niveau pré-cité, dans le but d'expliquer l'action locale à la lumière de ses transformations. Dès lors, je mis en œuvre une méthodologie d'enquête alliant recherches documentaires et entretiens.

Archives et enquêtes documentaires

Je cherchais dans un premier temps à comprendre pourquoi et comment les Unions Locales étaient apparues dans le Finistère : à quels problèmes ou demandes répondaient-

elles ? Que faisaient-elles et avec qui le faisaient-elles ? Ces questions m'amenèrent à explorer deux sources documentaires principales.

- Les archives associatives, disponibles auprès des responsables de structures. Bien qu'une grande partie de ces archives se soient au fur et à mesure des décennies égarées ou aient été emportées par les responsables eux-mêmes, celles auxquelles j'ai pu avoir accès me permirent de consulter un certain nombre de documents sur le fonctionnement interne du réseau, parmi lesquels des comptes rendus de conseils d'administrations et d'assemblées générales, des documents de communication, des articles de presse, des dossiers de financement, des attributions de subventions ou encore des documents photographiques.
- Les archives départementales (site de Quimper) me permirent plus particulièrement de replacer ces informations dans un contexte historique et territorial plus large. La consultation des fonds des administrations des affaires agricoles, culturelle ou environnementale (correspondances, dossiers de presse, notes officielles, etc.) me renseigna de manière précise sur les contextes locaux et la négociation de l'action publique entourant la mise en place des ULAMIR.

Cette analyse documentaire montre qu'en Bretagne, et dans le Finistère plus particulièrement, le projet du réseau en particulier et de l'Éducation à l'Environnement en général est initialement porté par les animateurs et éducateurs dont les postes sont financés par la politique de Rénovation Rurale et redistribués dans les territoires ruraux en reconversion par le Ministère de la Jeunesse et des Sports (Chosson, 1991 ; Mignon, 1998). Par leur travail d'éducation et d'enracinement au territoire, ces acteurs sont considérés par l'État et par les élus locaux comme des relais, notamment auprès de la jeunesse, pour accompagner les mutations socio-économiques en cours qui voient l'agriculture perdre son rôle central en tant qu'activité génératrice de sens (Augustin & Ion, 1993).

Ainsi que nous l'avons évoqué, le réseau d'animation rurale créé en 1974 dans le Finistère s'est, dans sa phase actuelle, distendu et intégré pour partie, à des réseaux nationaux et régionaux, relais des politiques d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD), en lien avec les administrations compétentes. Une des autres questions qui guidait mon approche historique concernait en particulier cette labellisation CPIE, advenue en 2004 pour l'ULAMIR de Lanmeur, mais dont je savais le label exister depuis 1972. Que signifiait ce label ? Que disait-il de la transformation du réseau ? La mise en perspective historique aide à comprendre les processus de construction de l'environnement par un réseau social en reconfiguration permanente. Les étapes de cette reconfiguration ont plus particulièrement été explorées à l'échelle nationale, par la consultation de deux fonds aux archives nationales à Paris (site de Pierrefite) :

- Le fonds du Ministère de la Jeunesse et des Sports
- Le fonds du Ministère de l'Environnement

La consultation de ces fonds nous a permis de comprendre la construction réciproque, à partir des années 1960 et après, de l'action publique et de l'action collective

locale, concernant les questions culturelles et environnementales. Plus généralement, cette analyse documentaire nous a permis de saisir finement la teneur des échanges du réseau dans des contextes institutionnels et socio-économiques successifs, depuis son émergence. Elle a également permis d'élargir le réseau à d'autres membres fondateurs, jusqu'à établir des liens au niveau national, à travers les administrations et les politiques publiques en Education Populaire puis environnementales. Ces acteurs ont ensuite fait l'objet d'une enquête s'appuyant sur une série d'entretiens semi-directifs.

Les entretiens

Les entretiens ont constitué l'aboutissement d'une phase d'imprégnation et d'exploration documentaire qui m'avait permis de déterminer précisément quels étaient les points que je souhaitais éclaircir avec les acteurs sollicités. Ces entretiens avaient quatre objectifs :

- saisir les contextes territoriaux et institutionnels dans lesquels s'inscrivait la création et la mobilisation des ULAMIR ;
- cerner les parcours personnels et professionnels sous-jacents à l'animation des ULAMIR ;
- analyser les types d'actions menées dans le cadre des ULAMIR ;
- dégager des schémas explicatifs de l'évolution du rapport du réseau à la question environnementale.

Ces entretiens furent réalisés entre le dernier semestre 2012 et le premier semestre 2013. La réalisation des entretiens se fit selon une grille prédéfinie, cependant adaptée à la personne rencontrée et orientée, pour celles que je connaissais, par la relation que nous avons pu nouer auparavant. L'échantillon des personnes interrogées, en activité sur la période considérée, représente 25 entretiens, effectués à chaque niveau d'échelle dans lesquelles le réseau local est impliqué (9 responsables associatifs, 8 animateurs, 3 formateurs, 3 élus locaux, 2 fonctionnaires d'Etat)⁸² abordés sous la forme de récits de vie (tableau n°5).

⁸² Cf. annexe n°2

Tableau n° 5 : Entretiens réalisés sur l'évolution du réseau local d'Education à l'Environnement

Echelle des entretiens	Effectif
Locale (ULAMIR-CPIE Pays de Morlaix)	8
Départementale (réseau des ULAMIR)	9
Régionale (tête de réseau des ULAMIR = UBAPAR)	4
Nationale (réseau des CPIE)	4
Total	25

Dans l'exploitation de ce matériau, j'ai cherché à la fois à mettre au jour des tendances générales de l'évolution et des activités du réseau et à rendre compte, dans une perspective interactionniste, des trajectoires et des expériences des individus qui y ont contribué ou contribuent encore à son développement (carrière professionnelle, fonction dans le réseau, actions développées, relations avec les partenaires, etc.) (Baszanger, 1990 ; Sawicki, 2003 ; Granjou et. al, 2010).

Quand je suspendis mon enquête en 2013, j'eus le sentiment d'en savoir suffisamment pour comprendre la situation que j'observais. De nouveaux éléments récoltés ponctuellement par la suite ne firent qu'étayer mon analyse empirique. J'avais atteint le stade que les tenants de la *grounded theory* qualifient de « saturation » (Glaser & Strauss, 2010 ; Fleuret, 2012) :

« quand le terrain est tenu pour allant de soi, que plus aucun effet de surprise ne vient ébranler les attentes d'arrière-plan de l'enquêteur, et que [...] les observations et les transcriptions de notes tendent à devenir répétitives » (Cefaï, 2006 : 41).

Plus particulièrement, l'enquête de terrain conduite aux échelles locale, départementale, régionale et nationale et couvrant la période 1974-2014 a permis de mettre en évidence les étapes structurantes marquant l'évolution du réseau finistérien. Ces étapes représentent en réalité les différentes formes prises par le réseau au cours de sa trajectoire lui permettant d'assurer sa montée en compétence et son institutionnalisation dans le domaine de l'environnement. Pour chacune de ces étapes, c'est le rôle des politiques publiques dans la transformation du réseau qui a retenu notre attention, et notamment des dispositifs associés à ces politiques, pour lesquels le réseau avait endossé la tâche de mobiliser les parties-prenantes.

3.3. Enquêter sur la mobilisation dans des dispositifs

Après avoir réalisé une longue immersion aux origines du réseau, il me fallait revenir au présent pour comprendre les effets de cette trajectoire dans ses pratiques de traduction. Pour caractériser le lien entre l'histoire du réseau et ses pratiques actuelles, il s'agissait avant tout de circonscrire un terrain, parmi, en l'occurrence, la diversité des projets portés par le

CPIE. Ces projets pouvaient concerner soit des milieux naturels, comme l'espace marin et littoral du Pays de Morlaix, soit des approches « thématiques » et transversales comme le développement des circuits-courts alimentaires ou la réduction des déchets. Quel que soit le projet, il s'agissait pour le CPIE, de susciter ou d'augmenter l'adhésion populaire à des principes normatifs de réduction de l'impact anthropique. De mon côté, je savais que je ne pourrai pas approfondir tous ces terrains, je me devais donc d'être sélective. Je cherchais surtout à travailler sur une configuration qui me permettrait à la fois de caractériser les processus de traduction à l'œuvre et d'éprouver au mieux le degré de continuité ou de rupture entre la forme du réseau « passé » et celle du réseau présent. C'est finalement autour d'un dispositif portant sur la préservation de la biodiversité que je décidais d'enquêter, dans la mesure où l'analyse des processus de mobilisation renvoyait assez directement à l'héritage du réseau.

La « Trame Verte et Bleue », un terrain « du présent » pour la comparaison historique

L'action du CPIE de Morlaix en faveur des milieux naturels et de la biodiversité, pris comme enjeu environnemental, ne commence véritablement qu'à la fin des années 1990 comme le confirme l'étude des archives de l'association. C'est avec la mise en place de programmes de gestion des cours d'eau, notamment du « Douron », dont faisait usage, pour ses activités de loisirs, le centre d'hébergement alors en place, « la « Base du Douron » que cette action a débuté. De ces premières considérations environnementalistes naît la volonté du CPIE de fédérer les acteurs locaux autour d'un projet transversal de développement mais aussi d'animation du bassin-versant du Douron. A cette période, le bassin-versant avait également été identifié comme zone « Natura 2000 » dont le CPIE aimerait devenir l'opérateur. En 2005, un « Contrat-nature » de trois ans est formalisé entre la Région et le CPIE, pour restaurer les prairies humides de la vallée. En 2010, les actions du CPIE s'arrêtent, après que l'opérationnalisation de Natura 2000 n'ait été finalement attribuée aux services de la Communauté d'Agglomération de Morlaix.

Ce n'est qu'à partir de 2012, par l'intermédiaire d'un projet financé par la Région, que le CPIE entreprend à nouveau une action de proximité, non plus spécifiquement sur le bassin-versant mais à l'échelle des communes du canton et sur la question des « réseaux écologiques ». Le projet consistait à cette période à créer une dynamique populaire autour de l'observation, de la connaissance et de la préservation d'espèces dites « communes » comme le hérisson, l'hirondelle des fenêtres, la salamandre ou encore certaines espèces de papillons. Différents dispositifs de sensibilisation furent alors mis en place (inventaires participatifs, animations dans les écoles du canton et sur les marchés, etc.).

En 2014, c'est un projet autour de la Trame Verte et Bleue qui se formalise. Organiser ma recherche autour de ce dispositif permettait à la fois de réinterroger les actions passées et le savoir-faire acquis par le CPIE dans le domaine de la gestion des milieux naturels, lesquels

ont d'abord constitué un support d'animation et d'activités de plein-air diverses. Ce faisant, l'étude de ce dispositif en particulier permettait de mettre en perspective les rapports à l'environnement construits par le réseau au cours de sa trajectoire, à partir des connaissances mobilisées sur le milieu naturel. Il permettait également de considérer le réseau dans sa configuration multi-niveaux (intra et inter-organisationnel) dans la mesure où le dispositif TVB est opérationnalisé aux échelles locale et régionale.

Suivi de réunions et groupes de travail

L'engagement du CPIE de Morlaix dans le dispositif TVB a été observé simultanément aux échelles locale (dans le cadre de dispositifs de sensibilisation coordonnés sur le canton de Lanmeur) et régionale (dans le cadre d'un projet expérimental impliquant la Région, l'Union Régionale des CPIE, l'INRA, la DREAL, la Chambre Régionale d'Agriculture, l'Agence de l'Eau, l'Europe et qui sera baptisé à partir de 2016, le projet « ChEmINs » pour « Continuités Ecologiques Infra-régionales »).

Le projet local avait pour ambition, d'une part, de « porter à connaissance » les notions scientifiques contenues dans le dispositif public ; d'autre part, de faciliter la « prise en compte » par les collectivités du cadre réglementaire ; enfin, d'encourager la participation des habitants à des chantiers concrets, support à l'échange et à l'interconnaissance. Le projet régional ChEmINs est directement élaboré à partir du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) régional, dont il faut prévoir la mise en œuvre aux niveaux infra-régionaux (Pays, communes, etc.). Le projet consiste ainsi à expérimenter la mise en œuvre du SRCE dans trois territoires ruraux, littoraux et péri-urbains bretons afin, premièrement, de tester des méthodes d'identification de la trame en s'appuyant sur les contributions scientifiques de l'INRA ; deuxièmement, de réaliser des actions de restauration des continuités écologiques ; troisièmement, de créer des outils de formation à destination d'autres territoires.

Mes observations ont ainsi concernées (tableau n°6) :

- à l'échelle locale : les réunions internes à l'équipe professionnelle du CPIE, l'élaboration et l'installation des dispositifs locaux de sensibilisation, les échanges entre le CPIE et les collectivités locales (rencontres d'élus ou de techniciens), interventions dans les conseils municipaux ;
- à l'échelle régionale : les échanges entre les CPIE bretons ; les échanges entre l'URCPIE, les services de la Région et les autres partenaires du projet.
- A l'échelle du réseau national des CPIE : une formation professionnelle interne sur la mise en œuvre de la TVB par les CPIE.

Tableau n° 6 : Le suivi du dispositif TVB entre 2013 et 2015

Echelle	Activités du réseau	Activités suivies
Locale	Réunions de travail sur le projet TVB	14
	Rencontres avec les collectivités et autres acteurs du territoire sur le projet	7
Régionale	Réunions internes au réseau régional des CPIE	2
	Réunion entre les partenaires du projet	3
Total		26

Ma participation aux différentes réunions se limita le plus possible à être présente, prendre des notes, enregistrer et discuter avec les uns et les autres en marge de ces rencontres, de façon informelle. Ces observations m'ont permis de prendre conscience de l'importance des différents registres de connaissance dans la négociation locale des dispositifs nationaux. Elles m'ont également permis d'identifier les personnes ayant une expérience, quelle qu'elle soit (scientifique, pratique, etc.), au sujet de cette idée de « trame ».

La réalisation d'entretiens

Le cadre dans lequel j'ai mené ces entretiens mérite des précisions. Il fut assez largement conditionné par ma participation à la vie de l'association. J'y avais fréquenté durant plusieurs mois, de façon plus ou moins étroite, six des personnes que j'interrogeai (tableau n°20). La pratique de la participation observante me garantissait de pouvoir accéder à un certain nombre d'interlocuteurs, dans un climat de confiance mutuelle.

Ces entretiens avaient quatre objectifs :

- saisir les contextes territoriaux et institutionnels (locaux et régionaux) dans lesquels s'inscrivait l'action du CPIE sur la TVB;
- identifier les formes de connaissances engagées dans le dispositif (aux niveaux local et régional) ;
- analyser les stratégies du CPIE dans la traduction locale du dispositif et les dispositifs intermédiaires mis en place;
- identifier les points de résistance à la traduction ;
- analyser la place du CPIE dans les partenariats de travail (aux échelles locale et régionale).

Ces entretiens furent réalisés entre le dernier semestre 2014 et le premier semestre 2015. L'échantillon des personnes interrogées, en activité sur la période considérée, représente 16 entretiens, effectués à chaque niveau d'échelle (6 responsables associatifs, 3

animateurs, 4 élus locaux, 1 responsable DREAL, 1 responsable de la Région, 1 enseignant-chercheur INRA)⁸³ abordés sous la forme de récits de d'expérience (tableau n°7).

Tableau n° 7 : Entretiens réalisés sur le dispositif TVB

Echelle des entretiens	Effectif
Locale (CPIE Pays de Morlaix, élus)	6
Régionale (projet ChEmINs)	7
Nationale (réseau des CPIE)	3
Total	16

Dans l'exploitation de ce matériau, nous avons cherché à mettre au jour les traductions mises en œuvre par le CPIE, les éventuelles résistances ou blocages rencontrés, ainsi que les effets de légitimation produits en retour. Le terrain se termine quelques mois avant la fin de la CIFRE, en novembre 2015.

3.4. Pratiquer la participation observante en CIFRE : quelle leçon de l'expérience ?

La participation observante donne accès à une compréhension de l'intérieur du monde social pris comme objet de l'enquête. Grâce à la participation observante, l'incarnation des rapports sociaux dans les relations interpersonnelles peut être étudiée au plus près. Participer amène ainsi à réorienter la recherche en situation, en fonction des processus sociaux tels qu'ils peuvent être observés sur le terrain. La pratique de la participation observante va donc de pair avec une démarche inductive, ainsi qu'une approche relationnelle et réflexive. Toute la difficulté de la participation observante réside dans la tension qui lui est inhérente entre distance et proximité de l'enquêteur par rapport à l'objet de son enquête. Tandis que la curiosité, le désir de connaissance incitent à la proximité, la prudence recommande le maintien d'une certaine distance. Cette tension est au cœur des réflexions des anthropologues ainsi que des sociologues qui pratiquent l'ethnographie. La participation apparaît, dans l'ensemble, comme la clé de l'insertion dans un milieu d'interconnaissance (Beaud & Weber, 1998: 129) : elle suppose que l'enquêteur, pour se faire accepter, rende divers services à ses enquêtés (Wacquant, 2002 : 15), comme ce fût le cas dans le cadre de la CIFRE.

En participant activement à la vie associative du réseau d'acteurs, j'ai adopté par rapport au terrain une posture compréhensive voire empathique. L'empathie désigne, d'après le Larousse (2015), la « *faculté intuitive de se mettre à la place d'autrui, de percevoir ce qu'il ressent* ». En m'immergeant dans ma qualité de salarié, je cherchais à m'imprégner des enjeux de la mobilisation environnementale pour mieux la comprendre. Cette posture était

⁸³ Cf. annexe n°2.

largement conforme au besoin de reconnaissance du CPIE et des réseaux associatifs auquel elle était reliée. De fait, je pus m'insérer assez aisément dans le groupe et côtoyer un certain nombre d'acteurs avec une relativement grande familiarité. L'adoption de cette posture empathique et l'approche du terrain par immersion furent liées aux conditions de l'enquête. Avec la CIFRE, je disposais du temps nécessaire à la réalisation d'une longue phase d'imprégnation. Celle-ci me permit d'apprendre à connaître de l'intérieur la situation que j'étudiais, en m'insérant dans un milieu d'interconnaissance, et ainsi d'en identifier des aspects encore peu analysés, concernant le processus de mobilisation puis de transformation des réseaux locaux en Education à l'Environnement. Toutefois, le confort de la position d'*insider* a pour envers la difficulté à sortir du terrain et à prendre du recul (Cefai, 2006 : 44).

« Sortir du terrain », « prendre du recul », « retrouver suffisamment de détachement personnel ou intellectuel » est d'autant plus difficile que l'engagement a été fort, que l'enquêteur a été affecté par l'expérience vécue sur le terrain (Favret-Saada, 1990). D. Cefai décrit ainsi que :

« dans certains cas, la « commutation de code » dans le passage d'un monde à l'autre est vécue [...] par l'enquêteur dans la douleur et l'angoisse, jusqu'à le hanter dans son travail d'interprétation, dans le sentiment de trahir à chaque fois qu'il traduit les catégories indigènes en catégories sociologiques ; et les enquêtés, s'ils viennent à prendre connaissance de ses descriptions et de ses analyses, peuvent le vivre très mal, parce qu'il aura divulgué des secrets de famille, parce qu'ils ne se reconnaîtront pas dans le portrait qu'il dresse d'eux, parce qu'ils prennent la mesure de l'écart entre celui qu'ils ont côtoyé et fréquenté comme un proche et l'étranger qui les raconte, avec un regard distant et une parole éloignée » (Cefai, 2006 : 42).

Cette description me semble, au moment où j'écris ces lignes, assez représentative de ma propre expérience de recherche, du fait de mon implication dans les rapports professionnels (parfois conflictuels) qui s'étaient noués au sein du milieu d'interconnaissance que j'observai. Cette situation suscita chez moi des états d'âmes variés, à mesure que la recherche avançait, et souleva *a posteriori* des problèmes méthodologiques que je ne m'étais pas posés *a priori*. Cette sensation de « décalage » entre des attentes concrètes et quasi-immédiates et les exigences et la temporalité scientifiques a contribué à freiner mon dialogue avec mes responsables tout au long du contrat : je me sentais redevable et j'avais, dans le même temps, le sentiment que mon travail ne pourrait rien leur apporter de ce que le CPIE recherchait sur le plan opérationnel.

En résumé, la participation observante est affaire d'équilibre et celui-ci est nécessairement redéfini en situation:

« de fait, les sujets sur le terrain sont pris dans des histoires qu'ils contribuent à forger et à raconter, où ils se lancent à corps perdu ou qui les emportent à leur

corps défendant. Ils s'empêchent dans des intrigues en répétitions ou en rebondissements » (Céfal, 2006 : 55)

Rendre compte de la méthodologie adoptée pour récolter les données de terrain représente l'une des conditions de la validité scientifique de l'expérience et, par conséquent, de la rigueur de la démonstration. L'exposé méthodologique, qui présente les conditions et les outils de l'expérience, doit attester du caractère maîtrisé de la démarche. Toutefois, le souci croissant de la réflexivité quant aux choix épistémologiques et méthodologiques, ainsi que l'honnêteté intellectuelle, obligent à présenter les limites de la méthode scientifique, les zones d'ombre et les aléas de la pratique. J'ai fait le choix ici d'assumer pleinement la mise en œuvre, sur le terrain, d'un bricolage pragmatique qui déroge largement au modèle hypothético-déductif. En effet, j'ai construit ma démarche à partir d'une entrée très floue, consistant à interroger la place de l'Education à l'Environnement dans les processus de décision locale. J'ai ensuite reconstruit mon objet de recherche de façon empirique en abordant le terrain qui s'est ouvert à moi sur l'ancrage, la trajectoire d'un réseau et son héritage dans ses pratiques actuelles de mise en œuvre de dispositifs publics. La reconstruction empirique de mon objet de recherche, conditionnée par ma pratique de l'observation participante au sein d'un réseau d'acteurs, m'a permis d'accéder à des aspects du terrain peu étudiés jusque-là, à savoir les pratiques d'un réseau local d'Education à l'Environnement dans le développement territorial et la traduction des politiques publiques environnementales. Cela s'est fait par immersion et imprégnation, dans une posture instable et souvent inconfortable mais globalement féconde.

CHAPITRE 3

Les contextes d'élaboration d'un réseau local d'Education à l'Environnement (1950-1970)

1. LES MUTATIONS AGRICOLES

1.1 La modernisation agricole en France

Les politiques de modernisation agricole

Le système de cogestion agricole

1.2. La modernisation agricole en Bretagne

Les mobilisations paysannes du Finistère

La construction du modèle agricole breton

La dynamique de développement régional

Les conséquences de la modernisation agricole sur les sociétés locales

2. LES MOBILISATIONS ENVIRONNEMENTALES

2.1. Du développement économique à la question environnementale

La remise en cause d'un modèle de développement moderniste

La remise en cause d'une politique d'aménagement du territoire

L'évolution de la place de la nature dans l'aménagement rural

2.2 La revitalisation de l'espace rural par des politiques publiques éco-orientées

La politique des Parcs Naturels Régionaux et le processus de patrimonialisation

Le Parc Naturel Régional d'Armorique (PNRA)

Les Centres Permanents d'Initiation à l'Environnement (CPIE) et la construction des liens ville - campagne

Les CPIE en Bretagne

La légitimation des dispositifs et la construction d'un espace local

3. LE CONTEXTE DE L'ANIMATION SOCIALE ET CULTURELLE

3.1. L'héritage de l'Education Populaire

L'éducation de la jeunesse dans la nature

La dimension culturelle et professionnelle de l'Education Populaire

Le modèle d'une animation urbaine

3.2. Le développement d'un mouvement d'animation rurale

Les politiques publiques autour du plein-air

L'animation dans les zones rurales du Finistère

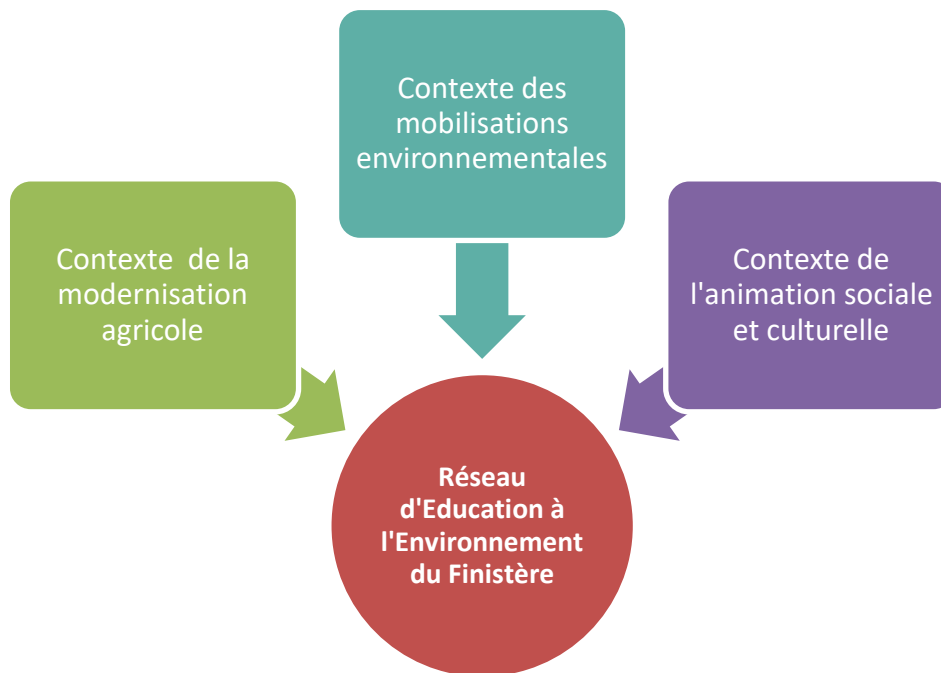
S'il existe en effet aujourd'hui des réseaux d'acteurs spécialisés dans la pédagogie environnementale, familiers des logiques de concertation et des instruments de l'action publique en général (Salles, 2009 ; Beuret & Cadoret, 2010), semblant témoigner d'une parfaite co-évolution des questions environnementales et des pratiques décisionnelles, certains de ces réseaux - dont le réseau vendéen évoqué en introduction générale - se sont constitués depuis longtemps et progressivement, et en dehors, à l'origine, des questions environnementales. Dans les espaces ruraux finistériens, ce sont par les voies détournées de l'animation socioculturelle et sportive, exercée bénévolement, que des réseaux d'acteurs s'organisent et contribuent à la reconfiguration de territoires en pleine mutation, sans que l'environnement n'en soit au départ une référence explicite. C'est pour comprendre la façon dont se réalise ce lien entre l'Éducation à l'Environnement et les territoires que nous proposons, pour terminer cette première partie, d'explorer l'ensemble des contextes ayant conduit à l'implantation du réseau des ULAMIR dans le Finistère, dont est issu aujourd'hui, le CPIE de Morlaix.

Différents auteurs ont discuté de la transformation socio-économique de l'espace rural français sous l'impulsion simultanée des mutations agricoles et des énoncés environnementaux (Kalaora, 2001 ; Jollivet; 2001 ; Mormont, 2009). D'autres ont décrit, pour le milieu urbain, les transformations des mouvements sociaux depuis l'après-guerre pour répondre aux nouveaux besoins des populations, notamment en termes de loisirs (Poujol, 2001 ; Mignon, 2007 ; Besse, 2014). D'un côté, la question environnementale, en s'appuyant sur tout un appareillage politique et technique et en mobilisant une écologie militante, a pu se diffuser. De l'autre, le mouvement d'éducation populaire, réactualisé dans le but d'accompagner les transformations sociales liées au processus de modernisation, a su trouver dans ces nouvelles aspirations, une ressource pour développer plus spécifiquement son action dans les territoires ruraux. Dans les deux cas, ces évolutions reposent sur des configurations socio-spatiales existantes et sont encadrées par des politiques publiques.

L'objectif de ce chapitre est de montrer le processus par lequel la convergence entre des dispositifs étatiques mis en place pour répondre à une diversité de mutations sur le plan national et des initiatives endogènes localisées, liés ou non à ces politiques publiques, se réalise. Plus précisément, il s'agit de montrer en quoi cette convergence contribue, sur la période 1950-1970, à créer des conditions favorables à l'émergence d'une dynamique originale d'éducation à l'environnement dans le Finistère, organisée autour du réseau des ULAMIR en particulier.

Trois contextes semblent être plus particulièrement déterminants dans la mise en place de ces conditions : le contexte des mutations agricoles, le contexte des mobilisations environnementales et le contexte de l'animation socioculturelle (figure n° 14).

Figure n° 14 : Les contextes d'émergence d'un réseau local d'Education à l'Environnement



Pour chacun de ces contextes, ce sont les caractéristiques des réponses institutionnelles face aux mutations territoriales ainsi que leur appropriation par les réseaux agricoles, environnementaux et éducatifs locaux qui seront décrites. Les caractéristiques qui seront prises en compte concernent plus particulièrement les évolutions des conceptions du développement territorial et les évolutions du mode de raisonnement politique dans la spatialisation des solutions.

1. LES MUTATIONS AGRICOLES

La prise en charge des problèmes socio-économiques de l'agriculture par des mobilisations paysannes à partir de la fin des années 1950 conduit à une modernisation accrue du système de production dans son ensemble. Ces mobilisations sont également à l'origine des premières politiques publiques chargées d'orienter les objectifs de l'agriculture. Ce faisant, la modernisation agricole ne dessine pas seulement un horizon d'action pour toute une génération d'acteurs, y compris les acteurs non spécifiquement agricoles, elle conduit également à la déstructuration des sociétés locales. A cette période, la Bretagne est un territoire essentiellement agricole et les sociétés rurales qui la caractérisent vivent, depuis les 19^e et 20^e siècles, enclavées, selon une économie de subsistance fondée sur le travail agricole. Ces sociétés sont régulièrement soumises, au cours de leur existence, à des crises de subsistance auxquelles répondent de plus en plus fréquemment des mesures politiques jusqu'à ce que la paysannerie s'organise par elle-même (Berger, 1975).

Dans une région où le travail de la terre est socialement et économiquement structurant, l'analyse, à partir des années 1960, des mutations agricoles est indispensable pour comprendre l'érosion des échanges qui structurent ces sociétés locales et le nouveau modèle socio-territorial qui s'est progressivement construit en Bretagne et plus précisément dans le Finistère. Autrement dit, à travers l'étude du contexte agricole finistérien, c'est toute la reconfiguration économique, sociale, culturelle et politique de ce territoire qui est abordée.

1.1. La modernisation agricole en France

Le processus de modernisation de l'agriculture connaît en France plusieurs phases. Mais c'est dans la seconde moitié du 20^e siècle qu'il est le plus rapide et le plus radical, tant sur les aspects techniques (liés à la transformation des techniques de production et des structures foncières) que sur les aspects socioéconomiques (liés à la transformation du marché agricole et à la formalisation d'une action publique sur l'activité agricole).

Les politiques de modernisation agricole

Jusqu'à la fin des années 1950, la modernisation agricole se traduisait par l'accès des agriculteurs aux moyens de production permettant l'intensification des systèmes de culture (semences, engrais, tracteurs, insémination artificielle, etc.), c'est-à-dire la diminution de la durée des cycles de production. Dans la logique plus générale de modernisation, il s'agissait essentiellement de mieux intégrer l'agriculture au reste de l'économie en améliorant la productivité du travail de telle sorte que le secteur devienne une force motrice de la croissance globale (Gervais et. al., 1976). Cette modernisation sociotechnique affecte l'ensemble des pays européens et perdure jusqu'à la généralisation des moyens productifs et à la stabilisation de la production agricole, qui en réalité, du fait de ce gain unilatéral de productivité, est traversée par des crises excédentaires de plus en plus régulières. Les questions économiques soulevées par ces crises sont à la source de l'organisation économique et politique du monde agricole à l'échelle européenne.

La création de la Communauté Economique Européenne (CEE) en 1957 et la mise en place d'un Marché Commun européen fournit le cadre d'action principal aux acteurs agricoles et aux pouvoirs publics pour permettre l'adaptation de l'agriculture à un marché qui s'étend. Plus précisément, après les exhortations au progrès technique (lequel permet d'augmenter la productivité), ce sont les discours sur l'intégration et la réforme des structures foncières (leur agrandissement permet en particulier le développement de la compétitivité) qui guident la politique générale (Canévet, 1992). Devant l'ampleur des changements à réaliser à l'échelle des systèmes d'exploitation et face à la crainte de nouvelles crises excédentaires, le Marché Commun européen est présenté par les responsables politiques à la fois comme le garant de la parité des revenus et comme la solution aux

problèmes d'écoulement de la production⁸⁴. Cette organisation économique à l'échelle européenne marque le début d'un mouvement conjoint de spécialisation et d'intensification de la production, à travers la création de filières industrielles (avicole, porcine, laitière, légumière, etc.)⁸⁵. L'organisation économique par filières se traduit dans l'espace par la transformation des vocations productives traditionnelles des territoires (terroirs). D'une composition à l'origine relativement hétérogène, ces terroirs se spécialisent dans un choix de production, qui devient progressivement dominant. Cette spécialisation conduit au développement de distinctions territoriales, traduites à l'échelle nationale en termes de « grandes régions agricoles ». C'est ainsi, par exemple, que les plaines du bassin parisien se destinent à la production céréalière, les régions du Nord de la Loire à la production légumière et fruitière et la Bretagne, à l'élevage porcin intensif hors-sol.

Ce processus d'agro-industrialisation est en outre optimisé grâce à la transformation de l'encadrement syndical des paysans. D'une activité corporatiste et conservatrice (prônant l'unité de la condition paysanne et ne revendiquant historiquement, sur le plan social, que le maintien des prix agricoles), cet encadrement s'affirme davantage autour de revendications modernistes (caractérisées par la reconnaissance des inégalités au sein de la profession, de la nécessaire réforme des structures et du foncier, des bienfaits des formules associatives dans le gain de compétitivité, etc.). Ces idées sont inspirées pour une grande part, par les valeurs de la branche sociale de l'Église catholique. Le mouvement du catholicisme social accompagne, depuis le milieu du 19^e siècle, les mutations qui affectent la société française par la mise en place d'initiatives qui veulent redonner dignité et autonomie aux personnes « nécessiteuses ». Ce mouvement s'incarne plus particulièrement dans un projet de vie global poursuivant l'idée d'une émancipation individuelle et collective, qu'elle soit spirituelle (la vie dans l'au-delà) ou terrestre (les actions quotidiennes reflétant les valeurs chrétiennes de charité et de solidarité). Ce lien effectué entre la vie spirituelle et la vie terrestre permet ainsi de ne pas dissocier les différents processus dans la conduite des dynamiques sociales, et expliquent que ces idées soient relayées par une diversité de milieux tout au long du 20^e siècle: politique (notables locaux en particulier), ouvrier, agricole, sportif, etc.⁸⁶. Les principes de ce mouvement influencent, au cours des décennies 1950 et 1960, les mobilisations sociales bretonnes, que celles-ci concernent le développement agricole ou plus largement régional.

⁸⁴ La première Politique Agricole Commune (PAC) a en effet pour objectif, à travers le contrôle des prix et l'octroi de subventions, de multiplier la production globale par trois pour parvenir à l'autosuffisance alimentaire de l'Europe.

⁸⁵ Une filière agricole se caractérise par l'ensemble des interdépendances entre des acteurs qui travaillent à la transformation d'un produit brut en un produit fini. Dans le cadre de la modernisation, ces relations et ces échanges sont mis en place à partir de localisations différentes et forment de longs circuits.

⁸⁶ Ces milieux sont à l'initiative de leurs propres mouvements catholiques sociaux, qui se dénomment respectivement Jeunesse Ouvrière Catholique (JOC), Jeunesse Agricole Catholique (JAC), et chez les démocrates chrétiens, le Mouvement Républicain Populaire (MRP).

La prise en charge de la modernisation agricole par une partie de l'Eglise à travers la constitution de nouvelles organisations syndicales transforme également, par un processus de mise en visibilité de la question agricole dans l'espace public, les processus de décision publique.

Le système de cogestion agricole

L'intégration de l'agriculture dans un marché commun, après avoir été décidée par l'Etat et les politiques européennes, est progressivement cogérée avec les responsables professionnels à travers l'encadrement sociotechnique et politique des paysans (Lémery, 2003). Autrement dit, les mutations agricoles sont marquées par le développement d'un mode de régulation fondé sur la gestion commune, des politiques agricoles entre les organisations paysannes et l'Etat.

La mise en œuvre de la cogestion est confiée au moins en partie à des institutions organisées par des représentants du monde agricole. D'une manière générale, la profession agricole adopte une position ambiguë dans ce mode de régulation politique, tiraillée entre la promotion d'une politique de développement agricole, faisant valoir la primauté des intérêts de l'agriculture sur les autres secteurs, et la nécessaire adhésion à une politique de développement rural plus large, distribuant des aides financières mais faisant une place plus importante aux différents secteurs économiques. Dans ce contexte, pour éviter la confrontation et la négociation avec les autres acteurs du monde rural, la profession agricole préfère s'adresser directement à l'Etat, source du pouvoir réglementaire, parce qu'il était le seul à pouvoir faire valoir la primauté des intérêts de l'agriculture. Dans cette configuration, les décisions sont négociées avec les représentants de la profession agricole à l'exclusion de tous les autres acteurs, ou presque, du monde rural (Martin & Novarina, 1991)⁸⁷ jusqu'à être déléguées, un peu plus tard, aux représentants de la profession⁸⁸ (tableau n° 8).

⁸⁷ Les lois de décentralisation de 1982 et 1983, en renforçant les prérogatives des élus régionaux et communaux et en transformant profondément les modes de régulation des politiques d'équipement des territoires, mettront par la suite un frein relatif aux tentatives de négociation directe de la profession agricole. De plus, l'essentiel des décisions politiques agricoles seront transférées à Bruxelles dans le cadre de la politique européenne (Politique Agricole Commune - PAC).

⁸⁸ François Guillaume, président du syndicat agricole majoritaire, la FNSEA, entre 1979 et 1986 est nommé Ministre de l'Agriculture entre 1986 et 1988 sous le gouvernement Chirac.

Tableau n° 8 : Caractéristiques de la cogestion agricole

	Cogestion
Enjeu des politiques	Mise en place d'un modèle intégré de production agricole intensive
Action de l'Etat	Accompagnement de l'intégration économique de l'agriculture
Politiques & réalisations	Intensification agricole Développement rural
Acteurs mobilisés	Administration et profession agricole
Structure de la prise de décision	Cogérée entre l'Etat et l'encadrement professionnel

La Bretagne est un des exemples les plus emblématiques de la cogestion agricole. Cette caractéristique renvoie aux spécificités des mobilisations collectives émaillant les transformations socioéconomiques de la région à partir des années 1960. Un réseau d'acteurs finistériens en particulier a joué un rôle moteur dans ces mobilisations, du fait de l'influence des structures religieuses dans l'encadrement des jeunes agriculteurs de la période.

1.2. La modernisation agricole en Bretagne

Au cours des années 1960 et en une vingtaine d'année, l'agriculture bretonne, qui se caractérisait depuis le 19^e siècle par une économie de subsistance fondée sur un système de polyculture-élevage, dans lesquels la paysannerie était nombreuse, pauvre et en général sous-équipée par rapport à la moyenne nationale (Daucé & Léon, 2002), se transforme radicalement. Cette évolution est due à l'émergence de problèmes économiques liés aux pratiques compétitives mises en œuvre pour parvenir à l'intégration des systèmes d'exploitation dans le Marché Commun européen. De nombreux agriculteurs bretons se heurtent, dans le cadre de l'intensification de leur production (permise par la modernisation technique), à l'exigüité de leurs structures d'exploitation. Ils prennent conscience que la durabilité de la productivité exige une réforme des structures foncières afin de se doter d'une surface agricole assurant la rentabilité de l'exploitation. De plus, face à l'augmentation de la production enregistrée durant la décennie 1950, des goulots d'étranglement apparaissent au niveau de la mise en marché des produits et provoque des crises de surproduction (Canévet, 1980). Le négoce traditionnel se révèle alors incapable de faire face à l'accroissement des tonnages ; le marché de gré à gré, décrit comme archaïque, fondé en outre sur des pratiques

frauduleuses, est dénoncé de plus en plus vivement par les producteurs⁸⁹. Ces revendications sont particulièrement vives dans le Finistère où les crises sont les plus violentes.

Les mobilisations paysannes du Finistère

En 1958, la zone légumière du Nord-Finistère doit faire face à l'effondrement du marché des artichauts. Cette crise est en réalité due à la vente, par les paysans eux-mêmes, des drageons d'artichauts à d'autres producteurs, français ou étrangers. Le marché se trouve donc saturé par toutes les récoltes obtenues, et les paysans se retrouvent en concurrence. Afin d'organiser le marché, les syndicalistes de la région fondent le Comité économique de l'artichaut. Les responsables entreprennent, par une organisation de l'information au niveau des communes, de dissuader les cultivateurs de vendre des plants d'artichauts. Les syndicalistes tirent deux conclusions plus générales de cette campagne contre la vente des plants d'artichaut à l'extérieur de leur bassin de production. Premièrement, les problèmes de l'exploitant individuel peuvent n'être résolus, selon eux, que par l'action collective ; deuxièmement, la décentralisation de l'organisation syndicale met le groupe en mesure d'imposer une discipline à ses membres et de les mobiliser rapidement. Plus globalement, cette campagne permet aux syndicalistes locaux⁹⁰ de prendre conscience de l'inadaptation de leur organisation professionnelle pour faire face aux problèmes rencontrés. Pour mieux défendre les intérêts paysans, il s'agit selon eux, de bâtir une organisation plus puissante. Celle-ci devrait renforcer la solidarité paysanne à travers, d'une part, une plus grande proximité des liens entre les syndiqués et leurs dirigeants et d'autre part, en privilégiant une action directe, meilleur moyen d'obtenir le soutien et la participation des paysans (Berger, 1975).

La politique agricole du gouvernement contribue aussi au renforcement de l'action syndicale finistérienne. L'abrogation de l'indexation des prix agricoles⁹¹ et l'instauration de nouvelles taxes finissent de mettre en difficulté les agriculteurs qui se sentent dévalorisés. Des démonstrations de force locales, visant directement le gouvernement, ont lieu tout au cours de l'hiver 1959⁹². Au printemps 1960, les syndicalistes entreprennent de démontrer l'injustice, à l'égard des producteurs, du système commercial de gré à gré, en se déplaçant à

⁸⁹ Le marché de gré à gré est un marché sur lequel la transaction est conclue directement entre le vendeur et l'acheteur, sur la base d'une relation d'entente et de confiance. Il s'oppose à un marché organisé où la transaction est régulée par un tiers. Le marché de gré à gré est en général moins transparent qu'un marché organisé. Les négociants sont en effet régulièrement accusés de profiter de ce système pour faire baisser, de manière totalement arbitraire les prix d'achat, tout en dopant les prix de revente.

⁹⁰ Parmi eux, on retrouve Alexis Gourvennec, Marcel Léon, Jean-Louis Lallouët, et Jean-Marie Saillour, tous trois cultivateurs dans la zone légumière du Léon.

⁹¹ Le prix indexé est le prix en-dessous duquel les produits agricoles ne peuvent pas être commercialisés.

⁹² Plusieurs barrages routiers sont érigés dans le département et des affrontements avec la police sont recensés dans les Monts d'Arrée (Elégoët, 2005).

Paris pour vendre les artichauts dans la rue et ainsi publiciser leur action. Sous cette pression, les Ministères avancent des promesses qui n'apparaissent toutefois pas suffisantes aux organisations agricoles. Il est alors envisagé de coordonner l'action syndicale avec celles d'autres régions. Mais les autres départements ne sont pas en mesure d'entreprendre une action sérieuse, n'ayant pas réformé leurs structures syndicales à l'exemple du Finistère. Les paysans bretons changent alors de stratégie : c'est par la force et non par la négociation qu'ils entreprennent d'influencer les institutions. La situation du sud du Finistère précipite les choses. A Pont l'Abbé, une récolte trop abondante de pommes de terre primeurs fait s'effondrer le marché. L'Etat, par l'intermédiaire de ses organismes financiers régulateurs, refuse de soutenir le prix plancher de la pomme de terre ce qui donne lieu à de nombreux sabotages de la part des paysans⁹³. Nombreux d'entre eux sont arrêtés. Ces arrestations conduisent au renforcement de l'action directe, dont un des résultats les plus emblématiques est la prise de la Sous-préfecture de Morlaix en juin 1961 par les leaders syndicalistes locaux (Duclos, 1998) (encadré n° 2).

⁹³ A Pont l'Abbé, les urnes cantonales sont incendiées, des poteaux électriques sont mis à terre, alors que partout ailleurs sont organisées des manifestations en tracteurs.

Encadré n° 2 : Les dates-clés de l'organisation légumière dans le nord du Finistère

1958 - Après une série de crises excédentaires, le Comité de l'artichaut est créé. Il met en place une organisation basée sur des comités de quartiers.

Mai - juin 1960 - Les producteurs refusent de vendre leur production en dessous d'un prix plancher. Les invendus sont détruits au cours de manifestations appelées « bataille de l'artichaut ».

20 janvier 1961 - La Société d'Intérêt Collectif Agricole (SICA) de Saint-Pol-de-Léon est créée.

24 mars 1961 - Ouverture du premier marché au cadran à Saint-Pol-de-Léon. Ce système permet la vente des productions par un système d'enchères électroniques qui assure la clarté de la fixation des prix, la rapidité des transactions et une comparaison avec les autres zones de production. Le démarrage est difficile, dans la mesure où les transactions de gré à gré existent toujours. La SICA demande à l'Etat d'appuyer sa démarche.

8 juin 1961 - Malgré la pression exercée sur le Ministère de l'Agriculture, aucune mesure concrète n'est proposée. Les paysans décident de passer à l'action. Quatre mille agriculteurs manifestent à Morlaix et occupent la sous-préfecture. Les leaders Alexis Gourvennec et Marcel Léon sont arrêtés et incarcérés. Les événements de Morlaix déclenchèrent une série de manifestations violentes dans toute la France (Tavernier & Mendras, 1962).

22 juin 1961 - À Morlaix, procès de Marcel Léon et Alexis Gourvennec. Six mille agriculteurs investissent la ville. Les deux leaders sont finalement relaxés. Immédiatement libérés, ils sont portés en triomphe.



Source : Le Télégramme, 8 juin 1961

24 août 1961 - Edgar Pisani est nommé ministre de l'Agriculture.

22 novembre 1961 - Convention entre la SICA et les négociants qui permet le fonctionnement du marché au cadran.

Une des particularités de la modernisation agricole bretonne repose sur la légitimation, par les structures sociales traditionnelles locales, du projet de développement

économique global (Sainclivier, 1989, 2004a). Concrètement, l'innovation des agriculteurs, notamment des jeunes générations, est encouragée à travers le mouvement de vulgarisation agricole. Dans les régions à forte tradition catholique, dont le Finistère, cet encadrement de l'agriculture a également été religieux. D'une manière générale, le clergé, par les relations privilégiées qu'il entretient quotidiennement avec la paysannerie, mais aussi par son autorité et son niveau d'instruction, détient un rôle central pour évaluer l'ampleur des difficultés rencontrées dans le milieu rural et y apporter les solutions adéquates (Hascoët, 1992). La Jeunesse Agricole Chrétienne (JAC), après avoir longtemps été solidaire des valeurs les plus traditionnalistes de l'Église, joue par exemple, un rôle central dans l'émancipation et la transformation du statut du paysan. D'après S. Berger (1975 : 245) :

« le seul exposé des innovations adoptées ailleurs pouvait avoir une influence déterminante sur de jeunes gens qui bien souvent, n'étaient jamais allés plus loin que le chef-lieu de leur canton. Il suffisait que la JAC organise une visite dans une ferme moderne, dotée du confort, pour que les jeunes ruraux comprennent soudain que les habitations surpeuplées, malsaines et délabrées de la plupart d'entre eux n'étaient pas un trait immuable de la vie rurale ».

Témoignant de cette perspective émancipatrice, le thème de la responsabilité est constant dans toute la littérature jaciste. La grande ambition affichée par la JAC est précisément *« d'aider les jeunes ruraux à prendre des responsabilités et à exercer des activités pour leur permettre de se préparer à leur métier d'homme, pour favoriser leur éducation et pour leur permettre d'avancer par eux-mêmes la solution de certains de leurs problèmes »* (Flauraud, 2005 : 27). En incitant ses adhérents à *« se prendre en charge »*, la JAC parvient à casser un ordre social articulé autour de la hiérarchie et des statuts, ayant nourri, pendant des décennies, un sentiment d'infériorité et de discrimination chez les paysans. La référence à cette discrimination est en effet récurrente dans les discours et témoignages des anciens jacistes et semble avoir été fondatrice dans la virulence de la mobilisation syndicale paysanne du début des années 1960 (Hascoët, 1992). La socialisation que permet et encourage la JAC s'accompagne d'une *« dépaysement »* des esprits, comme le relate un ancien jaciste⁹⁴ : *« partout on était passifs, à l'école, à l'église. Alors que la JAC c'était le contraire, il fallait que l'on s'exprime, on nous obligeait à nous exprimer » [...] La JAC nous a donné une assurance, une manière de parler, de nous exprimer, une manière d'être plus à l'aise et d'exister»*. La JAC a été à l'origine d'une intégration sociale paysanne dans un univers de représentations et de valeurs tranchant radicalement avec la rigidité qui prédominait jusqu'alors sur l'ensemble de la société rurale (Hascoët, 1992). La devise de la JAC, *« voir, juger, agir »*, illustre bien ce projet de responsabilisation des paysans. En ce sens, le rôle de la JAC semble avoir été prépondérant dans la formation de la nouvelle génération de syndicalistes agricoles,

⁹⁴ Témoignage d'Alphonse Arzel, ancien jaciste et député-maire d'une commune finistérienne. Source : Hascoët D., 1992. *De la JAC à la politique. Cinq itinéraires Finistériens*. Quimper, Calligrammes, 270 p.

notamment dans les régions dominées par le clergé, à l'exemple du Nord-Finistère, qui vit le nombre de ses sections tripler entre 1939 (24) et 1951 (73) (Abiven & Calvez, 2004). D'après J. Renard (1975), « dans le Nord-Finistère comme en Loire-Atlantique, la JAC a été pour l'agriculture d'après-guerre, ce que l'Ecole Nationale de l'Administration (ENA) a été pour l'Etat ». Ainsi, dès la fin des années 1950, les structures d'encadrement professionnel (syndicats) et religieux (JAC) portent un projet socioéconomique commun.

En dénonçant des crises agricoles à répétition, les paysans bretons, menés par quelques leaders charismatiques issus du Finistère, saisissent l'opportunité de revendiquer plus largement l'intervention de l'Etat dans la modernisation de la filière agricole bretonne. Au même moment, l'action du gouvernement en faveur du monde agricole est relativement inexistante⁹⁵. Quelques innovations commencent toutefois à prendre forme, notamment en raison des problèmes soulevés par les déséquilibres territoriaux, à l'image de la Loi d'Orientation Agricole (LOA) du 05 août 1960 qui institue, en particulier, les Zones Spéciales d'Action Rurale (ZSAR). Ces zones, dont fait partie la Bretagne, sont éligibles aux subventions de l'Etat et bénéficient de mesures propres à favoriser l'installation de petites unités industrielles. Les revendications paysannes aboutissent à la concrétisation de nombreuses autres politiques publiques en faveur du monde agricole, pas seulement breton⁹⁶. Comme nous allons le voir en effet, la décennie 1960 est marquée par une série d'engagements publics totalement nouveaux pour les espaces agricoles. Deux politiques sont plus particulièrement caractéristiques de la cogestion qui se met en place pour la Bretagne et le Finistère en particulier : la LOA de 1962 et la politique de Rénovation Rurale en 1967.

La construction du modèle agricole breton

La seconde LOA de 1962 se concentre plus particulièrement sur les problèmes soulevés par les mobilisations paysannes de 1961. Son contenu a été négocié entre les organisations paysannes bretonnes et finistériennes et le nouveau Ministre de l'Agriculture, nommé la même année, Edgar Pisani⁹⁷. Cette loi comporte deux volets principaux. Le premier est relatif à la réforme des structures d'exploitations par l'attribution de critères de

⁹⁵ Seules quelques mesures concernant la diffusion des techniques agricoles ont été prises. En témoigne par exemple la création en 1946 par le Ministère de l'Agriculture des Foyers Ruraux, qui consiste à la fois à encourager la vulgarisation des techniques de production agricole et à permettre la promotion culturelle du monde rural.

⁹⁶ En ce sens, les mobilisations bretonnes ont constitué un horizon d'action pour les pouvoirs publics dont les autres régions bénéficient également.

⁹⁷ Après que les leaders syndicalistes bretons aient échoué à obtenir gain de cause auprès des gouvernements précédents, Edgar Pisani se déplace personnellement en 1961 à Saint Pol de Léon pour rencontrer les jeunes agriculteurs de la Fédération départementale des Syndicats des Exploitants Agricoles (FDSEA) dans le but de réorganiser, à leur demande, le secteur agricole. Cette ouverture politique a de fait apaisé les contestations les plus violentes et favorisé la mise en œuvre de nouvelles pratiques syndicales en privilégiant la concertation (Duclos, 1993).

viabilité foncière et parcellaire⁹⁸. Il s'accompagne d'un système de primes pour faciliter le départ (retraite anticipée) ou la reconversion des exploitants et faciliter la transmission et subventionner le maintien d'un tissu agricole dans les régions particulièrement défavorisées⁹⁹. Ce système doit en réalité permettre le désengorgement et l'agrandissement des exploitations par un remembrement massif nécessaire à l'augmentation de la productivité et la constitution d'une filière intégrée au marché européen. Ce panel de primes est en outre agrémenté, dans le domaine de la formation, de bourses d'études permettant aux jeunes d'accéder à l'enseignement général et technique et de dispositifs d'aide à la reconversion professionnelle.

Le second volet de la loi concerne la réforme des structures commerciales. Son objectif est d'accroître le pouvoir économique des producteurs en réformant le négoce traditionnel par la rationalisation des relations marchandes et par la mise en place de disciplines collectives (Canévet, 1992). Le renouvellement des structures de mise en marché (marché au cadran, coopératives) entraîne la disparition progressive des intermédiaires et des usages traditionnels (foires et marchés, méthodes de collecte et de courtage)¹⁰⁰. La LOA de 1962 permet en outre à des coopératives, associations et syndicats d'être reconnus comme groupements de producteurs et de bénéficier d'aides publiques. En leur accordant de plus en plus l'exclusivité de ses aides financières, l'Etat entend faire des groupements de producteurs le moyen privilégié d'une politique d'organisation de la production et de maîtrise de l'offre. L'Etat œuvre ainsi, tout au long de la décennie, à la promotion d'une « agriculture organisée », dont les embryons étaient apparus au gré des initiatives syndicales locales.

En résumé, les lois agricoles du début des années 1960 facilitent l'intégration économique des exploitations en même temps qu'elles permettent une certaine promotion sociale des agriculteurs. En résulte le développement fulgurant, au détriment des modèles coopératifs de production, d'un des plus puissants complexes agroalimentaires de France marquant, au niveau des structures d'exploitation, le passage « de la ferme à la firme » (Morvan, 1997). Cette évolution se caractérise par la spécialisation des exploitations qui développent des productions marchandes destinées à l'exportation (dont l'élevage hors-sol

⁹⁸ Plus globalement, il s'agit de contrôler et de surveiller l'affectation des terres en propriété. Cette mission est confiée aux Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER). Elles ont une mission de régulation du marché foncier agricole, notamment par l'exercice du droit de préemption, afin que des terres soient disponibles pour des agriculteurs en démarche d'installations et afin de limiter la spéculation foncière.

⁹⁹ Particulièrement emblématique de cette politique, un Fond d'action social pour l'aménagement des structures agricoles (Fasasa) est créé pour financer l'ensemble des interventions en faveur de l'aménagement des structures: indemnité viagère de départ, aides au départ, reconversion professionnelle de la main d'œuvre vers d'autres secteurs d'emploi en développement, etc.

¹⁰⁰ Un marché au cadran est un marché qui permet la vente par un système d'enchères électroniques qui assure la clarté de la fixation des prix, la rapidité des ventes et une comparaison avec les ventes des autres zones de production. Ce système a l'avantage de rendre les transactions traçables et transparentes.

est un des traits les plus caractéristiques) et par la croissance de l'industrie agro-alimentaire¹⁰¹.

En plus de son action réitérée auprès des institutions gouvernementales, le syndicalisme agricole investit progressivement les structures existantes de développement régional, à partir desquelles il pense pouvoir imposer sa conception du développement rural. Dans les années 1960, les actions de développement régional héritent d'une histoire de quelques années, sous l'influence, en particulier, d'une frange de dirigeants et de notables¹⁰². Ainsi, les mobilisations agricoles rejoignent celles des personnalités régionales les plus influentes dans leurs revendications sur le devenir économique et identitaire de leur territoire.

La dynamique de développement régional

A l'initiative de quelques leaders parlementaires¹⁰³, élus et acteurs socio-économiques s'organisent en 1950 au sein d'un organisme régional, le Comité d'Etudes et de liaison des Intérêts Bretons (CELIB), transcendant les divisions politiques afin d'élaborer collectivement des perspectives d'avenir de leur région et de faire des propositions sur le développement autonome de la Bretagne. A l'origine, les réflexions du CELIB se focalisent sur l'intégration de la Bretagne dans la politique redistributive mise en place après la seconde guerre mondiale. En effet les décennies d'après-guerre sont consacrées à la réalisation simultanée d'une triple orientation : celle de la reconstruction matérielle du pays, celle de la reconstruction identitaire de la nation et celle de l'intégration européenne. Ce projet suppose

¹⁰¹ Les secteurs laitier, porcin et avicole en sortent totalement bouleversés : la collecte industrielle du lait représentait 25% de la production en 1958 et 76% en 1968 ; la production de poulets de chair en batteries (en cages) passa de 5 000 têtes en 1957 à 30 000 en 1965 et 83 000 en 1985 (Canévet, 1992).

¹⁰² Comme l'a décrit R. Redfield (1955) puis H. Mendras (1976), le statut de notable dans les sociétés paysannes permet à des acteurs locaux de jouer un rôle particulier de médiation entre ces sociétés et le monde extérieur. Déterminante dans l'accumulation et le partage des ressources au sein des réseaux de relations sociales, la figure du notable serait liée au processus d'intégration des sociétés paysannes dans des collectifs plus vastes (Deverre, 2009). Leur particularité est de pouvoir se tenir au centre d'une dynamique et de cumuler des ressources, grâce à des stratégies individuelles et à des relations personnalisées dans une configuration spécifique organisée en réseau multi-niveaux. Plus précisément, ces notables bénéficiaient d'une position sociale charnière les situant à l'articulation de deux sociétés, l'une locale et paysanne et l'autre englobante, leur permettant d'être membre de l'une et reconnu de l'autre. Ils se caractérisaient également par la confusion, à la fois, des pouvoirs social, économique et politique, de sources internes et externes du pouvoir et par des relations personnalisées (Mendras, 1976).

¹⁰³ Parmi eux, on retrouve le fondateur Joseph Martray, journaliste ; les cadres-dirigeants Joseph De Martray, secrétaire général et véritable animateur et René Pleven, député des Côtes du Nord, plusieurs fois ministre et président du CELIB pendant 21 ans. Quatre autres parlementaires devinrent vice-présidents : Joseph Halléguen, Paul Ihuel, député MRP du Morbihan, André Morice, député radical de l'actuelle Loire-Atlantique et Tanguy Prigent qui présida la commission parlementaire du CELIB à ses débuts.

de réduire ou du moins, de ne pas augmenter les écarts statutaires¹⁰⁴ entre les différentes franges de la population, en favorisant une meilleure répartition de la démographie et des richesses. Le problème de l'inégal développement des différentes régions françaises avait auparavant été porté dans le débat public par toute une série de publications, lesquelles axaient leur propos sur les disparités ville-campagne et plus spécifiquement sur les écarts entre Paris et la province¹⁰⁵. Ces travaux préconisaient la refondation d'un projet social mais aussi économique, à travers la solidarisation des territoires. C'est par la modernisation et la répartition des forces de productions (notamment industrielles) et, plus largement, par un programme d'équipements que l'Etat entreprend de pourvoir au développement équitable du territoire¹⁰⁶. Pour les espaces ruraux, ce projet est également doublé d'une ambition de parité culturelle avec le milieu urbain (Chosson, 1991).

Dans ce contexte, les propositions du CELIB sont portées au-devant des Ministères par la commission parlementaire de l'organisation, regroupant les députés des cinq départements bretons. L'action d'influence du CELIB est favorisée par la situation politique française des années 1950 (Sainclivier, 2004b). Dans un contexte de cohabitation, le groupe des députés bretons peut plus facilement faire pression sur un gouvernement à la majorité souvent fragile. En 1952, le CELIB met au point le « Plan Breton », première ébauche de planification régionale en France. A la suite de cette initiative, la loi du 14 août 1954, instaurant le 2^e Plan quinquennal, prévoit la mise en place « *d'une organisation régionale, départementale ou locale chargée de mettre au point le développement économique local dans le cadre du Plan* ». Cette loi est suivie en décembre 1954 du décret créant les comités régionaux d'expansion économiques d'où les parlementaires sont exclus, à la différence de l'initiative pionnière du CELIB, le gouvernement ne voulant pas risquer une multiplication des lobbies régionaux.

¹⁰⁴ En sociologie, le statut correspond à la position occupée par un individu dans un domaine de la vie sociale. Il correspond à « *l'ensemble des comportements à quoi il peut s'attendre légitimement de la part des autres* » (Stoetzel, 1978, p. 206). L'individu est défini horizontalement par rapport à ses égaux statutaires, et verticalement par la place qu'il occupe dans une hiérarchie entre les statuts sociaux. Les individus font l'expérience de deux sortes de statuts : ceux qui sont prescrits et assignés tels que le sexe et l'âge, et ceux qui sont acquis et auxquels la personne accède plus ou moins par ses propres moyens. Droits et devoirs spécifiques correspondent à chaque statut et se concrétisent dans des rôles sociaux. Le rôle social d'un individu correspond à « *l'ensemble des comportements à quoi les autres s'attendent légitimement de sa part* » (Stoetzel, 1978, p. 206). A chaque statut social s'associent plusieurs rôles sociaux.

¹⁰⁵ D'après J. Sainclivier (2004b), la parution de l'ouvrage de J-F. Gravier (Gravier J-F., 1947. *Paris et le Désert français*. Paris, Le Portulan) secoue d'autant plus les dirigeants bretons qu'il les renvoie à la situation de la Bretagne. Plus généralement, cet ouvrage est la première réflexion d'importance en France sur l'aménagement du territoire. Elle s'inscrit dans un contexte plus large de planification incitative à la fois voulue par les dirigeants français et nécessitée par le plan Marshall.

¹⁰⁶ La modernisation et la répartition industrielle fait également l'objet d'ouvrages à cette période. Cf. Dessus G., George P., Weulerse J., 1949. *Matériaux pour une géographie volontaire de l'industrie française*. Paris, Armand Colin, 178 p.

Tout au long des années 1960, l'action du CELIB est renforcée par celle des réseaux qui émergent localement, dans le nord du Finistère, dans le sud de la Cornouaille ou encore dans le Méné, pour promouvoir un développement micro-territorial (Houée, 1984 ; Jollivet, 1985)¹⁰⁷. Par exemple, la création de la Société d'Economie Mixte d'Etudes du Nord-Finistère (SEMENF) en 1963 s'inscrit, bien qu'intervenant à une autre échelle, dans la dynamique initiée par le CELIB. Instance de planification et de préconisations, la structure rassemble en son sein notables, acteurs économiques et leaders agricoles, dans le but de porter leurs projets de développement jusqu'au plus proche des instances décisionnelles¹⁰⁸. Ces réseaux traduisent, notamment à partir des mobilisations agricoles, un mouvement de réappropriation des mobilisations régionales dans l'objectif de réorienter les économies locales (Fournis, 2006). En effet, la naissance du « modèle agricole breton » est à l'origine de l'engagement des réseaux de développement finistériens en faveur d'un processus d'équipement et de désenclavement destiné à permettre la déterritorialisation et l'intégration de la production agricole bretonne au marché européen (Canévet, 1992). Plus exactement, ces réseaux considèrent que l'intégration économique des différents territoires bretons ne peut véritablement se réaliser que si leur désenclavement logistique, social et culturel, devient lui aussi effectif. Ainsi, sous la pression des organisations agricoles et de développement, qui souhaitaient une plus grande implication de l'Etat dans ce processus, la politique de Rénovation Rurale est décidée par décret le 24 octobre 1967, pour une durée initiale de 5 ans.

En reprenant les périmètres des ZSAR, ce programme s'apparente à une politique exceptionnelle « d'accélération régionale »¹⁰⁹ par les priorités qu'il permet de dégager, par les moyens financiers qu'il apporte, et par les techniques d'animation qu'il introduit et qui constituent des leviers de développement puissants. Ce programme de Rénovation Rurale prévoit un axe de développement logistique dans le but de « *mettre l'agriculture en état de compétitivité sur le marché européen et donner à la profession agricole la parité avec les autres catégories sociales, en concentrant les efforts sur le secteur dominant des productions animales* »¹¹⁰. Il doit également permettre la réalisation des « *équipements de communication et les investissements intellectuels qui permettront à l'extrême ouest de vaincre son éloignement, de sortir de*

¹⁰⁷ Ces réseaux, tous créés en 1963, sont : le Comité d'Expansion économique de Cornouaille (CECOR), la Société d'Economie Mixte d'Etudes du Nord-Finistère (SEMENF), le Comité d'Action pour la Bretagne de l'Ouest (CABRO). Dans le pays du Méné, des habitants se mobilisent autour du slogan « *Le Méné ne veut pas mourir* » et créent le Comité d'Expansion du Méné (CEM) en 1965. Paul Houée, prêtre, membre de la JAC et universitaire en est la figure emblématique.

¹⁰⁸ Après une première phase d'études prospectives et de campagnes d'informations, un Schéma de structure voit le jour en 1967. Ce schéma a pour ambition d'aider, au niveau national, l'élaboration des programmes quinquennaux, en exposant l'évolution souhaitable, jusqu'en 1985, du nord du Finistère. (Dossier de presse sur le Schéma de structure, 1967 (extrait). Source: Archives départementales du Finistère, Cote 1160W9).

¹⁰⁹ Source : Article rédigé par le Commissaire de la Rénovation rurale le 06 Juin 1972. Archives Départementales du Finistère, Cote 1013W466.

¹¹⁰ *Ibid*

son isolement et d'accéder à un développement moderne »¹¹¹. Le Plan Routier Breton (1968), qui consiste à mailler le territoire d'un réseau cohérent d'axes routiers, est la première grande opération mise en œuvre, que viennent compléter l'automatisation du téléphone, la réalisation de ports en eau profonde et les équipements universitaires à Rennes et Brest. Enfin, plus généralement, la politique de Rénovation Rurale doit favoriser « l'insertion de la région dans le courant de l'expansion économique européenne par une politique vigoureusement affirmée en faveur des secteurs non-agricoles »¹¹². Cette orientation se traduit en particulier à travers la mise en place de formations permanentes dans le domaine de l'artisanat, de l'agro-alimentaire et du tourisme rural.

Le programme transversal de Rénovation Rurale est ainsi le résultat de l'agrégation de revendications sectorielles en faveur de la modernisation agricole et du désenclavement territorial et d'engagements plus larges et plus anciens sur le développement régional. Cette approche régionale, en promouvant un développement socio-économique global, permettrait également de répondre aux nombreux bouleversements provoqués par la modernisation agricole sur la société rurale bretonne.

Les conséquences de la modernisation agricole sur les sociétés locales

Les campagnes bretonnes sont marquées, dès le début du processus de concentration des exploitations, par un phénomène de déprise¹¹³. Cette déprise agricole se caractérise sur les plans démographique, économique et paysager. Entre 1955 et 1975, l'agriculture perd, au cours d'un exode rural massif, près de 60% de ses effectifs (543 000 actifs en 1954 contre 211 000 en 1975). Le Finistère est le département le plus touché, en particulier le centre. Ce déclin démographique s'accompagne du vieillissement ou de l'abandon de nombreux hameaux qui favorisent le recul des activités artisanales, la disparition de certains services publics ou encore la fermeture d'écoles (Alpe & Fauguet, 2008). Les opérations de remembrement et de drainage, permis par le regroupement et l'agrandissement des exploitations (en 20 ans, 40% des exploitations ont disparu), le développement de friches agricoles (permis par la rétractation de l'ager et la moindre utilisation des espaces pastoraux) ainsi que la dynamique d'enrésinement provoquent également d'importantes transformations paysagères¹¹⁴. D'une manière générale, les constats effectués par l'ensemble des réseaux bretons de développement insistent sur la rapidité et la profondeur de ces transformations (Laligant, 2007) et posent la question de l'adhésion et de l'adaptation des

¹¹¹ *Ibid*

¹¹² *Ibid*

¹¹³ La déprise agricole est une composante de l'évolution des territoires ruraux. Elle se caractérise par la diminution d'une activité socio-économique, dont les effets sont perceptibles dans l'espace.

¹¹⁴ En Bretagne, 220 000 km de haies et talus ont été rasés entre 1960 et 1990 (Flatrès, 1979 ; Perrichon, 2003). Les départements du Finistère et des Côtes d'Armor font partie des 8 départements ayant connu l'accroissement le plus important de la proportion de résineux au cours du 20^e siècle eu détrimement des essences de feuillus (Moliniaux, 1999).

populations au projet global de modernisation en train de se construire. D'après A. Gourvennec, figure emblématique du syndicalisme paysan :

« la décongestion de l'espace agricole est souhaitable mais il faut d'une part que ceux qui décident de se reconverter puissent retrouver un emploi au Pays, et d'autre part que le tissu économique le permette [...] Il est indispensable que la région se transforme dans son agriculture et dans son économie générale pour être plus hospitalière »¹¹⁵.

Une fois l'équipement du territoire et l'intégration de l'agriculture bretonne stabilisées, de nouvelles demandes à l'égard du milieu rural commencent à s'exprimer (Houée, 1974). Se développe plus particulièrement la conviction que l'espace rural possède des qualités intrinsèques non-exclusivement agricoles et que ces dernières représentent une ressource pour des usages productifs autant que pour des usages non-productifs. La valorisation de ces ressources nécessite des capacités de coordination et d'action collective. Cela suppose *« d'organiser le dialogue dans la perspective non pas d'une simple juxtaposition d'équipements mais la création d'un tissu socio-économique dont les équipements forment l'armature et dont la substance est une population nombreuse à l'existence garantie par de sûres possibilité d'emploi »¹¹⁶*. Ce basculement des fonctions de l'espace rural conduit à la transformation des régulations sociales où la logique sectorielle de croissance cède la place à une logique territoriale de développement fondé sur un rééquilibrage entre différents secteurs d'activités (Campagne & Pecqueur, 2014). L'espace rural breton est ainsi non seulement voué à se transformer dans sa vocation productive, mais aussi sur les plans social et culturel.

C'est dans ce contexte produit par les effets de la modernisation agricole que la fragilisation des réseaux sociaux traditionnels s'opère et que la déstructuration des sociétés locales se réalise (Cannat, 1970 ; Jollivet & Mendras, 1971). En effet, le processus de déprise associé au mouvement de rurbanisation provoque l'érosion du modèle traditionnel de socialisation - lequel était fondé sur l'activité agricole. Plus généralement, ce processus, en favorisant l'intégration d'une population et de couches sociales nouvelles au noyau de population plus ancien, entraîne des modifications dans les échanges et les rapports de pouvoir locaux et ce faisant, pose la question de la reproduction de la paysannerie traditionnelle (Kayser, 1987). En effet, du fait de l'hétérogénéisation de la composition des populations locales, les échanges ne s'effectuent plus exclusivement à l'intérieur d'un microcosme agricole (Perrier-Cornet & Hervieu, 2002 ; Mormont, 2009). L'influence des notables, autrefois indispensable dans la relation des sociétés agraires au monde extérieur est dans cette reconfiguration, relativisée. Autrement dit, la nouvelle société rurale ne désigne plus un groupe social homogène lié à un espace par une culture, une façon de vivre et de produire, à la manière des *« folk societies »* ou des sociétés paysannes décrites par R. Redfield

¹¹⁵ Dossier de presse sur le Schéma de structure, 1967 (extrait). Source: Archives départementales du Finistère, Cote 1160W9.

¹¹⁶ Conseil d'Administration de la SEMENF (extrait). Source: Archives départementales du Finistère, Cote 1160W8.

(1955, 1956) et H. Mendras (1967). L'effritement des liens qui unissaient ces sociétés est également visible à travers le processus de laïcisation de l'encadrement social (Castel, 1995 ; Castel & Haroche, 2001).

Le rôle de l'Eglise est plus particulièrement remis en cause lors de la reconfiguration des espaces ruraux bretons (Conq, 1996). Elle qui jusqu'alors, orchestrait toute l'animation de la vie rurale (enseignement scolaire, patronages, œuvres, démonstrations agricoles, voyage d'études, défilés, chansons, conférences, publications (Berger, 1975)), s'efface au profit d'un encadrement laïc constitué de techniciens agricoles, conseillers, fonctionnaires, administrateurs ou encore gérants de la filière agricole désormais constituée. La JAC, autrefois considérée comme un levier majeur du projet émancipatoire de développement agricole est désormais perçue comme une institution désuète, archaïque voire antimoderniste. Ainsi, bien que la JAC se transforme en 1963 pour devenir le Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne (MRJC), lequel s'adresse à un public renouvelé de jeunes aux profils variés (scolaires, étudiants, ouvriers, paysans, etc.) il peine à mobiliser l'ensemble de la population rurale et s'épuise dans des crises identitaires à répétition (Guilloteau, 1996 ; Chosson, 2000).

C'est dans ce contexte de diversification des fonctions et des usages de l'espace rural, que les expériences et les connaissances produites sur l'espace rural se transforment et contribuent à la reconstruction des sociétés locales. Dès lors, l'espace rural n'est plus l'espace hérité, régit par la tradition, mais l'espace du projet, où l'innovation permet la refondation des liens sociaux¹¹⁷. Dans le Finistère, cette reconstruction s'opère à partir de nouveaux discours et de nouvelles institutions. Plus précisément, des discours mettant en cause les impacts négatifs du modèle économique dominant (dont fait partie le modèle agricole productiviste) prennent forme et accompagnent l'émergence de nouvelles mobilisations centrées autour de la protection de l'environnement. Parallèlement, des initiatives d'animation socioculturelle et de développement local sont explorées par de nouveaux réseaux d'acteurs (dont est issue l'ULAMIR-CPIE) et selon de nouvelles modalités d'action.

2. LES MOBILISATIONS ENVIRONNEMENTALES

Parallèlement aux mobilisations agricoles, porteuses d'un modèle de développement moderne et libéral, se diffusent, aux échelles nationale et internationale, des critiques

¹¹⁷ Cette évolution se traduit par différentes expérimentations institutionnelles de développement local, tels que les Plans d'Aménagement Ruraux (PAR) lancés en 1970 par le Ministère de l'Agriculture, qui ont pour fonction de provoquer une concertation autour de la mise en cohérence, au niveau local, de la politique d'aménagement de l'espace rural (Chosson, 1991). Ces initiatives montrent la volonté de décloisonner et de « dé-sectorialiser » l'espace rural. A cet égard, les animateurs de ces programmes sont aujourd'hui considérés comme les premiers agents professionnels de développement, lesquels avaient pour fonction de traduire les mutations tout en faisant « (re)émerger une société locale » (Jeannot, 2005).

antimodernistes. Les effets de la modernisation agricole sont en effet questionnés par d'autres réseaux que ceux de l'agriculture considérant les impacts négatifs des activités humaines sur le milieu naturel. Ces discours environnementalistes construisent un argumentaire contre le modèle dominant de développement et permettent de réinterroger l'espace local et le territoire lequel devient l'objet de dispositifs d'aménagement, de développement et de protection. Ainsi, les considérations environnementales poursuivent la construction du politique et la formalisation de politiques publiques autour de questions jusqu'alors ignorées ou inexistantes. Par ailleurs, les mobilisations autour de l'environnement participent à la création de nouveaux réseaux locaux et de nouveaux territoires d'action.

2.1. Du développement économique à la question environnementale

La remise en cause d'un modèle de développement moderniste

Le modèle de développement lié à la croissance économique et fondé sur les idées de modernité et de progrès est progressivement remis en cause à partir de la fin des années 1960, par la formulation, dans le débat public, de la question environnementale. Jusqu'alors, la question environnementale était, nous l'avons vu au chapitre 1, principalement investie dans ses dimensions esthétique et scientifique, à travers « le plaisir de la contemplation et de la connaissance » par les réseaux naturalistes et environnementalistes constitués de sociétés savantes, d'associations et « d'amateurs passionnés » (Micoud, 2005 ; Kernalegenn, 2014). Toutefois, en France, la dimension sociale de la question environnementale apparaît à la fin des années 1960 au travers de conflits qui opposent des militants naturalistes ou environnementalistes à l'Etat, dans le cadre de ses politiques volontaristes d'aménagement (Jollivet, 2001)¹¹⁸. La contestation des militants portent essentiellement sur les conséquences générées par les lourds travaux d'infrastructures de l'Etat (routes, projets nucléaires, remembrement, etc.) (Lecourt, 2003). Toutefois, ces revendications sont souvent discréditées par les pouvoirs publics et renvoyées à une conception antimoderniste de la société, dans un contexte où la rhétorique de la modernisation – qu'elle soit économique ou sociale – est très prégnante dans le discours politique (Leroy, 2003). Les limites du modèle de développement économique sont ainsi régulièrement dénoncées dans le débat public à travers des mobilisations visant à expliciter ses dangers pour le milieu naturel (risques naturels) mais aussi pour les sociétés humaines (risques technologiques en particulier). Au début des années 1970, de nombreuses associations écologistes, d'ampleur nationale, s'organisent (dont une des plus connues, « Les Amis de la Terre » en 1970) et l'écologie politique se développe¹¹⁹

¹¹⁸ En France, au moment de son introduction, la question environnementale n'avait pas d'administration dédiée. L'administration de l'environnement, à travers son Ministère, est créé en 1971 (Charvolin, 2003).

¹¹⁹ La candidature de René Dumont lors de la présidentielle de 1974 est le premier signe de la formalisation de l'écologie politique française. S'ensuivront d'autres candidatures à l'occasion des

(Vrignon, 2012). Dans certaines configurations, ce sont les menaces pesant sur des pratiques anciennes de loisirs, comme la pêche, qui sont à l'origine de mobilisations associatives. Dans d'autres cas, ce sont des activités naturalistes qui se transforment pour intégrer des discours militants sur la protection de l'environnement. En Bretagne, deux associations évoluent respectivement dans ces deux directions : la Société pour l'Etude et la Protection de la Nature (SEPNB), créée en 1957 (encadré n° 3) et l'association pour la Protection et la Promotion du Saumon en Bretagne (APPSB) créée en 1969 (encadré n° 4).

Encadré n° 3: L'évolution de l'action de la « Société pour l'Etude et la Protection de la Nature » (SEPNB)

1953 - Création d'un cercle de naturalistes par M-H. Julien et A. Lucas, tous deux enseignants à Quimper. Les objectifs du cercle sont de collecter des données locales et de proposer de nouvelles expériences pédagogiques. Ce faisant, l'activité du cercle concourt plus à l'intégration des nouvelles élites cultivées à la société locale qu'à la protection de la nature.

1955 – Camps internationaux de baguage des oiseaux à Ouessant. Ces expériences ont été fondatrices de la vision de la protection de la nature en Bretagne.

1957 – Création de la Société pour l'Etude et la Protection de la Nature en Bretagne (SEPNB). Les premiers projets portent sur la création de réserves, la création d'un parc naturel et d'une station ornithologique. A cette époque, la principale préoccupation de la SEPNB concerne la protection des oiseaux marins, mais elle s'étend progressivement à la faune marine.

1963 – La SEPNB monte en puissance à travers la lutte contre les projets d'aménagements du littoral (routes de corniches, etc.) et des zones humides (remembrement et drainage). L'obligation de développer face aux aménageurs des argumentaires en faveur de la protection des espaces naturels conduit au lancement d'un bureau d'étude régional chargé de développer une activité d'expertise (Le Démézet & Maresca, 2003). Pour donner un contenu à cette mission, la SEPNB recrute un public différent de celui des cercles, en mobilisant en particulier, des universitaires.

A partir de 1970 – La croissance du nombre d'adhérents et l'embauche des premiers salariés confirment que la SEPNB est devenue à cette période la cheville ouvrière du mouvement breton de défense de la nature. Les luttes antinucléaires focalisent les contestations jusqu'à la fin de la décennie (Kernallegenn, 2014). D'une manière générale, l'élargissement des mobilisations est permis par l'organisation de grandes fêtes mêlant contestation politique, culture bretonnante et valorisation du folklore et des traditions rurales.

élections municipales en 1977 et des élections législatives en 1978. En 1981, Brice Lalonde, animateur des Amis de la Terre de Paris, est candidat des écologistes à l'élection présidentielle.

Encadré n° 4 : L'évolution de l'action de « l'Association pour la Protection et la Promotion du Saumon en Bretagne » (APPSB)

1969 – Création de l'APPSB par un groupe de pêcheurs amateurs qui s'inquiètent de la raréfaction du saumon dans les cours d'eau bretons. Ils attribuent cette diminution à la multiplication des pollutions d'origine agricole. Une série de pollutions spectaculaires (15 tonnes de poissons morts sont par exemple repêchés sur l'Aulne entre Châteauneuf du Faou et Châteaulin) renforce cette analyse. Leur objectif est alors de favoriser la reproduction naturelle des saumons par la protection des rivières où ils frayent.

1970 – Le repeuplement progressif des rivières en saumons sauvages nécessite avant tout des chantiers de nettoyage des cours d'eau encombrés par la végétation ou envasés, du fait de l'arrêt ou des mutations de l'activité agricole. Ces opérations de nettoyage se développent sur le Scorff, l'Ellé, et l'Elorn en collaboration avec le mouvement de jeunesse Etudes et Chantiers et les kayakistes. Les saumons et les truites deviennent des symboles de la qualité de l'eau et du milieu naturel, ressort du projet militant de l'association : « *quand le poisson meurt, l'homme est menacé* ».

1972 – Organisation de la première « classe de rivière ». Soutien de l'association aux mobilisations antinucléaires.

1983 – L'APPSB devient l'association « Eaux et Rivières de Bretagne » (ERB). A partir de cette période, c'est en intégrant l'eau, la rivière, son bassin versant et son économie, c'est-à-dire en mobilisant la population (au-delà des seuls pêcheurs) sur son environnement de proximité (au-delà des seuls poissons), que des liens se feront avec les questions de santé publique et d'alimentation.

La remise en cause d'une politique d'aménagement du territoire

Le contexte de mobilisations environnementales est également lié au principe de zonage mis en œuvre dans les politiques publiques d'aménagement et d'équipement (Jean, 2009). D'une manière générale, le zonage consiste à rationaliser l'espace à travers l'affectation de fonctions et d'usages bien définis à des portions de territoire soigneusement délimitées, dans un objectif d'organisation et de contrôle de l'utilisation du sol. Plus exactement, dans la politique d'aménagement du territoire des années 1960, le zonage est principalement distributif, c'est-à-dire qu'il dote de financements spécifiques les territoires les plus en difficulté, sur des critères démographique et/ou économique (Taulelle, 2009). L'aménagement du territoire national reposait en fait sur un jeu d'équilibrage entre zones habitées et zones de nature. En cela, le zonage permet de faire cohabiter tout en les discriminant, des espaces où la protection des dynamiques naturelles prime sur les besoins des activités humaines, et des espaces dédiés au développement anthropique et éligibles à des aides financières particulières. A l'origine, cette conception de l'aménagement par le zonage était également partagée par les associations environnementalistes, en particulier parce que leurs revendications s'appuyaient sur les acquis de l'écologie scientifique d'E. P.

Odum, à travers la notion d'équilibre écosystémique (climax)¹²⁰. Ainsi, concernant la protection de la nature, le zonage s'exprimait à travers la multiplication de réserves à valeur de sanctuaires (Nevers, 2005 ; Blanc, 2015), censés permettre aux écosystèmes d'arriver à leur point d'équilibre et de manifester le maximum de leur diversité (Blandin, 2009). La politique de zonage permettait de contraindre plus ou moins radicalement l'action humaine et de protéger les écosystèmes en leur permettant d'atteindre ou de se rapprocher de leur état de référence¹²¹.

La mise en œuvre de ce principe de zonage n'est pas sans susciter des difficultés face aux impératifs d'équipements, notamment touristiques, promulgués, parfois de manière contradictoire, par l'administration. Les tentatives de contournement des critères d'inviolabilité de ces espaces protégés ou encore les conflits d'usages, dus à l'augmentation de la pression foncière, deviennent récurrents¹²². C'est dans ce contexte que l'action des réseaux environnementalistes, trouvant un écho favorable dans la population, poussent le gouvernement à conduire une politique de défense de la nature intégrée dans la politique globale d'aménagement du territoire. Il est question de reconsidérer l'aménagement en l'orientant plus sensiblement vers des valeurs de conservation et de protection de la nature en permettant à cette dernière de reconquérir ses droits partout où ils ont été spoliés par les équipements et les activités humaines (Kalaora, 2001). Jusqu'à présent, la politique de zonage supposait que la protection porte sur la nature sauvage, par définition dénuée de toute présence ou intervention humaine.

¹²⁰ Le climax est pensé, en écologie, comme un état de référence: le stade ultime des successions d'écosystèmes qui se réaliseraient en l'absence de toute artificialisation, donc de la présence humaine ; il est ce vers quoi tend spontanément la nature (Larrère, 1993 ; Barbault, 2003). Aujourd'hui, l'écologie odumienne et la notion de climax a été largement remaniée. Le concept d'équilibre, appliqué aux écosystèmes, a été remplacé par celui de trajectoire, s'appliquant désormais à l'échelle des paysages et dans lequel les perturbations humaines peuvent être connotées positivement. Autrement dit, l'écologie des paysages ne part plus de la conception de l'écosystème comme un milieu en état d'équilibre mais comme le résultat d'une dynamique en perpétuel changement (Blandin, 2009).

¹²¹ L'exemple des Parcs Nationaux, créés en France en 1960, illustre cette logique spatiale du zonage. L'enceinte du Parc était elle-même organisée en trois zones concentriques selon les principes suivants, énoncés dès 1957 par l'administration : « *la zone périphérique serait le siège des activités humaines dont on encouragerait l'épanouissement [...]. De cette première zone, on pénétrerait vers le centre, vers une seconde de rayon plus petit. La faune et la flore ferait l'objet d'un gardiennage [...]. Cette fois plus de villages, plus de résidences, plus de voitures [...]. Enfin, au centre, se trouverait la zone de protection intégrale de la nature [...]* » (Extrait issu de l'allocution de M. André Prothin, directeur général de l'aménagement du territoire au ministère de la reconstruction et du logement, à l'occasion de la création du Parc National de la Vanoise. Cité dans Rivières et Forêts. Cahier N° 8, Réserves, Parcs naturels de France, 1957, p. 72).

¹²² L'exemple du projet de construction d'une station de ski par le promoteur Super-Tignes au sein du Parc National de la Vanoise en 1968 en est un des cas de conflit les plus emblématiques.

L'évolution de la place de la nature dans l'aménagement rural

A. Micoud (1993) a souligné le rôle des grilles d'interprétation du milieu naturel dans l'ordonnement du monde. Selon cet auteur, les sociétés organisées autour de l'exploitation des ressources naturelles (l'agriculture, la forêt ou la pêche) construisent leur relation au milieu à partir de l'identification de ses capacités productives. Si l'on se réfère aux sociétés agricoles qui ont survécu en France jusque dans les années 1960, le sens du milieu naturel était lié à la productivité des espaces. Ainsi, la dichotomie opérée entre les animaux domestiques et sauvages renvoyait à l'existence des techniques et des savoirs agricoles présents dans ces sociétés :

« Est sauvage dans la société traditionnelle ce qui, étymologiquement, est défini par le lieu où il se trouve : salvaticus, en bas latin, est une altération de silvaticus, de silva, forêt. Cette dualité indique donc un ordre des choses, ou plus exactement, un cadre de pensée et de représentation qui dit de quel côté se trouve l'ordre, le cultivé, le civilisé, et de quel autre côté, à quelle limite se tient son envers qui, continuellement, le menace. Le sauvage (...) dans cette représentation traditionnelle est donc l'autre de la culture, de la culture des champs autant que de celle qui fait qu'il y a société humaine (Micoud, 1993 : 208).

Cette grille d'interprétation renvoie, en premier lieu, à une opération de mise en ordre du monde où ce qui est désigné comme sauvage et qui menace potentiellement l'ordre social peut être combattu par les humains. Certains animaux, plus menaçant que d'autres car côtoyant au plus près l'espace cultivé quand les conditions d'approvisionnement se font plus difficiles, sont ainsi impitoyablement chassés comme le loup et le renard. Il en est de même pour les végétaux sauvages qui sont combattus à mesure qu'on se rapproche de l'espace habité (Van Tilbeurgh, 2014).

Dans les agrosystèmes européens, le sens de cette dichotomie sauvage/domestique évolue à l'image des sociétés dans lequel il prend forme (Bertrand, 1975). L'homme, après avoir été exclu de certains « morceaux de nature » sanctuarisés redevient le principal et l'indispensable artisan du développement rural à travers la protection de la nature (Micoud, 1993 ; Laslaz et al., 2014). Dans cette nouvelle configuration, la nature ne doit plus être soumise à ses propres dynamiques mais bien être organisée et aménagée dans un objectif d'accueil des nouvelles populations (Granier & Kalaora, 1996 ; Kalaora, 2001). Ainsi, les « espaces naturels-ruraux » sont perçus puis conçus comme des infrastructures dotées de services spécifiques (octroyés par la nature) destinés à satisfaire les besoins des populations, en loisirs récréatifs par exemple, et en cela à favoriser le maintien des tissus économique et social. Autrement dit, l'émergence de la question environnementale a permis de transposer des représentations et des pratiques jusque-là attribuées plutôt aux catégories sociales dites urbaines (Chamborédon, 1980 ; Kalaora, 1995, 2000). D'après A. Berque (2010 : 593), « *les modes de vie urbains ont naturalisé la campagne : ils l'ont convertie en nature ; depuis ce temps, la campagne, c'est la nature* ». En d'autres termes, l'espace agricole aurait été reconquis et

requalifié par des catégories sociales urbanisées, lors de leur retour à la terre, grâce à la légitimité acquise par les questions environnementales. Sur le plan spatial, ces questions amènent un changement des cadres de l'action et à la prise en compte de nouvelles réalités physiques et biophysiques (Micoud, 2005). Cette approche montre le processus par lequel les mutations de l'espace rural sous l'influence des modes de vie urbains et de la montée en généralité des questions environnementales participent à la transformation des rapports sociaux ayant un impact direct sur la construction de l'espace (tableau n°9). Derrière l'évolution du traitement de la question environnementale se transforment également les conceptions politiques et plus largement culturelles de la relation des sociétés à leur espace de vie - dont fait partie le milieu naturel - et de l'impact anthropique sur les écosystèmes (Van Tilbeurgh, 2014).

Tableau n° 9 : L'émergence de la nature à travers l'aménagement rural

	Nature sauvage	Nature aménagée
Type d'acteurs concernés	Agriculteurs	Usagers
Logique d'aménagement	Logique de zonage	Logique territoriale
Perception de l'espace rural	Production agricole (terroir)	Multifonctionnalité (territoire)
Perception de la nature	Pas de fonction spécifique, hormis scientifique. Peut représenter une menace pour la production agricole.	Fonctions écologique, sociale et culturelle
Orientation des actions	Sanctuarisation de la nature	Développement éco-orienté

Le point de vue transversal véhiculé par les questions environnementale et culturelle sur les territoires devient alors légitime en ce qu'il propose une alternative à la soudaine incapacité de l'agriculture à parler au nom de la ruralité dans son ensemble (Deverre et al., 2002). Cette trajectoire, de l'agricole (porteur d'un point de vue sectoriel) à l'environnement (porteur d'un point de vue transversal et territorialisé), décrite par plusieurs auteurs, renvoie donc, à travers la requalification culturelle de l'espace rural, à la reformulation d'un bien commun, c'est-à-dire à la création de valeurs partagées (Jollivet, 1985 ; Micoud, 2005 ;

Campagne & Pecqueur, 2014). Ainsi, la réflexion autour de l'aménagement rural à la fin des années 1960 et durant toute la décennie 1970 est à comprendre dans ce passage d'une vision technique et productive liée à la fonction agricole, à une vision qualitative et culturelle de l'espace rural. Ce renouvellement des conceptions du développement local représente à cette période une opportunité pour les réseaux d'acteurs environnementalistes mais aussi éducatifs.

2.2. La revitalisation de l'espace rural par des politiques publiques éco-orientées

L'ajustement « socio-environnemental » du projet d'aménagement territorial, formulé par l'administration sous l'effet des mobilisations sociales, prend forme au sein de nouveaux dispositifs qui ont pour ambition d'être incarnés localement. Le contenu et la forme de ces dispositifs sont largement influencés par les conceptions internationales autour de la protection de la nature et de l'environnement qui tendent à faire de ces dispositifs une ressource, voire une plus-value, pour l'activité humaine (Blandin, 2009). Dans ces dispositifs de revitalisation rurale, l'enjeu n'est pas de modifier le sens affecté au milieu naturel sur un espace circonscrit mais de donner une inclinaison environnementale aux pratiques humaines. Autrement dit, c'est en tentant de résoudre la crise de vocation de territoires dépeuplés et désœuvrés que la protection de la nature apparaît comme une des formes possible d'aménagement (Depraz, 2008). De ce point de vue, les dispositifs éco-orientés, qui allie objectifs environnementaux, culturels et économiques, participent à la reconstruction d'une autre société rurale dans laquelle la protection de la nature devient, à l'inverse du début de la décennie, l'instrument d'une approche résolument moderniste.

Les dispositifs éco-orientés peuvent soit avoir un caractère obligatoire, soit reposer sur des engagements volontaires. Mais dans un cas comme dans l'autre, les dispositifs reposent sur un accord local engageant des acteurs et leur territoire. Deux exemples, les Parcs Naturels Régionaux (PNR) et les Centres Permanents d'Initiation à l'Environnement (CPIE), illustrent plus particulièrement ces configurations. Bien que relevant de réseaux distincts, respectivement centrés sur l'aménagement et sur l'éducation, ces dispositifs sont issus d'une même politique d'ensemble promulguée par le Ministère de l'Environnement et coexistent dans les espaces ruraux finistériens pendant plusieurs décennies.

La politique des Parcs Naturels Régionaux et le processus de patrimonialisation

La protection de la nature par les politiques de zonage devait aboutir à terme, à la construction d'équipements comparables à l'implantation de complexes industriels ou à la mise en culture de l'espace rural (Woessner, 2009). Or, force est de constater qu'en dépit des premières réglementations sur la protection des sites et sur l'urbanisme, complétés en 1960 par la loi sur les Parcs Nationaux, de nombreux sites naturels continuaient de subir des modifications irrémédiables (morcellement, déboisement, constructions anarchiques,

goudronnage, etc.). En fait, la politique d'équipement menée par les pouvoirs publics produisait des effets contradictoires (Mathévet, 2010). Une nouvelle réflexion s'organise donc autour de la recherche d'une meilleure efficacité de la politique de développement dans son ensemble, qu'elle concerne les activités humaines ou non-humaines. Cette réflexion est en particulier menée par la Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR), créée en 1963 sous l'égide du Premier Ministre ¹²³.

En 1964, une équipe de la DATAR est chargée par le Ministère de l'Aménagement du Territoire de réfléchir à une structure qui permettrait de maintenir les principales activités humaines tout en étant compatibles avec la conservation d'un milieu naturel. Cette équipe reprend et développe en particulier la notion de Parc Naturel, élaborée par M.H. Julien dès le début des années 1960, et à ce moment-là secrétaire de la plus influente association naturaliste bretonne, la Société pour l'Etude et la Protection de la Nature (SEPNB). Son projet était de créer une structure qui permette de concilier la conservation de la nature et la pratique touristique contre les lourds projets d'aménagement envisagés pour redynamiser la zone délaissée des Monts d'Arrée. Pour mettre en application ses idées sur la question, M.H. Julien aurait en effet pris contact, d'après des documents cités par V. Van Tilbeurgh (2007) et R. Lucas (2012), avec le Ministère de la Reconstruction avant la création de la DATAR¹²⁴.

L'objectif principal des Parcs Naturels est de concilier le développement local, notamment à travers le tourisme, et la préservation de l'environnement dans les communes adhérentes au Parc. De cette façon, les parcs naturels permettraient de protéger le milieu dans des régions à fortes densités humaines et largement industrialisées, lesquelles faisaient initialement obstacle à la multiplication des parcs nationaux ou des réserves naturelles. Selon des propos de M.H. Julien rapportés par J. Dorst (professeur au Museum National d'Histoire Naturelle), par cette conception, la conservation de la nature « *ne revêt plus simplement un aspect statique, mais elle devient dynamique en s'intégrant dans la mise en valeur d'une province* »¹²⁵. En 1965, la DATAR fait recenser une douzaine de sites potentiels à la mise en place de Parcs Naturels, situés à moins d'une heure de voiture des grandes métropoles régionales. Ces zones, constituant la première partie de l'inventaire répondent davantage aux besoins des agglomérations qu'à des critères esthétiques établis à l'échelon national. Elles doivent être à la fois des lieux de rupture d'urbanisation et des espaces propices au ressourcement

¹²³ La DATAR est conçue comme un organisme de coordination et d'impulsion des décisions gouvernementales. Elle a pour objectif principal de centrer sa réflexion sur l'équilibre entre le monde rural et le monde urbain, en développant les infrastructures et les services nécessaires. Son rôle est surtout de conseiller et de persuader le Premier Ministre des orientations à prendre. Ainsi, la DATAR œuvre à la réalisation d'infrastructures de transport, de grands équipements collectifs et plus globalement, à une politique de maîtrise foncière sur les portions du territoire national jugées déterminantes pour le développement économique du pays.

¹²⁴ C. Spanou (1991), a montré comment les réseaux où se retrouvaient des fonctionnaires et des militants (ils ont parfois été l'un et l'autre) ont eu un rôle décisif dans la conversion en action publique de mouvements sociaux autour de la prise de conscience environnementale.

¹²⁵ J. Dorst, en 1966, citant M-H Julien, Protecteur de la Nature, *Penn-Ar-Bed* n°47.

personnel. Le groupe constitué par la DATAR délimite ensuite une douzaine de sites ruraux, dans lesquels l'agriculture est en déclin, mais dont la situation, les paysages, le climat, les monuments ou l'habitat présentent un intérêt exceptionnel pour le tourisme (Lucas, 2012). Ainsi, les Parcs Naturels sont pensés pour s'implanter au sein de vastes ensembles régionaux et deviennent, à cet égard, des Parcs Naturels Régionaux (PNR).

A l'issue des premières réflexions synthétisées lors des Journées d'études de Lurs en Provence en 1966, à laquelle se rendent les principales délégations ministérielles, trois objectifs sont plus particulièrement reformulés pour ces Parcs. Premièrement, ils doivent équiper les grandes métropoles en aires naturelles de détente et de loisirs et en ce sens constituer un outil privilégié pour le renforcement des relations ville-campagne dans un objectif plus général de rééquilibrage territorial. Deuxièmement, ils doivent contribuer à l'animation de quelques secteurs ruraux, notamment ceux qui sont les plus difficilement adaptables aux exigences d'une agriculture moderne. En effet, la création des PNR doit faciliter la réorientation de l'agriculture en favorisant l'implantation d'équipements qui mettraient en valeur les ressources historiques, artistiques ou naturelles propres au territoire concerné. Dans cette approche, la question du devenir de la ruralité agricole n'est pas directement énoncée, les réflexions étant surtout focalisées sur les alternatives non-agricoles¹²⁶. Enfin, les PNR doivent permettre de protéger la nature sur des ensembles suffisamment vastes et selon une formule plus souple et plus adaptée à la présence humaine permanente que les Parcs Nationaux (Le Démézet & Maresca, 2003). Les PNR, tels qu'ils sont imaginés semblent ainsi pouvoir répondre, dans une certaine utopie, à l'ensemble des problèmes économiques, sociaux et environnementaux mis en tension à cette période.

Dès lors, la nouvelle politique des PNR s'inscrit en rupture avec la politique centralisée d'aménagement du territoire dont elle était cependant issue. Alors que la politique promue par la DATAR a pour principe de permettre à l'Etat d'intervenir à l'échelle nationale pour corriger les inégalités spatiales, la politique des PNR entend favoriser à l'échelle locale, la genèse de projets culturels et environnementaux pouvant avoir un impact économique, à travers l'activité touristique et patrimoniale par exemple.

Le Parc Naturel Régional d'Armorique (PNRA)

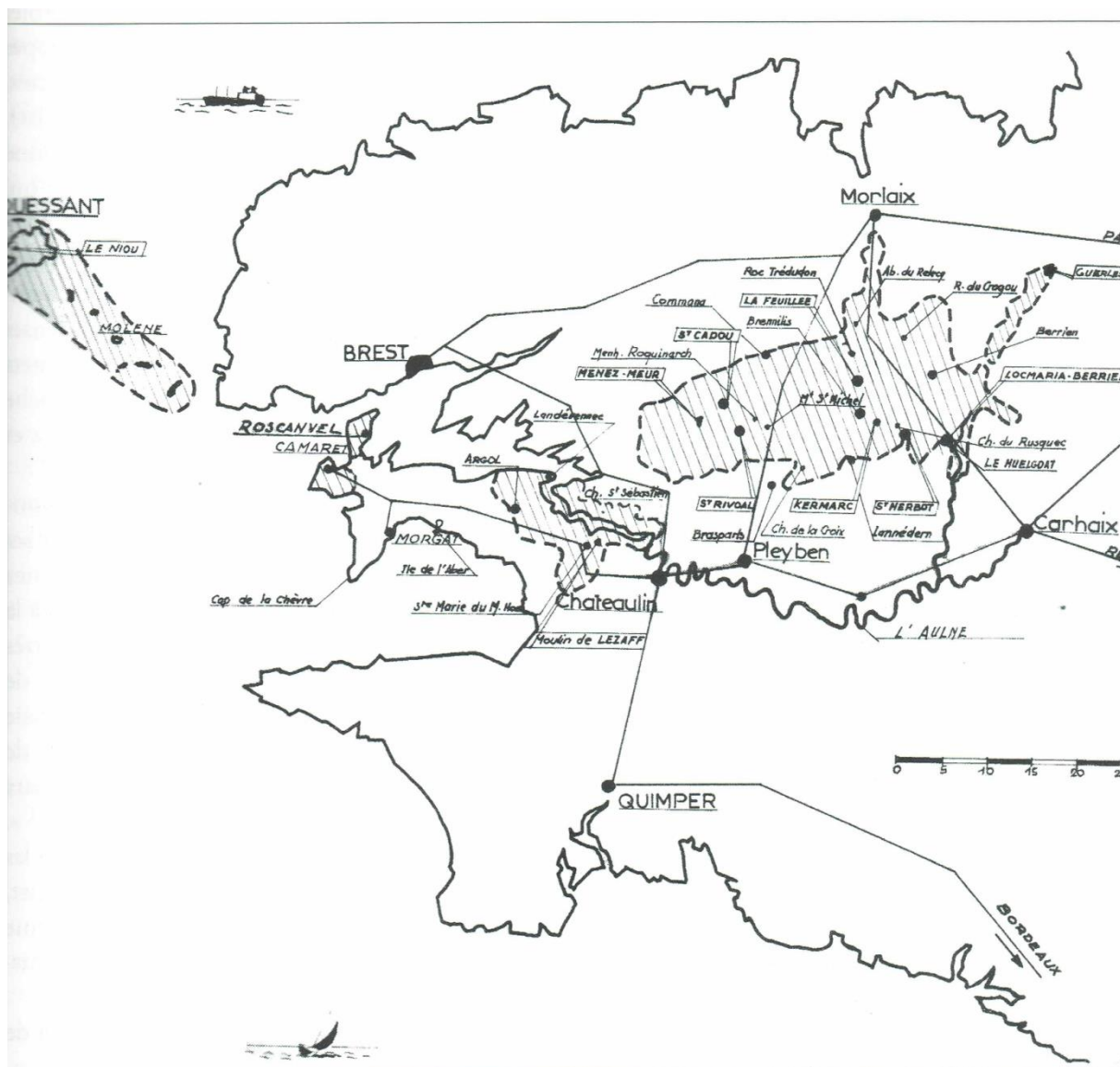
La création d'un parc naturel dans les Monts d'Arrée en 1969 est déterminée par plusieurs facteurs. A cette date, la zone est confrontée à des transformations majeures. La modernisation de l'agriculture pose des problèmes de reconversion économique aux exploitations, qui s'expriment à travers une forte contestation paysanne (cf. les pages précédentes), en même temps que de lourds projets d'aménagement (le Plan Routier Breton

¹²⁶ A noter néanmoins, la sous-représentation notoire du Ministère de l'Agriculture. En effet, d'après R. Lucas (2012), on compte seulement quatre représentants du Ministère. De plus, la place de l'agriculture dans les PNR n'est pas réellement envisagée lors des différents débats. Seulement deux interventions traitent de l'espace rural (Lucas, 2012).

en particulier) accélèrent les transformations de l'espace rural en lui-même et alimentent les mobilisations environnementales. Il devient donc nécessaire pour l'administration de trouver des outils pour redynamiser la région sans bouleverser, pour autant, le milieu naturel. C'est le statut, encore expérimental¹²⁷, de PNR qui est retenu par l'administration et en particulier par la DATAR, pour répondre à cet objectif. Dans sa configuration initiale, l'aire géographique du Parc Naturel Régional d'Armorique (PNRA) s'étend sur 60 000 hectares et possède une structure discontinue, fondée sur des distinctions paysagères et économiques qui déterminent un potentiel touristique dans un contexte de déprise (figure n°15).

¹²⁷ Le PNRA n'est que le deuxième PNR créé en France. Le premier PNR « Saint-Amand-Raismes » est créé sur 12 000 hectares aux portes de la métropole Lille-Roubaix-Tourcoing, l'année précédente, en 1968. En 1973, on compte 10 PNR en France. En 2007, ils sont 45 PNR, couvrant 13% du territoire, concernant près de 3 millions d'habitants. Source : http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/sites/federationpnr/files/document/article/histoire-40_ans.pdf.

Figure n° 15 : Le périmètre du PNRA en 1968 (en hachuré sur la carte)
 (D'après les archives du Colonel Beaugé citées par R. Lucas (2012))



Pour mettre en œuvre sa politique, le PNRA est administré par un syndicat mixte, composé des différentes collectivités adhérentes¹²⁸. La structure juridique ainsi que la gouvernance du Parc indique qu'il ne s'inscrit plus uniquement dans l'action centralisée et technocratique. Il est, en premier lieu, un outil politique de l'espace local où il s'implante. Plus précisément, avec le PNRA, il s'agit de légitimer d'une part, une structure politique dans laquelle sont représentées les différentes communes au Parc, et d'autre part, d'inscrire la protection de l'environnement naturel et le développement culturel dans le jeu politique local. Dès 1972, des actions sont menées dans le but d'informer les habitants pour qu'ils prennent en charge le développement économique local. En effet, le Parc n'est pas, lui-même,

¹²⁸ Il s'agit des communes adhérentes, du Conseil Général du Finistère, de la ville de Brest et dans une moindre mesure, de la Région Bretagne.

une entreprise économique, mais le classement d'un territoire qui engage les communes concernées (signataires d'une charte) à orienter leur développement dans un respect plus attentif du milieu naturel et des sites. Son ambition d'être une vitrine de la redynamisation d'un milieu rural en difficulté l'amène à développer un grand nombre d'infrastructures dédiées à la valorisation des patrimoines naturels et culturels et à la diffusion des connaissances liés à ces patrimoines (encadré n°5).

Encadré n° 5: Le processus de patrimonialisation au sein du PNRA

L'idée de patrimoine apparaît pour la première fois en droit français dans le décret instituant les Parcs Naturels Régionaux (PNR) en 1967 (Lefevre, 1990). Le patrimoine fait référence à des éléments dont le sens ou la valeur ont été transformés au cours du temps par l'homme (Weber *in* Lefevre, 1990), à travers un processus de patrimonialisation. Le processus de patrimonialisation d'une culture ou d'un environnement naturel permet de représenter leur passé, parfois conçu sous la forme d'idéaux (Jeudy, 1990). Le plus souvent, le passé s'exprime à travers le présent selon des modalités immatérielles et symboliques. La construction d'un patrimoine culturel consiste à rejeter cette filiation en créant une séparation entre passé et présent par l'accumulation des restes matériels. En fait, l'exclusion du passé s'effectue en le rendant visible. Ce travail permet de constituer une rupture entre la société d'avant, société disparue, et la situation présente structurée par de nouvelles institutions chargées de gérer le temps présent et d'orienter l'avenir. Par le patrimoine, il s'agit de relier passé, présent et futur pour rendre à l'action présente sa possibilité de maîtrise du monde (Rumpala, 2010). L'émergence de nombreux événements ou structures locales réactualisant la mémoire collective et les traditions culturelles des villages (fêtes nocturnes, célébrations des pardons, festivals, fest-noz, muséographie, hébergements, etc.)¹²⁹ témoignent de ce processus de patrimonialisation. Plus précisément, les actions menées par le PNRA vise à ce que le développement local puisse être alimenté par ce processus (Van Tilbeurgh, 2007). La quinzaine d'écomusées¹³⁰ participent par exemple à la reconstruction d'une histoire locale et du développement touristique et les ateliers d'aide architecturale conseillent les néo-ruraux désireux de transformer leurs habitations.

¹²⁹ Parmi les nouvelles structures locales, l'association DASTUM (« recueillir » en breton) est créée en 1972 et s'occupe du collectage, de la sauvegarde et de la diffusion du patrimoine oral de l'ensemble de la Bretagne historique : chansons, musiques, contes, légendes, histoires, proverbes, dictons, récits, témoignages, etc.

¹³⁰ D'après R. Lucas (2012), l'originalité des écomusées est d'opérer sur un espace de vie (ici un territoire rural) pour en valoriser l'environnement naturel et culturel. Il ne s'agit donc pas de musées au sens strict du terme, c'est-à-dire chargés de présenter des collections. Les écomusées présents sur le Parc restituent l'organisation de la vie domestique traditionnelle (habitation, mobilier, habitudes alimentaires, etc.), le fonctionnement d'ouvrages tels que les moulins, tanneries ou lavoirs, etc. Plus généralement, les sujets abordés au sein des écomusées sont divers : géologie, faune, flore, préhistoire, société locale, activités agricoles, artisanales, touristiques, etc.

Cette conception patrimoniale de la culture bretonne et de l'identité rurale est, d'une manière générale, partagée par la principale association de protection de la nature régionale, la SEPNB, qui renforce au même moment son action militante dans la protection des équilibres naturels en accentuant son lien avec le réseau scientifique local. Mais la relation entre la SEPNB et le PNRA ne se limite pas à l'introduction d'une culture scientifique dans le débat public autour de l'environnement. La culture locale comme l'environnement naturel sont construits par ces deux organismes comme étant des biens communs témoignant d'une société agraire disparue. En ce qui concerne plus directement le patrimoine naturel, l'action de la SEPNB consiste à tenter de recréer un milieu naturel tel qu'il est supposé avoir existé. C'est précisément dans cette évolution que le rôle de l'agriculture se redéfinit, notamment à travers sa capacité, jusqu'alors ignorée, à assurer des fonctions culturelle et biologique, comme la sauvegarde des paysages et des équilibres naturels. En effet, l'environnement naturel était auparavant entretenu par les paysans, lesquels sont transformés, avec le Parc, en agents de conservation des biens naturels voire même en fabriquant ces biens. Pour que les discours sur ces bénéfices supposés puissent se pérenniser après le déclin des sociétés agraires, la gestion de ces biens doit être prise en charge dans la construction d'un rapport spécifique au passé¹³¹. D'une manière générale, le PNRA a contribué, avec la SEPNB, à mettre en récit les territoires et leur composante naturelle, c'est-à-dire inscrire le milieu biophysique dans un nouvel ordre social, en identifiant par exemple des espèces d'animaux, de végétaux ou des paysages emblématiques et en produisant un discours sur leur idéal de développement dans le temps¹³².

Pour résumer, l'action publique qui prend forme à la fin des années 1960 pour aider les territoires locaux à leur reconversion a pour objectif d'apporter aux acteurs locaux « *une vision globale des problèmes posés par les relations qui unissent l'homme avec son milieu de vie* »¹³³. C'est autour de la mise en scène des patrimoines naturel et culturel que la mobilisation des acteurs s'effectue et que de nouvelles institutions, portées par de nouvelles coordinations d'acteurs, se légitiment au sein d'une société locale en recomposition. Autrement dit, le PNRA et la SEPNB permettent, par la patrimonialisation, de reformuler les relations entre les

¹³¹ Dans ce cadre en effet, le maintien d'une activité agricole évite l'abandon de terres, lesquelles sont régulièrement réexploitées par la plantation de conifères, jugée néfaste pour l'environnement (appauvrissement et baisse de la perméabilité des sols, impact paysager) par les mouvements écologistes naissants (Moliniaux, 1999).

¹³² Des expériences de sélection génétique et d'élevage extensif sont par exemple entreprises, avec l'aide complémentaire de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), dans le but de réintroduire des espèces domestiques autrefois autochtones et aujourd'hui menacées (vache Pie Noire, mouton d'Ouessant, cheval de Prjevalski, Postier breton, etc.) en même temps que d'assurer le maintien des pâturages. La réintroduction d'espèces sauvages telles que les castors ou les cerfs bretons, espèces endémiques, est également organisée pendant plusieurs années. Dans le cadre de ce processus de patrimonialisation, de nombreuses expositions permanentes composées de panneaux, vitrines, dioramas sur l'évolution des espaces naturels sont également conçues et des sentiers d'observation du milieu naturel sont tracés entre les différentes infrastructures du Parc.

¹³³ Avis émis par les représentants du Ministère de la Qualité de la Vie dans une note à l'intention des Préfets en 1976 (Source : archives du siège de l'Union Nationale des CPIE).

habitants, leur environnement, leur passé et leur futur (Van Tilbeurgh, 2007). Plus généralement, la politique patrimoniale des PNR contribue à l'émergence de communautés locales renouvelées, par le développement d'un sentiment d'appartenance à une histoire, une culture et un environnement communs, à l'image de la politique des Parcs Nationaux qui, elle, devait encourager la solidarité de la nation toute entière par l'expérience émotionnelle des paysages naturels (Blanc, 2015). En plus d'avoir des effets sur la reconfiguration des relations sociales, la patrimonialisation serait également susceptible d'accompagner la reconstruction économique du territoire, par la création de nouvelles activités (Pecqueur, 2002 ; Hadjou, 2009). En effet, cette idée de patrimoine rejoint les ambitions du CELIB de faire de la Bretagne une région touristique, par la mise en valeur des « *charmes de son paysage, de la beauté de ses monuments, de la richesse des arts et du folklore, et de son climat* » mais aussi par la modernisation des équipements et des institutions locales (Marzin, 2011 : 187). Ainsi, d'après A. Micoud (2004), le processus de patrimonialisation serait porteur d'avenir, c'est pourquoi dans les bourgs ruraux, comme dans les zones littorales plus touristiques, la culture et l'environnement tendent à devenir des éléments de la politique des élus locaux (Chosson, 1990 ; Lepart & Marty, 2006).

La DATAR n'est pas la seule émanation de l'Etat à entreprendre une action en faveur de la reconversion des territoires. En effet, le Ministère de l'Environnement, à sa création en 1971, entreprend de lancer un Comité Interministériel de la Nature et de l'Environnement (CIANE) doté d'un fonds du même nom, le FIANE. Ce Comité a pour objectif de rassembler les mandataires des différents départements ministériels de l'Environnement, de l'Agriculture, de l'Education, de l'Intérieur, des Affaires Culturelles et de Jeunesse et Sports, de concevoir un plan de développement rural tenant compte des différents objectifs économiques, sociaux, culturels et environnementaux. Dans cette configuration, les liens entre le Ministère de l'Environnement, le Ministère de l'Education et le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports se renforcent tout particulièrement, jusqu'à se formaliser respectivement en 1971 et 1973 à travers deux Protocoles d'actions conclus entre les différentes entités¹³⁴. Ces protocoles énoncent l'idée suivante : les activités sportives de plein-air et les activités socio-éducatives sont des vecteurs privilégiés pour la sensibilisation à l'environnement et la valorisation des espaces naturels et la réconciliation entre les « mondes » urbain et rural.

Les Centres Permanents d'Initiation à l'Environnement (CPIE) et la construction des liens ville - campagne

En 1972, le CIANE se prononce en faveur de la création de centres spécialisés dans la « pédagogie de terrain ». Cette décision découle d'un travail préalable mené conjointement par quelques scientifiques et hauts-fonctionnaires, dont en particulier, H. De Commarques et

¹³⁴ Source : Archives du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et au Sport. Versement 19780440 – ART-1-2 (1971-1973).

J.B. De Vilmorin. Le premier est issu de la noblesse périgourdine et travaille, en même temps qu'il entreprend de racheter et de rénover le domaine familial, au Ministère de l'Agriculture. Soucieux, à travers son expérience personnelle, d'éviter la standardisation des milieux ruraux, il développe l'idée de valoriser la culture locale des Pays. Le second, issu lui aussi de l'aristocratie et naturaliste chargé des relations publiques à la Société Nationale de Protection de la Nature (SNPN) depuis le début des années 1960, est à cette période au service de Conservation de la Nature au Muséum d'Histoire Naturelle. Il est à ce poste quand il est mandaté, par Philippe Saint Marc, Président de la Mission d'Aménagement de la Côte Aquitaine (MIACA) et proche de Serge Antoine¹³⁵, pour étudier la faisabilité de la création d'une Maison de la Nature. Cette idée de maison de la nature faisait partie du mouvement de rénovation culturelle et sociale des espaces ruraux par la valorisation des ressources locales.

Après une mission d'étude effectuée dans ce cadre par J.B. De Vilmorin auprès des *Fields Centers* en Angleterre¹³⁶, le Ministère de l'Environnement, lui confie le secteur de l'Education à l'Environnement. De ce travail sont issus les Centres Permanents d'Initiation à l'Environnement (CPIE) dont les deux principes fondateurs sont rappelés dans une note aux Préfets en 1976¹³⁷. Ces principes sont construits autour de l'idée qu'un CPIE doit être en mesure de (ré)animer le territoire sur lequel il s'implante, en créant des emplois, tout en constituant une possibilité d'accueil pour les populations extérieures. D'autre part, il doit permettre la sensibilisation de tous, sur le terrain, à la relation « homme-milieu ». Les CPIE représentent pour les différents Ministères et la DATAR, les aspirations sociopolitiques de la période, centrées sur la transformation socioculturelle des espaces ruraux. En effet, les CPIE cristallisent au moins trois ambitions.

La première ambition est de soutenir la redynamisation de secteurs ruraux dévitalisés par la rénovation d'équipements communaux (anciennes écoles, maisons éclésiastiques, bâtiments historiques, etc.) en bâtiments d'accueil¹³⁸. Concrètement, les CPIE opèrent la revitalisation rurale par une patrimonialisation des équipements existants qui consiste à réutiliser ou réaffecter des bâtiments inutilisés pour permettre le déroulement d'activités pédagogiques, le développement d'actions d'insertion ou encore d'activités de restauration ou d'hébergement :

« Y'avait qu'une chose à faire : trouver des endroits où il fallait remettre en état un patrimoine qui foutait le camp, une vieille école, un vieux manoir, un vieux

¹³⁵ Haut fonctionnaire et écologiste, Serge Antoine est chargé en 1963 de créer la DATAR et participe activement à la mise en œuvre de la politique des PNR dès 1967 (Charvolin, 1997).

¹³⁶ Les *Field Centers* ou *field clubs* anglo-saxons sont principalement des clubs de plein-air dédiés à la découverte ludique mais aussi scientifique du milieu naturel (Mathis, 2012).

¹³⁷ Source : archives du siège de l'Union Nationale des CPIE.

¹³⁸ D'après les résultats d'une enquête nationale menée par le Ministère de l'Education avec le soutien du Ministère de l'Agriculture en 1975, un tiers des écoles fermées au cours de la décennie 1970 sont désaffectées (source : « L'école en milieu rural ». Fédération des délégués départementaux de l'Education Nationale, compte-rendu de l'enquête nationale, 1976, 72 p.)

château, enfin des trucs qui étaient inutilisés et qu'on pouvait restaurer [...] A l'époque, on faisait des dortoirs, des paillasses et des labos, c'était vraiment comme au musée...et c'était aussi le fait de créer des emplois locaux : comme c'était aussi un hébergement, il fallait une cuisinière, il fallait des gens pour aider, un jardinier, une femme de ménage [...] »¹³⁹.

La rénovation de ces équipements, et plus rarement leur création ex-nihilo, est assurée financièrement par diverses émanations de l'Etat (Ministères, DATAR, Missions d'Aménagement, budget de la Rénovation Rurale, etc.) mais aussi par les collectivités locales¹⁴⁰. En d'autres termes, il s'agit de créer une structure où l'aide de l'Etat peut n'être que subsidiaire. L'essor du tourisme rural s'ajoute par ailleurs à l'intérêt qu'ont les petites communes rurales à accueillir cette nouvelle clientèle hors des périodes habituelles de fréquentation touristique. Pour le Ministère de l'Agriculture, le CPIE :

« révèle et développe les capacités d'accueil publiques ou privées du monde rural. Il favorise le maintien des services publics, participe à la création ou à la renaissance de certaines activités économiques et justifie ainsi la présence de jeunes dans le pays. Il contribue ainsi à redonner sa juste valeur à l'apport du monde rural dans l'économie nationale grâce aux brassages qui s'y réalisent »¹⁴¹.

Dans cette perspective, les CPIE seraient donc à la fois l'expression et le réceptacle des brassages sociaux et culturels et des innovations ayant désormais lieu dans le milieu rural.

La deuxième ambition des CPIE est d'ordre environnemental. Ils constituent des « centres d'information » sur les problèmes d'environnement et des « centres de production » de documents pédagogiques à ce sujet. Ils sont également, d'après le Ministère de l'Education, des « centres de formation » pour leurs utilisateurs, qu'ils soient enseignants ou étudiants dans les cursus de formation élémentaire, technique et universitaire, jeunes ou adultes, urbains ou ruraux, français ou étrangers. Cette ambition repose sur un parti-pris éducatif dans lequel la pédagogie de l'environnement est construite en parallèle de la pédagogie didactique traditionnelle. Elle repose avant tout sur une « pédagogie de terrain », c'est-à-dire sur la relation sensible au milieu naturel pour « amener à une prise en charge par chacun de l'avenir de la cité, en prenant en compte l'environnement quotidien »¹⁴². Pour les citadins, résider hors de la ville permettrait « l'éveil critique vis-à-vis de son propre environnement, de

¹³⁹ Extrait d'un entretien réalisé avec la chargée de mission CPIE, contractuelle d'Etat au Ministère de l'Environnement entre 1975 et 2009, et mise à disposition de la Commission Nationale puis de l'Union Nationale des CPIE.

¹⁴⁰ Rapport de la mission d'évaluation et de prospective sur les CPIE, rédigé par Philippe Seguin, auditeur à la Cour des Comptes, Avril 1977 (source : Archives du siège de l'UNCPIE, Paris).

¹⁴¹ Ministère de la Qualité de la Vie, Note à l'intention des Préfets, 1976. (Extrait) (Source : Archives du siège de l'UNCPIE, Paris).

¹⁴² Archives du Ministère Jeunesse et Sports, versement 19840014, ART. 1-2. « Réunions du Groupe de Travail Interministériel sur les CPIE, 1973-1977 ». « Journées d'échanges de Sireuil, Novembre 1977.

sortir de son rythme habituel, considérer les milieux ruraux et urbains comme complémentaires»¹⁴³. Ainsi, par les conditions d'apprentissage qu'ils réunissent, les CPIE permettent de rompre la routine, nécessaire au développement du sens critique et au jugement distancié. De cette façon, ils encouragent « *la préservation dynamique des équilibres naturels caractérisant le milieu rural*»¹⁴⁴. Concrètement, ce projet pédagogique est opérationnalisé par la mise à disposition, dans chaque CPIE et pour une période de deux ans, de trois fonctionnaires (un instituteur, un conseiller pédagogique de Jeunesse et Sports, un conseiller technique du Ministère de l'Agriculture)¹⁴⁵. Dans la conception initiale du projet, les campagnes de sensibilisation et de « responsabilisation » devaient être prolongées par un projet éducatif plus global visant « *l'amélioration de la formation initiale dispensée dans les grandes écoles d'ingénieurs aux futurs responsables du pays, en ce qui concerne la connaissance et la maîtrise des problèmes d'environnement* »¹⁴⁶. Ce projet restera finalement inabouti.

La troisième ambition des CPIE est plus largement, de favoriser les relations entre les milieux ruraux et urbains dans un contexte où les enjeux liés à l'intégration (économique ou démographique) sont multiples. Les CPIE doivent contribuer, d'après le Ministère de l'Intérieur, à renforcer la solidarité en permettant de « *préparer les hommes à se familiariser avec un « temps de vivre » différent* »¹⁴⁷ et de « *mettre fin à l'isolement des blocs culturels qui se méconnaissent* »¹⁴⁸. Dans cette perspective, ils ont pour objectif de soutenir toutes les initiatives (associatives comme institutionnelles) allant dans ce sens, ou bien d'en être directement à l'origine. Plus généralement, la pédagogie environnementale, telle qu'elle est imaginée et conçue au sein des CPIE permet de repenser l'action sociale, en développant les habiletés citoyennes (Kalaora & Vlassopoulos, 2013) par la construction et l'animation d'une dynamique culturelle mêlant héritages ruraux et aspirations urbaines. Etre un CPIE, c'est « *agir au bénéfice de ceux qui viennent et de ceux qui restent ; c'est initier, instruire, influencer sur le comportements des premiers, mais aussi amener l'habitant du terroir à se situer en responsable clairvoyant dans son cadre de vie, en développant la connaissance des facteurs déterminants de celui-ci* »¹⁴⁹. Dans la mesure où les liens d'interconnaissance ne sont plus établis autour de la fonction agricole des territoires, ceux-ci pourraient être restaurés autour de l'expérience de la nature

¹⁴³ *Ibid*

¹⁴⁴ Archives du Ministère Jeunesse et Sports, versement 19840014, ART. 1-2. « Réunions du Groupe de Travail Interministériel sur les CPIE, 1973-1977 ». « Journées d'échanges de Lanslebourg, 3, 4, 5 Octobre 1974.

¹⁴⁵ Rapport de la mission d'évaluation et de prospective sur les CPIE, rédigé par Philippe Seguin, auditeur à la Cour des Comptes, Avril 1977 (source : Archives du siège de l'UNCPPIE, Paris).

¹⁴⁶ Extrait du rapport de présentation de la Commission Animation-Formation-Education du CIANE, 1974. Source : Archives du Ministère de l'Environnement, versement 19850660, ART. 9-10, Politiques des Parcs et CIANE.

¹⁴⁷ Extrait d'un rapport de présentation des CPIE, 1975. Source : Archives du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, versement 19780440, ART.3, 1973-1975.

¹⁴⁸ Archives du Ministère Jeunesse et Sports, versement 19840014, ART. 1-2. « Réunions du Groupe de Travail Interministériel sur les CPIE, 1973-1977 ». « Journées d'échanges de Lanslebourg, 3, 4, 5 Octobre 1974.

¹⁴⁹ *Ibid*.

et des loisirs de nature, dans des espaces tels que les CPIE. De plus, cette idée de « réveiller » le monde rural par l'initiative et la capacité d'entreprendre des acteurs locaux s'oppose à l'idée d'un « milieu rural assisté » ayant prévalu jusqu'alors, caractérisé par l'intervention exclusive de l'Etat, notamment financière, pour pallier aux insuffisances territoriales. Ainsi, c'est dans un rééquilibrage entre politiques publiques « *top-down* » (descendantes) et initiatives locales « *bottom-up* » (ascendantes) que les enjeux du milieu rural sont pris en charge par les CPIE.

Ces ambitions ont pour vocation d'être traduites sur l'ensemble du territoire français, d'abord par un groupe de travail interministériel et des conventions passées avec l'Etat, puis par une Commission chargée d'instituer et de labelliser les nouvelles structures, créée en 1976. A cet égard, la logique d'implantation des CPIE est pensée de la même manière que celle des PNR, ils doivent en effet « *constituer de petites unités « truffant » le milieu rural tout en restant à l'échelle humaine* »¹⁵⁰. Le récit de J.B. de Vilmorin, au sujet de l'implantation des CPIE, illustre particulièrement bien ce contexte général:

*« J'ai eu l'occasion de parler à André Malraux, il m'a dit « Jean-Baptiste, faites des CPIE, dans les lieux où il y eu de la Résistance [...] ». Ce qui est une remarque très intéressante puisque les CPIE sont l'expression de la volonté forte d'un Pays. Là où il y a une existence forte, des sentiments forts, cela prouve que les gens ont une envie de vivre et les CPIE comptent sur cette envie de vivre »*¹⁵¹.

Entre 1972 et 1980, neuf CPIE voient le jour. Alors même qu'ils sont présentés comme des centres de découverte de la nature, les contenus pédagogiques déployés par ces premiers CPIE ont une très forte connotation naturaliste. Dans la pratique, les premiers CPIE ont accompagné l'implantation des politiques de conservation menées au sein des parcs nationaux (Vanoise, Bigorre). L'enjeu de leur création est avant tout de consolider l'action du Ministère de l'Environnement qui, ayant peu d'assises locales, doit s'appuyer sur des réseaux orientés vers le développement d'une action éducative et de loisirs à partir des ressources naturelles et humaines locales pour faire valoir la légitimité de son action. Finalement, les débats corrélatifs à la création des CPIE recourent ceux de la délimitation de l'action ministérielle et des enjeux de définition d'un nouveau domaine d'action publique, l'environnement.

Jusqu'au milieu des années 1990, seules deux tentatives d'implantation de CPIE ont eu lieu en Bretagne. Il s'agit du CPIE lié au PNRA et du CPIE du Trégor liés à l'apprentissage de la voile dans les Côtes d'Armor. A cette période, d'autres structures associatives aux pratiques similaires coexistent et ne seront labellisées, pour certaines d'entre elles, que plus tard.

¹⁵⁰ Extrait d'un rapport de présentation des CPIE, 1975. Source : Archives du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, versement 19780440, ART.3, 1973-1975.

¹⁵¹ Extrait du recueil de témoignages recueillis à l'occasion des 20 ans de l'UNCPIE, le 29 Septembre 1997, par le cabinet d'études Gaultier & Associés.

Les CPIE en Bretagne

La création du PNRA en 1969 fait l'objet d'investissements matériels et humains jusque-là encore jamais expérimentés dans le territoire¹⁵². Ces investissements ont pour objectif de coordonner les équipements existants ou d'en créer de nouveaux. D'après les archives qui ont pu être consultées, on dénombre une trentaine d'infrastructures destinées à animer le territoire du Parc¹⁵³. En ce qui concerne les activités d'accueil et d'animation, cinq équipements sont plus particulièrement développés : il s'agit du centre de classes vertes de Brasparts, du centre de classes de mer de Logonna-Daoulas et des hébergements, qui sont aussi des centres d'initiation à la nature, du Mougau-Bian, de Balanec Huella et de Balanec Izella.

L'aménagement de lieux d'accueil au début des années 1980 entraîne l'arrivée dans le département d'animateurs, de « conseillers techniques » ou de « conseillers pédagogiques » attribués par les administrations. Une équipe pédagogique, constituée de trois fonctionnaires respectivement mis à disposition par les Ministères de l'Éducation, de Jeunesse et Sports et de l'Agriculture, est attribuée au PNRA. L'objectif de cette équipe est, en même temps que de légitimer le PNRA en tant que tel, d'obtenir une forme de labellisation complémentaire, permettant de capter davantage de ressources financières. Le label CPIE est un des objectifs de la dynamique formée autour de ces fonctionnaires. Mais dans un premier temps, ces derniers interviennent comme des médiateurs auprès des associations et autres acteurs (habitants, groupes de jeunes, écoles, hôteliers, ingénieurs, agriculteurs, etc.) présentes sur le Parc. Selon l'un d'entre eux :

« [...] Les gens se demandaient en permanence ce que faisait le Parc. J'étais donc un de ceux avec qui ils pouvaient se rendre compte que le Parc gérait un centre de classes-découverte, que ses animateurs pouvaient faire des interventions dans les écoles [...] et on pouvait parler du paysage qui changeait, du lien avec les élevages de moutons mis en place par le Parc, de l'ennéisme [...] »¹⁵⁴.

Dans cette perspective, différentes activités de plein-air (équestres, pédestres, cyclables, nautiques, naturalistes, etc.)¹⁵⁵ sont proposées à l'ensemble des publics désireux de

¹⁵² Entre 1969 et 1974, la direction du PNRA acquiert et rénove un domaine foncier très important (plus de 1000 hectares et une dizaine d'hameaux-fermes). Une dotation du FIAT de 1 500 000 francs couvre à 100% ces acquisitions (Lucas, 2012).

¹⁵³ Centre d'accueil des promeneurs (La Feuillée, Guerlesquin), Musée de plein air (St Rivoal, Ouessant), Musée des ardoisiers (St Cadou), salle d'exposition de la nature (La Feuillée), Maison de l'ornithologie (Ouessant), Centres d'information touristique (Le Relecq, St Herbot, St Cadou, St Rivoal), Clubs hippiques, Club nautique de Brennilis, Centre de canoë-kayak (vallée de l'Aulne), Bivouacs pour campeurs, Réserves de flore, dans les secteurs définis par la SEPNEB, Garderie d'enfants (forêt du Cranou), etc. (Source : Archives départementales du Finistère 1015W405).

¹⁵⁴ Extrait de l'entretien réalisé avec Charles, ancien fonctionnaire mis à disposition par Jeunesse et Sports et chargé de développer une dynamique permettant d'obtenir le label CPIE.

¹⁵⁵ A cette période, le développement de bases nautiques et de centres équestres dans le Finistère est important (cf. chapitre 4).

découvrir le territoire du Parc. Les ateliers de création audiovisuelle permettent également de découvrir ces paysages et l'histoire locale. Globalement les moyens éducatifs mis en œuvre sur l'enceinte du Parc ont pour objectif de développer « *une attitude d'observation, de compréhension et de responsabilité* »¹⁵⁶. Toutefois, si le projet initial du PNRA était de formaliser un CPIE en son sein, celui-ci ne verra finalement jamais le jour, du fait, en particulier, de l'importance des financements déjà engagés¹⁵⁷.

Les dispositifs éco-orientés mis en place sur le territoire breton, s'ils entendent poursuivre un objectif commun, ne s'appuient pas sur des réseaux d'acteurs exactement identiques (tableau n°10). En effet, le PNRA est avant tout une collectivité visant à inscrire la protection de l'environnement naturel et culturel dans le jeu politique local. Il repose sur l'intervention des élus locaux mais également sur celle des scientifiques, qu'ils soient engagés au niveau universitaire ou dans des associations écologistes (Université de Brest, INRA, SEPNB). De plus, en quelques années, le Parc glisse, tant les investissements sont importants, d'une ambition d'animation de territoire par la médiation environnementale et culturelle à une logique gestionnaire d'équipements patrimoniaux. De leur côté, les CPIE constituent des structures associatives volontaires, tournées vers le plaisir partagé des loisirs et de la découverte du territoire à partir du réinvestissement de bâtiments abandonnés. Ils sont conduits, au début de leur mise en œuvre, par le fruit des relations entre des fonctionnaires mis à disposition et le tissu social local. Mais si les PNR et les CPIE cultivent des différences¹⁵⁸, ils possèdent en commun leurs difficultés à se légitimer dans leur territoire d'implantation.

¹⁵⁶ Source : Archives nationales, CAC 20030503/80 : travaux de la Commission Pédagogique (1973-1987).

¹⁵⁷ D'après les entretiens réalisés par R. Lucas (2012), on dénombre plus de 200 marchés publics lancés et plu de cinquante signatures de conventions lors des quinze premières années d'activité du PNRA.

¹⁵⁸ Les PNR et les CPIE sont tout deux des créations interministérielles. Toutefois, leurs conditions de promulgation (décret *vs* circulaire interministérielle) et leurs statuts respectifs (collectivité *vs* association) sont régulièrement l'objet de concurrence au sein de leur Ministère de tutelle, celui de l'Environnement. En effet, la Direction de la Protection de la Nature (dirigée par S. Antoine), chargée de la gestion des PNR et la Délégation à la Qualité de la Vie (dirigée par J-B. De Vilmorin), chargée des CPIE, sont le théâtre de nombreuses rivalités, liées aux budgets attribués ou aux conditions de travail des équipes.

Tableau n° 10: La territorialisation des PNR et des CPIE

	PNR	CPIE
Administration de tutelle	Ministère de l'Environnement	
Acteurs	Elus locaux, scientifiques	Animateurs
Objectif principal	Développement économique et protection de l'environnement	Education, animation, formation pour la protection des milieux
Moyens d'action	Multifonctionnalité de l'espace	Participation citoyenne
Légitimité	Réglementaire	Volontariat
Mode d'enrôlement	Subvention Contrat	Subvention Contrat

La légitimation des dispositifs et la construction d'un espace local

La territorialisation des PNR à partir de 1967 et des CPIE à partir de 1972 montre la difficulté de l'adéquation d'un idéal conçu par des voies institutionnelles et technocratiques à des réalités locales fragmentées ou hétérogènes. Pour que ces dispositifs puissent passer d'une définition globale à une inscription locale, ils doivent s'inscrire dans des systèmes de relations sociales localisées, en intégrer les spécificités et générer, ainsi, de nouvelles régulations. Bien que leurs statuts soient différenciés, ces deux dispositifs ne doivent leur émergence au niveau local qu'à la négociation avec les acteurs locaux. La mise en œuvre négociée des politiques de développement local et environnemental illustre la transformation progressive des politiques territoriales d'aménagement. Progressivement, le modèle de régulation croisée laisse place à un modèle de gestion plus territorialisé au sein duquel l'objectif est de donner un contenu aux dispositifs de prescriptions des pratiques, toujours néanmoins orientés par l'Etat.

Le rôle de l'Etat, à travers les logiques de cooptation, reste en effet très important dans ces dynamiques d'inscription locale (Lascoumes, 2012 ; Lucas, 2012). Dans le cas de l'administration de l'environnement en effet, certains hauts-fonctionnaires entretiennent des liens étroits avec le monde intellectuel et scientifique et les milieux socioprofessionnels administrés par les ministères. Ainsi, les connaissances et les orientations politiques sur l'environnement sont avant tout construites par la mise en place d'un réseau relationnel qui privilégie la proximité des membres et leur notoriété, au détriment d'une approche plus intellectuelle et exploratoire (Charvolin, 1997, 2003). Autrement dit, la connaissance de

l'environnement procède par la mise en place d'un réseau relationnel où l'assortiment des compétences pour explorer l'environnement passe par une utilisation des réseaux de connaissance des hauts fonctionnaires et où les collaborateurs tirent leur compétence, non pas d'une position objective de spécialiste scientifique d'un domaine, mais de membres du milieu qu'ils vont être chargés d'explorer. La notoriété acquise par certains hauts-fonctionnaires a son importance dans la mise en œuvre des procédures, comme le fait remarquer Catherine, la chargée de mission de l'Union Nationale des CPIE en poste à cette époque :

« Y'avait J.B. De Vilmorin qui disait « là je connais un élu, là, y'a le copain du préfet bidule, là y'a le préfet machin qui m'a envoyé un élu » [...] Vilmorin avait sa toile »¹⁵⁹.

Fort de ce réseau, l'administration est en capacité de négocier l'ancrage local des structures. Toutefois, si ce fonctionnement permet aux valeurs environnementales de se diffuser, il génère néanmoins un système bureaucratique dont les réflexions et décisions, élaborées au sein d'un milieu relativement mondain, sont parfois éloignées des réalités locales concrètes, ce qui nécessite pour l'administration de déployer des moyens conséquents à la persuasion des responsables politiques locaux.

Les PNR apparaissent, par exemple, pour de nombreux territoires, comme une ingérence extérieure et subissent parfois des attaques violentes. Ils sont confrontés, pêle-mêle, à la méfiance des milieux agricoles, à la réception ambiguë des élus et à la réaction défavorable de la population locale (Lucas, 2012). Les CPIE, quant à eux, cumulent, outre les moindres financements, d'autres freins. Nés, d'après un rapport d'évaluation¹⁶⁰, dans une « semi-clandestinité », « aux confins de l'administration » et « en dehors de tout schéma directeur »¹⁶¹, ils sont dépourvus de cadre juridique impliquant les élus locaux. Ainsi, leur développement dépend encore davantage de l'existence d'une volonté socioéconomique susceptible d'accueillir mais aussi d'animer l'initiative gouvernementale. En l'occurrence, l'initiative locale, souvent plébiscitée, est en réalité une réponse à une sollicitation qui était longuement travaillée sur le terrain. La plupart du temps, le travail de la fonctionnaire rattachée au Ministère de l'Environnement et en charge de l'attribution du label consiste à vaincre les réticences en multipliant les réunions et les contacts de toutes sortes (porte-à-porte, réunions, coups de téléphone) avec les élus locaux auxquels elle a accès par son réseau de connaissances. Mais les premières structures mises sur pied ont ensuite pour vocation de créer un effet d'entraînement sur lequel le réseau peut ensuite s'appuyer :

¹⁵⁹ Extrait d'un entretien réalisé avec Catherine, chargée de mission CPIE, contractuelle d'Etat au Ministère de l'Environnement entre 1975 et 2009, et mise à disposition de la Commission Nationale puis de l'Union Nationale des CPIE.

¹⁶⁰ Rapport de la mission d'évaluation et de prospective sur les CPIE, rédigé par Philippe Seguin, auditeur à la Cour des Comptes, Avril 1977 (source : Archives du siège de l'UNCPIC, Paris).

¹⁶¹ Extraits du rapport pré-cité.

« On peut encourager des initiatives qui nous sont signalées, en disant aux CPIE allez les voir et envoyez-les nous, mais nous on va pas vers eux, ah non ça non [...] par contre on peut dire aux CPIE, faites-vous connaître ou envoyez-leur une doc...là c'est autre chose »¹⁶².

Ainsi, la complexification des problèmes posés par la modernisation agricole et les nouvelles aspirations environnementales conduisent l'Etat à développer des politiques publiques dans des domaines jusque-là peu investis. Mais au-delà des politiques réglementaires ou incitatives de développement local et environnemental, les sociétés rurales se recomposent sous l'effet des politiques dédiées aux loisirs et à l'animation socioculturelle, réinvestissant les héritages des mouvements de jeunesse. C'est dans cet héritage culturel au sens large que se comprend plus finement les origines du réseau local des ULAMIR, dont certaines entités seront plus tard labellisé CPIE.

3. LE CONTEXTE DE L'ANIMATION SOCIALE ET CULTURELLE

La reconfiguration de l'espace rural finistérien sous l'effet conjoint de la modernisation et de la montée des considérations démocratiques et éco-orientées ouvre des perspectives pour le développement local et l'animation sociale et culturelle. En effet, le vide créé par la disparition des institutions traditionnelles de socialisation a des conséquences sur l'animation du milieu rural. Ce vide est progressivement comblé par l'action de l'Etat et de ses administrations qui encourage la professionnalisation de l'animation pour contribuer à la refondation d'un tissu social. C'est dans ce cadre que l'animation du milieu rural se transforme. Ces politiques mobilisent en particulier des pratiques anciennes, laïques ou religieuses, ayant eu exclusivement cours jusque-là dans les espaces urbains et dont l'héritage est désormais déplacé et reconfiguré au sein des espaces ruraux. Le réseau d'acteurs étudié est plus particulièrement concerné par les héritages de l'Education Populaire appliqué aux domaines des loisirs de nature et de la pédagogie « de terrain » en milieu rural.

3.1. L'héritage de l'Education Populaire

L'éducation de la jeunesse dans la nature

Jusqu'en 1960, les activités liées à l'enfance et à la jeunesse relèvent principalement de l'action des réseaux traditionnels de socialisation (patronages, groupes cléricaux, œuvres, etc.) et des fédérations d'éducation populaire (Augustin & Ion, 1993 ; Toulhier, 2008). Ce sont les patronages, en tant qu'ensemble d'initiatives associatives destinées à venir en aide aux

¹⁶² Extrait d'un entretien réalisé avec Catherine, chargée de mission CPIE, contractuelle d'Etat au Ministère de l'Environnement entre 1975 et 2009, et mise à disposition de la Commission Nationale puis de l'Union Nationale des CPIE.

classes populaires et aux plus pauvres qui, au cours du 19^e siècle, constituent la première forme d'encadrement des jeunes enfants et adolescents en dehors des institutions familiales et scolaire. Placés sous la protection d'un saint patron, les patronages sont constitués à partir d'initiatives locales, paroissiales ou municipales, et proposent diverses activités lors des congés scolaires (sorties, jeux, sports, etc.) aux enfants de toutes origines sociales. L'encadrement des colonies de vacances dans les zones rurales et littorales est un des développements les plus emblématiques de ces activités (Lee Downs, 2009). Plus généralement, que ce soit à travers la pédagogie des scoutismes, le mouvement des auberges de la jeunesse ou de l'action confessionnelle, il se diffuse, dans les réseaux éducatifs, une conception de la socialisation récréative tournée vers la vie en plein-air.

Le développement des mouvements de jeunesse autour de la nature se situe au croisement de deux logiques, l'une hygiénique, de remise en question des conditions sanitaires du mode de vie urbain, et l'autre éducative, fondée sur un renouvellement de la relation entre le « corps et l'esprit ». Fondé sur des pratiques physiques d'endurance et de rusticité et, plus généralement, sur une mise à l'épreuve du corps, les organisations de jeunesse semblent trouver dans le recours à la nature une puissante base éducative en même temps qu'un moyen efficace de se moderniser (Fuchs, 2010). Plus précisément, l'introduction de l'itinérance et du camping dans les mouvements de jeunesse et notamment dans le mouvement scout associé au séjour dans la nature des vertus éducatives, fondées sur l'autonomie et les responsabilités collectives (Fuchs, 2008). Ces pratiques permettent, d'après J. Baubérot (2001), d'agir sur la nature profonde des jeunes garçons et de renforcer leur adhésion aux normes morales, civiques et religieuses. C'est d'ailleurs à travers ces pratiques que les mouvements scouts sont considérés avoir produit des « chefs » et des cadres, capables d'exercer une diversité de responsabilités dans la société en train de se moderniser (Mignon, 2007).

C'est autour des stratégies d'enrôlement de la seconde guerre mondiale que se renforce le lien entre mouvements éducatifs et les pratiques du milieu naturel. Elle est en particulier l'occasion pour les régimes autoritaires de promouvoir une éducation morale et physique réalisée en immersion dans des espaces isolés, devant alimenter le sentiment et la fierté nationale, que ce soit en préparation des combats ou à leur issue. En France, le gouvernement de Vichy a par exemple pour objectif central de participer à la création d'un homme nouveau capable de relever et rénover le pays. La jeunesse devient une préoccupation prioritaire du régime qui propose une politique spécifique visant, à travers la famille, l'école et les mouvements, à donner aux jeunes une formation physique, civique et morale susceptible d'assurer cette révolution nationale. Dans cette perspective, Vichy organise ses propres institutions de formation de cadres. Il crée les Maisons de Jeunes, les clubs de loisirs et les foyers d'éducation sociale et civique. Mais ce sont plus particulièrement les Chantiers de Jeunesse qui dispensent la formation conçue par le régime. A la vie urbaine, artificielle et malsaine est opposée la rusticité d'une nature éducatrice (Labattut, 1985). Les Chantiers font délibérément le choix de l'isolement pour que la

formation soit bénéfique et durable. C'est donc en pleine nature, dans un cadre sévère et parfois franchement hostile, que les groupements sont construits. L'image d'une nature parée de toutes les vertus revient comme un leitmotiv et la symbolique d'une nature rédemptrice est intégralement reprise (Lascaud & Dutheil, 2002). Plus généralement, l'enrôlement physique et moral médiatisé par la nature, par ailleurs souvent décrite comme hostile, était un processus mis en œuvre par les régimes autoritaires d'Europe entre les guerres, en particulier par le régime nazi (Chapoutot, 2012).

D'autres formes de chantiers de jeunes émergent après la seconde guerre mondiale. Ces chantiers n'ont pas les mêmes objectifs que les chantiers de la jeunesse sous l'Occupation. Ils sont entrepris dans un esprit de reconstruction morale des hommes traumatisés par les combats et matérielle des bâtiments détruits par les affrontements ou dégradés par le temps. Dans ce projet global de reconstruction, le chantier a un caractère universaliste et il vise avant tout à solidariser les peuples; c'est pourquoi il prend d'emblée un caractère international. En travaillant à la rénovation du bâti, l'action des associations de chantiers participe à une revitalisation des villages. C'est à travers le soin porté à ce patrimoine public, conçu comme un élément d'une histoire commune, que les chantiers sont considérés comme favorisant la cohésion sociale. Une fois l'effort de reconstruction accompli et avec la démocratisation des activités de loisirs, les activités des chantiers de jeunes se diversifient à partir de la fin des années 1950. En concernant par exemple la construction d'un lieu de rencontre de jeunes, le ré-empierrement d'un chemin médiéval, l'aménagement d'un terrain de sport ou le nettoyage d'une rivière, ces chantiers renforcent leur importance dans le développement local des communes. Dans cette configuration, ces chantiers articulent plus nettement le lien entre une activité de loisirs conduite dans un milieu rural ou proche des espaces naturels et l'émergence du développement local, même s'il faudra attendre encore une vingtaine d'années pour que cette idée soit formalisée dans les politiques publiques d'aménagement.

A partir des années 1950, les activités liées à l'enfance et à la jeunesse évoluent davantage en milieu urbain sous l'effet de l'organisation et de la formalisation de politiques publiques (Augustin & Ion, 1993 ; Mignon, 2007). La dimension éducative autour de la nature s'inscrira progressivement dans ces politiques, par la réactualisation et la professionnalisation de son héritage.

La dimension culturelle et professionnelle de l'Education Populaire

Soucieux, à la Libération, de proposer un encadrement qui soit en adéquation avec les aspirations des jeunes après le choc des guerres et des totalitarismes, l'ensemble des mouvements de jeunesse, poussés par l'émergence tout au long du 20^e siècle d'aspirations pacifiques, d'internationalistes, et anti-autoritaristes, proposent aux jeunes des sociabilités originales, des manières inédites de vivre, de nouvelles façons d'être avec les autres, censées favoriser la naissance d'un esprit communautaire. Pour les mouvements intellectuels et les

mouvements associatifs d'éducation populaire, et notamment pour celui, influent bien qu'émergent, de « Peuple et Culture », cet esprit communautaire ne pouvait se forger qu'à travers un travail éducatif, ciment de la nouvelle société en train de se construire (Mignon, 2007). Fondé au sortir de la guerre par quelques intellectuels, dont certains sont des anciens résistants, le réseau « Peuple et Culture » défend plus particulièrement le droit à l'éducation et à la culture pour tous et tout au long de la vie¹⁶³. Conçue comme une «éducation permanente», la formation était pour le mouvement un instrument de rénovation et de pacification sociale. Dans le but de développer une faculté d'analyse et d'abstraction, le mouvement développe et diffuse la méthode de l'entraînement mental, sorte de formation intellectuelle pratique. Cette méthode s'adresse plus particulièrement, d'après Chosson (1975) à des « *autodidactes soucieux d'acquérir, dans un délai limité, une formation intellectuelle de base* ». Il s'agit pour eux « *d'apprendre à penser* » et aussi « *d'intégrer la rigueur de l'esprit scientifique pour utiliser le raisonnement expérimental à partir des situations de la vie quotidienne* ».

Une quinzaine d'années après la fin de la seconde guerre mondiale, l'unité nationale est à nouveau menacée par un événement extérieur majeur, la Guerre d'Algérie, et sur le plan intérieur, par de multiples contestations sociales (paysannes, ouvrières, etc.) liées aux effets socio-spatiaux de la modernisation. En 1961, dans son livre *Une idée neuve : la démocratie*, J. Rovin plaide pour « l'Etat éducatif », c'est à dire pour une société dont chaque citoyen serait plus autonome et responsable. L'Etat, dit-il, doit appuyer l'émergence de leaders charismatiques et fédérateurs, qu'ils soient « *éducateurs, informateurs, apôtres, militants, animateurs, agitateurs, diffuseurs, dévoués ou ambitieux* » (Rovin, 1961 : 64). Ainsi, les animateurs participeraient au développement d'un Etat social en s'efforçant de solidariser la société contre les multiples risques d'éclatement que comporte le processus de modernisation.

Le développement de l'animation socioculturelle est plus particulièrement lié à l'essor des grands ensembles urbains. Ces espaces résidentiels sont rapidement perçus, après leur construction, comme une source d'anomie et d'angoisses sociales. D'une manière générale, l'animation socioculturelle est concomitante de l'émergence (du renforcement) dans les espaces urbains des organisations de jeunes, et plus largement du « fait juvénile » dans la vie publique (Augustin & Ion, 1993). La médiatisation des problèmes provoqués par l'émergence de « bandes de jeunes » dans des quartiers désœuvrés est un exemple emblématique de ce malaise propre aux espaces urbains¹⁶⁴ (Besnard, 1980 ; Lebon, 2009). Cette situation conduit à envisager, pour développer la « vie culturelle » et animer les « grands blocs de béton », la présence d'animateurs, « *hommes nouveaux pour remplir une fonction nouvelle* » (Alunni et. al., 1964). Cette fonction consiste principalement à améliorer le

¹⁶³ Les principaux fondateurs sont J. Dumazedier (sociologue), B. Cacérés, P. Lengrand, J. Rovin (historien). La proximité d'une majorité d'entre eux avec les thèses de la gauche chrétienne en matière de promotion sociale et de contestation des pratiques scolaires traditionnelles, thèses élaborées notamment au cours de l'expérience de l'école d'Uriage, explique leur conception de l'éducation et de la formation.

¹⁶⁴ A cette période, de nombreux épisodes violents liés à l'action des « Blousons noirs » sont répertoriés.

dialogue social par la participation de la population à tout un ensemble d'activités de loisirs, au sein d'équipements spécialisés. Ainsi, au-delà des équipements d'enseignement, industriels ou logistiques de première nécessité, l'Etat développe des politiques entrant dans le cadre d'une planification culturelle, chargée de développer l'accès à la culture sous toutes ses formes. Mais les politiques d'animation prennent avant tout forme en réponse à des enjeux socio-économiques posés par le milieu urbain.

Le modèle d'une animation urbaine

Avec la multiplication des équipements et des services socioculturels et sportifs issus des grands programmes nationaux de reconstruction et de planification, le quartier urbain apparaît, à l'inverse de ce qu'il était devenu, comme un régénérateur de la vie citoyenne (Ion, 2005 [2000]). Ces équipements se traduisent la plupart du temps par un terrain de football, une piscine communale ou simplement un local servant de support à une action éducative. Ils deviennent, à des degrés divers, des lieux privilégiés de l'expression citoyenne et du lien social, là où peut émerger une communauté de sens et d'intérêts (Ion & Augustin, 1993), allant même jusqu'à « *faire nation* » (Besse, 2008). Mais le développement d'équipements socioculturels requiert une main d'œuvre conséquente pour en assurer la gestion. Dans ce contexte, l'Etat soutient la professionnalisation des animateurs, lesquels prennent le relais des militants bénévoles historiques au sein de nouvelles infrastructures de quartier, à l'image des Maisons de Jeunes et de la Culture (MJC), une des premières structures à disposer d'un animateur salarié.

Pour répondre aux enjeux de la professionnalisation, l'Etat met à profit l'expérience des réseaux « de terrain ». La logique de cogestion entre l'administration, les municipalités et les réseaux associatifs d'éducation populaire devient une des méthodologies d'action privilégiée pour élaborer des politiques publiques spécifiques dans le champ de l'animation. Dès lors, les nouveaux dispositifs de développement et d'animation urbaine impliquent une grande diversité d'intervenants, opérant sur une base inter-institutionnelle, s'appliquant à des espaces ciblés (Ion, 2005 [2000]). La planification des équipements socio-éducatifs et la mise en place de l'animation professionnelle s'opèrent par exemple avec le soutien actif des sociologues et des militants associatifs de *Peuple et Culture*, à travers des journées d'études, des publications, etc. Ces acteurs contribuent à ce que les animateurs « *au lieu de rester un agrégat confus et sans unité* », deviennent un « *groupe défini, organisé, en un mot une institution publique* » (Durkheim, 1893 cité par Lebon, 2009). C'est en particulier par le développement d'une politique de formation que les pouvoirs publics soutiennent la professionnalisation des animateurs. En effet, la formation confère une dimension professionnelle et statutaire à l'animateur en lui offrant la perspective d'un salaire et d'une carrière. *Peuple et Culture*, dont les militants étaient associés à la planification culturelle, joue un rôle de premier plan dans l'institutionnalisation progressive de l'animation et influence les deux principaux

vecteurs de la dynamique de formation professionnelle : l'Université d'une part, et l'administration de Jeunesse et Sport, d'autre part (Troger, 1999 ; Lebon, 2009).

Concernant la formation culturelle au niveau universitaire, les premiers Instituts Universitaires Techniques (IUT) sont créés en 1966. En 1967 et 1968, six départements « Carrières Sociales » ouvrent à Bordeaux, Grenoble, Lille, Paris, Rennes et Tours. L'option « animation socioculturelle », avec les deux tiers des inscrits rassemble de loin le plus d'étudiants. Bien qu'ils ne représentent pas l'ensemble des formations universitaires à l'animation, les IUT occupent cependant une place centrale et constante dans le dispositif de formation, en particulier parce qu'ils détiennent le monopole de la formation initiale de niveau 3 à l'animation professionnelle, tout en offrant un débouché post-bac très prisé. Ce département de l'IUT, à l'image des écoles de formation aux professions sociales, est très sélectif puisqu'il ne retient environ que 10% des candidats (Grenat, 2010). Toutefois, le nouveau métier d'animateur se construit très largement sans lien avec l'Université¹⁶⁵.

Issue avant-guerre de mouvements indépendants, associatifs ou informels, bien souvent bénévole et temporaire, l'animation devient ainsi, dès les années 1950 et encore plus fortement à partir de 1960, l'objet d'une politique publique aussi transversale que spécifique, inexistante jusque-là sous cette forme. Ainsi se généralise une conception du socioculturel que J. Ion définit par trois caractéristiques :

« Premièrement, [cette conception renvoie à] un idéal d'animation globale : l'équipement ne se veut pas seulement le lieu d'une somme d'activités, mais le carrefour d'initiatives [où] la méthode pédagogique se veut non-scolaire et négatrice de la relation « enseignant-enseigné ». Deuxièmement, [l'idée du socioculturel permet] l'affirmation d'une base spatiale à l'animation : le quartier en est l'artefact, là où doit se constituer le social voire se reconstruire le jeu politique local. Troisièmement, le socioculturel renvoie à une volonté participationniste à travers la critique de la démocratie par délégation, affirmation de la citoyenneté dans tous les aspects de la vie sociale et bien souvent, critique des formes institutionnalisées de la vie politique » (Ion, 2005 [2000] : 99).

Les équipements et moyens de formation mis en place par l'Etat conduisent à la constitution d'un « corps » d'animateurs dans le but de favoriser la diffusion d'un nouveau projet de société. La création de telles infrastructures produit des effets jusque dans les

¹⁶⁵ Les sciences de l'éducation se préoccupent à l'origine surtout d'éducation scolaire et les animateurs diplômés des IUT ne représentent qu'une toute petite partie du total des animateurs formés, occupant le plus souvent des positions d'encadrement (Besse, 2014). L'offre universitaire vient compléter les premières tentatives diplômantes de l'Etat, par l'intermédiaire de son Secrétariat à la Jeunesse et au Sport (Diplôme d'Etat de Conseiller d'Education Populaire (DECEP) à partir de 1964 ; Certificat d'aptitude professionnelle à l'animation socio-éducative (CAPASE) à partir de 1970 puis du Brevet d'Aptitude à l'animation socioéducative (BASE)) (Mignon, 2007). A côté des nouveaux référentiels de formation publique, d'autres cycles de certifications professionnelles sont dispensés par les réseaux d'éducation populaire (CEMEA, AROEVEN, Leo Lagrange, UFCV, etc.).

espaces ruraux. La professionnalisation des métiers de l'animation serait un élément de réponse supplémentaire à la reconfiguration des sociabilités rurales locales. Ainsi, l'idée selon laquelle les activités culturelles et de loisirs répondraient aux nouvelles attentes sociales émaillant le milieu rural se développe. Dans certains cas, nous l'avons vu avec l'exemple des CPIE, ces activités s'orientent vers des pratiques de plein-air. Mais cette orientation fait l'objet de nombreuses initiatives d'origines diverses.

3.2. Le développement d'un mouvement d'animation rurale

Les politiques publiques autour du plein-air

Une des particularités des politiques publiques émergentes concernant l'enfance et la jeunesse est d'investir le milieu scolaire et les temps scolaires, ce qui n'était pas le cas au cours des décennies précédentes. Les activités de pleine nature jouent un rôle de plus en plus important dans les curriculums scolaires. En effet, le Ministère de l'Education Nationale développe les classes de découvertes (aussi dénommées classes transplantées), dans le cadre d'une initiative pédagogique qui alloue aux enseignants le temps nécessaire à la pratique sportive de plein-air. Pour cela, le Ministère conçoit des Centres Permanents de Classes de Nature (CPCN), capables d'accueillir des groupes scolaires sur toute l'année. Ces classes fonctionnent avec l'idée que l'observation concrète de la nature renforce les acquisitions théoriques (Braida & Vidal, 2013). Selon J. Chauvin (2003), « *la rupture avec le milieu habituel de référence enrichit la pédagogie : au contact direct des éléments d'un milieu nouveau, les enfants peuvent mettre en relation des connaissances habituellement morcelées dans les diverses disciplines scolaires, et appréhender la complexité du réel* ». Plus largement, l'environnement est considéré comme une école à part entière, « *l'école de la pratique, de l'expérience, de la découverte. L'environnement, c'est la conjugaison de l'intelligence et du geste* »¹⁶⁶. Cette approche se renforce à partir de 1971, quand le temps pédagogique dédié aux activités hors des établissements scolaires se généralise à l'ensemble d'entre eux. Avec cette évolution, ce n'est pas une pratique sportive spécifique et intensive qui légitime le départ des enfants, mais l'approche d'un milieu nouveau considéré comme le « centre » privilégié de toutes les activités. Se dessine une conception plus globale de la vie de la classe où la curiosité que fait naître la rupture avec le cadre habituel, la vie en groupe et ses contraintes, le contact avec la vie locale et sa culture constituent pour les enfants des ouvertures concrètes sur le monde ; et pour les enseignants, une ouverture sur des pratiques pédagogiques différentes, généralement plus actives, c'est-à-dire centrées sur les capacités de l'enfant à construire ses apprentissages et son autonomie. Ces pratiques s'appuient en particulier sur la notion de projet dans laquelle les tâtonnements et les erreurs sont permis et même nécessaires à la construction de l'esprit d'analyse.

¹⁶⁶ Extrait d'un rapport de présentation des CPIE, 1975. (Source : Archives du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, versement 19780440, ART.3, 1973-1975).

Parallèlement à la politique menée par le Ministère de l'Education, l'administration de Jeunesse et Sport centre ses réflexions autour du lien entre la jeunesse et l'environnement dans le cadre d'un groupe de travail¹⁶⁷ et se place dans une logique d'accompagnement de la prise de conscience environnementale. Les conclusions du groupe de travail font valoir que « *la formation d'une conscience écologique s'inscrit dans une formation civique [...], il s'agit de faire naître une notion de responsabilité collective [...]. C'est une tâche d'éducation continue, d'éducation populaire* »¹⁶⁸. Les activités de pleine-nature doivent permettre l'apprentissage de la citoyenneté et susciter l'engagement chez les jeunes en leur donnant la possibilité d'agir. Cette volonté s'appuie sur les premiers travaux en psychosociologie et sciences de l'éducation qui montrent, par exemple, que les activités sportives de pleine nature amènent le sportif à voir non seulement l'environnement comme un espace commode pour son activité, mais le conduit aussi à une meilleure compréhension de soi et de sa place dans l'environnement (Brymer & Gray, 2009). D'autres auteurs considèrent que les éducations expérientielles telles que les activités de pleine nature développent les valeurs de respect, de responsabilité sociale, de justice et de liberté et qu'elles favorisent l'initiative et la capacité d'entreprise (Fox & Lutt, 1996).

L'administration de Jeunesse et Sports s'inscrit dès 1964 dans la logique redistributive de l'aménagement du territoire, par la répartition de divers « équipements de zones standardisés », tels que les auberges de jeunesse, les campings, les centres aérés, etc. (Augustin, 1995 ; Toulhier, 2008). Le ministre de cette période M. Herzog, très favorable aux activités de plein-air, propose le financement de nouvelles installations dans le cadre des lois-programmes d'équipements sportifs tandis qu'en quelques années, l'Union des Centres de Plein-Air (UCPA), créé en 1965, devient le premier groupe de loisirs sportifs d'Europe, gérant près de 50 centres et recevant plus de 100 000 stagiaires/an (Augustin & Ion, 1993). Plus généralement, l'administration de Jeunesse et Sports intervient, dans le cadre de la troisième loi-programme d'équipement sportif et socio-éducatif, pour aider les collectivités locales à acquérir les surfaces nécessaires à la pratique des activités de plein-air et de nature¹⁶⁹. Comme le font remarquer L. Besse (2014) ou J.M. Mignon (2007), l'héritage le plus tangible des années 1960, pour l'éducation populaire, est le parc immobilier. En Bretagne et plus particulièrement sur le littoral finistérien se constitue un patrimoine exceptionnel destiné à ces accueils spécifiques. De grandes propriétés sont ainsi rénovées et aménagées de façon à accueillir une vie collective (figure n°16).

¹⁶⁷ Il s'agit du groupe de travail interministériel Education-Jeunesse-Environnement créé en 1973.

¹⁶⁸ Source : Archives du Ministère Jeunesse et Sports, versement 19780440, ART. 1-2. « Rapport d'études du groupe de réflexion interministériel « Jeunes & Environnement », 1972-1973 ».

¹⁶⁹ Archives du Ministère Jeunesse et Sports, versement 19780440, ART. 1-2. « Protocole d'actions entre le Ministère de l'Environnement et le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, 1973. »

Figure n° 16: Centres d'accueil de colonies de vacances à Plougasnou (Finistère)
La commune a accueilli plus d'une dizaine de centres de vacances tout au long du 20e siècle



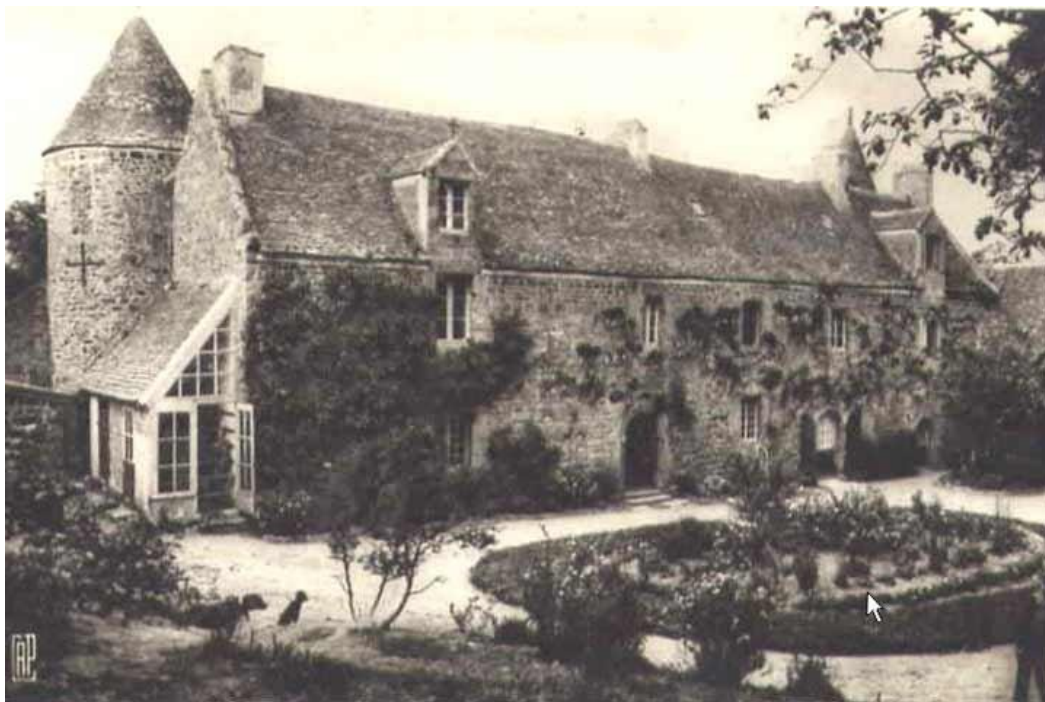
Manoir et chapelle Kerlevenez. Colonie de vacances de la paroisse de St Pierre de Montrouge (Paris) entre 1896 et les années 1960 (Cliché non daté).



Manoir de St Samson, dit « Les Roches Jaunes » (1907). La propriété est vendue en 1949 à la caisse des écoles publiques de Morlaix pour devenir un centre de vacances jusque dans les années 2000 (Cliché daté de 1967).



Centre de Keravel. Appartient au réseau associatif des Pupilles de l'Enseignement Public (PEP) et en particulier aux PEP de la Mayenne (53) depuis les années 1980 et actuellement toujours en activité (Cliché non daté).



Manoir de Pontplancoat (16^e siècle). A la fin du 18^e siècle, le manoir est vendu à des religieuses et devient une école pour jeunes filles jusqu'en 1940. Il est racheté en 1970 par la Ville de Paris et devient un centre de vacances jusqu'en 2011, où il est mis en vente.

L'animation dans les zones rurales du Finistère

Dans les années 1970, de nombreux ruraux peinent à intégrer les nouveaux réseaux de sociabilité en train de se construire au sein de nouvelles institutions. La légitimité de ces institutions (PNR, CPIE, etc.), portés par des dispositifs éco-orientés, est, nous l'avons vu, régulièrement questionnée ou remise en cause. Beaucoup se déclarent favorables à « un autre aménagement que celui des plans et des schémas imposés d'en haut », considérés comme étant en décalage par rapport aux préoccupations quotidiennes (Prod'homme & Vincent, 1977)¹⁷⁰. Mais leur souhaits ne peuvent revêtir la forme de projets élaborés et cohérents : ils n'ont ni l'occasion de réfléchir d'une manière globale à ces questions, ni les informations nécessaires. En effet, les milieux ruraux sont confrontés depuis quelques années déjà à un processus de désœuvrement des jeunes populations, qui ne trouvent plus systématiquement d'avenir professionnel à l'intérieur de leur territoire d'origine. Ce désœuvrement renforce les comportements à risques et les actes malveillants de la part de certains groupes de jeunes. Dans ce contexte, l'animation rurale se transforme sous l'effet de trois acteurs principaux : le Ministère de l'Agriculture et sa périphérie associative, le Ministère de l'Education Nationale et la Ligue de l'Enseignement. D'une manière générale, les militants laïcs ruraux, fermement appuyés sur l'appareil de l'Etat unificateur, se mobilisent pour la modernisation et la libération du monde rural de son organisation traditionnelle religieuse qu'ils contribuent à discréditer. Mais quelle que soit l'administration concernée, l'action de l'Etat consiste d'après P. Houée (1974), à faire accepter le changement en l'humanisant, en greffant sur la croissance économique des objectifs sociaux qui tiennent compte des disparités, des réticences et des coûts humains de l'adaptation. L'objectif, pour les pouvoirs publics et pour les professionnels, est alors de susciter la prise de conscience populaire et la responsabilisation collective, par l'animation, autour de projets plus globaux, et en intégrant la dimension culturelle. Il s'agissait, d'après une ancienne animatrice, de :

« Capter les gens, les jeunes et les faire bosser sur leur territoire, à travers tout un tas d'activités, pour les sensibiliser à leur territoire »¹⁷¹.

Autrement dit, le législateur, qui soutient largement les mutations sociotechniques qui affectent le milieu rural, reste vigilant à ce que ces changements d'ordre culturel, extrêmement rapides et profonds, soient accompagnés afin que les espaces ruraux disposent de ressources adéquates pour réussir leur reconversion, qui à bien des égards, est totale. Se développe ainsi, dans le monde rural, une action publique complémentaire du modèle de développement dominant (celui de la modernisation), fondée sur les idées « d'éveil critique » et de « développement endogène » (Demoustier, 2005).

¹⁷⁰ C'est par exemple le cas avec le Parc Naturel Régional d'Armorique (PNRA). Bien que porté par un réseau d'élus locaux, cette initiative, perçue comme descendante et technocratique, ne reçoive pas l'enthousiasme populaire.

¹⁷¹ Extrait d'un entretien réalisé avec Evelyne, une animatrice d'association de la fin des années 1960 ayant également enseigné quelques années dans un lycée agricole.

La Loi d'Orientation Agricole (LOA) de 1962, dont nous avons décrit auparavant les aspects liés à la profession agricole fait une large place à la promotion sociale et culturelle des adultes vivant dans le monde rural, comme en témoigne l'exemple suivant. En 1966, P. Harvois, alors directeur départemental Jeunesse et Sports de Haute Marne, rejoint l'action de E. Pisani, Ministre de l'Agriculture, et crée un corps d'enseignants socioculturels au sein de l'enseignement agricole (Chosson, 2002 ; Mignon, 2007). Ces enseignants sont chargés d'initier les élèves aux formes de culture et de production artistique jusque-là cantonnées dans les villes et d'utiliser à cette fin les équipements collectifs existant dans le milieu rural, en particulier les foyers ruraux :

« C'était important que les élèves fassent des rencontres, qu'ils sortent, que des gens de l'extérieur viennent au lycée [...] Je ne voulais pas qu'ils restent entre leurs murs, il fallait leur donner des moyens d'ouverture, des moyens d'information, des moyens d'expression »¹⁷².

L'enseignement agricole est en effet l'occasion pour l'Etat, dans le cadre de cette politique de formation socioculturelle, de réactiver les Foyers Ruraux lancés par le Ministère de l'Agriculture en 1946 et qui consistent à la fois à encourager la vulgarisation des techniques de production agricole et à permettre la promotion culturelle du monde rural. Le modèle du Foyer Rural, et à travers lui celui, laïc, du rassemblement social défendu par l'Etat s'oppose à cette période, à l'emprise traditionnelle et encore dominante des mouvements religieux (encadré n°6).

¹⁷² Extrait d'un entretien réalisé avec Odette, une enseignante socioculturelle au Lycée agricole de Châteaulin à la fin des années 1960.

Encadré n° 6: Les Foyers Ruraux

Après la guerre, l'administration travaille avec un groupe d'anciens résistants à remettre en activité les foyers paysans abolis sous l'Occupation. Les Foyers Ruraux sont officiellement créés en 1946 avec l'appui du Ministre de l'Agriculture, Tanguy Prigent, lui-même ancien résistant breton et à l'origine de la création de la loi sur le fermage et le métayage (loi du 13 avril 1946). Leur ambition est de faire œuvre de rassemblement à travers le développement de la culture et les loisirs dans le but d'exalter le sentiment d'appartenance à la nation. Cette capacité à rassembler est aussi perçue comme un préalable nécessaire à la modernisation agricole, qui requiert des structures de diffusion et de formation. Les Foyers deviennent ainsi, à l'échelle cantonale ou communale, le principal instrument de l'administration pour la vulgarisation agricole. En associant activités culturelles et formation technique, les Foyers font la promotion collective et contribuent au maintien de la population rurale. Enfin, en tant qu'émanation administrative, ils doivent être indépendants de toute appartenance politique ou religieuse, et doivent pouvoir, dans une logique anti-corporatiste, accueillir tous les habitants du monde rural, quelle que soit leur profession. Concrètement, toute association existante peut être agréée « Foyer Rural ». C'est la Fédération Nationale des Foyers Ruraux (FNFR) qui gère l'octroi des agréments, lequel donne généralement droit à des subventions.

Cette idée de laïcité rassembleuse est également promue, depuis la fin de la guerre, par la Ligue de l'Enseignement, fédération d'instituteurs qui se confond bien souvent avec le Ministère de l'Education Nationale tant leurs hiérarchies respectives sont proches. Chaque instituteur a pour mission de créer et d'animer une amicale laïque dans la commune où il est nommé, c'est-à-dire d'animer les communes rurales par la création d'activités périscolaires (Chosson, 1990). Plus largement, l'enseignement que reçoivent les élèves des lycées agricoles et dans le cadre scolaire en général doit leur transmettre la conscience de l'importance du patrimoine culturel et naturel qui les entoure et la connaissance des organismes agissant dans le domaine du développement culturel local (Mignon, 2007). Dans cette perspective, les acteurs du milieu rural privilégient une animation globale et multifonctionnelle, conçue comme nouvelle dimension dans une activité agricole existante, « *élargissement des perspectives plutôt que création totale, fonction complémentaire plutôt que service supplémentaire* » (Houée, 1974).

En dehors du cadre scolaire et de l'enseignement agricole en particulier, c'est davantage à partir de l'histoire et de la dynamique des mouvements d'éducation populaire que les nouveaux enjeux du milieu rural finistérien sont réappropriés et pris en charge par l'action publique (Tellier, 2010). C'est en particulier le réseau « urbain » des MJC qui s'interroge sur les évolutions du milieu rural. Mais si le réseau des MJC est un des seuls à réfléchir à une stratégie d'implantation nationale, sur le modèle de l'école et des autres services publics et réussit à s'implanter dans la plupart des villes moyennes, il ne parvient

pas à pénétrer les espaces ruraux bretons, encore fortement empreints de leur histoire catholique et peu enclins à tolérer des modèles d'organisation non seulement laïcs mais politiquement contestataires (Besse, 2010). De plus, l'enseignement laïc en milieu rural relève d'une conquête de plusieurs décennies par les pouvoirs publics, qui n'envisage pas de déléguer cette prérogative à des fédérations associatives trop indépendantes. En effet, seuls les pouvoirs publics, notamment par l'intermédiaire du Ministère de l'Éducation et de l'Agriculture parviennent peu à peu à diffuser un modèle d'éducation et d'animation laïc. Leur soutien aux grandes fédérations de la FNFR et de la Ligue de l'Enseignement, qui développent de nombreuses cellules locales, en sont les émanations les plus visibles. De ce fait, la professionnalisation de l'animation s'incarne plutôt dans les espaces ruraux bretons à travers l'action de l'administration centrale, seule capable, à cette période de concurrencer l'influence des réseaux traditionnels locaux, certes sur le déclin d'un point de vue structurel mais encore vivaces culturellement.

L'action de l'État en faveur des dynamiques d'animation se traduit par la création de nouvelles structures de formation, de nouveaux équipements et de postes. À côté de l'ouverture de postes de professeurs d'éducation culturelle dans les lycées agricoles (Mignon, 2007), la mise à disposition de fonctionnaires dans les différentes structures associatives nouvellement créées et le missionnement, par l'administration, d'animateurs socioculturels issus de formations universitaires nouvellement instituées étaient des pratiques en développement. Ces postes d'animateurs représentent une grande nouveauté pour le milieu rural finistérien. Dans la plupart des cas, les animateurs professionnels du milieu rural, fraîchement diplômés, sont eux-mêmes citadins et doivent, une fois « parachutés », se familiariser avec les enjeux du monde rural et coordonner des projets censés y répondre. Leur arrivée intervient cependant, et à leur avantage, à l'issue d'une période de mobilisation paysanne qui traduisent les dynamiques d'émancipation intrinsèques au territoire et qui constitue désormais un horizon pour d'autres types de mobilisations, par exemple socioculturelles.

Cette ambition d'intéresser et de mobiliser les populations rurales à leur lieu de vie trouve également une résonance particulière avec les premières grandes catastrophes écologiques (marées noires) qui affectent le territoire finistérien à la fin de la décennie et durant toute la décennie 1970¹⁷³. Ces catastrophes, avant de susciter de la contestation, provoquent la stupéfaction populaire et une prise de conscience sur le gigantisme des dommages que la société moderne peut occasionner sans savoir pour autant comment y faire face. Les engagements sociaux en faveur de l'environnement se formalisent dès lors sous deux formes : le militantisme politique et la pédagogie. Dans la première forme, c'est le plus souvent la rencontre entre des héritages de loisirs naturalistes et des réseaux scientifiques qui légitiment les mobilisations. Dans la seconde configuration, qui concerne plus directement le réseau que nous étudions, ce sont les activités sportives de plein-air, successivement utilisées

¹⁷³ Cf. les marées noires du Torrey Canyon en 1967, de l'Olympic Bravery en 1976, du Boehlen en 1976, de l'Amoco Cadiz en 1978, du Gino en 1979 et du Tanio en 1980.

à des fins d' enrôlement dans des mouvements de jeunesse ou dans une perspective sanitaire et éducative avant les années 1950, qui constituent une préfiguration à la diffusion des valeurs environnementales. Plus précisément, c'est à partir du réinvestissement et de l' institutionnalisation de lieux d' activités que le réseau d' animation rurale qui s' installe dans le Finistère au milieu des années 1970, développe progressivement des actions d' éducation à l' environnement.

**CONCLUSION
DE LA PREMIERE PARTIE**

**POUR UNE ANALYSE DES ETAPES DE
TRANSFORMATION DU RESEAU LOCAL**

En quarante ans, l'Education à l'Environnement est passée d'une invention politique formulée à l'échelle internationale à un champ d'action institutionnalisé dans les politiques publiques nationales, mobilisant une diversité d'acteurs, d'espaces et de pratiques, qu'ils soient à dominante environnementaliste ou éducative. Plus précisément, depuis l'institutionnalisation de la réforme environnementale à partir des années 1970 et plus fortement dans les années 1990, la régulation des questions socio-environnementales est prise en charge par une multiplicité d'acteurs à des échelles territoriales combinant le global et le local (Theys, 2003 ; Rumpala, 2008 ; Mermet & Berlan-Darqué, 2009). En effet, les énoncés environnementaux globaux encouragent, au cours des années 1990, la formation et l'engagement de coalitions d'acteurs dans la formalisation de projets éducatifs cohérents à l'échelle des territoires, afin de répondre aux enjeux de la dégradation des milieux naturels.

L'émergence de la logique territoriale dans la production de l'action publique constitue d'autre part un facteur déterminant dans la transformation des réseaux d'Education à l'Environnement et en particulier dans leurs capacités à générer de nouvelles ressources tournées à la fois vers leur propre structuration mais aussi vers leur territoire d'action (Theys, 2002 ; Vivien, 2005). Plus précisément, certains de ces acteurs, notamment ceux du monde éducatif et associatif, ont bénéficiés de l'évolution des formes et des processus démocratiques de décision instaurés par la territorialisation des politiques publiques. Ils ont ainsi pu se saisir des prescriptions environnementales pour en faire un horizon de développement local, tout en s'institutionnalisant à cette échelle (Weisbein, 2001 ; Micoud, 2005) et en générant de nouvelles ressources (Sauvé, 2000 ; Villemagne, 2008). Les acteurs de l'Education à l'Environnement cherchent aujourd'hui à *participer* et à *faire participer*, afin de constituer sur le long terme une force de propositions utile à l'élaboration des politiques locales environnementales et à leur appropriation par les *publics* (Céfaï, 2007). C'est dans cette injonction à la participation que le réseau de l'ULAMIR-CPIE se positionne aujourd'hui et développe des stratégies de mobilisation autour des dispositifs éco-orientés qu'il porte localement.

Notre travail de terrain montre que l'on ne peut comprendre l'action du réseau local aujourd'hui sans réinterroger sa trajectoire, à partir de son contexte de formation. Au cours des années 1960, les mouvements conjoints, sous l'effet de la modernisation agricole, de dépaysement et de rurbanisation des campagnes appellent à repenser les vocations du milieu rural. L'affaiblissement des structures traditionnelles de régulation sociale permet, pour les territoires en « redéfinition » comme le Finistère, d'être réceptifs aux autres formes d'innovations sociales. L'émergence des questions environnementale et culturelle et la reformulation de certains héritages éducatifs servent d'appui à la reconstruction, au moins narrative, d'un projet de développement commun. De nouvelles dynamiques s'expriment alors dans des dispositifs privilégiant une approche à la fois locale et transversale d'enjeux devenus plus globaux. Pour une part, ces innovations sont véhiculées par l'Etat, qui n'a jusqu'à présent jamais développé de politique publique en tant que telle, que ce soit dans le domaine de l'animation ou dans le domaine de l'environnement. Mais ces dispositifs

s'appuient également sur un réseau de solidarités et de formes d'initiatives locales préexistantes, longuement construites ou encouragées par exemple, par les notables ou les organisations religieuses finistériennes, avant qu'elles ne déclinent.

Avant d'être formulé en tant que problème à résoudre, l'environnement était présent sous d'autres formes et définit par une autre terminologie, celle de la « nature » (Blandin, 2009). Cette nature possédait des vertus pédagogiques pour « former » la jeunesse, que ce soit dans un objectif d'affirmation des identités individuelles ou collectives pendant les guerres, ou dans un objectif d'émancipation, de reconstruction et de loisirs à l'issue des conflits, à travers des activités sportives de plein-air par exemple. D'abord expérimentée hors du champ scolaire par des réseaux associatifs laïcs ou religieux, la « pratique » de la nature et l'éducation à la nature est progressivement insérée dans des dispositifs publics, au sein de l'institution scolaire en particulier (classes transplantées) à partir des années 1960-1970.

C'est donc à travers la rencontre de volontés locales (initiatives ascendantes) et le développement de ces politiques publiques (démarche descendante) qu'un faisceau d'actions socioculturelles et sportives de plein-air se constitue dans le Finistère. Ces actions sont en particulier portées par un réseau d'acteurs qui se formalise autour d'un maillage d'associations para-municipales et de centres de plein-air, lesquels connaissent un essor important et contribuent à redynamiser des communes sur le déclin (Jollivet, 1985). Dans cette approche initiale, la dimension environnementale en tant que telle est absente. Ce contexte général doit permettre dans la deuxième partie de fournir des clés de lecture pour analyser plus précisément l'émergence et les transformations du réseau d'acteurs étudié.

DEUXIEME PARTIE

LA TRAJECTOIRE DU RESEAU FINISTERIEN DES ULAMIR (1974- 2017)

La deuxième partie de la thèse a pour objectif d'analyser la trajectoire d'un réseau d'acteurs, centré à l'origine sur les enjeux sociaux et culturels du milieu rural finistérien. Il s'agit plus exactement de montrer le processus par lequel le réseau investit la question environnementale et construit sa relation aux milieux naturels.

Quatre variables peuvent être plus particulièrement considérées pour retranscrire les modalités de développement et de transformation du réseau: les facteurs à partir desquels le réseau se légitime (registres de domination) et se territorialise (contexte des politiques publiques, configurations institutionnelles), les pratiques professionnelles (objectifs, activités du réseau) et la construction du rapport à l'environnement (registres de connaissances).

Développée sur trois chapitres, cette analyse permet de dégager trois phases successives de développement du réseau, reposant sur trois configurations particulières. Le chapitre 4 décrit la période pionnière du réseau, son organisation, ses domaines d'activités, et les formes d'engagement qui le caractérise. Le chapitre 5 s'intéresse aux facteurs de la professionnalisation du réseau vers la pédagogie environnementale. Le chapitre 6 décrit les transformations organisationnelles et professionnelles du réseau. Il s'agit de montrer comment des dispositifs de gestion ou de pédagogie environnementale réorientent les pratiques professionnelles tout en transformant les rapports sociaux.

CHAPITRE 4

L'émergence d'un réseau d'animation rurale (1970-1980)

1. LE FONCTIONNEMENT DU RESEAU

1.1 L'organisation du réseau au niveau départemental

L'évolution des structures d'animation de la vie locale

Le rôle de l'administration de Jeunesse et Sport

La Direction Départementale Jeunesse et Sport du Finistère (DDJS 29)

Le rôle des enseignants

1.2. Les caractéristiques des ULAMIR

Les principes de fonctionnement des ULAMIR

Le rôle des réseaux nationaux d'éducation populaire dans le développement du réseau

1.2. Les formes d'engagement dans le réseau

L'engagement de l'inspecteur départemental

L'engagement des animateurs

Les réflexions sur la déontologie ou les prémisses d'une identité professionnelle

2. LES ACTIVITES DU RESEAU

2.1. Les actions d'animation

Les activités socioculturelles et de loisirs

Les activités de plein-air

Les formations des responsables associatifs

Les services mis à disposition du tissu associatif

2.2. Un réseau pionnier et charismatique de développement local

L'accumulation et le partage des ressources dans le réseau

La légitimité du réseau

Charisme et innovation : la production d'activités inédites dans le milieu rural finistérien

La construction d'une relation émotionnelle à la nature et d'un attachement au territoire

A partir du milieu des années 1970, le milieu rural breton, et plus particulièrement finistérien, est en pleine reconfiguration socio-économique et démographique. A cette période, la croissance démographique de l'espace rural breton reprend puis s'accélère - alors même que la population urbaine se stabilise -, d'abord sous l'effet de la natalité, puis à partir de 1975, sous l'effet des migrations. Cette évolution s'explique par le regain d'attractivité généré par la satisfaction des besoins sociaux essentiels (accès généralisé à un réseau routier, au téléphone, à l'eau courante, à la protection sociale), elle-même permise par l'action redistributive de l'Etat lors de la précédente décennie. Dans le même temps, la demande de loisirs des nouvelles populations s'accroît et le tourisme se développe. Dans ce contexte, les modèles de régulation interventionnistes, pourvoyeurs de programmes correctifs et standardisés, légués par l'Etat-Providence demeurent prégnants mais les logiques de développement endogène, reposant le plus souvent sur des expériences préfiguratrices venant du local (cf. chapitre 3) sont également supportées par l'action publique dans des décisions administratives (Chosson, 1990 ; Ion, 2005).

Dans le milieu rural breton, « *rester et vivre au Pays* » ne devient durablement possible que dans le cadre d'un projet de développement qui prend davantage appui sur les ressources locales avec pour double objectif de créer des conditions favorables à la maîtrise collective des enjeux et de permettre l'émancipation individuelle au sein de ce contexte. A cette période, la création, dans le Finistère, d'un réseau départemental d'animation rurale (les ULAMIR) présenté comme une innovation institutionnelle par les fonctionnaires de Jeunesse et Sports incarne la volonté plus générale de la puissance publique de participer à la revitalisation de communes rurales sur le déclin par le développement d'un projet d'animation sociale et culturelle.

L'objectif de ce chapitre est de décrire les étapes successives par lesquelles la mobilisation et l'évolution du réseau d'animation rurale se réalisent. Plus précisément, il s'agit de dégager les facteurs qui sont à l'origine de l'émergence du réseau et qui participent ensuite à son élargissement. Dans un premier temps, c'est le fonctionnement général du réseau qui sera décrit. Son organisation au niveau départemental et le rôle singulier de l'administration Jeunesse et Sports dans l'émergence d'une communauté d'acteurs seront analysés. Les missions des animateurs locaux seront plus particulièrement décrites, en tenant compte des objectifs énoncés par le réseau, des modes d'actions mis en œuvre et des échelles d'intervention. Deuxièmement, c'est la nature de la relation à l'environnement que le réseau construit à travers ces actions qui sera étudiée. Plus précisément, les activités du réseau mettent en évidence son action pionnière dans l'émergence d'une dynamique de développement local et environnemental.

1. LE FONCTIONNEMENT DU RESEAU

Dans le Finistère, les politiques de développement socioculturelles sont en mesure, selon l'administration, de répondre aux problèmes émergents de désœuvrement de la

jeunesse (ennui, comportements à risques, etc.) et plus largement de déstructuration du tissu économique local (exode, augmentation du chômage, etc.) par la valorisation des ressources locales (humaines, naturelles, paysagères, récréatives, etc.). La titularisation des premiers animateurs ruraux permanents du Finistère, en particulier au sein des premières Unions Locales d'Animation en Milieu Rural (ULAMIR) est considérée comme une solution, par l'administration centrale, pour accompagner la globalité des changements auprès de la population et pour développer l'emploi non-agricole. Plus précisément, le projet des ULAMIR développé au cours des années 1970 s'inscrit dans un contexte national de planification censé répondre aux déséquilibres territoriaux, qu'ils soient économiques ou culturels, entre les zones urbaines et les zones rurales. Ce projet participe ainsi la récréation d'un monde commun et à la formalisation d'un réseau d'acteurs.

1.1. L'organisation du réseau au niveau départemental

L'évolution des structures d'animation de la vie locale

Nous avons montré dans le chapitre 3 les transformations voire le déclin des structures d'encadrement traditionnelles du milieu rural breton. A l'associationnisme conservateur culturel et religieux tenus par les notables et le clergé, parfois dans une logique d'assistance sociale, succède un associationnisme à finalités sociales, sportives ou socioculturelles (foyers de jeunes, associations familiales, club du troisième âge, etc.). Une nouvelle génération encadrante voit le jour autour de la notion d'« animation globale », reprenant un critère de l'action collective antérieure : l'idée d'une action sur un ou des groupes sociaux spécifiques pouvant être caractérisé par un espace commun d'appartenance (Ion, 2005 : 47). Plus précisément, les nouvelles formes de mobilisations associatives s'opèrent à la fois en rupture et en continuité des mouvements antérieurs, « là où la place est libre »¹⁷⁴, tirant parti de leur déclin mais dans le respect de leur héritage, non pas idéologique mais social. Cette double intention est régulièrement évoquée dans les différents corpus d'archives et dans les témoignages des responsables associatifs vers la fin des années 1970. C'est le cas, par exemple, pour les nouvelles associations de développement local, à l'image des ULAMIR, dont nous détaillerons les caractéristiques plus loin, qui cherchent à clarifier leur action : « il semble que les responsables des ULAMIR aient repris, en la laïcisant, la philosophie du social qui avait conduit la JAC à assurer la formation du sens civique des responsables actuels (politiques, syndicalistes, dirigeants de coopératives agricoles, associations, etc.) »¹⁷⁵. A cet égard, il est intéressant de constater la proximité des leitmotivs et des modes d'action préconisés entre les différents mouvements successifs. Quand la JAC invitait à « voir, juger et agir », les ULAMIR précisent que « l'animation n'est pas une fin en soi, militer en milieu rural ne trouve sa justification que dans la perspective que vivre au pays est un choix possible et heureux »¹⁷⁶.

¹⁷⁴ Expression tirée d'un entretien avec Joël, ancien animateur.

¹⁷⁵ Extrait d'un article non-daté. Source : ULAMIR de Ploudalmézeau.

¹⁷⁶ *Ibid*

Nombreuses de ces initiatives associatives furent suscitées, encouragées ou soutenues par l'administration. En revanche, cette pénétration de l'institution publique dans les territoires est vivement critiquée par les tenants des organisations traditionnelles, notamment agricoles, comme la JAC (renommée MRJC), qui considèrent, outre leur opposition historique à toute initiative laïque, qu'il ne doit pas y avoir d'intervention étatique dans le domaine des organismes de promotion collective (Chosson, 1990). Cette politique était également contestée à l'intérieur du corps administratif lui-même et les conflits entre fonctionnaires ou entre animateurs socioculturels et enseignants étaient toujours sous-jacents¹⁷⁷. Ainsi, l'action publique entendant contribuer à la restructuration des milieux ruraux, par des interventions dans le domaine socioculturel, doit négocier son ancrage territorial avec le tissu social préexistant.

On peut distinguer avec J. Ion (2005) au moins trois grandes catégories d'acteurs impliqués dans ce projet. Il s'agit d'une part, des administrations étatiques (les différents ministères), dans leur double composante : administrations centrales et administrations déconcentrées au niveau régional et surtout départemental, représentées par des fonctionnaires. Dans le Finistère, cette action est en particulier conduite, dès le milieu des années 1960 et jusqu'au milieu des années 1980, par l'administration de Jeunesse et Sport. Plus exactement, ses fonctionnaires y sont chargés de porter et de légitimer des actions nouvelles. Il s'agit d'autre part, des collectivités locales à travers leurs élus. La troisième grande catégorie d'acteurs est celle relevant du secteur privé, et principalement du secteur associatif, au sein duquel il convient de distinguer, d'un côté, les représentants locaux des grandes fédérations associatives ou associations nationales (MJC, Foyer rural, etc.) et d'un autre côté, les associations locales de moindre envergure, souvent créées pour répondre à des problèmes posés localement.

Ce sont les caractéristiques de ces configurations d'acteurs que nous avons pris en compte pour analyser l'émergence d'une dynamique d'animation dans le Finistère. Plus précisément, le projet de refondation de la société rurale s'incarnant dans les ULAMIR devient opérationnel dans une configuration d'influences qui mobilise trois réseaux distincts : l'administration, le réseau institutionnel de l'éducation populaire et le réseau politique local.

¹⁷⁷ La création d'un corps spécifique d'animateurs socioculturels par le Ministère de l'Agriculture fut largement contesté par le Ministère de l'Éducation Nationale qui, d'une manière générale, s'opposa à toute tentative de ce type, considérant que la mission éducative au sens large était de son ressort exclusif (Chosson, 1990).

*Le rôle de l'administration de Jeunesse et Sport*¹⁷⁸

Au début des années 1970, l'administration Jeunesse et Sports est moteur dans la conduite de projets socioculturels. Ses Directions Départementales, qui possèdent de nombreuses compétences (tourisme, culture, jeunesse, sport, etc.), sont des relais influents dans les espaces urbains et ruraux (Héluwaert, 2002). C'est l'affirmation de l'échelon administratif départemental, dans un processus de déconcentration, qui est à l'origine de la promotion de l'administration de Jeunesse et Sports dans son ensemble, laquelle en retire effectivement une certaine notoriété. Le mouvement général de déconcentration est apparu nécessaire à la fin des années 1950 pour répondre efficacement aux besoins de terrain qui ont été inventoriés par une grande enquête¹⁷⁹. Il s'est opérationnalisé sous la mandature de Maurice Herzog (1958-1966) à partir de l'obtention d'importants crédits par le biais de la loi-programme d'équipements de 1961¹⁸⁰. La consommation de la totalité de ces crédits conditionnait leur reconduite. En conséquence, il fut question, pour accélérer leur traitement et donc le versement effectif des subventions, de limiter le nombre de dossiers étudiés au niveau de l'administration centrale en laissant le soin aux directions départementales - spécialement instituées pour cette mission - d'instruire ceux qui n'avaient pas d'envergure nationale ou qui n'atteignaient pas un certain seuil financier (Besse, 2014)¹⁸¹. Les échelons départementaux se virent ainsi confier de nouvelles attributions. Le préfet recevait de l'administration centrale une dotation financière globale. Il établissait un projet pour le département et, en fonction des directives nationales, le finançait. Cette logique de déconcentration, alors unique au sein de l'administration française¹⁸², illustre le mode de régulation caractéristique qui existait entre le monde de l'Education Populaire et son

¹⁷⁸ L'administration de la Jeunesse et des Sports a connu diverses appellations. Ainsi pour la période qui nous concerne (les décennies 1970 et 1980), il se dénomme Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de la Qualité de la Vie, chargé de la Jeunesse et des Sports (1969-1976) ; Ministère de la Jeunesse, des sports et des loisirs (1978-1981) ; Ministère délégué auprès du Ministre du Temps Libre, chargé de la Jeunesse et des Sports (1981-1983) ; Ministère délégué à la Jeunesse et aux Sports (1984-1991). Au sein de la communauté des acteurs placés sous la responsabilité de ce Ministère, il est d'usage d'utiliser la locution *Jeunesse et Sports*. Dans ce chapitre, *Jeunesse et Sports* renvoie aux différents niveaux : l'administration de tutelle, certes, mais aussi à l'activité déployée dans le cadre de cette gestion des politiques publiques placée sous la compétence de l'administration et des actions à l'initiative des acteurs dont les pratiques relèvent de la responsabilité de ce Ministère (Froissart & Bauer, 2014).

¹⁷⁹ Cette enquête menée par l'Institut français d'opinion publique était consacrée pour une part aux loisirs des 16-24 ans (Chassé, 1963).

¹⁸⁰ Dans le domaine de la Jeunesse et des Sports, la loi-programme prévoit de réaliser en 5 ans, 1400 centres sportifs, de plein-air, omnisports, de compétition, d'entraînement et de jeux ; 500 salles de sports et gymnases ; 260 piscines couvertes ; 500 bassins et stades nautiques de plein-air ; 650 maisons et foyers de jeunes ; 120 auberges de jeunesse et centres d'accueil ; 60 000 lits de colonies de vacances. (Source : *Le Moniteur des Travaux Publics*, hors-série, Juin 1962).

¹⁸¹ D'après M. Héluwaert (2010), sur environ 19000 dossiers instruits à l'administration centrale en 1958, il n'en restait plus que 263 à étudier en 1963.

¹⁸² Cette déconcentration constitue, lors de sa mise en place en 1958, une des premières opérations importantes de ce type dans l'administration centrale (Grosborne, 1985). Elle fait figure de précurseur de la réforme administrative de 1964.

administration affiliée : la cogestion. Les pratiques de cogestion, qui consistaient à formaliser autour de la notion de responsabilité mutuelle, les relations entre l'Etat, les Fédérations de la jeunesse, du sport et de l'éducation populaire et les collectivités locales, pouvaient, grâce aux services déconcentrés, se déployer dans les territoires.

Ces pratiques de cogestion connaissent leur plein essor sous la mandature de M. Herzog et de son cabinet, qui met en place une série de mesures pour structurer les différents mouvements et permettre l'expression des acteurs. Reprenant le principe du Conseil National de l'éducation populaire de la Jeunesse et des Sports (créé en 1950), le Haut-Commissaire définit un mode de relation de type coopératif entre les associations de jeunesse et l'Etat (Mignon, 2007). Concrètement, la cogestion place les acteurs locaux au centre des décisions. Elle permet le partage des responsabilités de la gestion entre les utilisateurs locaux et les gouvernements. Cet accès aux décisions et aux responsabilités partagées a pour objectif de stimuler l'énergie des acteurs de terrain pour innover et/ou adapter les solutions aux contextes locaux. La cogestion peut également avoir des implications sur le plan financier par l'attribution de subventions permettant de financer des emplois. En accord avec ces principes, des dispositifs d'aide sont mis en place pour le milieu associatif, à l'exemple du Fonds pour la Jeunesse et l'Education Populaire (FONJEP) en 1964. Ce fonds permet d'associer un représentant de l'Etat et une collectivité locale pour financer un projet d'embauche déposé par une association. Plus exactement, ce dispositif permet la contractualisation de deux acteurs locaux sur un projet commun, laquelle est aidée par une subvention départementale correspondant à 50 % de la dépense. En contrepartie, il laisse à l'association employeuse la liberté et la responsabilité du recrutement (Héluwaert, 2002). Ce contexte a en particulier permis l'augmentation de l'emploi associatif et l'augmentation du nombre des associations dans les communes rurales, alors que leur déclin fut très net à partir du début des années 1950 et jusqu'à cette période (Agulhon & Bodiguel, 1981 ; Epagneul & Mathieu, 2000 ; Laville, 2001).

L'aspect qui mobilise en priorité l'action des Directions Départementales dans le milieu rural est la question des équipements sportifs et socio-éducatifs. Dans ce domaine, Jeunesse et Sports ne développe pas de politique spécifique avant les Mille-clubs en 1968 (encadré n°7) et laisse de fait, le champ libre aux architectes et aux collectivités locales conseillées par les grandes fédérations d'Education Populaire. Avec l'accroissement des demandes, le service de l'équipement du Haut-commissariat apporte aux directeurs et inspecteurs départementaux la documentation nécessaire à la maîtrise des aspects les plus techniques.

Encadré n° 7: les Mille Clubs

Partant du constat que les différents mouvements de jeunesse n'accueillaient en réalité qu'une faible part des jeunes, l'administration de Jeunesse et Sport souhaite leur donner les moyens de construire et de gérer eux-mêmes un espace qui leur est attribué avec le soutien de la commune, sans avoir à passer par l'intermédiaire d'une fédération ou d'un mouvement. Elle monte l'opération « Mille Clubs ». L'attribution du club est faite à des municipalités candidates qui doivent prouver l'intérêt qu'elles portent aux attentes des jeunes. Leur réalisation est de la compétence des Directeurs Départementaux et de leurs agents. Le département du Finistère s'était vu attribuer une vingtaine de Mille clubs dont treize en milieu rural. Il en reste 5 aujourd'hui. D'après l'inspecteur départemental en poste à cette période, « force est de constater que dans le Finistère l'opération a eu un rôle déterminant pour la prise de conscience par les élus locaux de la nécessité d'une politique d'éducation populaire et d'animation des jeunes, en particulier en milieu rural. Dans la période qui a suivi, de nombreux équipements socioculturels ont été construits dans les communes rurales et urbaines tandis que de nombreux animateurs permanents étaient recrutés et que, dans la foulée, une réflexion était menée sur la place des jeunes dans ces équipements [...] Et puis, si l'opération Mille Clubs n'a pas apporté de solution miracle aux problèmes des inorganisés, elle a en tous cas permis, avec ses contradictions, ses échecs et ses réussites, de poursuivre et d'approfondir une réflexion sur ce problème récurrent qui, à mon sens, n'a jamais trouvé d'ébauche de solution sans le soutien militant et inventif d'associations de jeunesse et d'éducation populaire, d'animateurs permanents ou d'éducateurs. » (Source : Intervention au séminaire du Comité d'Histoire des Ministères chargés de la Jeunesse et des Sports, le 25 mars 2010).

En complément de cette montée en compétence institutionnelle, les inspecteurs départementaux se forment sur le terrain, au contact des acteurs locaux, et acquièrent, de fait, une connaissance et une expertise qui transforme leur rôle initial d'instructeurs de dossiers administratifs. Avec la déconcentration, les directeurs et inspecteurs départementaux Jeunesse et Sports se transforment en véritables conseillers techniques des élus locaux et en interlocuteurs des préfets en matière d'équipements et plus globalement, en matière de vie associative. Autrement dit, les Directions Départementales, créées à l'origine pour remplir une fonction essentiellement administrative (contrôle et instruction de dossiers de financements) deviennent des cellules de conseil et d'accompagnement de projets socio-éducatifs locaux. Appliquée à l'ensemble des secteurs du Ministère, le processus de déconcentration a fait dire que la France avait « 100 ministres de la Jeunesse et des Sports », et apportait aux services départementaux une image de dynamisme (Héluwaert, 2010). L'importance de l'enveloppe budgétaire accompagnant cette réforme jusqu'en 1975 et le « caractère peu bureaucrate » du corps des Inspecteurs de la Jeunesse et des Sports apportent des éléments d'explication. L'échelon départemental, qui constitue un espace d'échanges où les volontés politiques et les aspirations associatives se rencontrent devient incontournable pour la stratégie d'action de l'administration Jeunesse et Sport (Froissart & Verneuil, 2014).

La Direction Départementale Jeunesse et Sport du Finistère (DDJS 29)

La diversité de missions et la mosaïque d'acteurs impliqués dans les secteurs de la jeunesse, de l'Education populaire ou du sport confèrent une place stratégique aux responsables départementaux (Directeur départemental et Inspecteurs départementaux) (Froissart & Bauer, 2014). D'une manière générale, les responsables départementaux ont une fonction de proximité, étant directement en lien avec les élus et les acteurs locaux (tableau n°11). Plus que de simples fonctionnaires, ils se reconnaissent eux-mêmes comme étant des défenseurs et des militants professionnels de la vie associative, la plupart d'entre eux bénéficiant d'une expérience militante ou simplement bénévole. Les raisons de cet attachement professionnel au « terrain » renvoient, pour une part, à leur reconnaissance sociale à travers leur titularisation dans la fonction publique, de leur identité héritée de leur parcours de vie individuel et forgée la plupart du temps au sein des réseaux associatifs d'éducation populaire (Verneuil & Duceux, 2014).

Tableau n° 11: Missions de l'administration déconcentrée de Jeunesse et Sports

	Directeur Régional JS	Directeur Départemental JS	Inspecteur Départemental JS
Rôle	Coordination des Directions Départementales	Coordination des services départementaux	Accompagner et faire émerger les initiatives locales. Conseil, expertise.
Missions	Travail administratif réalisé à distance des réalités de terrain.	Instruction des dossiers de financements. Gestion des relations publiques.	MJC. Mille Clubs. Classes de mer. Centres nautiques. Centres sociaux. Foyers ruraux. Foyers de jeunes.
Attitude	Lutte contre les inégalités culturelles.	Défense des valeurs de l'Education populaire	Proximité et connaissance du terrain. Engagement professionnel. Autonomie.

Dans le Finistère, les initiatives menées à partir des années 1970 sont, en lien avec ce contexte général, imputables au rôle déterminant des services de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports du Finistère (DDJS 29) à travers d'une part, son Directeur Départemental, Jacques Beulze, et d'autre part, l'inspecteur départemental, Vincent Picheral, en poste entre 1967 et 1981. Le premier, originaire de Carhaix, ancien

membre actif de la Résistance et ancien instituteur, est « un laïcard de la vieille SFIO »¹⁸³. Le second, auparavant salarié permanent et militant dans différents mouvements de jeunesse au niveau national, notamment au sein de la Fédération Française des MJC (FFMJC), prend ses fonctions à Quimper en 1967, tout en enseignant périodiquement à l'IUT Carrières Sociales de Rennes. Il contribue également à soutenir le développement des deux premières MJC du département à Douarnenez et à Morlaix¹⁸⁴. Ce dernier parvient à étendre son champ d'action au milieu rural par l'importance des financements qu'il pouvait mettre à disposition des communes. Le Ministère de la Jeunesse et des Sports dispose d'un budget conséquent sur la période 1961-1981¹⁸⁵. En débloquant des fonds sans précédents, l'État, au cours de cette période, a permis de mettre en place ce qui constitue aujourd'hui un véritable patrimoine socio-éducatif des communes (Falcoz & Chifflet, 1998). Les entrevues informelles, lors par exemple, de réunions sur les financements d'équipements communaux, entre les fonctionnaires et les élus locaux, sont nombreuses, comme l'illustre cet extrait d'entretien avec l'inspecteur départemental :

« Avec Herzog, il y avait une grosse politique d'équipement et la Jeunesse et les Sports disposait de crédits pour la construction de gymnases, pour la construction des MJC, bref on était reconnus parce qu'on avait du fric [...] et donc on rencontrait beaucoup les Maires, sur des tas de problèmes, des problèmes de jeunesse mais aussi problèmes de centres de vacances parce que le Finistère était aussi à l'époque le deuxième département d'accueil de colonies de vacances après la Savoie. On les rencontrait beaucoup à l'époque sur les problèmes d'équipements sportifs qui se développaient à une vitesse terrible. Donc on pouvait discuter beaucoup avec les maires et les maires des milieux ruraux s'interrogeaient souvent sur : « qu'est-ce qu'on va faire de nos jeunes » ?

¹⁸³ Jacques Beulze est « affectueusement » décrit comme tel par Vincent Picheral qui estime lui devoir beaucoup sur la liberté d'action que lui a octroyée son supérieur hiérarchique durant sa mission à la DDJS et jusqu'à la mort prématurée de ce dernier en 1980 : « on a eu la chance d'avoir un directeur de grande qualité, ça a été une période très riche au niveau de l'animation ». La disparition du directeur départemental coïncidera d'ailleurs avec le départ de Vincent Picheral pour assurer la fonction d'adjoint à la Culture à la mairie de Quimper.

¹⁸⁴ La MJC de Morlaix est créée en 1959 à l'initiative du maire de la Ville, Jean Le Duc, médecin de profession. La MJC de Douarnenez prend forme en 1967 après une expérimentation temporaire d'animation estivale, soutenue par la Direction Départementale de Jeunesse et Sports, suite à des épisodes violents avec des groupes de jeunes, les « Blousons Noirs ».

¹⁸⁵ Ce budget avoisine 1% du budget total de l'État (en 2014, le budget du Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie associative avoisine les 833 millions d'euros). L'apport financier de l'État au cours de cette période est considérable. Avec la mise en place de la première loi-programme d'équipement sportif et socio-éducatif (1961-65), votée le 28 juillet 1961, la somme allouée à ce secteur dépasse largement l'effort consenti lors des quinze années précédentes. La deuxième loi-programme (1966-1970), votée le 2 juillet 1965, poursuit cette politique. La troisième loi-programme (1971-1975), votée le 13 juillet 1971, marque le début du désengagement financier de l'État. Ce phénomène se traduit par la baisse du plafond des montants subventionnables, même si le pourcentage de l'aide de l'État reste globalement stable (entre 20 et 50 % du montant du projet).

De ce fait, l'expérimentation de nouvelles idées s'en trouve facilitée:

« C'était la première fois qu'on pouvait s'intéresser de manière institutionnelle au milieu rural autrement que sur le plan économique, c'est-à-dire agricole »¹⁸⁶.

D'une manière générale, l'intervention de Jeunesse et Sports est injonctive et incitative : une demande locale préalable n'est pas toujours nécessaire pour que des moyens soient mis à disposition et qu'un projet puisse prendre forme (Ion, 2005). L'administration, à travers ses fonctionnaires départementaux, est ainsi, à cette période, largement à l'initiative de nouvelles dynamiques :

« Y'a pas de vrai projet en fait, Vincent [Picheral] lui a un projet, une pensée, une pédagogie [...] les communes, elles ont des problèmes, elles ont des besoins et y'a quelqu'un qui est là pour leur expliquer que ça pourrait répondre à leurs besoins »¹⁸⁷.

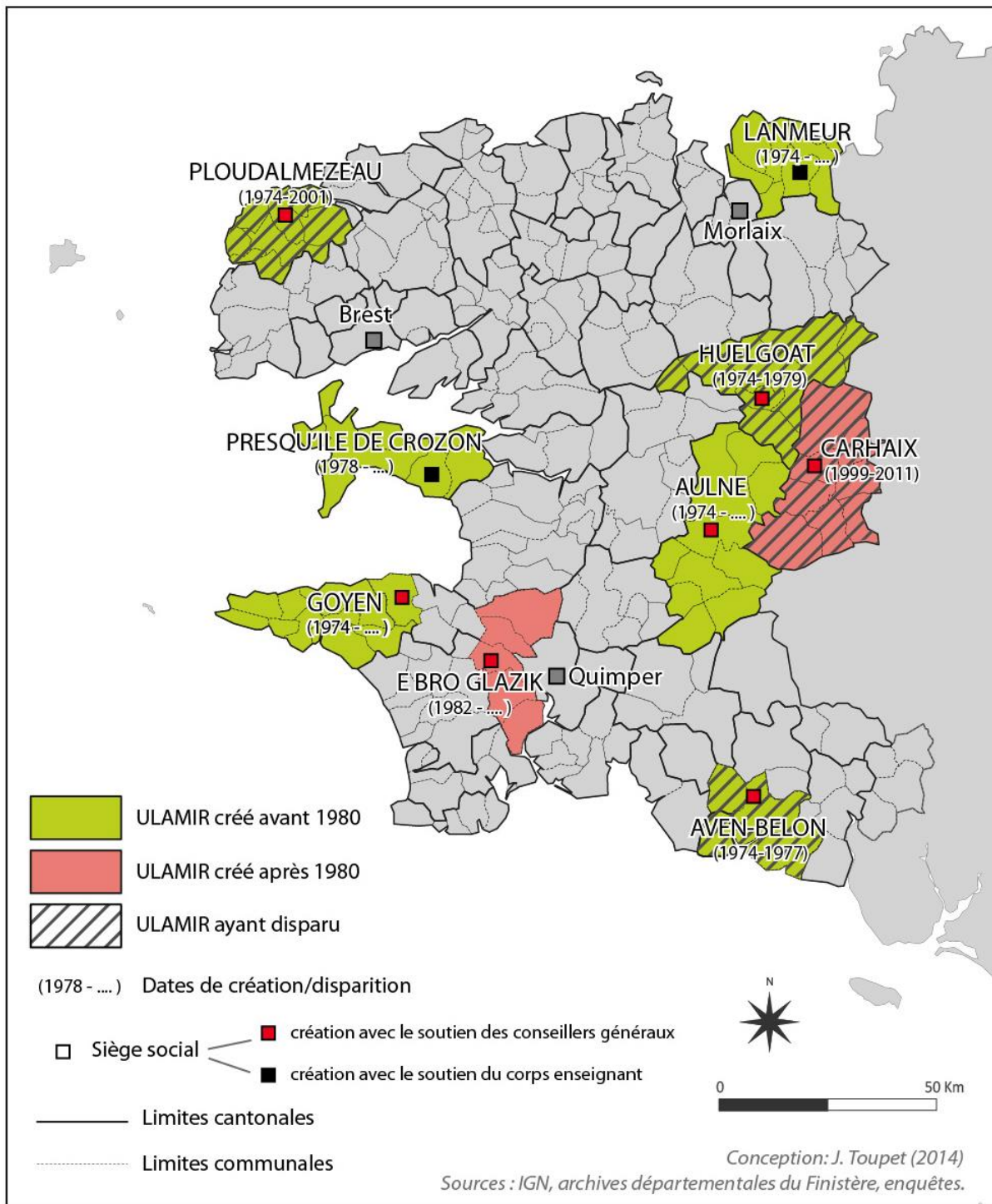
C'est d'abord sur le modèle de fonctionnement des Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC), dont l'inspecteur à l'expérience, qu'un premier projet d'animation, reposant sur des Unions Locales des Maisons des Jeunes et de la Culture (ULMJC), est proposé aux territoires ruraux finistériens en 1970. Mais après l'échec de rallier les trois premières ULMJC au réseau national des MJC, lequel confirme son désintérêt pour les enjeux du monde rural, et les réticences du département de voir un réseau lié aux partis et aux syndicats investir les territoires jusqu'alors animés par des réseaux attachés aux valeurs traditionnelles ; il est décidé de revoir la formule initiale. En 1974, les six premières Unions Locales d'Animation en Milieu Rural (ULAMIR)¹⁸⁸, indépendantes de toute fédération nationale déjà existante, sont mises en place sur les cantons volontaires et s'organisent la même année en Union Départementale (UDAMIR) (figure n°17). L'attribution d'aides financières par l'Etat participe à l'adhésion de la plupart des élus locaux et notamment des conseillers généraux, qui se positionnent en relais de l'administration pour appuyer la mise en place des premières structures associatives d'animation permanente. Toutefois l'argument financier n'est pas le seul déterminant car à cette époque, la classe politique locale (figure n°17), toutes sensibilités confondues, impulse et soutient, dans la continuité des mobilisations paysannes et de l'action des structures socio-économiques comme les comités d'expansion (CELIB, SEMENF, CECOR), l'innovation sociale. L'implantation des ULAMIR a en outre émergé de volontés éducatives localisées portées par le corps enseignant (figure n°17).

¹⁸⁶ Extrait de l'entretien réalisé avec l'inspecteur de la DDJS en poste à cette période, Vincent Picheral.

¹⁸⁷ Extrait de l'entretien réalisé avec Evelyne, une des premières animatrices permanentes qui avait été recrutée par Vincent Picheral.

¹⁸⁸ Elles concernent les cantons de Ploudalmézeau, Lanmeur, Châteauneuf du Faou, Aven-Belon, Crozon et Goyen.

Figure n° 17: Les ULAMIR du Finistère (1974 – 2017)



Parmi les conseillers généraux, on retrouve une même génération de personnalités: Jean Hourmant, maire de Châteauneuf du Faou (ULAMIR Aulne); Alphonse Penven, maire de Huelgoat (ULAMIR Huelgoat) ; François Manach, maire de Commana (ULAMIR Huelgoat) ; Jean-Pierre Jeudy, maire de Carhaix (ULAMIR Carhaix) ; Louis Orvoen, maire de Moëlan sur Mer (ULAMIR Aven-Belon) ; Louis le Pensec, député-maire de Mellac et futur Ministre de la Mer sous Mitterrand en 1981 (ULAMIR Aven-Belon) et surtout Alphonse Arzel, député-maire de Ploudalmézeau (ULAMIR Ploudalmézeau). Chez les enseignants porteurs de l'initiative, on retrouve François Gautier, professeur et directeur du collège de Lanmeur (ULAMIR Lanmeur) et Claude Yvenat, instituteur et Maire de Crozon (ULAMIR Crozon).

Le rôle des enseignants

La mobilisation du corps enseignant dans la mise en place des ULAMIR est à mettre en lien avec ses efforts depuis les années 1960 pour essayer les activités physiques et éducatives dans et hors du champ scolaire. Au moment de la prise de fonction de l'Inspecteur départemental, une dynamique était en construction depuis quelques années autour des activités nautiques, à l'initiative en particulier d'instituteurs ou de professeurs d'éducation physique et sportive (EPS) (Attali, 2014). L'exemple le plus emblématique de cette période est le développement du centre de classes de mer de Moulin-Mer à Logonna-Daoulas en 1964 (cf. chapitre 3) (encadré n°8).

Encadré n° 8: Les classes de mer dans le Finistère

L'idée des classes de mer, pour la première fois formulée par quelques instituteurs ou professeurs visionnaires, véhicule une dimension critique autant qu'innovante, comme le décrit l'inspecteur départemental : *« C'était des types qui étaient tous d'origine paysannes, pauvres ou de classes plutôt ouvrières [...] ils avaient fait l'Ecole Normale parce qu'ils étaient extrêmement brillants sinon ils l'auraient jamais fait [...] donc c'était des types qui en voulaient, qui très vite se sont sentis à l'étroit dans leur fonction d'instituteurs et qui en même temps étaient très pédagogues [...] et donc ils ont été cinq ou six à avoir créés les premiers centres nautiques et centres de classes de mer dans le département »*¹⁸⁹.

Jacques Kerhoas appartient à cette génération de fondateurs. Instituteur, il exerce à Saint-Cadou, dans les Monts d'Arrées. En 1958, il est nommé à Daoulas où naît son envie de rapprocher les enfants de la mer. Avec quelques amis, il décide de mettre en place une école de voile sur le site de Moulin-Mer. En 1962, Jacques Kerhoas devient le premier instituteur détaché de l'Education Nationale pour encadrer des classes de mer. A la fin des années 1970, il existe une cinquantaine de centres nautiques dans le département, dont huit sont permanents et huit encore en construction. Leur coordination est assurée par l'Union pour le Développement du Nautisme dans le Finistère (UDNF), créée en 1961, autour du centre nautique de Tréboul (Source : Rapport au Préfet des actions éducatives en milieu marin, 1979). A cette période, le Finistère est le second département de France derrière la Savoie en nombre de centres d'accueil de classes transplantées, répartis essentiellement sur le littoral. (Source : Archives Départementales du Finistère, cote 157W211).

Des activités nautiques de rivière sont également ponctuellement organisées par le corps enseignant en milieu rural sur les temps non-scolaires :

« Nous, en tant qu'enseignants, on a fabriqué les premiers canoës en plastique du Finistère ! [...] sur plusieurs semaines, pendant un jour par semaine, on remontait la rivière et à chaque moulin, chaque seuil, on laissait les canoës sur place, on

¹⁸⁹ Extrait d'un entretien réalisé avec Vincent Picheral.

prenait ma voiture... dix gamins dans la voiture, tu vois le tableau, et on revenait le jeudi suivant pour continuer la ballade »¹⁹⁰.

Au départ totalement disséminées, improvisées et bénévoles, ces actions sont progressivement gérées et coordonnées par les services déconcentrés de Jeunesse et Sport ; d'abord à travers le système de « mise à disposition » des enseignants¹⁹¹, puis à partir de 1980 par le corps des Conseillers Technique et Pédagogique (CTP).

Ainsi, au milieu des années 1970, l'administration et la classe politique locale porte un projet commun d'animation territoriale. Chaque ULAMIR réunissait en moyenne 70 adhérents pour un salarié permanent. Ce sont ces salariés, auxquels avaient été mis à disposition en règle générale, un bureau et une boîte postale, qui devinrent les premiers animateurs professionnels ruraux du département.

1.2. Les caractéristiques des ULAMIR

Lorsqu'elles émergent, les ULAMIR sont présentées par l'administration comme des structures nouvelles et innovantes. Ce sont leurs caractéristiques salariales, financière, territoriale, et la façon dont elles mobilisent les ressources de leur pérennisation que nous présentons ici.

Les principes de fonctionnement des ULAMIR

Les ULAMIR se caractérisent par des modalités de gestion définies et développées par la DDJS du Finistère, sous l'action de Vincent Picheral.

Premièrement, les Unions Locales sont créées sous statut associatif et ont vocation à fonctionner avec un animateur professionnel, salarié à temps plein. En milieu rural, c'est la première fois que l'activité d'animation est envisagée en ces termes, les structures existantes, issues des réseaux traditionnels, laïques ou confessionnels (Foyers ruraux, JAC, etc.), ayant toujours fonctionné bénévolement. Concrètement, la dynamique de professionnalisation s'est dans un premier temps effectuée dans ce passage d'une activité bénévole partagée entre plusieurs personnes à une activité exercée à plein-temps par une seule personne dont elle tirait sa principale source de revenus. Autrement dit, la construction professionnelle du réseau s'est opérée par la salarisation des animateurs, traduisant le passage d'un travail bénévole, non rémunéré, à un travail – un emploi – qui est rétribué par un salaire. La

¹⁹⁰ Extrait de l'entretien réalisé avec Fanch, un ancien professeur de collège devenu par la suite chargé de mission du Parc Naturel Régional d'Armorique.

¹⁹¹ La mise à disposition (MAD) est la situation du fonctionnaire qui demeure dans son corps d'origine, continue à percevoir sa rémunération, mais qui exerce des fonctions hors du service où il a vocation à servir. Un grand nombre d'enseignants et de professeurs, relevant de l'Education Nationale furent mis à disposition de l'administration de Jeunesse et Sport pour accompagner les initiatives bénévoles spontanées qui avaient lieu depuis quelques années.

salarisation signifie l'entrée de l'activité dans un système de règles qui définit les modalités de reconnaissance du travail effectué. Dans le cas présent, la reconnaissance s'effectue principalement à travers la considération matérielle de la rémunération. Du point de vue institutionnel, cette professionnalisation s'inscrit dans la volonté de l'Etat de gérer et contrôler ces activités d'animation tout en laissant aux professionnels la liberté des choix éducatifs (Verneuil & Duceux, 2014).

Deuxièmement, le canton est considéré (et présenté ainsi par l'administration aux élus locaux) comme l'échelle opératoire pour le développement d'une instance d'animation et de coordination associative et la création d'un maillage territorial dans ce domaine. Plus précisément, l'intercommunalité est un véritable prérequis du projet des ULAMIR, en ce qu'elle suppose des pratiques de proximité et fait référence à l'idée de coopération (Baudelle & Le Délézir, 1999). Les chefs-lieux de canton, dans lesquels s'implantent généralement les ULAMIR, polarisent l'espace rural finistérien en concentrant les espaces de services (commerce, établissements scolaires, etc.) et de loisirs (sièges sociaux des clubs ou des associations). Le canton est, à travers son chef-lieu, l'espace du quotidien, là où se réalisent les sociabilités intercommunales et où se structure le tissu associatif (Lagadec et al., 2009). Du point de vue institutionnel, ce choix est également stratégique en ce qu'il permet à certains conseillers généraux, qui voient dans cette initiative un moyen supplémentaire de valoriser et renforcer leur territoire politique (Allain et Baudelle, 1995), d'appuyer cette idée auprès de leurs conseillers et administrés et de souscrire à l'initiative.

Troisièmement, le principe de cogestion des ULAMIR, incite en même temps qu'il le cadre, le développement de relations de confiance entre les différents partenaires (administration, collectivités et professionnels). L'expérience antérieure par les élus locaux des pratiques de cogestion agricole, ayant permis d'obtenir pour le Finistère, de nombreuses mesures de développement territorial, a l'avantage de faciliter la construction de cette confiance, par la référence à un modèle de comportement et à des résultats considérés comme globalement très positifs (cf. chapitre 3). Concrètement, le canton, en devenant l'échelle opératoire des structures impliquait que chaque commune verse une subvention de fonctionnement, en plus de celles du Conseil Général et de la DDJS¹⁹². En outre, ce plurifinancement est, selon Vincent Picheral, la garantie indispensable à la liberté d'action de l'animateur professionnel :

« On était complètement dans cette logique de la cogestion et moi j'étais d'autant plus favorable à ce choix institutionnel que j'ai toujours pensé et je le pense toujours mais c'est plus du tout à la mode et c'est plus du tout faisable d'ailleurs, j'ai toujours pensé qu'une certaine liberté donnée aux professionnels en ce qui concerne les choix pédagogiques, les orientations politiques était favorisée par des

¹⁹² La gestion financière des ULAMIR est répartie comme suit : 35% Conseil Général ; 25% l'Etat via la DDJS et du budget dédié à la politique de Rénovation Rurale ; 40% à la charge des communes adhérentes.

structures cogérées et des plurifinancements. Et moi je pense que c'est un gage de liberté énorme que de bénéficier de plurifinancements et c'était aussi cette idée qu'on trimballeait dans les nouvelles structures ULAMIR »¹⁹³.

Ce principe de cogestion renforçait par ailleurs la dimension institutionnelle des ULAMIR, qui se différençaient clairement de ce point de vue, des associations nées sous l'initiative citoyenne, insérée dans des mouvements militants, et composée uniquement de bénévoles, les quelques professionnels n'étant présents, le plus souvent, qu'aux niveaux régional ou national dans le cas d'un fonctionnement fédéral ou en réseau (Peyre, 2005). Les ULAMIR ont pu, au contraire, du fait de leurs conditions de réalisation, entretenir des liens étroits avec les collectivités locales, les administrations ou les grandes fédérations.

Quatrièmement, le fonctionnement des ULAMIR repose sur un principe de non-ingérence dans le tissu social local existant qui se traduit par trois modalités d'intervention : l'analyse des besoins associatifs et le rôle de conseil auprès des associations existantes et des collectivités locales ; la coordination des actions des associations du canton ; l'animation ou l'action directe dans des situations particulières ou exceptionnelles¹⁹⁴. Plus précisément, l'organisation des ULAMIR doit permettre aux animateurs de renforcer l'autonomie et les capacités d'action des individus et des collectifs existants, en leur donnant les moyens de participer ou de co-organiser des activités sportives ou culturelles et ainsi de renforcer le tissu social local.

Pour parvenir à cet enrôlement, il s'agit pour les animateurs de s'insérer dans des réseaux existants ou de trouver des intermédiaires, permettant d'atteindre des groupes spécifiques, ce à quoi peuvent aider les fédérations associatives d'Education Populaire.

Le rôle des réseaux nationaux d'éducation populaire dans le développement du réseau

En 1978, l'UDAMIR adhère à la Fédération Nationale des Foyers Ruraux (FNFR), réseau avec lequel Vincent Picheral avait des relations, du fait de sa participation régulière aux commissions de travail nationales réunissant les différents mouvements de jeunesse. A cette date, la FNFR, qui coordonne les foyers ruraux locaux, est un des rares réseaux ruraux à avoir conservé une certaine stabilité dans la dynamique d'action culturelle en milieu rural (Chosson, 1991)¹⁹⁵. Le réseau cherche néanmoins, pour conserver son implantation territoriale, à élargir sa base et s'ouvrir, pour cela, à d'autres structures locales. En 1973, la FNFR obtient l'agrément Jeunesse et Sports¹⁹⁶ et les conseils généraux rétribuent des postes.

¹⁹³ *Ibid.*

¹⁹⁴ Source : archives de l'ULAMIR de Ploudalmézeau, 1982.

¹⁹⁵ Au début des années 1970, la FNFR regroupe encore 2500 foyers en France et concerne 200 animateurs permanents.

¹⁹⁶ Un agrément peut être défini comme une approbation administrative de leur mode de fonctionnement et une reconnaissance de l'intérêt général que présente leur action. Il permet aux

De fait, l'adhésion de l'UDAMIR à la FNFR lui permet d'obtenir deux postes Fonds Jeunesse Education Populaire (FONJEP)¹⁹⁷ par an. Le FONJEP apporte pour chaque poste une subvention régulière. Pour l'UDAMIR, cela représente pour chaque poste une subvention de plus de 25 000 francs par an. Sur 1200 postes reconnus par le FONJEP, 100 seulement touchent le milieu rural¹⁹⁸. La FNFR, dont une des missions principales est de promouvoir l'émancipation socioculturelle du milieu rural, est à ce moment-là, un instrument institutionnel supplémentaire aidant à l'ancrage territorial, par la promotion professionnelle, du réseau des ULAMIR (Richard, 1996). Parallèlement, les statuts de l'UDAMIR sont modifiés et permettent d'ouvrir l'adhésion aux foyers ruraux et aux autres associations en milieu rural, moyen pour le mouvement de se donner du poids et de l'influence. Suite à un grand colloque organisé en 1979 à Pleyben, l'UDAMIR se rapproche de la plupart des grandes fédérations d'éducation populaire (FOL, MRJC, etc.) et d'autres associations isolées. Suite à cela, le réseau départemental passe de l'adhésion de sept ULAMIR au rassemblement de 64 structures¹⁹⁹.

Ainsi, le réseau d'animation rurale du Finistère n'émerge véritablement qu'à partir de la rencontre entre des dynamiques globales, portées par des administrations et des réseaux associatifs institutionnalisés, et des dynamiques locales, portés par un réseau d'élus et dans une autre mesure, d'enseignants et d'animateurs. Les ULAMIR constituent plus particulièrement le centre de ce réseau multiniveaux (figure n°18).

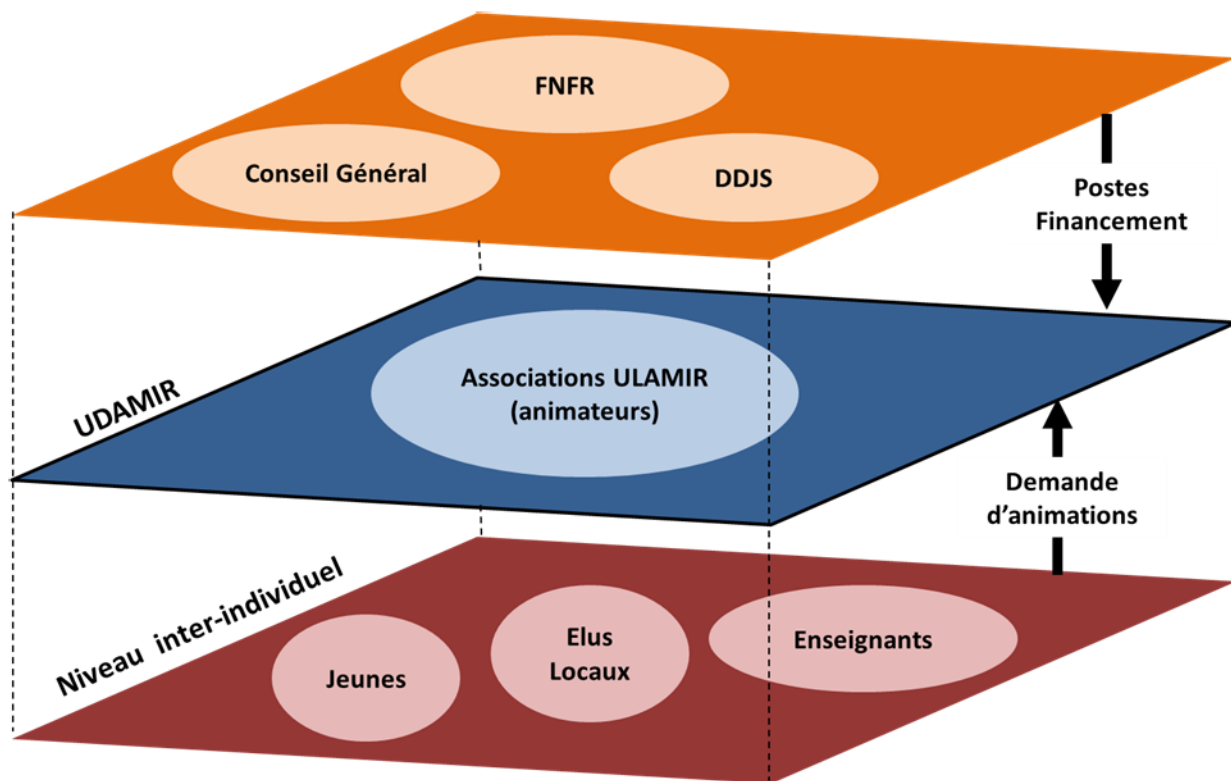
associations de solliciter des subventions, de coopérer avec les services publics et de pratiquer certaines activités.

¹⁹⁷ Le FONJEP recueille les participations des Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, de l'Agriculture, etc.

¹⁹⁸ Source : compte-rendu de l'Assemblée Générale de UDAMIR, 1978.

¹⁹⁹ Source : compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'UDAMIR en 1978.

Figure n° 18: Le réseau multiniveaux des ULAMIR



1.3. Les formes d'engagement dans le réseau

Les sociologues utilisent le concept d'engagement quand ils essaient de rendre compte du fait que les individus s'engagent dans des trajectoires d'activité cohérentes (Foote, 1957). Ces trajectoires seraient régulées par une forme de contrôle social, c'est-à-dire que les individus agiraient de manière cohérente car certains types d'action sont tenus pour justes et adéquats par les membres d'une société ou d'un groupe social et parce qu'agir d'une autre manière se révélerait moralement discutable ou particulièrement inopportun, voire les deux à la fois (Becker, 2006). C'est pour comprendre ces mécanismes que les formes d'implication des acteurs dans leur travail seront décrites ici. Cette description permet de mettre en avant l'importance du système de valeurs autour duquel des comportements cohérents, c'est-à-dire les engagements, s'organisent. Ces engagements doivent en effet permettre de délimiter collectivement – tout en réévaluant régulièrement ces limites - ce qui est désiré ou craint pour l'unité du réseau.

L'engagement de l'inspecteur départemental

Le rôle déterminant de Vincent Picheral tient en grande partie à l'identité et au fonctionnement de l'administration de Jeunesse et Sports elle-même. Sa gestion déconcentrée, relativement singulière dans le système administratif français jusque dans les années 1980, en fait un cadre de travail relativement souple, ayant pour objectif central

« d'éduquer la jeunesse ». Dans l'exécution de cette tâche, un des principaux enjeux est de concilier un travail de proximité (et donc de confiance) envers les grands mouvements et associations d'éducation populaire et les acteurs locaux (élus, jeunes, etc.) avec la nécessité de faire valoir, à travers les services administratifs, les prescriptions politiques globales. Positionnés au cœur de ces tensions, les Directeurs départementaux et leurs Inspecteurs apparaissent comme des personnages clés, au rôle fondateur. Placés sous la responsabilité directe des Préfets puis, plus tard, des Directeurs régionaux, ils sont en contact avec la puissance publique. Mais ils comptent également parmi les acteurs chargés de soutenir et d'animer la vie associative. Dès lors, la notabilité construite dans la relation établie avec les associations et le capital social accumulé au cours des années de négociations avec les élus locaux constituent l'un des traits du profil professionnel du Directeur et de l'Inspecteur Départemental (Froissart & Bauer, 2014).

Vincent Picheral possède à son arrivée dans le département, une solide expérience des grands mouvements d'éducation populaire (Peuples et Cultures, notamment) et a déjà investi les réseaux d'animation urbaine (MJC) et d'enseignement (au sein des IUT Carrières Sociales) au niveau national. A ce titre, il siège dans de nombreuses commissions de travail où il est amené à côtoyer divers hauts-fonctionnaires, responsables ou encore élus.

C'est par l'intermédiaire de la FNFR qu'il rencontre, au début des années 1970, Alphonse Arzel, alors conseiller général et maire de Ploudalmézeau. A cette période, l' élu figure parmi les personnalités politiques les plus influentes dans le département du Finistère. Il joue en particulier un rôle déterminant dans les instances politiques départementales et nationales sur les questions rurales, tant du point de vue économique que sur le plan de l'animation associative. Lui-même agriculteur et formé à l'esprit d'entreprise à la Jeunesse Agricole Chrétienne (JAC), où il était à la fois militant et animateur de chorales et de théâtre, Alphonse Arzel fait partie de ces premières personnalités à envisager le développement local à travers la coopération territoriale (Hascoët, 1992)²⁰⁰. Il était ainsi très à l'écoute des différentes initiatives de promotion sociale et culturelle. Vincent Picheral, familier des pratiques de cogestion et maîtrisant parfaitement les codes de l'action publique, tire alors parti de la sensibilité de l' élu aux dynamiques associatives chargées d'animer la vie locale, sensibilité qui se manifesta dans son soutien à la création de l'ULAMIR de Ploudalmézeau en 1974, et dans son mandat à la présidence, plus tard, de l'Union Régionale des ULAMIR entre 1983 et 1989.

Dans son analyse des « métiers flous » du développement rural, G. Jeannot (2005) montre que les emplois d'animateur ou « d'agent de développement », tels qu'il les décrits, n'existent que là où une volonté locale s'est constituée et en particulier là où des élus ruraux volontaires, ayant pour la plupart des visées politiques dépassant leur territoire (Allain & Baudelle, 1995), font le pari de l'intercommunalité mais aussi le constat que celle-ci ne peut

²⁰⁰ Alphonse Arzel est à l'origine du premier Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM) du Finistère en 1968.

pas se déployer sans ces emplois. Dans ce contexte, qui correspond à bien des égards au contexte finistérien du milieu des années 1970, élu et animateur deviennent interdépendants, le poste ne pouvant exister sans une volonté politique et en retour il permet à l'élu de mobiliser des ressources qu'il n'aurait pas pu obtenir seul. Cette posture singulière place le couple élu-animateur dans la position d'entrepreneurs qui doivent simultanément produire la légitimité et le financement de leur action (Jeannot, 2005). La quête d'une validation de l'action par la société civile ne cesse alors d'être présente pour asseoir cette nécessaire complémentarité entre mobilisation sociale et recherche de financements.

Dans cette configuration, la légitimité de l'action s'obtient de deux manières. D'un point de vue institutionnel, l'expérience du système de cogestion mis en place dans les années 1960 permet la constitution d'un mode de fonctionnement spécifique où l'administration de Jeunesse et Sports, associée à la volonté des élus locaux, devient structurante en permettant aux acteurs locaux de développer leurs projets, le plus souvent inédits. De plus, l'appropriation par les fonctionnaires de Jeunesse et Sports de ces expériences décisionnaires participatives est déterminante dans la constitution et la transmission d'une culture de l'engagement (Froissart & Bauer, 2014). Plus particulièrement, c'est l'engagement de l'inspecteur départemental qui suscite et encourage la motivation et l'abnégation des animateurs, eux-mêmes engagés sur le « terrain », pour porter et incarner l'innovation.

L'engagement des animateurs

Les premiers animateurs professionnels du département sont issus de la première promotion de l'IUT Carrières Sociales de Rennes, créé en 1968, au sein duquel Vincent Picheral est enseignant²⁰¹. Sa double fonction lui permis de recruter parmi ses étudiants et d'entretenir par la suite des relations fréquentes avec eux pour mettre en place et développer les ULAMIR. D'une manière générale, les liens entre les nouvelles offres de formations universitaires aux métiers de l'animation et le monde associatif tenaient beaucoup à des contacts personnels des militants et des professionnels de l'éducation populaire intervenant dans les cursus (Besse, 2014). Dans le Finistère, cinq des six premiers animateurs professionnels sont issus de l'IUT Carrières Sociales de Rennes.

Cette cooptation au sein d'une formation où les liens d'interconnaissance sont préexistants, couplée à l'enjeu de la première prise de responsabilité professionnelle des animateurs crée une dynamique d'animation qui se caractérise par leur engagement en faveur du développement des territoires. En effet, face à une charge de travail importante et à une reconnaissance sociale parfois difficile à obtenir, l'engagement personnel, la solidarité,

²⁰¹ Coopté par un technicien Jeunesse et Sports, l'inspecteur départemental participa à son tour au recrutement d'un de ses amis connu à *Peuples et Cultures*, Jean-Claude Doucet, lequel développera par la suite la pédagogie libertaire de l'IUT.

l'esprit d'initiative, la « *niaque* »²⁰² de ces jeunes animateurs rendent le montage de projet d'autant plus réalisable que le soutien est accru et la confiance réitérée régulièrement par celui qui endosse la figure charismatique du « fonctionnaire militant » (Lazéga, 1994 ; Labbe, 2010). Élément fédérateur et régulateur, Vincent Picheral est, pour ces animateurs, un leader qui suscite l'admiration, en faisant preuve d'une grande ouverture d'esprit :

*« C'était un très grand militant, copain de Rocard, il y avait vraiment une grande richesse et du courage chez cet homme [...] »*²⁰³.

*« Je crois qu'on était très sous la coupe de cette personne...et puis il avait une grosse influence sur tous les animateurs urbains aussi, pas que nous [...] »*²⁰⁴.

*« J'avais une relation avec Vincent qu'était forte, je disais que les animateurs du Finistère étaient atteints d'une « picheralite aigue ! »*²⁰⁵.

Cette implication dans le travail est rapportée, par ceux qui l'ont vécue, notamment par les jeunes professionnels, sur un mode quasi-héroïque ; en témoignent l'importance des références à l'énergie nécessaire pour « *faire plusieurs fois par semaine d'importants trajets en soirée* », ou au caractère vierge de milieux socio-économiques qui n'avaient jamais été sollicités de la sorte, etc. Comme le souligne plusieurs témoignages, que résume cet extrait d'entretien :

*« Il fallait voir le temps qu'on passait sur le terrain ou à faire de la paperasse, on comptait pas nos heures, on travaillait tout le temps, même le dimanche [...] je partais de chez moi à 9h du matin et parfois je rentrais à minuit »*²⁰⁶.

Ces récits traduisent le surinvestissement dans leur rôle professionnel et sa prédominance sur tous leurs autres rôles sociaux. C'est néanmoins cette fusion et cette réduction des rôles sociaux qui certes, permettent le montage de projet mais surtout créent les conditions de la solidité du réseau d'acteurs.

Cet engagement traduit également la capacité de ces animateurs à s'appropriier leur territoire d'action alors même qu'ils n'en sont pas initialement issus et ne sont que rarement sensibilisés aux enjeux et au relatif isolement qui les caractérisent²⁰⁷ (figure n°19). Ils n'ont en effet que très peu été préparés, au cours de leur formation, à la réalité du milieu rural et en particulier à l'exercice du métier d'animateur en milieu rural où le quotidien est plutôt

²⁰² Terme utilisé par cinq des six animateurs interrogés, en exercice à cette période. Il renvoie à la notion de combativité.

²⁰³ Extrait de l'entretien réalisé avec Evelyne, la première animatrice de l'ULAMIR de Huelgoat.

²⁰⁴ Extrait de l'entretien réalisé avec Patrick, le deuxième animateur de l'ULAMIR de Lanmeur.

²⁰⁵ Extrait de l'entretien réalisé avec Joël, le premier animateur recruté par l'intermédiaire de Vincent Picheral à l'ULAMIR de Ploudalmézeau.

²⁰⁶ Extrait de l'entretien réalisé avec Patrick, le deuxième animateur de l'ULAMIR de Lanmeur.

²⁰⁷ Cinq des six animateurs des ULAMIR interrogés viennent du milieu urbain, soit de la région rennaise soit d'autres régions françaises.

solitaire et où les codes de l'animation socioculturelle et de l'action sociale sont moins répandus qu'en milieu urbain :

« On ignorait tout de tout, en gros on savait rien hein, pour simplifier et résumer. On aurait débarqué en Afrique, en Asie ou au Pôle Nord ça aurait été exactement la même chose ! »²⁰⁸.

Ce décalage pouvait conduire, par des comportements inappropriés ou incompris, à des malentendus. C'est pourquoi, plus largement, les aptitudes personnelles, l'intérêt pour l'innovation et la réflexion pédagogique, la « débrouille », la capacité à « monter des coups »²⁰⁹ (Ion, 2005 : 100), à mobiliser des ressources (financements, etc.) sont autant de caractéristiques recherchées par l'administration départementale de Jeunesse et Sports. Ces qualités correspondent également à l'idée selon laquelle l'activité professionnelle se définit en même temps que les acteurs se construisent eux-mêmes en tant que personnes, parfois en tant que leaders « positifs », perçus comme exemple à suivre (Verneuil & Duceux, 2014). Le travail articulant autonomie et valeurs reflète l'image d'un affranchissement à l'égard des contraintes extérieures. L'autonomie devient alors un enjeu essentiel dans l'organisation du travail professionnel militant (Nicourd, 2009).

²⁰⁸ Extrait de l'entretien réalisé avec Patrick, le deuxième animateur de l'ULAMIR de Lanmeur.

²⁰⁹ Expression récurrente dans le discours des anciens animateurs interviewés.

Figure n° 19: Prise de fonctions de l'animatrice de l'ULAMIR du canton de Lanmeur
(Source : Le Télégramme, 20 Avril 1974)

Avec l'arrivée de Mlle Grelier l'union locale pour l'animation en milieu rural du canton Le Télégramme a pris le départ 20 Avril 1974

Le 15 février, une cinquantaine de personnes comprenant les maires du canton, des conseillers municipaux, les responsables des diverses associations sportives ou culturelles des huit communes, se réunissent au Foyer des Jeunes, sous la présidence de M. Moal, maire, conseiller général, afin de promouvoir l'animation en milieu rural. Il s'agissait donc d'une assemblée générale consultative en vue d'établir un projet de statuts, qui fut approuvé. Par la suite, les participants avaient procédé à la nomination d'un Conseil d'administration provisoire et c'est celui-ci qui s'est réuni jeudi, à 18 h, au Foyer des Jeunes.

En ouvrant la séance, le président, M. Stervino, souhaita la bienvenue à Mlle Francine Grelier, qui a pris officiellement ses fonctions d'animatrice. Il poursuivit en rendant

compte d'une réunion des ULAMIR, qui s'est tenue récemment à Commana.

Les membres du Conseil procédèrent à un examen des différents problèmes se rattachant à la mise en place de l'animatrice, à savoir : sa permanence, qui se tiendra au siège de l'association, c'est-à-dire au foyer de Lanmeur; ses permanences qu'elle assurera, avec les horaires permettant de la contacter, etc...

Naturellement, les assistants ébauchèrent l'animation estivale, notamment sur Locquirec et Plougasnou, mais afin de secourir Mlle Grelier dans sa tâche, il est vraisemblable qu'une seconde animatrice (ou animateur) lui sera adjointe durant la saison.

Il fut également décidé qu'une nouvelle réunion se tiendra dans la soirée du 20 avril, puis que le Conseil

d'administration provisoire cessera ses fonctions en septembre, afin qu'il soit alors désigné un Conseil définitif.

Les intentions de Mlle Grelier

Maintenant, présentons l'animatrice. Mlle Francine Grelier, qui exerce déjà dans l'animation à Brest, est arrivée au chef-lieu de canton voici deux semaines. Sa première tâche fut de prendre contact avec les différentes municipalités du canton, ainsi qu'avec les associations déjà en place. Son but est de travailler, dans un premier temps, à partir des moyens d'animation existants avant de se lancer dans un programme plus ambitieux.

Dans le cadre des Foyers des Jeunes, l'animatrice développera les

loisirs qui leur sont propres, comme la photographie ou les activités manuelles et artistiques. En outre, elle entend également s'adresser aux adultes, tout comme aux anciens, à qui seront proposées des animations adaptées.

Afin de coordonner toutes ces activités, Mlle Grelier a déjà commencé et poursuivra l'organisation de réunions dans chacune des huit communes, où seront convoquées toutes les personnes intéressées par l'animation.



LANMEUR. — Durant l'exposé de M. Stervino.



LANMEUR. — Mlle Francine Grelier.

Mlle Francine GRELIER a pris ses fonctions d'animatrice en milieu rural

Dans les huit communes du canton de Lanmeur, une nouvelle animatrice a pris ses fonctions. Elle se rendra dans les communes pour promouvoir l'animation en milieu rural. Elle sera assistée par un animateur adjoint. Les réunions de travail se tiendront au Foyer des Jeunes. Les associations locales seront sollicitées pour développer des activités.

La nouvelle animatrice cantonale tente de relancer le Foyer des jeunes

L'animatrice Mlle Grelier a tenté de relancer le Foyer des Jeunes de Lanmeur. Elle a organisé une réunion de travail avec les responsables des associations locales. Elle a également proposé des ateliers de travail pour les jeunes. Elle espère que ces actions permettront de développer l'animation en milieu rural.

La cohésion du réseau originel repose sur un engagement commun à créer une dynamique d'animation en milieu rural et le groupe existe principalement à travers le partage de ce projet et la construction de sa cohérence. De manière plus générale, la multiplication des actions et l'exaltation commune qu'elles entraînent semble suffire aux animateurs comme justification de leur engagement. C'est l'action qui crée le plaisir d'être ensemble et qui socialise les militants, les encourage à rester mobilisés. Une sorte de compromis pragmatique se noue entre les animateurs et l'organisation à laquelle ils adhèrent et pour laquelle ils travaillent : ils surinvestissent leur tâche professionnelle en échange d'une « bonne ambiance », d'une sociabilité qui constitue une part importante de la rétribution de l'engagement. C'est également ce qui explique, comme l'ont déjà constaté S. Nicourd (2009) et F. Sawicki (2003), que les frontières entre la vie professionnelle-militante et la vie privée ne soient pas étanches et que les moments de fête participent à la construction des sociabilités du réseau.

Une telle structure explique le rôle crucial du leader au cours des premières années du réseau. Cette double construction collective et individuelle est pour ainsi dire, et comme l'ont montré plusieurs auteurs, propre à la mouvance Jeunesse et Sport (Poujol, 1989 ; Héluwaert, 2002 ; Mignon, 2007). Dans le contexte d'une action de proximité, il s'agissait à la

fois, pour les animateurs finistériens, d'encourager les jeunes à prendre des initiatives sur le plan de leur vie locale, et de convaincre les élus locaux d'accueillir et de soutenir ces dynamiques. En d'autres termes, ils devaient conquérir des clientèles, gagner des adeptes, construire des communautés autour de l'adhésion aux valeurs de culture populaire, de convivialité, de solidarité ou encore d'abnégation dans le travail (Ion, 2005 : 104). En contrepartie, l'administration devait aider les animateurs à « faire leur place », à développer leur pratique et par la suite, à améliorer leur qualification pour sécuriser leurs parcours professionnels.

Les réflexions sur la déontologie ou les prémisses d'une identité professionnelle

Pour les Directeurs et Inspecteurs Départementaux, ainsi que pour les animateurs, une des difficultés était de concilier leur travail de proximité envers les associations et acteurs locaux avec la nécessité de représenter l'administration, supposée dénuée de toute couleur politique ou idéologique. Les inquiétudes envers les velléités partisans voire corporatistes des nouveaux professionnels étaient réelles, notamment de la part des autres administrations mais aussi et surtout de la part des élus locaux. Les recherches appliquées en sciences sociales autour de l'Education Populaire, de son héritage militant et de ses liens avec l'administration et les collectivités locales attestent de la réalité de cette quête d'un équilibre entre défense des valeurs démocratiques, méthodologies professionnelles et posture déontologique (Chosson, 1967, 1990 ; Gaudibert, 1972 ; Mangenot, 1973 ; Poujol, 1989).

Dans le Finistère, les élus locaux étaient d'autant plus favorables aux initiatives véhiculées par la DDJS que les animateurs étaient attachés à la constitution d'une certaine neutralité dans le développement de leurs actions. En témoignent, par exemple, l'importance prise par les « réunions de déontologie » entre les animateurs professionnels :

« Ça pouvait devenir syndical, mais ça ne l'était pas, c'était vraiment déontologique en fait [...]. A l'époque des ULAMIR, on avait pratiquement une fois par trimestre une réunion de déontologie entre professionnels... y'avait quand même une pensée si vous voulez, à la fois sur ce que ça veut dire « faire de l'animation », « quel est notre rôle ? »...et puis en même temps c'est la fabrication d'une pensée départementale parce que s'il n'y a pas une mesure du sérieux des uns et des autres, qui nous rends finalement solidaires les uns des autres [...]. On ne pouvait pas être solidaires de gens qui faisaient n'importe quoi donc on en parlait entre nous et ces réunions ont duré vachement longtemps »²¹⁰.

Une des raisons pour laquelle les animateurs étaient attachés à cette question de la déontologie était avant tout pragmatique : leur neutralité garantissait non seulement leur

²¹⁰ Extrait d'un entretien réalisé avec Joël, le premier animateur de l'ULAMIR de Ploudalmézeau, également premier délégué de l'UDAMIR.

insertion et dans un réseau local (professionnel, administratif et associatif)²¹¹ mais également la pérennité de leur emploi. Rester et évoluer dans son métier reposaient alors, pour l'ensemble du réseau, sur un habile maniement de cette double appartenance au monde, historique, de l'engagement militant et au monde, plus contemporain et dont ils sont issus, de l'animation professionnelle ; double-appartenance illustrée par la figure du « militant professionnel » ou du « salarié engagé » (Bernardeau-Moreau, 2004). Ainsi, l'indépendance par rapport à des engagements politiques mais aussi par rapport à des formes d'organisation fédérative (comme sont organisés la plupart des mouvements d'éducation populaire par exemple) est ce qui permet de faire tenir ensemble ces acteurs, aux dispositions, aux expériences sociales et aux aspirations hétérogènes (fonctionnaires, animateurs professionnels, élus locaux, jeunes, etc.). D'autre part, ce « souci déontologique » témoigne des prémisses de la professionnalisation du réseau laquelle se manifeste à travers cet effort de définition et de délimitation de son rôle, c'est-à-dire par sa quête de reconnaissance de ses compétences propres, distinctes des autres réseaux (Dubar et al., 1998) – nous le préciserons au prochain chapitre.

2. LES ACTIVITES DU RESEAU

2.1. Les actions d'animation

« Rompre l'isolement », « être au service des gens », « se préoccuper de leurs soucis », « les ouvrir au monde » sont les leitmotivs des animateurs locaux²¹². Conjointement à la promotion faite par l'administration et les responsables politiques locaux, l'ancrage territorial des ULAMIR est effectif sous l'action des animateurs qui s'emploient à répondre aux attentes des populations résidentes. Attentes des parents d'abord, qui ne « savent pas trop quoi faire des enfants »²¹³ ; des jeunes eux-mêmes qui se regroupent ; ou simplement des habitants qui s'inquiètent, par exemple, des changements encourus par leur commune (remembrement, constructions de routes, etc.).

L'action des animateurs se construit pour une part, en réaction à ce qui est perçu comme des orientations contre-productives et contraires aux idéaux d'animation véhiculés par le réseau pour rendre l'acteur social, habitant le milieu rural, responsable et créatif. Plus généralement, ce petit groupe d'animateurs, au fonctionnement communautaire, développe une grande capacité à s'appropriier son territoire d'action et à le défendre contre d'autres initiatives, jugées néfastes ou illégitimes. C'est le cas des initiatives jugées trop institutionnelles et/ou trop extérieures au Finistère ; parmi elles, celle de l'association Etudes

²¹¹ Cette démarche explique en particulier le positionnement discret, dans le cadre de leur fonction professionnelle, de la plupart des animateurs, sur les dossiers pourtant sensibles dans le Finistère à cette période : la grève du lait en 1972 et le nucléaire à partir de 1975 (Bonhommeau, 2011).

²¹² Expressions reprises des entretiens réalisés avec les différents animateurs professionnels des ULAMIR.

²¹³ Discours de Joël, animateur de l'ULAMIR de Ploudalmézeau en 1979 (archive privée).

et Chantiers, de la compagnie parisienne de théâtre Chalosse²¹⁴ ou encore du Parc Naturel Régional d'Armorique, pourtant géographiquement très proche, mais avec lequel les relations sont soit quasi-inexistantes soit ouvertement conflictuelles. Les propos des animateurs en exercice à cette période sont illustratifs de cette posture défensive :

« Nous au début on les aimait pas « Etudes et Chantiers » dans le Finistère, parce qu'ils venaient sur nos plates-bandes [...] les ULAMIR c'était un réseau finistérien, impénétrable »²¹⁵.

Si ce fonctionnement communautaire, voire à certains égards, sectaire, favorise la cohésion du groupe, il tend d'un autre côté à ostraciser d'autres tentatives d'animation, empêchant les relations avec des structures aux modes d'action parfois similaires. Plus exactement, ces stratégies de distinction ont pour objectif de faire émerger un collectif, compétent et légitime. Elles constituent par ailleurs un des aspects du processus de professionnalisation du réseau, qui à cette période se réalise sous l'action d'un groupe d'acteurs charismatiques, chargé de délimiter les contours du réseau. Ainsi, l'analyse des entretiens montre la volonté des animateurs d'être actifs pour accompagner les mutations, de « ne pas être à la traîne », de « marquer ce territoire-là de [leur] logique à [eux] » et les amènent à soutenir et/ou à proposer des actions dans deux domaines principaux : le domaine socioculturel ou de loisirs (souvent d'accès gratuit) autour de thèmes variés et le domaine social souvent couplé à une plus-value économique (chantiers d'insertion, camps-chantiers, etc.) (figure n°20).

²¹⁴ L'essor des compagnies théâtrales itinérantes est le résultat de la dynamique de décentralisation culturelle, débutée à la fin des années 1950 (Ion, 2005 : 98)

²¹⁵ Extrait de l'entretien réalisé avec Patrick, deuxième animateur de l'ULAMIR de Lanmeur.

Figure n° 20: Le renouveau de l'animation rurale avec les ULAMIR
 (Source : dessin paru dans *Le Trégor* du 27 Novembre 1982)



Plusieurs dessins représentant le paysan dans sa fonction furent diffusés au lancement des ULAMIR. La modernisation technique ainsi que la diffusion et la décentralisation culturelle y sont explicitement représentées (tracteur, radio, livres) tandis qu'est suggéré la fonction des ULAMIR dans ces mutations.

Les activités socioculturelles et de loisirs

Une des premières démarches de l'animateur lorsqu'il prenait ses fonctions était de réaliser une sorte d'état des lieux des activités existantes sur le canton et de rencontrer les groupes d'acteurs potentiellement concernés ou intéressés par le développement de ces activités :

« Comment je m'y suis prise ? J'ai, dans chaque commune, essayer de diagnostiquer qu'est-ce qui y'avait comme population, quels pouvaient être les besoins. Donc rencontrer les maires bien sûr, mais surtout aller un peu à la rencontre de gens [...] en tout cas dans chaque commune je faisais des choses complètement différentes ; à Locmaria-Berrien, c'était avec des personnes âgées, avec des choses toutes simples, les faire sortir de chez eux pour aller au Guilvinec parce qu'ils y étaient jamais allés [...] y'avait des soirées cabaret, des soirées cinéma dans les restaurants ou les gymnases [...] à Huelgoat, y'avait le mille club...donc au mille-club y'avait le labo photo [...] »²¹⁶

Suite à ce premier contact avec le terrain, les choix d'animation ou de développement pouvaient être opérés. Cinq grands domaines étaient plus particulièrement explorés : la diffusion culturelle, dont la culture bretonne (théâtre, chorale, montage et coordination des

²¹⁶ Extrait de l'entretien réalisé avec Evelyne, première animatrice de l'ULAMIR de Huelgoat.

bibliothèques cantonales, etc.) (figures n° 21 et n°22) ; l'animation touristique (réanimation et coordination des fêtes et animation locales en lien avec les syndicats d'initiatives) ; les loisirs audiovisuels (cinémas itinérants, photographie, formation au montage) (figure n°23) ; l'animation en relation avec l'école (mise à disposition de ressources pour les enseignants) ; l'animation sportive (gymnastique, voile, kayak, etc.).

Le choix de ces domaines d'intervention est à mettre en relation avec les formes de l'action publique concernant la démocratisation culturelle, au sein de laquelle les réseaux associatifs et les fédérations jouent un rôle déterminant, ou encore le développement du tourisme (une des priorités des conseils généraux).

Figure n° 21: La création d'une bibliothèque cantonale (ULAMIR de Lanmeur)
(Source : La Dépêche Trégoroise, 1977)



La bibliothèque cantonale est mise en place par une commission de l'ULAMIR de Lanmeur. Le stock de livres qui tourne tous les deux mois dans les différentes bibliothèques du canton (environ 4000 livres). Opération menée en partenariat avec la Banque Centrale de Prêt (BCP) de Quimper qui complète le fond.

Figure n° 22: La création d'une pièce de théâtre en hommage à Tanguy Prigent, natif du canton (ULAMIR de Lanmeur)
(Source : Le Télégramme, 27 Mai 1986)



Naissance du projet théâtre « Sacré Tanguy Bihan » en 1985, à l'occasion du 40^e anniversaire de la loi sur le fermage et le métayage promulguée en 1946 par Tanguy Prigent, Ministre de l'Agriculture en 1946. Ce projet fut l'occasion d'associer la MJC et le Théâtre de Morlaix, ainsi que Naïg Rozmor (écrivaine et poétesse bretonne) à l'élaboration de cette pièce. Un appel à comédiens amateurs fut lancé sur le canton. Quinze représentations furent données dans tout le département jusqu'en 1987, qui regroupèrent plus de 5000 spectateurs. Ce projet témoigne de l'utilisation du territoire et de l'histoire locale comme des ressources des projets culturels collectifs menés par l'ULAMIR.

**Figure n° 23: Affiche annonçant les dates du cinéma itinérant
sur le canton de Lanmeur**

(Source : Bulletin cantonal d'information « Sklerijenn » édité par l'ULAMIR de Lanmeur, 1982)



En Bretagne, le cinéma itinérant a démarré en 1920 sous l'action des patronages (Deniel & Lagrée, 1985). Il disparaît au milieu des années 1960 sous l'effet de la multiplication des postes de télévision et du développement des moyens transports facilitant les déplacements dans les salles de cinéma des centres urbains (Brest, Quimper, Rennes). Les ULAMIR ont contribué à redynamiser cette pratique dans les années 1970 et 1980.

Pour résumer, l'action des premiers animateurs professionnels du milieu rural finistérien s'inscrivait dans l'ambition de parité culturelle entre les espaces ruraux et urbains promulguée par le gouvernement tout en tirant parti des spécificités territoriales locales. Dans ce projet de concrétisation d'une politique publique, les animateurs avaient ainsi pour fonction de créer autour d'eux une « communauté éducative », c'est-à-dire de faire participer l'ensemble des acteurs ruraux à cette dynamique du « renouveau rural » :

« On était dans des logiques de développement de réseau, avec des pédagogies autour de la coopération, de faire que les gens s'associent, que les gens créent du lien social »²¹⁷.

²¹⁷ Extrait de l'entretien réalisé avec Evelyne, première animatrice de l'ULAMIR de Huelgoat.

En ouvrant des espaces d'expression, le réseau des ULAMIR contribue ainsi à la refondation de la société rurale. Il mobilise pour cela deux ressources : l'histoire locale, comme nous venons de le voir, et le milieu naturel en tant que tel.

Les activités de plein-air

Si le financement de leur poste est en général totalement pris en charge par l'administration et les collectivités, les conditions de travail des premiers animateurs permanents sont caractérisées par le manque de moyens. Autrement dit, si les charges de fonctionnement étaient fournies par la puissance publique, les investissements liés à l'activité professionnelle, mêmes minimales, ne le sont pas²¹⁸. Dans ce cadre, les choix des activités sont directement déterminés par leur coût. De ce point de vue, les activités de plein-air apparaissent être parmi celles nécessitant le moins d'investissement financier. En extérieur, les sources de loisirs sont en effet nombreuses et gratuites, sans contrainte de place ou d'espace. Plus exactement, les activités de plein-air sont développées en prenant appui sur cette précarité matérielle jusqu'à en retirer une certaine fierté pour les animateurs en charge de ces activités :

« On avait pas beaucoup de sous et il fallait faire avec [...] aller dans la nature, ça coûte rien [...] en rando, on avait même marqué sur le chariot des gamins : « nous on passe nos vacances à 10 francs par jour ! »²¹⁹.

Les activités de plein-air les plus emblématiques des débuts de l'animation rurale en Finistère sont certainement les circuits de découverte de plusieurs jours en autonomie, organisés par les animateurs, en canoë-kayak, à pied ou à vélo (encadré n° 9 et figure n° 24).

²¹⁸ La situation est quelque peu différente aujourd'hui dans la mesure où les subventions sont systématiquement versées sur le modèle inverse : les administrations et les collectivités financent les investissements liés à un projet (matériel, poste, etc.) mais plus les charges de fonctionnement (c'est-à-dire le temps de travail lié au fonctionnement structurel de l'association).

²¹⁹ Extrait de l'entretien réalisé avec Patrick, deuxième animateur de l'ULAMIR de Lanmeur.

**Encadré n° 9: Récit d'une des premières randonnées fluviales du Finistère
(1972-1973)**

« On s'est mis à fabriquer des canoës au printemps, à gratter des canoës à gauche et à droite et à l'été 1972, on lance la première croisière canoë sur l'Aulne...là c'était simple on avait 10 canoës, des jeunes du coin, un zodiac du centre nautique des Glénans, un accompagnateur des Glénans et puis moi sur l'eau [...] Bon Jacky, lui, il avait lancé la descente de l'Elorn sur un chambre à air de camion gonflée !... Enfin bref, et on part faire une croisière comme ça, avec les canoës, on descend donc du port de Carhaix jusque, en gros, Pleyben - Pont Coblan. Avec évidemment à chaque écluse, le portage du matériel [...]. C'était la première expérience en 1972 de l'utilisation de l'espace naturel comme moyen ou support d'activité. Et en 1973, on redémarre ça mais à une autre échelle, un autre niveau...c'est-à-dire qu'au lieu d'utiliser le zodiac qu'il fallait sortir à chaque écluse, y'avait toute la bouffe à décharger et puis les écluses elles faisaient 500 mètres à chaque fois...y'avait pas les glissières, enfin bref c'était sportif...c'était sympa... Et l'idée me vient : bon bah attends faut pas qu'on fasse comme ça, faut peut-être qu'on fasse des croisières avec un accompagnement sur le chemin de halage...il était en piteux état le chemin de halage, c'était pas encore dans les mœurs de l'époque d'aménager ça...Et du coup je récupère le corbillard hippomobile de Trégourez, on récupère un cheval et on aménage le corbillard en chambre de western qu'on repeint en rouge, je me rappelle [...] et donc le matériel des gens qui faisaient la croisière, la croisière durait 10 jours en fait [...] et là on fait un gros coup parce qu'on avait déjà d'une certaine manière déjà anticipé avec les croisières-canoës, même l'UCPA national était venu, le grand-chef était venu voir le concept à l'époque...et dans la foulée, on avait fait la même chose mais en randonnée pédestre...c'est-à-dire qu'on partait avec les groupes de tous âges mélangés et on faisait un circuit de découverte, accompagnés par des animateurs qu'on avait formé, des jeunes locaux bien sûr. Et on dormait dans les tas de foin chez les paysans...aujourd'hui tu peux plus faire ça ! »²²⁰.

²²⁰ Extrait de l'entretien réalisé avec Patrick, premier animateur de l'ULAMIR des Montages Noires, qui sera ensuite embauché à l'ULAMIR de Lanmeur.

Figure n° 24: Randonnée itinérante à vélo organisée par l'ULAMIR de Lanmeur
(Source : Le Trégor, avril 1983)



Par ailleurs, dans les orientations fixées par les ULAMIR de rendre les jeunes ruraux curieux et acteurs du monde contemporain, ces activités, qui sont d'abord un moyen de déplacement, permettent une réelle mise en situation :

« En 1976, on était vachement demandeurs au foyer des jeunes, on avait été voir Joël à l'époque en disant qu'on aimerait bien faire du char voile. Et donc Lionel dis « ben c'est bien, je veux bien vous aider, mais après, voilà, c'est bien d'avoir envie de faire du char à voile, mais c'est peut-être bien de savoir ce que c'est qu'un char à voile, donc faut peut-être essayer »... donc on a cherché où il y avait du char à voile en Bretagne, c'était pas très loin, à Saint Efflam. Donc on a dit à Joël « il y a du char à voile à Saint Efflam, on a envie d'y aller, donc on va y aller en vélo »... on a dit « ok, on organise un camp vélo ». ... Et donc finalement on a dormi dans les locaux de l'ULAMIR de Lanmeur, qui n'étaient pas fait pour accueillir du monde. On avait squatté deux bureaux pendant les vacances de la Toussaint, et on a été sur un camp vélo pendant quelques jours, 5/6 jours, une journée pour aller là-bas. On a été faire du char à voile, à Plestin. On devait avoir 18 ans à l'époque, à peine, même pas. Et puis on a fait du char à voile, et puis on est revenus ici, et après on a créé le club de char à voile qui s'appelait le Beg Douar, et on a construit nos chars à

voile et tout ça quoi. On faisait tout en vélo. Tu vois c'était l'aventure quand même ! »²²¹.

A travers ces expériences, l'itinérance, la déambulation, la contemplation deviennent les vecteurs principaux pour découvrir le territoire. Pour les animateurs, explorer c'est s'approprier son milieu et ainsi permettre aux publics touchés de développer un sentiment d'appartenance, c'est-à-dire un attachement au territoire, dans un contexte de mutations fortes, parfois brutales :

« Notre travail est motivé par la défense du milieu rural. Les activités de pleine nature qui se déroulent essentiellement en milieu rural ne doivent pas être réalisées à l'insu ou au détriment de ce milieu. Il appartient au milieu rural d'établir un pont entre ces activités et les gens. D'ailleurs qui connaît mieux un pays que ses habitants ? »²²².

Ces expériences pouvaient, d'après eux, participer à un éveil des consciences sur le respect des milieux et du territoire:

« Les gens qui découvrait le territoire en voyageant, en déambulant prenaient conscience qu'ils ne devaient pas abîmer le territoire. Ça c'est un axe qu'a été important »²²³.

A cet égard, l'environnement, compris comme l'ensemble des espaces où s'exercent les activités en plein-air, devient rapidement un support idéal pour susciter des questionnements autour de l'évolution de l'usage de l'espace :

« La vision ULAMIR ça a toujours été bah on fait de l'éducation à l'environnement au travers de l'usage, comment agriculteurs, pêcheurs, chasseurs, randonneurs se réapproprient leur espace avec les habitants... [...] On est rentré dans la question de l'environnement par l'aménagement du territoire »²²⁴.

Ces activités de découverte, exploratoires et aléatoires, ont ainsi pu permettre aux participants de formuler des opinions, des critiques ou encore des souhaits d'amélioration de leur lieu d'exploration ou de leur lieu de vie. L'entretien de sentiers menacés par le remembrement agricole pour pratiquer la randonnée ou encore la restauration de cours d'eau et fonds de vallée par des groupes de jeunes en recherche de nouveaux loisirs, pour pratiquer le canoë, sont, pour une part, le résultat de ces explorations préalables (figures n°25 et n°26).

²²¹ Extrait de l'entretien réalisé avec Dominique, ancien responsable du foyer de jeunes de Ploudalmézeau devenu salarié de l'UBAPAR en 1991.

²²² Extrait d'un article non-daté, ULAMIR de Ploudalmézeau.

²²³ Extrait de l'entretien réalisé avec Joël, premier animateur de l'ULAMIR de Ploudalmézeau.

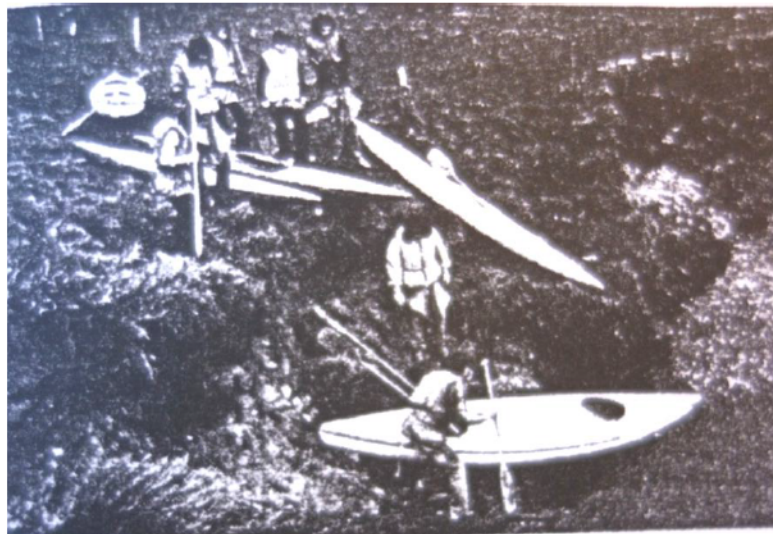
²²⁴ Extrait de l'entretien réalisé avec Patrick, deuxième animateur de l'ULAMIR de Lanmeur.

Figure n° 25: Opération de nettoyage de la rivière du Douiron organisé par la Commission Plein-Air de l'ULAMIR de Lanmeur
(Source : Ouest France, 1978)



La Commission Plein-Air est créée en 1978. L'objectif de « l'Opération Douiron » est de regrouper les usagers et les militants écologistes locaux pour nettoyer la rivière tout en sensibilisant le grand public, et d'abord les scolaires à la propreté des rivières et de l'eau. Cette opération fait suite à la reprise de l'activité canoë-kayak par un groupe de jeunes sur la rivière (cf. figure n°26).

Figure n° 26: Rénovation et construction de canoë-kayaks
(Source : Ouest-France, le 9 Juillet 1976)



Les activités nautiques en général et l'activité de canoë-kayak en particulier étaient en plein développement à cette période en Finistère.

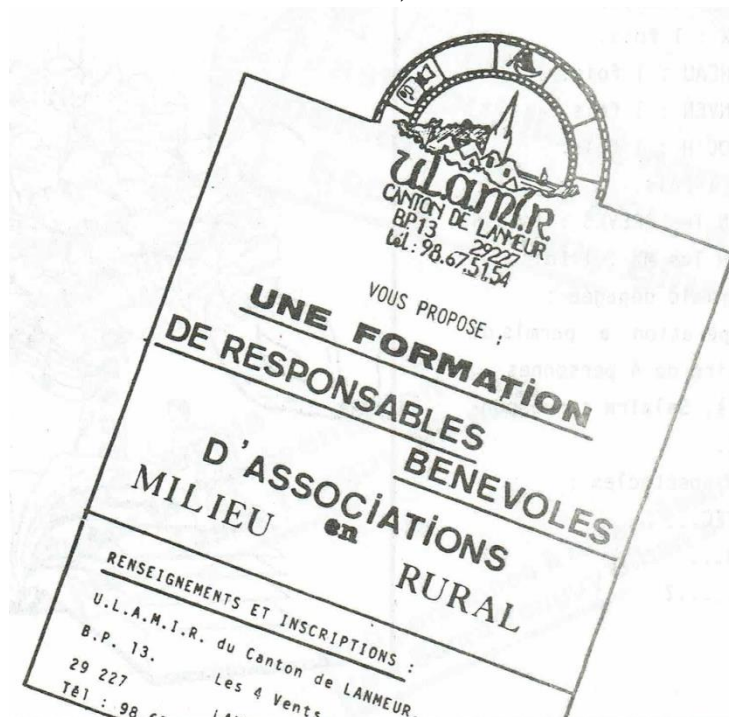
Les formations des responsables associatifs

Les formations sont un volet d'action important pour les ULAMIR et sont motivées par la « *défense du milieu rural* ». Autrement dit, les formations ont pour vocation de donner à l'ensemble des acteurs ruraux, notamment les plus jeunes, des moyens d'être informé et autonome dans ses choix de vie et plus généralement de les inciter à prendre des responsabilités au niveau professionnel, associatif ou même politique (figure n°27). En ce sens, les formations dispensées doivent avant tout se penser et se faire « *avec et pour le milieu rural* »²²⁵. Pour cela, le cadre de la vie associative est perçu comme particulièrement propice, notamment pour recenser les besoins et pour coordonner les contenus de formation.

Les formations peuvent être ponctuelles et prennent dans ce cas la forme d'un ensemble de réunions, de préparations, d'informations sur des sujets divers (projet pédagogique, organisation d'un camp, méthodes de conduite de réunion, etc.). Lorsqu'il s'agit de stages plus structurés dépassant trente heures (développement photo, construction de canoës, etc.), ils peuvent bénéficier de subventions départementales. Dans la plupart des cas, ce type de formations sont co-organisées avec les administrations ou les fédérations (Jeunesse et Sports, Etudes et Chantiers, le PNRA, etc.) ou d'autres associations locales.

Figure n° 27 : Encart annonçant la tenue d'une formation à destination des bénévoles d'associations locales

(Source : Bulletin cantonal d'information « Sklerijenn » édité par l'ULAMIR de Lanmeur, 1986)



²²⁵ Extrait d'un article non-daté, ULAMIR de Ploudalmézeau.

Les services mis à disposition du tissu associatif

Les ULAMIR répondaient aussi aux besoins des associations locales en mettant à leur disposition les premières imprimeries, lesquelles leur offraient la possibilité de concevoir leurs supports de communication et donnent aux mairies les moyens de généraliser la diffusion de leurs bulletins municipaux. Les ULAMIR offraient également des services administratifs et financiers dans leurs montages de projets, comme les commandes groupées de fournitures de bureau, la location de matériel, les prêts d'honneur, etc. Du matériel est aussi acquis ou mutualisé et pouvait être mis à disposition des autres associations (tentes, barnums, remorques, matériel de sonorisation, etc.) (tableau n°12).

Tableau n° 12: Les missions des ULAMIR

ACTIVITES		FORMATIONS		SERVICES			
Loisirs	Plein-Air	Locales (-30h)	Départementales (+30h)	Coordination	Conseil	Matériel	Supports techniques
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Audio-vidéo- photo ▪ Chorale ▪ Cinéma ▪ Théâtre ▪ Fêtes locales ▪ Bibliothèque ▪ Sport 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Randonnées itinérantes ▪ Canoë-kayak 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réunions à thèmes ▪ Stages 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réunions de bénévoles ▪ Edition des bulletins communaux 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gestion ▪ Fiscalité ▪ Projet pédagogique ▪ Subventions 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tableau ▪ Rétroprojecteur ▪ Tentes ▪ Camionnette ▪ Remorque 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Imprimerie ▪ Maquettes ▪ Conception ▪ Centrale d'achats ▪ Prêts d'honneur

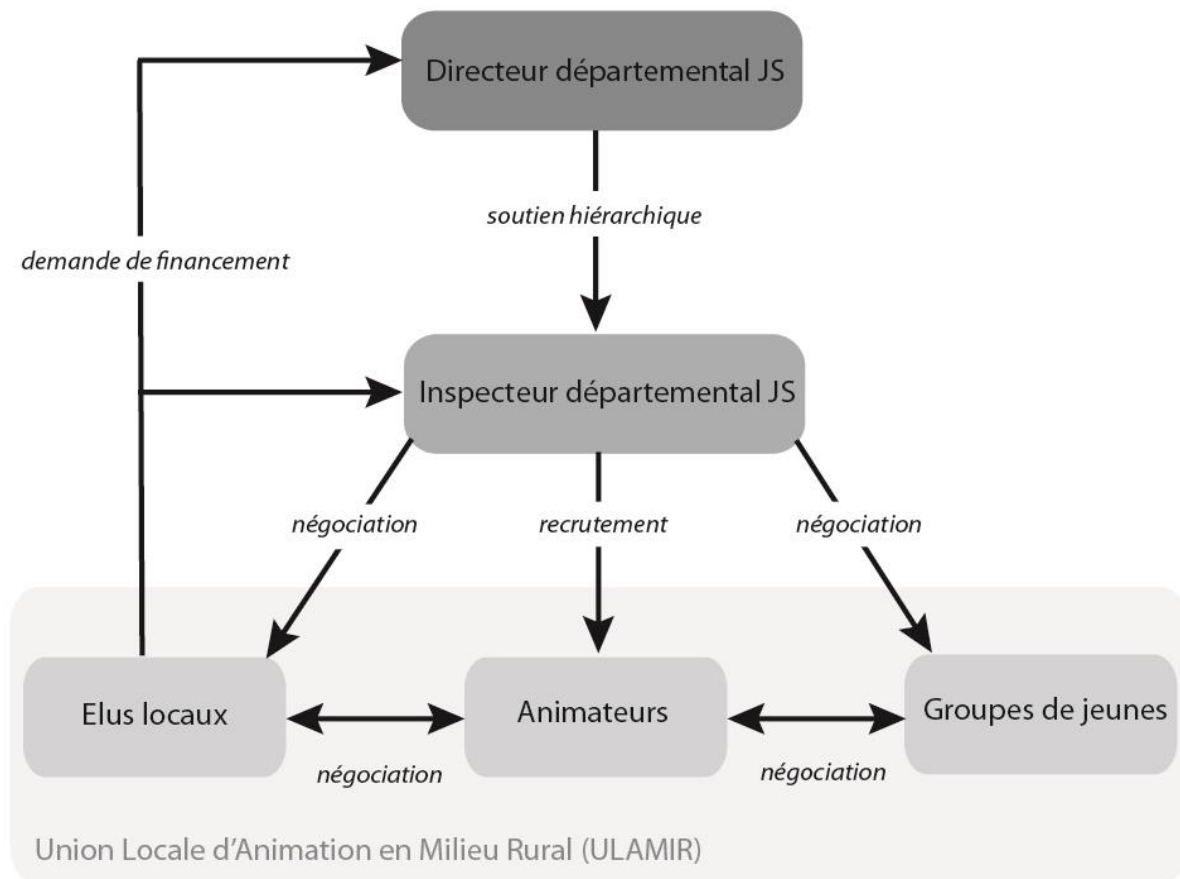
2.2. Un réseau pionnier et charismatique de développement local

Le lien entre les ULAMIR et les caractéristiques des projets d'animation est discuté à partir d'une analyse de la forme du réseau d'acteurs et des échanges symboliques et matériels structurant le réseau.

L'accumulation et le partage des ressources dans le réseau

La description du réseau d'acteurs au cours de ses premières années de fonctionnement montre une concentration des relations et des échanges sur un nombre réduits d'acteurs. En effet, le réseau des ULAMIR se construit à partir de l'action de l'inspecteur départemental. Ce dernier joue en effet le rôle de médiateur, de trait d'union entre les associations locales et le niveau global, représenté par les organismes de financement des projets d'animation (administration mais aussi réseaux associatifs institutionnalisés au niveau national). Plus particulièrement, le rôle de l'inspecteur est de renforcer l'intégration locale des structures associatives (ULAMIR) en captant les ressources (financements, postes). Plus précisément, il réussit, en tant qu'acteur central, à stabiliser le réseau quand il parvient à la création de structures locales, chacune d'entre elles étant également incarnée par un individu. Dès lors, les animateurs endossent à leur tour un rôle de médiateur au niveau local, au même titre que l'inspecteur départemental au niveau supérieur. L'analyse de réseaux multi-niveaux (Lazéga et al., 2007) ayant montré que la caractéristique des acteurs-médiateurs est de pouvoir se tenir au centre d'une dynamique qui leur permette de cumuler des ressources (figure n° 28), les stratégies individuelles mises en place pour y parvenir traduisent ainsi une personnalisation de la relation entre les deux niveaux du réseau.

Figure n° 28: Les acteurs centraux dans le réseau d'animation rurale des années 1970
 (Les flèches représentent les échanges entre les acteurs du réseau)



Les acteurs centraux mettent ainsi en œuvre un mode particulier d'accumulation des ressources autour de stratégies individuelles et de relations personnalisées dans une configuration spécifique organisée en réseau multi-niveaux. Plus largement, les acteurs centraux du réseau sont les chevilles ouvrières d'un processus de construction de relation de dépendance donc d'organisation asymétrique des relations de pouvoir dans un contexte où divers types de ressources peuvent être confondus (sociales, politiques, économiques et environnementales) par absence d'autonomisation de dynamiques propres à ces différentes sphères (Chartier & Van Tilbeurgh, 2010).

Dans le réseau des ULAMIR, deux éléments concourent à l'accumulation des ressources autour des leaders. Tout d'abord, le contexte socio-historique des années 1970 véhicule les idées d'émancipation individuelle et collective mêlant ainsi processus économiques, sociaux, et culturels. Plus précisément, le réseau qui s'institue dans le Finistère dans les années 1970 provient de la rencontre entre un contexte local d'abandon de la tradition, de reconversion économique et territoriale et l'action menée par une génération d'individus singuliers (syndicalistes agricoles mais aussi animateurs socioculturels) (cf. chapitre 3). Cette génération d'acteurs résulte plus globalement d'une construction sociale débutée dans la période d'après-guerre, au cours de laquelle les bénévoles et « militants » de

tous bords sont encouragés par les institutions à prendre de plus en plus de responsabilités dans la reconstruction générale du pays à la fin de la guerre (Ion, 1997). Cette injonction confère ainsi à toute une génération d'individus la légitimité de refonder la société rurale, qui entre avec eux, dans une longue phase de transition (Canévet, 1980) dans un contexte où les moyens disponibles pour maintenir l'activité dans le milieu rural sont faibles face aux tendances lourdes de désaffection de ces territoires liées à l'urbanisation. Autrement dit, l'espace rural breton est l'objet d'une activité tâtonnante de mise en relation d'un projet politique global de développement avec des contextes locaux, émaillés par des mobilisations sociales renforçant les capacités d'action individuelle et collective. Ce travail d'ajustement réciproque conduit à inventer (ou réinventer) des formes d'intervention publique (Jeannot, 2005). Dans le cas des ULAMIR, cette « réinvention » prend corps dans la mobilisation et l'institution d'un véritable réseau affinitaire et d'une communauté d'acteurs (Martin-Place, 2002), dont la densité indique un mode d'organisation en clique (Lemercier, 2005).

Le second élément expliquant l'accumulation des ressources autour de l'inspecteur et des animateurs est l'activité du réseau, contribuant à définir son champ de compétences, à la fois dans la sphère économique (création d'emplois), socioculturelle (animation des territoires) et environnementale (découverte du milieu) (cf. plus loin). A ce titre, l'analyse de M. Weber des formes de domination (1971 [1922]) nous semble éclairante pour analyser les fondements de la légitimité du réseau d'animation rurale et notamment celle de ses acteurs centraux. Elle permet en effet de montrer ce que cette légitimité produit en termes d'action. Par ailleurs, c'est par la manière dont il fait autorité et dont il est consenti par les acteurs qui le composent, que le réseau s'incarne et donne sens au contexte dans lequel il prend forme.

La légitimité du réseau

Selon M. Weber (1971 [1922]), l'autorité peut prendre des formes diverses reposant sur des légitimités distinctes (légale, traditionnelle et charismatique).

Dans l'autorité légale, c'est le caractère rationnel de la croyance dans le droit qui fonde sa légitimité. Le pouvoir légal est incarné dans une fonction ou un mandat; autrement dit le pouvoir légal est statutaire et impersonnel. L'autorité peut également provenir de la tradition et de la coutume. Sa légitimité s'appuie alors sur l'héritage de dispositions transmises dans le temps et auquel les assujettis doivent le respect. Cette domination ne se fonde pas sur des règlements mais s'incarne dans « l'élu » désigné par la tradition. Comme le collectif étudié n'est pas structuré de longue date et qu'il s'impose de surcroît en rupture avec les formes antérieures de régulation, le caractère traditionnel de la domination n'est a priori pas significatif. Enfin, le pouvoir peut reposer sur une légitimité charismatique, se caractérisant par l'adhésion totale (autrement dit, la soumission) « *au caractère sacré, à la vertu héroïque ou à la valeur exemplaire d'une personne* » (Weber, 1971 [1922] : 289). Le charisme se caractérise par la qualité extraordinaire d'un individu, qualité considérée comme inaccessible au commun des mortels, l'individu étant en conséquence considérée comme un chef, un

guide. La légitimité de la domination charismatique repose essentiellement sur la reconnaissance de cette qualité et sur la confiance accordée librement au chef par les assujettis. La domination charismatique, parce qu'elle est « extra-ordinaire », s'oppose à la domination légale et à la domination traditionnelle, toutes deux faisant partie du registre du quotidien – donc de l'ordinaire - par leur référence à des règles (rationnelles, liées au droit ou traditionnelles, liées au passé) (tableau n°13).

Tableau n° 13: Les trois formes de légitimité selon Weber

	Légitimité légale	Légitimité traditionnelle	Légitimité charismatique
Forme	Réglementaire	Réglementaire	En dehors de la règle
Source	Droit	Tradition	Charisme
Détenteur	Pouvoir impersonnel	Pouvoir personnalisé	Pouvoir personnifié
Production	Règle	Héritage	Innovation

La légitimité du réseau des ULAMIR, en reposant sur le charisme du leader, l'inscrit en rupture avec le passé. C'est en ce sens que les acteurs charismatiques du réseau révolutionnent les époques liées à la tradition : ils sont le véhicule du changement et de la nouveauté, conduits en général dans une forme d'enthousiasme (Weber, 1971 [1922]). Par ailleurs, M. Weber avait déjà noté que la domination charismatique s'affranchissait des règles à l'inverse des deux autres types de domination et qu'elle ne durait que le temps du charisme personnel du leader. Cette légitimité semble ainsi plus instable que les autres qui sont moins incarnées par un individu. Dans ce contexte, la reconnaissance de l'autorité du leader par les membres du réseau interindividuel est un devoir assumé par loyauté à son égard. A l'inverse, les autres types de domination nécessitent des accords entre les membres du réseau interindividuel sur les règles à mettre en œuvre ou à reconnaître pour asseoir la légitimité de la domination. Alors que les dominations rationnelle et traditionnelle reposent sur un ordre négocié assurant la cohésion sociale du collectif, la domination charismatique en engageant un individu fait reposer la cohésion sociale du réseau sur la personne de son chef et la reconnaissance partagée d'un monde commun. Ceux qui ne confirment pas le chef ou qui ne reconnaissent pas le monde révélé par le chef remettent en cause la cohésion du réseau. Ses membres n'ont donc pas d'autres alternatives que celles d'être loyaux ou déloyaux et quand, par son action, le leader n'arrive pas à répondre aux attentes suscitées, les membres qui lui avaient accordé leur confiance peuvent l'abandonner. Dans le cas qui nous intéresse ici, ce sont les animateurs qui partent de leur plein gré suivi de près par le chef charismatique, ouvrant la voie à l'évolution du réseau, comme nous le verrons au chapitre suivant. Plus généralement, l'instabilité du réseau renvoie aux modalités spécifiques de la construction de la cohésion sociale. Le réseau, le ou les leaders ainsi que le projet

d'animation ne peuvent être pérennisés que le temps durant lequel ce réseau confirme le charisme du ou des leaders (Chartier & Van Tilbeurgh, 2010). Par ailleurs, cette cohésion est identifiable par la structure-même du réseau : sa densité relationnelle (l'existence en son sein de « cliques »), sa centralisation, le degré de réciprocité des relations, le degré de fermeture du réseau, etc. Un réseau dense et clos, coordonné par un chef, aura plus de chance de générer de la cohésion et de la confiance entre les acteurs et de contrôler les manquements (sanction des attitudes non loyales, tricheries, etc.) (Déchaud, 2015).

Charisme et innovation : la production d'activités inédites dans le milieu rural finistérien

L'organisation du réseau autour de ses acteurs centraux s'incarne dans le contenu des échanges et l'orientation des projets d'animation et de développement local. Les dynamiques d'animation des ULAMIR sont le résultat, d'une part, des ressources échangées (compétences, financements, etc.) entre les deux niveaux de réseaux et d'autre part, de la combinaison d'un contexte territorial en pleine mutation avec le rôle des acteurs centraux. Plus exactement, le réseau, tel qu'il s'exprime à ses débuts dans les activités qu'il développe, met en lumière une communauté d'animateurs, véritables pionniers explorateurs, porteurs d'une approche nouvelle de l'espace rural :

« Ce que je retire de l'histoire de mon parcours professionnel et de nos histoires à nous, c'est le fait que on a été des initiateurs de choses [...] on a été là pour créer du lien social pour faire que des gens se rencontrent, vivent autre chose et pratiquent ensemble les choses [...] »²²⁶.

Au moment de sa création, au milieu des années 1970, les activités du réseau se construisent essentiellement autour de figures charismatiques et prennent leur essor dans un contexte encore peu institutionnalisé en termes de politiques d'animation ou d'environnement. C'est précisément ce qui permet au réseau de mettre en place des activités inédites, ayant pour objectif de refonder les liens sociaux dans des espaces ruraux en délitement (perte de la dynamique démographique, du lien social, chômage, etc.). En effet, le réseau des ULAMIR se concentre initialement sur les aspects sociaux des espaces ruraux en transition, par l'élaboration d'activités destinées à des « publics » potentiellement désœuvrés ou en recherche de nouvelles activités (jeunes, touristes, etc.). C'est plus particulièrement à travers la découverte d'un territoire, à partir d'activités innovantes²²⁷, que le réseau entreprend de se construire en même temps que de reconstruire un tissu social. Le caractère innovant du réseau se manifeste plus particulièrement à travers les activités itinérantes. La mobilité des activités, bien qu'elle soit une des conséquences du manque de moyens financiers, témoigne d'une manière plus générale, de la faible institutionnalisation du réseau

²²⁶ Extrait de l'entretien réalisé avec Evelyne, première animatrice de l'ULAMIR de Huelgoat.

²²⁷ Le développement de ces activités renvoie par ailleurs au contexte de multifonctionnalisation de l'espace rural (diversification de ses fonctions - résidentielles, récréatives, etc.).

et du peu de réglementation des activités de plein-air à cette période. C'est précisément dans cette configuration que l'itinérance - qui comporte parfois des risques et des aléas - est rendue possible²²⁸.

Le réseau s'institue à travers cette mobilité, véritable orientation d'action portée par le pouvoir charismatique de ses responsables (inspecteur et animateurs). En résulte l'exploration du territoire départemental (terrestres ou aquatiques) par l'utilisation de nouveaux moyens de déplacements (charrettes, roulottes, canoë-kayaks, vélos, marche), par l'apprentissage de l'autonomie (gestion d'un budget, organisation d'un bivouac, etc.) et par le développement de capacités relationnelles (vie en groupe, rencontre des habitants). Ces expériences participent véritablement à l'incarnation du réseau sur la scène locale et départementale. A travers les diverses explorations et déambulations conduites par les animateurs, c'est l'ensemble du réseau qui est amené à rencontrer, à discuter, à se faire connaître et *in fine*, à se légitimer.

La construction d'une relation émotionnelle à la nature et d'un attachement au territoire

Les activités de plein-air, animées dans un esprit de découverte et à certains égards de conquête, permettent de former une véritable communauté d'action fondée sur le partage d'émotions au contact de la nature. Le partage des émotions donne du sens à l'action des animateurs, et c'est en partie ce qui conditionne leur engagement professionnel et leur fidélité au réseau. L'important en effet c'est qu'ils fassent des choses ensemble, qu'ils créent ou réactivent des liens, qu'ils « ressentent » et qu'ils « s'attachent » (Déchaud, 2015). Dans les activités d'animation mises en œuvre par le réseau des ULAMIR, outre les fêtes qui émaillent la vie du réseau en tant que tel, c'est le milieu naturel qui constitue le cadre privilégié où s'éprouvent et se partagent les émotions. Le milieu naturel est l'espace à jouer, à naviguer, à expérimenter, à construire, à s'organiser, à apprendre. L'environnement est dans cette configuration, une source de sociabilisation et d'épanouissement personnel. Le milieu naturel est une ressource pour l'action avant d'être une entité existante pour elle-même. Plus précisément, le travail éducatif développé par le réseau d'animation rurale se fait, selon la typologie décrite au chapitre 1, *par et dans* l'environnement (Giraut & Sauvé, 2008) reposant sur le contact direct entre les usagers et leur environnement. L'objectif n'est pas d'acquérir des connaissances formelles ni de militer pour la protection des milieux, comme pouvait le

²²⁸ En général, l'innovation est moins radicale ou en tout cas moins facilement réalisable dans des contextes régis par des règles, autrement dit dans des régimes de légitimité légaux ou traditionnels. Seul un pouvoir charismatique, parce qu'il s'inscrit, nous l'avons dit, en rupture du pouvoir traditionnel, est en capacité d'introduire une nouveauté (Weber, 1971). Dans le contexte finistérien, l'affaiblissement des réseaux de pouvoir traditionnel (clergé, notables, propriétaires fonciers) rend possible les marges de manœuvre autour de ces réseaux historiques, conservant en partie leur héritage social mais explorant de nouvelles modalités d'échange (valeurs de l'Education Populaire, financements publics) pour reconstruire les sociabilités.

faire d'autres réseaux à cette période²²⁹, mais de permettre la construction sociale et individuelle en s'imprégnant physiquement et affectivement de son milieu de vie.

C'est à travers des pratiques exploratoires sensibles que le réseau d'animation rurale apporte un nouveau regard sur le milieu rural en général et sur le milieu naturel en particulier. En entretenant une relation émotionnelle à leur milieu de vie, les animateurs et tous ceux qu'ils accompagnent dans cet effort (jeunes, élus, institutions scolaires, etc.), construisent non seulement leur attachement au groupe communautaire mais également au territoire qui est le cadre expérientiel de leur action. Cet attachement au territoire doit naturellement, selon les animateurs, conduire à son respect. C'est donc à travers cette immersion territoriale et après avoir tissé des liens avec les milieux et les espaces, c'est-à-dire après y avoir éprouvé des émotions réciproques et des émotions collectives positives que l'engagement du réseau pour le développement local prend forme.

Cet engagement s'incarne à travers l'implication des professionnels dans l'organisation des activités de loisirs, la coordination des chantiers de jeunes ou encore pour dans le « montage » des expéditions exploratoires. Les élus locaux trouvent en outre chez les ULAMIR des ressources et des compétences organisationnelles et logistiques importantes pour gérer des événements imprévus. Ce fût le cas lors du naufrage de l'Amoco Cadiz en 1978 pendant lequel il fallut coordonner l'afflux de bénévoles, venant de la France entière et de Belgique, et mettre en place des structures d'accueil pour gérer et orienter les bonnes volontés qui, par leur volume, mettaient l'opération de nettoyage en péril²³⁰. Le conseil municipal extraordinaire réunissant en urgence les dix communes du canton de Ploudalmézeau décide de confier cette mission d'ampleur à l'ULAMIR avec l'accord du Plan Polmar²³¹. Le pouvoir politique local renouvelle à cette occasion la confiance accordée à une structure d'animation qui se transforme, à travers cet événement, en véritable « *cellule de gestion de crise* »²³². La légitimité d'intervention des ULAMIR se fonde alors sur leur capacité à mettre en valeur non seulement les caractéristiques écologiques mais aussi les

²²⁹ Dans les années 1970, deux autres réseaux bretons sont au début de leur construction (la SEPNB et le PNRA) et construisent respectivement une certaine relation au territoire local et régional. Plus précisément, l'action de la SEPNB et du PNRA concerne respectivement la protection et la gestion des réserves ornithologiques littorales; et le développement local par la prise en compte, à travers de nombreuses infrastructures, notamment muséographiques, des patrimoines culturels et naturels (Van Tilbeurgh, 2007). Ces deux modalités d'action concernent avant toute chose, des espaces, lesquels sont définis sur des critères écologiques ou patrimoniaux (îles, ilots, enceinte du Parc).

²³⁰ Dans les jours et semaines qui suivirent le naufrage, la presse locale et nationale relayaient régulièrement les appels à la retenue des élans solidaires : « Pas de volontaires en ordre dispersé » (Télégramme, 31 mars 1978) ; « Non à la marée du bénévolat » (Ouest France, 31 Mars 1978), « Appel des maires à arrêter l'afflux des bénévoles » (Télégramme, 1^{er} avril 1978) ; « Ne partez pas sans feu vert de Jeunesse et Sport » (Ouest-France).

²³¹ Le Plan Polmar a été institué à la suite du naufrage de l'Amoco Cadiz. Il sert à coordonner les moyens humains et à mobiliser les autres moyens de lutte. En 1978, environ 3500 militaires et plusieurs centaines de bénévoles ont été gérés à travers ce Plan.

²³² Compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'UDAMIR, 1978.

caractéristiques culturelles du territoire touché. L'argument identitaire est d'ailleurs mis en avant par les animateurs de cette période face à ce qui est vécu comme une agression, témoignant de leur attachement au milieu et au territoire :

« D'abord c'était une atteinte à nous-mêmes en tant que bretons...on s'est dit : faut se mobiliser pour se démerder nous-mêmes [...] mais en fait c'était pas vraiment de l'environnement pour nous, c'était du développement local »²³³.

Cet évènement, considéré par la suite comme central dans la montée en puissance de la cause écologiste (Kernallegenn, 2006, 2014), représente surtout à ce moment-là l'opportunité pour les ULAMIR côtières (Ploudalmézeau et Lanmeur) de montrer leur utilité et leur opérationnalité autant que leur cohésion, comme en témoigne l'animateur en poste à cette période :

« Notre heure de gloire pour les ULAMIR du Nord, c'est l'Amoco Cadiz, parce que là on a joué à fond les manettes [...] ça a été l'opération du siècle [...] on s'est dit on s'organise sinon on est foutus [...] C'est là qu'on a démontré qu'on était au service du territoire, qu'on pouvait soutenir nos collectivités, les ULAMIR ont joué leur rôle vraiment [...] là ça a compté et on a été reconnus. L'ULAMIR a vraiment été le pivot sur le territoire ici pour gérer l'accueil des bénévoles »²³⁴.

En deux mois, les ULAMIR de Lanmeur et de Ploudalmézeau cumulèrent l'équivalent de 300 journées de nettoyage, avec l'aide d'Etudes et Chantiers. La DDJS du Finistère joua un rôle primordial dans la coordination et la répartition des bénévoles dans le Finistère et fut ainsi considérée comme l'un des pivots de la logistique des opérations de nettoyage sur la côte nord du Finistère.

La mobilisation des ULAMIR pour la « défense du territoire » s'enracine dans ce que la psychologie sociale détermine comme étant des « *group-based emotions* », c'est-à-dire des émotions éprouvées par les membres d'un groupe au titre de leur appartenance à ce groupe (y compris les émotions dirigées contre d'autres groupes), ou d'émotions suscitées par des événements mettant en jeu les orientations, les croyances et les valeurs du groupe²³⁵. Les

²³³ Extrait de l'entretien réalisé avec Patrick, deuxième animateur de l'ULAMIR de Lanmeur.

²³⁴ *Ibid.*

²³⁵ Les critiques sont souvent franches lorsqu'il s'agit pour le réseau de positionner son action dans une perspective de « défense du milieu rural ». A cet égard, les politiques touristiques dispensées par le Département à la fin des années 1970, ainsi que les méthodologies employées par leurs fonctionnaires sont, par exemple, régulièrement dénoncées par les anciens animateurs, en ce qu'elles viennent s'opposer à l'action-même du réseau, comme l'illustre cet extrait d'entretien réalisé avec Patrick.: « si on voulait faire à la fois des activités à l'année et du tourisme intégré c'est certainement cet axe-là qu'il fallait développer et donc on a commencé à écrire la « Charte de développement et d'animation de la Vallée de l'Aulne ». Et on s'est mis dans une logique de développement touristique, d'un tourisme intégré, qu'on pourrait appelé aujourd'hui éco-tourisme...et qui s'opposait frontalement à la politique du Conseil Général qui voulait développer un tourisme fluvial classique avec des house-boat, des péniches... et le Conseil Général s'est mit à dépenser des sommes folles pour remettre en état les écluses et là donc on s'est dit faut pas se laisser faire par les boîtes privées qui vont investir le canal...alors on s'est dit : faut qu'on se défende...faut qu'on se

opérations de nettoyage constituent à cet égard le cadre, parce que le naufrage met en péril les milieux expérientiels de l'action du réseau, pour agréger les émotions, qu'elles soient négatives (écœurement, colère, impuissance) ou positives (communion des énergies, satisfaction d'être utile, etc.). Plus précisément, cette « émotion de groupe », qui est une émotion collective, comprend donc toujours une émotion positive, celle qui tient à la perception du partage de l'émotion, et ce, même quand le contenu de l'émotion, est négatif. Cet événement met également en avant la dimension performative des émotions, lesquelles peuvent être le moteur de la transformation d'une situation donnée. Ainsi, c'est en conceptualisant les émotions comme « *élément moteur et élément de cohésion* » (Dewey, 1925 : 92) qu'elles peuvent être rattachées au cadre plus général de l'expérience permettant d'aborder dans le même mouvement l'éprouver et l'agir.

A un autre niveau, ces « émotions communautaires » traduisent la relation qu'entretient le réseau à l'environnement. L'environnement ici, avant d'être objet à saisir et à agir, est d'abord, tel que le décrit A. Micoud (2007 : 130), littéralement « *milieu associé* » au sein duquel l'être émotionnel et sensoriel est immergé, qui ne se définit lui-même qu'en rapport de relation et de séparation avec lui. Porter atteinte à un tel environnement, c'est du même mouvement affecter l'être qui s'est construit en s'y (é)mouvant. Être émotionnel qui ne saurait être insensible à la destruction de ce milieu dans lequel son action, sa vie a pris du sens. S'engager pour sa défense, c'est s'y engager pour ses qualités, essentielles à la poursuite des processus conjoints d'individuation et de sociabilisation dont il a pu être le théâtre (Micoud, 2007).

Comme le suggère J. Jasper (1998) cité par C. Traïni (2009), l'épreuve des émotions consolident l'adhésion des individus au groupe et à son projet militant (ici culturel et éducatif). Ce processus d'adhésion distingue deux types d'émotions, le plus souvent interdépendantes. D'une part, les émotions réciproques, c'est à dire les élans affectifs que les individus unis autour d'une même cause nourrissent les uns pour les autres : estime, sympathie, complicité, fraternité, enthousiasme d'agir conjointement, etc. D'autre part, les émotions collectives que l'ensemble des partisans du mouvement entretiennent à l'égard d'instances externes à la sociabilité du réseau : indignation face aux injustices culturelles et sociales ou encore face à une conception trop jacobine du développement territorial, sympathie, au contraire, à l'endroit des « fonctionnaires militants », admiration pour le précurseur du réseau. Selon la définition de P. Livet, les émotions collectives sont « *des émotions ressenties par des individus mais dont une collectivité est la condition nécessaire* » (Livet,

défende...et on a créé l'UDDAPAF : « Union Départementale pour le Développement des Activités de Plein Air dans le Finistère »... et dont le slogan était « à l'UDDAPAF, y'a du pif » ! Enfin bref, on avait rassemblé 500 personnes et on avait débarqué en plein dans la manifestation commerciale...à cheval et tout...pour marquer le coup tu vois...et donc on en avait refait deux ou trois comme ça, des manifestations, en faisant venir les gens de tous les coins du département [...] ». Les relations sociales au sein et entre les différents groupes d'acteurs impliqués dans les espaces naturels sont donc médiées par des émotions variées (intérêt, satisfaction, excitation, frustration, déception, mépris, rejet, énervement, peur, inquiétude, etc.) destinées à faire exister le monde correspondant aux préférences de chacun (Brunet, 2016).

2002 : 120). Pour qu'une émotion soit collective, il faut qu'elle soit partagée par d'autres, dont certains anonymes les uns pour les autres ; qui se pensent et se vivent comme membres d'un groupe (en tant que condition d'appartenance, d'identification et de conscience de soi) ; qu'elle soit éprouvée dans des activités coordonnées ; et que les préférences et attentes envers le résultat de l'action soient également partagées. Elles sont de ce fait différentes des émotions interactives (l'amitié entre deux personnes) ou des émotions intersubjectives (le chagrin d'une famille en deuil), ainsi que des phénomènes de simple contagion émotionnelle (la panique dans une foule ou l'euphorie d'un public de supporters) (Livet, 2002).

En étant partagées par les membres d'un même groupe, les émotions facilitent la vie en commun : elles dotent les acteurs de standards, de repères normatifs, elles sont ancrées dans une situation et contribuent à orienter l'action avec les autres dans des agencements réciproques (Déchaud, 2015). Le partage des émotions permet ainsi non seulement de « *continuer à entretenir des valeurs qui ne sont pas actuellement réalisées dans le monde, c'est-à-dire de faire vivre un autre monde* » (Livet, 2002 : 122), mais aussi de s'assurer de la communalité de ces valeurs. Ainsi, les émotions ne nous permettent pas simplement de participer à une collectivité, et éventuellement de vivre ses tensions avec d'autres collectivités, elles nous permettent d'en apprendre les valeurs et les normes. Ainsi, partager ses émotions c'est s'assurer que les autres manifestent d'une part, une sensibilité à l'égard des mêmes valeurs et d'autre part, une volonté de les faire résister à un destin contraire (Livet, 2002). La recherche du partage des émotions est ce qui donnerait naissance aux fêtes, aux cérémonies, aux rituels ou encore aux rassemblements ou manifestations. Plus précisément, la recherche de ces espaces serait opérante non pas uniquement pour partager des émotions dont nous aurions auparavant fait l'expérience mais aussi pour vivre des « émotions de partage » sur le moment.

Dans le cadre des ULAMIR, les « émotions de partage » sont permises par la structure relationnelle, ici charismatique, du réseau et se réalisent au sein des milieux naturels. L'expérience de ce partage émotionnel aurait pour résultat de construire une relation particulière à l'environnement. Autrement dit, il y aurait un lien entre la forme de légitimité du réseau et la construction de son rapport à l'environnement, à travers l'idée, déjà montrée par M. Weber, de « communauté émotionnelle » propre au pouvoir charismatique (Déchaud, 2015). De ce point de vue, les émotions sont la résultante d'un système d'action qui a sa propre structure et qui, à ce titre, influence les actions qui voient le jour en son sein. En retour, cet éprouvé émotionnel serait un puissant facteur d'engagement et du maintien de la cohésion du réseau autour de ses valeurs fondatrices.

L'encadré n° 10 et le tableau n°14 ci-dessous illustrent pour sa période d'émergence, les orientations prises par l'ULAMIR de Lanmeur.

Encadré n° 10: L'animation rurale à l'ULAMIR de Lanmeur

Fort de six ULAMIR au milieu des années 1970, le réseau d'animation rurale (UDAMIR) compte autour d'une centaine de structures adhérentes à l'aube des années 1990 soit quinze ans plus tard. L'évolution de l'ULAMIR de Lanmeur est un bon exemple de l'orientation progressive de l'animation vers les activités de plein-air (tableau n°14). De 1974 à 1987, ses activités sont principalement tournées vers le développement culturel comme la mise en place d'une bibliothèque, d'un journal local, d'un cinéma itinérant, du montage de pièces de théâtre ; vers le développement de services aux communes (imprimerie, location de matériel). Elles sont également organisées autour du redémarrage du foyer des jeunes cantonal. C'est d'ailleurs dans ce cadre que les premières explorations sont entreprises, avec les jeunes du canton, sur les chemins de randonnées du canton mais aussi le long du Douron – dont la source se trouve dans les Monts d'Arrées et l'embouchure à Locquirec, une des communes du canton - que ce soit à pied, en vélo ou à l'aide des premiers canoës-kayaks autoconstruits.

L'ULAMIR de Lanmeur mais également celui de Ploudalmézeau ont été d'importantes chevilles ouvrières du développement du réseau et de son orientation vers les activités de plein-air, du fait en particulier qu'elles soient implantées proches du littoral. Cette position géographique leur permettrait en effet d'accroître l'offre d'activités dédiées à la jeunesse par la diversité des milieux naturels dans lesquels animateurs et jeunes pouvaient évoluer. Du fait de cette proximité avec l'espace littoral, mais aussi du fait du charisme de leurs animateurs respectifs, Patrick et Joël²³⁶, elles ont également été très impliquées dans l'organisation logistique pour nettoyer les plages après le naufrage de l'Amoco Cadiz en 1978. Mais c'est plus tard, à partir de 1987 et le recrutement d'un animateur aux compétences spécifiques que les activités sportives de plein-air prennent leur essor à l'ULAMIR de Lanmeur.

Le budget de l'association ne cesse d'augmenter au cours des deux décennies, reflétant la capacité de l'ULAMIR de Lanmeur à obtenir les financements publics nécessaires à l'embauche de nouveaux salariés et au développement de nouvelles activités. Cette augmentation résulte également des recettes engendrées par ces activités, toutefois proposées à un tarif avantageux pour les résidents du canton.

²³⁶ Ces deux animateurs ont par ailleurs développée une solide entente dans le cadre professionnel mais aussi en dehors.

Tableau n° 14: L'ULAMIR de Lanmeur entre 1974 et 1981

	Salariés	Bénévoles	Activités	Faits marquants	Financement Budget
1974	Recrutement d'une animatrice et création de l'ULAMIR	1 ^{er} président (professeur de collège)	Foyer de jeunes	Les 8 communes du canton sont adhérentes	Budget d'environ 10 000 euros
1976	Changement d'animateur		Début de l'activité canoë-kayak sr la rivière du Douaron Défrichage et ouverture de sentiers de randonnées		
1978		Changement de président	Mise en place d'une imprimerie associative Mutualisation et location de matériel Création de la bibliothèque cantonale Mise en place de l'activité voile	Naufrage de l'Amoco Cadiz	Adhésion à la FNFR Obtention d'un poste FONJEP
1981	Changement d'animateur	Changement de président	Mise en place d'un journal local Début du cinéma itinérant « Sklerijenn »	Début des objecteurs de conscience	Budget de 255 000 F (39 000 euros)

Chapitre 5

La professionnalisation du réseau vers la pédagogie environnementale (1980-2000)

1. L'ANCRAGE TERRITORIAL DU RESEAU

1.1. L'organisation du réseau au niveau régional

La décentralisation

La création de l'Union Bretonne d'Animation des Pays Ruraux (UBAPAR)

1.2. Les équipements d'accueil

Les camps-chantiers

L'évolution des centres de colonies de vacances

Les centres d'accueil dans le Finistère

La revitalisation de l'économie locale

2. LA MONTEE EN COMPETENCES DU RESEAU

2.1. La formalisation du métier « d'animateur-nature »

La reconfiguration des administrations et des réseaux locaux

L'évolution de la politique de formation

2.2. Le développement de la pédagogie environnementale

Auto-formation et co-formation au sein du réseau d'acteurs

Le rôle d'« Ecole et Nature » dans la structuration du réseau

La création du Réseau d'Education à l'Environnement de Bretagne (REEB)

2.3. L'élaboration et la diffusion d'outils pédagogiques

L'évolution des conditions de travail des professionnels

Les injonctions publiques

L'animateur-expert

3. LA PROFESSIONNALISATION DU RESEAU

3.1. Le processus de professionnalisation

3.2. L'institutionnalisation de l'Education à l'Environnement dans les pratiques de l'ULAMIR de Lanmeur

Les décennies qui suivent celle de la création du réseau marquent une étape dans son institutionnalisation à la fois locale et régionale. Une fois sa phase d'émergence stabilisée, avec la salarisation d'animateurs cantonaux le plus souvent mobiles au sein de ce périmètre d'action, il s'institue en tant que réseau de professionnels ancré sur un territoire et pourvu de compétences propres.

L'objectif de ce chapitre est de décrire les étapes successives de la professionnalisation du réseau et d'en définir les indicateurs. Il s'agit de montrer que le réseau, engagé dans ce processus, reconfigure ses pratiques, ses activités ainsi que sa relation au milieu naturel. C'est d'abord le changement de la configuration territoriale du réseau qui sera analysé. Plus précisément, il s'agit de montrer en quoi la sédentarisation des équipes d'animation dans des bâtiments d'accueil nouvellement rénovés conduit à la transformation des pratiques pédagogiques. Cette transformation, couplée à la réorganisation de la politique régionale dans le domaine de la formation professionnelle et à l'influence de nouveaux horizons éducatifs provoque le déplacement des activités du réseau dans le champ de l'environnement.

1. L'ANCRAGE TERRITORIAL DU RESEAU

La transformation la plus visible du réseau des ULAMIR tout au long des décennies 1980 et 1990 se caractérise par son ancrage territorial. Cet ancrage territorial peut se lire à deux niveaux. D'une part, le réseau s'inscrit, par l'intermédiaire d'un nouvel organe institutionnel représentant les associations locales d'animation et de développement rural, dans le paysage institutionnel régional, dès le moment où l'administration compétente est mise en place à ce nouvel échelon de régulation politique. D'autre part et dans le même temps, le réseau s'institutionnalise au niveau local par l'investissement et la coordination d'un certain nombre d'équipements d'accueil. Les nouvelles dynamiques au niveau régional sont d'ailleurs largement contributrices de leur fonctionnement. C'est l'analyse de cet ensemble d'éléments factuels et contextuels qui est proposée dans ce premier point.

1.1. L'organisation du réseau au niveau régional

La décentralisation

A partir de 1982 et la loi de décentralisation (Loi Gaston Deferre), la Région Bretagne acquiert davantage de compétences et devient une collectivité locale de plein exercice. Cette « régionalisation », telle qu'elle est mise en place à cette date, est le résultat de politiques préliminaires qui participent à un renversement progressif de la gestion des affaires publiques²³⁷. D'une manière plus générale, le modèle centralisé et interventionniste de l'Etat

²³⁷ En 1954 sont créées les « Régions de programme », matérialisées par la reconnaissance d'initiatives privées des Comités Régionaux d'Expansion, dont faisait par exemple partie le CELIB. En 1963, c'est la

avait commencé à être mis en question dès le milieu des années 1970, sous l'effet de différentes conjonctures (crise économique, contestation de la décision centralisée). Les années 1980 et 1990 sont dans ce prolongement, marquées par le renforcement des pouvoirs locaux en raison des politiques de décentralisation. La décentralisation se traduit principalement par un transfert de compétences et de pouvoirs décisionnaires, aux élus des nouvelles collectivités territoriales (Communes, Département, Région), jusqu'alors exclusivement détenus par les services de l'Etat²³⁸. La décentralisation de l'action publique correspond en fait à un processus renforçant le caractère localisé et collectif de la définition des normes et du contenu de l'action publique et à la mise en place de nouveaux cadres d'allocation de ressources (Douillet, 2003). Plus précisément, l'action publique territorialisée correspond au passage de politiques essentiellement redistributives, visant à répartir les richesses sur le territoire national, à des politiques devant créer les conditions de prise en charge locale du développement dans l'ensemble des territoires. Les textes qui définissent les politiques de développement territorial et les acteurs qui en font la promotion mettent en avant les idées de partenariat et de participation : il s'agit d'associer à la définition du développement territorial tous les acteurs de ce territoire. Les nouvelles prérogatives des collectivités locales et régionales requièrent à ce titre la gestion et la redistribution d'un budget propre. Autrement dit, avec ce transfert, le nombre des acteurs publics augmente et offre pour les associations en particulier, autant de possibilités de financements, contrairement à la période précédente où l'unique interlocuteur dans ce domaine était l'Etat. Dans ce contexte, l'autonomie financière des associations devient, en règle générale, plus importante, car plus diversifiée.

Pour utiliser au mieux leurs dotations, les collectivités, notamment les conseils généraux et les conseils régionaux, élaborent progressivement des politiques territoriales qui consistent, entre autres, à établir des partenariats plus formalisés avec les associations locales (Merle, 2009). Ces derniers sont en particulier organisés selon des modalités qui suppriment les tutelles administratives et financières de l'État au profit d'un contrôle de légalité *a posteriori*, exercé par les préfets et les tribunaux administratifs. Ces partenariats sont à la fois conçus pour assurer la continuité de l'innovation sociale, dans un contexte de formulation de nouvelles politiques publiques ; et pour limiter la concurrence entre les associations qui cherchent sans cesse à se différencier les unes des autres (Demoustier, 2005).

C'est dans cette nouvelle configuration de construction des politiques publiques et d'emboîtement de leurs échelles de territorialisation que T. Kernalegenn (2006), différencie et

création de 21 régions administratives dans lesquelles sont mises en place des instances consultatives (CODER) concernant l'aménagement du territoire régional. En 1972, les circonscriptions d'action régionale acquièrent le statut d'Etablissements Publics Régionaux (EPR), leur conférant ainsi la personnalité juridique et l'autonomie budgétaire mais sans être des collectivités locales.

²³⁸ Ce transfert concerne de nombreux domaines. La Région détient par exemple l'exclusivité décisionnaire sur le développement économique, la formation professionnelle, l'aménagement du territoire, l'environnement ou encore les transports. D'autres compétences, comme le tourisme, la culture, le sport, le logement ou l'éducation populaire, sont partagées avec les autres collectivités.

qualifie trois niveaux d'action des réseaux associatifs. Selon cet auteur, le niveau local reste celui de l'action, tandis que le niveau régional devient celui de l'organisation et le niveau global, celui de la réflexion. C'est dans ce modèle que le réseau finistérien d'animation rurale poursuit, dès 1983 – date de naissance de la Région Bretagne - sa structuration.

La création de l'Union Bretonne d'Animation des Pays Ruraux (UBAPAR)

Dès la montée en compétences de la Région Bretagne, le réseau des ULAMIR saisit l'opportunité de se pérenniser en se rapprochant de ce nouveau centre décisionnel par la création de l'Union Bretonne pour l'Animation des Pays Ruraux (UBAPAR) en 1983. Le réseau obtient en effet de la Région d'être soutenu financièrement dans ses actions de développement local. Alphonse Arzel, alors conseiller général du canton de Ploudalmézeau et député du Finistère, figure emblématique de la lutte contre la marée noire causée par le pétrolier Amoco Cadiz en 1978, et fervent défenseur de l'animation rurale, en devient le premier président. Joël, le délégué départemental de l'UDAMIR, qui fut aussi le premier animateur de l'ULAMIR de Ploudalmézeau prend à ce moment-là, le poste de délégué régional. Ce changement d'échelle permet au réseau de recruter de nouveaux adhérents issus de la région entière, dont le nombre double au milieu des années 1980²³⁹. L'UBAPAR développe ses activités, notamment au sein de commissions thématiques, chargées de développer les activités autour de la nature, du multimédia, de l'enfance-jeunesse et du breton :

« L'UBAPAR a vraiment été un lieu de réconciliation possible entre la question de la culture bretonne pour ce qui est de l'UBAPAR, du milieu rural, du milieu urbain, du développement de la Bretagne, de la question de l'environnement en Bretagne comme support de développement et la question de l'éducation populaire quoi. Et donc l'UBAPAR à travers les ULAMIR et les structures comme les nôtres a permis ce croisement-là »²⁴⁰.

L'organisation du réseau au niveau régional accompagne la diversification des domaines d'activités de l'animation rurale tout en renforçant sa cohésion interne et son identité bretonne. Plus précisément, le réseau porte à ce moment-là le projet de l'affirmation de l'échelon régional en tant que tel, à travers l'encadrement d'activités en breton, à l'image de certains séjours de vacances ou de cycles de formation au BAFA. L'organisation régionale permet l'ouverture et l'élargissement nécessaires au développement économique du réseau. Au niveau local, c'est la rénovation de bâtiments communaux, avec le soutien de l'administration régionale, qui permet au réseau de se renouveler et de revitaliser l'économie locale. Ces bâtiments permettent en effet au réseau d'approfondir les approches

²³⁹ Information tirée de l'entretien réalisé avec Dominique, un des premiers salariés de l'UBAPAR, auparavant animateur de classes de mer, devenu formateur pour le réseau breton.

²⁴⁰ Extrait de l'entretien réalisé avec Joël, ancien délégué de l'UBAPAR, auparavant délégué départemental et animateur de l'ULAMIR de Ploudalmézeau.

pédagogiques autour de la « nature », lesquelles prennent une place plus importante dans l'offre d'activités proposé par les structures.

1.2. Les équipements d'accueil

La principale caractéristique de l'évolution des structures locales composant le réseau réside dans le passage de l'itinérance parfois improvisée des activités (camps, randonnées à vélo, colonies de vacances en gîtes d'étape, etc.) à leur enracinement géographique par l'utilisation de bâtiments inusités (publics ou privés). La réhabilitation, à l'échelle des communes, d'un patrimoine bâti désaffecté ou détérioré (écoles, maisons éclusières, manoirs, etc.) en centres de classes de découverte et bases de plein-air permet au réseau de renforcer ses compétences pédagogiques et gestionnaires. Ce processus de sédentarisation accompagne l'institutionnalisation des structures au niveau local. Autrement dit, c'est à partir de ces lieux d'ancrage que le réseau adapte et transforme ses activités et à travers elles, sa relation au milieu local.

Cette appropriation des lieux, à travers des bâtiments, avait commencé avec le développement des camps-chantiers la décennie précédente, dès les années 1970, lesquels perdurent jusqu'à la fin des années 1990.

Les camps-chantiers

Les premières formes d'ancrage local du réseau se traduisent à travers l'organisation, à la fin des années 1970, des camps-chantiers de plein-air (CCPA). Ces camps-chantiers consistent à l'entretien ou à la rénovation de bâtiments ou d'édifices communaux. Les camps-chantiers, en se déroulant autour d'un même lieu ou d'une même commune pendant plusieurs semaines constituent les prémices de la sédentarisation du réseau. L'association d'un temps de travail à un temps de loisirs contribue, dans la logique de construction collective et individuelle promu par le réseau d'animation rurale, à répondre à certaines mutations socioéconomiques tout en participant à la dynamisation de la vie locale. Depuis 1972, c'est l'association Etudes et Chantiers, dont l'action est très présente en Bretagne, qui organise le plus de chantiers bénévoles²⁴¹. Au niveau des ULAMIR, le développement des camps-chantiers résulte de la première expérience de défrichage en 1975 à Tréouergat et de la première randonnée à vélo à Commana où 90 km de sentiers carrossables furent réalisés en partenariat avec le Conseil Général²⁴². En plus de la dimension d'intégration et d'utilité sociale mis en avant dans ces expériences collectives, les CCPA suscitent rapidement l'intérêt

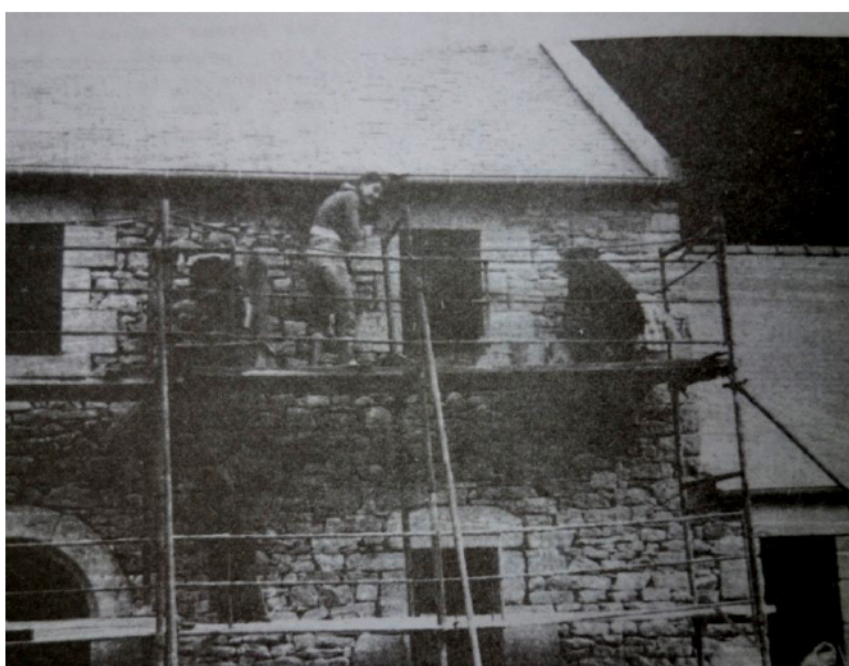
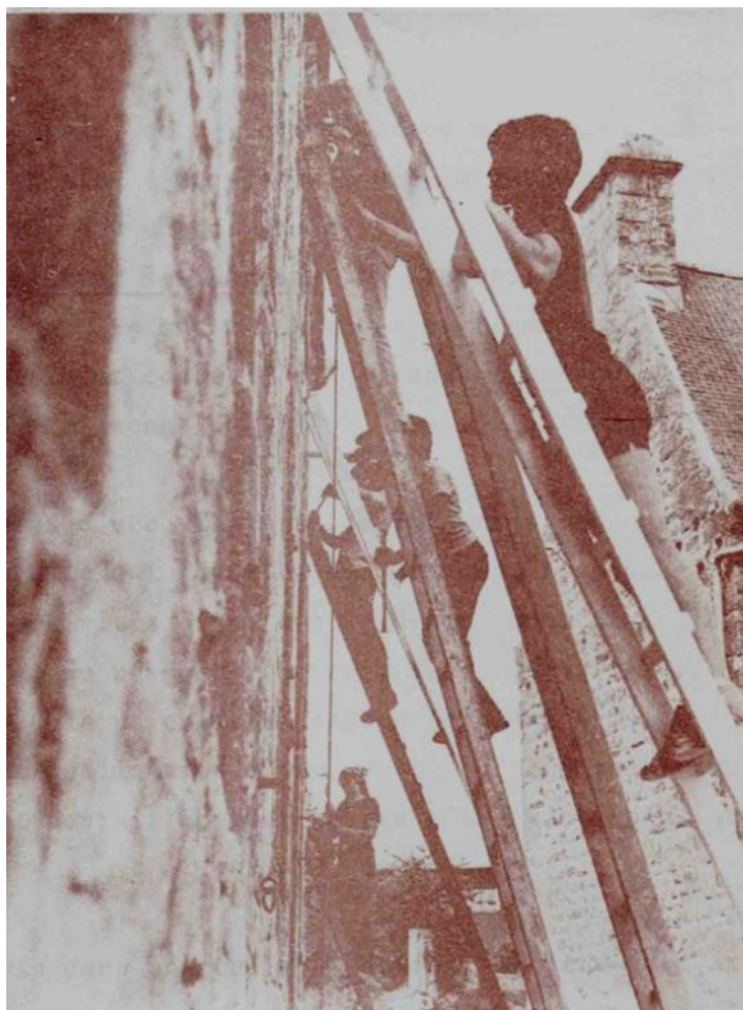
²⁴¹ C'est à partir de 1979 que l'association Etudes et Chantiers se tournera vers l'insertion des jeunes et développera les dynamiques autour des chantiers d'insertion. Les animateurs des ULAMIR entretiendront d'ailleurs une relation assez proche avec Gaël, le délégué départemental d'Etudes et Chantiers de cette période, certains l'ayant bien connu à l'IUT de Rennes. Ce dernier fut par ailleurs animateur de l'ULAMIR du Goyen sur son premier poste.

²⁴² Source : Rapport d'activités de l'ULAMIR de Ploudalmézeau, 1980.

des maires parce qu'ils contribuent à pallier le délaissement de certains secteurs de l'aménagement du cadre de vie dû au manque de finances publiques (propres ou par l'intermédiaire de subventions). Sont ainsi entrepris, le plus souvent pendant les vacances scolaires, la restauration de manoirs et demeures, de fontaines, de lavoirs ou le défrichage de sentiers pédestres et de cours d'eau dans les communes²⁴³ (figure n°29).

²⁴³ Une quarantaine de camps-chantiers sont ainsi organisés entre 1975 et 1990.

*Figure n° 29: Chantier de jeunes. Restauration de maisons communales à
Ploudalmézeau.
(Source : archives privées, 1977)*



Les CCPA sont régis directement par les ULAMIR qui coordonnent le budget, le matériel, la commission pédagogique et les équipes d'encadrement. Autrement dit, en installant des chantiers de plusieurs semaines autour d'édifices ou dans une même commune, les animateurs mettent en place toute une logistique autour d'un lieu. En ce sens, les camps-chantiers marquent le début d'une phase de transition du réseau dont les actions charismatiques et itinérantes s'orientent vers des formes d'action sédentarisées.

L'évolution du réseau breton d'animation rurale vers le développement d'équipements propres intervient dans un contexte particulier de transformation des bâtiments ou de centres d'accueil existants, lesquels ont jusqu'alors pour la plupart été utilisés comme hébergement de colonies de vacances.

L'évolution des centres de colonies de vacances

Après avoir consacré son énergie et son budget au développement, quasi-industriel, d'équipements de zones sur la période 1950-1970, l'Etat soutient à partir de 1977 un programme de rénovation du patrimoine lancé par l'administration de Jeunesse et Sports dans le cadre du 7^e Plan (1979-1981)²⁴⁴ (Merle, 2009). A cette période, la diversification des offres de loisirs et la baisse des aides financières aux familles entraînent une accélération de la disparition des colonies. Face au renforcement réglementaire en matière de sécurité, les associations, les comités d'entreprises, les caisses des écoles ou les comités des œuvres sociales, qui détiennent près de 40% des centres de vacances, peinent de plus en plus à réunir les conditions adéquates pour l'accueil des enfants et s'essouffent²⁴⁵. Ces structures éprouvent des difficultés à entretenir ou à rénover seules des bâtiments souvent vétustes. Les centres sont fermés, les bâtiments vendus ou des orientations nouvelles, plus rentables, sont mises en place. Ces orientations supposent des transformations du bâti existant par leur rénovation, totale ou partielle, comme le recommande le programme de rénovation :

« la rénovation doit s'interpréter comme une modernisation tendant à améliorer en premier lieu les possibilités d'activités à l'intérieur comme à l'extérieur des installations, tout en favorisant la création d'activités nouvelles, la qualité de l'hébergement des résidents, l'exploitation des installations par la recherche du plein emploi, le caractère fonctionnel des installations »²⁴⁶.

Le désengagement des moyens de l'Etat - sensible depuis 1973 suite à la crise économique provoquée par le premier choc pétrolier, puis en raison de la décentralisation - favorise une coopération entre les collectivités de départ et d'accueil des groupes, et obligent les gestionnaires à une utilisation polyvalente des anciens centres de vacances ou des

²⁴⁴ Il s'agit d'un document élaboré en vue d'une réunion de la Commission technique et pédagogique des centres de vacances et de loisirs, du 8 juin 1977. Le but est, sur une période de trois ans, de rénover une centaine de colonies de vacances à titre expérimental (Bataille & Levritre, 2010).

²⁴⁵ Depuis les années 1970, plus de 30 % des colonies de vacances ont disparu (Toulier, 2008).

²⁴⁶ Extrait du programme de rénovation pré-cité.

bâtiments nouvellement rénovés. Pour être rentables, les locaux s'ouvrent alors plus largement sur l'extérieur et en particulier sur le monde scolaire (Chosson, 1990). Cette évolution du bâti facilite le dialogue entre l'institution scolaire et le monde de l'animation, à rebours de la tendance caractérisant la période antérieure qui fut marquée par une césure importante entre l'Education Nationale et l'univers naissant de l'animation (Besse, 2014)²⁴⁷. Pour conserver les usages de ces bâtiments, ces institutions développent l'activité de classes de découvertes.

Les services de l'Etat, dont Jeunesse et Sports, avec l'aide de la Caisse nationale d'Allocations Familiales (CAF) et l'effort des collectivités propriétaires, auraient ainsi participé, d'après B. Toulhier (2008), à la rénovation d'une centaine de centres par an entre 1979 et 1982. A partir de 1982, des prêts spéciaux sont mis en place pour favoriser et aider les départs en vacances à travers « les hébergements de tourisme associatif à vocation sociale »²⁴⁸. Ainsi, malgré la fermeture de nombreux centres de vacances, l'effectif total de structures d'accueil a augmenté durant les décennies 1980-1990, en raison de la reconversion d'un ensemble de bâtiments (Toulhier, 2008). A partir des années 1980, l'appellation « centres de vacances » regroupe des établissements de classes transplantées, des maisons familiales, des gîtes, des centres équestres ou des bases de plein-air. La reconversion et la diversification mêlent les anciennes colonies avec l'accueil de groupes de sportifs, l'ouverture d'un centre de loisirs communal sans hébergement (CLSH) pour les enfants du village ou avec un club de troisième âge.

Ce changement d'affectation des bâtiments leur permettant de conserver une fonction sociale et créer une activité économique au niveau local représente un atout pour la plupart des territoires ruraux dont le Finistère.

Les centres d'accueil dans le Finistère

Dans le Finistère, une vingtaine de centres d'accueil représentant plus de 1000 lits sont rénovés au cours des décennies 1980 et 1990 grâce, entre autres, à l'activité des ULAMIR²⁴⁹. Certains d'entre eux sont littéralement « découverts », au cours de la décennie 1970, au

²⁴⁷ Cette opposition était en particulier liée au processus de professionnalisation de l'animation rurale, qui supposait que le réseau trouve des lignes de démarcation avec les réseaux et pratiques existantes. Ces délimitations prennent notamment forme à travers les pratiques pédagogiques (cf. suite du chapitre).

²⁴⁸ En Bretagne, les structures de tourisme associatif adhérentes à l'Union Nationale des Associations de Tourisme et de plein air (UNAT) représentent en 2016 plus de 15 000 lits répartis sur 96 établissements. La Bretagne compte parmi les régions les mieux équipées en hébergements de jeunes. La plupart des établissements sont implantés sur le littoral. Les départements les mieux pourvus d'établissements sont le Finistère et le Morbihan. (Source : <http://www.unat-bretagne.asso.fr/>)

²⁴⁹ Source : « UDAMIR, 20 ans d'expérience au service du milieu rural », 1994. Parmi les centres encore en activité aujourd'hui, on trouve : la « Base du Douron » (Plouégat Guérand) ; le « Centre du Gwaker » (Châteauneuf du Faou) ; le Centre « An Oaled » (Tréglonou) ; le Centre « Moulin Mer » (Logonna-Daoulas).

gré des camps itinérants et des « expéditions » pionnières. C'est le cas, par exemple, de l'ancienne maison éclusière du Gwaker, sur l'Aulne à Châteauneuf du Faou et d'une ancienne école à Pont Menou, sur la commune de Plouégat-Guérand, dans la vallée du Douron (encadrés n°11 et n°12).

Encadré n° 11 : Maison éclusière du Gwaker sur la rivière de l'Aulne à Châteauneuf du Faou.

(Source : archives UDAMIR, 1994, 1998)



L'ancienne maison éclusière du Gwaker, à l'abandon depuis la fin du trafic fluvial, a progressivement été investie au début des années 1970 par quelques groupes de jeunes, partis en camp itinérant le long de l'Aulne. Patrick, le premier animateur de l'ULAMIR des Montagnes Noires (devenu ULAMIR de l'Aulne en 1984) raconte cette découverte :

« Quand on a commencé les premières randos en canoë, il fallait bien s'arrêter quelque part le soir, bon y'avait pas de lieu d'hébergement, y'avait rien, on campait et on bivouaquait si le temps le permettait [...] et puis on fut et à mesure qu'on se déplaçait comme ça, on a bien remarqué qu'il y avait des maisons éclusières sur le bord du canal, certaines avaient été vendues à des privés et d'autres étaient abandonnées...et on s'est dit non mais attends, ce serait vachement intéressant de pouvoir valoriser ça...faudrait qu'on trouve quelque chose [...] et puis, arrivés à Pont-Coblant [commune de Pleyben], on trouve un gros bâtiment à l'abandon et on se dit là aussi ce serait bien. Tu te rends compte ?! On pourrait partir du port de Carhaix, s'arrêter en gros à la maison éclusière du Gwaker là et puis après aller jusqu'à Pont Coblant... et donc on réussit à mobiliser des moyens pour remettre en état la maison éclusière du Gwaker puis le bâtiment de Pont-Coblant [devenu le club nautique de Pleyben, toujours en activité aujourd'hui] ».



Première phase de rénovation au cours des années 1980. L'ancienne maison éclusière devient structure d'accueil.



Dernière phase de rénovation en 2013. L'ancienne maison éclusière dispose de 13 chambres (27 lits). Accessible aux personnes en situation de handicap, elle a pour vocation d'accueillir des groupes d'adultes et de jeunes, foyers, clubs sportifs, familles et établissements scolaires. Elle est gérée par l'ULAMIR Aulne depuis 1984.

Encadré n° 12: La « Base du Douron », ancienne école communale à Plouégat-Guérand, en 1991.

(Source : archives personnelles)



Philippe, l'animateur sportif recruté en 1987 par l'ULAMIR de Lanmeur découvre lui aussi, au gré de ses activités, un « potentiel » à l'abandon :

« Moi j'ai découvert la vallée du Douron à travers champs, à travers les sentiers et on s'est dit bah le potentiel il est là quoi, là y'a vraiment un support pour s'installer et faire quelque chose... ».

La première phase de rénovation est lancée en 1990, après plusieurs années passées à constituer le dossier avec l'ensemble des partenaires. Le centre d'accueil est géré et animé par l'ULAMIR du canton de Lanmeur.



En 2016, le centre de 55 lits est « mis en sommeil » par l'ULAMIR-CPIE faute d'une rentabilité suffisante. Un projet de rénovation et d'extension du centre est à l'étude par Morlaix Agglomération. Sa gestion pourrait ensuite être partiellement transférée.

L'ancrage local du réseau des ULAMIR s'est réalisé à travers la restauration de bâtiments désaffectés pouvant être défini comme un processus de patrimonialisation. L'objectif de cette réaffectation vise la création de lieux originaux dédiés à l'accueil d'activités de loisirs. Mais les premières équipes d'animateurs se mobilisent également autour de ces lieux en ce qu'ils représentent un attachement diffus des habitants soit aux lieux en eux-mêmes soit à des objets signifiant une histoire collective. En ce sens, la réhabilitation de bâtiments à l'abandon crée des possibilités d'échange social, d'interactions et de (re)création de valeurs symboliques attachées au patrimoine rural et au milieu qui l'environne. Autrement dit, la réaffectation de bâtiments locaux en centres d'accueil permet un nouvel usage et instaure, par la reformulation des relations entre les habitants, les élus et leur environnement, une nouvelle institution locale (Jeudy, 1990). Finalement, pour qu'il y ait patrimonialisation, il ne suffit généralement pas que l'héritage ciblé ait acquis du sens pour un groupe ou une collectivité, il faut également que l'objet patrimonial puisse acquérir une valeur symbolique ou sociale (Veschambre, 2007). Mais la revalorisation d'emprises désaffectées peut aussi permettre leur transformation en ressource économique, motivation supplémentaire à la patrimonialisation.

La revitalisation de l'économie locale

La valorisation foncière représente une opportunité concrète, pour les collectivités propriétaires, d'accueillir de nouvelles populations et de retisser le lien social. Ce projet, considéré comme innovant par la plupart des collectivités s'inscrit alors dans une volonté collective de contrer le cercle vicieux de la « déprise » et de redonner une certaine dignité aux espaces ruraux, par la constitution de ressources propres. D'après une coordinatrice nationale de centres d'accueil à cette période:

« Les élus sont bien contents que ces bâtiments-là soient affectés et servent à quelque chose [...] le maire n'en pouvait plus de joie, le conseiller général rayonnait, le préfet signait la convention, amenait les emplois... »²⁵⁰.

Le changement d'affectation des bâtiments permet en effet le recrutement d'un personnel de gestion qui s'installe sur le canton. En règle générale, leur utilisation est gérée par un directeur, une équipe d'animateurs mais aussi par des personnes chargées de l'entretien ou de la cuisine. Au total, une dizaine de personnes pouvaient être embauchées. Dans le cadre de ce projet d'ensemble, la réaffectation de bâtiments contribue à dynamiser l'activité des acteurs de la vie économique locale (artisans s'occupant de la rénovation par exemple) ou commerçants, revitalisés par le fonctionnement de ces nouveaux lieux d'accueil et d'hébergement, dont les gestionnaires font le choix du développement local :

« Il y avait une action sociale, des services rendus à la population, par les activités. On voulait être une association avec une activité économique qui allait créer des

²⁵⁰ Extrait de l'entretien réalisé avec Catherine, ancienne chargée de mission de l'UNCPIE (1972-2011).

emplois et qui allait avoir un impact aussi sur le territoire en termes d'emplois. C'est par exemple le choix de se fournir principalement chez le boucher, chez le boulanger d'ici, parce qu'on veut faire tenir les commerces »²⁵¹.

L'économie générée par les nouveaux emplois est intimement liée à l'économie générée par l'activité générale des centres d'accueil²⁵². C'est bien le fonctionnement du centre dans son ensemble au travers des différents publics accueillis et sur une période de fonctionnement étendue qui bénéficie à l'économie locale (Chauvin, 2003). Les mois d'ouverture résultants de l'accueil des classes de découverte assurent au moins deux fonctions économiques. D'abord, celle de l'amortissement des charges fixes sur une période beaucoup plus longue qu'un établissement touristique qui ne fonctionne que pendant les périodes de vacances scolaires. Cet étalement permet en conséquence de baisser les coûts d'exploitation et de rendre plus accessibles, sur le plan tarifaire, les classes de découverte. Ensuite, la fidélisation des personnels dans les centres d'accueil qui peuvent ainsi être employés sur des périodes plus longues que les emplois saisonniers touristiques traditionnels est un atout pour les territoires ruraux qui recherchent à redynamiser la vie locale. La sédentarisation des activités contribue en effet, pour les animateurs, à la pérennisation d'une activité salariée tout au long de l'année. Les propos suivants d'un responsable de centre sont à cet égard illustratifs de cette recherche de stabilité et de sécurité professionnelle :

« On s'est beaucoup construit en différence avec les autres : les classes de mer, on a fait tout ce qu'on a pu pour être très différents d'elles et des animateurs saisonniers qui étaient payés à coup de trique ...on a trop vu ça nous sur le canton ici, Plougasnou était rempli de centres de classes de mer et d'animateurs saisonniers qui crevaient la dalle et qui crèvent toujours la dalle »²⁵³.

Une fois ces bâtiments rénovés et réinvestis, ils constituent une institution privilégiée de la revalorisation des territoires par le développement de nouvelles formes d'activités (classes transplantées, séjours de vacances, etc.), auxquelles sont associées toute une économie locale et la reconstitution de liens sociaux. Ce processus de patrimonialisation participe en effet, nous l'avons vu dans le chapitre 3 au sujet du Parc Naturel Régional d'Armorique (PNRA), à la reconstruction du milieu rural, en développant de nouveaux usages et une nouvelle économie, liée au tourisme et fonctions non-agricoles. Cette valeur patrimoniale confère au dit-patrimoine un certain prestige, qui permet au réseau de se distinguer, de prendre sa place dans le territoire et dans la société locale, de la même manière que peut le décrire H. Glevarec (2004 : 16) « *le patrimoine sert à acquérir un statut tout en revalorisant un espace* ». Il s'opère une sorte de transfert de valeur, de l'élément patrimonialisé

²⁵¹ Entretien réalisée avec Valérie, la directrice d'un centre d'accueil adhérent à l'UBAPAR.

²⁵² Au total, au plan national, le chiffre d'affaires généré par l'activité de classes de découverte sur une année d'exercice avoisine les 200 millions d'euros selon l'estimation de J. Chauvin (2003).

²⁵³ Extrait de l'entretien réalisé avec Philippe, animateur sportif recruté par l'ULAMIR de Lanmeur, devenu par la suite directeur de la « Base du Douron ».

(et donc revalorisé) aux individus ou aux groupes d'individus qui y sont associés. En participant à la réhabilitation de bâtiments, le réseau des ULAMIR laisse une trace dans l'espace social local. En ce sens, le patrimoine prend, nous l'avons dit, la forme d'un capital symbolique. Enfin, à travers l'engagement qu'il suscite au sein et autour d'un réseau, le patrimoine permet de développer un capital social, fondé sur la création de nouvelles relations entre les acteurs locaux (habitants, élus, autres associations, établissements scolaires, etc.). La création de cet ensemble de ressources constitue ainsi le cœur du projet de développement local de l'UBAPAR. La territorialisation (l'ancrage territorial) du réseau par sa sédentarisation dans des lieux réhabilités en centres d'accueil est le principal indicateur de sa transformation. L'implantation du réseau se traduit à la fois au niveau local, dans les communes, par son investissement dans des structures bâties « en dur », et au niveau régional, par sa représentation administrative à cette échelle. En s'instituant à ces deux niveaux, le réseau dispose de ressources politiques et financières pour développer ses compétences professionnelles. Autrement dit, l'ancrage territorial du réseau par un processus de patrimonialisation est le point de départ de sa réorganisation, de sa montée en compétences et de sa polarisation autour d'un champ d'activité spécifique.

2. LA MONTEE EN COMPETENCES DU RESEAU

La sédentarisation des activités au sein de nouvelles institutions locales, en permettant l'accueil temporaire de populations familiales ou juvéniles, est l'occasion pour les équipes pédagogiques de leur faire découvrir l'environnement immédiat du lieu d'accueil, qu'il soit humain ou naturel. C'est à travers ces expériences de proximité que le réseau s'empare progressivement des questions environnementales et qu'il parvient précisément à s'auto-organiser.

2.1. La formalisation du métier « d'animateur-nature »

La réorientation du réseau breton d'animation rurale est pour une part guidée par les transformations de son administration de référence, Jeunesse et Sport sous l'effet de la multiplication d'injonctions et de dispositifs publics. C'est en s'insérant dans un dispositif de formation professionnelle que le réseau parvient à étendre son champ de compétences.

La reconfiguration des administrations et des réseaux locaux

L'organisation du réseau au niveau régional marque la prise de distance du réseau et de ses animateurs avec son administration de tutelle, Jeunesse et Sports, qui n'agit plus comme le catalyseur unique de son projet collectif et de sa cohésion. Cette situation est due, tout d'abord, au changement de fonctionnement et d'orientation de cette administration. La décennie 1980 est en effet marquée par le glissement de l'administration de Jeunesse et

Sports jusqu'alors dotée de compétences multiples et éclectiques (Tétard, 1996 ; Poujol, 2001, 2005 ; Héluwaert, 2002), vers une réduction et une spécialisation de ces mêmes compétences. A partir de 1981, les professeurs d'EPS qui jusqu'à cette période étaient rattachés à Jeunesse et Sports sont statutairement intégrés au Ministère de l'Education Nationale. Sur 32 000 fonctionnaires, ces professeurs en représentaient plus de 75% et occupaient majoritairement une position de cadres (Héluwaert, 2002). Ce transfert entraîne une réduction considérable du budget et donc de la surface d'action et d'influence de Jeunesse et Sports qui, en conséquence, s'éloigne définitivement de l'objectif d'un ministère « visible », fondé sur le critère de 1% du budget de l'Etat, c'est-à-dire dotée d'une visibilité effective (Balavoine et al., 2004). Ensuite, les traditions participatives de l'administration de la Jeunesse et des Sports se heurtent à la nouvelle bureaucratie induite par les lois de décentralisation. Un solide corpus de circulaires et de textes réglementaires vient encadrer les activités sportives destinées à la jeunesse. Les groupes de travail et de concertation qui, jadis, avaient induit un mode de gestion coopératif en introduisant un fonctionnement associatif au sein des diverses instances du ministère, ne sont plus convoqués (Froissart & Bauer, 2014). De plus, la sectorisation des différentes composantes de l'action publique (travail, formation, santé, loisirs, culture, etc.) conduit à l'émergence de nouveaux services publics dans le domaine socio-éducatif (Missions Locales par exemple) engendrant des phénomènes de concurrence internes à l'administration (Balavoine et al., 2004).

Ces nouvelles caractéristiques de l'action publique bouleversent les usages au sein de l'administration de Jeunesse et Sports particulièrement dans le domaine de l'éducation populaire. La première phase de professionnalisation des animateurs, voulue et organisée par le ministère pour encadrer la jeunesse, ainsi que la multiplication des équipements font basculer l'éducation populaire « *du champ de l'engagement volontaire à celui de l'action publique* » (Balavoine et al., 2004 : 17) ou, dit autrement, de la « *culture militante à la culture de la circulaire* » (Froissart & Bauer, 2014 : 119). De plus, le gouvernement, dans la configuration réduite du nouveau Ministère du Temps Libre, relance fortement sa politique culturelle à travers le Ministère de la Culture qui entreprend de professionnaliser le secteur, ce qui vient fragiliser un peu plus les actions traditionnelles de Jeunesse et Sports.

Dans le Finistère, la création de l'UBAPAR en 1983 coïncide avec le départ des animateurs fondateurs vers d'autres postes (promotions, mutations à des fonctions de responsables régionaux ou titularisation de certains d'entre eux au Ministère de Jeunesse et Sports)²⁵⁴, scellant ainsi la fin du réseau d'origine reposant sur un leadership charismatique²⁵⁵. Ces animateurs-fondateurs sont remplacés par une deuxième génération d'animateurs, formés par le réseau, au travers des premiers cycles de qualification organisés

²⁵⁴ Patrick, Odette et Martine, tous trois animateurs d'ULAMIR, sont à cette période intégrés comme fonctionnaires au sein des services régionaux de Jeunesse et Sports. Joël, jusqu'alors animateur et responsable de l'UDAMIR est promu secrétaire général de l'UBAPAR.

²⁵⁵ Vincent Picheral quittera ses fonctions quelques années plus tard pour s'engager comme adjoint à la culture à la Mairie de Quimper.

au sein de l'UDAMIR dans le cadre de la formation pratique du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur d'accueil collectif de mineurs (BAFA). La qualification permet à cette nouvelle génération de professionnels d'acquérir des compétences dans des domaines spécialisés, et notamment dans celui des activités de pleine nature (canoë-kayak, escalade, tir à l'arc, voile, surveillant de baignade, etc.) et d'encadrer l'activité dans un accueil collectif de mineurs, c'est-à-dire dans la plupart des bâtiments nouvellement rénovés. La plupart de ces animateurs qualifiés bénéficient à la même période de l'évolution de la politique de formation diplômante²⁵⁶ qui leur permet de définir un « métier ».

L'évolution de la politique de formation

La politique de formation professionnelle, dont la Région reçoit la compétence générale par la loi du 7 janvier 1983 (loi n°83-8), est à l'origine mise en place pour lutter contre le chômage des jeunes devenu depuis quelques années une des préoccupations majeures de l'Etat. Deux tendances s'observent : celle qui consiste à développer la formation et celle orientée plus directement vers l'emploi en incitant à l'embauche par une réduction du coût du travail pour les employeurs, souvent par la mise en place de contrats aidés, voire de création d'emploi dans les activités non marchandes. De fait, les Régions sont tenues de financer toute entreprise de formation afin d'accompagner le développement de nouveaux métiers et de favoriser la baisse du chômage. C'est à travers l'UBAPAR que les structures locales d'animation rurale, désormais sédentarisées, bénéficient de cette opportunité pour développer la formation d'« animateur-nature ». L'attribution par la Région de la responsabilité d'un cursus de formation est perçue par le réseau comme une reconnaissance de son expérience et de sa connaissance fine du tissu social et associatif du territoire forgée au cours des dix dernières années. Dès lors, l'activité d'animation s'enrichit de compétences d'enseignement à travers la dispensation de formations diplômantes, telles que le Brevet d'Etat d'Animateur Technicien de l'Education Populaire (BEATEP) « guide-animateur nature »²⁵⁷. Cette formation créée en 1989 et relayée à l'UBAPAR par la Région a pour but de

²⁵⁶Il existe des différences entre une formation qualifiante et une formation diplômante. Les formations qualifiantes sont le plus souvent effectuées dans le cadre d'une formation continue et elles ont pour objectif de transmettre des compétences, une qualification pour effectuer une tâche ou occuper une fonction spécifique. Il s'agit d'une sorte de « certificat d'aptitude » lié au milieu professionnel et reconnue dans le cadre d'une convention collective le plus souvent. Une formation diplômante prépare à un diplôme reconnu légalement, par arrêté ministériel. Six niveaux de formation sont distingués et permettent une mise en correspondance des diplômes relatifs aux métiers de l'animation avec les niveaux des diplômes scolaires et universitaires.

²⁵⁷ L'UBAPAR estime avoir formé et diplômé environ 500 animateurs en Bretagne, toutes spécialités confondues dont 160 « animateurs-nature », sur la période 1989-2007 (source : rapport d'activités UBAPAR-Environnement, 2007).

« former des animateurs de plein-air avec en plus de la pratique sportive, une formation pédagogique spécifique autour de la découverte du milieu physique et humain »²⁵⁸.

Les bâtiments rénovés offrent dans ce contexte un cadre de travail propice à la mise en œuvre de ces sessions de formations et, par la suite, de ces diplômes. Plus précisément, nous l'avons évoqué, les structures d'hébergement accompagnent, au niveau local, la déprécarisation des emplois par le passage d'une activité saisonnière à une activité annuelle, c'est-à-dire permanente, contribuant ainsi à une certaine « oxygénation professionnelle »²⁵⁹, où la pratique sportive de plein-air (canoë-kayak, escalade, tir à l'arc, voile, etc.) est envisagée, dans cette perspective, non plus dans une démarche exploratoire aléatoire, ni dans un but de performance mais comme un moyen de découverte du milieu naturel à partir d'un centre d'accueil - devenu centre logistique - et dans une perspective de développement local. La formation professionnelle vient légitimer ces nouvelles institutions locales et permet l'élaboration e compétences propres.

2.2. Le développement de la pédagogie environnementale

Au milieu des années 1980, la nouvelle configuration territoriale, matérielle (bâtiments-hébergements) et institutionnelle (organisme de formation de niveau régional) du réseau permet aux animateurs-nature de développer des pratiques et des discours visant à valoriser leurs parcours personnels autant que le groupe. Cette transformation s'effectue à travers la formation mais aussi au contact d'un réseau pionnier dans le domaine plus spécifique de l'éducation à l'environnement. Grâce à ces échanges, le groupe se dote d'une déontologie, c'est-à-dire de principes et de règles éthiques guidant son activité et lui permettant de se différencier des autres réseaux.

Auto-formation et co-formation au sein du réseau d'acteurs

Dans le parcours de la seconde génération d'animateurs, les références à la formation, qu'elle soit autodidacte, qualifiante ou diplômante, sont récurrentes. Cette formation est en effet constitutive du parcours biographique des animateurs. Elle contribue autant à l'épanouissement personnel des professionnels qu'à leur montée en compétences et à la reconnaissance sociale de leur métier en train de se construire. Dans le Finistère, c'est au travers de stages pratiques effectués au sein d'autres réseaux par quelques-uns des animateurs que l'évolution des contenus pédagogiques des centres de plein-air²⁶⁰ se traduit.

²⁵⁸ Extrait d'une plaquette d'information au sujet de la formation. Source : Archives Départementales du Finistère cote 1293W44.

²⁵⁹ Expression reprise d'un entretien réalisé auprès de Pascal, directeur du centre d'accueil Gorré Méné labellisé CPIE en 1996.

²⁶⁰ Désigne ici tous les centres d'hébergement accueillant des classes transplantées (« de mer » ou « vertes », etc.), nés pour une bonne part, de travaux de rénovation.

L'influence des réseaux nationaux – la FNFR et le réseau Ecole et Nature en particulier – auxquels est rattaché l'UBAPAR, est déterminante dans cette évolution.

La participation de Dominique, animateur d'un centre de classes de mer basé à Ploudalmézeau, au stage organisé par la FNFR au Centre d'Expérimentation Pédagogique (CEP) de Florac en 1985²⁶¹ provoque la découverte de nouvelles pratiques pédagogiques appliquées à la nature et au milieu naturel:

« Là-bas je découvre d'autres formes, d'autres façons de faire de l'animation. En particulier, tout ce qui était animation sensorielle. Ça ne veut pas dire qu'on n'en faisait pas avant, mais ça a été médiatisé, et dans le monde de l'éducation à l'environnement, ça a pris de la place, et je me suis complètement engouffré dedans. Et quand je suis revenu de ce stage, j'ai mis pratiquement tout ce que je faisais avant de côté, et je suis reparti carrément à zéro. Sous l'œil surpris de mon directeur et de mon collègue qui me disaient que bon, a priori les enseignants étaient contents de ce que je faisais, mon directeur aussi, etc., donc il n'y avait pas de raison de changer. Mais là, j'avais envie de changer donc j'ai pas tout mis à la poubelle, mais j'ai mis ça en tout cas dans un coin d'une étagère, et j'ai pratiquement repensé la totalité de mes interventions en classe découverte et classe de mer»²⁶².

A partir de cette formation, un réseau d'échange autour des pratiques professionnelles est créé en Bretagne, d'abord de manière informelle, sur le temps personnel des animateurs et directeurs des structures d'accueil:

« En 1985-86, on s'est mis à quelques-uns en se disant « on est tous dans notre coin, c'est un peu bête, il faut qu'on se retrouve pour échanger sur nos pratiques, sur les thèmes qu'on aborde, sur comment on aborde quel thème, comment on aborde la rivière, etc., les outils qu'on utilise, les méthodes péda et tout ça ». Et donc on a mis en place pendant un an, on se retrouvait une fois par mois, pendant le week-end. Un week-end sur la rivière et le milieu de l'eau douce sur les bords de l'Ellé chez François-Gaël et Fanny. Celui qui accueillait, il choisissait le thème et il menait le week-end. Moi c'était le littoral et la dune, et puis comment utiliser la vidéo en animation. Je me rappelle de ça encore. Et on s'est retrouvés comme ça si tu veux, pendant un an sur de l'auto et de la co-formation. Et à chaque fois, quand on allait travailler dans une structure, on se débrouillait pour que la structure soit ouverte gratuitement pour les animateurs, dans l'idée que c'était des week-ends et des temps de formation qui pouvaient apporter aussi à la structure»²⁶³.

²⁶¹ Le CEP de Florac a été créé en 1970 et est devenu Etablissement d'Enseignement Supérieur Agronomique en 2006.

²⁶² Extrait de l'entretien réalisé avec Dominique, animateur de classes de mer de Ploudalmézeau, et stagiaire à Florac.

²⁶³ *Ibid.*

Ces initiatives restent ponctuelles et un suivi durable s'avère difficile en raison la logistique importante que nécessite l'organisation de ces moments de formation collective lesquels sont assurés bénévolement. Au début des années 1990, ce réseau informel d'échanges autour des pratiques professionnelles s'institutionnalise dans une commission de l'UBAPAR, dédiée à l'environnement, et à travers plusieurs bulletins de liaisons²⁶⁴. De plus, les premières sessions de formation du BEATEP renforcent la proximité entre les professionnels de l'animation :

« Le BEATEP, c'était 11 semaines en internat, avec une très forte cohésion de groupe, il se passait des choses donc on s'est dit qu'on pouvait pas se quitter comme ça et qu'il fallait faire des moments de rencontre où on se retrouve chaque année et où on bosse sur notre métier »²⁶⁵.

Cette évolution montre que les liens tissés dans le cadre de formations et de co-formations bénévoles, c'est-à-dire dans une configuration où l'animateur professionnel doit dédier une partie de son temps personnel au travail, ne peuvent perdurer que dans le cadre d'une protection légale. Les cursus de formations institutionnalisés fournissent cet espace réglementaire dans lequel les animateurs peuvent capitaliser le temps passé à se former. Autrement dit, la légalisation permet de poursuivre l'existence de la relation donc du réseau. Ainsi, au début des années 1990, le réseau s'est transformé. Il n'est plus solidaire sous l'effet d'une légitimité charismatique, moins active depuis l'évolution de l'administration Jeunesse et Sports et le renouvellement de la génération d'animateurs. Il bénéficie désormais au contraire d'un soutien et d'une reconnaissance légale plus marquée, ce type de légitimité intégrant les routines du quotidien des animateurs professionnels.

En parallèle des actions de formation, c'est au contact d'autres réseaux que les discours et les pratiques du groupe s'affinent.

Le rôle d' « Ecole et Nature » dans la structuration du réseau

Le stage effectué à Florac par Dominique a également pour effet d'approfondir les relations entre l'UBAPAR et un réseau émergent, « Ecole et Nature ». Ce réseau est perçu comme un « réseau d'influence », « une source d'inspiration » par l'ensemble des animateurs bretons de cette période. Créé en 1983 par des enseignants, salariés des associations d'éducation populaire, responsables de centres socioculturels – au même moment de l'institutionnalisation de l'UBAPAR -, Ecole et Nature est issu de la mouvance contestataire des années 1970 qui considère l'acte pédagogique comme un acte politique de transformation des rapports sociaux. Le réseau Ecole et Nature s'est en particulier construit en différence de la pédagogie scolaire dite « conventionnelle » (encadré n°13).

²⁶⁴ Les bulletins « Grain de sable » et « Irrégulomadaire » (dont l'intitulé est révélateur de cet aspect informel et irrégulier des échanges) se succèdent à quelques années d'intervalle.

²⁶⁵ Extrait de l'entretien réalisé avec Stéphane, premier formateur du BEATEP « animateur-nature » en Bretagne.

Encadré n° 13: L'approche de la pédagogie dans le réseau Ecole et Nature

La rénovation pédagogique promue par Ecole et Nature vise à sortir des cadres définis par l'institution scolaire aussi bien dans les formes d'apprentissages que dans les contenus transmis. Le rapport à la nature est le moyen d'expérimenter de nouvelles formes pédagogiques en opposition avec celles pratiquées dans le cadre scolaire : centrer l'apprentissage sur l'autonomie de l'enfant, rompre avec la hiérarchie des savoirs, favoriser les échanges contradictoires et les débats d'idées, sortir d'une logique de mise en concurrence des enfants entre eux. Sortir de l'école et faire découvrir la nature aux enfants sont des actions présentées par les fondateurs d'Ecole et Nature comme pouvant inventer un autre rapport au savoir et à l'apprentissage. Ce sont sur ces fondements, inspirés et nourris des écrits de Ivan Illich, André Gorz, Alexander Sutherland Neill mais aussi de Célestin Freinet que les premiers militants du réseau donnent une dimension critique à l'Education à l'Environnement en faisant de la découverte de la nature un moyen d'émancipation de l'individu et de changement de la société (Jacqué, 2016). La finalité de ces pédagogies innovantes est de s'opposer à la transmission des valeurs productivistes, utilitaristes et consuméristes qui caractérisent selon eux le système scolaire. École et Nature va représenter le creuset d'une réflexion pédagogique sur l'éducation à l'environnement. La reconnaissance de cette plus-value pédagogique s'inscrit dans un engagement politique plus large, celui d'une démocratisation de l'accès à la culture, à l'art et à la nature (Aspe & Jacqué, 2012).

Depuis sa création, Ecole et Nature organise les «Rencontres Nationales Ecole et Nature » qui permettent chaque année à des centaines d'animateurs, d'éducateurs et d'enseignants de se réunir, d'échanger sur leurs pratiques, de tisser des solidarités et de construire des dynamiques collectives (figure n°30). Les journées d'échanges organisées par le réseau Ecole et Nature jouent en particulier un rôle fondamental dans l'institutionnalisation de l'UBAPAR, en l'aidant à monter en compétences dans un champ thématique, à travers la transmission de pratiques pédagogiques. D'une manière plus générale, les activités de ce réseau (publications, outils, journées d'échanges) s'inspirent des méthodes pédagogiques favorisant un rapport poétique, sensoriel et artistique à la nature, par la mobilisation de l'imaginaire, de la rêverie et du plaisir (Aspe & Jacqué, 2012) (figure n°31).

Figure n° 30: Les rencontres nationales d'École et Nature organisées à Groix en 1994

(Source : archives du REEB)

Les 12^e rencontres d'École et Nature L'environnement au cœur du débat

Actuellement, se déroulent, à Groix, à Jeunesse et Marine, les 12^e rencontres nationales École et Nature. L'occasion pour 250 participants, enseignants, animateurs, personnel des ministères... et 17 intervenants, de confronter leurs expériences en matière d'éducation à l'environnement.

Ils sont venus de toute la France, et même du Portugal et de la Grande-Bretagne. Pour la grande majorité d'entre eux, c'est la première fois qu'ils mettent sac à terre sur une île, qui plus est à Groix, cette île qui a su dès 1982 préserver son patrimoine naturel, en classant plus du tiers de l'île en réserve naturelle d'État.

Sept jours durant, les congressistes vont échanger, « cogiter » et mettre en place « des documents pédagogiques et outils utilisables par les acteurs des classes de découverte et d'environnement, promouvant les savoirs et savoir-faire disponibles en pédagogie de l'environnement ».



Ces rencontres sont l'occasion, pour les congressistes, de mettre en place des projets de classe de découverte dans différents milieux naturels.

Inventaire des Rencontres du REN (1983-2013)

- 2012 - "Les techniques d'animation participatives et innovantes" – Auvergne
- 2011 - "La cohérence, entre discours et pratiques" - Pays de la Loire
- 2010 - "Nature et Cultures" - Franche-Comté
- 2008 - "Les pieds dans le terrain" - Franche-Comté
- 2004 - "Autres publics, autres regards : des projets à construire" - Alsace
- 2003 - "Le jardin lieu de découverte, d'éducation et de partage" - Ile de France
- 2002 - "Imaginaire" - Centre
- 2001 - "Mosaïque" - Bretagne
- 2000 - "Agriculture, Environnement... la part de l'éducation" - Midi-Pyrénées
- 1999 - "Moi, nous, eux, artisans de l'éducation à l'environnement" - Poitou-Charentes
- 1997 - "Espaces naturels sensibles et éducation à l'environnement" - PACA
- 1996 - "L'écocitoyenneté, fais passer l'idée à ton voisin!" - Auvergne
- 1995 - "Éducation à l'environnement, quelle efficacité?" - Bourgogne
- 1994 - "De la classe nature au séjour environnement : bilan et perspectives" - Bretagne
- 1993 - "Une Éducation à l'Environnement pour tous" - Nord Pas de Calais
- 1992 - "La pédagogie de projet en éducation à l'environnement" - Ile de France
- 1991 - "A corps et à travers" - Aquitaine
- 1990 - "De l'approche émotionnelle au tourisme-nature" - Rhône Alpes
- 1989 - "Entre nature et vie locale, une communication à développer" - Haute-Normandie
- 1988 - "Art et Nature" - Franche-Comté
- 1987 - "Le milieu urbain" - Ile de France
- 1986 - "Le milieu, terrain d'animation" - Languedoc Roussillon.
- 1985 - "Le paysage" - Auvergne.
- 1984 - les rencontres se sont déroulées en Champagne-Ardennes.
- 1983 - les premières rencontres nationales se sont déroulées en Bretagne.

Figure n° 31: Programme-type des rencontres Ecole et Nature, ici en 2015 à Gennes
 (Source : <http://reseauecoleetnature.org/>)

La reflexion 2015...

Comment amorcer le dialogue pour parler environnement ?

TOUT est possible, mais rien n'est trop facile... S'il faut se convaincre d'une chose, c'est bien de cela ! Le sachant, ne recule plus, et ose captiver ton public avec des méthodes testées et approuvées !

Rencontre des professionnels aux manières diverses et variées qui touchent des publics non avertis, avec sans conteste, un certain zèle qui ne laisse jamais personne indifférent. Fais toi une idée, et jette toi à l'eau ! Mais pas dans la Loire quand même...

Le programme des RENCONTRES 2015

Jour 1

(mercredi)

10h30: salut ça va ?

pour la suite: vite dans le jus, tu pars en immersion !

12h: partage des kiloJoules

13h30: tu repars en immersion

fin d'après midi: va voir tes copains, et... pense à t'inscrire à un atelier pour demain!

19h30: auberge espagnole

soirée: fais ce qu'il te plaît (mais te couche pas trop tard!)



Jour 2

(jeudi)

9h: éveil en douceur

pour la suite: y a du boulot qui t'attend

12h: découvre de nouvelles saveurs

13h30: atelier "energizer" pour pas mollir

tout l'après midi: finis ton travail

18h: apéro forum pour parler avec les autres

20h: RDV au spectacle

21h30: reprends des forces, boum et ensuite au lit !



Jour 3

(vendredi)

9h: éveil en douceur

Pour la suite: révise et prépare ton oral

12h: derniers bons petits plats

13h30: dis, c'était bien ces rencontres ?

jusqu'à 16h: on écoute ses camarades et on sourit (parce que c'est bien évidemment)

16h30: au revoir les amis



Ces rencontres – dont la première a lieu en Bretagne en 1983 - ont une grande influence sur les professionnels des ULAMIR et de l'UBAPAR qui peu à peu organisent leurs propres rencontres et se structurent en réseaux régionaux²⁶⁶ :

« On faisait des formations avec « Nautisme en Finistère » mais c'était très branché Education Nationale, très théorique, très chiant et donc on s'est dit c'est surtout ça qu'il faut pas faire, c'est pour ça qu'on est arrivé sur de la pédagogie de projet à avec Ecole et Nature, on a pris notre pied et on a trouvé que là y'avait vraiment des choses intéressantes»²⁶⁷.

Plus précisément, le réseau Ecole et Nature aide à la construction terminologique du réseau breton d'Education à l'Environnement, en particulier à travers ses approches sensorielles de la nature et du milieu naturel. Ces conceptions pédagogiques se développent de manière importante dans le monde francophone²⁶⁸. L'appropriation de ces discours par les animateurs bretons, au cours des journées d'échanges se traduit au début des années 1990 par la création d'un second réseau, explicitement tourné vers la pédagogie environnementale.

La création du Réseau d'Education à l'Environnement de Bretagne (REEB)

En Bretagne, les premières rencontres entre animateurs-nature ont lieu à Arzal (Morbihan) en 1991 et rassemblent plus d'une centaine de participants. L'année suivante, les rencontres régionales se déroulent à Plestin-les-Grèves (Côtes d'Armor) et font émerger la volonté collective de créer le Réseau d'Education à l'Environnement de Bretagne (REEB), d'abord pour répondre au problème d'isolement rencontré par les animateurs-nature (figure n°32) :

« Pour moi ce qui était important c'était le maillage parce qu'on était isolé, on faisait les trucs dans notre coin et on reproduisait ce que les autres faisait sans le

²⁶⁶ En 2015, 26 réseaux territoriaux organisés sous forme associative mettent en lien plusieurs centaines d'acteurs de l'environnement et de l'éducation de toutes origines (associations, collectivités, établissements publics, entreprises, éducateurs, enseignants, etc.). Ce sont les Groupes Régionaux d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (GRAINE).

²⁶⁷ Extrait de l'entretien réalisé avec Stéphane, premier formateur du BEATEP « animateur-nature » en Bretagne.

²⁶⁸ Ce type d'approche est véhiculé à travers les travaux d'interprétation sur les paysages, particulièrement développé aux Etats-Unis ou au Canada à partir de l'essor des Parcs Nationaux. L'interprète avait pour objectif d'accompagner les visiteurs pour mieux comprendre le milieu naturel qu'ils contemplaient. L'interprétation se démocratise au cours des années 1990. D'après le réseau GRAINE Rhône-Alpes : *« interpréter, c'est en quelque sorte «traduire» : donner du sens à une information qui, en elle-même, n'est pas suffisamment explicite. C'est la mise en relation d'un public avec un site naturel, un patrimoine, ou un problème d'environnement pour le sensibiliser. C'est une lecture et une interprétation du milieu, en partant du milieu physique, des représentations, et des interprétations qu'on en fait, en faisant jouer l'imaginaire et le descriptif, le local, l'histoire, le territoire... L'éducateur est juste un concepteur d'outils qui permet de rentrer dans une relation avec l'environnement ».*

savoir à 3 km et on avait pas du tout de réflexion commune...plein de centres de classe privés souvent gérés par des boites de l'extérieur, type « comités d'entreprise », pour faire tourner la boite...mais en fait pour eux c'est un produit, ils en avaient rien à faire de l'éducation...donc ils embauchaient leurs animateurs. On se connaissait pas entre nous et on avait vraiment une soif d'échanger »²⁶⁹.

Ces deux rassemblements sont aussi l'occasion de démontrer, auprès des collectivités et administrations régionales (Région, Jeunesse et Sports et DIREN), le bien-fondé des démarches éducatives dans le domaine de l'environnement, notamment en mettant l'accent sur la formation et sur le développement des emplois dans ce domaine, dans l'attente de recevoir leur appui financier. Les rassemblements contribuent ainsi à la construction d'un discours collectif sur le rôle bénéfique de la pédagogie environnementale dans le développement local. Ce discours avait pour objectif d'obtenir une reconnaissance sur le plan réglementaire :

« Nous on était sur une thématique globale, pas que les loisirs, pas que l'école, pas que le sport, pas que l'environnement, c'est tout ça... donc il fallait mettre le turbo pour montrer qu'il y avait de la formation derrière, que c'était pas que du naturalisme, y'avait aussi du social derrière »²⁷⁰.

Par cette démonstration, le réseau d'Education à l'Environnement nouvellement formé cherche à se démarquer des réseaux existants, en particulier des réseaux environnementalistes, qui à travers leur approche protectrice du milieu naturel n'investissent pas prioritairement cette dimension, plus transversale, du développement local²⁷¹. Le réseau cherche également à se démarquer du secteur commercial du marché des loisirs, notamment dans le domaine des pratiques sportives de nature, qui se développe dans le même temps (Augustin, 2002 ; Ion, 2005). Autrement dit, le réseau breton d'Education à l'Environnement cherche dans son processus d'ancrage territorial et d'institutionnalisation locale à se protéger de leur concurrence en démontrant l'utilité de cette approche sociale.

²⁶⁹ Extrait de l'entretien réalisé avec Stéphane, premier formateur du BEATEP « animateur-nature » en Bretagne et cheville ouvrière de la création du REEB.

²⁷⁰ *Ibid.*

²⁷¹ Cette tension entre protection et développement est, à un niveau plus général, régulièrement soulignée dans la littérature scientifique (Héritier, 2007).

Figure n° 32: Une centaine d'animateurs et institutionnels célèbrent la création du REEB en 1992

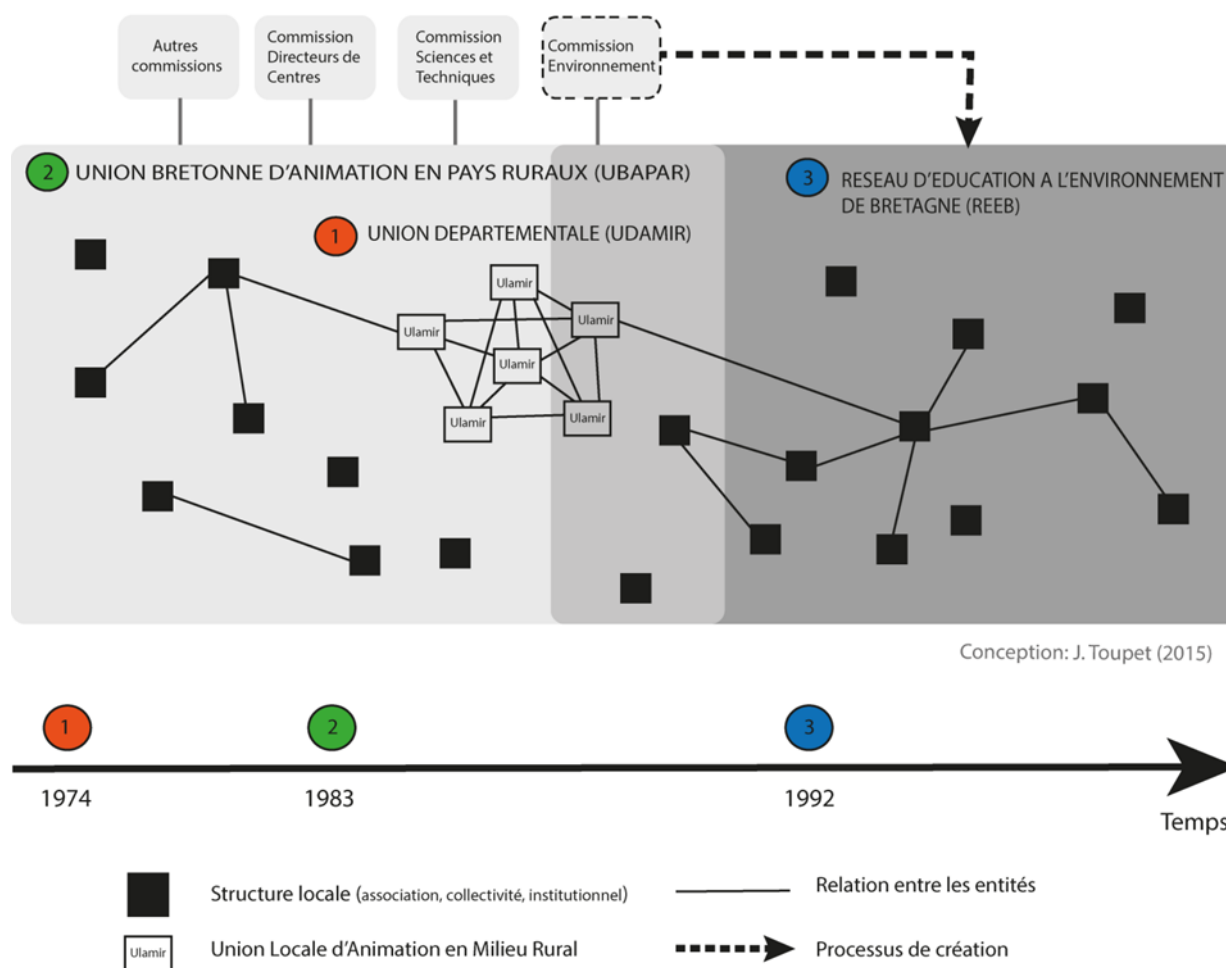
(Source : archives du REEB)



Photo prise lors des deuxièmes rencontres régionales de l'éducation à l'environnement à Plestin les Grèves (22).

Plus généralement, la création du REEB témoigne de l'influence d'École et Nature en même temps qu'elle marque un changement dans le recrutement social de ses acteurs. En effet, le réseau d'animation rurale devient progressivement au cours des années 1980 et 1990, un réseau professionnel d'éducateurs à l'environnement, qui l'investissent d'une part, comme un lieu de formation pédagogique mais surtout comme un espace de reconnaissance sociale et de valorisation de leur activité militante. Pour cette deuxième génération d'animateurs, la pédagogie constitue un engagement critique, dont la finalité n'est plus uniquement de s'autonomiser de l'institution scolaire, mais de donner sens à un parcours social individuel, pris dans un collectif qui s'érige en tant que groupe professionnel. Ainsi, la concrétisation du REEB montre la volonté des animateurs bretons de se différencier, autrement dit d'orienter leur action vers la pédagogie de l'environnement tout en s'autonomisant du réseau-mère (figure n°33).

Figure n° 33: La création du REEB en 1992



Ce schéma montre l'évolution du réseau d'animation rurale depuis son émergence formelle, en 1974, jusqu'en 1992, date à laquelle se crée le REEB. Il montre que le réseau départemental des ULAMIR (UDAMIR), en développant son influence au niveau régional (UBAPAR) agrège de nouvelles entités, qui élargissent le réseau et le font monter en compétences. Les actions liées à l'environnement (formation notamment) se développent au sein d'un groupe d'acteurs (commission), composé essentiellement d'animateurs professionnels. La proximité avec d'autres réseaux comme la FNFR et le réseau « Ecole et Nature » pousse ce groupe d'acteurs à créer un nouveau réseau, centré sur la pédagogie environnementale (REEB), que soutiennent les administrations, non plus seulement dans le domaine socio-éducatif (DRJS) mais aussi dans le domaine environnemental à proprement parlé (DIREN). Ce nouveau réseau regroupe à la fois des entités « historiques », adhérentes à l'UBAPAR, mais aussi de nouvelles structures et collectivités.

A partir de 1992, le REEB se dote d'un salarié permanent, chargé d'établir le lien entre les adhérents. Ce lien se matérialise par la création d'un annuaire, l'inventaire des ressources pédagogiques existantes, l'édition d'un bulletin de liaison²⁷² et par la réitération des rencontres régionales annuelles. Le réseau devient alors un espace de partage et de mutualisation des pratiques pédagogiques, d'expérimentation, de montage de projet, dans

²⁷² Ce bulletin de liaison paraît d'abord sous le nom de « REEB-Infos », qui deviendra ensuite la « Lettre du REEB » en 1998, puis « Polypode » à partir de 2008.

lequel existent une « vraie fraternité » et un « véritable esprit communautaire »²⁷³. Cette solidarité témoigne du processus de stabilisation du groupe professionnel dans une mission reconnue par les partenaires de son action. En 1993, le REEB compte 18 structures adhérentes et 40 adhérents individuels. Au début des années 2000, il représente 62 structures adhérentes et 194 adhérents individuels²⁷⁴. Parmi ces adhésions, on dénombre des associations, des collectivités ou des organismes institutionnels dont les échelles territoriales d'action se diversifient considérablement (commune, canton, EPCI, Pays, etc.).

2.3. L'élaboration et la diffusion d'outils pédagogiques

La création du REEB correspond à la période d'essor des réseaux régionaux d'Éducation à l'Environnement en France²⁷⁵. Ces réseaux deviennent, à partir des années 1990, de plus en plus opérationnels et légitimes pour répondre aux enjeux environnementaux qui mobilisent de plus en plus l'espace social, à travers la mise en place d'un cadre pédagogique harmonisé, dont la croissance et la standardisation des outils de travail est un des indicateurs. Dans le Finistère, ces évolutions se concrétisent à partir des ressources foncières dont disposent le réseau et sous l'influence des injonctions publiques sur la question environnementale.

L'évolution des conditions de travail des professionnels

Le premier facteur qui participe à l'élaboration de techniques et outils par les animateurs renvoie à la dynamique d'installation des activités dans des lieux dédiés (bâtiments rénovés). Ces lieux, parce qu'ils bénéficient d'un salarié permanent pour en assurer la gestion, permettent une meilleure anticipation et préparation des animations et autres actions ainsi que le développement et l'élaboration d'outils pédagogiques de plus en plus ciblés et formalisés (figure n°34) :

« Le fait de ne plus être saisonnier, d'être permanent, ils pouvaient se permettre d'être sur la création d'outils, d'avoir du temps pour préparer leurs animations, et donc de proposer des choses de qualité. Ça veut pas dire que ce qui était proposé avant, dans les années 70 n'était pas de qualité, pas du tout, mais voilà, ils apportaient en tout cas des « plus » quoi. Ils n'avaient pas à refaire, c'était pas des

²⁷³ Extrait de l'entretien réalisé avec Stéphane, premier formateur du BEATEP « animateur-nature » en Bretagne et cheville ouvrière de la création du REEB.

²⁷⁴ Source : REEB, rapport d'activités 2007.

²⁷⁵ Ces réseaux sont souvent identifiés sous le sigle de « GRAINE » (Groupements Régionaux des acteurs d'Initiation à la Nature et à l'Environnement).

saisonniers et des équipes nouvelles qui revenaient à chaque saison et où t'es obligé de tout recréer»²⁷⁶.

Ce matériel pouvait être des maquettes, des classeurs, des posters, des expositions, des ordinateurs, etc.

Figure n° 34: Exposition et maquette de bassin-versant réalisée au sein d'un centre d'accueil (1998)

(Source : archives personnelles)



L'évolution des conditions de travail des professionnels permet le développement spontané de nouvelles façons de travailler, en raison notamment de la possibilité de stocker du matériel dans un lieu unique. De plus en plus systématiquement, ces outils sont développés dans le cadre de politiques publiques.

Les injonctions publiques

L'ancrage territorial permet à des structures locales de prendre part à des programmes issus des réseaux nationaux²⁷⁷ et ainsi commencer à être les relais, à l'échelle des territoires et comme le préconise les réformes de décentralisation, d'injonctions nationales de plus en plus formalisées et ciblées autour de l'environnement. Autrement dit, la

²⁷⁶ Extrait de l'entretien réalisé avec Dominique, animateur de classes de mer de Ploudalmézeau, devenu ensuite formateur du BEATEP et salarié de l'UBAPAR.

²⁷⁷ Citons par exemple les programmes « Environnement-Vie quotidienne » de la FNFR en 1992 ; « Citoyenneté-environnement-développement durable » de la Ligue de l'Enseignement, la même année.

transformation du réseau se réalise dans un contexte d'institutionnalisation d'énoncés globaux (cf. chapitre 1). Ces injonctions, jusqu'alors relativement inexistantes dans le développement du réseau deviennent, dès lors, structurantes. En effet, la montée en compétence de l'administration de l'environnement contribue à ce que les Directions Régionales de l'Environnement (DIREN), en raison de la diffusion des valeurs environnementales et de l'élargissement de leurs missions, s'impliquent plus fortement au cours de la décennie, pour soutenir l'Education à l'Environnement (Le Bourhis, 2009), à travers les réseaux régionaux tels que le REEB. D'une manière générale, la formalisation juridique et institutionnelle de la question environnementale dans les années 1990²⁷⁸ renforcent le rôle des établissements publics et des collectivités qui ont en charge la gestion de l'environnement (l'ADEME, les Agences de l'Eau, les PNR). Les politiques publiques fixent des objectifs d'amélioration qualitative et quantitative des milieux qui se traduisent par le déploiement de techniques de traitement des problèmes environnementaux (stations d'épuration, recyclage des déchets, traitement des pollutions atmosphériques, etc.).

Associés à ces organes techniques de résolution des problèmes environnementaux, se formalisent des dispositifs pédagogiques chargés de les traduire et de les rendre opérationnels. L'application et surtout le financement de ces mesures éducatives dépendent de moins en moins des administrations centralisées et de plus en plus des collectivités locales. Les régions, départements et communes sont ceux qui ont pris en charge la mise en œuvre concrète de ces principes gestionnaires de l'environnement. Les associations de développement local telles que les ULAMIR, qui ont gagné en légitimité par les liens avec les élus locaux, sont alors sollicitées par les collectivités locales, en tant que prestataires de services, pour assurer des missions d'expertise, d'aménagement et d'éducation. Dans d'autres configurations, les associations locales relaient l'action de réseaux nationaux dans la déclinaison locale des politiques environnementales. Par exemple, le réseau Ecole et Nature est sollicité en 1992 pour coordonner le premier programme pédagogique environnemental d'envergure nationale, le programme « Rouletaboule », financé par la Fondation de France²⁷⁹. Ce projet, destiné à sensibiliser le grand public aux thématiques des déchets et de la consommation abouti à la conception d'un outil pédagogique, en mutualisant les avancées de chaque réseau régional sur la question (figure n° 35). Conçu sur une approche en « pédagogie de projet », l'outil laisse la possibilité aux individus de se questionner, de

²⁷⁸ Les lois qui sont adoptées au cours des années 1990 (loi sur l'eau en 1992 et loi relative à l'élimination des déchets de 1992, loi paysage de 1993, loi relative au renforcement de la protection de l'environnement en 1995, loi sur l'air en 1996) contribuent à sectoriser les domaines d'actions et les institutions compétentes.

²⁷⁹ La Fondation de France, née en 1969 à l'initiative d'André Malraux et du Général de Gaulle est inspirée du modèle américain du mécénat privé, pour encourager et gérer les « initiatives de générosité » du public dans tous les domaines d'intérêt général : solidarité, santé, culture, éducation, etc. C'est à partir des années 1990 que la Fondation de France commence à s'intéresser aux enjeux environnementaux au sens large (la protection des littoraux faisait déjà partie des projets financés depuis les années 1970). La Fondation de France est précurseur, avec le programme pédagogique « Rouletaboule », pour inciter au tri des déchets et sensibiliser au recyclage.

problématiser et de proposer eux-mêmes des solutions pour résoudre le problème des déchets ménagers. Depuis sa création, la mallette pédagogique a connu de nombreuses adaptations et réactualisations²⁸⁰. Le réseau des ULAMIR contribue activement à sa diffusion et à son utilisation.

*Figure n° 35: Outil pédagogique « Rouletaboule »
(Source : www.reseauecoleetnature.org)*



D'après la plaquette promotionnelle de l'outil, « le dispositif pédagogique "les ateliers de Rouletaboule" offre toutes les ressources pour aborder la question de la gestion des déchets, d'abord

²⁸⁰ Depuis 2014 par exemple, dans le cadre d'un partenariat avec l'éco-organisme « Eco-systèmes », le Réseau Ecole et Nature a réalisé un nouvel outil afin de sensibiliser les jeunes et les adultes aux enjeux liés à la gestion des appareils électriques et électroniques usagés: « l'Atelier des branchés ». En affectant un sens au recyclage et au réemploi, il vise à favoriser un changement de comportement des citoyens.

avec des enfants de 3 à 14 ans, et permet de les initier au respect de l'environnement et à la notion d'écocitoyenneté. La démarche est adaptable à un large public et à d'autres thématiques. Les notions sont abordées au travers de trois étapes : questionnement (faire émerger les représentations des participants, les amener à se poser des questions), sensibilisation (apporter les notions nécessaires à la bonne compréhension des sujets), approfondissement et action (synthétiser les acquis et déboucher sur des actions concrètes).

Vendu, dans sa configuration initiale, à environ 1500 exemplaires dans l'ensemble des pays francophones, l'outil « Rouletaboule » est considéré, par Dominique, animateur de classe de mer ayant vécu et participé à cette évolution, comme le premier d'une longue série ayant « véritablement posé le métier d'animateur et d'éducateur à l'environnement ». Il détaille ainsi son propos :

« L'animateur qui arrive avec ses photocopies qui dépassent de la chemise, mal faites la plupart du temps, qui arrive dans l'école...ça été remplacé par un animateur qui arrive avec un classeur bien fait avec des fiches rangées...voilà ça posait un peu le métier, l'animateur il arrivait avec quelque chose de fini quoi »²⁸¹.

Ce sentiment d'aboutissement professionnel, reposant sur une mise en ordre des idées et des outils pédagogiques et conçu comme un gage indéniable de sérieux pour les partenaires, traduit le déplacement de la pédagogie de projet comme un moyen d'émancipation vers sa normalisation et sa réinterprétation de façon à ce qu'elle puisse être adaptée à la situation professionnelle d'intervenant scolaire. Il en résulte une transformation radicale du projet pédagogique qui en devenant technique, réorganise les pratiques professionnelles. Le succès des outils et à travers eux, de la pédagogie de projet, s'explique en premier lieu par le fait qu'il offre un cadre technique à la réalisation des animations. Les animateurs n'improvisent plus, ils disposent de procédures, de méthodes stabilisées et éprouvées. En second lieu, la normalisation de cette démarche pédagogique leur permet d'exprimer et de revendiquer leur positionnement social vis-à-vis du corps enseignant. En effet l'Education à l'Environnement n'est pas, dans l'ensemble, le fait des enseignants, mais d'une nouvelle génération de militants associatifs, les éducateurs à l'environnement, qui vont porter socialement cette pratique, d'autant plus qu'elle constitue un enjeu majeur pour leur professionnalisation. En ce sens le discours militant sur la pédagogie se déplace de la contestation originelle de l'institution scolaire à une critique des pratiques enseignantes, amenant à reconsidérer la construction de leur complémentarité lors d'interventions scolaires ou de classes découverte.

²⁸¹ Extrait de l'entretien réalisé avec Dominique, animateur de classes de mer de Ploudalmézeau, devenu ensuite formateur du BEATEP et salarié de l'UBAPAR.

L'animateur-expert

De nombreux outils seront ensuite élaborés par les réseaux locaux, régionaux ou nationaux sous des formes et sur des thématiques de plus en plus diversifiées²⁸². En France, ces transformations confèrent à la pédagogie de l'environnement une dimension d'expertise reconnue par les instances politiques territoriales: les animateurs sont devenus experts-pédagogues, qui plus est légitimes pour travailler sur les enjeux environnementaux et sociétaux. L'institutionnalisation du métier d'animateur-nature est tangible et perceptible par les acteurs eux-mêmes :

« En terme d'emploi, nous sommes passés d'un statut peu ou mal défini à une filière-métier structurée et mieux identifiée »²⁸³.

D'une manière générale, cette évolution est largement stimulée par une politique nationale d'aide à l'emploi à travers des dispositifs tels que l'objection de conscience à partir de 1983 et les « nouveaux services-nouveaux emplois » (emplois-jeunes) entre 1997 et 2005²⁸⁴. Les nouveaux dispositifs permettent de maintenir ou développer les emplois dans les métiers existants (Ion, 2005 : 110). Ils convergent avec la territorialisation des politiques environnementales qui favorise également la création de nouveaux postes de travail (Ion, 2005 : 109). Dans tous les cas, les animateurs y trouvent la confortation de leurs postes ou une occasion de mobilité.

Pour de nombreux salariés, cette période représente « l'âge d'or » de l'Education à l'Environnement : le métier s'étoffe de pratiques créatives et innovantes, expérimentées par des salariés aux qualifications très variées. En s'engageant dans l'exploration d'une panoplie de nouvelles activités, les structures locales se mettent au service de l'Etat et des collectivités territoriales dans le but de favoriser la diffusion des « valeurs environnementales » (Le Démézet & Maresca, 2003). C'est sur ce terreau que se développe une spécialisation associative à même de donner une réalité mais aussi un contenu à la déclinaison locale des politiques publiques.

L'Education à l'Environnement représente alors un projet politique commun aux milieux associatifs, aux collectivités territoriales et à l'Etat, dans la légitimation et l'application de mesures gestionnaires dans le domaine de l'environnement, jusqu'à en constituer une « administration parallèle » (Aspe & Jacqué, 2012). Plus précisément, les dispositifs publics imposent peu à peu une nouvelle façon de désigner et de médiatiser les objets de l'action. Développer de nouvelles pratiques et inventer les espaces de pertinence de ces pratiques, ce n'est pas seulement appliquer des textes, c'est définir socialement de

²⁸² On peut distinguer deux grandes familles d'outils : les lieux (sentier d'interprétation, maison de Parc, exposition, manifestation, etc.) et les outils proprement dits (livre, malle, jeu, CD-Rom, etc.). Les thématiques abordées sont multiples : géologie, eau, habitat, gaspillage alimentaire, transports et mobilité, etc. (d'après Cheriki-Nort, 2010).

²⁸³ Source : Président du REEB, Polypode n°19, Editions REEB, Mars 2012

²⁸⁴ Selon la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), 310 000 postes ont été créés et 470 000 jeunes ont été embauchés de 1999 à fin 2005 dans toute la France.

nouvelles compétences, construire de nouveaux savoirs, légitimer sur le terrain une nouvelle organisation des relations.

3. LA PROFESSIONNALISATION DU RESEAU

En 1974, les six ULAMIR créées sous l'action charismatique de Vincent Picheral et des premiers animateurs locaux incarnent l'animation socioculturelle du milieu rural finistérien. Vingt-cinq ans plus tard, c'est-à-dire à la fin des années 1990, ce petit groupe d'associations s'est étoffé et s'est intégré à un réseau d'acteurs plus large agissant dans le domaine de l'Education à l'Environnement à partir de la conception d'outils et d'activités pédagogiques, la réalisation d'études, d'expertises, activités financées quasi exclusivement par les collectivités locales et soutenues par les dispositifs d'aide à l'emploi dans le secteur associatif. Que s'est-il passé pour que l'Education à l'Environnement devienne une compétence à part entière du réseau associatif ? Quelle relation à la nature cette évolution permet-elle de construire ?

3.1. Le processus de professionnalisation

Le processus de professionnalisation consiste, d'après la définition d'E. Hughes (1996), à la reconnaissance sociale de l'exclusivité à exercer une activité et de la légitimité à la réguler dans un domaine déterminé. Un travail « professionnel » est supposé se distinguer des autres formes de travail : il implique la mise en œuvre d'une expertise détenue dans un domaine d'activité déterminé ; il suppose aussi, de la part du travailleur, une motivation non exclusivement instrumentale (ou marchande), qui fait aussi place à une mission tournée vers autrui ; il s'assortit enfin d'un contrôle de l'activité par l'ensemble des professionnels du champ (Dussuet & Flahaut, 2010). C'est précisément cette conquête symbolique d'un agrément reconnaissant l'intérêt « général » du réseau qui est en jeu lors de sa période d'émergence et l'institutionnalisation des structures professionnelles *ad hoc*. Et c'est sur ces bases initiales que le processus de professionnalisation du réseau d'animation rurale se poursuit au cours des décennies 1980 et 1990 à travers la délimitation et à la formalisation de son unité en tant que communauté de travail.

Le modèle interactionniste de la professionnalisation, développée par E. Hugues et repris par P. Dubar, C. Tripier et V. Bousard (1998), propose une définition du groupe professionnel qui prend en compte deux dimensions : les relations au sein du groupe et les parcours biographiques des individus composant ce groupe. D'une part, ce modèle montre que les groupes professionnels sont issus d'interactions qui conduisent les membres d'une même activité de travail à s'auto-organiser, à défendre leur autonomie et leur territoire et à se protéger de la concurrence. La trajectoire du réseau des ULAMIR montre qu'il a toujours cherché à se préserver du contrôle, de la domination ou de la dépendance, qu'elle soit financière, en privilégiant des formes de cogestion, ou idéologique, en développant dès sa

création, des formes de déontologie professionnelle (par des réunions spécifiques entre les animateurs). D'autre part, la vie professionnelle est envisagée, dans le modèle interactionniste, comme un processus biographique qui construit les identités tout au long de la vie. C'est la raison pour laquelle le renouvellement de la première génération d'animateurs et de responsables associatifs par une seconde génération a une influence certaine sur la transformation du réseau vers la pédagogie environnementale, cette dernière étant la conséquence à la fois des trajectoires de formation des nouveaux professionnels et des interactions existant entre eux et leurs contextes d'action.

Une fois constitués, les groupes professionnels cherchent à se faire reconnaître par leurs partenaires en recherchant des protections légales, c'est-à-dire en faisant l'acquisition d'une autonomie et d'une reconnaissance dans le champ réglementaire de l'action. Autrement dit, la professionnalisation nécessite l'intervention d'acteurs extérieurs au groupe professionnel, en particulier de la puissance publique, laquelle « *valide l'espace de qualification en statuant sur les référentiels de formation et en certifiant les diplômes* » (Aballéa, 2005). La reconfiguration des administrations et la formalisation des politiques publiques, notamment dans le domaine de la formation donnent des orientations d'action et des garanties protectrices au réseau des ULAMIR. Ce dernier bénéficie d'un statut protecteur à travers l'accès à la politique de formation développée au plan national et financée par la Région Bretagne (BAFA, BEATEP, emploi-jeunes). Les identités professionnelles se construisent en effet dans les similitudes d'accès au métier, à travers les institutions de formation, où se nourrissent également une « culture » du métier et où se consolident les organisations de défense et de représentation collective (Ion, 2005). Plus précisément, le fait que les réseaux locaux en général et le réseau breton en particulier bénéficie d'une protection légale, c'est-à-dire d'un statut qui le protège dans sa construction professionnelle, leur permettent de répondre à des normes de qualité, d'efficacité, etc. Dans cette configuration, le professionnalisme des réseaux d'éducation à l'environnement ne se traduit plus uniquement à travers des discours mais, nous l'avons vu, par l'utilisation d'infrastructures et de matériel concrets.

3.2. L'institutionnalisation de l'Education à l'Environnement dans les pratiques de l'ULAMIR de Lanmeur

La professionnalisation de l'ULAMIR de Lanmeur vers la pédagogie environnementale ne débute véritablement qu'à partir du recrutement de Philippe en 1987. Si ce dernier arrive à cette période d'une autre région, il connaît bien le canton de Lanmeur (dont ses parents sont originaires) pour y avoir passé toutes ses vacances scolaires. Sa formation d'éducateur sportif lui permet de développer, au bénéfice de la population locale, des activités physiques et sportives en salle mais aussi à l'extérieur. C'est au contact d'un naturaliste local qu'il découvre « *par les sentiers et à travers champs* » la diversité des espaces composant la vallée du Douron (bocage, boisements, littoral, etc.). Suite à ses découvertes, il

s'investit activement, par l'intermédiaire de l'UBAPAR qui aide au montage du dossier financier et avec le soutien du Président de l'association, pour mener à bien la réhabilitation de l'ancienne école de Pont Menou (commune de Plouégat-Guérand) en centre d'accueil de classes-découvertes, la « Base du Douron ». Cette nouvelle infrastructure permet le recrutement d'un certain nombre de salariés supplémentaires, soit en tant qu'animateur à l'année soit en tant qu'animateur saisonnier, lors des camps de vacances par exemple ou lors de projets ponctuels. C'est également à partir de la création de la Base du Douron que les activités autour de l'environnement « explosent » littéralement, que ce soit au niveau de l'offre locale en activités de plein-air (tir à l'arc, escalade, char à voile, canoë-kayak, randonnée accompagnée, VTT, etc.) ou au niveau de la conception d'outils pédagogiques et d'animations scolaires (l'ULAMIR de Lanmeur participe par exemple activement à la formation et à la diffusion locale de l'outil Rouletaboule). Progressivement, la deuxième génération à laquelle appartient Philippe, défend une approche ludique et pédagogique des notions scientifiques entourant les enjeux environnementaux. Sur le fond, l'environnement n'est plus seulement un ensemble de milieux naturels permettant l'éco-formation (éducation « par » l'environnement) ou un objet de connaissance en soi (éducation « au sujet de » l'environnement), mais un terrain de discussion sur les problèmes environnementaux. Les différents outils produits durant cette période se concentrent par exemple sur quelques concepts clés (le paysage, le cycle de l'eau, etc.). Les malles et fiches pédagogiques, qui circulent dans les établissements scolaires lors des interventions des animateurs, contiennent matériels et jeux qui valorisent les techniques de traitement des problèmes environnementaux comme la pollution de l'eau, la pollution de l'air ou le tri des déchets. Par exemple, construire une maquette de bassin-versant, mesurer le niveau de pollution de la rivière du Douron permet d'expliquer les interdépendances dans les usages de l'eau, les risques de pollutions et, *in fine*, la mise en place d'une station d'épuration comme solution de gestion. Ce faisant, les éducateurs à l'environnement se distinguent de l'approche scientifique de la nature qui prédominait jusque-là dans les associations naturalistes au profit d'une compréhension des enjeux de gestion de l'environnement basés sur leur capacité d'expertise des territoires sur lesquels ils sont désormais implantés. Ils font aussi évoluer le rapport à la nature vers une dimension plus éthique que politique. L'environnement devenant un domaine d'action professionnel, la portée militante de leur activité, jusque-là tournée vers la redynamisation des territoires ruraux, s'agrège alors à une autre revendication : la pédagogie. Le militantisme pédagogique constitue un enjeu de positionnement social pour les éducateurs à l'environnement, qui cherchent la reconnaissance institutionnelle à partir de la question, émergente, de l'environnement (Aspe & Jacqué, 2012). Ainsi, d'après R.P. Chibret (1995 : 43) :

« par rapport au précédent modèle il n'y a pas qu'un changement de nuances, mais une authentique mutation car, bien que les finalités éducatives s'y retrouvent, le changement de registre, de techniques de supports et des modalités d'intervention

consacre l'affirmation d'un nouveau profil associatif, de nouveaux militants, de nouvelles compétences et de nouvelles associations».

Parallèlement, de nombreux jeux et activités ludiques, sensorielles, sensibles sont proposés par les éducateurs à l'environnement au cours des animations. La relation sensorielle à la nature devient lieu d'élaboration d'un discours sur la valeur de l'individu, en tant qu'être moral et responsable, valeur qui prend corps dans ce lien sensible, en opposition aux logiques d'individualisation des modes de vie et de massification des modes de consommation. Dans les formes ludiques mobilisées par les éducateurs, le lien est présenté comme fragile, précaire et fait l'objet d'un discours et d'activités qui portent sur des actes de prévention (trier ses déchets) ou de réparation (dans le cadre, par exemple, d'une activité pédagogique pour « laver l'eau » proposé par la fondation « la main à la pâte » et pouvant être reproduite dans les associations locales). Les éducateurs à l'environnement ont participé à la construction d'une morale écologique, fondée sur des principes éthiques qui donnent à l'individu une responsabilité individuelle dans la prise en charge des enjeux environnementaux. Au-delà des principes éthiques de responsabilité de l'acte, ce qui prédomine aujourd'hui dans l'adoption de « comportements écocitoyens » est plutôt une normalisation des pratiques.

L'action environnementale de l'ULAMIR de Lanmeur se développe également sous un autre aspect avec la création d'un chantier d'insertion, géré par l'association, à partir de 1992. Ce dernier permet en effet le recrutement d'une équipe destinée à entretenir les abords des milieux naturels (sentiers, cours d'eau) ou à épauler les services techniques des communes. En dehors du fait que ces prestations (sensibilisation à l'environnement et entretien des milieux naturels) renforcent le lien avec les élus du territoire, elles sont indéniablement à l'origine de l'augmentation fulgurante du budget de l'association, qui fait plus que tripler entre le début et la fin de la décennie, passant de 165 000 à 550 000 euros²⁸⁵.

En 1996, l'ULAMIR de Lanmeur s'inspire de la dynamique initiée par deux autres ULAMIR (E Bro Glazik et Goyen) pour soumettre une demande de labellisation « Centre Social ». Plus qu'un réel projet du bureau ou de la direction, cette labellisation permet à l'association à la fois de renforcer ses compétences sociales à destination de la population locale et de relégitimer sa fonction sur le territoire local²⁸⁶. Plus généralement, la diversification des champs de compétences de l'association au cours de la décennie 1990 lui permet d'être en relation étroite avec les acteurs politiques, culturels et socio-économiques du territoire et par ce biais, de suivre l'actualité des réformes globales et locales et éventuellement d'y prendre part : c'est notamment le cas lors de la création des intercommunalités et du Pays de Morlaix ou lorsque de nouvelles politiques publiques sont

²⁸⁵ Originellement en francs, les chiffres ont été convertis en euros.

²⁸⁶ La légitimité de l'association a en effet été remise en question à plusieurs reprises depuis sa création. La défection périodique de communes estimant le plus souvent que l'ULAMIR ne leur apporte pas suffisamment de services, ne voient pas l'intérêt d'y « cotiser ». Certaines y ré-adhèrent au gré des élections municipales et des changements d'équipes.

amenées à être mises en vigueur. Toutefois, si l'ULAMIR de Lanmeur est à cette période devenue une institution locale au sein de son territoire d'action historique, le canton, la Base du Douron, qui est rattachée à l'ULAMIR, est également devenue incontournable au sein du milieu professionnel plus spécifique de l'Education à l'Environnement, et ce à l'échelle de la Bretagne. J'ai en effet pu rencontrer, à la fois au cours de mes enquêtes mais aussi de mes missions professionnelles, de très nombreuses personnes connaissant de réputation le centre d'accueil comme lieu de formation²⁸⁷. Philippe, son directeur depuis sa création évoque également le rôle fondateur de la Base du Douron dans la construction professionnelle de l'Education à l'Environnement :

« Les animateurs qui sont passé ici, sur un temps court, 2 ans, même 18 mois d'objection [de conscience] ou 1 an de stage, voilà, par dizaine on va pouvoir citer leurs noms et s'apercevoir qu'on les croise toujours, qu'ils sont restés dans le milieu, qu'il y a quelque chose qui s'est passé aussi et à la fois je pense qu'on a rien inventé mais en même temps heu y'a quand même un lien entre milieu naturel, richesses, projet, lien social et un peu d'humanisme autour de ça...je pense pas que ce soit aussi net dans d'autres structures, d'être aussi réputé que la base du Douron qui a fait grandir pas mal de gens qui aujourd'hui témoignent toujours de ça, dans différentes structures parce qu'on en a vu passé pas mal et qui sont restés accrochés à ce milieu éducation populaire, etc. On a quand même permis à pas mal de jeunes de trouver une voie, une place, de se professionnaliser, on a quand même beaucoup accompagné de jeunes dans la formation diplômante, le BAFA, le BAFD, le BEATEP et autres...et ça a été aussi le pied à l'étrier, ça je crois qu'il faut reconnaître ça à la structure ULAMIR... »²⁸⁸.

Le tableau ci-dessous résume les principales évolutions de l'ULAMIR de Lanmeur sur la période 1980-1999 (tableau n° 15).

²⁸⁷ Les formations organisées par l'UBAPAR se tenaient en effet régulièrement à la Base du Douron.

²⁸⁸ Extrait de l'entretien réalisé avec Philippe, animateur sportif recruté par l'ULAMIR de Lanmeur, devenu par la suite directeur de la « Base du Douron ».

Tableau n° 15: L'ULAMIR de Lanmeur entre 1980 et 1999

	Salariés	Bénévoles	Activités	Faits marquants	Financement Budget
1984	Recrutement d'un animateur supplémentaire		Camps de vacances	Une commune se désengage	Budget de 400 000 F (60 000 euros)
1985	Changement d'animateur	Changement de président		Rénovation du foyer des jeunes	
1986	Changement de l'animateur + 4 emplois aidés		Montage et tournée de la pièce de théâtre « Tanguy Prigent »		
1987	Recrutement d'un animateur sportif		Développement des activités de sport-nature : tir à l'arc, escalade, char à voile, canoë-kayak.		Budget de 700 000 F (100 000 euros)
1989				Une deuxième commune se désengage. Ne reste plus que 6 communes adhérentes.	
1990	Philippe gestionnaire et responsable de la « Base du Douron » et des animateurs associés aux activités de la Base. 8 salariés permanents.		Création de la « Base du Douron », centre d'accueil de classes-découvertes partir de la rénovation d'une ancienne école rurale.	Les 8 communes du canton sont adhérentes	Budget de 165 000 euros
1991	12 salariés permanents + 2 contrats aidés	Changement de président	Classes-découvertes Camps-chantiers		Budget de 1 400 000 F (205 000 euros)
1992			Création du chantier d'insertion de l'ULAMIR	Création du REEB Programme Rouletaboule	335 000 euros
1993			Création d'un club-nature. Organisation d'une exposition sur le patrimoine local.		
1994			Classes-découvertes		
1995				Participation de l'ULAMIR à la mise en place de la 1 ^{ère}	

				communauté de communes du Trégor (assure le secrétariat)	
1996			Première demande d'agrément « Centre Social » acceptée.	Première demande d'information au sujet du label CPIE	
1997			Entretien et extension des sentiers de randonnés sur le canton	Agrandissement de la «Base du Douron » (cuisine)	414 000 euros
1998	15 salariés permanents			Création des emplois-jeunes	Budget de 1 800 000 F (440 000 euros)
1999				Création du Pays de Morlaix (Loi Voynet)	550 000 euros

Chapitre 6

La gestion de dispositifs publics éco-orientés (2000 – 2017)

1. LES CHANGEMENTS D'ORIENTATION DU RESEAU

1.1. Les transformations organisationnelles

La reconfiguration des politiques publiques

Les reconfigurations de l'UBAPAR et du REEB

1.2. De l'ULAMIR de Lanmeur au CPIE Pays de Morlaix-Trégor

La labellisation, un changement de statut

La rationalisation de l'action et l'encadrement managérial du travail

2. LA GESTION ENVIRONNEMENTALE DE L'ULAMIR-CPIE

2.1. L'émergence du modèle gestionnaire

Les caractéristiques de la rationalité gestionnaire

La formalisation d'indicateurs

2.2. Les actions de gestion de l'ULAMIR-CPIE appliquées au milieu naturel : l'exemple du Douron

L'intervention publique sur la vallée du Douron

Le Contrat Nature et la mise en place d'indicateurs de gestion

2.3. Les dispositifs de développement durable : une ressource supplémentaire

2.4. Un métier en tensions

La montée en compétences des professionnels

Les formes de résistances au cadre gestionnaire

L'objectif de ce chapitre est de montrer le processus par lequel le fonctionnement et l'action du réseau intègre de nouvelles orientations gestionnaires. Dans un premier temps ce sont les caractéristiques de la forme gestionnaire qui seront présentées ainsi que ses implications sur les relations au sein du réseau. Il sera plus précisément montré que les dispositifs publics, et notamment ceux touchant à la gestion des milieux naturels et au développement durable, constituent pour le réseau, outre des passages obligés, des ressources pour l'action collective. Enfin, ce sont les effets de rupture et de continuité professionnelle induits par ces dispositifs gestionnaires dans la relation du réseau à l'environnement qui seront discutés.

1. LES CHANGEMENTS D'ORIENTATION DU RESEAU

Au début des années 2000, le réseau se transforme à nouveau dans son organisation mais également dans ses orientations professionnelles.

1.1. Les transformations organisationnelles

La reconfiguration des politiques publiques

La professionnalisation du réseau s'explique au cours des années 2000 à travers la transformation de la commande publique vers une rationalisation de l'action environnementale. Cette évolution conduit à la responsabilisation des individus et plus généralement des sociétés humaines dans la régulation des problèmes. Le principe de responsabilité qui consiste « à répondre de ses actes devant l'autre » connaît des acceptions très diverses, qu'il soit considéré comme responsabilité juridique exerçant une contrainte normative coercitive, comme mécanisme économique, tantôt comme impératif moral (Jonas, 1990), ou comme mécanisme de gouvernabilité (Costa et al., 2001). Dans la réalité des politiques environnementales, le processus de responsabilisation se concrétise de deux manières complémentaires.

Premièrement, il se réalise par le renforcement d'interdépendances entre des institutions d'échelles variées par l'intermédiaire de tout un ensemble d'instruments et de dispositifs (Lascoumes & Le Galès, 2004) visant à responsabiliser les décideurs, les parties prenantes et les usagers par le développement, par exemple, d'un arsenal d'instruments et de dispositifs destinés à encadrer les pratiques associatives. Quel que soit le type de dispositif concerné, celui-ci vise à réorienter les pratiques en reliant des données biophysiques, des institutions et des acteurs, des représentations et des ressources économiques, techniques et sociales. Il s'agit, ainsi, de définir de nouvelles règles ou de transformer des règles existantes en introduisant des contraintes aux activités humaines en fonction des dynamiques des milieux naturels telles qu'elles sont perçues à travers les connaissances des acteurs. Ces innovations dans la prescription des usages peuvent être imposées par voie réglementaire ou s'appliquer à partir d'un recrutement volontaire grâce à

des incitations. Elles se concrétisent le plus souvent à travers des subventions, des partenariats, des contrats et des chartes engageant les parties dans des exigences réciproques pouvant se traduire par la mise en place de normes environnementales. Ces actions sont d'ailleurs désormais moins imposées par des réglementations coercitives que renvoyées à une médiation composite de dispositifs techniques, de campagnes de communication, de mécanismes de marché. En cela, elles prennent généralement forme dans un régime de droit dénué d'effet obligatoire ou contraignant, appelée la *soft law*. Elle a pour effet d'orienter le comportement de ses destinataires sans les obliger juridiquement. Le comportement des destinataires de la *soft law* est laissé à leur propre appréciation (Fluckiger, 2009). De cette manière, les dispositifs produisent de la co-responsabilité vis-à-vis des politiques publiques et de leurs résultats.

À l'instar de bien d'autres domaines d'action publique, ces dispositifs ont été façonnés par les réformes managériales des administrations de l'État visant à introduire des critères d'efficacité dans la gestion des affaires publiques. Gestion par objectif, mise en place de relations contractuelles, audits de performances, rémunérations liées aux résultats obtenus, etc., font partie de la boîte à outils des politiques publiques destinée à rendre le fonctionnement de l'administration plus performant. La notion de contrat apparaît plus particulièrement comme la clé de voûte du mode de relations que l'Etat entend instaurer avec et entre les représentants du local (Ion, 2005). Avec le contrat, une grande souplesse est laissée aux intervenants locaux, supposés plus proches des réalités et plus à même de construire les voies et moyen d'une solution, à condition que leurs actions s'inscrivent dans le cadre des principes définis par les politiques publiques nationales. Mais plus généralement, la contractualisation institutionnalise la négociation entre les représentants de l'Etat, les collectivités et les acteurs locaux. Ce système permet de passer des conventions pluri-annuelles avec les services des collectivités, c'est-à-dire qu'il permet d'associer juridiquement un ou plusieurs acteurs d'un même territoire pour la réalisation d'un ensemble de prestations ou d'un projet pendant une ou plusieurs années. L'achat, par les collectivités, de « prestations » à des associations permettent aux pouvoirs publics d'articuler l'action des associations aux programmes d'actions qu'ils mettent en place. C'est dans ce contexte que l'ULAMIR de Lanmeur développe par exemple au cours des années 2000 une palette de prestations de services (animations scolaires, formation à l'utilisation d'un outil pédagogique, gestion des milieux naturels, animation de réunions de concertation, chantier d'insertion, etc.) lui permettant de générer un petit capital par le conventionnement avec les collectivités territoriales²⁸⁹. L'ULAMIR-CPIE est en effet engagée depuis 2005 dans une convention annuelle avec la Communauté d'Agglomération de Morlaix (« Morlaix Communauté ») lui « garantissant » environ 33 000 euros de revenus par an en échange d'un

²⁸⁹ En l'occurrence, c'est à partir de la création de la « Base du Douron » que l'ULAMIR de Lanmeur développe ses prestations : son budget double entre 1988 et 1991 et triple en 1993. La part des prestations représentent 70% de ce budget, à tel point que la presse locale de l'époque qualifie déjà l'ULAMIR d'« entreprise associative ».

certain nombre d'interventions sur les communes communautaires²⁹⁰. A l'échelle régionale, le REEB peut par exemple élargir à la Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) régionale (à hauteur de 18 000 euros) dans le cadre de son action d'éducation à la mer et au littoral et du développement d'une plateforme numérique pour mutualiser les ressources pédagogiques.

Ce système de contractualisation permet aux associations d'acquérir des financements propres et de plus long terme, c'est-à-dire de leur garantir une certaine stabilité et autonomie financière (Leninger-Frézal, 2009). En contrepartie, ce glissement tend à renforcer l'exigence, par les partenaires, du professionnalisme dans les termes du contrat (Boussard et. al., 2010 ; Dussuet & Flahaut, 2010). Autrement dit, l'instrumentation de l'action publique a l'avantage d'accroître la marge d'autonomie financière de l'association, moins dépendante d'un seul financeur et moins aléatoire dans le temps, mais elle lui impose en contrepartie une gestion administrative plus complexe, la contractualisation allant généralement de pair avec la multiplication des procédures d'évaluation et de contrôle des résultats de l'action²⁹¹ (Ion, 2005 ; Aggeri & Labatut, 2014). L'ensemble de ces caractéristiques conduisent les professionnels à s'adapter pour maîtriser la conditionnalité des financements. Ainsi, pour répondre aux conditions d'allocation des financements, le travail des associations se déplace alors de l'invention de nouveaux objets d'interventions vers une action capable de faire émerger des initiatives cohérentes à partir de multiples composantes normées, induites par les dispositifs de politiques publiques. Cette adaptation se réalise sur le terrain mais prend également sa source au sein de formations universitaires ou professionnelles de plus en plus diversifiées²⁹² qui contribuent à la formation d'une troisième génération de professionnels associatifs constituée de jeunes diplômés de l'université ayant reçu une formation spécialisée dans le domaine de l'environnement.

Le deuxième processus de responsabilisation renvoie à la responsabilité des individus dans leurs différentes figures (éco-citoyen, consomm'acteur, etc.) pour les amener à contribuer

²⁹⁰ Il s'agit en particulier pour l'ULAMIR de gérer les sentiers de randonnées sur les communes du canton de Lanmeur (ces travaux d'entretien étant opérés par le chantier d'insertion de l'association), de concevoir et réaliser des animations éducatives sur l'environnement (dans un cadre scolaire et non-scolaire) et d'appuyer l'élaboration du DOCOB Natura 2000 sur la vallée du Douaron (prêts de documents, aide à la conception d'une publication).

²⁹¹ La rédaction de « bilans » est désormais devenue une composante du travail des salariés associatifs, fussent-ils animateurs par ailleurs.

²⁹² Dans les formations supérieures gérées par les universités et les grandes écoles, la prise en compte des problématiques environnementales montre une adaptation aux besoins socio-économiques de compétences nouvelles. À partir de 2003, le passage au LMD (Licence, Master, Doctorat) a amplifié la prise en compte de l'environnement dans les formations supérieures. Concernant les formations de niveau I (master, diplômés d'ingénieur), le nombre de diplômés dans l'environnement a plus que triplé entre la rentrée 1996-1997 et celle de 2007-2008 (il est passé de 107 en 1996 à 353 en 2007). De nombreux diplômés ont également été créés pour les formations de niveau II, notamment depuis la mise en place des licences professionnelles : pour 2007-2008, 169 licences professionnelles sont rattachées au domaine de l'environnement, soit une licence professionnelle sur dix.

personnellement à la régulation des problèmes collectifs (Rumpala, 2009). Dans l'action publique environnementale, l'individu est mis en situation de penser que son choix, sa décision et son action contribuent de manière concrète à la régulation d'un problème collectif. Le corollaire est que l'individu devient responsable et comptable devant la société de normes à la construction desquelles il est explicitement associé. Cette tendance à substituer l'auto-régulation à la réglementation autoritaire et bureaucratique, en laissant aux individus une plus large autonomie d'action et de décision, conduit à imputer aux acteurs sociaux la responsabilité de leurs actions. L'idée est de faire assumer à l'individu les conséquences de ses choix, fussent-ils limités par d'autres contraintes structurelles (Salles, 2009).

Dans le contexte porté à la fois par des acteurs de la sphère scientifique, de la sphère politico-administrative, de la sphère associative, y compris militante, et de la sphère marchande, c'est le rôle de chaque individu qui a été renouvelé. La rhétorique des politiques publiques fait appel aux élus, acteurs socio-économiques et au citoyen en général pour que celui-ci s'engage dans une forme de civisme écologique. Ainsi, la phase la plus récente de la professionnalisation des associations, sous l'effet en particulier des évolutions dans l'allocation des ressources financières, de la diversification des formations universitaires et de l'injonction responsabilisante, contribue autant à leur développement technique et économique qu'à la rationalisation de leur fonctionnement. Le réseau intègre un fonctionnement plus entrepreneurial qui a pour objectif, dans la production des biens ou des services marchands, une meilleure efficacité et rentabilité financière (Gilbert & Chiapello, 2013).

Les reconfigurations de l'UBAPAR et du REEB

Si depuis les années 1990, « *l'environnement est devenu un facteur primordial pour les organisations et leur pérennité* » (Foudriat, 2011 : 39), il apparaît désormais être un domaine d'action concurrentiel, à l'instar d'autres secteurs économiques dans lequel il s'agit de faire prévaloir des avantages comparatifs dans l'objectif d'intégrer contrats et conventions avec les différentes institutions, régionales et locales (Ingallina *et al.*, 2007). Dans ce contexte, la reconnaissance des réseaux associatifs par les partenaires d'action, notamment les organismes politiques financeurs, est déterminante. Sur le plan institutionnel, le début des années 2000 marque la volonté respective du REEB et de l'UBAPAR et des structures qui les composent d'accroître leurs marges d'influence auprès des administrations compétentes en même temps que de se sécuriser économiquement, dans un contexte financier devenu plus complexe et incertain (Mengin, 1991 ; Demoustier, 2005). Aussi faut-il pour chacune des deux têtes de réseaux bretonnes et des adhérents qu'elles représentent faire valoir, auprès notamment des institutions régionales principales pourvoyeuses de subventions, leurs compétences professionnelles acquises, leur utilité et marquer leur différence dans des domaines d'action parfois proches.

Avec la refonte des diplômes professionnels et la diversification des offres de formation, la part des revenus issus de l'activité de formation diminue dans le budget de l'UBAPAR²⁹³. Seuls des petits modules de formation continue sont proposés, dans le cadre de certificats de spécialisation ou en réponse à des demandes spécifiques. Mais cette baisse de l'activité de formation est également due au ralentissement de l'activité des centres d'accueil voire à leur fermeture²⁹⁴ qui, par conséquent, ne nécessitent plus autant de professionnels qu'auparavant. Philippe, responsable de la Base du Douron a assisté à la perte d'influence progressive de l'UBAPAR :

« Au tout début de l'UBAPAR, il était au service des ULAMIR ou des associations équivalentes, y'avait plein de commissions et de réunions, les directeurs d'ULAMIR se réunissaient tous les mois, les directeurs de centres d'accueil se réunissaient tous les mois...maintenant tout ça c'est fini et donc moi j'ai connu les directeurs d'ULAMIR quand l'UBAPAR animait tout ça, donc y'a longtemps que je ne les vois plus et que je ne les connais plus [...] La formation, c'était juteux pour l'UBAPAR, les BEATEP rapportaient beaucoup d'argent, faisaient vivre une partie de l'UBAPAR, et le secteur BAFA entre autres qui à l'époque était déficitaire...aujourd'hui y'a plus de BEATEP donc c'est devenu difficile donc licenciements, départs volontaires, passages à temps partiels, etc... »²⁹⁵.

Mais le réseau régional d'animation rurale est également fragilisé par le renforcement de l'action publique autour des questions environnementales. Largement caractérisé, dès son origine, par la personnalisation des engagements autour des besoins socioculturels du milieu rural, le réseau originel manque désormais de visibilité et rencontre des difficultés à survivre aux changements de trajectoires institutionnelles et à l'avènement de nouveaux réseaux tels que le REEB (cf. plus loin).

La première réponse de l'UBAPAR pour faire face à ce contexte financier plus difficile est de faire preuve d'inventivité, sur le plan comptable, pour pouvoir pérenniser les postes. En 2000, l'UBAPAR formalise la création d'une association distincte: « UBAPAR-environnement ». Si cette création semble témoigner de la volonté du réseau historique de se positionner plus visiblement dans le champ environnemental et ainsi de pouvoir répondre

²⁹³ Le diplôme du BEATEP ayant disparu en 2006-2007 et ayant été remplacé par le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS), dépendant de formalités administratives plus lourdes, le réseau fait le choix de ne pas être l'opérateur de ce nouveau diplôme, de même que son réseau national d'appartenance, la FNFR. Les revenus issus de la formation professionnelle diminuent donc de 50% à moins du quart sur la période 2001-2012 (source : rapports financiers UBAPAR-Environnement).

²⁹⁴ La perte d'activité des centres d'accueil de classes-découverte est notamment due à une perte de leur rentabilité, en raison du durcissement de la réglementation scolaire. La faisabilité des séjours scolaires est ainsi freinée par la lourdeur caractérisant le montage des dossiers administratifs. Entre le début et la fin de la thèse, au moins 3 centres ont été fermés ou « mis en sommeil », dont la Base du Douron en 2016.

²⁹⁵ Extrait de l'entretien réalisé avec Philippe, responsable historique de la « Base du Douron ».

aux sollicitations plus ciblées des partenaires financiers comme la Région ou la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), cette nouvelle association permet surtout de réaliser des économies sur le financement des postes salariés en bénéficiant d'exonération de charges. Cette manœuvre a permis pendant quelques années de maintenir les salariés en poste et a eu pour effet de retarder leur éventuelle perte d'emploi :

« Quand l'UBAPAR a commencé à avoir des difficultés financières, [Joël] a modifié les choses parce qu'il y a une exonération de charges sur le premier poste créé dans une association... donc normalement y'avait l'UBAPAR et tous étaient salariés et aujourd'hui à l'UBAPAR y'a qu'un salarié mais on a créé UBAPAR-environnement où y'a un salarié, on a créé le Comité Régional du Sport en Milieu Rural (CRSMR) où y'a un salarié, un salarié de l'UBAPAR... et [Gérard] est président du CRSMR, [Dominique] a réussi maintenant à être à UBAPAR-environnement, qui est une association, y'a pas de CA, y'a pas d'AG, que des noms fantoches... [Anne-Marie] est présidente d'UBAPAR-environnement... on a créé des associations fantoches simplement pour y mettre un salarié, pour une exonération, et on a 3 noms à chaque fois... donc dans les relations affectives, bon [Gérard] est président de l'un, bon [Anne-Marie] est présidente d'un autre... on passe à un niveau de tricherie bien élaboré parce qu'on ne réussit pas à exister en tant que structure... quand on est obligé de faire des économies de 7000 euros et de devoir fonctionner comme ça... c'est quand même les limites et particulièrement de l'UBAPAR quoi... »²⁹⁶.

La deuxième réponse de l'UBAPAR pour faire face à ces transformations est de conserver un lien avec les collectivités locales et régionales et de spécialiser les activités existantes comme la promotion de la langue bretonne dans le cadre de stages ou de colonies de vacances²⁹⁷ (figures n°36 et n°37) ou dans le cadre de la création d'outils pédagogiques de plein-air (figure n°38) :

« L'UBAPAR essaie de récupérer des dossiers ponctuellement qui vont refaire rentrer de l'argent... là y'a la Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) avec la Région donc ça re-permet à [Dominique] d'avoir son poste qui se boucle... et puis autrement ils ont toujours un fer au feu avec l'informatique, le breton... l'idée c'est toujours d'avoir un petit truc qui permette si possible de déposer un dossier... La formation des bénévoles via des subventions du Ministère Jeunesse et Sport et autres... »²⁹⁸.

²⁹⁶ Extrait de l'entretien réalisé avec Philippe, responsable historique de la « Base du Douron ».

²⁹⁷ A noter la proximité des thèmes des séjours (randonnées itinérantes, bivouac, etc.) avec les activités pionnières et itinérantes du réseau d'animation rurale dans les années 1970-1980 (cf. chapitre 4).

²⁹⁸ Extrait de l'entretien réalisé avec Philippe, responsable historique de la « Base du Douron ».

Figure n° 36: Brochure des séjours de vacances en breton proposés par l'UBAPAR (été 2016)

2016
KREIZENNOÙ VAKANSOÙ
OTIEÛS DE VACANCES
KRENNARDED | JIEUNES | ADOS

10/17
VLOAZ/ANÉE

SÉJOURS DE VACANCES EN BRETON ET EN GALLO
camps-breton-gallo.ubapar.bzh

Enskrivadurioù a-raok ar
 Metri son nom. p'ès p'us tard qe le
 Inscription avant le **15/06**

UBAPAR

Bretagne BRÉIZH **Finistère** **Morbihan**

Figure n° 37: Extrait de la brochure UBAPAR (été 2016)

OC'H ADPIGNAT GANT AR STER / ITINÉRANCE À CONTRE-COURANT

| Reoz (56) / Redon / Baen-Ballon (35)



Ovont a-hed an Oust war ganoë, un devezh, e kavimp lec'hioù brav ha klet betek degouezhout war enez ar piged, ul lec'h naturel dibar. Gantsikourtud diplomet ez aimp ivez d'ur prantad krapat war reier ha d'ur prantad all krapat er gwez. Da vareoù all e raimp kentoc'h ar pezh a fell deomp : mont da vale, krouiñ traoù, aozañ ha prientiñ beilhadegoù plijus, mont da gampiñ e-lec'h all...

Degasit ganeoc'h ho marc'h-houarn ! Servijout a raio deomp da vont ha dont tro-war-dro d'ar c'hamp. Ha ma 'z oc'h soner pe muzisian, degasit ivez ganeoc'h ho penveg-sonerezh !

En remontant le fleuve, puis la rivière en canoë, on déniche des petits coins de paradis pour arriver jusqu'au grand site Naturel de L'île aux pies. Ce séjour est propice à l'action et à l'improvisation avec des activités planifiées encadrées par des intervenants diplômés (une journée canoë, une séance d'escalade et une de grimp'arbre) et d'autres à construire avec les animateurs selon les envies du groupe (balades, veillées, bivouac, créations...).

Un vélo est à prévoir absolument pour les déplacements lors de cette semaine itinérante qui sera sans aucun doute pleine de chlorophylle ! Si vous êtes musicien vous pouvez venir avec votre instrument !

N°	OAD	DEIZIAD	PLASOÙ	PRIZ
47	11-14	24/07 - 30/07	18	180 € à 230 €*

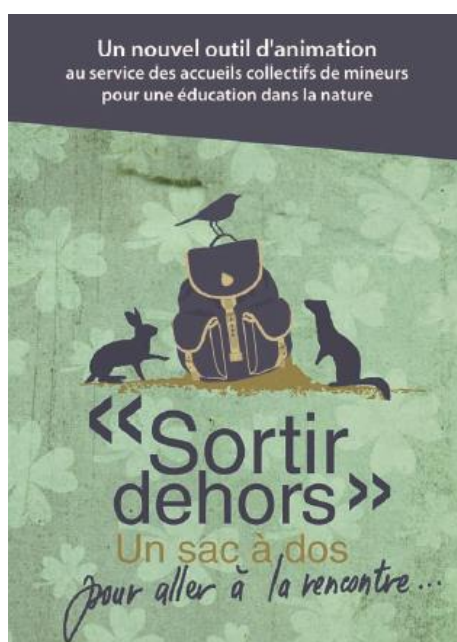
* Tarifs en fonction du quotient familial. Fournir un test d'aisance aquatique et nautique.



8' **La Fédé | 02 99 72 17 46 | lafede@lafede.fr**

Figure n° 38: Extrait de la plaquette de présentation du sac à dos « Sortir »
 Outil pédagogique créé en 2011 à destination des collectifs de mineurs avec la participation de l'UBAPAR et mis à disposition des particuliers à partir de 2015.

Source : <https://environnement.ubapar.org/spip.php?article90>



De son côté, le REEB intègre à partir de 2008 de nouveaux lieux de concertation et de négociation au niveau régional²⁹⁹ et participe à la mise en place d'une plateforme politique dans le domaine de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD)³⁰⁰, co-animée avec la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL). En 2011, le REEB est sollicité par la Région pour coordonner un collectif réunissant 16 associations environnementales régionales³⁰¹ afin d'être à la fois « force de propositions » sur les programmes européens ou les Plans Etat-Région et l'intermédiaire des politiques régionales³⁰². Cette nouvelle posture amène le REEB à prendre position sur le plan politique lorsque le contexte est jugé opportun. Ce fût par exemple le cas en décembre 2013, où le réseau, à travers le collectif environnemental, se positionne contre le « Pacte d'Avenir » promis à la Bretagne par le gouvernement Ayrault suite aux revendications socio-économiques bretonnes (portées par le mouvement dit « des Bonnets Rouges ») pour remédier à la crise du secteur agroalimentaire³⁰³. Par ailleurs, en raison de l'ampleur prise par le réseau depuis sa création en 1992 (le REEB regroupe en 2016 plus de 120 structures adhérentes, ce qui représente environ 300 emplois équivalent temps plein - ETP), ses fonctions s'étoffent avec l'édition d'« études » ou de « guides », lesquels ont pour objectif de capitaliser les ressources humaines et techniques disponibles au sein du réseau. En témoignent les études de diagnostic et de prospective sur la filière professionnelle de l'éducation à l'environnement (2001) ; l'enquête sur les besoins en formation des éducateurs à l'environnement (2006) ; et la réalisation de nombreux annuaires et guides méthodologiques³⁰⁴.

Ainsi, dans les années 2010, la reconnaissance institutionnelle des réseaux est inégale et asymétrique. Le REEB, en s'impliquant directement dans des démarches concertées avec les pouvoirs publics devient l'interlocuteur privilégié de l'administration régionale dans le domaine de la politique environnementale au détriment de l'UBAPAR qui peine à dépasser son statut de réseau ruraliste d'éducation populaire. La pénétration des injonctions environnementales dans les pratiques professionnelles a tendance à renforcer cette asymétrie.

²⁹⁹ Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA), Conseil Economique et Social Environnemental Régional (CESER) depuis 2011, en particulier.

³⁰⁰ La « plateforme de l'EEDD en Bretagne » est créée en 2006, après la signature du Plan Régional d'Action (PRA) en 2005 entre le REEB, l'ADEME, Le Rectorat, la DRAAF, la DRJSCS, l'Agence de l'Eau, la Région et les quatre Conseils Généraux de Bretagne.

³⁰¹ Liste détaillée : <http://www.eau-et-rivieres.asso.fr/media/user/File/communiqu%C3%A9/CP%20du%20collectif%20100713.pdf>

³⁰² A noter que dans les dossiers de demande de subvention de la Région, un des pré-requis souhaité est d'être adhérent du REEB.

³⁰³ Le Collectif propose en alternative, un « Pacte d'avenir solidaire et soutenable » : <http://pactecosolidairebretagne.wordpress.com/>

³⁰⁴ Parmi la diversité des publications du REEB, on peut citer les documents suivants : « Eau et citoyenneté. Quelle éducation dans l'accompagnement des politiques publiques ? » (2013), « Communiquer sur son animation nature pour le public touristique », « Réaliser un diagnostic de territoire » (2015), etc.

De leur côté, pour répondre aux caractéristiques de la commande publique et en particulier de la conditionnalité des aides financières dans l'application des dispositifs environnementaux, les associations adhérentes des réseaux développent des stratégies. Certaines s'engagent dans des démarches de labellisation reconnaissant leurs compétences propres et les valorisant au sein de nouveaux réseaux et partenariats. Le label des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) (cf. chapitre 3) constitue par exemple le moyen pour l'ULAMIR de Lanmeur de renforcer sa légitimité pédagogique dans ces domaines émergents.

1.2. De l'ULAMIR de Lanmeur au CPIE Pays de Morlaix-Trégor

La labellisation, un changement de statut

C'est à la fin des années 1980, peu de temps après son embauche à l'ULAMIR de Lanmeur que Philippe entend pour la première fois parler du label CPIE, lors des échanges réalisés au sein de la commission « centres d'accueil » de l'UBAPAR. Il y fait la connaissance d'autres directeurs-trices - ce qui l'amène à élaborer le projet de réhabilitation de ce qui deviendra la « Base du Douron » - et suit de près l'évolution de la structuration des centres existants pendant plusieurs années. La première association à être labellisée CPIE en Bretagne est le centre d'accueil Gorré-Méné, situé à Lophéret dans le Finistère, en 1996, dont le directeur, Pascal, est un membre actif de l'UBAPAR, au même titre que Philippe. Influencés par cette initiative, Philippe et une autre salariée, Frédérique, qui avait déjà travaillé dans un CPIE auparavant, prennent les premiers contacts avec l'Union Nationale. Cette démarche n'est, à cette période, pas soutenue par le directeur général de l'association ni par le bureau qui ont plutôt tendance à envisager l'émancipation de la Base du Douron en tant qu'association distincte de l'ULAMIR de Lanmeur, orientation qui a toujours été contestée par Philippe³⁰⁵. Pour ce dernier, la labellisation représente une opportunité de développement, non pas seulement pour le secteur environnement, incarnée par le centre d'accueil mais pour l'association toute entière :

« S'ouvrir, s'élargir...c'est ce qui nous amène à être CPIE et c'est ce qui nous a amené depuis longtemps à réfléchir à ce label et de voir que la Base du Douron logiquement, parce qu'elle est à l'ULAMIR, donc moi je revendique ça depuis le début, c'est-à-dire que la Base du Douron, en tant que structure autonome qui serait plus ULAMIR c'est...moi ça m'intéresse pas, c'est pas du tout comme ça que j'ai construit les choses...ce qui fait notre richesse c'est qu'on est au sein d'une association d'éducation populaire et de développement local qu'est l'ULAMIR et toutes nos actions ici, qui sont simplement de prendre en compte l'environnement,

³⁰⁵ Cette contestation provient en partie du fait que le centre d'accueil ne connaît pas de rentabilité régulière (fluctuation de la fréquentation, loyer élevé, etc.) et que les autres activités de l'association permettent de compenser les années déficitaires. Si le centre était amené à fonctionner de manière autonome, sa survie serait certainement menacée à court terme.

de différentes manières, c'est rester dans ces logiques de développement local, donc c'est ça...l'élargissement c'est pour qu'on fasse du développement local et qu'on reste pas à de la protection pure et dure ou de l'éducation pure et dure...c'est-à-dire d'un côté on a toujours dit ici que la Base du Douron ne serait pas un lieu uniquement pour accueillir des enfants pour faire découvrir des petites fleurs...voilà les salariés de la Base du Douron pour différencier de l'ULAMIR Lanmeur, jamais il a été prévu qu'on ne soit que des animateurs de classes de découverte et qu'on accueille des classes de Paris, enfin depuis le début c'était très clair... Préserver la nature comme ça pour elle-même sans, en empêchant les usagers d'aller dedans et d'y participer, ça nous semblait l'inverse de ce qu'il fallait faire alors que l'ULAMIR développait justement le côté participatif, faire avec les gens et non pas faire pour les gens ou faire à la place, etc. donc c'était évident que tout ce qu'on allait faire ici était complètement teinté de cette éducation populaire, de cette participation, et puis de la logique développement local, c'est-à-dire toujours bah comment est-ce qu'on peut développer de l'activité ? Donc pour nous il fallait absolument qu'on élargisse nos actions, on avait été identifiés, on avait commencé par remplir le bâtiment avec des enfants et faire de l'animation nature, au départ, bah c'était un peu les sentiers, la prestation soit sport, soit...et après fallait qu'on élargisse aussi et logiquement tout ce qui, tous les endroits où on pouvait rentrer pour à la fois y parler un peu de la vallée mais prendre, à un moment donné, bah voilà on est rentré comme ça dans des programmes, on a toujours été comme ça. Toujours être dans des réseaux, dans des espaces où ça discute...pour être avec les autres et voir comment on peut participer... Donc dès 1990 on sait ce que c'est qu'un CPIE...Quand on sent qu'on a un peu quitté le bâtiment, le remplissage du bâtiment et l'éducation vers les enfants et qu'on s'élargit, le label CPIE paraît complètement accessible et paraît être l'aboutissement pour des tas de raisons, aboutissement en effet d'un travail...on a toujours dit aussi que le fait qu'à un moment donné sur le Pays de Morlaix, on identifie, enfin l'image c'était le phare....c'est à dire qu'il y a des structures qui font de l'éducation à l'environnement, et puis y'a à un moment donné il faut qu'il y ait un phare, un repère, et cet exemple-là a été donné avant qu'on fasse la démarche mais voilà...l'ULAMIR et la Base du Douron, enfin la Base du Douron au sein de l'ULAMIR est en capacité de servir de repère, de piloter des projets, d'aider à construire quelque chose sur le territoire donc ça c'est un peu le...le label CPIE était aussi une autre manière de créer ça »³⁰⁶.

Plus précisément, si le label CPIE s'adresse avant tout aux associations de professionnels agissant dans le champ environnemental, il est présenté par Philippe et les salariés de la Base du Douron comme permettant d'obtenir une forme de reconnaissance des valeurs humanistes et citoyennes défendues « historiquement » par l'association et requises

³⁰⁶ Extrait de l'entretien réalisé avec Philippe, responsable historique de la « Base du Douron ».

par l'UNCPIE. Mais ce qui persuade l'équipe professionnelle de la Base du Douron de la légitimité d'entamer un tel processus de labellisation, c'est la réflexion menée par l'UNCPIE sur l'ancrage territorial des structures. Elles doivent en effet se caractériser par plusieurs critères que le processus de labellisation consiste à évaluer³⁰⁷. Quoi qu'il en soit, la vision portée par Philippe sur le développement de la structure n'est pas partagée par la Présidente élue à cette période, qui s'inscrit davantage dans une approche socioculturelle de l'action associative et qui ne s'intéresse ni vraiment au lien entre les questions éducatives et environnementales ni à la vocation d'un centre d'accueil dans le développement du territoire. Le directeur général, qui appartient à la génération des animateurs fondateurs des ULAMIR n'adhère pas non plus à cette nouvelle orientation et voit plutôt dans cette tentative de développement une façon pour Philippe – avec qui il entretient une certaine rivalité – de renforcer son rôle au sein de l'association et du territoire, ce qui a tendance à freiner son adhésion. Ce n'est finalement qu'en 2002, après un changement de présidence – plus favorable aux orientations imaginées par Philippe – que la demande de labellisation est officiellement déposée. Si les résistances sont visibles pendant quelques années au sein même de l'association, elles le sont également au niveau de l'UNCPIE qui questionne, pendant près de deux ans, le bien-fondé de cette demande. En effet, les critères de labellisation, qui évaluent prioritairement les compétences environmentalistes des associations, ne sont pas à cette période et selon les responsables nationaux, suffisamment remplis par l'ULAMIR de Lanmeur, qui est davantage perçue comme une association agissant dans le champ de l'action sociale, comme en témoigne Philippe :

« On était totalement atypiques et on a eu du mal à rentrer parce qu'on bousculait, on a eu vraiment beaucoup de mal à ce qu'on rentre [...] On était la première structure qui n'avait pas une entrée naturaliste, on était très socioculturel. Donc ils nous ont appelés les « polymorphes »...c'est toujours ça qui revient d'ailleurs... Depuis le début on est restés identifiés comme ça, on a obtenu le label mais on est différent des autres...après y'en a d'autres qui sont rentrés...on a fait rentrer entre guillemets d'autres centres sociaux, structures polymorphes mais on a été les premiers, et ça nous colle à la peau, et là les reproches – parce que c'est un peu sur le ton du reproche – du responsable du label, là c'est « ouais mais est-ce que l'environnement a une place chez vous, est-ce que c'est pas social toujours... ? ». Ils ont même refermé un peu à nouveau pour que ce soit vraiment l'environnement, l'expertise qui rentre un peu plus...l'aspect social de l'environnement est remis un peu sous le chapeau...le dernier projet politique, il a ré-orienté les CPIE dans une entrée très naturaliste... »³⁰⁸.

³⁰⁷ Les associations demandeuses doivent par exemple se caractériser par un territoire d'action défini et pertinent ; des liens structurants avec les acteurs de ce territoire ; une connaissance fine du territoire ; une reconnaissance par les acteurs du territoire ; une capacité à fédérer, à rassembler et coordonner les acteurs du territoire.

³⁰⁸ Extrait de l'entretien réalisé avec Philippe, responsable historique de la « Base du Douron ».

La labellisation est finalement obtenue en 2004, après que l'ULAMIR ait pu donner des gages aux membres de l'UNCPPIE de son importance dans la vie locale, notamment sur les enjeux environnementaux, par l'intermédiaire d'une réunion à laquelle étaient invités à témoigner tous les partenaires techniques et financiers de l'association. Une fois obtenue, le label CPIE offre l'opportunité à l'ULAMIR de Lanmeur, et notamment aux salariés du secteur environnement de rentrer plus systématiquement dans le jeu institutionnel régional sur les questions environnementales liées à l'eau ou aux milieux naturels en particulier :

« Le fait de rentrer dans le réseau des CPIE ça nous ouvre des portes, mais plutôt... très clairement, ça nous ouvre les portes de l'Agence de l'Eau, on est CPIE donc tac on rentre dans le dispositif « Directive Cadre sur l'Eau » (DCE) et autre... Ca nous ouvre une ou deux portes comme ça...une porte DREAL, et ça nous ouvre petit à petit, quelques dossiers, on a accès, mais qu'on ne voit pas d'entrée de jeu, ce qu'on voit d'entrée de jeu, c'est la possibilité tout de suite d'émarger sur la DCE, donc l'Agence de l'Eau est quelque chose qui s'ouvre...y'a bel et bien pour les instances institutionnelles, un effet CPIE, ça c'est évident...du national au régional voire même au départemental mais là on a quand même moins de présence de l'Etat, mais jusqu'à la région tu le vois très bien quoi : t'es CPIE ça t'ouvre des portes. Par contre localement, ça n'a strictement rien changé. A l'échelle du l'ULAMIR, du canton de Lanmeur et à l'échelle de la com com, ça ne change strictement rien... Parce que le label n'est pas reconnu à cette échelle de territoire. Enfin c'est un peu élitiste un label porté du national vers le terrain ...personne ne savait ce que c'était qu'un CPIE...»³⁰⁹.

Le témoignage de Philippe permet de montrer en quoi la labellisation va légitimer l'ULAMIR de Lanmeur à d'autres échelles d'action, notamment régionale et nationale, *via* le réseau des CPIE, alors même que sa légitimité locale s'en trouve inchangée. Cette légitimité locale peut même au contraire être questionnée par certains élus locaux qui contestent, comme le processus de labellisation le préconise, que l'ULAMIR délaisse son nom historique au profit de « CPIE Pays de Morlaix ». Après plusieurs années où les deux noms sont alternativement utilisés dans la communication de l'association, il est officiellement décidé en 2014 que l'association soit dénommée « ULAMIR-CPIE Pays de Morlaix »³¹⁰.

Outre l'élargissement des opportunités professionnelles sur les questions environnementales, l'obtention du label CPIE, dans le contexte de transformation de

³⁰⁹ Extrait de l'entretien réalisé avec Philippe.

³¹⁰ Les mêmes questions sont posées au sujet du logo de la structure qui est supposé être remplacé par le logo standardisé de « CPIE ». Alors que l'UNCPPIE souhaiterait que chaque association labellisée ne représente que le logo « CPIE », le réseau national est régulièrement confronté au souhait des structures locales de conserver, d'une manière ou d'une autre, leur héritage visuel, symbolisant finalement leur héritage social. Un logo original est donc dessiné en 2014 pour officialiser la nouvelle identité « ULAMIR-CPIE ». Le CPIE de Belles-Ile-en-Mer créera lui aussi un logo original représentant une queue de baleine.

politiques publiques décrit auparavant conduit l'ULAMIR de Lanmeur à transformer ses modalités de travail, inspiré des techniques managériales et de la gestion d'entreprise.

La rationalisation de l'action et l'encadrement managérial du travail

L'ULAMIR-CPIE rentre progressivement dans un processus d'évaluation qui résulte de deux faisceaux d'influences conjoints : d'une part, du fait de la transformation des caractéristiques générales de la commande publique, et d'autre part, par les critères du label CPIE. En témoigne la systématisation des démarches de « diagnostic » ou « d'audit » entreprises par les associations bretonnes pour évaluer leurs capacités à pérenniser leurs emplois, et des outils de régularisation du temps de travail développés dans les structures. Le « Dispositif Local d'Accompagnement » (DLA) est un bon exemple de ce type de démarche. Créé en 2002 par l'État et la Caisse des Dépôts, avec le soutien du Fonds Social Européen, le DLA permet aux structures d'utilité sociale employeuses (associations, structures d'insertion par l'activité économique, coopérative à finalité sociale) de bénéficier d'accompagnements dans leurs démarches de création, de consolidation et de développement de l'emploi. Les structures concernées sont conseillées par un expert sur les problématiques touchant à la pérennisation et au développement de l'activité : projet associatif, développement, mutualisation, marketing, communication, pilotage économique, gestion financière, comptabilité, gouvernance, organisation interne, ressources humaines, etc. Ce dispositif s'est généralisé dans les structures associatives bretonnes à partir des années 2010. L'UBAPAR et le REEB sont chargées d'accompagner sa mise en place.

Les démarches de rationalisation sont par ailleurs vivement encouragées par l'UNCPIE. En effet, dans le cadre d'une procédure standardisée, chaque CPIE doit pouvoir s'auto-évaluer dans l'objectif d'obtenir le renouvellement de son label tous les dix ans. Ce dispositif d'évaluation, accompagné par l'Union Nationale, repose sur la mise en œuvre d'une « démarche de progrès » par chaque CPIE. Il comporte trois cycles d'évaluation de trois ans, suivi d'une année d'évaluation générale. Les « progrès » peuvent être effectués dans différents domaines dont certains sont liés à l'amélioration de la gestion des ressources humaines et financières des structures. Ces dernières doivent en particulier « être en mesure d'analyser et de maîtriser sa situation économique et présenter des perspectives financières favorables à son développement »³¹¹. Pour ce faire, « posséder des outils de pilotage et de management »³¹² est vivement recommandée, jusqu'au point d'être devenu une condition d'attribution du label. Dans cet objectif et à l'occasion d'un des cycles d'auto-évaluation, un logiciel de comptabilisation du temps de travail a par exemple été installé à l'ULAMIR-CPIE dans le courant de l'année 2015. Chaque salarié est désormais dans l'obligation de répertorier quotidiennement sur une plateforme informatique les activités réalisées et le temps dédié à chacune d'entre elles.

³¹¹ Source : <http://www.cpie.fr/spip.php?article2384>

³¹² *Ibid.*

Ces outils de gestion qui renvoient au processus de responsabilisation se traduisent par des techniques de gouvernement qui donnent plus de marge aux individus mais qui, dans le même temps et sous le poids des responsabilités, se voient largement envahir par des mécanismes de contrôle, comme il vient d'être montré. Ainsi, tout en instituant un impératif d'autonomie par la reconfiguration de ses politiques publiques, l'État parvient donc à maintenir une emprise significative sur le travail des destinataires du dispositif. Comme le souligne E. Haché (2007 : 50), « *le retrait apparent de l'État marque en réalité un interventionnisme encore plus fort mais déplacé* ». L'autonomie accordée implique en retour par l'obligation de rendre des comptes, se traduisant dans le développement de procédures de contrôle dont l'objectif est de garder un œil sur les niveaux de performance et d'accomplissement des tâches. Aujourd'hui, les dispositifs de la commande publique qui sont caractérisées par des actions sectorisées, « thématiques » (actions sur les déchets, sur l'eau, sur la biodiversité, etc.) et « instrumentées » (lignes budgétaires précises, systèmes d'appel à projets, etc.) (Lascoumes & Le Galès, 2004 ; Lascoumes, 2007) permettent la mise en place d'indicateurs de résultats et de procédures de contrôles (Daniel, 2010). Ce contrôle se traduit également dans le fonctionnement interne des associations, par l'encadrement de leurs performances en général, et du travail des salariés en particulier (Boussard, 2005).

Plus globalement, depuis la fin des années 1990, de nombreux auteurs font le constat d'une « gestionnarisation » de la société se manifestant par la diffusion de dispositifs de gestion toujours plus nombreux, plus sophistiqués, plus prégnants, plus contraignants à l'ensemble de la vie sociale (Boussard, 2008 ; Cléach, 2011). La gestion en tant que telle n'est pas nouvelle. Le monde de l'entreprise s'est en particulier structuré, depuis la fin du 19^e siècle sur la rationalisation du travail, réputée optimiser l'utilisation de ressources pour économiser ou accumuler du capital. Ce qui est nouveau, ce sont les champs dans lesquels les dispositifs de gestion, les logiques de marché qui les sous-tendent et les pratiques liées, se déploient et la place centrale qu'un grand nombre de personnes leur accordent (Benedetto-Meyer et al., 2011). La section suivante montre comment ce cadre gestionnaire impacte l'action éducative sur l'environnement de l'ULAMIR-CPIE.

2. LA GESTION ENVIRONNEMENTALE DE L'ULAMIR-CPIE

La gestion repose sur l'utilisation d'outils permettant de matérialiser et d'opérationnaliser l'action (Lascoumes & Le Galès, 2004). Plus précisément, les techniques de gestion sont fondées sur des outils et des procédures qui cadrent l'action en fixant les statuts et les rôles de chaque composante, qu'elle soit humaine ou non-humaines. Ces outils, quand ils sont utilisés pour évaluer l'action environnementale, ont pour objectif de faire correspondre des situations données à des énoncés globaux par l'intermédiaire d'opérations spécifiques. Dans cette perspective, les dispositifs de gestion deviennent des points de rencontre du global et du local, par l'irruption à l'échelle microsociale de processus macrosociaux. Cette irruption modifie les rapports sociaux mais également les rapports entre

les humains et les non-humains ainsi que les relations entre les humains et leur environnement (Van Tilbeurgh, 2014).

2.1. L'émergence du modèle gestionnaire

D'après S. Craipeau & J-L. Metzger (2007), la diffusion du modèle gestionnaire serait liée aux transformations du contexte macro-économique et social. Autrement dit, les plans ou dispositifs de gestion seraient impulsés de l'extérieur et orienteraient les relations sociales (Girin, 1990). La gestion devient un outil par lequel les réseaux d'acteurs répondent à la modification de leur environnement, cette réponse étant plus ou moins contrainte par des éléments extérieurs.

Les caractéristiques de la rationalité gestionnaire

Le contenu de la gestion repose sur une rhétorique spécifique. V. Bousard (2008) a défini ce logos autour de trois termes : la maîtrise, la performance et la rationalité. Il s'agit par la gestion de maîtriser et de contrôler le fonctionnement d'une organisation : « *le terme de pilotage est assez régulièrement utilisé [...] : le pilotage, c'est la conduite maîtrisée, tendue vers un but* » (Bousard, 2008 : 26). Cette maîtrise et ce contrôle sont sous-tendus par une injonction normative à la performance. Autrement dit, il s'agit d'orienter « *le fonctionnement vers plus d'efficacité en vue d'atteindre une organisation performante* » (Bousard, 2008 : 26) par l'optimisation des ressources, de l'organisation, des êtres-humains et non humains, etc. Cette optimisation des ressources est obtenue à partir d'analyses, de mesures, de comparaisons, mais aussi de formalisation des problèmes et de modélisation des solutions : « *la gestion s'efforce ainsi de ramener le fonctionnement de l'organisation à un ensemble cohérent de connaissances obéissant à des lois vérifiées par des méthodes expérimentales, lieu d'une approche « scientifique » des phénomènes* » (Bousard, 2008 : 27). Le discours tenu sur la gestion produit un ensemble de significations partagées qui construit un type de réalité, une interprétation possible des situations. Il donne à la réalité ainsi construite un caractère d'évidence. Selon V. Bousard (2008), la croyance en l'efficacité de la gestion ne repose pas ainsi sur son opérationnalité, mais sur l'énonciation et l'articulation des trois principes du logos gestionnaire, c'est en cela que ce logos est performatif. Autrement dit, « *ce ne sont pas les pratiques de gestion qui seraient efficaces en elles-mêmes, mais le discours qui réussirait à faire croire à l'évidence de la forme gestionnaire* » (Bousard, 2008 : 79).

La formalisation d'indicateurs

Les dispositifs de gestion peuvent être considérés comme la partie instrumentale ou pragmatique des dispositifs environnementaux ou éducatifs développés par les associations d'Education à l'Environnement. Ils reposent, la plupart du temps, sur une quantification de l'action mesurée principalement en termes de flux financiers et par une rationalisation du

milieu naturel ou des comportements humains, à travers la définition d'un ensemble d'indicateurs (Sauvé, 2011).

Le principe général de la gestion par des indicateurs est de considérer que l'amélioration de la performance de l'indicateur choisi augmentera la qualité environnementale locale ou diminuera l'impact anthropique tout en améliorant la conscience humaine des problèmes. En fait, l'outil de gestion est rassurant, il réduit les incertitudes en promettant une certaine prévisibilité des actions sous formes de modes opératoires et d'indicateurs de performance (Gilbert & Chiapello, 2013). Dans la pratique, ces indicateurs ont vocation à se transformer en normes de gestion pour orienter l'action (Van Tilbeurgh, 2014). Certains de ces indicateurs, quand ils ne sont pas suggérés ou prescrits, puisent leur justification dans l'expérience professionnelle des acteurs et sont liés aux objectifs recherchés. Les acteurs locaux participant à la mise en œuvre des dispositifs de gestion tirent une grande partie de leur légitimité de leur capacité à « répondre » à des questions concrètes, dont le résultat est mesurable voire quantifiable. Ils valorisent ainsi ces pratiques qui rassurent les financeurs et les partenaires locaux sur leur utilité et leur efficacité. Les résultats peuvent alors être publicisés et sont autant d'éléments à partir desquels les associations pourront se rendre indispensables dans la vie locale (Nicourd, 2009 : 66). Tout l'enjeu réside dans la transformation de cette connaissance « de terrain » dans une norme reconnue comme pertinente et généralisable. Plus généralement, la gestion par les indicateurs permet la mise en place d'un cadre conventionnel qui prévoit une modulation du financement public en fonction de critères quantitatifs ou qualitatifs mesurant l'efficacité de l'action. Cette efficacité est ainsi évaluée selon la formulation symbolique d'une « culture de la performance » ou d'une « culture du résultat ». L'adoption d'une rhétorique de l'efficacité permet de justifier ces indicateurs et le primat de la performance. Les bonnes pratiques sont mesurées, testées et, grâce aux indicateurs de gestion, il est alors possible de quantifier l'efficacité du dispositif en fonction de son objectif. Cette capacité à rendre compte de l'action humaine à travers les dispositifs de gestion génère une représentation d'une maîtrise des processus naturels ou d'autres comportements humains (Gilbert & Chiapello, 2013).

Les dispositifs de gestion donnent également un sens nouveau au milieu naturel, toujours au nom de l'efficacité. Ainsi les statuts et les rôles affectés aux humains et non humains dépendent des situations. Auparavant cette affectation de sens reposait sur les caractéristiques propres de l'élément considéré, alors que maintenant l'affectation de sens dépend des relations entre cet élément et les autres qui partagent le même espace de vie. Autrement dit, dans certains cas, les dynamiques écologiques des milieux seront « meilleures » - selon le type d'indicateurs considéré - en raison de l'absence humaine (dans le cas des réserves naturelles strictes par exemple) alors que dans d'autres configurations, ces dynamiques nécessitent, pour qu'elles soient effectivement conservées, l'intervention humaine (dans le cas de travaux d'entretien écologique, de restauration d'habitats, de réintroduction d'espèces, d'élimination d'espèces invasives, etc.). Cette nouvelle hiérarchisation des significations traduit également la prégnance de l'écologie scientifique

dans l'élaboration des dispositifs de gestion (Génot, 2008) (ce point sera approfondi dans les chapitres 7 et 8). Mais plus globalement, la logique gestionnaire transforme les relations humaines à l'environnement et ce, au niveau mondial.

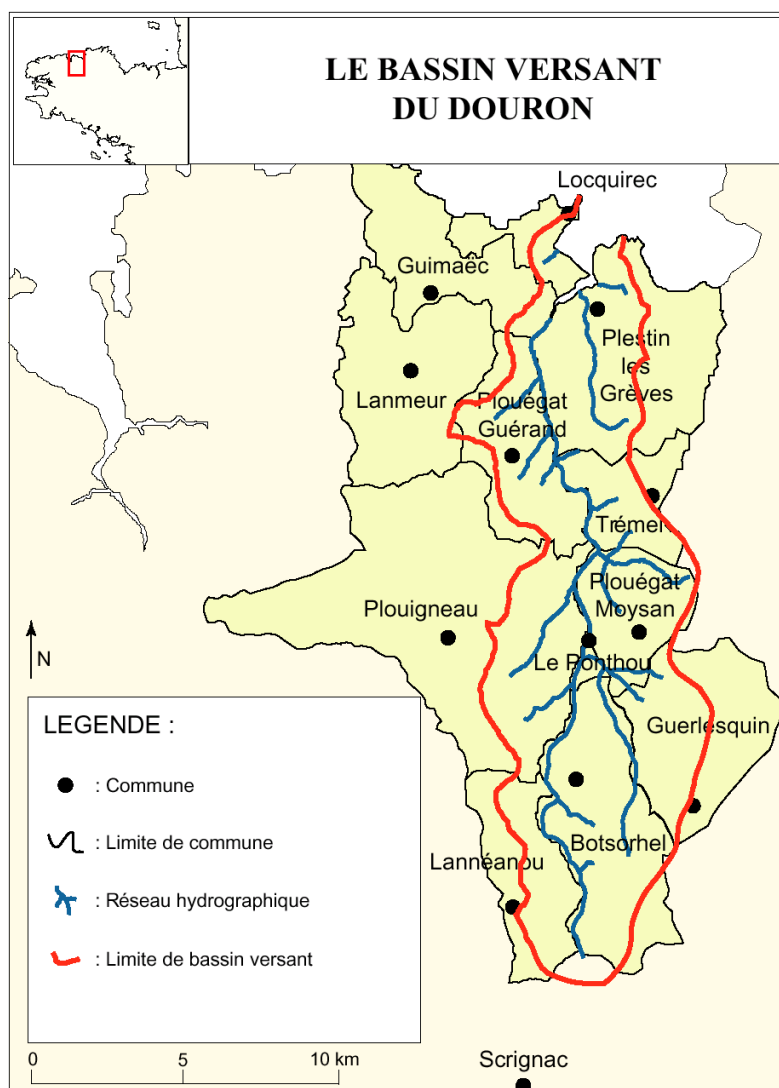
La gestion environnementale est définie comme incluant la surveillance, la recherche, la législation, l'administration, la préservation, l'utilisation des ressources ainsi que l'éducation et la formation des publics (Blandin, 2009). Selon J-C. Lefeuvre (1990), le virage vers la gestion va intervenir dès 1980 quand l'IUCN publie la *Stratégie mondiale pour la conservation de la nature*. La gestion recouvre dans ce texte la « *préservation, l'entretien, l'utilisation durable, la restauration et l'amélioration du milieu naturel* ». Alors que la protection de la nature reposait sur l'exclusion des humains de certains morceaux de nature sanctuarisés et laissés en libre évolution, le maintien de la biodiversité doit faire l'objet d'échanges entre les humains et les non-humains (la nature), échanges sanctionnés par des plans de gestion ou de restauration. P. Blandin (2009) voit dans cette évolution un changement de paradigme au cœur duquel la notion d'équilibre naturel, où l'homme est le seul perturbateur de la nature, est remplacée par la notion de trajectoire (ou de co-changement) où l'équilibre est trouvé à partir des relations entre le vivant et le non-vivant. Dans cette conception, l'environnement devient relationnel et non plus intrinsèquement statique et linéaire (Charles & Kalaora, 2007). Cette dimension éthique questionne en particulier l'« adaptabilité » des éléments naturels, c'est-à-dire leurs propriétés qui leur confèrent une plus ou moins grande capacité de changement, et sur les possibilités dont les humains disposent pour maintenir, ou même accroître, cette capacité. Ainsi, tout comme pour la régulation du travail, le logos gestionnaire transforme les activités de l'ULAMIR-CPIE et sa relation à l'environnement.

2.2. Les actions de gestion de l'ULAMIR-CPIE appliquées au milieu naturel : l'exemple du Douron

La vallée du Douron, territoire d'action historique de l'ULAMIR-CPIE et qui constitue la frontière naturelle entre les départements du Finistère et des Côtes d'Armor (figure n°39), est un exemple des terrains d'application des pratiques gestionnaires de l'association sur l'environnement à partir des années 2000.

Figure n° 39: Le bassin-versant du Douaron

Source : archives ULAMIR, 2002



L'intervention publique sur la vallée du Douaron

L'intérêt de l'administration pour la qualité environnementale de la rivière du Douaron et des milieux naturels qui lui sont associés date du début des années 1990, au moment-même où la « Base du Douaron » est mise en fonctionnement par l'ULAMIR. Ces actions publiques portent avant tout sur la qualité de l'eau. A cette période, plusieurs captages d'eau potable présents sur le bassin sont fermés. Le programme Bretagne Eau Pure (BEP) dont le bassin bénéficie est par exemple issu de l'inquiétude liée aux dépassements de plus en plus fréquents des limites de qualité sanitaires sur les eaux brutes utilisées pour la production d'eau potable. Il associe l'Union européenne, l'État (ministère en charge de l'environnement), l'agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Conseil Régional de Bretagne et les Conseils généraux des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan. Cette démarche, spécifique à la Bretagne, a consisté à mettre en place des programmes d'actions à caractère contractuel sur les secteurs du réseau hydrographique les plus atteints par une

pollution de l'eau et utilisés pour la production d'eau potable. Trois programmes BEP se sont succédé de 1994 à 2006 et ont été mis en œuvre par les syndicats mixtes de gestion des eaux du territoire. Ce programme a permis d'imposer la notion de bassin versant comme échelle de travail cohérente. Les actions du programme BEP se sont orientées vers du conseil personnalisé et l'engagement individuel des agriculteurs pour l'amélioration des pratiques de fertilisation. Progressivement, le programme s'est également inquiété de la pollution croissante des eaux de surface par les pesticides avec l'élaboration de chartes phytosanitaires et la mise en œuvre d'actions élargies aux acteurs non-agricoles.

La rivière du Douaron est également concernée à cette période par un phénomène de marées vertes à son exutoire et dans toute la Baie de Morlaix qui perturbent notamment les usages ostréicoles. En 1998, une démarche régionale et interdépartementale de lutte contre les algues vertes permet la mise en œuvre du programme Prolittoral sur le bassin-versant du Douaron, laquelle est pilotée par le Syndicat Mixte du Trégor (SMT). Dans le même temps, le bassin-versant est identifié par les scientifiques du Muséum d'Histoire Naturelle de Paris (MNHN) pour être intégré au zonage Natura 2000, réalisé à la même échelle. En 2005, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne lance une vaste consultation du public sur la DCE. En 2009, le SAGE Léon-Trégor, qui intègre le bassin-versant du Douaron, est lancé. En 2010, le bassin-versant est identifié parmi les huit bassins-versants bretons concernés par les Plan Algues Vertes (PLAV).

La Base du Douaron développe donc ses actions au cours des décennies 1990 et 2000 dans ce contexte de prise en compte des enjeux liés à la qualité de l'eau et des milieux aquatiques par les politiques publiques. Pour Philippe, ce contexte est une opportunité pour donner de la valeur aux actions éducatives de l'association sur l'environnement, qui plus est sur la rivière du Douaron :

« Donc nous on avait commencé à travailler d'abord pour faire connaître la vallée à des enfants, aux habitants...Assez vite est arrivé le fait que y'avait la ressource en eau et la problématique de l'eau potable et le Douaron était aussi un point de captage...comme on puise l'eau du Douaron pour la potabiliser et c'est l'eau qui arrive à nos robinets, assez vite dans les années où moi je suis arrivé, tous les captages sous-terrain ont été fermés...et donc on y a travaillé de manière assez logique nous a-t-il semblé et comme le Douaron commençait à devenir important pour les institutions parce que y'avait entre autres, des entrées saumon, nous on voyait l'entrée loutre mais c'était saumon surtout qui était l'entrée la plus partagée...loutre ça n'a jamais intéressé grand monde mais voilà...y'avait du patrimoine historique que nous on avait noté depuis le début, ça nous semblait être un secteur heu, vraiment à valoriser...et après, Natura 2000 c'est tombé d'en haut, c'est à dire qu'à un moment donné, la rivière du Douaron avait été identifiée par les

gens du Muséum comme étant voilà...dans les inventaires Natura 2000 et que le cours d'eau lui-même était identifié... »³¹³.

Les actions développées par l'ULAMIR-CPIE intègrent les enjeux de gestion des milieux naturels simultanément aux premiers programmes publics. Plus précisément, c'est la multiplication de ces programmes qui pousse l'association, en 1999, à réunir les acteurs du territoire dans le but à la fois de mettre en œuvre une gestion concertée du bassin-versant et de sensibiliser la population locale à sa préservation (par l'intermédiaire d'expositions, de journées d'échanges, d'animations scolaires, etc.), dans un projet appelé « Douron, vallée nature »³¹⁴ (figure n°40).

Figure n° 40: Réunion de travail dans le cadre du projet « Douron, vallée nature », 2000.

Source : archives de l'ULAMIR-CPIE.



Mais c'est la participation, quelques années plus tard, à un programme de préservation des milieux naturels qui installe l'association dans une action de gestion environnementale. Plus largement, les mesures gestionnaires sur l'environnement, sans les remplacer totalement, s'agrègent aux actions existantes de l'ULAMIR-CPIE.

³¹³ Extrait de l'entretien réalisé avec Philippe.

³¹⁴ Cf. annexe n°3

Le Contrat Nature et la mise en place d'indicateurs de gestion

En 2005, l'ULAMIR de Lanmeur s'engage dans un projet de restauration et de préservation des prairies humides de la vallée du Douron. Jusqu'à cette date, ce sont davantage les associations locales de protection de la nature (telles que Bretagne Vivante) ou les syndicats mixtes qui se chargeaient des questions autour de la qualité des milieux naturels. Les prairies alluviales du bassin-versant du Douron sont considérées comme présentant un « fort intérêt écologique » du fait de la pluralité de leurs fonctions: régulateur hydraulique, obstacle et épurateur des eaux de ruissellement, refuge pour de nombreuses espèces faunistiques, biotope pour de nombreuses espèces végétales particulières³¹⁵. Entreprendre de gérer les prairies humides de la vallée du Douron doit plus particulièrement répondre aux effets générés par le phénomène de déprise agricole décrit par la littérature gestionnaire comme néfastes pour la biodiversité. En effet, l'abandon des pratiques agricoles et des usages traditionnels qui s'exerçaient au sein des prairies, en laissant ces milieux évoluer spontanément, « se fermer et se banaliser »³¹⁶, engendrerait à moyen terme une perte de biodiversité. Ce processus de fermeture des milieux, contre lequel il faudrait lutter, est un des principaux *leitmotiv* des gestionnaires de la nature. D'après J.C. Génot (2008 : 78) citant F. Terrasson, la gestion des milieux naturels serait le résultat de la « *prétendue supériorité biodiversifiante des milieux ouverts* », justifiant l'intervention humaine dans la régulation des équilibres naturels³¹⁷.

Le projet de gestion porté par le CPIE est financé par la Région Bretagne dans le cadre d'un « Contrat Nature »³¹⁸. Le « Contrat Nature » portant sur la vallée du Douron poursuit trois objectifs principaux³¹⁹. Premièrement, il consiste à préserver la biodiversité et la qualité de l'eau fluviale, notamment du point de vue de sa teneur en nitrates, par la conservation

³¹⁵ Extrait du bilan final (rapport d'évaluation) rédigé par le CPIE à l'issue du Contrat Nature en 2008.

³¹⁶ *Ibid.*

³¹⁷ Les gestionnaires développent un argumentaire selon lequel les perturbations naturelles ne pouvant plus s'exercer sur les espaces protégés actuels trop fragmentés, il faut donc les mimer par « *la mare creusée, la pelouse débroussaillée, la tourbière déboisée et la roselière fauchée* » (Génot, 2008 : 128). Les espèces retenues pour former les indicateurs de suivi sont en général établies par des experts naturalistes opérant au niveau européen ayant une préférence pour les milieux ouverts.

³¹⁸ Les Contrats Nature sont des programmes pluriannuels qui soutiennent des projets de protection du patrimoine naturel breton. Ils ont été créés en 1994 par le Conseil Régional de Bretagne et comportent trois volets : l'amélioration des connaissances naturalistes, la gestion et la valorisation écologique et pédagogique. Il existe des Contrats Nature territoriaux et d'autres, thématiques. Les contrats territoriaux cherchent à réhabiliter des sites naturels remarquables. Pour être retenus, ces sites doivent être identifiés dans l'inventaire des zones d'intérêt écologique floristique et faunistique ou doivent appartenir au réseau écologique européen Natura 2000. Quant aux contrats thématiques, ils concernent l'étude et le suivi scientifique d'espèces et de milieux menacés appartenant au patrimoine naturel de la Bretagne. Entre 1994 et 2010, plus de 110 contrats Nature ont été signés entre la Région Bretagne, les collectivités locales et les associations pour préserver les milieux et les espèces naturelles reconnus. Depuis 2015, il existe des « Contrats Nature Trame Verte et Bleue » (Source : http://www.bretagne.bzh/jcms/preprod_31181/fr/contrat-nature)

³¹⁹ Pour voir la totalité des objectifs du projet, cf. annexe n°4.

des prairies alluviales, c'est-à-dire par le maintien des habitats de types landes, tourbières et zones humides, considérés comme des régulateurs ou des pièges à nitrates naturels. Deuxièmement, ce travail de gestion doit préparer la mise en œuvre imminente de Natura 2000, du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et du futur Schéma d'Aménagement des Eaux (SAGE) en fédérant les acteurs locaux. Enfin, il doit permettre d'informer et de sensibiliser le grand public à l'utilité du patrimoine naturel, par la création d'une exposition, des sorties scolaires et la création d'un sentier d'interprétation.

Sur les 180 hectares inventoriés et les 62 sélectionnés, neuf sont concernés par les opérations programmées sur les quatre années de contrat, répartis sur trois sites dont les parcelles sont mises à disposition de l'ULAMIR-CPIE par des agriculteurs volontaires. Ces opérations comportent plus particulièrement des études préalables à la gestion des milieux, des travaux de génie écologique opérés par le chantier d'insertion de l'ULAMIR-CPIE et les étudiants du BTS « Gestion et Protection de la Nature » du Lycée Agricole de Morlaix, et la réalisation d'inventaires floristiques et entomologiques. Les inventaires permettent plus particulièrement de déterminer les techniques de gestion à employer (fauchage, arrachage, pâturage, etc.) et de mesurer l'efficacité de la gestion. Trois espèces servant d'indicateurs à la mesure de la biodiversité locale sont retenues : l'orchidée platanthère (*Platanthera bifolia*), la renouée du Japon (*Fallopia japonica*) (espèce considérée comme invasive) et le papillon damier de la succise (*Euphydryas aurinia*). Autrement dit, il s'agit dans ce projet de défendre la « bonne » nature, représentant la biodiversité des milieux ouverts, contre la « mauvaise » nature, symbolisée par ce qui est désigné aujourd'hui comme les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)³²⁰. Si le versement de la subvention régionale n'est pas indexé aux résultats de la gestion du milieu à proprement parlé, il n'en reste pas moins que l'objectif poursuivi par l'ULAMIR-CPIE est de généraliser des conventions de gestion³²¹ durables sur les parcelles agricoles, permettant à la fois de prolonger l'action sur le milieu naturel mais également de maintenir les relations avec les agriculteurs locaux.

Jusqu'aux premiers programmes publics sur l'environnement, l'ULAMIR avait une approche centrée sur le développement culturel, social et économique de son territoire. Avec le centre d'hébergement, ces activités sont progressivement mises au service des activités sportives de plein-air, de séjours scolaires de découverte, d'animations-nature et du développement d'outils de compréhension, de connaissance des milieux naturels (outils pédagogiques), au bénéfice de la population locale, comme le montre l'encadré n°14. Mais plus largement, avec la Base du Douron, l'ULAMIR est rentrée dans la préoccupation environnementale à travers des questions liées aux usages humains de l'espace local. Le

³²⁰ Ces espèces ont été définies aux niveaux international et européen par les différentes institutions qui se sont structurées autour de la lutte contre l'érosion de la biodiversité : « une espèce exotique envahissante est une espèce allochtone dont l'introduction par l'Homme (volontaire ou fortuite), l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques ou économiques ou sanitaires négatives » (UICN 2000, McNeely et al. 2001, McNeely 2001).

³²¹ Cf. annexes n°5 et n° 6

bassin versant du Douron devient alors le support d'une réflexion pour un développement concerté du territoire par la sensibilisation de la population locale (en vert dans le tableau) :

« La vision ULAMIR ça a toujours été on fait de l'éducation à l'environnement au travers de l'usage, bon après la vallée du Douron dans tout notre travail c'était aussi comment agriculteurs, pêcheurs, chasseurs, randonneurs se réapproprient leur espace avec les autres habitants... »³²².

Le début des années 2000 marque un tournant dans l'action de l'ULAMIR-CPIE. Avec la montée de l'action publique sur l'environnement, la vision sensible ou émotionnelle d'une nature source d'imaginaire ou de découverte centrée sur l'épanouissement et l'émancipation des humains (en orange dans le tableau) fait place à la vision rationnelle d'une nature devenue « habitat » dont il faut maintenir ou améliorer l'état de conservation, en intervenant par exemple pour enrayer la fermeture des milieux. L'éducation *par* et *dans* la nature et le développement local par « l'expérience » de la nature sont désormais incorporés à l'idée de gestion environnementale et d'intervention sur la nature. Si les approches originelles perdurent, elles sont toutefois remises au service d'un « soin » plus direct apporté aux non-humains (le milieu naturel), dont les conceptions gestionnaires et normatives tendent à être intériorisées dans les pratiques professionnelles des animateurs (en violet dans le tableau).

³²² Extrait de l'entretien réalisé avec Philippe.

**Encadré n° 14: Historique des actions menées par l'ULAMIR – CPIE
dans la vallée du Douron**

APPROCHE SENSIBLE

A partir de 1976: Nettoyage de la rivière et tracé de sentiers pédestres dans la vallée du Douron pour permettre l'activité du canoë-kayak.

1986 : Installation d'une base de loisirs saisonnière à Pont-Menou dans école fermée l'année précédente.

1987 : Développement des sport-nature à partir de cette base de loisirs suite au recrutement d'un animateur sportif.

APPROCHE COGNITIVE

1990: Création de la « Base du Douron » (centre d'accueil) en 1990.

1992 : Création du chantier d'insertion de l'association, chargé pour partie, de réaliser des travaux d'entretien de la rivière.

1996 : Suite à une étude lancée par l'ULAMIR et le Syndicat Mixte territorial, les acteurs de la vallée (agriculteurs, pêcheurs, élus) expriment la nécessité d'une gestion concertée du site.

1998 : Bassin versant du Douron identifié pour Natura 2000.

1999 : Programme de gestion concertée de la vallée du Douron à l'initiative de l'ULAMIR : « Douron Vallée Nature ».

APPROCHE GESTIONNAIRE

2003 : Organisation d'une journée découverte « Dévalons le Douron ».

2004 : L'ULAMIR de Lanmeur obtient le label de Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE).

2005 : Début de conventionnement entre l'Agence de l'Eau et le réseau des CPIE pour la mise en place de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).

2005-2008 : « Contrat Nature » avec le Conseil Régional de Bretagne pour la gestion et la préservation des prairies humides de la vallée du Douron.

2010 : Début du dispositif Natura 2000. L'opérateur pressenti depuis 2005 est l'ULAMIR-CPIE, mais c'est finalement la Communauté d'Agglomération qui endosse ce rôle après que les associations aient été retirées des structures éligibles au pilotage local du dispositif.

Les dispositifs de gestion des milieux naturels ne sont pas les seuls à avoir reconfiguré l'action de l'ULAMIR-CPIE. La notion de développement durable, qui incorpore également à bien des égards la même logique gestionnaire, participe aussi grandement à transformer son action et celle de la communauté éducative à laquelle elle prend part.

2.3. Les dispositifs de développement durable : une ressource supplémentaire

De tous les énoncés globaux évoqués plus avant (cf. chapitre 1), c'est celui du développement durable qui a suscité le plus de bouleversements dans le milieu

professionnel de l'Education à l'Environnement, jusqu'à une date récente³²³. D'un côté, les Etats, doivent en territorialiser les préconisations (Matagne, 2013 ; Lascoumes, 2014). Les professionnels de l'éducation à l'environnement constituent, dans cette configuration, une ressource pour les opérateurs des politiques publiques dans l'opérationnalisation d'une norme devenue en quelques années le principal référentiel des politiques d'aménagement territorial (Emelianoff, 2007 ; Granchamp Florentino *in* Barbier et. al., 2012). D'un autre côté, l'omniprésence de la référence au développement durable dans les politiques publiques représente une opportunité pour les réseaux d'éducation à l'environnement de capter de nouveaux financements et d'étendre leur territoire d'action.

Avec le développement durable, l'objectif des structures éducatives locales évolue sensiblement. Il ne consiste plus uniquement à faire découvrir les territoires et l'environnement qui les compose par le jeu ou l'émerveillement, mais d'amener, de manière explicite, les citoyens à une « conscience globale » des tensions en jeu dans les problèmes du monde et de les responsabiliser face au constat de l'épuisement généralisé des ressources naturelles, par la sensibilisation aux enjeux écologiques et l'adoption, *in fine*, de comportements adaptés à la résolution des problèmes identifiés (Pellaud, 2011). Dans ce contexte, l'action des réseaux d'Education à l'Environnement s'oriente vers l'application des politiques nationales de développement durable, lesquelles consistent à diffuser des pratiques, des connaissances et des comportements considérés comme seuls compatibles avec les résolutions des crises environnementales, sociales et économiques³²⁴ (Leninger-Frézal, 2010). Cette mise en œuvre se traduit par exemple à travers la participation active de l'ULAMIR-CPIE à des dispositifs tels que la « Semaine du Développement Durable » (lequel est également décliné par chaque structure locale) à partir de 2003³²⁵. Ce dispositif, mis en place par le Ministère de l'Environnement, a pour objectif d'affecter un sens aux actions de sensibilisation et de promotion de comportements « plus responsables », menées par les acteurs locaux. Les premières opérations de ce type permettent en effet au réseau d'institutionnaliser progressivement ses compétences auprès des usagers mais aussi auprès des organismes financeurs.

C'est en 2007 que la traduction locale du développement durable par le réseau se renforce visiblement. La mobilisation collective autour du Grenelle de l'Environnement suscitent les attentes des associations bretonnes³²⁶ et relance les initiatives locales. En

³²³ Maintenant c'est plutôt autour de la notion de transition écologique, moins normative et plus processuelle, que les changements s'opèrent.

³²⁴ Connaissances et pratiques sont souvent désignés par le milieu professionnel comme les « savoirs, savoir-faire et savoir-être ».

³²⁵ Dispositif mis en place par le Ministère de l'Environnement et l'ADEME, soutenu par le Conseil Régional et la DIREN (actuelle DREAL).

³²⁶ Cf. la lettre ouverte adressée au gouvernement et co-signée par Bretagne Vivante, la Confédération Paysanne de Bretagne, la Fédération Régionale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural (FRCIVAM), Eaux et Rivières de Bretagne (ERB), la Fédération Régionale de

témoigne les expérimentations autour de la mise en place des Agenda 21; du « Baromètre du développement durable »³²⁷ ; ou encore de la mise en place d'une gestion durable des évènementiels festifs en Bretagne³²⁸. Ces projets ont tous en commun d'évaluer, selon des indicateurs plus ou moins précis³²⁹, le niveau de prise en compte des principes du développement durable dans les pratiques quotidiennes (qu'elles soient individuelles ou collectives). Ils portent également l'ambition d'améliorer les comportements inhérents à ces pratiques, supposés répondre à des problèmes rencontrés localement. Ces expérimentations peuvent autant conduire au développement des déplacements non-motorisés sur une commune qu'à la généralisation de modes de consommation éco-responsables au sein d'un foyer (Zélem, 2010). Dans cette perspective, le développement durable invite à élargir les espaces et les conditions d'élaboration de l'action éducative traditionnelle jusque-là restée dans le giron des pédagogues et destinée à des publics jeunes. Plus précisément, les politiques éducatives sur le développement durable deviennent ouvertement négociées avec les pouvoirs publics, tant dans leur contenu que dans leur territoire d'application.

Dans ce contexte, le développement durable représente une opportunité supplémentaire pour l'ULAMIR-CPIE d'étendre son territoire d'action : historiquement organisée autour de son canton, elle investit progressivement les différents échelons intercommunautaires qui se mettent en place, afin de participer à l'élaboration de politiques d'ensemble concertées. Dans une démarche plus collective, les CPIE bretons ont par exemple édité une brochure définissant leurs compétences pour accompagner les acteurs des territoires à se mobiliser en faveur du développement durable (figure n°41). Dans ce contexte, les principes des politiques de développement territorial ayant émergées au cours des années 1990 sont réactualisés par ceux du développement durable, en prenant appui sur le système de contractualisation avec les services des communautés d'agglomération ou de communes (services environnement, développement durable, urbanisme, développement économique, etc.). Les projets de l'association explorent de nouvelles thématiques (Leininger-Frézal, 2009) : on remarque en effet la multiplication d'actions portant sur l'habitat durable, les circuits-courts alimentaires, les mobilités alternatives, l'éco-

l'Agriculture Biologique (FRAB), le réseau Cohérence, le Centre d'Etude pour un Développement Agricole Plus Autonome (CEDAPA) (source : REEB Info n°47, 2007).

³²⁷ Le Baromètre du développement durable est lancé en 2008 par le réseau associatif Cohérence. Son objectif est de permettre aux communes bretonnes d'évaluer leur prise en compte du développement durable dans leur politique et réalisations locales (Kernalégen, 2014).

³²⁸ Depuis 2007, le REEB reçoit régulièrement des demandes liées à la gestion durable de festivals. Parallèlement, la Charte des Festivals Engagés pour le Développement Durable et Solidaire en Bretagne est signée entre le Collectifs des Festivals (créé en 2005) la Région Bretagne, l'ADEME Bretagne (source: REEB info n°45, 2007).


³²⁹ Les indicateurs pris en compte par ces démarches sont extrêmement variés. Ils portent par exemple, sur le niveau d'intérêt de la commune pour tel ou tel sujet, sur la hauteur et les modalités du soutien aux initiatives locales, sur l'adéquation des actions locales avec les programmes environnementaux nationaux ou encore sur les caractéristiques de la démocratie locale. Les indicateurs peuvent aussi concerner, à l'échelle d'un festival, la quantité de papier consommée, le type et le volume de déchets collectés, la consommation électrique, etc.

responsabilité, etc. Mais le développement durable permet également au réseau régional d'Education à l'Environnement de s'institutionnaliser en produisant toute une base de données. En 2008, s'ouvre au sein du REEB, une commission « développement durable » ayant pour objectif de recenser les outils et les démarches d'accompagnement du développement durable en Bretagne. Quelques années plus tard, en 2012, le réseau régional débute, au sein d'un « tableau de bord », la collecte annuelle de l'ensemble des informations relatives aux structures éducatives du territoire. L'objectif de ce recensement annuel est d'« acquérir une vision globale de l'EEDD sur un territoire (nombre d'animations, d'emplois, de participants, de partenaires, etc.), d'évaluer une action, puis de communiquer, et de participer à la construction des politiques d'EEDD. C'est un outil de collecte d'informations, de suivi de l'activité et d'aide à la décision. En pratique, c'est une base de données en ligne »³³⁰. Cette recension permet ainsi non seulement de pouvoir réorienter les actions ou de décider de recrutements mais aussi de montrer aux institutions et financeurs compétents le poids socio-économique de l'Education à l'Environnement.

Dans cette configuration, les savoir-faire pédagogiques acquis au sein du réseau d'éducation populaire sont progressivement réinvestis et mis au service de nouveaux référentiels d'action, initialement construit en dehors de ce monde professionnel mais s'y trouvant directement intégrés par l'intermédiaire des dispositifs de gestion.



³³⁰ Source : http://reeb.asso.fr/spip.php?page=article&id_article=39

Figure n° 41: Brochure de présentation des compétences des CPIE bretons en matière de développement durable



UNION RÉGIONALE DES CENTRES PERMANENTS D'INITIATIVES
POUR L'ENVIRONNEMENT DE BRETAGNE

Accompagnement des démarches de développement durable



Référentiel

Les démarches territoriales de Développement Durable sont des processus de programmation et d'actions en faveur du développement durable

Ces démarches prospectives et de progrès ont pour but de répondre aux cinq finalités du Sommet de la Terre de Rio :

- La lutte contre le changement climatique et la maîtrise de la demande en énergie.
- La préservation de la biodiversité et des ressources naturelles.
- L'épanouissement de tous les êtres humains par l'accès à une bonne qualité de vie.
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations.
- Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsable.

2.4. Un métier en tensions

Les dispositifs gestionnaires entraînent, nous l'avons montré, la rationalisation des ressources financières et humaines, par l'intégration à l'action éducative en tant que telle des activités de programmation, de planification, de présentation et de restitution des résultats de cette action (Granjou et al., 2010). Si ce processus apparaît pour le réseau comme un passage obligé, il en constitue autant une ressource pour optimiser son action qu'un terrain de résistance.

La montée en compétences des professionnels

L'adoption de techniques gestionnaires, au début des années 2000, que ce soit dans la régulation du travail professionnel ou dans l'action sur les milieux naturels, permet à l'ULAMIR-CPIE à la fois d'acquérir de nouvelles compétences et de renforcer sa légitimité auprès des institutions régionale et locale. Pour acquérir ces compétences non spécifiquement pédagogiques comme la rédaction de dossiers de financement, l'étude de milieux, la maîtrise de logiciels cartographiques, la création de *flyers* ou d'un site internet, l'ULAMIR-CPIE anticipe la formation et le recrutement de nouveaux salariés. Le fait de réfléchir et de choisir des profils de poste particuliers contraste avec la logique d'embauche de l'association jusqu'alors, comme le décrit Philippe :

« On a complètement changé d'optique au fur et à mesure qu'on avait envie d'élargir notre champ de compétence et notre implication sur le territoire, au départ, c'était des objecteurs de conscience, quand on a démarré, donc les premières années, 1987, 1988, 1989, 1990...c'est l'équivalent du service civique aujourd'hui... et puis de toute façon on avait pas les moyens de recruter donc on faisait avec du personnel qui nous était mis à disposition par le Ministère, on essayait simplement de faire qu'on se co-forme ensemble, c'était participer à des journées de formation, d'échange voilà... les compétences professionnelles il les a acquises au travers des réunions, des formations, des journées d'échanges, REEB, UBAPAR, etc. Quand on a commencé à avoir les moyens de nos ambitions, on est passé de gens avec des statuts précaires voire même pas salariés, les objecteurs de conscience qui ont été quand même un grand soutien à la structuration, il faut être très clair et...un peu les emplois-jeunes à un deuxième niveau...mais au fur et à mesure qu'on avait besoin de nouvelles compétences, soit on allait se former avec des équipes en place, ce qui a été fait, c'est ce que je disais au début, on a beaucoup envoyé des gens au BEATEP parce que notre premier métier c'était d'abord l'éducation à l'environnement, sur les outils pédagogiques, il a fallu se former sur autre chose donc on est allé voilà, donc régulièrement on a fait beaucoup, les rencontres nationales, toutes les choses qui nous permettaient de nous former et moi j'ai toujours essayé d'autoriser les gens de partir en formation...sur des formations plus qualifiantes que diplômantes après quand on a eu les moyens de

commencé à entre guillemets recruter ou avoir des salariés, on s'est dit que tat qu'à faire il fallait qu'on essaye d'avoir des personnes qui allaient avoir des compétences...[Frédérique] par exemple avait une compétence heu en éco-interprète, chargée aussi de travailler sur la conception d'outils pédagogiques, en plus de l'éducation à l'environnement et donc elle a joué aussi le rôle de responsable pédagogique, donc on a eu un poste défini là-dessus, responsable pédagogique sur les classes. Heu, voilà, [Claire] éducatrice à l'environnement, comme [Eva] et après arrive la période [Murielle] où là on est dans la logique du CPIE, on est dans le fait qu'on va pouvoir développer des projets éducation au développement durable et on fait un recrutement avec un profil de poste chargé de mission éducation au développement durable...on a pas parlé aussi de [Arnaud] qui est venu d'abord dans le cadre de son stage de fin d'études qui ensuite est passé en CDD dans le cadre du projet Vallée du Douron et est remplacé par [Florence]...une évolution là : un peu d'études parce que c'était la période...Donc voilà là on arrive à faire cet équilibre entre la compétence des personnes, c'est des fois aussi la compétence des personnes qui permet de développer certains projets et des fois c'est parce qu'on sait qu'il faut qu'on développe des projets qu'on va aller chercher des compétences particulières...Très clairement [Murielle] a été embauchée parce qu'à un moment donné, là on a fait vraiment un recrutement, c'est le seul un peu officiel hein, qu'on a fait, on avait un profil de poste, des critères, c'était aussi l'époque où on cherchait quelqu'un en chargé de com parce que CPIE, qu'il fallait aussi travailler sur la com, la capacité à rédiger... »³³¹.

De la même façon, A. Micoud (2005) souligne les évolutions dans l'organisation et la qualification des professionnels, particulièrement visibles au sein des têtes de réseaux environnementaux: « *entrer dans le siège de l'une de ces associations [...] c'est se trouver le plus souvent dans des bureaux fonctionnels avec des murs de dossiers bien rangés, devant un ensemble de postes de travail sur ordinateur où s'affairent des jeunes gens très diplômés [...]* » (Micoud, 2005 : 57). Dans ce contexte, l'animateur-nature s'affuble d'une terminologie complémentaire ; il devient, en plus de sa vocation éducative initiale, chargé de mission ou de projet, éco-conseiller, chargé d'études ou encore agent de développement (Granjou et al., 2010 ; Aspe & Jacqué, 2012) et passe une plus grande partie de son temps à développer l'ingénierie de projets dans laquelle la gestion des financements devient une des composantes stratégiques (Jeannot, 2005).

Nous l'avons vu, la logique gestionnaire permet également au réseau de renforcer sa légitimité auprès des institutions locales et régionales dans toutes les actions éco-orientées, y compris sur les milieux naturels. Le réseau est sollicité en tant que prestataire de services pour assurer les campagnes de sensibilisation et d'information visant à l'implication des populations dans les dispositifs gestionnaires. En réponse à cette demande, les associations

³³¹ Extrait de l'entretien réalisé avec Philippe.

comme l'ULAMIR-CPIE développent des compétences nouvelles en matière de techniques de communication, de l'aménagement de l'espace, de la gestion des milieux naturels, etc., et poursuivent ainsi leur processus de professionnalisation. Le suivi d'indicateurs (relevés botaniques, comptage des animations scolaires, nombre de conventions passées avec les agriculteurs locaux lors du projet mené par l'ULAMIR-CPIE sur le Douron, nombre d'élus rencontrés, etc.) est un moyen pour l'association de montrer la diversité de ses compétences et son utilité. Aussi, les actions sur le milieu naturel et dans le champ du développement durable sont considérées par les salariés comme décisives dans la mesure où elles peuvent permettre d'acquérir la confiance des partenaires politiques, techniques et financiers.

*« Dès qu'on a pu, dès qu'on s'est senti assez fort de pouvoir libérer un peu de temps, c'est en effet de rentrer au syndicat mixte, à l'époque c'était en effet Marylise Lebranchu qu'était présidente, on a demandé, on était encore tout petits, à participer, moi j'ai participé à des dizaines de réunions sans ouvrir ma bouche une seule fois, après [Arnaud] m'a un peu remplacé...ça montre un peu l'évolution des élus dans leurs relations à la place des assos..c'est à dire que tant qu'on était tout petit, on a pu assister à ces réunions-là et participer et au moment où on avait vraiment quelque chose à dire, où on pouvait vraiment être acteur, bah on a pu le faire ».*³³²

Ce faisant, l'ULAMIR-CPIE rentre dans une dimension plus politique de son travail où ses compétences lui permettent d'être intégrée aux différentes arènes de négociations locales sur l'environnement. L'association y voit en fait un moyen de préserver l'intégralité de sa vocation militante, de maintenir son action ainsi qu'une dimension politique de sa démarche et surtout, de renforcer stratégiquement la reconnaissance de ses partenaires. Autrement dit, la logique gestionnaire permet d'institutionnaliser l'Education à l'Environnement et les structures qui la portent dans les politiques territoriales. Elle permet en outre de maintenir la structure organisationnelle peu hiérarchique, une relative autonomie décisionnelle, la flexibilité dans l'organisation du travail et l'autonomie dans la gestion de l'ULAMIR-CPIE. Toutefois, le réseau n'est pas sans percevoir l'effet de mise en demeure que cette forme de gestion fait peser sur son activité. Avant la systématisation de la contractualisation les organisations éducatives se faisaient financer leurs activités sans réelle concurrence ni contrepartie à fournir par rapport aux modalités de l'action et aux résultats obtenus. Maintenant que ce soutien intervient dans un contexte de réduction des finances publiques et est conditionné à l'obligation de résultat, elles doivent s'aligner sur le cadrage normatif effectué plus en amont au niveau national et rendre des comptes.

³³² Extrait de l'entretien réalisé avec Philippe.

Les formes de résistances au cadre gestionnaire

La logique gestionnaire caractérisant les dispositifs de développement durable et de gestion de la nature tend à renvoyer les pratiques éducatives à un ensemble de dispositifs techniques dans lequel les dimensions administrative et financière prédominent sur ses capacités de mobilisation et de transformation sociales (Villalba, 2009 ; Ion, 2012 ; Tchernonog, 2012). Le projet socio-environnemental initial cède la place à une routine administrative d'habillage des projets, destinée à les faire entrer dans les critères normatifs imposés de l'extérieur. Autrement dit, la logique gestionnaire conduit le réseau à adapter de plus en plus ses objectifs à ses ressources. Le projet se tourne alors vers son ingénierie propre au détriment de son objet social de départ. *In fine*, ce processus de rationalisation conduit les professionnels à consacrer une part importante de leur temps de travail à rechercher les modes de financement de leur action et vient attester de la déconnexion progressive entre la sphère associative et la sphère politique (Ion, 2012). Ainsi, l'introduction de nouveaux dispositifs de gestion entre partiellement en tension avec la professionnalité acquise au fil du temps par les travailleurs associatifs (Granjou et al., 2010). Si les dispositifs de gestion ont pour objectif d'agir sur le milieu naturel ou le développement durable) et plus largement sur les activités humaines, ils s'intéressent également aux activités de travail en elles-mêmes (Boussard & Maugeri, 2003).

La contrainte issue de la logique gestionnaire a d'autant plus de poids qu'elle est difficilement contestable : puisqu'elle s'applique au nom de l'objet social du réseau (la pédagogie de l'environnement ou du développement durable), elle bénéficie d'arguments de justification particulièrement efficaces. En fait, seule la gestion peut prétendre au monopole de la conception de l'efficacité et de la performance. S'opposer à son développement reviendrait à faire preuve d'archaïsme, d'irrationalité. De ce point de vue, la violence gestionnaire relève en partie de la violence symbolique décrite par P. Bourdieu qui puise sa force dans l'adhésion des destinataires à une domination qu'ils jugent légitime et bien-fondée (Bureau & Rist, 2011). Dans cette perspective soulignée par les auteurs, la gestion remet en cause, de proche en proche, la plupart des dimensions constitutives du travail.

Le cadre gestionnaire lié à la préservation de la biodiversité et au développement durable, fait apparaître des controverses au sein du réseau. Le processus de bureaucratisation accru de l'action ne manque pas de questionner le projet politique initial du réseau, tiraillé entre rationalisation et résistance à la rationalisation, entre alignement sur les standards d'autres professions et maintien d'une spécificité. Autrement dit, en dépit des bénéfices retirés par les réseaux locaux en termes de reconnaissance sociale et de soutien financier, le développement durable ainsi que le modèle gestionnaire qu'il véhicule, parce qu'il a tendance à remettre en cause les valeurs fondatrices de l'éducation environnementale portée par le réseau, fait l'objet de nombreuses résistances.

Les principales concernent l'adaptation de la pratique professionnelle à l'évolution gestionnaire du fonctionnement associatif en général. De plus, au-delà des publications³³³, les professionnels de la gestion environnementale contestent actuellement cette notion de gestion. Certains professionnels réussissent par exemple souvent à trouver une capacité d'action suffisante pour continuer à s'occuper du milieu ou des usagers sans beaucoup s'engager derrière le suivi des plans et des indicateurs de gestion (Bernard, 2006). Il n'est pas rare de constater, comme S. Nicourd (2009) le décrit, que certaines associations se conforment aux discours de l'action publique en apparence pour aménager des espaces d'autonomie dans l'organisation de leur travail. Plus généralement, ces résistances s'expriment tant sur l'objet que sur les conditions de réalisation du travail. Toutefois, la forme et la portée des résistances montrent qu'il s'agit de moyens de retarder l'expansion du phénomène gestionnaire ou au contraire de l'anticiper tout en introduisant une certaine lecture critique pour circonvenir ses conséquences, mais aucunement de créer d'alternatives susceptibles d'en modifier le cours ou d'en remettre en cause la légitimité³³⁴ (Benedetto-Meyer et al., 2011).

Dans le projet concernant les prairies alluviales du Douron, les résistances apparaissent à deux niveaux : à partir du point de vue du porteur de projet, le CPIE, et à partir du point de vue des autres acteurs. Il est en effet apparu, à l'issue du projet que les objectifs de gestion définis au départ n'étaient que partiellement atteints. Si les actions de fauche et d'inventaires sur les trois sites circonscrits ont pu être menées à leur terme, le nombre de parcelles effectivement contractualisées était nul, contrairement aux résultats obtenus lors du Programme Algues Vertes mené sur le bassin-versant à partir de 2012³³⁵. Mais les prescriptions environnementales questionnent les collectifs et les pratiques professionnelles pouvant aboutir à terme à une remise en question du sens du travail. L'expérience d'Arnaud, le salarié recruté en 2002, d'abord en stage puis embauché dans l'objectif de mettre en œuvre le Contrat Nature démissionne en 2007, alors que le dispositif

³³³ Cf. par exemple : Génot J.-C., 2008. *La nature malade de la gestion, La gestion de la biodiversité ou la domination de la nature*. Paris, Editions Sang de la Terre, Coll. La pensée écologique, 217 p. ; Terrasson F., 2008. *En finir avec la nature, le lien ou l'absence de lien avec la nature, voilà le point crucial !* Paris, Editions Sang de la Terre, Coll. La pensée écologique, 318 p.

³³⁴ A une autre échelle et dans un autre contexte, la SCOP bretonne « Le Pavé » propose des sessions de « déformation » aux professionnels associatifs pour se « désintoxiquer à la langue de bois », ce qui est une autre manière de désigner le logos gestionnaire auquel ils sont soumis. Si l'idée n'est pas d'abandonner la rhétorique formée autour de « concepts opérationnels », il s'agit d'en avoir collectivement une lecture critique. Ces sessions font suite au succès des conférences gesticulées de Franck Lepage, militant d'Education Populaire. Source : <http://www.scoplepave.org/>

³³⁵ Ce manque de mobilisation de la part des agriculteurs locaux dans le Contrat Nature, peut être renvoyé à l'hypothèse selon laquelle le projet financé par la Région s'avère inadapté à l'accompagnement technique des agriculteurs. Au contraire, la mise en œuvre par le Syndicat Mixte local des deux Plans de Lutte contre les Algues Vertes (PLAV) en 2012-2016 et 2017-2021, obtient l'adhésion d'une vingtaine d'agriculteurs sur l'ensemble du bassin-versant du Douron (source : film « Plan de lutte contre les algues vertes : Bilan des actions menées par le SMT », lien url : <https://www.youtube.com/watch?v=qjNCGotvmOI>).

touche à sa fin, considérant que l'énergie déployée pour mettre en œuvre des pratiques agricoles spécifiques dans les prairies alluviales est disproportionnée par rapport à l'inertie rencontrée lors de la gestion du projet en tant que tel :

« Bon j'avais fait le choix de signer un CDI, on me l'a proposé je l'ai fait. Bon le CDI a été assez court puisque je me suis barré 2 ou 3 ans après. Bon il s'est avéré que j'en avais marre en fait, bon j'y croyais plus du tout et puis je faisais des choses à l'envers ou j'avais plus du tout envie. C'est pour ça qu'en 2007 je suis parti [...] Moi je trouvais très essoufflant d'avoir une multitude de réunions pour en fait pas de résultats parce que tu te rends compte que y'a des conflits de personnes, que y'a des enjeux politiques, parce qu'on est toujours entre 2 élections et que tu sais jamais trop comment ça peut se passer, qui tu déranges sur certains sujets, t'es mal vu. Tu peux être mal vu par certains membres de la chambre d'agriculture parce que tu vas parler d'algues vertes et que tu pointes du doigt certains agriculteurs. Tu peux être considéré comme militant, et d'un autre côté tu peux être appuyé par des associations environnementales, tu sais comme « Sauvegarde du Trégor » pour t'appuyer, te pousser pour mettre en place des actions. Moi je voulais juste travailler et mettre en place quelque chose, froisser personne si tu veux, avoir un discours cohérent, objectif sur des faits quoi. Et donc, quand je suis sorti de la fac je pensais que ça irait beaucoup beaucoup plus vite et plus facilement, que à partir du moment où on avait de l'argent public on pouvait mettre en place des actions quoi...et de bilans, de dossiers, de passer du temps à rédiger, à se prendre la tête pour trouver des montages financiers. Ça c'est sûr il faut bien y passer mais je pensais pas du tout que ça faisait partie du métier et ça on te l'apprends pas à l'école...Et puis les premières années 2003, 2004, y'avait énormément de temps où moi je faisais aussi beaucoup d'Education à l'Environnement pure et dure avec les classes de découverte. J'étais pas à 100% « chargé de mission bassin-versant du Douron ». Moi j'ai fait beaucoup les classes vertes, les colonies de vacances, les machins tout ça. Ça me prenait peut-être ces années-là un tiers de mon année quand même et quand tu fais ça tu fais pas autre chose. Enfin moi j'étais pas capable de le faire, y'en a qui le faisait mais moi je suis sur les classes vertes je monte pas les dossiers financiers en même temps donc c'est vrai que ça me prenait du temps aussi, avec les réunions, les bilans... et puis il y a la concertation proprement dite, réellement pour moi c'était compliqué, compliqué et long, long, tellement long que c'est fatigant quoi quand tu penses aux résultats que ça peut donner. C'est vrai que le Contrat Nature, ça s'est joué sur 30 ha quand tu sais que le bassin-versant c'est 1500-1800 hectares, quand tu fais le ratio tu te dis que c'est quand même une goutte d'eau mais bon ça avait le mérite d'exister. Bref, au bout d'un moment d'aller au boulot le matin en disant bah ça me fait chiez parce que on va encore aller refaire la Xième réunion pour se redire ce qu'on se dit déjà depuis X années et tout ça pour se dire bon la prochaine réunion c'est dans 3 mois tu vois.

Moi au bout d'un moment j'en avais marre des mêmes powerpoint avec les mêmes doses de nitrates, les mêmes tonnages, les mêmes acteurs, les mêmes gens, j'en avais marre. C'était limite j'arrivais pour émarger pour dire que j'avais fait mon devoir mais...après faire les rapports ça me gonflait, c'était limite si je faisais pas du copier/coller à la fin tu vois. Parce que c'était toujours, ça avançait pas quoi. Du coup bon le tort que j'avais vu qui moi me démotivait et que je faisais pas grand-chose de mon côté c'est qu'après la 1^{ère} année du Contrat Nature pfff...la Directive Européenne quand elle arrive tu t'aperçois que tu te tapes des objectifs à 2015 à dire partout « on va y arriver » mais les objectifs ils sont loin d'être atteints. Il y avait déjà l'Europe qui mettait à l'amende la France à coup de dizaine de milliers d'euros sur certaines directives sur la qualité de l'eau en Bretagne et d'un autre côté on autorisait les extensions des élevages porcins. Enfin bref t'essayais de te bagarrer dans un sens et tu t'apercevais que dans l'autre ça allait complètement à contre-courant...Au bout d'un moment, moi...et je leur rend hommage [aux collègues qui sont restés], j'en avais longtemps parler avec [Philippe], aux gars qui restent motivés toute leur carrière mais moi j'en pouvais plus quoi, à la fin je vais te dire ça avançait à l'envers quoi... »³³⁶.

Cet extrait d'entretien montre les difficultés pour cet animateur à maintenir les divers rôles professionnels requis par son poste dans le cadre de la mise en place de dispositifs de gestion reposant pour la plupart sur la participation des parties prenantes et, surtout, sur le montage de dossiers pour obtenir des financements additionnels. D'un côté, il faut qu'il continue à assumer un rôle d'animateur-nature pour des scolaires découlant de l'engagement de son employeur dans l'Education à l'Environnement. D'un autre côté, les dispositifs de gestion environnementale lui demandent de mobiliser d'autres compétences d'animation de projet qu'il doit acquérir dans un contexte où ses interlocuteurs ne sont pas forcément réceptifs aux objectifs environnementaux portés par ces dispositifs. En d'autres termes, c'est moins la logique gestionnaire, à travers le logos gestionnaire, qui conduit au désinvestissement puis à la démission de cet animateur que la complexité générée par l'articulation des différents rôles professionnels que ces dispositifs de gestion l'oblige à endosser et l'incohérence qu'il doit assumer entre les résultats de ces dispositifs de gestion et les directives des politiques publiques. Plus concrètement, cet animateur doit animer des groupes de scolaires dans une logique d'Education à l'Environnement, élaborer des projets relevant de la logique gestionnaire et contribuer à les mettre en œuvre en négociant avec des interlocuteurs, bien souvent, peu conciliants, l'application des politiques publiques, ce qui introduit des dissonances entre ce qui est fait et ce qui devrait être fait. De plus, la formation initiale de cet animateur ne lui a pas permis d'accumuler toutes les compétences demandées pour répondre à l'ensemble de ses rôles professionnels, ce qui le déstabilise, face à l'ensemble des demandes, tout en le laissant dans l'incapacité de construire un rôle professionnel global

³³⁶ Extrait de l'entretien avec Arnaud, chargé de mettre en œuvre le Contrat Nature, en poste à l'ULAMIR-CPIE entre 2002 et 2007.

cohérent. Dans l'exemple proposé, si la logique gestionnaire devient un des éléments centraux autour duquel se construit une lecture critique et, à terme, une mise à distance de ces dispositifs, c'est plus devant l'impossibilité de construire une cohérence globale à une activité professionnelle que face à une contestation ciblée sur cette logique gestionnaire en tant que telle et sur la rationalité dont elle est porteuse.

Le virage gestionnaire de l'ULAMIR, initié lors de sa labellisation « CPIE » suscite également des résistances sur le plan de la gouvernance interne. En effet et comme nous avons pu le montrer, cette labellisation apparaît surtout profitable au « secteur environnement » de l'ULAMIR, dont les salariés sont ceux qui s'opposent le plus vivement, depuis le début des années 1990, aux décisions prises par Gérard, le directeur général historique, appartenant à cette génération charismatique d'animateurs formée à l'animation socioculturelle et à l'Education Populaire. Ces désaccords, s'ils se sont cristallisés au moment de la labellisation, proviennent plus généralement de l'opposition entre deux conceptions du développement associatif. Les salariés reprochent ainsi au directeur le manque de transparence, l'absence de dialogue et le fonctionnement peu rationalisé des finances de l'association jugé inadapté à la transformation du contexte institutionnel environnant. Il lui est notamment reproché de ne pas utiliser la trésorerie accumulée au cours des deux dernières décennies pour développer de nouveaux projets ou pour engager un plan de formation à destination des salariés. Plus globalement, c'est son *management* décrit comme « paternaliste » qui est remis en question. D'après S. Nicourd (2009), un ancrage local fort se combinant avec une large autonomie peut conduire des professionnels à « s'installer » dans leurs mandats, impliquant une certaine routinisation des pratiques associatives et le cumul des fonctions (Nicourd, 2009 : 63). Dans le cas de Gérard, aux « commandes » depuis 25 ans³³⁷, son intérêt n'était probablement pas de développer l'action de l'association dans un domaine qu'il ne maîtrisait pas (celui de l'environnement), afin de protéger ses marges de manœuvre et sa capacité d'action. Dans le contexte où son ancienneté est utilisée comme ressource stratégique principale, le renouvellement des pratiques qu'impliquent les dispositifs de gestion apparaît insurmontable. Au terme de plusieurs années de conflit, les professionnels de l'association décident de se mobiliser collectivement (par une pétition et une lettre adressée au bureau de l'association et aux élus du territoire) pour obtenir le licenciement du directeur. Ne disposant plus suffisamment de ressources pour maintenir une relation de pouvoir et de contrôle, son licenciement devient effectif en 2013.

D'autres formes de résistance sont également décelables au sein l'ULAMIR-CPIE qui questionnent plus directement l'efficacité des dispositifs de gestion appliqués à la nature. Ce qui est plus particulièrement interrogé, et qui se lit déjà en filigrane dans l'extrait d'entretien précédent, c'est l'adéquation entre les moyens affectés à ces dispositifs et leurs résultats. En d'autres termes, la distance à l'égard des dispositifs repose également sur une interrogation

³³⁷ Gérard prend la direction de l'ULAMIR, à son arrivée en tant qu'unique animateur en 1986. L'association connaîtra d'importants développements sous son action jusqu'aux années 2000 où il est de plus en plus contesté par les autres salariés.

portant sur leur efficacité. Cette distance se fonde sur le constat de leur faible capacité à restaurer la qualité des bassins-versants par rapport aux moyens investis.

Des réflexions ont déjà été conduites pour tenter d'évaluer la dimension performative des dispositifs de gestion environnementale où il a été montré que ces derniers modifient tout autant le milieu biophysique, les rapports sociaux entre les humains et leur milieu biophysique ainsi que le système de relations sociales entre les acteurs concernés par ces dispositifs. En effet, l'intrusion de la gestion environnementale portée par de nouvelles connaissances peut être à l'origine d'un réarrangement du système de relations sociales légitimant la position de nouveaux groupes sociaux ou confortant d'autres groupes portant ces nouvelles connaissances (Van Tilbeurgh et al., 2016). Ainsi, même si l'efficacité environnementale de ces dispositifs est le critère souvent mis en avant pour construire une lecture critique à l'égard de ces dispositifs, leur performativité doit être évaluée dans un contexte nettement élargi, incluant, entre autres, les engagements des acteurs y prenant part. Concernant les dispositifs de gestion pris en charge par le nouveau-labelisé CPIE, ils ont permis de repositionner l'ULAMIR de Lanmeur dans son territoire alors que certaines de ses sources de revenu (les classes-découvertes ou les formations diplômantes) étaient en train de se tarir, en même temps que le dispositif « emplois-jeunes » arrivait à son terme. Ils ont également ancré la légitimité de l'organisation dans le champ environnemental en lui permettant de s'appuyer sur des réseaux institutionnels autour du développement durable. Même si certains membres de l'ULAMIR-CPIE ont rencontré des difficultés à s'approprier cette logique gestionnaire conduisant à des désinvestissements et à des démissions, il n'en demeure pas moins qu'elle a été une ressource pour l'ULAMIR-CPIE lui permettant de se repositionner dans le jeu local alors que son activité était en perte de vitesse, la conduisant à licencier une partie de son personnel.

CONCLUSION
DE LA DEUXIEME PARTIE

DE L'EMANCIPATION DES RURAUX
A CELLE DES MILIEUX NATURELS

En l'espace de 40 ans, de la création de l'ULAMIR jusqu'à aujourd'hui, le réseau, à l'origine fondé autour d'objectifs relevant de l'éducation populaire, s'est considérablement transformé. Ce sont les étapes de la trajectoire de ce réseau qui ont été retracées dans cette deuxième partie. Toutefois, d'une étape à l'étape à l'autre, des points de convergence peuvent être identifiés : ce réseau a toujours reposé sur sa capacité à mobiliser les moyens des politiques publiques, de l'administration Jeunesse et Sports à celle de l'Environnement et de l'Ecologie et il a également toujours impliqué les élus locaux et autres représentants du territoire pour s'intéresser et favoriser les dynamiques territoriales conçues, en quelque sorte, comme les ressorts de son action.

Ces points de convergence ne doivent pas masquer, toutefois, ce qui introduit les ruptures dans la trajectoire du réseau. L'élément central permettant de les expliquer renvoie aux évolutions plus générales de l'ensemble du contexte au sein duquel le réseau se structure. Deux évolutions ont joué un rôle plus particulièrement important. D'une part, la transformation de la société locale avec l'intégration culturelle plus forte des jeunes ruraux rendant moins nécessaire de cibler une action éducative spécifique sur ce public et, d'autre part, la montée en puissance de la question environnementale dont se sont emparées, à la fois, les politiques publiques, les collectivités territoriales et les citoyens devenus des écocitoyens (tableau n°16). Plus précisément, c'est en s'appuyant à la fois sur ses caractéristiques intrinsèques de fonctionnement (modèles d'évolution) et sur les contingences diverses auxquelles il est soumis (décentralisation, transfert de compétences, institutionnalisation de l'environnement, etc.) que le réseau local saisit au fur et à mesure les opportunités de sa pérennisation et donc de son institutionnalisation. Ce faisant, la relation du réseau professionnel à son territoire et à ses composantes naturelles change sensiblement, passant d'une relation d'une approche émotionnelle (ou sensible) à une approche gestionnaire et interventionniste (autrement dit, normative) de la nature. En passant d'un réseau dédié à l'émancipation des jeunes ruraux à un réseau centré sur la préservation de la faune et de la flore du Nord-Finistère, et plus largement sur l'application des politiques publiques environnementales, il a été montré que l'ULAMIR-CPIE s'est continuellement renouvelé en épousant les besoins sociaux puis socio-environnementaux de son temps. La troisième partie de la thèse a pour objectif, justement, de montrer comment les membres du réseau s'approprient cette logique gestionnaire à travers son travail actuel de traduction des dispositifs publics éco-orientés et comment elle est articulée aux missions précédentes de l'ULAMIR-CPIE. Pour ce faire, nous proposons d'analyser plus particulièrement les actions mises en œuvre par l'ULAMIR-CPIE dans l'application locale du dispositif Trame Verte et Bleue.

Tableau n° 16: Caractéristiques principales des modèles de développement du réseau

	Objectifs	Champs d'action	Echelles d'intervention	Type de relation à l'environnement
Modèle charismatique (1970)	Créer et pérenniser son métier.	Animation socioculturelle. Développement local.	Le canton, avec des liens au niveau départemental.	SENSIBLE Environnement = support d'activité et de formation.
Modèle professionnel (1980 – 1990)	Rompres l'isolement en se rapprochant des centres d'information et de décision. Investir de nouveaux champs de compétences environnementales. Rentrer dans les arènes de décision locales.	Plein-air. Sports de nature. Camps-chantiers. Classes découvertes Développement local	Département. Région.	COGNITIF Environnement = catégorie d'action et objet d'un militantisme pédagogique.
Modèle gestionnaire (années 2000)	Peser dans la décision publique locale.	Développement durable Expertise environnementale Etudes	Communautés de communes et autres EPCI. Pays (loi Voynet).	GESTIONNAIRE Intervention sur l'environnement
SYNTHESE	Formalisation et standardisation du projet social et politique.	Sectorisation et spécialisation des compétences Bureaucratisation	Emboîtement des niveaux	Par/dans Pour Au sujet de

TROISIEME PARTIE

« OPERATION TRADUCTION » : DE LA BIODIVERSITE A UNE GRENOUILLE EN RESINE SUR UN ROND-POINT

La troisième partie de la thèse concerne les pratiques professionnelles actuelles du réseau. Elle aborde plus spécifiquement le rôle du réseau dans la traduction d'un dispositif environnemental lié à la protection de la biodiversité : la Trame Verte et Bleue. Le choix d'observer les pratiques éducatives de l'ULAMIR-CPIE à partir de cette politique publique permettait d'inscrire notre analyse dans une certaine continuité, après avoir considéré ses interventions de gestion des espaces naturels. En étudiant le processus de traduction d'une politique publique, il s'agit d'une part, de comprendre le « pourquoi » des mobilisations, l'origine des ressorts – aussi bien micro que macro – de l'engagement des individus ; et d'autre part, d'analyser le « comment » des mobilisations, c'est-à-dire les manières de recueillir des soutiens, de peser sur les systèmes de décision et de mesurer d'éventuels décalages entre le message initial et ce qui est finalement réalisé.

Cette partie s'organise en deux chapitres. Le chapitre 7 est consacré à la présentation de ce dispositif, aux acteurs qui gravitent autour de lui et à la manière dont est mobilisé le CPIE pour le traduire localement. Dit autrement, il décrit comment se forme un réseau d'acteurs, c'est à dire une action collective, autour d'un dispositif public. Il décrit également les formes prises par la traduction mise en place par l'association.

Le chapitre 8 présente les résultats de la traduction en elle-même. Il met en évidence autant les réussites que les résistances rencontrées et montre les particularités de l'action du CPIE dans ce processus. Ce chapitre aborde plus largement le rôle social des CPIE et en particulier l'évolution des échanges avec ses partenaires.

Chapitre 7

La mobilisation de l'ULAMIR-CPIE dans le dispositif « Trame Verte et Bleue »

1. LA CONSTRUCTION DU LIEN ENTRE LE DISPOSITIF TVB ET L'ULAMIR-CPIE

1.1. La problématisation de la biodiversité par l'ULAMIR-CPIE et son réseau

La mise en forme d'un gouvernement de la biodiversité

L'UNCPIE et la biodiversité

L'ULAMIR-CPIE et la biodiversité

1.2. Les caractéristiques techniques de la TVB

La TVB comme expression d'un nouvel ordre socio-écologique

Les composantes biophysiques du dispositif TVB

La spatialisation et la réglementation du dispositif

1.3. L'implication de l'ULAMIR-CPIE dans la politique de la TVB

Les relations avec le SRCE

Les relations avec les scientifiques

La convergence des attentes

La montée en compétences de l'ULAMIR-CPIE par la formation

2. LA TRANSFORMATION DE LA BIODIVERSITE EN PROJET

2.1. Les dispositifs locaux de sensibilisation à la TVB

Construire l'adhésion à une politique publique nationale

Gribouille la grenouille et les panneaux de sensibilisation

Le « carré de la biodiversité »

Les interventions dans les conseils municipaux

Les animations auprès du « grand public »

Le travail de sensibilisation

2.2. Le projet régional entre l'INRA et l'URCPIE

Les discussions entre les CPIE bretons

Les discussions avec l'administration régionale

Les discussions avec les représentants de l'agriculture et de l'eau

3. CONCLUSION : LA CONSTITUTION D'UN RESEAU AUTOUR DE LA TVB

En Mai 2014, lorsqu'une grosse grenouille en résine sort du préau de la « Base du Douron » après avoir été rénovée et repeinte, personne à 60 km à la ronde ne se doute encore, hormis les salariés du CPIE, qu'elle va devenir, pour deux ans, le porte-parole local de la TVB, toute récente politique publique de lutte contre l'érosion de la biodiversité. Si l'ULAMIR-CPIE est à cette date engagée dans des politiques publiques variées, celle de la TVB alimente de plus en plus régulièrement les réunions d'équipe et suscitent des échanges devenus hebdomadaires avec les autres CPIE bretons. Concrètement, l'association s'engage pour que les collectivités locales ne se contentent pas seulement d'appliquer les textes réglementaires mais qu'elles puissent être à l'origine d'un véritable projet d'aménagement local.

Ce chapitre est consacré à la présentation de ce dispositif, aux acteurs qui gravitent autour de lui et à la manière dont est mobilisé le CPIE pour le traduire localement. Dit autrement, il décrit comment se forme un réseau d'acteurs, c'est à dire une action collective, autour d'un dispositif public. Il décrit également les formes prises par la traduction mise en place par l'association.

1. LA CONSTRUCTION DU LIEN ENTRE LE DISPOSITIF TVB ET L'ULAMIR-CPIE

S'il peut paraître évident aujourd'hui, l'engagement de l'ULAMIR-CPIE pour l'application de dispositifs publics environnementaux est en fait le résultat d'un processus de connexion d'éléments hétérogènes, humains et non-humains, entre eux. La construction du lien entre l'ULAMIR-CPIE et le dispositif de la TVB renvoie plus exactement à la manière dont l'association a été mobilisée à différentes échelles autour de la question de la biodiversité au cours des 15-20 dernières années.

1.1. La problématisation de la biodiversité par l'ULAMIR-CPIE et son réseau

Le travail de problématisation consiste d'abord à caractériser le problème à résoudre. D'une manière générale, un problème émerge à travers la production de « récits », mettant en scène la réalité et lui donnant sens par l'élaboration de trames causales et de schèmes interprétatifs. L'énonciation d'un problème se réalise par des intermédiaires successifs. Ce travail a pour effet de révéler, précipiter, cristalliser ce qui n'était qu'aspirations vagues et diffuses, en les canalisant vers des objectifs communs, permettant aux individus de se reconnaître et de s'identifier autour des mêmes perceptions, des mêmes aspirations. C'est à travers l'élaboration de cadres de perception des problèmes, la construction de « matrices cognitives et normatives » que les groupes construisent leur identité commune (Chevallier, 2005). Selon le modèle interprétatif proposé par la sociologie de la traduction, la caractérisation d'un problème par une succession d'intermédiaires doit ainsi amener les différents acteurs, humains comme non-humains, à intégrer la solution proposée, et à voir

dans celle-ci un Point de Passage Obligé (PPO) dans la satisfaction de leurs préoccupations respectives. Dans le cas de l'ULAMIR-CPIE, l'émergence de la biodiversité en tant que domaine d'intervention résulte d'une combinaison de facteurs.

La mise en forme d'un gouvernement de la biodiversité

Dans les années 1990 et 2000, le renouvellement de l'intérêt public pour les enjeux de la biodiversité est une des conséquences de la montée de la question environnementale et la mise en avant de l'objectif d'un « développement durable ». C'est en particulier lors du Sommet de la Terre à Rio en 1992 que la biodiversité en tant que telle commence à être intégrée à un discours politique. Le Sommet permet, à côté de l'élaboration des mesures sur le développement durable et le changement climatique, la signature de la *Convention sur la Diversité Biologique* (CDB) par 157 Etats. Cet accord marque le début de la reconnaissance sociopolitique de la biodiversité. Plus exactement, la CDB incite les États à promouvoir des stratégies nationales en faveur de la conservation des ressources naturelles et de la diversité biologique à travers l'instauration de modes de développement plus « durables ». Devenu de plus en plus perceptible au fil des années 1990, cet intérêt a prolongé et crédibilisé des mises en cause visant de plus en plus fréquemment les activités d'exploitation des ressources et d'aménagement des milieux.

La mobilisation internationale en faveur de la biodiversité conduit au renforcement et à la diversification des formes de la politique européenne sur la nature. Celle-ci consiste à éditer des textes législatifs et des directives tout en se dotant d'un cadre commun pour harmoniser et infléchir les politiques des États membres³³⁸. Le cadre commun concernant la biodiversité est plus précisément énoncé par l'adoption en 1998 de la *Stratégie Européenne pour la biodiversité*, laquelle est réactualisée en 2006 et 2011. Cette stratégie définit les politiques et instruments communautaires destinés à satisfaire les obligations de la Convention de Rio. Elle est axée sur quatre axes principaux (la conservation, la coopération, la formalisation d'indicateurs de gestion et l'éducation), à l'intérieur desquels des objectifs spécifiques sont déterminés et mis en œuvre au moyen de plans d'action. La stratégie, renouvelée pour la période 2011-2020, priorise les actions d'éducation, de formation et de sensibilisation pour la mise en œuvre de ces actions. Ces cadres globaux ont fini par être intégrés dans les cadres de réflexion censés orienter les politiques françaises, comme la Stratégie Nationale de la Biodiversité (SNB).

Dix ans s'écoulent entre la ratification de la *Convention sur la Diversité Biologique* (CDB) par la France en 1994 et l'adoption de la première véritable politique publique,

³³⁸ C'est à partir des années 1990 que le rôle de l'Europe devient plus important dans la régulation politique de la question environnementale en générale. Toutefois, elle ne fait que poursuivre une dynamique engagée dans les années 1970, que ce soit dans les domaines des pollutions (par des directives-cadres), des risques (directive Seveso) ou des ressources naturelles (Charte sur l'eau en 1968 ; Convention de Berne 1979 sur la conservation de la faune et flore ; directive Habitats en 1992).

dénommée *Stratégie nationale pour la biodiversité* (SNB) en 2004. Cette stratégie nationale, conformément aux engagements internationaux puis européens vise à prendre en compte les enjeux de restauration, de conservation et de protection de la biodiversité en France métropolitaine et en Outre-mer³³⁹. Elle permet de mettre en cohérence les mesures de protection de la nature existantes. L'ambition est de faire de la biodiversité un enjeu transversal, intégré dans tous les domaines de l'action publique (Gauthier, 2010). En 2004, la SNB contient, de la même manière que la Stratégie Européenne quatre orientations et dix plans d'action sectoriels³⁴⁰ qui doivent être mis en œuvre par les administrations compétentes. En 2010-2011, à la suite d'un constat d'échec des politiques publiques de conservation de la biodiversité (effectif dans la plupart des pays européens)³⁴¹, la SNB est mise à jour, en cherchant notamment à intégrer les nouveaux objectifs définis au niveau international en 2009³⁴² et européen en 2010³⁴³. Six grandes orientations déclinées en 20 objectifs sont listés dans la SNB 2011-2020 (figure n°42).

³³⁹ La France a en effet une responsabilité environnementale mondialisée en raison d'une situation unique : elle doit gérer un environnement marin particulièrement étendu (c'est la deuxième superficie marine derrière les Etats-Unis et de plus, elle dispose de territoires dans tous les océans), et un patrimoine naturel terrestre particulièrement riche en espèces endémiques, et souvent en régression ou menacés (récifs coralliens en particulier) notamment outre-mer.

³⁴⁰ Les orientations concernent : 1/la mobilisation de tous les acteurs, 2/la reconnaissance du vivant à sa juste valeur, 3/l'amélioration de la prise en compte par les politiques publiques, 4/le développement de la connaissance scientifique et de l'observation). Les plans d'actions portent plus particulièrement sur le patrimoine naturel, l'agriculture, l'urbanisme, les infrastructures de transports terrestres, la mer, la forêt, l'outre-mer, la recherche et le tourisme.

³⁴¹ Nous l'avons en particulier montré pour Natura 2000.

³⁴² Réactualisation des objectifs de la CDB adoptés au Sommet de Nagoya et connus sous le nom d' « objectifs d'Aichi ».

³⁴³ Les objectifs européens sont mis à jours à la suite du « message d'Athènes » (conférence sur la biodiversité en 2009), où il est reconnu qu'en dépit des efforts consentis, l'Union Européenne n'atteindra pas son objectif.

Figure n° 42: Orientations et objectifs de la Stratégie Nationale pour la biodiversité (2011-2020)

Les 20 objectifs de la SNB

ORIENTATION STRATÉGIQUE A - Susciter l'envie d'agir pour la biodiversité

Objectif 1 → Faire émerger, enrichir et partager une culture de la nature

Objectif 2 → Renforcer la mobilisation et les initiatives citoyennes

Objectif 3 → Faire de la biodiversité un enjeu positif pour les décideurs

ORIENTATION STRATÉGIQUE B - Préserver le vivant et sa capacité à évoluer

Objectif 4 → Préserver les espèces et leur diversité

Objectif 5 → Construire une infrastructure écologique incluant un réseau cohérent d'espaces protégés

Objectif 6 → Préserver et restaurer les écosystèmes et leur fonctionnement

ORIENTATION STRATÉGIQUE C - Investir dans un bien commun, le capital écologique

Objectif 7 → Inclure la préservation de la biodiversité dans la décision économique

Objectif 8 → Développer les innovations pour et par la biodiversité

Objectif 9 → Développer et pérenniser les moyens financiers et humains en faveur de la biodiversité

Objectif 10 → Faire de la biodiversité un moteur de développement et de coopération régionale en outre-mer

ORIENTATION STRATÉGIQUE D - Assurer un usage durable et équitable de la biodiversité

Objectif 11 → Maîtriser les pressions sur la biodiversité

Objectif 12 → Garantir la durabilité de l'utilisation des ressources biologiques

Objectif 13 → Partager de façon équitable les avantages issus de l'utilisation de la biodiversité à toutes les échelles

ORIENTATION STRATÉGIQUE E - Assurer la cohérence des politiques et l'efficacité de l'action

Objectif 14 → Garantir la cohérence entre politiques publiques, aux différentes échelles

Objectif 15 → Assurer l'efficacité écologique des politiques et des projets publics et privés

Objectif 16 → Développer la solidarité nationale et internationale entre les territoires

Objectif 17 → Renforcer la diplomatie environnementale et la gouvernance internationale dans le domaine de la biodiversité

ORIENTATION STRATÉGIQUE F - Développer, partager et valoriser les connaissances

Objectif 18 → Développer la recherche, organiser et pérenniser la production, l'analyse, le partage et la diffusion des connaissances

Objectif 19 → Améliorer l'expertise afin de renforcer la capacité à anticiper et à agir, en s'appuyant sur toutes les connaissances

Objectif 20 → Développer et organiser la prise en compte des enjeux de biodiversité dans toutes les formations

C'est à compter de l'adoption par la France de la *Stratégie nationale pour la biodiversité* en 2004 que l'idée d'un réseau écologique national prend forme, notamment sous l'action de la Fédération Nationale des PNR, qui après avoir entamé une réflexion sur ces questions créé, en 2005, un groupe de travail baptisé «corridors» (Girault, 2005). Mais c'est surtout France Nature Environnement (FNE) qui endosse le rôle de porte-parole pour la création d'un réseau écologique français. Mandatée par le ministère de l'Écologie pour réaliser un

travail d'expertise sur cette question, la FNE publie deux rapports³⁴⁴ en 2006 et présente sa vision d'un tel réseau lors des « *Assises de la biodiversité* » organisées au Sénat, la même année. En tant que force de proposition, l'influence de FNE s'est avérée déterminante dans la mise à l'agenda de ce projet lors du Grenelle de l'Environnement, en 2007 (Alphandéry & Fortier, 2012).

En fait, le Grenelle est en réalité en préparation depuis 2006, sous la pression de la Fondation N. Hulot et d'un collectif associatif réunissant les ONG environnementalistes les plus influentes. Ce sont en effet les réseaux de protection de la nature qui ont fait pression lors de la campagne présidentielle pour mettre la résolution des problèmes environnementaux à l'ordre du jour. Les autres acteurs, dont le réseau des CPIE ne sont intégrés aux discussions qu'à partir du moment où se pose la question de la mise en œuvre des grands principes finalement adoptés par la Loi Grenelle 1 parue en 2009, dans le cadre des Comités Opérationnels, les COMOP. Ces grands principes concernent en particulier la lutte contre le réchauffement climatique ; la préservation de la biodiversité, des écosystèmes et des milieux naturels ; la prévention des risques pour l'environnement et la santé, ainsi que le renforcement de la politique de réduction des déchets et la mise en place d'une démocratie écologique à travers de nouvelles formes de gouvernance et une meilleure information du public (MEDDTL, 2010). Ces principes désignent plus généralement l'ensemble des actions permettant la réduction de la pression anthropique sur les écosystèmes, à travers des changements dans les modes de développement socio-économiques et la manière d'aménager et de concevoir l'espace qui est visé.

Le réseau des CPIE est plus particulièrement invité à contribuer sur le volet « biodiversité » du Grenelle et notamment sur la mise en place du réseau écologique national, baptisé « Trame Verte et Bleue » (TVB).

L'UNCPPIE et la biodiversité

Cette invitation de la part de l'administration de l'environnement dans le COMOP sur le projet de biodiversité « Trame Verte et Bleue » (TVB) est la conséquence de l'engagement croissant des CPIE, depuis leur création, dans les relations institutionnelles locales, régionales et nationales sur un ensemble de sujets, allant de l'éducation environnementale à la gestion de l'espace et des milieux naturels, en passant par l'approche environnementale de l'agriculture. Cet engagement se traduit par la création, en interne, de différents groupes de travail³⁴⁵ et par son action de veille sur tous les dispositifs éco-orientés

³⁴⁴ Pavard, I., 2006. Contribution à la constitution du Réseau Ecologique National. Bilan de l'historique et des expériences de réseau écologique en Europe. France Nature Environnement, 239 p.

Pavard, I. et Paquin, M. 2006. Contribution à la constitution du réseau écologique national. Réflexions sur la constitution d'un réseau écologique en France. France Nature Environnement, Paris, 156 p.

³⁴⁵ Des groupes de travail thématiques sont créés au sein de l'Union Nationale (groupe « éducation » jusqu'à la fin des années 1990 puis groupes « agriculture et environnement » en 2001,

permettant des partenariats avec les collectivités locales³⁴⁶. A la fin des années 1990 et au début des années 2000, ce sont plus particulièrement les relations avec la profession agricole qui sont développées, en raison de l'investissement majoritaire du Ministère de l'Agriculture dans le budget de l'UNCPIE³⁴⁷. L'implication du Ministère de l'Agriculture dans le financement du réseau des CPIE n'est toutefois pas nouvelle. Elle renvoie directement aux conditions de création des CPIE au début des années 1970. A cette période en effet, ce sont de hauts-fonctionnaires, par ailleurs exploitants-agricoles ou naturalistes reconnus, qui sont à l'origine de la prise en compte de la nature à travers les enjeux de développement rural et qui sont en mesure de relier ces enjeux au budget de différents ministères, dont celui de l'Agriculture (cf. chapitre 3). Aujourd'hui, ce ne sont pas tant les questions de développement qui sont discutées mais le lien entre l'état des milieux naturels et de la biodiversité avec les pratiques agricoles³⁴⁸. Quoi qu'il en soit, c'est véritablement à partir de 2004 et de la Stratégie Nationale de la Biodiversité (SNB) que l'action des CPIE, par ailleurs en veille permanente sur les questions environnementales au sens large, s'engage plus explicitement autour de la biodiversité.

Cette reconnaissance préalable, construite dans le temps, à la fois sur la base des actions réalisées localement par chaque CPIE et sur leur représentation au niveau de l'administration nationale, permet ainsi que le réseau soit mobilisé dans un processus institutionnel comme le Grenelle. Pour le réseau, la politique de la TVB est perçue comme l'opportunité de donner du sens à une action construite dans le temps, dont l'unité et la cohérence passent parfois inaperçue auprès des autres acteurs locaux :

« Donc voilà on s'est retrouvé dans cette position-là, et cette position-là nous a amené avec le réseau à travailler sur des outils, parce que ce qui nous semblait important c'est que, enfin, on pressentait que ça allait être un enjeu majeur, pour le réseau dès 2011-2012, en fait c'est aux discussions du COMOP de se dire enfin voilà on est à la croisée des chemins entre nos approches pédagogiques et nos approches scientifiques techniques, dans notre rôle parfois d'assembleur de compétences sur les territoires et de médiation pour mettre tout le monde en

« Développement Durable » en 2002, « Biodiversité » en 2004) afin de mutualiser les ressources du réseau et de pouvoir être force de propositions auprès des administrations sur ces questions.

³⁴⁶ Cette veille se traduit par exemple par l'édition, en 1998, d'un guide intitulé « *Intercommunalité et gestion de l'espace, une démarche collective* » répertoriant tous les dispositifs, toutes les procédures, tous les outils mobilisables pour mener à bien différents type de partenariats.

³⁴⁷ Bien que le poids du Ministère de l'Agriculture dans le financement de l'UNCPIE ait toujours fluctué (exemple sur la décennie 1990 : 300 000 euros en 1993, 130 000 en 1996, 170 000 en 1998), il reste majoritaire comparativement aux autres soutiens des Ministères publics. En 2014, sur un budget global de 1 million d'euros, le Ministère de l'Agriculture finançait à hauteur de 190 000 euros contre 95 000 euros, par exemple, pour le Ministère de l'Environnement.

³⁴⁸ Cette relation, discutée depuis les années 1970 par le milieu environnementaliste, est désormais considérée par le monde agricole.

situation de dialogue pour valoriser les territoires, et c'était, on se disait on a vraiment notre rôle à jouer »³⁴⁹.

Les échanges autour du Grenelle marquent, en retour, un tournant dans l'organisation et le fonctionnement du réseau des CPIE. C'est en effet à partir de ce moment-là qu'un certain nombre de transformations sont entreprises pour refonder la cohérence du réseau autour de la mise en œuvre des nouvelles politiques publiques environnementales, notamment au sujet de la lutte contre l'érosion de la biodiversité, enjeu sur lequel l'UNCPIE a pu être représentée le plus explicitement lors du Grenelle. Le recrutement en 2007 par le conseil d'administration de l'UNCPIE, d'une nouvelle directrice, ex-responsable de formation, gestionnaire d'établissement touristique et adjointe de direction dans un réseau de développement local, est le second élément déclencheur de cette réorganisation qui se traduit sous différentes formes.

Premièrement, en même temps que les lois Grenelles se formalisent, l'UNCPIE incite les CPIE à demander, auprès de leurs préfets de Région respectifs, l'agrément « association de protection de l'environnement »³⁵⁰. Si la fonction principale de telles associations est de servir de garde-fous contre d'éventuelles atteintes portées à l'environnement, l'obtention de cet agrément serait davantage recherché par le réseau des CPIE en ce qu'il leur permet de participer aux groupes de travail qui pourraient être mis en place aux niveaux départemental et régional sur les orientations prises lors du Grenelle. Deuxièmement, la mise en place d'une commission « biodiversité » (composée des salariés des CPIE souhaitant participer aux échanges internes sur la question, notamment par le biais de réunions téléphoniques régulières) montre l'impact des discussions nationales sur l'organisation de la tête de réseau et les préoccupations professionnelles locales. Troisièmement, la réforme du processus de labellisation, initié par les instances dirigeantes et mise en œuvre par la nouvelle direction, a pour ambition de reconstruire l'unité du réseau. En écourtant la durée de renouvellement du label (de 10 à 5 puis 3 ans) et en l'inscrivant dans une conditionnalité de progrès (la structure labellisée doit pouvoir montrer qu'elle améliore son fonctionnement interne et ses compétences entre chaque période selon des critères bien précis³⁵¹), il s'agit de transformer le label d'un titre honorifique en véritable outil d'accompagnement du réseau, afin que chaque CPIE s'implique non seulement dans sa propre mise en cohérence et montée en compétence mais aussi dans celles du réseau. Quatrièmement, de nouvelles conventions de partenariat

³⁴⁹ Extrait de l'entretien avec la directrice de l'UNCPIE.

³⁵⁰ Une association de protection de l'environnement a des facultés particulières pour engager des procédures devant la justice. Elle occupe un rang privilégié parmi les acteurs participant aux débats publics sur les questions d'écologie et de développement durable.

³⁵¹ La définition des objectifs de progrès se réalise à la suite d'un processus d'évaluation prévoyant un état des lieux de la structure (activités, santé financière, ressources humaines, etc.), et l'identification de ses points forts et de ses points faibles afin d'établir un diagnostic. La démarche imposée par l'UNCPIE prévoit que chaque structure labellisée puisse définir ces objectifs de progrès pour 3 ans ainsi que des indicateurs et des moyens permettant d'atteindre chaque objectif et soit ensuite capable de s'auto-évaluer pour vérifier leur réussite.

permettent d'institutionnaliser les orientations de travail et les compétences du réseau. Depuis 2009 par exemple, une convention de partenariat unit l'Union nationale des CPIE, la direction générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER) et l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA)³⁵². Ce partenariat national donne naissance à des coopérations territoriales agricoles innovantes sur les territoires. La biodiversité agricole et l'alimentation sont des questions largement traitées dans ces coopérations. En 2012, l'UNCPIE est officiellement reconnue par le Ministère de l'Ecologie pour son engagement en faveur de la SNB³⁵³, à laquelle d'ailleurs deux de ses représentants ont contribué lors d'un comité de réflexion de révision deux ans auparavant. Cette reconnaissance se concrétise dans deux dispositifs expérimentaux voués à être déployés au sein du réseau des CPIE sous forme de marques³⁵⁴ : les Points Infos Biodiversité (PIB)³⁵⁵ et les Observatoires Locaux de la Biodiversité (OLB)³⁵⁶.

Dans une certaine mesure, cette réorganisation vers plus d'efficacité (par la réforme du label) et de visibilité dans le débat public départemental/régional (par la procédure de demande d'agrément) et national (par les nouvelles conventions et de nouveaux dispositifs) s'accorde avec la volonté du conseil d'administration et de la nouvelle directrice de rapprocher les CPIE des centres décisionnels, c'est-à-dire des arènes de conception des politiques publiques pour participer plus systématiquement à la mise en application des politiques environnementales. Cette réorganisation, par la mise en place de procédures d'évaluation plus régulières et d'indicateurs d'efficacité traduit également le processus de gestionnarisation du réseau national, à l'image de ce que nous avons pu montrer localement au niveau de l'ULAMIR-CPIE (cf. chapitre 6). En d'autres termes, il s'agirait, pour le réseau des CPIE de reconstruire son influence institutionnelle par une professionnalisation accrue

³⁵² Cette convention a été reconduite en 2012 et 2016.

³⁵³ L'Union nationale des CPIE fait partie des 22 lauréats sélectionnés parmi les 33 projets reçus par le Ministère dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Engagement volontaire en faveur de la Stratégie nationale pour la biodiversité ».

³⁵⁴ L'Union nationale des CPIE attribue ses marques, de la même manière qu'un label, aux actions de CPIE nées d'initiatives et d'un savoir-faire qui leur sont propres. Pour l'UNCPIE, le marquage lui permet de connaître et de valoriser au mieux les actions des CPIE, ainsi que de développer et structurer les partenariats nationaux nécessaires. Pour les CPIE, le marquage leur permet de faire connaître leur action, d'échanger sur leurs pratiques, leurs outils, leur ambition commune, et rejoindre une dynamique de réseau. Ils sollicitent la marque de reconnaissance de façon volontaire. Pour les partenaires, les collectivités, les citoyens, le marquage facilite l'identification des actions conduites par les CPIE dans les territoires. Il favorise leur rapprochement ou leur engagement aux côtés des CPIE dans l'amélioration de la connaissance et de la prise en compte de la biodiversité.

³⁵⁵ Un « Point Info Biodiversité » est un espace-ressource où l'on recense, traite et met à disposition les informations localement, à l'intention des citoyens et des décideurs locaux.

³⁵⁶ Un « Observatoire Local de la Biodiversité » est une démarche conduite par un CPIE. Elle vise à renforcer la connaissance du territoire grâce à la collecte de données sur les espèces faunistiques et floristiques tout en sensibilisant la population locale aux enjeux de préservation et en l'impliquant dans les observations. Cette démarche vise à contribuer aux recueils de données locaux, régionaux et nationaux, ces derniers étant menés sous l'égide d'organismes de recherche avec qui l'UNCPIE conventionne : Muséum National d'Histoire Naturelle, INRA, Société Herpétologique de France, etc.

de ses structures adhérentes sur les enjeux soulevés lors du Grenelle. Et c'est plus particulièrement à partir des questions de biodiversité que cette réorganisation prend appui, dont les effets sont visibles jusqu'au niveau local en ce qu'elle vient rejoindre certains constats de terrain.

L'ULAMIR-CPIE et la biodiversité

Au moment du Grenelle, l'action de l'ULAMIR-CPIE envers les milieux naturels repose à la fois, nous l'avons décrit dans les chapitres précédents, sur leur gestion directe (cf. Contrat Nature sur le bassin-versant du Douron dans le chapitre 6) mais aussi et surtout sur de la sensibilisation envers le plus grand nombre (activités de plein-air, sorties-nature, interventions scolaires, etc.). Fort de cette expérience, l'ULAMIR-CPIE a progressivement pu dresser des constats généraux sur l'évolution de la mobilisation sociale locale autour de la biodiversité. Il établit par exemple que la plupart des habitants, malgré l'ancienneté de l'activité associative locale autour de la nature, ne connaît toujours ni les espèces composant la biodiversité ni les dynamiques des milieux naturels qui les entourent et ils ne sont pas véritablement capables, de ce fait, d'agir efficacement pour favoriser les cycles naturels.

Du fait de cette méconnaissance généralisée, les enjeux autour de l'érosion de la biodiversité ne seraient pas non plus suffisamment compris par les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens en général, et expliqueraient qu'ils puissent se sentir respectivement « démunis » ou « non-concernés » par les dispositifs réglementaires portant sur cette question. Mais plus généralement, quel que soit le sentiment exprimé et leurs éventuels facteurs explicatifs, l'ULAMIR-CPIE constate un manque voire une absence d'intérêt généralisé pour l'action publique concernant la biodiversité. En effet, selon elle, les dispositifs incitatifs de gestion de la biodiversité en particulier ne sont pas suffisamment pris en compte dans l'action des élus et des acteurs socio-économiques locaux. La biodiversité serait en effet, quand elle ne constitue pas explicitement une contrainte réglementaire³⁵⁷, « *la dernière roue du carrosse* » en matière de politique locale ou au mieux, un « *impensé* » de la vie locale. Selon un responsable de CPIE, la biodiversité est même « *un mot que les élus locaux ne connaissent pas* »³⁵⁸. A défaut, cette notion de biodiversité est le plus souvent assimilée ou réduite à celles d'environnement, de paysage ou encore de « *cadre de vie* »³⁵⁹.

A son niveau, l'administration régionale de l'environnement (DREAL, Région) ne serait pas en mesure de transférer efficacement les dispositifs réglementaires globaux à

³⁵⁷ Les aspects contraignants liés à la préservation de la biodiversité sont surtout évoqués en référence à deux destinataires particuliers du dispositif : les élus et les agriculteurs. Ce sont autour d'eux que les décisions réglementaires se formalisent, que ce soient à l'échelle d'une commune ou d'un groupe de communes ou à l'échelle d'une parcelle cultivée. Ce sont également autour de ces deux catégories d'acteurs que sont identifiés les risques de conflits les plus importants sur les questions environnementales (Mermet & Poux, 2000 ; Poux, 2009).

³⁵⁸ Expression tirée de l'entretien avec Bruno, un responsable de CPIE.

³⁵⁹ Ces références sont en effet régulièrement citées par les élus enquêtés.

l'échelle locale. Elle se contenterait en effet de mutualiser les ressources scientifiques, techniques et humaines pour formuler quelques préconisations d'action mais ne serait pas en capacité d'animer les dispositifs localement. Les initiatives menées dans le but de construire des normes locales autour de la biodiversité sont précisément l'objectif, par exemple, des appels à projets régionaux. Depuis les années 2000, l'action éducative de l'ULAMIR-CPIE s'inscrit régulièrement dans le cadre de ces appels à projets. Or, l'ULAMIR-CPIE souhaiterait pouvoir s'insérer dans des projets d'ingénierie pour développer son influence auprès des élus ou de la profession agricole. Ces intentions sont d'ailleurs partagées au sein de la commission « biodiversité » de l'Union Régionale des CPIE (URCPIE) qui réunit les six CPIE bretons. Florence, la chargée de mission de l'ULAMIR-CPIE travaillant depuis 2007 sur la question des milieux naturels et de la biodiversité y participe régulièrement.

En 2012, le dispositif de la « Trame Verte et Bleue » voit le jour. Le dispositif mis en œuvre vise à introduire une large part de la population à priori peu passionnée par la gestion de la biodiversité. Il s'agit à partir de ce cadre, de montrer le processus par lequel l'ULAMIR-CPIE problématise l'action sur la biodiversité et construit l'adhésion à la Trame Verte et Bleue localement.

1.2. Les caractéristiques techniques de la TVB

Le dispositif de mise en place du réseau écologique national, baptisé « Trame Verte et Bleue » (TVB) est issu, nous l'avons dit, des travaux réalisés par le Comité Opérationnel *ad hoc* (COMOP)³⁶⁰ institué à l'échelon national. Mais pour comprendre le dispositif TVB aujourd'hui, il faut repartir de l'évolution des principes éco-territoriaux ayant orienté la préservation des milieux naturels. D'une stratégie de confinement d'espaces considérés comme remarquables et dénués de toute présence anthropique, les dispositifs actuels ont tendance à concerner des surfaces étendues dans lesquelles sont imbriqués de multiples usages. Cette reconfiguration territoriale induit des transformations dans la manière d'administrer et de gouverner la biodiversité et *in fine* d'organiser les mobilisations autour de cette question.

³⁶⁰ Le COMOP a réuni une quarantaine de personnes appartenant à diverses structures : France Nature Environnement (FNE), l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA), la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), la Fédération des conservatoires d'espaces naturels (FCEN), la Fédération des parcs naturels régionaux de France (FPNRF), les Forestiers privés de France (FPF), la Fédération nationale pour la pêche en France, la Fédération nationale des chasseurs, le Mouvement des entreprises de France (MEDEF), l'Association des communes urbaines de France, l'Office national des forêts (ONF), l'Assemblée des communautés de France, Réserves naturelles de France, la Fondation Nicolas Hulot (FNH), ainsi qu'un grand nombre de fonctionnaires des services du MEEDDM ou d'autres ministères (Agriculture et Transports, notamment) (Lascoumes, 2012).

La TVB comme expression d'un nouvel ordre socio-écologique

Le développement, au début des années 1980, de l'écologie du paysage, basé sur une approche fonctionnelle des systèmes écologiques contribue à renouveler les stratégies de conservation, jusque-là fondés sur la sanctuarisation³⁶¹. Un des apports fondamentaux de l'écologie du paysage est en effet d'avoir mis en lumière l'impact du processus de fragmentation des habitats engendré par les activités humaines sur la dynamique des populations et des communautés. En écologie, l'habitat est un milieu (biocénose) qui offre les ressources naturelles suffisantes pour permettre à une population d'espèce de vivre et de se reproduire normalement sur le territoire concerné. Ainsi, la caractérisation d'un habitat conduit à prendre en compte, dans les plans de gestion, des variables biophysiques mais aussi géographiques et sociologiques dans l'écologie de la conservation (superficies, formes, distances mais également usages des sols, stratégies des acteurs, etc.) (Lepart & Marty, 2005).

L'intensification de la production des terres agricoles, l'emprise croissante des villes et des infrastructures concourent à limiter les mouvements de population et leurs échanges génétiques. Les populations isolées, et tout particulièrement les espèces peu mobiles, sont donc particulièrement vulnérables à ces transformations de leur environnement du fait de leur incapacité à migrer vers des sites plus favorables ; phénomène accentué avec le réchauffement climatique (Alphandéry & Fortier, 2012). Pour répondre à ce problème, les écologues jugent important de rétablir les connectivités entre les espaces naturels et semi-naturels au moyen de « corridors », permettant la formation de réseaux écologiques, c'est-à-dire à un « ensemble de milieux qui permettent d'assurer la conservation à long terme des espèces sauvages sur un territoire » (Bonnin, 2007: 2). Plus précisément, les travaux réalisés en écologie du paysage et en biologie de la conservation (Barbault, 1997) montrent que plus les milieux naturels sont connectés entre eux plus les chances de survie des populations sont élevées. Ces travaux ont en particulier démontré l'importance de maintenir des structures paysagères permettant la connexion des habitats naturels et le fonctionnement écologique du paysage. Ainsi, la notion de corridor³⁶² occupe une place centrale dans la théorie des continuités écologiques.

³⁶¹ Avec la sanctuarisation, les premières mesures de protection visent à isoler des espaces dont les propriétés naturelles sont jugées remarquables, à y interdire ou réglementer les activités humaines et à leur donner un label. Dans cette configuration, l'espace de nature, « extraterritorialisé », échappe aux règles générales qui gèrent le reste du territoire. Plus précisément, ce principe de gestion confère à ces espaces protégés une fonction dans les schémas d'aménagement du territoire national, tout en les maintenant séparés des sociétés locales. Ce qui est préservé, c'est le territoire des espèces sauvages et le territoire humain avec ses enjeux économiques et sociaux est posé comme non naturel (Lepart & Marty, 2006). Dans cette configuration, l'espace est soumis à un zonage, c'est-à-dire à une séparation de ses fonctions et l'attribution d'un statut spatialisé.

³⁶² Si les recherches sur le rôle des corridors se développent depuis plus d'une vingtaine d'années (Beier & Noss, 1998 ; Bennett, 2003), seules des synthèses scientifiques récentes mettent en évidence un effet globalement positif des connectivités sur la dispersion des espèces (Gilbert-Norton, 2010). L'intérêt des corridors a en effet été souligné dans le cadre des conséquences écologiques des changements climatiques, car ceux-ci provoqueraient inexorablement des changements dans les

Avec l'écologie du paysage, la nature n'est plus envisagée indépendamment des processus anthropiques (Folke, 2006) et l'ensemble des dynamiques est appréhendé au sein de ce qui est davantage considéré désormais comme un socio-écosystème (Berkes & Folke, 1998). La présence des humains n'est plus posée comme antithétique de la nature et certaines activités de production sont une condition de base pour la survie de nombreuses espèces à travers le maintien de leurs habitats (Lepart & Marty, 2006). Avec la notion de « réseau écologique », la nature est « déconfinée » d'un point de vue spatial (Walker et al., 2004). Autrement dit, l'ordre socio-écologique est indistinctement constitué des espaces sauvages et des espaces anthropisés. En s'attachant à renforcer la « connectivité » des espaces naturels, qu'ils soient anthropisés ou non, la lutte contre l'érosion de la biodiversité ne se contente plus de préserver exclusivement les éléments qui composent la biodiversité (gènes, espèces, écosystèmes) mais également ses processus évolutifs (Mathevet *et al.* 2010; Gauthier, 2010). Il est d'ailleurs progressivement montré que ces processus évolutifs seraient bénéfiques pour la vie humaine. Cet argument utilitaire est en particulier véhiculé par la notion de « services écosystémiques », définie comme « *les bénéfices rendus par les écosystèmes aux sociétés humaines* »³⁶³. Avec les services écosystémiques, les espaces naturels sont moins considérés pour leur caractère remarquable que pour les fonctions qu'ils assurent (production de bois-énergie, production alimentaire, bénéfiques pour l'agriculture, auto-épuration, pollinisation, régulation des crues, mise en valeur touristique, etc.) (Vimal, 2010).

Ce n'est que dans le courant des années 2000 que l'ensemble de ces considérations commencent à être intégrées dans des dispositifs publics et ainsi à orienter les pratiques allant dans le sens d'une réintégration, au sein des dispositifs de lutte contre l'érosion de la biodiversité, des espaces productifs. Les espaces agricoles ou urbains sont ainsi de plus en plus considérés comme des espaces dotés eux aussi de ressources écologiques importantes, comme l'atteste le dispositif TVB.

conditions bioclimatiques et ainsi forceront de nombreuses espèces à migrer afin de conserver des conditions favorables à leur cycle de vie. Mais les corridors peuvent au contraire avoir des effets négatifs sur la biodiversité. Ce manque de résultats tranchés proviendrait en grande partie de la complexité des raisonnements nécessaires pour valider ou invalider cette théorie (Bergès et al., 2010). Cette approche imposerait donc de considérer les capacités de dispersion des espèces, ainsi que leurs préférences en termes d'habitats. Il existerait alors autant de réseaux écologiques que d'espèces.

³⁶³ Cette notion de « service écosystémique » est plus particulièrement définie lors du *Millennium Ecosystems Assessment*, en 2005. Commandité par l'ONU et entamé en 2001, le rapport a réuni les contributions de plus de 1 360 experts issus de près de 95 pays pour évaluer - sur des bases scientifiques - l'ampleur et les conséquences des modifications subies par les écosystèmes. Il vise à hiérarchiser les actions à entreprendre pour restaurer et conserver les ressources naturelles et permettre leur utilisation durable.

Les composantes biophysiques du dispositif TVB

Le dispositif de Trame verte et bleue (TVB) vise, sur le plan biophysique, à enrayer la perte de biodiversité et à maintenir ses capacités d'évolution en « *(re)constituant un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer... En d'autres termes, d'assurer leur survie, et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services* » (Alphandéry & Fortier, 2012 : 6)³⁶⁴. La mission du COMOP consiste plus exactement à définir les objectifs généraux de la TVB, à clarifier les éléments qui participent à sa constitution et les éléments de sa représentation, puis à identifier et proposer des outils pour la mettre en œuvre (encadré n°15).

Encadré n° 15: Les objectifs généraux de la TVB

(Source : d'après le Code de l'Environnement (article L. 371-1 I))

Contribuer à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques des milieux naturels

1. Diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et habitats d'espèces et prendre en compte leur déplacement dans le contexte du changement climatique, que ce soit en milieux ouverts, en milieux aquatiques et humides ou en milieux forestiers ;
2. Identifier, préserver et relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité par des corridors écologiques ;
3. Mettre en œuvre les objectifs de qualité et de quantité des eaux que fixent les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux ;
4. Prendre en compte la biologie des espèces sauvages et faciliter les échanges génétiques.

Fournir des services socio-économiques et améliorer le cadre de vie par la fonctionnalité des écosystèmes

1. Contribuer au développement des activités de loisirs ;
2. Maîtriser l'urbanisation et l'implantation des infrastructures ;
3. Contribuer aux activités économiques, notamment agricoles et forestières par les « services rendus » et diversifier les revenus des ménages agricoles.

Telle qu'elle est définie dans les textes, la Trame Verte et Bleue est un réseau naturel formé de continuités écologiques terrestres (« trames vertes ») et aquatiques (« trames bleues ») qui a pour vocation de favoriser les déplacements des espèces entre les habitats qui

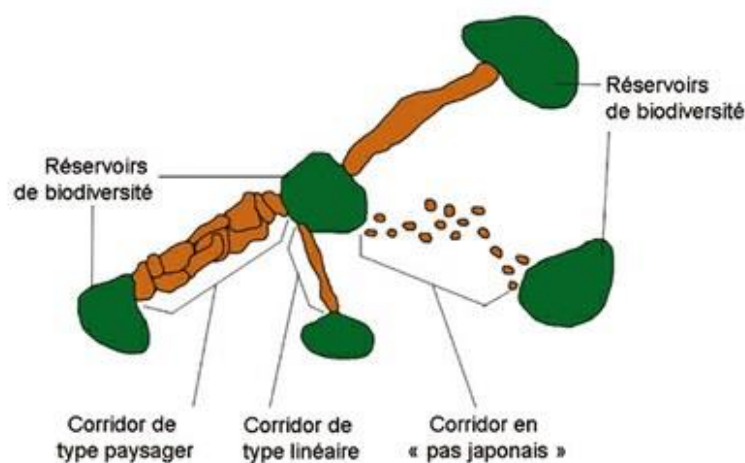
³⁶⁴ A cette période, la dimension instrumentale et marchande de la biodiversité est systématiquement reprise dans les dispositifs de gestion.

leur sont favorables. Les composantes biophysiques de la TVB sont présentées comme formant trois ensembles généraux (encadré n°16).

Encadré n° 16: Les composantes biophysiques de la Trame Verte et Bleue

La TVB formée par les continuités écologiques se compose de trois entités spécifiques :

- Les **réservoirs de biodiversité** sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante. Ils abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces. Les réservoirs de biodiversité comprennent tout ou partie des espaces protégés et les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité (article L. 371-1 II et R. 371-19 II du Code de l'environnement). La gestion de telles zones doit permettre, de conserver ou d'améliorer leur capacité à recueillir mais aussi « exporter » des espèces ; d'éviter toute fragmentation du réservoir.
- Les **corridors écologiques** assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques comprennent les espaces naturels ou semi-naturels et peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers. Leur gestion doit permettre de faciliter la mobilité des espèces que l'on souhaite favoriser.
- Les **cours d'eau**, parties de cours d'eau et canaux classés au titre de l'article L. 214-17 du code de l'environnement constituent des réservoirs de biodiversité ou des corridors écologiques.



La spatialisation et la réglementation du dispositif

Sur le plan spatial, la prise en compte de différents niveaux d'échelles est jugée primordiale pour le maintien ou le rétablissement d'un maillage écologique favorable au déplacement des espèces. Afin qu'elle soit cohérente, chaque trame doit apporter une réponse aux enjeux de biodiversité sur son territoire, tout en contribuant à répondre aux enjeux des niveaux supérieurs. L'articulation des échelles spatiales se réalise alors autant sur le plan écologique qu'institutionnel.

Ecologique, car l'échelle de travail pertinente varie selon les espèces considérées, leurs besoins de déplacement, leurs capacités de dispersion et les enjeux de préservation des milieux différents selon l'échelle prise en compte. Institutionnelle, car la déclinaison de cette politique publique repose sur plusieurs échelons territoriaux. A chaque niveau correspond une instance de gouvernance et des documents de planification stratégiques. S'appuyant sur les conclusions du Grenelle qui stipulent que « *son élaboration et sa mise en œuvre [...] sont portées par les collectivités locales et territoriales, en étroite concertation avec les acteurs de terrain, dans un cadre cohérent garanti par l'État* » (MEDDAD, 2007 : 5), le COMOP a conçu une organisation du dispositif TVB fondée sur trois niveaux d'approches territoriales :

- le niveau national a pour objectif de définir les enjeux de la TVB et à garantir la cohérence du réseau écologique mis en place sur le territoire national ;
- l'échelon régional est chargé d'identifier le réseau écologique à l'échelle de la Région. C'est à ce niveau que les expertises faunistiques et floristiques peuvent être réunies. Ces expertises sont organisées dans un Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), corpus documentaire composé d'un tracé cartographique et de préconisations d'actions. Cette cartographie doit en particulier définir les limites des zonages susceptibles de devenir totalement ou en partie opposables dans les documents d'urbanisme. Mais plus largement, ce schéma est conçu comme un outil d'information et de cadrage pour aider les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la TVB à l'échelle locale, notamment les collectivités, à partir des réglementations existantes ;
- le niveau local où s'applique concrètement la TVB à travers les projets des collectivités territoriales et l'inscription des « tracés » dans les documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme, PLU ; Schéma de Cohérence Territoriale, SCoT), (Cormier *et al.*, 2010).

Outre le fait qu'il définit les rôles respectifs de l'État et des collectivités territoriales, le dispositif précise les modalités d'articulation entre ces différents niveaux, ici relatées par la chef du projet national, F. Allag-Dhuisme :

« Il ne s'agit en aucune façon de porter au niveau national un cadre contraignant, descendant et ne laissant aucune marge au niveau local. Il est laissé aux territoires et à leurs acteurs toute la marge d'appréciation afin de favoriser leurs capacités d'innovation et assurer que le projet de TVB soit adapté au contexte local. Chaque niveau d'approche de la TVB a sa légitimité pour autant qu'elle tienne compte des travaux réalisés au niveau supérieur, et doit pouvoir s'intéresser à des questions

nouvelles liées plus directement aux territoires concernés, aux connaissances disponibles ainsi que celles à acquérir et à la vision des acteurs» (Allag-Dhuisme et al., 2010: 37).

Dans les textes réglementaires, les injonctions à la subsidiarité dans l'application locale du dispositif sont nombreuses. En 2010, deux guides sont élaborés par le COMOP, destinés respectivement aux techniciens des services de l'Etat et aux collectivités³⁶⁵. Ils visent à exposer les critères de cohérence nationale que devront respecter les régions lors de l'élaboration de leur SRCE, à proposer des recommandations méthodologiques et à présenter des pistes pour la mise en œuvre des SRCE (outils contractuels, fonciers réglementaires, etc.). Il n'a pas été souhaité dans ce guide d'imposer une méthode à toutes les régions. Seuls des critères de cohérence nationale sont à respecter. Les autres éléments du guide constituent davantage des recommandations (Amsallem et al., 2010). Pour C. Jouanno, ancienne secrétaire d'Etat à l'Ecologie, *«l'Etat propose des orientations et une méthodologie, mais ce sont surtout les acteurs locaux qui construisent la TVB [...]. Ce sont d'abord des projets de territoire »*³⁶⁶. Dans cette perspective, les formes de territorialisation du dispositif sont fonction de la capacité des acteurs à susciter l'adhésion individuelle et collective autour de la biodiversité. Cependant, le dispositif met en évidence une tension entre le cadrage scientifique du dispositif affiché à l'échelon national et régional, matérialisé par tout un corpus documentaire et cartographique et le caractère indéterminé des mesures et des outils à mettre concrètement en œuvre au plan local pour inscrire la TVB dans la réalité biophysique des territoires (Alphandéry & Fortier, 2012). Cette tension renvoie en particulier au contexte juridique entourant le dispositif. En effet, les textes n'abordent ni la question de la mise en œuvre locale de la TVB ni celle de l'articulation entre le SRCE et les outils juridiques dont disposent les collectivités locales pour le faire valoir.

Les lois Grenelle éludent la question des moyens concrets de réaliser la trame en pratique, si bien que les collectivités locales ne disposent pas de fondement juridique particulier pour appuyer leur création de trame verte (Camproux-Duffrène & Lucas, 2012). La question foncière n'est, par exemple, pas évoquée dans les textes nationaux alors même qu'elle constitue un enjeu essentiel dans le statut des parcelles concernées par la TVB. Autrement dit, le SRCE ne peut pas être imposé aux propriétaires privés. Les textes peuvent seulement encourager les propriétaires fonciers, collectivités, ou agriculteurs à participer à la préservation, à la gestion et, le cas échéant, à la remise en bon état des milieux (Durousseau, 2010).

³⁶⁵ D'une manière générale, les deux années de travail du COMOP sur la TVB se concrétisent par la production de divers documents : les textes de loi Grenelle 1 et 2 ; des supports de communication qui doivent être utilisés pour présenter la TVB aux différents publics concernés; des rapports d'expertises (notamment sur les outils contractuels à destination de la TVB, l'intégration de la TVB dans les documents d'urbanisme, les enjeux socioéconomiques relatifs à la TVB) ; et un guide méthodologique intitulé *« Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques »*.

³⁶⁶ Intervention lors du Congrès de FNE à Lille, en 2009.

Dans ce contexte de responsabilisation accrue, la régulation juridique d'une TVB élaborée localement s'effectue par les nombreuses réglementations existantes permettant la protection des trames vertes. Cette régulation est plus particulièrement permise par la « juridiversité » (Martin, 2008) des normes internationales, normes législatives, actes administratifs réglementaires, mais aussi outils contractuels et instruments de politique foncière. La convergence du droit de l'environnement, du droit de l'urbanisme, du droit européen et international, ou encore du droit rural, produit une panoplie d'instruments applicables aux trames vertes, bien que peu de ces outils y soient spécifiques.

Mais quelle que soit la réglementation appliquée, elle devra faire valoir un type de rapport juridique particulier de « prise en compte ». En droit, trois types de rapport juridique sont possibles : la *conformité*, la *compatibilité* et la *prise en compte*. La *conformité* interdit toute différenciation entre norme supérieure et norme inférieure³⁶⁷, sans exiger une identité absolue entre les deux normes. Aucun rapport de conformité n'a été prévu en matière de trame verte et bleue jusqu'à présent. La notion de *compatibilité*, quant à elle, implique une absence de contrariété par les normes d'application avec les options fondamentales des normes supérieures. La *prise en compte* signifie que les dispositions de la norme supérieure ne doivent pas être ignorées mais que des aménagements à la trame pourraient être prévus, autrement dit que les détériorations de la trame régionale sont tolérées tant qu'elles ne la détruisent pas de manière importante. Légalement, les textes relatifs à la TVB prévoient que les collectivités territoriales doivent *prendre en compte* le SRCE, c'est à dire la représentation cartographique des continuités écologiques. Le régime juridique de *prise en compte* accentue la probabilité que les projets locaux s'écartent des dispositions prévues par la trame régionale (Camproux-Duffrène & Lucas, 2012). Autrement dit, conformément à la définition ci-dessus, la notion de *prise en compte* ne permet pas d'interdire, par exemple, à un document d'urbanisme local de remettre en cause la cartographie du SRCE en décidant par exemple que la trame devrait adopter un tracé différent. S'ils sont tenus de préserver les équilibres et la qualité des écosystèmes, les documents d'urbanisme doivent de surcroît assurer des conditions d'habitat, d'emploi, de services et de transports aux populations résidentes et futures. La concrétisation de ces dernières missions peut aboutir, à terme, à remettre en cause le tracé de la trame, faute de pouvoir trouver d'autres disponibilités foncières. Certes, en cas d'atteintes à la trame, les documents d'urbanisme devront prévoir les moyens de les compenser au titre de leur évaluation environnementale³⁶⁸. Ainsi, à l'heure actuelle, le

³⁶⁷ Par exemple entre la norme nationale et la norme régionale ou entre la norme locale et la norme régionale.

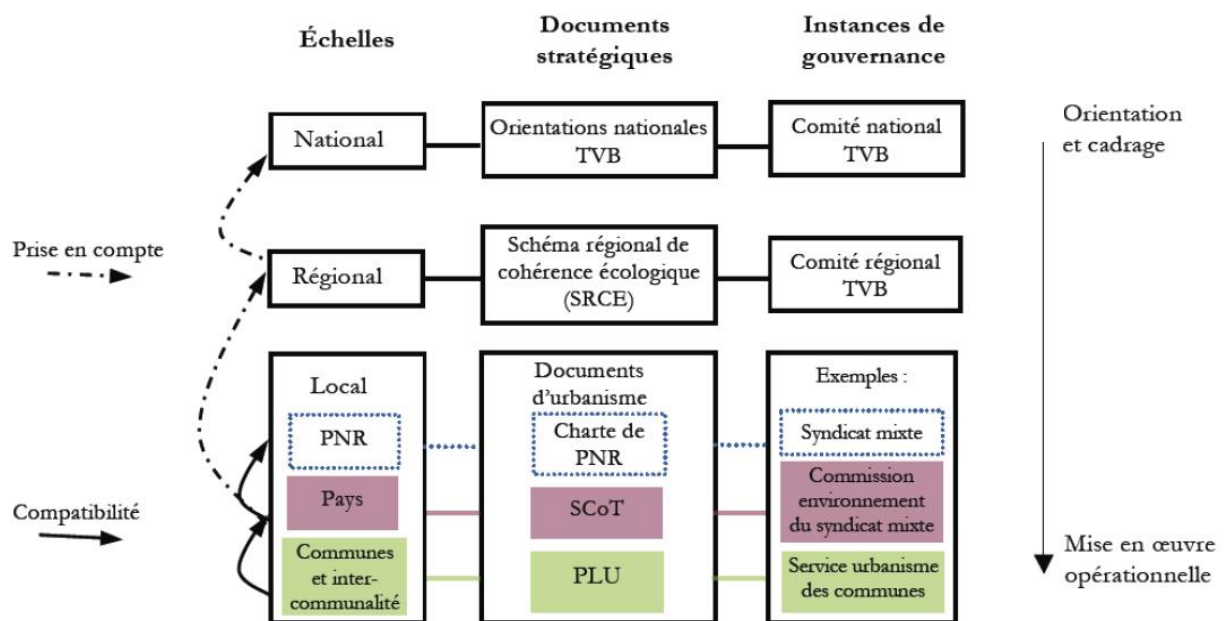
³⁶⁸ Conformément à la transposition de la directive 2001/42/CEE, les documents d'urbanisme listés à l'article L. 121-10 du code de l'urbanisme, dont entre autres, les SCOT, sont désormais tenus de présenter les mesures destinées à compenser les incidences négatives notables sur l'environnement. Toutefois le statut de la notion de compensation à l'échelle des documents de planification reste indéterminé, notamment quant à la forme qu'elle doit prendre. Cette indétermination permet de penser que cette compensation ne soit pas pensée en terme écologiques mais en terme territorial, dont l'équivalence reste contestée (Gobert, 2008).

dispositif TVB ne bénéficie pas d'une protection juridique forte puisqu'un projet national ou territorial peut y porter atteinte dans une certaine mesure (Janin, 2010).

Plus fondamentalement, le dispositif fait apparaître combien le passage de l'échelle nationale ou régionale au terrain local peut ainsi modifier la formulation des questions posées (figure n°43). L'application des réseaux écologiques ne peut se concevoir en dehors de l'adhésion de tout un réseau d'acteurs. Avec ce changement d'échelle, il s'agit de mettre en relation des éléments aussi hétérogènes que des activités humaines, objets techniques, connaissances et entités naturelles au sein de projets localisés (Alphandéry & Fortier, 2012).

Figure n° 43: Les échelles d'application du dispositif TVB

Source : guide édité par l'UNCPIE, « comprendre la TVB pour contribuer à sa mise en œuvre sur les territoires » (2013)



1.3. L'implication de l'ULAMIR-CPIE dans la politique de la TVB

Quand la politique publique de la TVB émerge en 2012, l'ULAMIR-CPIE est déjà mobilisée sur la question de la préservation des milieux et de la biodiversité depuis le début des années 2000. C'est toutefois à partir de ce dispositif public que l'association est plus fortement mobilisée dans un contexte où différents acteurs développent des attentes les uns envers les autres. Cette mobilisation s'effectue à l'aide de différents intermédiaires.

Les relations avec le SRCE

En 2012, l'ULAMIR-CPIE répond à un appel régional portant pour la première fois sur les continuités écologiques³⁶⁹ et construit un projet s'intitulant « *Besoins de réseaux écologiques* ». Outre le fait d'obtenir le financement d'un projet, l'ULAMIR-CPIE saisit l'opportunité de re-questionner les enjeux portant sur la préservation des milieux naturels, enjeux que l'association a contribué, durant la décennie précédente à faire émerger localement (cf. le projet du Douaron et le Contrat Nature détaillés dans le chapitre 6). Concrètement, ce projet a pour objectif de remobiliser les élus et les habitants du canton par la mise en place de nombreuses actions. Le cœur de ce projet est à cette période organisé autour de la réalisation d'inventaires de la biodiversité autour de quelques espèces locales bien identifiées (chouette chevêche, hirondelle, salamandre, hérisson, papillons), inventaires réalisés à partir des observations de la population locale. Pour ce faire, l'édition de plaquettes d'information ou l'animation de stands sur les marchés locaux sont organisées. Les acteurs locaux spécialisés sur la préservation de la biodiversité sont réunis à deux reprises de façon à ce qu'ils puissent constituer des relais pour recueillir et éventuellement traiter les données. Une stagiaire de Master 2 est également embauchée pour réaliser une cartographie locale des corridors écologiques. Mais pour toucher le plus largement la population, le projet envisage d'insister sur le lien avec les familles du canton de Lanmeur par la réalisation d'un calendrier sur la biodiversité locale avec les enfants scolarisés, l'organisation d'un rallye³⁷⁰ ou encore la réalisation d'« animations-flash » - le « biodibus » - sur les temps de garderie après l'école³⁷¹. À l'occasion de cet appel à projets, les salariés de l'ULAMIR-CPIE se préparent en fait à la mise en place de la Trame Verte et Bleue à l'échelle régionale, dont ils sont avertis de l'imminence entre 2007 et 2012 par plusieurs intermédiaires. En effet, l'UNCPIE, qui a suivi de près les travaux du Grenelle, édite dès 2010, un recueil recensant les expériences des CPIE sur les corridors écologiques (cf. pages suivantes). Plus généralement, depuis la mise à l'agenda de la TVB, le nombre des échanges entre l'Union Nationale et les CPIE locaux sur la question de la biodiversité augmente considérablement.

Considérant qu'il s'agit d'une opportunité professionnelle stratégique, le réseau national des CPIE s'emploie en effet à démontrer que l'implication des structures adhérentes dans le processus de traduction du dispositif est incontournable, notamment parce qu'elles possèdent déjà la plupart des compétences requises. Cet extrait d'entretien réalisé avec l'ancien secrétaire général de l'UNCPIE le montre bien :

« Une évidence c'est que, aucun CPIE ne peut échapper à la thématique TVB. Aucun, c'est pas possible. A partir du moment où on revendique le territoire l'environnement,

³⁶⁹ Cet appel à projet est lancé tous les ans par la Région Bretagne à toutes les associations pouvant mener des projets éducatifs sur l'environnement.

³⁷⁰ Un rallye nature est un parcours installé de manière temporaire dans la nature. Ce parcours est jalonné de différentes épreuves à effectuer (questions, activité ou identification).

³⁷¹ Ces animations sont réalisées sur les temps périscolaires, sur le lieu d'activité des enfants ou à proximité immédiate et durent entre 30 et 45 minutes.

le développement durable, l'éducation et l'accompagnement, soit tout ça ensemble soit l'un de ces morceaux-là, forcément TVB ça nous parle. C'est une obligation donc on a quelque part un devoir moral, d'y être, d'en faire partie. Soit parce que le besoin du territoire il va être d'explication de pédagogie, comment comprendre le sens de ce truc qui nous arrive, voilà, ou comment l'explicitier à nos administrés à la population donc là on est plus sur la pédagogie, comment mettre en route la population locale positivement autour de ces enjeux-là donc on va être plus sur des notions de participatif, comment faire en sorte que ce soit un enjeu partagé là on va plus être sur des questions de médiation [...] En fait c'est là où les CPIE ont leur rôle à jouer c'est-à-dire qu'on a une connaissance fine du territoire. Chaque structure CPIE a quelque chose à faire valoir, sur la trame verte et bleue, à partir du moment où elle a un état de connaissance de son territoire, qui, qui est le socle de notre réseau de CPIE, on est labellisé sur un territoire qu'on connaît, dans lequel on connaît ses acteurs on connaît son fonctionnement et on connaît, les enjeux de l'environnement de ce territoire-là. Donc là c'est une occasion qui est vraiment inédite, de parler de proximité donc faut parler de nature de proximité nature quotidienne, et donc faut pas la rater. Faut vraiment pas la rater »³⁷².

La publication de plusieurs guides techniques par l'UNCPIE à partir de 2010 met plus particulièrement en avant les deux publics cibles prioritaires que doit désormais viser l'action éducative sur la TVB, laquelle est portée par l'ensemble des CPIE français : les élus locaux et la profession agricole (tableau n°17).

³⁷² Extrait de l'entretien avec l'ancien secrétaire général de l'UNCPIE, en poste à cette période.

Tableau n° 17 : Les documents méthodologiques produits par l'UNCPIC sur la TVB

Année de publication	Titre	Type
2010	<i>Catalogue d'expériences des CPIE en vue de la mise en œuvre de la TVB</i>	Recueil
2013	<i>Comprendre la TVB pour contribuer à sa mise en œuvre sur les territoires</i>	Guide
2013	<i>Outil d'aide au positionnement pour les CPIE et les Unions Régionales</i>	Guide
2013	<i>Agriculture et environnement, vers une meilleure synergie entre agriculture et biodiversité</i>	Recueil
2015	<i>La Trame Verte et Bleue : comprendre les représentations pour mieux sensibiliser et impliquer</i>	Argumentaire

L'ambition informative sur les outils et dispositifs mobilisables³⁷³ y est fréquemment rejointe par la fourniture de recommandations, proposant des solutions pratiques pour favoriser la circulation des espèces ou encore les relations entre les partenaires, présentant ce qu'il faudrait dire ou ne pas dire, faire ou ne pas faire. La lecture de ces guides est proposée comme un premier pas vers l'action, comme une voie d'acquisition d'une compétence permettant à chaque CPIE de mieux appréhender les choix à faire.

L'ensemble des ressources concentrées par le réseau national est diffusé à chaque structure locale par différents intermédiaires : une *mailing list* permet en particulier de diffuser les documents méthodologiques à chacune de leur parution, d'inviter à consulter les mises à jour du site web national mais également d'inviter les salariés à participer aux réunions téléphoniques thématiques dans le cadre de la commission biodiversité³⁷⁴. En étant

³⁷³ Outils d'inventaire et de connaissance du territoire, outils de protection à portée réglementaire, outils de gestion contractuelle de l'espace, outils de maîtrise foncière, dispositifs d'évaluation environnementale, outils de planification territoriale, outils financiers et dispositifs d'aide.

³⁷⁴ Il est à noter que les intermédiaires se diversifient : internet, autres guides édités par le gouvernement ou d'autres réseaux associatifs et destinés aux élus ou agriculteurs par exemple. Un « centre de ressources » sur la TVB a également été mis en place en ligne, sous la coordination du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer (MEEM), le centre de ressources TVB repose sur une organisation fédérative regroupant l'Agence française pour la biodiversité (AFB), l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (Irstea), le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) et le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema). L'appui aux acteurs locaux apporté par le Centre de ressources TVB se matérialise ainsi par le site Internet (<http://www.trameverteetbleue.fr>),

membre de cette commission, la chargée de mission de l'ULAMIR-CPIE, qui suit depuis 2008 – date de son entrée dans l'association en tant que responsable « biodiversité » - les actions biodiversité est donc très régulièrement avertie des actualités de terrain (par les échanges téléphoniques ou physiques avec les autres CPIE) et des actualités institutionnelles (par les mails et l'ensemble des ressources documentaires). De plus, l'ULAMIR-CPIE est plus particulièrement bien placée pour réceptionner l'ensemble des informations, qu'elles concernent des orientations d'actions, des positionnements politiques ou la formalisation de partenariats, puisque Murielle, sa nouvelle directrice, anciennement chargée de mission jusqu'à sa promotion en 2016, siège au conseil d'administration du réseau national depuis 2009. Ces informations transitent également au sein de l'Union Régionale (URCPIE) qui regroupe les 6 CPIE bretons, regroupés dans une Union Régionale. Ainsi, les supports documentaires édités par l'UNCPIC peuvent être considérés comme des acteurs intermédiaires de la chaîne de traduction, entre les directives globales, le CPIE et la biodiversité. Lorsque la politique publique de la TVB prend forme en Bretagne, l'ULAMIR-CPIE bénéficie déjà de ressources sur la question.

En Bretagne, la mise en œuvre de la trame verte et bleue se concrétise par l'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), co-piloté par deux chargées de mission de l'État (DREAL) et la Région. Sur la période d'élaboration du SRCE, entre 2012 et 2015, l'État et la Région entreprennent d'intéresser un large panel de partenaires (élus locaux, techniciens de collectivités, représentants socio-professionnels, scientifiques, représentants d'associations, services de l'État, gestionnaires d'infrastructures, etc.) dans l'objectif que le SRCE soit issu d'une contribution élargie et d'une mobilisation effective et durable des acteurs.

Le pilotage et l'élaboration du SRCE est effectué par la coopération de plusieurs instances de gouvernance, spécifiquement mises en place pour ce travail, et composant le Comité Régional de la TVB :

- **Le comité technique** : ce groupe de travail transversal apporte un appui technique auprès de l'État et de la Région dans le cadre de l'élaboration du SRCE. Cinq collègues y sont représentés (représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements ; représentants de l'État et d'établissements publics de l'État ; représentants d'organismes du monde socioprofessionnel et d'usagers de la nature de la région ; représentants d'associations, d'organismes, de fondations œuvrant pour la préservation de la biodiversité ou de gestionnaires d'espaces naturels ; scientifiques et de personnalités qualifiées). Son rôle est de contribuer à la construction de la méthodologie ; de veiller à la cohérence technique des orientations prises ; de formuler des recommandations techniques ; de proposer des avis au comité régional « Trame Verte et Bleue ».

une lettre d'information bimensuelle, une offre de formation renouvelée annuellement et l'organisation de journées d'échange.

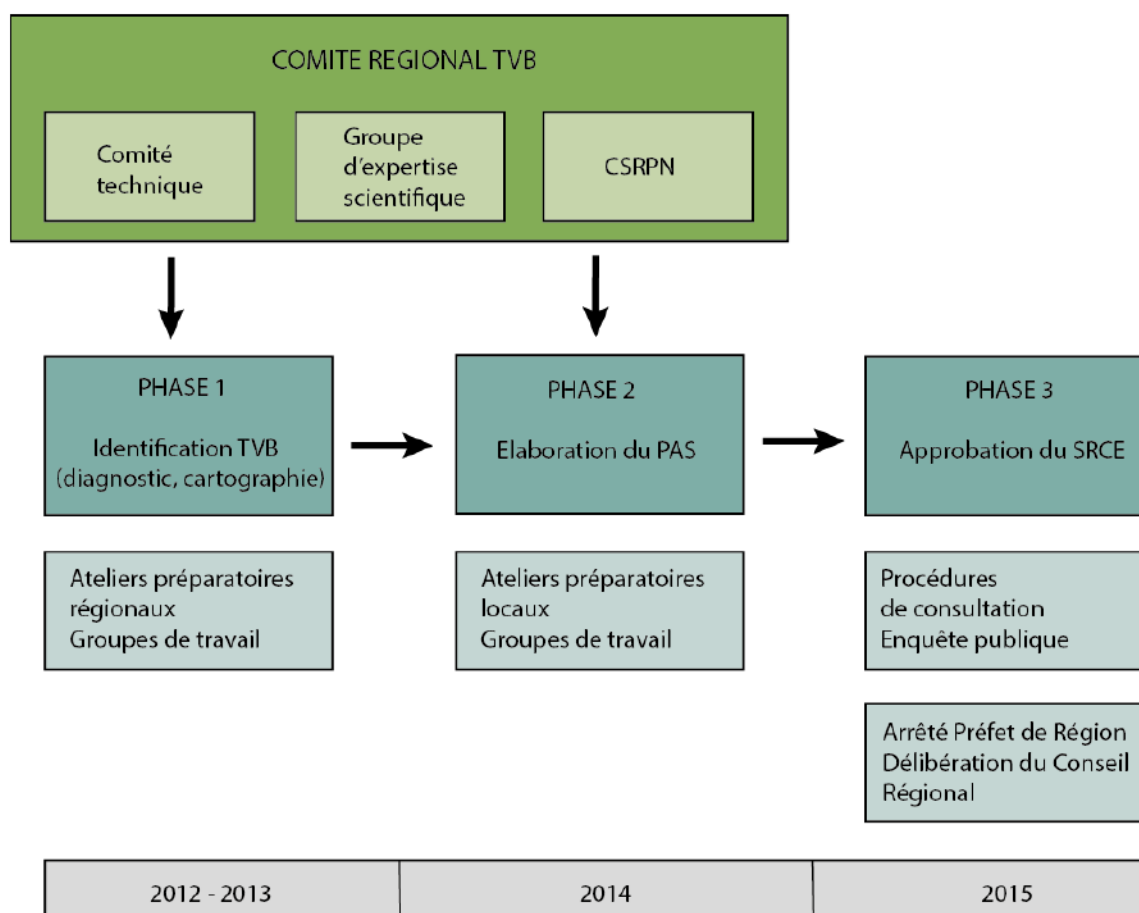
- **Le groupe d'expertise Scientifique** : ce groupe apporte un appui scientifique et d'expert auprès de l'État et de la Région. Il a été amené à orienter les approches retenues pour l'identification et la cartographie de la trame verte et bleue régionale en Bretagne. Ce groupe est composé de membres issus de la recherche³⁷⁵, de membres issus d'établissements publics à caractère scientifique³⁷⁶ et de personnes reconnues comme des experts dans la connaissance de tel ou tel champ de la diversité biologique en Bretagne.
- **Le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN)** : en Bretagne, le CSRPN a été mis en place en 1998 par arrêté du Préfet de Région et constitue, dans la procédure d'élaboration du SRCE, l'autorité scientifique de référence. Conformément au code de l'environnement, il émet un avis sur l'intégralité du SRCE dans le cadre de la procédure de consultation.

Ces instances de gouvernance sont plus particulièrement mobilisées lors des deux premières phases de travail du SRCE (identification des « espaces-enjeux », élaboration des critères de sélection des trames et réalisation d'une cartographie régionale – cf. plus loin) précédant la phase finale d'approbation du schéma (figure n°44).

³⁷⁵ Dans les établissements suivants : Universités de Rennes, de Bretagne occidentale (UBO-Brest) ou de Bretagne sud (Vannes), Institut national de la recherche agronomique (INRA), Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER).

³⁷⁶ Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA).

Figure n° 44 : L'élaboration du SRCE, chronologie et gouvernance



Conception: J. Toupet (2017)

Cette co-construction a prévalu tout au long de l'élaboration du document et a bénéficié d'une forte mobilisation des acteurs. En quatre ans, le processus aurait rassemblé environ 1000 participants répartis sur 50 réunions et ateliers de travail³⁷⁷. La politique régionale de faire du SRCE un processus participatif peut être mis en lien avec le principe de subsidiarité véhiculé par les textes réglementaires. En effet, c'est à partir de ce principe que l'Etat, ici représenté par la DREAL, s'appuie sur les acteurs locaux pour prendre le relais de la mise en œuvre du dispositif. C'est en tout cas dans ce cadre participatif que les CPIE bretons sont invités, dès le début du processus en 2012 et jusqu'en 2014, aux groupes de travail devant permettre d'identifier les enjeux du territoire breton en matière de continuités écologiques. Ces invitations concernent d'une part les réunions de travail régionales où les CPIE sont conviés au nom de leur représentation régionale, via l'URCPIE et d'autre part, les réunions locales, organisées pour chaque Pays (Loi Voynet). Dans le premier cas, afin de coordonner la présence des CPIE bretons aux groupes de travail, ce sont les deux salariés

³⁷⁷ D'après les chiffres avancés lors des entretiens et des discussions avec le personnel de la Région Bretagne et de la DREAL.

responsables de la commission biodiversité de l'Union Régionale³⁷⁸ qui se rendent préférentiellement à ces réunions entre mai 2012 et mai 2014 et relaient ensuite les différents avancements aux autres CPIE par le biais d'emails ou d'échanges téléphoniques. Dans le deuxième cas, ce sont les salariés de chaque CPIE concerné par le territoire analysé qui se rendent à ces réunions. Dans le cas de l'ULAMIR-CPIE, cette présence est assurée de manière intermittente entre Philippe, le responsable du secteur environnement, Florence, la chargée de mission – un temps absente en raison d'un congé maternité – et une stagiaire (partie depuis).

A cette période, les CPIE ne sont pas inconnus de l'administration régionale. La Région et les services de l'Etat connaissent les CPIE du fait de l'ancienneté des partenariats financiers, notamment comme nous l'avons déjà mentionné concernant l'ULAMIR-CPIE, des appels à projets annuels « Education à l'Environnement » mais également du fait, pour la quasi-totalité d'entre eux, de leur émargement quelques années auparavant aux « Contrats Nature », considérés comme des projets ambitieux de gestion des milieux naturels³⁷⁹. L'ensemble des CPIE, par l'intermédiaire de leur Union Régionale avaient également été engagés très tôt, au milieu des années 1990, pour diffuser la démarche Agenda 21 dans les collectivités bretonnes (cf. chapitre 6). Ainsi, outre le fait que les CPIE fassent partie du *pool* des acteurs locaux travaillant dans le domaine de l'environnement, ce sont ces différents antécédents qui légitiment, aux yeux de l'administration, leur présence aux groupes de travail sur le SRCE. Par ailleurs, les salariés des CPIE sont amenés à être en relation avec les institutions régionales par le biais de certains autres mandats ou par des antécédents relationnels³⁸⁰, renforçant ainsi les interconnaissances et les relations de confiance. Quoi qu'il en soit, ces invitations à participer au SRCE sont perçues, notamment par sa nouvelle directrice (également administratrice de l'UNCPIE), le responsable de secteur (également Président du REEB) et Florence, comme une opportunité à ne pas rater par l'ULAMIR-CPIE, notamment car deux de ses salariés sont engagés dans le jeu institutionnel national et régional.

Les relations avec les scientifiques

Tandis que la participation des CPIE bretons aux groupes de travail sur le SRCE se poursuit, Jacques Baudry, spécialiste de l'écologie du paysage et chercheur au laboratoire SAD-Paysage de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), prend contact au

³⁷⁸ Ces salariés travaillent respectivement au CPIE de Brocéliande et au CPIE de la Baie du Mont Saint Michel.

³⁷⁹ A cette période en effet, cinq des six CPIE bretons - Elorn, Brocéliande, Val de Vilaine, Morlaix, Belle-Ile – ont bénéficié de financements régionaux dans le cadre de ce type de projet.

³⁸⁰ Philippe, le responsable du secteur environnement de l'ULAMIR-CPIE est, depuis 2012, Président du REEB et est amené à discuter régulièrement avec les responsables de l'administration régionale. Un salarié du CPIE de Brocéliande est quant à lui ami de longue date avec une des fonctionnaires travaillant sur les appels à projets.

printemps 2013 avec Jean-Louis, le responsable du CPIE de la Baie du Mont Saint Michel, situé sur le territoire d'expérimentation historique du laboratoire, la zone-atelier « Armorique » de Pleine-Fougères (ZAAR)³⁸¹. J. Baudry est le principal animateur scientifique de ces recherches et possède une importante expérience de coordination de programmes de recherche, financés notamment par le Ministère chargé de l'Environnement³⁸². Son expérience de travail en partenariat est reconnue au niveau européen où il a animé un groupe de travail dans le cadre des Initiatives du Partenariat Européen pour l'Innovation en 2014³⁸³. En tant que membre du conseil scientifique de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), J. Baudry est également reconnu pour ses compétences sur les continuités liées à la Trame Bleue.

J. Baudry connaît le réseau des CPIE depuis 2012, pour être intervenu, lors d'une conférence, dans le cadre de la convention signée entre l'UNCPIE, l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA) et la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche du Ministère de l'Agriculture (DGER). Cette convention, qui a pour but de « *construire progressivement une confiance mutuelle pour inventer le « faire ensemble » au plus près des territoires* », est également connue de l'ensemble des CPIE comme un cadre propice à développer des partenariats localement³⁸⁴. En 2013, un CPIE breton (celui de la Baie du Mont Saint Michel) est donc convié pour la première fois à une formation des techniciens de collectivités organisée par l'INRA sur les problématiques de conservation de la biodiversité, créant ainsi une situation d'interconnaissance. A cette période, J. Baudry est également investi dans les travaux du SRCE, au sein du comité scientifique. C'est à l'occasion de sa participation aux différentes réunions du SRCE qu'il rencontre Cédric, le responsable de la commission biodiversité de l'URCPIE, également salarié du CPIE de Brocéliande et un de ses administrateurs, ancien membre de l'INRA et que J. Baudry connaît bien. Suite à ces

³⁸¹ Les zones ateliers forment un vaste réseau inter-organismes de recherches interdisciplinaires. Ce dispositif de recherche est utilisé pour comprendre les interactions entre un milieu et les sociétés qui l'occupent et l'exploitent. Lancée en 2000 par le CAREN (Centre Armoricaire de Recherche sur l'Environnement) et animé par J. Baudry, la zone atelier Armorique de Pleine-Fougères est un laboratoire grandeur nature en zone bocagère.

³⁸² Il coordonne notamment le programme DIVA (Action Publique, Agriculture et Biodiversité) du Ministère en charge de l'Ecologie dont l'INRA-SAD assure l'animation scientifique. Le cœur de ce programme est de mieux comprendre la façon dont les actions publiques (politiques, réglementaires etc.) influencent les pratiques et leurs interactions avec la biodiversité. Au-delà des publications scientifiques qui en résultent, le programme doit déboucher sur des références pouvant apporter une aide à la décision pour la définition et la mise en œuvre d'actions publiques répondant à des enjeux de préservation et de gestion de la biodiversité par l'agriculture.

³⁸³ Ce groupe de travail concernait les « impacts de la gestion des paysages sur l'efficacité des cultures et les récoltes » (lien vers la page web : <http://ec.europa.eu/eip/agriculture/en/content/optimising-profitability-crop-production-through-ecological-focus-areas>).

³⁸⁴ Plus récemment, en 2016, une deuxième convention-cadre est signée entre les parties pour mener des projets de recherche participative et plus précisément de « *favoriser les projets et collaborations dans les domaines de la biodiversité, de l'agroécologie et du développement durable des espaces ruraux, des sols, de l'impact du changement climatique sur la phénologie et des systèmes alimentaires* ».

rencontres, J. Baudry formule une « commande » aux CPIE bretons, par l'intermédiaire de Jean-Louis et de Cédric, afin qu'ils puissent mettre leurs champs de compétences au service du transfert des connaissances scientifiques - et notamment celles accumulées par son équipe de recherche sur la fonctionnalité des corridors écologiques dans le paysages - vers les territoires, c'est-à-dire vers les agriculteurs, les collectivités locales et leurs élus. Cette idée de « diffusion » ou de « transfert » des connaissances scientifiques, produites par l'équipe de recherche de J. Baudry au cours de ces vingt dernières années, est motivé par l'intérêt, pour la direction de l'INRA, d'application de la recherche scientifique. Ainsi, il s'agit de développer un projet autour de la manière dont pourrait s'opérationnaliser les connaissances de l'INRA sur la diversité biologique et les continuités écologiques des milieux agricoles vers les communes, leurs élus et agriculteurs.

Au moment de cette demande, les CPIE ont une certaine connaissance des territoires et de leurs acteurs locaux, notamment les élus et les agriculteurs, du fait en particulier de leurs expériences passées dans le cadre des Contrats Nature, et sont conscients que cette demande constitue une opportunité de « faire vivre » la convention signée l'année précédente au niveau national entre les acteurs du monde agricole et les acteurs éducatifs associatifs. De plus, dans la mesure où les CPIE et l'INRA sont représentés dans le processus d'élaboration du SRCE, la politique TVB apparaît être une opportunité de conclure un partenariat jusque-là encore inexistant. Un projet d'ampleur régionale viendrait en plus répondre au souhait de la Région et de la DREAL de mettre en œuvre le SRCE auprès de deux catégories d'acteurs (les élus et les agriculteurs) réputées difficiles à mobiliser sur les questions de biodiversité et d'environnement en général, une fois que son élaboration sera arrivée à son terme. En effet, en Bretagne, l'une des particularités du SRCE est de reconnaître, de qualifier et de souligner la responsabilité de l'ensemble du territoire régional dans le fonctionnement écologique régional. Les collectivités locales jouent un rôle majeur dans la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue, puisque c'est à leurs niveaux que se réalisent principalement les actions opérationnelles de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. L'intégration de la Trame Verte et Bleue dans les documents d'urbanisme des territoires intercommunaux (SCoT, PLUi) et communaux (PLU, cartes communales) constitue, nous l'avons dit, une obligation réglementaire émanant du code de l'urbanisme. A cet égard, l'inscription de la TVB dans les documents d'urbanisme locaux, de manière à ce qu'elle endosse une dimension contraignante pour la préservation de la biodiversité locale, est l'objectif final du dispositif. Quant aux agriculteurs, l'INRA entretient avec eux, par l'intermédiaire de J. Baudry et de son équipe, depuis le début des années 2000, des relations régulières à travers les expérimentations réalisées au sein de la ZAAR. Pour autant, les échanges sur le contenu de ce travail ne prennent en général la forme que de compte-rendu de recherche, présentés une fois l'an à un parterre d'acteurs locaux, sans qu'il n'y ait toutefois de projet commun pour accompagner les agriculteurs dans d'éventuels changements de pratiques. Il est donc convenu entre l'INRA et l'URCPIE de rédiger un projet commun qui sera ensuite présenté aux financeurs potentiels et en particulier la Région.

La convergence des attentes

La TVB, telle que la perçoit l'ULAMIR-CPIE, constitue un cadre propice pour répondre aux attentes des représentants de l'Etat (DREAL) et de la Région. Le dispositif représente en effet une opportunité de développer des projets coopératifs autour de la biodiversité, jusque-là relativement déconsidérée, selon son expertise, dans l'initiative politique locale. Ce faisant, les attentes identifiées préalablement à l'émergence du dispositif sont conformées à celles désormais contenues dans le dispositif: les espèces animales et végétales ont besoin de circuler librement ; la Région a besoin d'interlocuteurs territoriaux compétents pour inscrire le SRCE localement ; de même, les chercheurs (INRA) ont besoin de relais sur le terrain pour diffuser les résultats scientifiques sur les continuités écologiques, monter des protocoles d'expérimentation auprès des acteurs locaux et éclairer les décisions locales; le réseau régional des CPIE est en quête d'une opportunité pouvant valoriser son héritage professionnel (compétences techniques, expertise de terrain, capacité d'écoute et de dialogue, etc.) et pérenniser les ressources humaines ; les élus locaux ont besoin d'avoir une source fiable d'informations et des « clés de lecture » sur la TVB pour en tenir compte ; les agriculteurs ont besoin de réintégrer la biodiversité à leurs pratiques culturelles ; les habitants ont besoin de mieux connaître la biodiversité locale pour mieux la respecter et la favoriser. Il s'agit pour l'ULAMIR-CPIE, en tant que maillon de la chaîne de traductions, de mobiliser tous les destinataires de l'action et de les faire rentrer dans le dispositif.

A cet égard, c'est essentiellement à partir du moment où les acteurs scientifiques, par ailleurs déjà impliqués dans les comités scientifiques régionaux, entrent en contact avec les CPIE bretons que l'ULAMIR-CPIE entreprend de remobiliser l'ensemble des ressources produites au niveau national par son réseau d'appartenance – ce qu'il n'avait pas forcément fait jusqu'à présent - afin de s'intégrer au nouveau partenariat en train de se formaliser tout en continuant son action locale sur la biodiversité. C'est bien l'opération de traduction entre les chercheurs et les acteurs de terrain qui est à l'origine du travail de l'ULAMIR-CPIE. Les ressources qui ont été mobilisées furent, nous l'avons dit, largement développées dans le cadre de l'UNCPIE depuis 2010, date du COMOP jusqu'à 2014. Puis, une formation nationale est mise en place, au moment même où les échanges entre l'URCPIE, l'INRA et la Région autour de la TVB battent leur plein sur le territoire breton. A ce titre, si le projet de territoire est l'objectif de la traduction, la formation en est un moyen.

La montée en compétences de l'ULAMIR-CPIE par la formation

La mobilisation de l'ULAMIR-CPIE autour de l'application de la Trame Verte et Bleue se concrétise par sa participation à une des sessions de formation organisée par le réseau national des CPIE en 2014 et 2015 à destination des bénévoles et salariés (directeurs-trices, chargé-es de mission) du réseau et intitulée « *Co-construire et faire vivre un projet biodiversité*

partagé sur son territoire »³⁸⁵. Florence y participe en juin 2014. D'une durée de trois jours, la formation est animée par les responsables de deux CPIE (CPIE Loire-Anjou et le CPIE Sèvres-Bocage), ces derniers étant à cette période les plus avancés dans la mise en œuvre du dispositif localement³⁸⁶. Elle a pour objectif d'apporter « *des connaissances, outils et retours d'expériences aux CPIE et aux Unions Régionales qui souhaitent s'impliquer directement dans la mise en œuvre de la TVB sur leur territoire* ».

Pour les formateurs, l'objectif de la formation est de démontrer par l'exemple qu'une action des CPIE sur la TVB est non seulement possible mais souhaitable et bénéfique. Le dispositif TVB étant un dispositif explicitement fondé sur l'action des élus locaux par l'obligation réglementaire de l'intégrer aux documents d'urbanisme (avec le degré juridique de « *prise en compte* »), il apporte une certaine nouveauté pour « *appareiller* » la gestion locale de la biodiversité. Il ouvre en outre la possibilité d'introduire de l'innovation dans l'action des acteurs associatifs spécialisés dans l'éducation environnementale, lesquels ne sont, pour les élus locaux en particulier, « *pas toujours attendus pour aller travailler sur la Trame Verte et Bleue* », comme le remarque un des formateurs pour l'UNCPIE :

*« Pour beaucoup de collectivités, ça va être vraiment le premier gros dossier biodiversité quoi, notamment pour les petites communes, c'est bien souvent le premier dossier biodiversité qui tombe sur la table quoi donc nous on considère que c'est une opportunité de les accompagner dans ce processus là pour finalement construire un vrai projet de territoire sur les questions de biodiversité et c'est comme ça qu'on conçoit la TVB. Comment vraiment créer un projet territorial, mettre les gens autour de la table pour parler biodiversité, pour parler des espaces et en plus on parle de biodiversité ordinaire donc on peut vraiment toucher un très large public dont les citoyens, dont les agriculteurs etc. donc ça concerne énormément de gens »*³⁸⁷.

Cependant, bien qu'incontournable, l'inscription réglementaire de la TVB dans les documents d'urbanisme n'est pas, d'après un autre responsable de CPIE et lui-même formateur, suffisante à établir concrètement les continuités écologiques des communes :

³⁸⁵ Au total, 25 CPIE ont participé à la formation (11 en 2014 et 14 en 2015), soit environ 30% des structures labellisées.

³⁸⁶ En 2013, le Département de Maine-et-Loire (49) a sollicité le CPIE Loire Anjou pour l'établissement d'une étude de prise en compte de la Trame Verte et Bleue (TVB) sur le programme routier «*Beaupréau - Vallet - Ancenis* ». En 2016, dans le cadre de la mise en place de son Plan Local d'Urbanisme, le CPIE Loire-Anjou accompagne la commune nouvelle Beaupréau-en-Mauges sur l'identification des trames vertes et bleues. Pour cela, le CPIE Loire-Anjou réalise actuellement des inventaires faunistiques et floristiques sur le territoire de Beaupréau-en-Mauges afin de définir des zones de biodiversité et corridors locaux qui seront pris en compte dans son plan local d'urbanisme. Le CPIE Sèvre et Bocage a mis au point quant à lui un outil de mobilisation des données naturalistes, qui lui permet ensuite de le mettre au service des communes dans le de fournir des préconisations pour l'intégration des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme.

³⁸⁷ Extrait de l'entretien avec Frédéric, le directeur du CPIE Sèvre et Bocage et formateur pour l'UNCPIE.

« Pour beaucoup d'élus, un document d'urbanisme qui est un bon document d'urbanisme, c'est un document d'urbanisme qui est inattaquable, réglementairement, juridiquement, et être inattaquable juridiquement c'est pas toujours faire preuve d'un maximum d'innovation [...] et on a pensé que là il y avait matière, enfin y'avait de l'innovation dans la trame verte et bleue, enfin que c'était quelque chose d'inédit pour ça »³⁸⁸.

C'est la raison pour laquelle l'inscription de la TVB dans les documents d'urbanisme locaux, c'est-à-dire l'identification et l'élaboration d'un plan de gestion pour les continuités écologiques, pourrait plus largement contribuer au ré-intéressement collectif envers les règlements et documents d'urbanisme, tributaires d'un désintéret analogue :

« Les docs d'urba devraient passionner le public car ils organisent leur vie, ils organisent la vie d'un territoire, or ce n'est pas le cas, personne ne s'y intéresse...à mon avis la TVB c'est une bonne opportunité pour rendre ça plus attractif »³⁸⁹.

Ainsi l'enjeu pour les éducateurs des CPIE est bien que les élus locaux dépassent la simple procédure réglementaire pour formaliser une politique locale en faveur de la biodiversité. C'est dans cet objectif que la TVB apparaît comme un levier pour les politiques environnementales locales. Ce point de vue des CPIE concorde avec la volonté des Régions d'effectuer le passage entre la procédure obligatoire de l'intégration de la TVB aux documents d'urbanisme à la mobilisation d'un engagement plus large et plus durable concernant la biodiversité, par l'idée de « projet de territoire » :

« Moi je dis souvent que la trame verte et bleue elle commence le jour où le document d'urbanisme il est approuvé [...] ce qui nous intéresse c'est qu'il y ait un projet de biodiversité qui se réfléchisse pour le territoire, et aujourd'hui on n'a pas ces projets de biodiversité. Donc pour moi c'est, accompagner une trame verte et bleue c'est accompagner le développement d'une politique de biodiversité sur le territoire »³⁹⁰.

La formation a plus précisément comme objectif d'engager les CPIE dans des actions de conseil et d'aide à la décision qui doivent permettre d'inscrire la TVB dans les territoires :

« Ce qui compte c'est qu'on fournisse les bons outils pour que les prises de décision soient faites et qu'on amène bien le débat pour qu'il soit serein, et qu'il soit constructif en fait. Et moi enfin pour moi si nous en tant que CPIE on réussit à faire ça, à filer les bons outils d'aide à la décision, et à amener un dialogue, apaisé et honnête sur ces choses-là, on aura gagné beaucoup »³⁹¹.

³⁸⁸ Extrait de l'entretien avec Bruno, le directeur du CPIE Loire-Anjou.

³⁸⁹ Extrait de l'entretien avec Bruno, le directeur du CPIE Loire-Anjou.

³⁹⁰ Extrait de l'entretien avec Frédéric, le directeur du CPIE Sèvre et Bocage.

³⁹¹ Extrait de l'entretien avec Bruno, le directeur du CPIE Loire-Anjou.

Elle doit aussi permettre, de renforcer la crédibilité des CPIE auprès de leurs partenaires locaux respectifs et dans la mesure du possible, de se rendre indispensables dans l'action locale sur la biodiversité et l'aménagement du territoire, comme le suggère cet extrait d'intervention :

« La formation sera réussie si on peut transmettre des leviers pour que les choses se passent bien sur vos territoires et pour pas que vous vous plantiez [...] de notre côté si le CPIE [Sèvre et Bocage] ne s'était pas emparé de la TVB, on n'aurait pas été identifié pour ça. Maintenant on est devenu incontournable sur le sujet »³⁹².

La formation est organisée en trois modules dont les objectifs ont été travaillés à l'aide de plusieurs méthodes pédagogiques (tableau n°18). Ces modules doivent alternativement aborder les dimensions cognitives, pratiques et stratégiques de l'action des CPIE sur le dispositif TVB. Le partage d'informations (par les échanges entre les professionnels sur « ce qui se fait ailleurs »), les mises en situation (par l'analyse cartographique, des sorties de terrain et lectures de paysage, des jeux de rôles) ou des rencontres organisées avec des élus vendéens permettent de montrer aux participants la diversité des approches possibles pour investir, à leur retour dans leur territoire, ce dispositif.

³⁹² Extrait de l'allocation de Frédéric, directeur du CPIE Sèvre et Bocage, prise en note lors de la formation.

Tableau n° 18: Le programme de formation de l'UNCPIE sur la TVB

	Jour 1 - Module 1	Jour 2 - Module 2	Jour 3 - Module 3
Intitulé	Les fondamentaux sur la Trame verte et bleue: ce qu'il faut connaître pour initier un projet	La mise en mouvement sur les territoires : méthodes et ressources pour mobiliser et impliquer les acteurs sur la TVB	La boîte à outil CPIE : pour mettre en place et accompagner un projet TVB
Objectifs	<p>Connaître et comprendre les différents dispositifs publics en faveur de la biodiversité.</p> <p>S'approprier la TVB, une politique publique entre préservation de la biodiversité, aménagement du territoire et paysage.</p> <p>Comprendre les possibilités des documents d'urbanisme pour la préservation de la biodiversité.</p> <p>S'approprier le langage des urbanistes et des agents des collectivités pour mieux travailler avec eux.</p>	<p>S'approprier les représentations des élus, des techniciens de collectivité et des acteurs du territoire sur la biodiversité pour mieux les sensibiliser et les impliquer.</p> <p>Être en capacité de s'appuyer sur le patrimoine naturel et paysager de son territoire pour sensibiliser et mobiliser à travers la lecture de paysage.</p> <p>Savoir valoriser et utiliser les méthodes de concertation et s'approprier les clés d'un dialogue territorial réussi au service d'un projet biodiversité partagé.</p> <p>Savoir présenter son « offre Trame verte et bleue » pour le territoire, et se positionner au regard des enjeux de biodiversité, des besoins, des acteurs et des compétences en présence.</p>	<p>S'approprier la méthodologie du réseau des CPIE d'élaboration d'une Trame verte et bleue.</p> <p>Connaître plusieurs méthodes d'identification des continuités écologiques.</p> <p>Etre en capacité d'accompagner un plan d'action TVB, de son élaboration à sa mise en œuvre.</p>
Méthodes employées	Retours d'expériences de CPIE référents. Apports d'intervenants extérieurs au réseau des CPIE : élus, agriculteurs, Direction départementale des territoires...	<p>Pratique de terrain : initiation à la lecture de paysage et utilisation comme outil de sensibilisation et d'appropriation de la biodiversité d'un territoire.</p> <p>Mise en situation pour s'approprier les réalités du dialogue territorial lié à la problématique biodiversité (jeu de rôles).</p>	« <i>Into the wild</i> » : mise en situation sur le terrain et élaboration d'un projet TVB à l'échelle communale puis échanges et débat avec les élus de la commune.

Les injonctions répétées de l'UNCPIE et les intermédiaires mis en place, en même temps qu'ils visent l'adhésion de ses structures adhérentes, rejoignent les constats faits par l'ULAMIR-CPIE. C'est d'ailleurs en bénéficiant plus avant des ressources mises à dispositions par le réseau national que l'ULAMIR-CPIE parvient à renforcer ses compétences et à en acquérir de nouvelles (par les brochures, les échanges, la formation, etc.). Autrement dit, c'est à travers ce processus de convergence de l'UNCPIE que l'ULAMIR-CPIE capitalise ses propres ressources pour faire de la biodiversité un projet local mobilisateur.

2. LA TRANSFORMATION DE LA BIODIVERSITE EN PROJET

Comme nous avons pu le voir, l'ULAMIR-CPIE s'engage sur la TVB à deux niveaux d'échelles : local, avec l'appel à projet et régional, avec le SRCE et le début de projet avec l'INRA. Cette section a pour objectif d'expliquer les processus qui guident les orientations choisies à chaque niveau d'engagement.

2.1. Les dispositifs locaux de sensibilisation à la TVB

Construire l'adhésion à une politique publique nationale

Pendant que les échanges débutent entre l'URCPIE, l'INRA et la Région au niveau du SRCE et que Florence G. s'intéresse aux formations dispensées autour de la TVB, l'action locale de l'ULAMIR-CPIE sur la biodiversité et les continuités écologiques a continué par l'intermédiaire d'un nouveau projet, intitulé « *Relier la nature en Pays de Morlaix* », déposé à la Région pour l'année 2014-2015. Ce projet fait explicitement suite au projet mené en 2011-2012 intitulé « *Besoins de réseaux éco-logiques* ». En 2014, le projet se réalise avec le soutien plus explicite de la Région. Le fait que le projet soit monté alors même que les échanges sont déjà engagés entre l'ULAMIR-CPIE, la Région (*via* le SRCE) et l'INRA lui permet d'être sélectionné en priorité par les services régionaux, eux-mêmes en attente de projets opérationnels concrets. Initialement, le projet vise à préparer l'arrivée du SRCE dans les mairies et anticiper sa « *prise en compte* », en janvier 2017. Plus largement, ce projet permet à l'ULAMIR-CPIE de présenter les actions envisagées pour favoriser, à titre expérimental, les continuités écologiques à l'échelle du Pays de Morlaix (61 communes). Le projet retenu permet d'obtenir 19 000 euros de la Région pour environ 120 jours de travail (ETP) répartis sur une année, mobilisant 1,5 salarié.

Ce projet succède à la première initiative sur le canton (8 communes) menée en 2011-2012 dont la réussite n'a pas été tangible, notamment auprès des élus, d'après Florence :

« L'idée en 2011 c'était vraiment d'y associer le canton à la préservation de la biodiversité, et à la circulation des espèces, puisqu'on commençait à parler des SRCE aussi c'était dans tout le démarrage du SRCE [...] ça m'intéressait vachement, de travailler avec les élus, de faire avancer ce côté trame verte et bleue,

à la fois avec les habitants, mais avec le territoire et d'être vraiment sur le canton de Lanmeur. Je trouvais que c'était vraiment chouette, donc on a vraiment fait quand même pas mal d'actions. Après les élus ça avait été un peu compliqué mais, je pense qu'ils voyaient pas encore bien la trame verte et bleue c'était quoi, et puis l'intérêt pour eux en fait. Et puis petit à petit depuis 2011, là on est en 2015, ils ont quand même entendu parler, et s'ils en ont entendu parler et qu'ils savent pas ce que c'est, ils sont plus intéressés pour nous accueillir et pour qu'on leur explique ce que c'est ».

Dans le nouveau projet, les actions présentées par l'ULAMIR-CPIE visent essentiellement à instaurer, chez les élus et chez les habitants, une meilleure connaissance de la biodiversité présente dans les espaces quotidiens et sa meilleure intégration dans les politiques locales, comme le préconisent les injonctions venant du niveau national par l'intermédiaire par exemple, des brochures éditées par l'UNCPIE³⁹³ ou même des discours officiels autour de la biodiversité³⁹⁴. L'intérêt porté à la biodiversité du quotidien renvoie à la notion de « nature ordinaire »³⁹⁵, désormais utilisée dans les énoncés des politiques publiques pour marquer l'opposition avec la politique de sanctuarisation qui a prévalu jusqu'à présent en termes de conservation : la seule mise en protection d'espaces considérés comme remarquables. Ces discours entreprennent justement de rendre la « nature ordinaire » remarquable aux yeux des usagers, par l'explicitation de processus invisibles mais quotidiens et proches dans l'espace. Ce faisant, ils tentent d'instaurer un lien de proximité entre les humains et les non-humains. Plus précisément, l'extension de l'idée de biodiversité à des espaces jusqu'alors considérés comme communs étend également sa gestion, non plus à quelques acteurs spécialisés mais à l'ensemble du champ social.

³⁹³ C'est le cas en particulier de la brochure éditée en 2005 et intitulée « *la nature ordinaire : comment impliquer les habitants et les acteurs des territoires en faveur de la biodiversité ? Quelques éléments de méthode* » (40 p.)

³⁹⁴ Nous pouvons citer en exemple le « Guide pour l'action », du Ministère de l'Ecologie édité en 2012 : *Dispositif de reconnaissance des engagements volontaires pour la SNB 2011-2020*, 102 p.

³⁹⁵ La nature ordinaire est souvent définie par des périphrases : « *une nature non protégée et proche* », « *une nature hybride* », « *un mélange de nature sauvage et domestique* », « *une nature imbriquée dans de nombreuses activités* », etc. (Mougenot, 2003). Sur le plan biophysique, K.J. Gaston & R.A. Fuller (2008) montrent qu'une diminution des abondances d'espèces communes peut avoir des impacts écologiques proportionnellement plus forts qu'une diminution d'espèces rares. Ces impacts seraient dus à l'importance des peuplements en termes d'abondance et de biomasse, et de ce point de vue, c'est la disparition de ces espèces qui modifierait le plus les structures des peuplements. Ces impacts mesurés en termes écologiques sont également pris en compte par l'économie, selon cette même logique quantitative. En effet, si la nature ordinaire regroupe les milieux et espèces les plus communs et abondants, ce serait elle qui fournirait le plus de ressources à l'humanité. De même, la nature ordinaire détient une valeur sentimentale. Cette conception véhicule l'idée que la nature est un patrimoine, auquel les acteurs accordent une valeur et qui doit être légué en héritage. En plus de quelques espèces de vertébrés exotiques très charismatiques, c'est bien aux espèces communes que les citoyens accordent une valeur. En Europe, le déclin du moineau domestique ou encore de l'abeille domestique est régulièrement médiatisé.

Au moment du dépôt du projet, l'équipe professionnelle de l'ULAMIR-CPIE se réunit à plusieurs reprises pour des séances d'échanges et de brainstorming afin de définir les actions à mettre en œuvre³⁹⁶. Ces discussions sont l'occasion de se remémorer les actions réalisées dans le passé autour de la biodiversité et de faire l'état des lieux des autres dynamiques en cours sur le territoire en lien avec la préservation de l'environnement. L'appel à projet TVB est également l'occasion de réintégrer et de valoriser auprès des financeurs régionaux ce qui a pu être entrepris, dans l'intervalle des deux projets, entre 2012 et 2014, sur la sensibilisation autour de la biodiversité et ne bénéficiant pas jusqu'alors du regard ou de l'intérêt de l'administration régionale. Ainsi, c'est à partir de ce contexte que de nouvelles actions sont engagées, reprenant des éléments déjà expérimentés, dans le but d'une part d'appuyer les initiatives déjà entreprises ou à se servir, d'autre part, des demandes formulées pour dimensionner les actions.

A partir de 2014, des actions sont réalisées à partir de dispositifs de sensibilisation qui ont pour ambition d'intéresser, dans un premier temps, l'ensemble des habitants à la préservation de la biodiversité. Après la proposition de plusieurs idées, ce sont finalement les dispositifs suivants qui sont mis en place sur le territoire (cf. pages suivantes) :

- mise en scène de sculptures d'animaux géants dans les espaces publics (parcs, rond-point, etc.) ;
- panneaux de signalisation détournés ;
- délimitation d'espaces de gestion naturelle alternative ;
- animations grand public.

Dans le cadre de cet appel à projets, l'ULAMIR-CPIE entreprend également d'enrôler les élus locaux dans une démarche de développement des trames dans les documents réglementaires autant que dans les pratiques quotidiennes. L'intéressement est initialement conçu à partir d'un cycle de formation reposant sur un diaporama, un quizz, des interventions en conseil municipal.

Tels qu'ils sont pensés par l'ULAMIR-CPIE, les dispositifs de sensibilisation sont prévus pour être installés sur les communes volontaires des 61 communes du Pays de Morlaix. Avant de tenter d'en mesurer la réussite, revenons sur les facteurs ayant conduit au choix de ces dispositifs.

Gribouille la grenouille et les panneaux de sensibilisation

L'idée de la fabrication d'une grenouille en résine prend forme au cours d'un temps de travail des salariés sur la mise en œuvre du projet TVB. Elle fait suite à une première

³⁹⁶ Ces temps d'échanges sont réguliers et organisés sous la forme de ce qui est appelé « réunions d'équipe ». Ils permettent à l'ensemble des salariés d'être non seulement tenus au courant des différents projets dont la gestion est souvent attribuée à un seul responsable mais aussi d'apporter des éléments de débat ou d'être force de propositions pour le développement des projets.

expérimentation de construction, par le plasticien de l'ULAMIR-CPIE, d'une coccinelle géante (Annabelle la coccinelle), utilisée lors du projet « *Besoins de réseaux éco-logiques* » en 2011-2012 (figure n°45).

Figure n°45 : « Annabelle la coccinelle » présentée sur un stand de sensibilisation à la biodiversité (marché de Locquirec (29) – Août 2012)



Cette idée de grenouille, en même temps qu'elle s'inscrit en continuité d'un projet préexistant, devait au départ alimenter la réflexion autour de la confection de « mascottes » ou silhouettes géantes destinées à être disséminées un peu partout sur le territoire, entretenant le mystère de leur apparition. Plus largement, cette idée de grenouille constitue le premier élément d'une campagne de sensibilisation construite autour de « *l'humour, du drôle, du décalé, du surprenant et du tape à l'œil* » pour interpeller, d'abord visuellement, les gens sur la question de la préservation de la biodiversité et en particulier sur la circulation des espèces³⁹⁷. La coccinelle en résine existant déjà, il s'agissait de trouver d'autres espèces que la plupart des gens aient déjà eu l'occasion d'observer ou à défaut d'apercevoir, pour les représenter en taille géante. Dans les discussions de travail sont tout de suite écartées les

³⁹⁷ Ce type de dispositif artistique a pu être observé plus récemment, avec une fausse baleine échouée en 2016 sur les quais de la Vilaine à Rennes et en 2017 sur les quais de la Seine à Paris, dans le but de sensibiliser à la faune marine et aux raisons de leur échouage (ce dispositif a été créé par l'association *Captain Bloomer*). Le mystère sur la véracité de l'installation est maintenu tout au long de la durée de l'exposition (quelques jours).

espèces considérées comme « nuisibles »³⁹⁸ pour les habitants d'un territoire rural agricole à l'image du renard, du sanglier ou encore du chevreuil. Le hérisson, la salamandre ou la grenouille, en revanche, sont des espèces que « *les gens aiment bien* », qui ne représentent pas de nuisance particulière pour les cultures et auxquelles on peut s'attacher sentimentalement. De plus, ce sont ces espèces qui localement, se font régulièrement écraser sur les routes, justifiant ainsi le fait que l'on puisse mettre en avant leur besoin d'être préservées par l'intérêt porté à leurs déplacements. La grenouille est en outre une espèce régulièrement utilisée dans les textes nationaux sur la Trame Verte et Bleue pour schématiser le cycle de vie des espèces ou même comme emblème.

Ces réflexions autour du choix des animaux sont rejointes par des considérations techniques nécessaires à leur fabrication. Il s'agit en effet de minimiser le coût de production tout en mettant à profit les ressources à disposition de l'ULAMIR-CPIE. Jean-Pierre, un salarié du CPIE, par ailleurs plasticien professionnel, propose ainsi de mettre à disposition une de ses anciennes sculptures utilisée dans le cadre de spectacles pour enfants représentant justement une grenouille, après qu'il ait pu la rénover³⁹⁹ (figure n°46).

³⁹⁸ Se dit d'une espèce animale dont la présence cause des dommages, en particulier à l'agriculture. Sur le plan réglementaire, ce sont les Décrets qui statuent sur les types d'espèces concernées et leurs modalités de régulation : décret n° 2012-402 du 23 mars 2012 relatif aux espèces d'animaux classés nuisibles modifié par le décret n°2016-115 du 4 février 2016 relatif à diverses dispositions cynégétiques.

³⁹⁹ Ce salarié embauché en contrat aidé entre 2011 et 2016 a pour mission d'apporter un soutien technique dans les actions menées par l'association. Il participe en particulier à la fabrication d'un outil pédagogique qui sera diffusé sur tout le territoire national, la « Boîte à Bâtir ». Cet outil fait l'objet d'une petite production artisanale en série qui se présente sous la forme d'une boîte en bois garnie de différents supports pour éduquer à l'habitat et à la construction écologique (<http://ecorce.educ-envir.org/wikini/ecorce/wakka.php?wiki=bab>).

Figure n° 46: Gribouille, la grenouille en résine



Dans la même logique et toujours à partir du travail de réalisation de Jean-Pierre, de grands panneaux de signalisation fictifs sont confectionnés pour être mis en place dans les communes (figure n°47):

- « Un hérisson peut en cacher un autre »
- « Cédez la passage aux salamandres »
- « Stop grenouille »
- « Circulation interdite aux voitures, réservée aux animaux »
- « Agence Animmobilier : recherche habitat »

Figure n° 47: Exemple de panneau de signalisation fictif



Il s'agit, selon le document présentant le projet de sensibilisation, « d'interpeller les habitants par des éléments décalés présents dans les bourgs et sur les lieux de passage quotidiens »⁴⁰⁰. L'objectif de ces dispositifs est de faire l'analogie entre les espaces de vie humains et non-humains et sont destinés à être temporairement installés dans des lieux fréquentés (centre-ville des bourgs, parcs à jeux, rond-points, chemins de promenade, etc.) ou sur différents lieux identifiés comme étant importants pour la biodiversité (vallée, mares, etc.) :

« L'idée c'est de faire réfléchir sans forcément donner toujours la réponse, mais que les gens se posent la question et se disent oui tiens eux-aussi ils ont besoin de circuler »⁴⁰¹.

Cela dit, cette idée de panneaux de signalisation reprend une initiative menée quelques années auparavant par un autre CPIE breton, le CPIE Val de Vilaine lors de son projet « Cédez le passage à la nature » (encadré n°17).

⁴⁰⁰ Extrait du projet de demande de financement déposé à la Région Bretagne en 2013.

⁴⁰¹ Extrait de l'entretien réalisé avec Florence.

Encadré n° 17 : Le projet « Cédez le passage à la nature » du CPIE Val de Vilaine (2011)

Le CPIE Val de Vilaine a porté un projet d'information et de sensibilisation à la TVB et aux corridors écologiques sur l'année 2011. Il a pris appui sur la mortalité des espèces animales locales (et non moins emblématiques, comme la loutre) causée par la circulation routière. Ce projet a engendré des actions sur l'ensemble du Pays de Redon à destination des citoyens, des agriculteurs et des élus (sorties en vélo et canoé-kayak « dans » les trames, conférences, soirées film et débat, concours et exposition photo, etc.). Le projet a été co-financé par l'Union Européenne dans le cadre du programme LEADER du Pays de Redon-Bretagne Sud, la Région Bretagne et les communautés de communes de Pipriac et du Grand Fougeray.



Illustration : R. Le Dorven

Ainsi, sur chacune des communes volontaires sont installés une grenouille géante, nommée *Rana Etonantus*⁴⁰² dicit « Gribouille la grenouille », « Annabelle la coccinelle » ainsi que cinq panneaux de signalisation humoristiques. L'objectif de ces installations éphémères représentant des espèces faunistiques communes doté d'un certain « capital-sympathie » est de créer la surprise et l'étonnement, afin de générer des questionnements chez les destinataires des dispositifs :

« Il y a la grosse grenouille et l'idée, une fois de plus, c'était de faire réfléchir les gens avec cette... le fait qu'ils la voient qu'ils se disent « tiens qu'est-ce qu'elle fait là celle-là ? »⁴⁰³.

Le mystère de la signification des dispositifs de sensibilisation est en outre entretenu par le fait qu'aucune indication visible n'explique la raison de leur présence dans les espaces

⁴⁰² « *Etonantus* » est un nom latin fictif construit à partir du mot « étonnant ».

⁴⁰³ Extrait de l'entretien réalisé avec Florence.

publics. Les principaux éléments explicatifs sont diffusés par l'intermédiaire d'articles de presse dans les jours qui suivent les installations (cf. chapitre suivant).

Le « carré de la biodiversité »

Ce dispositif, aujourd'hui utilisé dans plusieurs CPIE, est à l'origine initié par le CPIE du Périgord-Limousin en 2012. Il a pour objectif de déterminer un espace dont la surface équivaut au moins à 1m² qui sera réservé pour le développement de la biodiversité (figure n°48).

Figure n° 48: Logo du dispositif « un carré pour la biodiversité »



Le principe consiste à laisser une portion d'espace en libre évolution sans que les cycles de la faune et la flore ne soient interrompus ou orientés par des activités anthropiques c'est à dire sans qu'il ne soit tondu, arrosé, ou traité chimiquement par l'apport de pesticides ou d'engrais. Cet espace est toutefois destiné à être fauché une fois par an a la fin de l'été, après floraison. Idéalement, l'espace doit être préservé sur plusieurs années afin d'observer les évolutions.

La signature d'une charte d'engagement (annexe n°7) avec les écoles, les collectivités, les entreprises ou les particuliers volontaires permet de formaliser la mise en place du dispositif de sensibilisation. Les signataires reçoivent un kit de communication comprenant un panneau signalétique à poser devant l'espace délimité, un *flyer* explicatif ainsi qu'un autocollant. Le panneau signalétique permet de communiquer auprès des voisins ou des passants. Il permet d'informer sur les raisons de la mise en place d'un espace non-fauché.

La délimitation d'un espace non-fauché doit par ailleurs permettre l'observation naturaliste, transformé en « *petit paradis des fleurs sauvages et des papillons* »⁴⁰⁴. Les signataires de la charte s'engagent ainsi à observer la biodiversité sur leur carré et à transmettre leurs données. Plus précisément, les participants sont invités à observer les espèces faunistiques et floristiques qui s'y développent et y transitent. A cet effet, des animations ont été organisées pour permettre de reconnaître les espèces présentes, notamment les papillons et la flore des jardins. Des informations pouvaient également être envoyées par mail sur les espèces observables aux différentes périodes de l'année.

Pour inviter les publics à observer l'évolution du Carré, les CPIE s'appuient sur différents protocoles d'observation et de sciences participatives, produits par le Muséum national d'Histoire naturelle et ses partenaires (Vigie-nature) ou des partenaires régionaux tels les Conservatoires botaniques nationaux dont la production de connaissance naturaliste est une de leur mission. Le principe des sciences participatives est d'impliquer les citoyens, dans le suivi et la conservation des espèces qui les entourent. Suivant des protocoles d'inventaire et de suivi standardisés, chaque citoyen prend en charge un espace, dans lequel il dénombre et suit un cortège d'espèces bien particulier⁴⁰⁵. La mise en place de « Carrés pour la Biodiversité » contribue ainsi, d'après les brochures de présentation, « *aux inventaires et suivis naturalistes pour faire avancer la connaissance scientifique* ». D'autres dispositifs, élaborés par différents CPIE, ont également incités l'ULAMIR-CPIE à réaliser des inventaires participatifs⁴⁰⁶. Les données recueillies sont ensuite transmises aux organismes de sciences participatives ou aux associations compétentes (Bretagne Vivante, Groupe Mammalogique Breton, Ligue de Protection des Oiseaux, GRETIA) de façon à ce qu'elles puissent amender les atlas régionaux de la biodiversité.

⁴⁰⁴ Expression tirée de la brochure *ad hoc*.

⁴⁰⁵ Le programme Vigie Nature, porté par le Muséum d'Histoire Naturelle est animé par des associations et mis en œuvre grâce à des réseaux d'observateurs volontaires.

En s'appuyant sur des protocoles simples et rigoureux, il propose de contribuer à la recherche en découvrant la biodiversité dans les espaces du quotidien (oiseaux, papillons, chauves-souris, escargots, insectes pollinisateurs, libellules, vers-luisants, etc.). Plus récemment, le dispositif « Les Sauvages de ma rue » permet l'observation de la flore urbaine. Il existe également des dispositifs de sciences participatives sur la biodiversité marine et littorale des façades atlantique et méditerranéenne mis en place par l'association Planète Mer en partenariat avec le MNHN.

⁴⁰⁶ C'est le cas du dispositif « *Un dragon dans mon jardin !* », initié par le CPIE du Cotentin en 2004 est aujourd'hui animée et adaptée par de nombreux CPIE aux exemples des actions telles que "l'Observatoire des amphibiens en Massif central" et "Un Dragon dans mon Jardin en Pays de la Loire". Cette opération est parfois étendue aux recensements et à l'étude des reptiles, tel que conduit par l'Union régionale des CPIE du Nord-Pas de Calais ou l'Union régionale des CPIE de Basse-Normandie. Ce dispositif vise la préservation des espèces d'amphibiens par l'observation et la collecte d'informations. En répondant à l'avis de recherche lancé par le CPIE, les habitants sont conseillés sur les modes de gestion (de mares, de zones proches de cours d'eau...) favorables à ces espèces. A cette occasion, les CPIE récoltent des données d'observation sur des espaces habituellement inaccessibles ou peu répertoriés, qu'ils adjoignent aux leurs pour contribuer aux inventaires et aux suivis régionaux et nationaux.

Dans le projet de l'ULAMIR-CPIE, le dispositif « Carré de la Biodiversité » est d'abord choisi pour sa simplicité de mise en œuvre, simplicité dont il est estimé par les professionnels qu'elle facilitera l'adhésion au dispositif. L'ensemble des chargé(e)s de mission connaissent l'existence de ce dispositif depuis plusieurs années, soit par la rencontre directe avec ses « créateurs » ou de ses utilisateurs lors de moments d'échanges impliquant les CPIE (réunions téléphoniques, assemblées générales, rencontres nationales entre CPIE) mais également par l'intermédiaire de la page web dédiée au dispositif⁴⁰⁷. Depuis quelques temps, les professionnels de l'ULAMIR-CPIE attendaient, d'après Florence, le « *bon moment pour lancer l'opération* ». La politique de la TVB leur donne l'occasion de mettre à profit cet outil de sensibilisation pour la première fois sur leur territoire d'action. Ce dispositif est notamment choisi en raison de l'existence préalable de toute une infrastructure de communication visant à sa promotion (site internet, nom déposé, etc.), offrant ainsi la possibilité de communiquer facilement par différents intermédiaires (dépôt de *flyers* sur les marchés ou dans les supermarchés, mailing, relais du dispositif sur le site web de l'association) et de créer des liens avec d'autres dispositifs existants et également créés puis diffusés par le réseau des CPIE⁴⁰⁸.

La mise en place de carrés dans les communes est également utilisée pour sensibiliser les élus, les services techniques communaux et les habitants aux pratiques d'entretien respectueuses de l'environnement comme par exemple la gestion différenciée⁴⁰⁹. Il permet ainsi d'établir des liens avec d'autres dispositifs nationaux, au sein desquels les communes sont désormais obligées de rentrer. C'est le cas par exemple du programme « zéro phyto »⁴¹⁰. En tant que dispositif permettant de mieux connaître certaines plantes jugées « indésirables » et la faune qui y est associée, le « carré de la biodiversité » constitue d'autre part un moyen stratégique pour les communes de valoriser leur action dans ce domaine :

« Et puis eux ça leur plaît aussi parce que de toute façon ils savent pas comment faire pour, pour gérer tout l'entretien en zéro phyto enfin... Y'a un moment ça les aide aussi à communiquer »⁴¹¹.

⁴⁰⁷ Page web accessible par le lien URL suivant : <https://uncarrepourlabiodiversite.jimdo.com/>

⁴⁰⁸ C'est le cas par exemple du dispositif « *Bienvenue dans mon jardin* », également mis en place par le réseau des CPIE en 2012, qui vise à encourager les particuliers à se tourner vers un jardinage sain et respectueux de l'environnement. Durant tout un week-end des jardins privés de particuliers sont ouverts au public et les propriétaires sont là pour échanger sur leurs techniques, mais aussi sur leur prise de conscience et leur choix d'un jardin au naturel.

⁴⁰⁹ La gestion différenciée est une façon de gérer les espaces verts en milieu urbain qui consiste à ne pas appliquer à tous les espaces la même intensité ni la même nature de soins.

⁴¹⁰ Les évolutions législatives et réglementaires de ces dernières années ont eu pour objectif de réduire l'usage des pesticides chimiques sur les espaces publics. Avec le vote par l'Assemblée nationale, le 23 janvier 2014, de la loi interdisant l'usage de pesticides dans les espaces verts publics à partir de 2020, un des objectifs posé par le Grenelle de l'Environnement en 2007 dispose d'un calendrier et d'un cadre législatif. Plus récemment, la loi de transition énergétique a supprimé leur emploi depuis le 1^{er} janvier 2017. Dans ce contexte, toutes les collectivités territoriales doivent faire évoluer leurs pratiques.

⁴¹¹ Extrait de l'entretien réalisé avec Florence.

Ce dispositif ainsi que les autres précédemment décrits sont également explicités de manière plus détaillée lors des interventions de Florence dans les conseils municipaux.

Les interventions dans les conseils municipaux

Le choix d'intervenir dans les conseils municipaux de l'ensemble des communes fait suite aux quelques entrevues obtenues avec des élus lors du projet précédent en 2011-2012. Ce choix traduit la volonté de l'ULAMIR-CPIE de systématiser et de renforcer les relations avec les équipes municipales sur la biodiversité, en prenant cette fois appui sur un dispositif concret de politique publique. Au début du projet, les échanges portent sur la manière de sélectionner les communes destinataires de l'action de sensibilisation. Il est évoqué la possibilité de « zoomer » la carte du SRCE pour tenter d'identifier les zones « à enjeux » et ainsi de s'adresser prioritairement aux communes concernées par ces zones⁴¹². Si le souhait de l'équipe professionnelle est de fournir une information à l'ensemble des 61 communes du Pays de Morlaix, se pose la question de la personne à contacter (maire, élu à l'environnement ou à la jeunesse, etc.) et de la forme que les échanges doivent prendre (formation ou organisation de journées d'échanges entre les élus et les techniciens, etc.). Mais finalement, les communes qui sont visées en priorité sont celles en train ou proches de réviser leur Plan Local d'Urbanisme (PLU)⁴¹³, considérées comme davantage enclines à recevoir des informations au sujet de la biodiversité que d'autres. Cette période de révision est donc l'occasion pour l'ULAMIR-CPIE d'amener les élus à opérer des changements, éventuellement règlementaires, en faveur de la biodiversité. La priorité d'intervention donnée à ces communes renvoie au contenu juridique du dispositif de la TVB, imposant la *prise en compte* des trames identifiées dans les documents d'urbanisme locaux. Mais pour que cette *prise en compte* ne soit pas que « chiffon de papier », il s'agit de rentrer dans un processus de mobilisation des élus afin d'obtenir leur engagement et formuler des objectifs ambitieux, comme ce que peuvent souhaiter Aurélie et Adeline, respectivement chargées de mission de la Région et de la DREAL :

« Ah mon idéal c'est qu'on ait vraiment des verrous territoriaux avec les SCOT qui soient excellents sur leur volet trame verte et bleue, avec des bureaux d'étude complètement à la page avec sur ce que doit contenir ou pas un projet en faveur de la TVB, et puis des services instructeurs derrière rodés quoi. Enfin que toute la chaîne soit maîtrisée et surtout qu'on ait vraiment des interlocuteurs biodiv sur

⁴¹² Le zoom de la carte du SRCE est toutefois déconseillé. Il peut servir de « point de départ » à un diagnostic local mais n'est pas opérationnel en l'état. Autrement dit, la carte du SRCE doit être complétée ou modifiée à partir d'une analyse locale des données, des processus et des dynamiques afin de déterminer une Trame Verte et Bleue véritablement territorialisée.

⁴¹³ Cette procédure de révision intervient tous les dix ans et permet une refonte du PLU. Elle s'apparente à une ré-élaboration.

tout le territoire en Bretagne. Si vraiment on avait des aménageurs qui étaient un peu plus motivés sur la biodiversité ce serait bien »⁴¹⁴.

« Y'a une grosse pression politique sur l'eau qui fait que les choses on a l'impression qu'elles avancent malgré tout, en termes d'organisation en tout cas et de structuration des acteurs. Pas forcément dans les faits sur l'amélioration de la qualité de l'eau mais en tout cas y'a eu cette prise de conscience et cette prise de responsabilité qu'on ne connaît pas encore sur la biodiversité. C'est vraiment enfin moi je trouve que c'est un sujet qui est sous-traité quoi. Et que dans l'idéal, j'aimerais, comme l'eau comme d'autres sujets, que la biodiversité soit en fait soit une des briques de l'aménagement du territoire quoi. C'est une brique de l'aménagement du territoire quoi, et qui peut servir d'autres causes comme le tourisme comme le développement économique comme voilà. Qu'on arrête d'opposer TVB et agriculture, TVB et urbanisme enfin je pense que biodiversité en tout cas ouais. Non les SCOT en tout cas ce serait vraiment la réussite. De réussir la bonne mise en œuvre de la TVB pour moi c'est réussir à territorialiser l'exercice quoi »⁴¹⁵.

Parallèlement aux discours institutionnels, le choix de contacter les communes par l'intermédiaire de leurs documents d'urbanisme est renforcé par la participation de Florence à la formation de l'UNCPIE en Vendée à l'été 2014. Initialement, en effet, les chargé(e)s de mission de l'ULAMIR-CPIE ne sont pas spécialistes du montage technique des documents d'urbanisme, leur seule expérience est d'avoir contribué à l'organisation d'un atelier participatif dans le cadre de la première version du PLU d'une autre commune du canton, Guimaëc. Mais une des mises en situation proposées durant la formation, un jeu de rôle, suscite plus particulièrement l'intérêt de Florence. Le jeu de rôles permet en effet d'aborder les aspects stratégiques de l'action des CPIE. Dans l'exemple proposé lors de la formation, le jeu de rôles met en scène la rencontre entre une délégation d'un CPIE (administrateur et salariés) et deux élus d'une commune pour discuter de l'état d'avancement du PLU. Le jeu de rôles consiste plus particulièrement à la construction d'un argumentaire destiné à déconstruire les craintes ou aprioris des élus locaux sur la TVB, extrapolés à partir des différents échanges de terrain menés par les professionnels. Son objectif principal est de développer les compétences relationnelles des professionnels en travaillant sur le vocabulaire utilisé, les attitudes jugées appropriées tout en suggérant des types d'arguments à mobiliser (tableau n°19). Il s'agit avant tout de déconstruire les préjugés que pourraient avoir les décideurs locaux sur le dispositif (inutilité, complexité, coût, etc.) en valorisant les aspects pragmatiques de la biodiversité (liés aux services écosystémiques notamment) ou en proposant des solutions pratiques (animations de terrain, création d'espaces propices aux

⁴¹⁴ Extrait de l'entretien avec Adeline, la chargée de mission de la DREAL pour la mise en place du SRCE.

⁴¹⁵ Extrait de l'entretien avec Aurélie, la chargée de mission de la Région Bretagne pour la mise en place du SRCE.

échanges de points de vue, etc.). Pour toutes ces raisons, le jeu de rôles est un exercice de traduction en lui-même. C'est ainsi à partir des habiletés développées lors de la formation que l'argumentaire de l'ULAMIR-CPIE autour de la TVB s'oriente encore plus clairement autour de la révision des PLU.

Tableau n° 19: L'intéressement des élus par la construction d'un argumentaire
(jeu de rôles proposé lors de la formation de l'UNCPPIE sur la TVB)

Préjugé	Difficultés constatées	Conseils et suggestions pour résoudre ces difficultés	Propositions d'action	Attitudes
« La TVB, c'est incompréhensible ! »	Trop grande technicité des termes. Trop abstrait. Manque de connaissances naturalistes, urbanistes et juridiques.	Sortir de l'approche technico-scientifique peu adaptée au public non-spécialiste. Sortir des cartes et autres documents. Introduire une approche plus sociale et politique, basée par exemple sur la multifonctionnalité de la TVB.	Rendre la TVB concrète en allant sur le terrain. Organiser une lecture de paysage.	Compréhension Empathie Reconnaissance
« La TVB ça ne sert à rien, il y a déjà plein de lois environnementales »	Question de la biodiversité non-prioritaire par rapport à d'autres enjeux locaux. Doutes sur l'efficacité d'un dispositif supplémentaire. Lourdeur réglementaire et administrative.	Nuancer la dimension réglementaire. La TVB permet l'articulation entre des politiques sectorielles complémentaires (aménagement, territoire, agriculture, urbanisme, environnement).	La plantation de haies peut contribuer à une agriculture plus fonctionnelle, au bénéfice des agriculteurs. La TVB offre l'opportunité d'améliorer l'attractivité du territoire et le cadre de vie des habitants, de lutter contre les effets du changement climatique.	
« La TVB est source de tensions »	Crainte d'une inadéquation entre la cartographie et la réalité de terrain. Peur des conflits entre acteurs.	Déconstruction des visions négatives en créant le débat le plus en amont possible des projets.	Inviter largement les acteurs concernés de près ou de loin par la biodiversité.	
« La TVB, on ne sait pas comment la mettre en œuvre, il n'y a pas de méthode »	L'absence de directive claire engendre des incertitudes sur l'identification des continuités écologiques.	S'inspirer des méthodes scientifiques existantes pour identifier les continuités. Favoriser le dialogue entre acteurs pour faire émerger des projets.	Devenir un territoire pionnier, servant d'exemple aux autres.	
« La TVB, ça coûte cher ! »	Incertitudes et réticences face aux coûts engagés (diagnostic territorial, achat de foncier, aménagements, etc.).	Utiliser l'argument des gains et des réductions économiques liés aux mesures environnementales mises en place.	Renseigner les acteurs sur les financements mobilisables. Chiffrer l'intervention potentielle du CPIE.	

Les animations auprès du « grand public »

L'implication des habitants dans les actions d'animation de la vie locale est le cœur de métier de l'ULAMIR-CPIE. C'est en effet « pour » mais aussi « avec » les gens que la plupart des actions de l'association sont pensées et entreprises, et ce depuis ses débuts en 1974. Dans le cas de la biodiversité, cette implication s'est progressivement formalisée au cours des années 2000, à partir du moment où l'association s'implique elle-même davantage dans l'intervention de gestion sur les milieux naturels environnants (cf. chapitre 6). La biodiversité a tendance à remplacer les autres terminologies de « nature » ou « environnement » dans les contenus d'animation, qu'ils visent les enfants ou les adultes. Cette question de l'implication des habitants dans la préservation de la biodiversité est largement véhiculée dans les discours globaux produits par les responsables politiques nationaux, l'Union Européenne et même par les acteurs socio-économiques.

L'exhortation à la prise de conscience des citoyens est devenue de plus en plus prégnante au fil des années 1990 : les messages se sont multipliés pour souligner qu'ils ne sont plus censés ignorer les problèmes d'environnement. Dans la problématisation qui s'est construite, ils se sont même vus attribuer une co-responsabilité dans la création de ces problèmes et donc, logiquement, dans la mise en œuvre de solutions pour les résoudre (Rumpala, 2009). Ainsi, au sein d'un fil argumentaire composé d'un large assemblage discursif tentant de sensibiliser aux enjeux environnementaux ont ainsi pris forme des invitations plus ou moins pressantes à réfléchir aux conséquences des pratiques humaines sur les milieux. L'érosion de la biodiversité, portée à l'agenda public de l'ensemble des gouvernements nationaux sous l'angle de la responsabilisation (Granjou et al., 2010 ; Rumpala, 2010), est un des problèmes ciblés par les argumentaires. Des leviers d'action sont donc recherchés pour développer des propositions opérationnelles et déboucher sur des politiques pertinentes. En 2010, dans le cadre de « l'année internationale pour la biodiversité », la direction générale de l'environnement de la Commission européenne publie un recueil « 366 gestes pour la biodiversité » dans le cadre de la campagne « Biodiversité : on est tous dans le même bateau »⁴¹⁶. Le développement des sciences participatives constitue un autre indicateur de cette responsabilisation envers la biodiversité (Cohn, 2008). La préservation de la biodiversité est également reprise, par exemple, par les enseignes de jardineries (Magasin Vert, Jardiland, etc.) par la promotion de pratiques de jardinage plus respectueuses de la biodiversité (le « jardinage au naturel »). Avec cette reprise par la grande distribution spécialisée, la dynamique d'intéressement gagne un relais supplémentaire et c'est le même programme de gouvernement qui finit par se retrouver porté par les acteurs économiques fournissant les principaux lieux de la consommation, dont les impacts sont pourtant souvent dénoncés par les réseaux militants.

⁴¹⁶ Recueil disponible à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/environment/nature/info/pubs/docs/brochures/biodiversity_tips/fr.pdf

Dès 2005, l'UNCPIE édite un guide intitulé « *la nature ordinaire : comment impliquer les habitants et les acteurs des territoires en faveur de la biodiversité ? Quelques éléments de méthode* », co-écrit par les membres de la commission biodiversité de l'UN et destiné à l'ensemble des autres CPIE. A cette période, donc avant le Grenelle et la formalisation de la politique publique de la TVB, l'UNCPIE a déjà intégré les préconisations sur la mobilisation individuelle et collective autour de la biodiversité, y compris « ordinaire », contenues dans la Stratégie Nationale de la Biodiversité (SNB), adoptée l'année précédente. L'objectif de ce guide est de porter à connaissance les actions de sensibilisation menées par les CPIE sur cette question à ceux qui souhaiteraient développer leurs compétences dans ce domaine tout en mobilisant les acteurs locaux, et notamment les habitants. Dans cet objectif, il y est plus particulièrement mentionné que « *le plus souvent, un exemple de terrain, un cas concret, sert de support à l'animation, par une entrée, qui n'est pas forcément celle de la biodiversité. Cet ancrage dans la réalité est un moyen efficace de toucher le grand public, car la biodiversité au quotidien est plus facile à appréhender, qu'un concept général et global. On peut ainsi recommander de toucher le grand public dans son espace de vie (collège, jardin, etc.) ou dans son activité (agriculteurs, enseignants, etc.)* »⁴¹⁷.

Au début du projet local sur la Trame verte et Bleue en 2014, cet ancrage des actions et des animations dans la vie quotidienne des gens est ressorti comme un point important pour l'équipe professionnelle de l'ULAMIR-CPIE. De nombreuses idées sont évoquées, faisant référence le plus souvent à des expériences déjà tentées ou à des dispositifs connus par ailleurs. L'idée, par exemple, des « chantiers-citoyens » (nettoyer les lavoirs, re-crée des mares, débroussailler des sentiers) doit permettre aux habitants de s'impliquer concrètement pour la biodiversité dans sa commune. La création d'un jeu de rôles, inspiré de ce qu'a déjà pu faire une association comme Bretagne Vivante (se mettre dans la peau d'une espèce animale et essayer de se déplacer aux alentours) est envisagée comme un bon moyen pour sensibiliser les habitants à la question de la circulation (spécificités, obstacles à franchir, etc.) tout en y adossant une dimension ludique. La réédition d'animations ayant bien fonctionné, comme les « animations-flash » auprès des centres de loisirs, est également évoquée lors des premiers « brainstorming ». Mais d'autres éléments sont pris en compte dans la réflexion, comme les demandes spécifiques des communes à l'ULAMIR-CPIE ou les projets déjà en cours sur le territoire. La commune de Lanmeur a, en effet, dans les semaines précédant le montage de projet, sollicité l'association pour mettre en place des hôtels à insectes sur certains de ces espaces publics et pour restaurer un muret en pierres sèches, occasion à la fois de mettre en place un chantier participatif avec les habitants et de les sensibiliser aux micro-habitats que peut offrir ce type d'ouvrages. Il est également évoqué la possibilité d'intégrer ou de réorienter des projets en cours : la création d'un sentier pédagogique sur une commune voisine, coordonné par les étudiants du lycée agricole voisin serait en effet l'occasion d'y mettre à disposition le sac à dos « Sortir dehors » (cf. chapitre 6) ; les formations sur le paillage et le compostage organisées par Morlaix Communauté seraient

⁴¹⁷ Extrait du guide p. 9

aussi l'occasion d'y intégrer des éléments sur la préservation de la biodiversité dans son jardin. Pour un des responsables de l'ULAMIR-CPIE à cette période, « *il faut qu'on dimensionne aussi le projet TVB en fonction de ça* ». D'une manière générale, les idées pour mobiliser les habitants sont au départ, assez nombreuses. Elles résultent à la fois d'inspirations propres et du recyclage de certaines expériences tout en tenant compte des attentes des collectivités locales afin d'inscrire le projet dans la réalité sociopolitique locale.

Le travail de sensibilisation

C'est en suscitant des émotions de l'ordre de la surprise, de l'étonnement et de la convivialité (par les installations temporaires et incongrues, par les animations autour d'un dispositif de suivi) que le processus de changement est recherché. Plus généralement, le corpus de dispositifs de sensibilisation déployé sur les communes doit susciter l'enthousiasme et permettre la mobilisation autour de la biodiversité. L'ensemble de ces dispositifs ont pour principal objectif de donner envie aux acteurs locaux de s'intéresser aux milieux qu'ils côtoient ou qu'ils pratiquent quotidiennement pour, selon Florence, « *accrocher les gens avec différentes possibilités* » :

« On a pensé à toute cette communication dans les communes, avec des gros animaux des panneaux un peu sympathiques rigolos, et de faire le lien toujours avec le bulletin communal, le site internet, la presse, pour informer, et aussi proposer des sorties et des chantiers. L'idée c'est de faire des actions concrètes avec les habitants pour qu'ils aient envie de s'impliquer dans leur commune et de mieux connaître en fait la biodiversité de leur commune. L'idée c'est que les habitants s'impliquent sur leur commune fassent quelque chose pour la biodiversité dans, au sein de leur commune quoi. Et qu'ils réapprennent à connaître les endroits, qu'ils aient envie de faire quelque chose pour la commune »⁴¹⁸.

Alors que les dispositifs experts invitent les publics auxquels ils s'adressent à une réaction contenue et différée, soumise à des procédures codifiées à priori et imperméables aux élans affectifs, les dispositifs de sensibilisation visent, d'une part, à rendre « sensible » c'est-à-dire perceptible, visible, digne de préoccupations morales ou politiques, un problème qui ne l'était préalablement pas (l'érosion de la biodiversité ordinaire et la circulation des espèces) et d'autre part, à rendre sensibles les individus interpellés afin qu'ils deviennent attentifs, réceptifs, portés à s'émouvoir et prompts à réagir (Traïni & Siméant, 2009). Le dispositif de sensibilisation peut être défini comme l'ensemble des supports matériels, des agencements d'objets, des mises en scènes, que les acteurs déploient afin de susciter des réactions affectives qui prédisposent ceux qui les éprouvent à soutenir la cause défendue (Traïni, 2015). Lorsqu'ils recourent à des dispositifs de sensibilisation, les acteurs sociaux s'efforcent de prescrire des émotions censées favoriser le ralliement à leur cause (Traïni,

⁴¹⁸ Extrait de l'entretien réalisé avec Florence.

2011). Mais ces dispositifs sont aussi des projets stratégiques à part entière, s'adressant aux institutions locales mais aussi aux institutions régionales, détenant des ressources politiques et financières incontournables. Les appels à projets régionaux constituent par exemple un cadre propice pour l'ULAMIR-CPIE de concilier ses idées propres avec d'éventuelles demandes locales tout en rendant le projet compatible avec les exigences et critères mis en place par l'organisme financeur. Si bien souvent, le projet déposé se trouve modifié au cours de sa réalisation par l'abandon ou l'ajout d'actions spécifiques, chaque proposition d'action, comme les dispositifs de sensibilisation, doit pouvoir montrer qu'il y a des choses qui se réalisent dans les territoires. Leur reconnaissance auprès des financeurs en dépend de manière déterminante.

2.2. Le projet régional entre l'INRA et l'URCPIE

Les discussions entre les CPIE bretons

Quand l'idée d'un projet commun prend forme en 2013 entre J. Baudry et Jean-Pierre, le directeur du CPIE Baie du Mont Saint Michel, il est d'abord convenu que ce projet puisse associer l'ensemble des CPIE bretons et prendre une dimension régionale. La demande de J. Baudry est considérée comme une opportunité immanquable par les CPIE de favoriser les échanges entre le milieu scientifique et le monde de l'Education à l'Environnement. Cet intérêt pour la demande l'INRA rejoint notamment l'implication préalable des CPIE, depuis une dizaine d'années, dans d'autres réseaux scientifiques comme le MNHN, le GRETIA ou encore la Société Herpétologique de France ou le Groupe Mammalogique Breton (GMB) sur des protocoles de sciences participatives. Il n'en reste pas moins que la rédaction du projet, prise en charge par les deux chargés de mission du CPIE de Brocéliande et du CPIE de la Baie du Mont Saint Michel est l'occasion de soulever de nombreuses questions de la part de l'ensemble des bénévoles et professionnels des autres CPIE sur les modalités de leur implication.

Les discussions portent principalement sur la contribution des CPIE dans la diffusion des connaissances scientifiques produites par l'INRA. Cette demande initiale questionne les CPIE en ce qu'elle leur fait craindre une instrumentalisation de leurs compétences professionnelles au service de connaissances qu'ils maîtrisent par ailleurs imparfaitement, comme l'exprime Cédric, chargé de mission au CPIE de Brocéliande lors de l'Assemblée Générale de l'URCPIE en Février 2015 à Concoret (Ile et Vilaine) :

« Je pense qu'il faut qu'on travaille vraiment les objectifs du projet et qu'on arrive à savoir ce que l'INRA attend de nous. Nous, on n'est pas « VRP » d'une boîte de cartographie pour dire à l'élu ce qu'il faut faire dans le cadre de son PLU, on est dans notre mission historique, et quotidienne, d'éducation et de sensibilisation d'un acteur fut-il paysan, élu, citoyen, à autre chose que le nom d'une espèce ou le nom d'un écosystème c'est de dire que ça fonctionne ensemble, ça bouge, même les plantes bougent le long des lisières de forêt des berges de cours d'eau, etc. voilà bref

d'amener, dans nos pratiques, un peu plus d'écologie du paysage puisque c'est son nom. L'INRA est un organisme extrêmement tentaculaire, historiquement ça a été la révolution agricole et l'intensification. Maintenant ce labo-là on peut lui faire confiance je pense sur le côté voilà. Maintenant qu'il y a des fins stratégiques, ils ont besoin d'appliquer leurs recherches et ils veulent des bras de leviers pour, comme nous, pour aller vers les paysans, les élus locaux et les citoyens, pour concrètement sensibiliser à la TVB quoi. Après nous on va sensibiliser les territoires sur la notion scientifique et écologique quoi. Et avec plein de techniques, avec plein de postures d'accompagnement tout ça, mais on n'est pas des VRP avec une valise »⁴¹⁹.

Cette crainte et relative méfiance quant à une éventuelle instrumentalisation est néanmoins tempérée par les expériences respectives de Fabien, directeur du CPIE de Belle Ile en Mer et d'un des administrateurs du CPIE de Brocéliande, qui connaissent déjà J. Baudry et son laboratoire pour avoir respectivement été l'étudiant puis chargé de recherche et collègue de l'intéressé. Si l'indépendance « morale » des CPIE ne semble pas être menacée pour la plupart des bénévoles et salariés réunis lors de cette AG, ce sont surtout les questions de la disponibilité en temps de certains CPIE qui sont soulevées⁴²⁰. Toutefois, les discussions internes sur le bien-fondé de l'engagement des CPIE bretons à partir de la demande de l'INRA sont renforcées à partir des attentes des opérateurs du SRCE, la Région et la DREAL. En effet, le SRCE étant en pleine élaboration à cette période et la Région étant pressentie pour être le financeur majeur du projet en construction, les CPIE entreprennent de partager leurs réflexions avec l'administration régionale à partir de 2014 dans l'hypothèse éventuelle que le projet pourrait s'élargir à d'autres objectifs que celui du transfert des connaissances scientifiques.

Les discussions avec l'administration régionale

Lorsque le projet est présenté pour la première fois l'administration régionale (c'est-à-dire aux techniciens de la Région et de la DREAL) entre fin 2013 et début 2014, il est accueilli favorablement pour deux raisons. D'une part, le projet se présente au moment même où les questions de l'opérationnalisation du SRCE dans les communes bretonnes commencent à être formalisées dans un document devant établir les orientations d'actions pour appliquer la politique de la TVB en Bretagne, le Plan d'Actions Stratégiques (PAS). Ainsi, au moment où le projet collaboratif prend forme entre l'URCPIE et l'INRA, le contexte régional est favorable à toutes les expérimentations qui pourraient favoriser la mise en place de la politique de la

⁴¹⁹ Extrait de l'entretien réalisé avec Cédric, chargé de mission au CPIE de Brocéliande, partie-prenante du projet régional mené avec l'INRA.

⁴²⁰ C'est notamment le cas du CPIE Val de Vilaine qui mis plusieurs mois à se décider pour allouer du temps de travail salarié au projet porté par l'URCPIE, auquel il finira par renoncer. Le CPIE de l'Elorn est également hésitant du fait d'importantes difficultés financières (il sera finalement contraint de déposer le bilan au cours de l'année 2016).

TVB. La deuxième raison pour laquelle le projet entre l'URCPIE et l'INRA est accueilli favorablement par la Région renvoie aux conditions de participation des CPIE au processus d'élaboration du SRCE. L'Union Régionale des CPIE, au nom des six CPIE bretons encore en activité à cette période, a été active dans les ateliers de conception du SRCE. Le rôle « conciliateur » et « facilitateur » des CPIE a d'ailleurs été reconnu et apprécié par les services de l'Etat, qui trouvaient chez les salariés des CPIE, notamment l'un d'entre eux, des qualités qui correspondaient à leurs attentes :

« L'URCPIE a été très contributrice dans l'élaboration du schéma quoi. C'est qu'ils sont pas arrivés avec un truc très figé, ils sont vraiment arrivés pour discuter, et que ça réponde bien aux attentes régionales, et aux besoins du schéma. Déjà leur connaissance de naturalistes parce que mine de rien c'est quand même avant tout de très bons naturalistes, et on en avait besoin notamment au début pour fonder scientifiquement et écologiquement nos travaux. Puis après je dirais qu'ils ont vachement joué le jeu, je pense à un là qui me vient en tête il est super mais il y en a d'autres, je pense que lui c'était le plus présent, ils ont vachement joué le jeu dans les systèmes d'animation. En fait à chaque fois qu'on faisait des ateliers à un moment donné, on a été amené à se répartir en petits groupes de travail, vous savez de façon assez classique et du coup c'était basé sur des échanges entre des gens de sensibilités différentes au sein de chacun de ces groupes. Alors là ils n'ont pas été du tout dans une posture d'experts mais plus de jouer le jeu dans le sens d'animation de la dynamique de groupe quoi. Alors là forcément je pense que c'est leur force de CPIE qui a parlé quoi. Mais d'avoir des personnes comme ça, nous ça nous a bien servi surtout moi qui suis pas du tout spécialisée, qui suis pas du tout pédagogue ni force d'animation comme ça. Il y en a eu quelques-uns alors qui venaient de CPIE et d'autres d'ailleurs, mais qui, ils arrivaient autour de la table, sans s'imposer mais ils avaient l'art et la manière de faire en sorte que la dynamique de groupe fonctionne. Et sans dire leur science, parce que c'est quand même des personnes qui ont une très bonne connaissance, mais ils étaient pas dans l'optique de dire leur science quoi. Et puis après je pense que ce qui nous sert aussi mais là on le voit moins, c'est le message qu'ils peuvent colporter quoi et je sais qu'ils colportent un beau message du SRCE. Je dirais pas la même chose de certains salariés des associations naturalistes quoi avec lesquelles on n'a jamais réussi, on a discuté mais on n'a jamais, enfin c'était un peu des dialogues de sourds quoi »⁴²¹.

De son côté, au moment où elle présente le projet à la Région, l'URCPIE se questionne sur le choix des lieux qui serviront de supports aux actions. C'est la raison pour laquelle les CPIE souhaitent que la Région et la DREAL aient un rôle central dans l'identification des territoires, la validation des actions et l'appropriation régionale des résultats issus de

⁴²¹ Extrait de l'entretien avec Adeline, la chargée de mission de la DREAL pour la mise en place du SRCE.

l'expérimentation. Dans les échanges avec les membres de l'administration, des conditions au soutien, notamment financier de la Région, sont toutefois posées.

En premier lieu, la Région souhaite que le projet soit rattaché aux objectifs d'actions contenues dans le Plan d'Actions Stratégiques (PAS). Le PAS comprend 72 actions structurées en 16 orientations et 4 grands thèmes (figure n°49). Pour chaque action sont identifiés les acteurs concernés et les outils mobilisables, y compris en s'appuyant sur les démarches existantes. Dans ce cadre, il est plus particulièrement suggéré par l'administration que le projet permette d'élaborer des méthodes d'identification de la TVB à différentes échelles infrarégionales en s'appuyant sur les connaissances de l'INRA établies à partir des travaux effectués sur la ZAAR. Ainsi, pour l'administration, le projet doit contribuer à expérimenter la mise en œuvre du SRCE, en s'appuyant sur les orientations définies dans le Plan d'Actions Stratégique, pour tester des méthodes d'identification de la TVB à l'échelle infrarégionale. Le projet contribuerait plus particulièrement aux thèmes A et B du PAS (figure n°49).

Figure n° 49: Le plan d'action Stratégique (PAS) du SRCE

Thème A

Une mobilisation cohérente du territoire régional en faveur de la TVB

5 orientations - 19 actions

Orientation 1 : Accompagner la mise en œuvre du schéma régional de cohérence écologique.

Orientation 2 : Conforter et faire émerger des projets de territoire en faveur de la trame verte et bleue.

Orientation 3 : Améliorer la cohérence des politiques de protection et de gestion des espaces naturels et des espèces en faveur de la trame verte et bleue.

Orientation 5 : Communiquer, sensibiliser et former sur la trame verte et bleue.

Thème B

L'approfondissement et le partage des connaissances liées à la TVB

3 orientations - 14 actions

Orientation 6 : Poursuivre et affiner l'identification des milieux contributifs de la trame verte et bleue.

Orientation 7 : Améliorer les connaissances sur les fonctionnalités de la trame verte et bleue et sur ses interactions avec les activités humaines.

Orientation 8 : Mutualiser et partager les connaissances sur la trame verte et bleue.

Thème C

La prise en compte de la TVB dans le cadre des activités économiques et de la gestion des milieux

4 orientations - 24 actions

Orientation 9 : Préserver ou restaurer la continuité écologique des cours d'eau et les fonctionnalités liées aux interfaces entre trame verte et trame bleue.

Orientation 10 : Préserver, améliorer ou restaurer les mosaïques de milieux liés à l'agriculture.

Orientation 11 : Préserver, améliorer ou restaurer les mosaïques de milieux liés à la forêt.

Orientation 12 : Préserver et restaurer les landes, pelouses, tourbières et les milieux naturels littoraux contributifs des connexions terre-mer.

Thème D

La prise en compte de la TVB dans le cadre de l'urbanisation et des infrastructures linéaires

4 orientations - 15 actions

Orientation 13 : Préserver et restaurer les continuités écologiques à travers les documents et opérations d'urbanisme, à toutes les échelles de territoire.

Orientation 14 : Conforter et développer la place de la nature en ville et dans les bourgs.

Orientation 15 : Réduire la fragmentation des continuités écologiques liée aux infrastructures linéaires existantes.

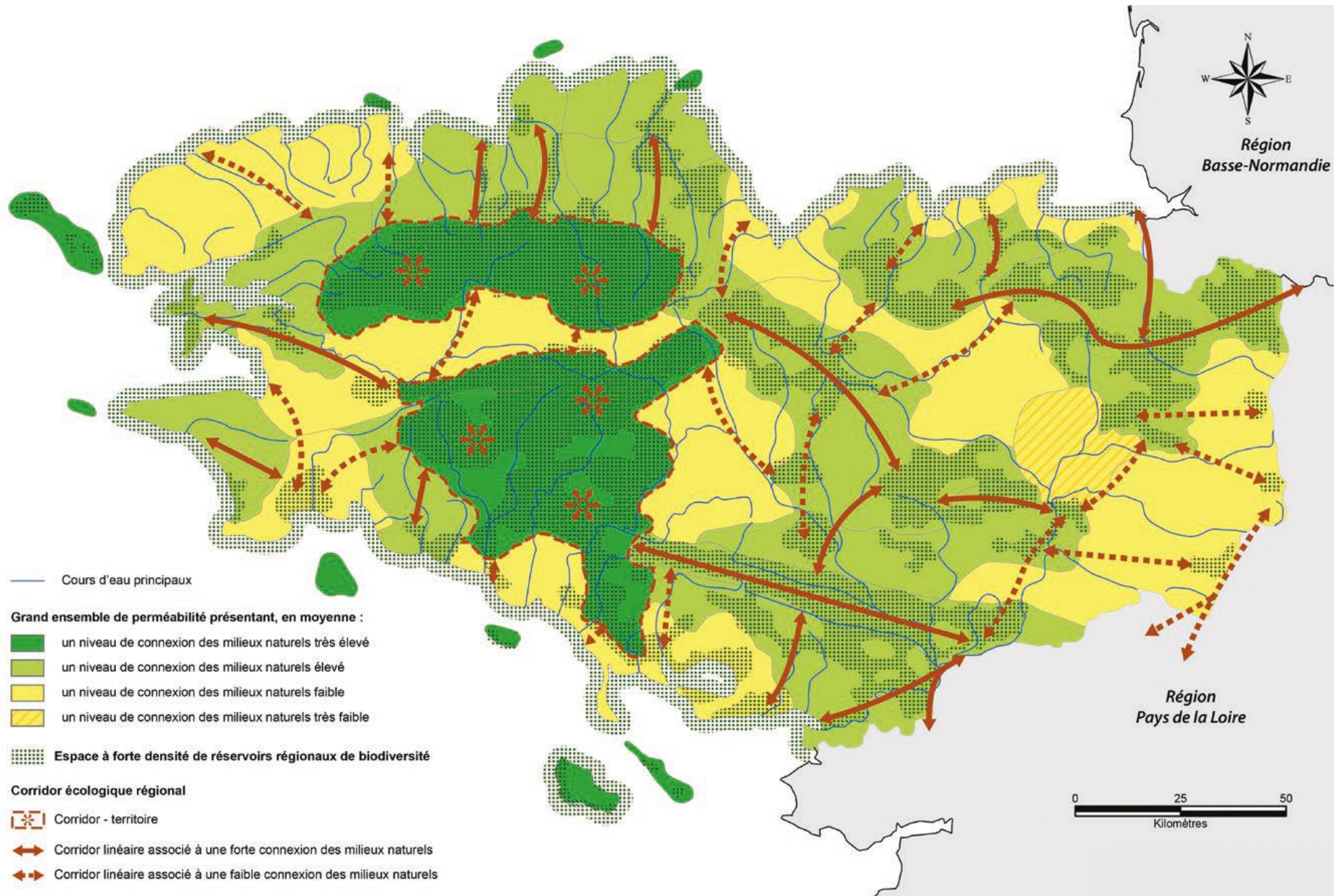
Orientation 16 : Prendre en compte les continuités écologiques dans les projets d'infrastructures depuis la conception jusqu'aux travaux, en privilégiant l'évitement des impacts.

Le projet INRA-URCPIE pourrait ainsi, du point de la vue de l'administration régionale, alimenter le PAS à partir d'expériences territoriales d'identification et de gestion de la TVB. La dimension territorialisée apparaît en effet comme un facteur d'importance dans la mesure où l'administration régionale pourrait s'appuyer sur les résultats de territoires-tests pour transférer et généraliser une méthodologie de travail à l'ensemble des communes bretonnes. La recherche de méthodologies reproductibles renvoie à la nouveauté de la politique publique qui ne s'appuie plus, comme c'était le cas depuis plusieurs dizaines d'années, sur une liste d'espèces ou d'habitats remarquables, mais sur des fonctionnements écologiques non visibles dans des espaces ordinaires. Si le SCRCE définit des Grands Ensembles de perméabilité (GE)⁴²² et des corridors⁴²³ qui doivent être pris en compte aux niveaux infrarégionaux, mais comme le précise le plan d'action, il ne s'agit pas de zoomer le SCRCE, mais au contraire de redéfinir les continuités écologiques (les trames) à chaque niveau (figure n° 50).

⁴²² Chacun de ces ensembles présente, du point de vue régional, une homogénéité au regard des possibilités de connexions entre milieux naturels ; des caractéristiques d'occupation des sols ; des pressions humaines dont il fait l'objet.

⁴²³ Les corridors écologiques régionaux sont constitués à la fois par les grands ensembles de perméabilité, par les « corridors-territoires », par les « corridors linéaires » et par les cours d'eau.

Figure n° 50: Le SRCE de Bretagne



Les territoires choisis doivent, selon les chargées de missions de la Région et de la DREAL et pour être représentatifs des contextes socio-écologiques variés de la région, présenter des caractéristiques paysagères diversifiées. Les contextes locaux varient en fonction des activités anthropiques (agriculture, pression résidentielle, tourisme, etc.). Pour comprendre les influences et les conséquences de ces différentes activités sur la mise en place des TVB, il a été choisi de tester quatre sites présentant des composantes biophysiques et des contextes socio-économiques différenciés (bocage, fonds de vallées, zone côtière, zone périurbaine). L'analyse des continuités écologiques sur ces sites, par croisements et comparaisons, apporterait, d'après la DREAL, des éléments de compréhension servant à soutenir la mise en place des trames. Sur les six CPIE participant aux différents échanges entre 2013 et 2015, quatre font la proposition de territoires expérimentaux sur lesquels ils pourraient coordonner les expérimentations⁴²⁴. Afin de mener à bien ces analyses territoriales, l'ensemble des partenaires prévoient l'accès aux données (inventaires naturalistes, données paysagères, etc.) en envisageant des partenariats avec des associations naturalistes reconnues comme Bretagne Vivante, le Groupe Mammologique Breton (GMB) ou le Groupe d'Etude des Invertébrés Armoricaux (Gretia). Ces partenariats seront utiles à la recherche de nouvelles données naturalistes, en complément de celles existantes et utilisables, pour qualifier et suivre les espèces repères, ainsi que pour évaluer les actions de restauration des continuités écologiques. D'après les discussions, des conventions seront établies dès le début du projet pour définir le cadre des échanges.

La deuxième condition déterminante pour l'implication de l'administration régionale dans l'accompagnement et le financement du projet est que les élus locaux et les acteurs agricoles, jusque-là insuffisamment engagés sur la question de la préservation de la biodiversité, constituent la cible prioritaire des actions :

« Je trouve qu'on n'est pas sur l'éducation du public forcément, c'est pas forcément la priorité du grand public j'entends, on est vraiment sur l'éducation, il y a vraiment un enjeu en tout cas pour moi pour le SRCE sur l'éducation, l'appropriation par les décideurs. Les décideurs et les acteurs qui agissent en direct quoi. Donc en gros c'est les agriculteurs et les élus quoi. Il y a vraiment un gros

⁴²⁴ Le bassin de l'Aff est le premier territoire retenu. Il est réparti sur deux sites correspondant aux principales caractéristiques les différenciant (un écosystème de boisements et bocage et un écosystème de fonds de vallée) et répartis sur deux départements (Ile et Vilaine et Morbihan). Initialement, ce sont les CPIE de Brocéliande et le CPIE Val de Vilaine qui devaient se répartir ces sites. En 2015 toutefois, le CPIE Val de Vilaine se désengage laissant au CPIE de Brocéliande la responsabilité de gérer les 2 sites concernant le bassin de l'Aff. Le deuxième territoire concerne le site côtier entre Cancale et St Malo dans un contexte de pression immobilière et agricole et de préservation de sites sensibles. Ce site devait être supervisé par le CPIE Baie du Mont St Michel mais après son dépôt de bilan en 2016, c'est l'URCPIE qui en reprend la gestion. Le troisième territoire concerne la zone périurbaine et agricole de la ville de Morlaix (carte en annexe n°9).

gros enjeu là-dessus, et que vraiment le grand public pour moi c'est une priorité très secondaire »⁴²⁵.

Les pratiques agricoles sont en effet au cœur des enjeux environnementaux concernant la Bretagne et font l'objet, depuis les années 1970, de nombreuses mobilisations sociales (cf. chapitre 3). Aujourd'hui, les territoires ruraux bretons se caractérisent par une activité agricole occupant 62% de la superficie foncière et générant 3,7 % du PIB régional⁴²⁶. Au moment du SRCE, les pratiques agricoles sont questionnées relativement à leurs impacts sur les paysages, la qualité de l'eau et la biodiversité régionale. C'est la raison pour laquelle, les connaissances cumulées depuis trente ans sur la ZAAR sont considérées comme pouvant apporter des éléments de réponse pour mieux comprendre les interactions complexes qui agissent entre activités anthropiques et biodiversité. Il apparaît ainsi pertinent que ces connaissances soient transférées dans les territoires pour mieux faire connaître les services apportés par les systèmes naturels, préconiser des pratiques agricoles favorisant la biodiversité et faciliter la mise en œuvre de la politique publique TVB.

Plus précisément, c'est la recherche de solutions autour des enjeux de la question agricole qui motivent et conditionnent l'engagement de la Région dans le projet et qui ouvre également la voie à des co-financements. Ces co-financements pourraient d'une part être recherchés auprès de la Chambre d'Agriculture Régionale et des Chambres Départementales, en ce qu'elles s'intéressent également aux enjeux de biodiversité dans les espaces agricoles⁴²⁷. La question agricole étant d'autre part intimement liée à la question de la qualité de l'eau, l'Agence de l'Eau est un partenaire potentiel désigné par la Région. Les échanges avec l'administration régionale incitent ainsi l'URCPIE à se rapprocher de la Chambre d'Agriculture Régionale et de l'Agence de l'Eau afin de recueillir leur avis, mais surtout de remporter leur adhésion sur le projet.

Les discussions avec les représentants de l'agriculture et de l'eau

En 2015, plusieurs contacts sont établis avec les représentants agricoles départementaux et régionaux. Le directeur du CPIE Baie du Mont St Michel et responsable biodiversité à l'URCPIE connaît personnellement le directeur de la Chambre d'Agriculture d'Ille et Vilaine et entretient avec lui de bonnes relations et ce, avant même le début du projet avec l'INRA. C'est donc lui qu'il sollicite en premier afin d'aborder succinctement avec lui les premières réflexions en cours et recueillir ses impressions. D'une manière générale, ce n'est qu'après avoir recueilli l'avis et les suggestions des alliés (Région et DREAL) que les

⁴²⁵ Extrait de l'entretien avec Aurélie, la chargée de mission de la Région Bretagne pour la mise en place du SRCE.

⁴²⁶ Rapport de l'Agreste, 2016. Tableau de l'agriculture bretonne, DRAAF Bretagne, 87 p.

⁴²⁷ En témoigne les résultats de la recherche d'occurrence sur le mot « biodiversité » sur les sites internet des Chambres, faisant ressortir plusieurs centaines de mentions contenues dans différents documents.

échanges avec la Chambre d'Agriculture Régionale sont sollicités. Dans un premier temps c'est J. Baudry qui s'entretient avec une délégation de la Chambre lors d'une réunion téléphonique le 22 janvier 2015 puis d'une réunion physique quelques semaines plus tard. Après que le projet ait été présenté dans les grandes lignes, les interlocuteurs de la Chambre évoquent les craintes des agriculteurs, lesquelles sont exprimées quasi-systématiquement à chaque nouveau dispositif les concernant. Ces craintes concernent en particulier le fait que les dispositifs mis en place soient à la fois redondants (avec d'autres dispositifs existants⁴²⁸), contraignants pour leurs pratiques culturales et qu'ils puissent éventuellement engendrer des surcoûts. Selon J. Baudry, c'est au contraire en montrant la présence, la localisation (haies, parcelle, etc.) la diversité et les déplacements des auxiliaires de cultures (en réalisant, par exemple des relevés entomologiques) que l'agriculteur pourra plus facilement opérer des choix (de calendrier, d'assolement, de couverts, etc.). Il s'agit aussi de montrer quelles sont les pratiques bénéfiques pour la biodiversité.

A la fin de ces premiers échanges, la Chambre, par la voix de son directeur, approuve le projet tout en émettant des réserves à valeur de recommandations. Ces dernières consistent plus généralement à : démontrer l'intérêt pour les exploitants agricoles de pratiques favorables à la biodiversité et aux continuités écologiques ; pouvoir « chiffrer » l'impact économique de la biodiversité sur les exploitations ; montrer que ce travail n'a pas de vocation réglementaire autre que celle contenues dans le SRCE ; intégrer les résultats de la recherche régionale des chambres d'agriculture dans le projet. Ainsi, l'objectif général initial, tout en étant maintenu, est complété par d'autres objectifs davantage orientés vers l'opérationnalisation de la dimension économique et utilitaire de la TVB. Pour que l'ensemble des porteurs du projet puissent appréhender cette dimension et répondre aux préoccupations du nouveau partenaire, une co-formation entre les chercheurs et les techniciens concernés par l'expérimentation est ainsi envisagée et mise à l'agenda dans le but de partager les connaissances et de favoriser la compréhension mutuelle⁴²⁹.

⁴²⁸ C'est le cas par exemple du réseau DEPHY. Le réseau DEPHY (Démonstration, Expérimentation et Production de références sur les systèmes économes en PHYtosanitaires) a vocation à développer, mutualiser et diffuser les expériences réussies de systèmes de culture réduisant fortement l'usage des produits phytosanitaires. Il permet entre autres d'acquérir des références sur des systèmes de culture déjà économes en produits phytosanitaires et sur des systèmes évoluant vers une diminution de l'usage de pesticides.

⁴²⁹ Cette formation devait se dérouler en deux temps. D'abord, une formation de l'INRA pour les équipes professionnelles des CPIE sur les principes écologiques des continuités écologiques (connectivité), les principes de cartographie sur le terrain, les services rendus par la biodiversité à l'agriculture (pollinisation, contrôle biologiques, contrôle de l'érosion, du microclimat etc.), les services rendus par la biodiversité à la société et le lien avec la TVB (épuration de l'eau, aménités, etc.). Ensuite une formation de l'URCPIE sur les pratiques d'Éducation à l'Environnement. L'URCPIE partagera sa connaissance fine des territoires et de ses acteurs, ses approches pédagogiques, son expertise en concertation, animation et conduite de projet dans les territoires, son expertise en sciences participatives.

Le projet est également l'occasion de contribuer à apporter des éléments de réponse à des enjeux identifiés par l'administration chargée de la gestion de l'eau en Bretagne. Des axes de travail sont en effet définis par le SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021 pour permettre une meilleure connaissance des milieux et de leurs fonctionnements, de communiquer et de sensibiliser, d'accompagner les élus et les usagers du bassin sur les problèmes liés à la gestion de l'eau, d'accompagner les CLE et les SAGE pour une gestion cohérente avec les politiques publiques, préserver les zones humides, les peuplements aquatiques et les continuités écologiques. Le travail coordonné par l'administration régionale sur la TVB constitue donc un cadre propice à ce que l'administration de l'eau puisse accepter de cofinancer le projet URCPIE-INRA. En Septembre 2015, une rencontre est organisée entre Murielle, directrice de l'ULAMIR-CPIE et alors également présidente de l'URCPIE⁴³⁰, J. Baudry et le représentant de l'Agence de l'Eau pour le comité de bassin.

Au final, la rédaction du projet, après avoir fait l'objet d'interminables allers-retours entre les CPIE, J. Baudry et la Région pendant près de 3 ans, donne à voir un projet différent du début. Fin 2013, ce sont l'INRA et l'URCPIE qui sont à l'initiative d'un projet collaboratif. Le document rédigé par les deux responsables de l'URCPIE met en avant l'objectif général suivant : « co-construire avec l'INRA des méthodes d'expérimentation autour des continuités écologiques et tester leur opérationnalité ». Les documents de travail précisent à ce moment-là que le pilotage et la coordination globale seront assurés par l'URCPIE tout au long du projet, initialement prévu sur 2 ans. En novembre 2015, au moment-même où le SRCE est définitivement adopté⁴³¹, alors que la convention de partenariat entre l'INRA et l'URCPIE s'apprête à être signée, c'est tout un réseau d'acteurs qui est mobilisé dans l'application expérimentale de la TVB en Bretagne à travers le projet désormais baptisé « ChEmIns » (« Continuités Ecologiques Infrarégionales ») et qui doit durer 4 ans. Le projet vise désormais à « expérimenter la mise en œuvre du SRCE aux échelles infrarégionales » en s'appuyant sur le Plan d'Actions Stratégiques et à partir des compétences des CPIE et des équipes de recherche de la Zone Atelier Armorique (ZAAR), représentées par l'unité SAD-Paysage de l'INRA. La Région et la DREAL, par l'intermédiaire de ses chargées de mission, Adeline et Aurélie, en sont les alliés principaux, assurant autant l'accompagnement technique (montage du dossier, options de financement, durée du projet, choix des territoires d'action, mise à jour du calendrier des comités de sélection des dossiers, etc.) que relationnel (suggestions de nouveaux partenariats, etc.). C'est également par leur intermédiaire que les fonds de l'Union Européenne sont mobilisés pour étendre le projet sur quatre années. Les Chambres d'Agriculture, de par leur volonté d'accompagner les exploitants vers des pratiques respectueuses de l'environnement prenant en compte la biodiversité et la qualité de l'eau ont

⁴³⁰ Murielle est élue Présidente de l'URCPIE entre 2014 et 2016. L'élection à ce poste est relativement discutée sur le plan déontologique, habituellement réservée à des personnes n'étant pas salariées par le réseau. A cette période, cette élection avait eu lieu en raison de l'absence d'autres candidatures et pour éviter la vacance de poste.

⁴³¹ Le SRCE est définitivement adopté le 2 novembre 2015

prévu d'y assurer un accompagnement technique, une expertise économique et de mobiliser les réseaux agricoles locaux. Leurs actions ont vocation à être en appui et complémentaires de celles menées par l'INRA et l'URCPIE. L'Agence de l'Eau accompagne techniquement le projet par l'apport de leurs connaissances. Ils contribuent à la définition des enjeux de la trame bleue et des inter-connexions avec la trame verte, du fait de leur bonne couverture territoriale (SAGE et structures de bassin versant), et un recours possibles aux outils liés à la politique de l'eau.

Lorsque la convention de partenariat est définitivement signée au printemps 2016, le budget global du projet est de 695 000 euros sur quatre ans. L'Europe y participe à hauteur de 350 000 euros, la Région de 120 000 euros, l'Agence de l'Eau de 75 000 euros tandis que la part d'autofinancement s'élève à 150 000 euros⁴³².

3. CONCLUSION : LA CONSTITUTION D'UN RESEAU AUTOUR DE LA TVB

La mobilisation des CPIE autour de la TVB est le résultat d'un processus d'intéressement consistant à stabiliser un réseau d'acteurs. En 2012, au moment où la politique publique de la TVB commence à être déclinée à l'échelon régional, l'ULAMIR-CPIE répond à un appel à projets lancé par la Région. A cette période, la politique publique de la TVB représente une opportunité pour lui de développer des projets coopératifs autour de la biodiversité, jusque-là relativement déconsidérée, selon son expertise, dans l'initiative politique locale. C'est également au cours de l'année 2012 que les CPIE bretons sont invités à participer aux ateliers préparatoires du SRCE. Fin 2015, l'ULAMIR-CPIE est impliqué dans deux projets faisant le lien entre les échelles locale, régionale et nationale, et se trouve dans cette configuration au centre d'un réseau d'acteurs réunissant ses salariés, des dispositifs de sensibilisation (grenouille, carré, panneaux, etc.), des représentants agricoles, des chercheurs, des techniciens régionaux, des élus locaux, des gestionnaires, des formations, des financements et des espèces animales et végétales. Lors des échanges, les salariés des CPIE sont apparus comme incontournables dans la construction d'une démarche professionnelle transversale, réunissant à la fois les domaines du politique (administration régionale, élus locaux), de la production (représentants du milieu agricole) et de la recherche scientifique (chercheurs).

L'engagement de l'ULAMIR-CPIE autour de la TVB est en particulier obtenu par la remobilisation de leurs compétences et héritages professionnel (capacités d'écoute, de dialogue, savoir-faire d'animation, etc.), au travers de nombreux intermédiaires, opérés notamment par l'UNCPIE (guides, jeu de rôles, lecture de paysage, formation). La mise à disposition de ressources par l'UNCPIE vise l'adhésion de ses structures adhérentes, en faisant connaître le contenu de la TVB et en essayant de faire prendre conscience de ses implications. Mais ces ressources instaurent une dynamique de pénétration des pratiques

⁴³² A noter que les représentants agricoles ne participent finalement pas financièrement.

éducatives, au service d'une vision instrumentale, questionnant parfois le sens de l'action associative. Ainsi que nous avons commencé à le montrer dans le chapitre 6, c'est par l'intériorisation d'un mode de gouvernement fondée sur la responsabilité individuelle et collective que l'ULAMIR-CPIE parvient à catalyser les ressources accumulées (techniques, connaissances scientifiques, humaines, moyens financiers, médiation, etc.) au cours de sa trajectoire historique lui permettant aujourd'hui de procéder à une expertise locale des problèmes et besoins et d'être légitime pour répondre aux sollicitations des prescripteurs publics. Dans cette perspective, l'ULAMIR-CPIE devient l'intermédiaire d'un processus de traduction de prescriptions globales. Et c'est en bénéficiant des ressources que l'ULAMIR-CPIE parvient à renforcer ses compétences et à en acquérir de nouvelles afin de les mettre au service d'une politique publique. Ce faisant, la TVB permet de cristalliser ce qui n'était jusqu'alors qu'aspirations implicites de l'ULAMIR-CPIE (le souhait, par exemple, de travailler davantage avec les élus locaux) en les canalisant vers des objectifs permettant aux acteurs de se reconnaître et de s'identifier autour d'un projet commun d'opérationnalisation. Mais plus généralement la traduction d'une politique publique comme la TVB est le résultat de tout un tas de relations qui ont été créées en amont de l'ULAMIR-CPIE.

Ces relations sociales donnent à voir une longue négociation de presque quatre ans pour distribuer les rôles dans le processus de traduction. Pour M. Callon (1986), l'ouverture de l'espace de négociation autour d'un projet devient nécessaire à partir du moment où des éléments cognitifs (ici la connaissance scientifique du fonctionnement des milieux naturels et de la biodiversité contenue dans le dispositif TVB) sont plus largement transférés dans l'espace social, en vue d'une action particulière. Autrement dit, l'enjeu de la traduction est de maintenir ouvert cet espace de négociation le plus longtemps possible dans le but de faire passer le projet du stade de l'innovation, ne concernant qu'un nombre réduit de parties-prenantes (les scientifiques, écologues), au stade de la stabilisation (ou de l'industrialisation), faisant sens dans un espace social élargi (les élus, les habitants). Le processus de traduction contribue à faire émerger, à déplacer les conceptions, les argumentaires, pour essayer de stabiliser un réseau. Dans cette configuration, la réussite ou le succès de l'innovation, du projet, n'est jouée qu'à la fin, lorsqu'un ensemble de relations se met en mouvement et finit par se stabiliser. L'existence ou la non-existence de ces relations n'est toutefois décidable qu'en fin de parcours, après avoir éprouvé les engagements initiaux. Dans le cas qui nous intéresse, ces engagements sont guidés par des intéressements mutuels ainsi que des choix stratégiques. Concernant l'Europe, la Région Bretagne, la DREAL mais également l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la préservation de la biodiversité est une de leurs prérogatives, leur permettant d'attribuer des financements en fonction de projets territoriaux répondant à ces objectifs. L'INRA, quant à lui, a pour intérêt que les résultats des recherches sur les continuités écologiques soient transférées dans un espace social élargi et qu'ils puissent « éclairer » les actions de terrain en faveur de la biodiversité. Les Chambres d'Agriculture ont tendance, au contraire des autres acteurs dont le but est d'améliorer la fonctionnalité des milieux naturels en tant que tels, à considérer la biodiversité comme n'importe quel autre

intransigent capable de favoriser la fonction productive des espaces. Plus qu'une partie-prenante active, elle est attentive à toutes les initiatives qui pourraient optimiser l'utilisation de la biodiversité pour améliorer les performances agricoles. Les autres acteurs et en particulier les CPIE, l'INRA et la Région ont longuement négocié (pendant près de 4 ans) les termes du partenariat lors de nombreux échanges de mails et rendez-vous de travail. Quoi qu'il en soit, l'accumulation des ressources conçues autour ou remises au service d'une politique publique permet à l'ULAMIR-CPIE de relégitimer son action locale autour de la biodiversité. En effet, le programme ChEmIns, en formalisant tout un réseau d'acteurs, permet en retour de légitimer des dispositifs de sensibilisation auprès, par exemple des élus locaux.

Chapitre 8

La traduction locale de la « Trame Verte et Bleue »

1. INTERESSER LES ACTEURS LOCAUX A LA TVB

1.1. Les élus et la TVB

Le choix des communes pour l'installation des dispositifs de sensibilisation

Le contenu des interventions auprès des élus

1.2. Les habitants et la TVB

La grenouille et les panneaux de signalisation

Les carrés de la biodiversité

Les animations

2. MOBILISER LES ACTEURS LOCAUX A LA TVB

2.1. Un enrôlement inabouti, une mobilisation distancée

Le manque d'engagement des élus

La mobilisation invisible des habitants

Et la biodiversité dans tout ça ?

2.2. Retour sur le processus de traduction

La traduction comme processus de négociation

L'ancrage du dispositif dans le quotidien des individus

L'articulation des registres de connaissances et les résistances

L'intervention par la médiation

Ce chapitre présente les résultats de la traduction en elle-même, à partir des actions menées par l'ULAMIR-CPIE dans le cadre de l'appel à projet régional. Il met en évidence autant les réussites que les résistances rencontrées lors de l'ensemble des opérations de traduction pour interroger les particularités de l'action de l'ULAMIR-CPIE dans ce processus. Plus précisément, le processus de traduction sera analysé en deux parties. Dans la première partie, c'est la façon dont les élus locaux et les habitants ont été intéressés à la question de la biodiversité à travers les dispositifs de sensibilisation qui sera interrogée, c'est-à-dire la façon dont l'ULAMIR-CPIE tente de convaincre les acteurs sociaux de l'intérêt de s'approprier cette question de la biodiversité (le chapitre précédent ayant été focalisé sur la façon dont l'ULAMIR-CPIE a problématisé cette question. La deuxième partie du chapitre est consacrée aux résultats de la traduction en elle-même, c'est-à-dire au processus d'affectation de rôles sociaux aux acteurs, à l'acceptation de ces rôles par les acteurs concernés ainsi qu'à la forme de leur mobilisation. A travers les résultats du processus de traduction, c'est le rôle de médiateur que joue l'ULAMIR-CPIE qui sera analysé pour identifier sa fonction au sein du système local de relations sociales concernant la biodiversité.

1. INTERESSER LES ACTEURS LOCAUX A LA TVB

Dans la traduction de dispositifs, il s'agit de rendre mobiles des entités qui ne le sont pas à l'origine, c'est-à-dire de les déplacer, de les transformer pour les rendre non seulement compréhensibles dans d'autres univers cognitifs mais aussi coopérants, afin d'ancrer dans la réalité le résultat du processus de traduction. Dans cette perspective, traduire signifie exprimer dans leur propre langage ce que les autres veulent. Ce travail d'intéressement peut prendre des formes diverses : rencontres, débats, expérimentations, financements, etc.

Si, comme nous venons le voir dans le chapitre précédent, la chaîne de traduction mobilise un spectre d'acteurs élargi, c'est l'intérêt des acteurs du Pays de Morlaix pour l'opérationnalisation du dispositif TVB qui est recherché par l'ULAMIR-CPIE à partir de 2014, dans le cadre d'un projet financé par la Région. Plus particulièrement, les élus locaux sont la cible prioritaire du travail de traduction réalisé par l'ULAMIR-CPIE, car ce sont eux qui sont censés inscrire les trames dans les documents d'urbanisme et qui, plus généralement, détiennent le pouvoir décisionnel. Ce processus d'intéressement concerne également les habitants, dans l'objectif de générer une mobilisation collective susceptible d'institutionnaliser le plus largement possible de nouvelles normes sur la biodiversité.

1.1. Les élus et la TVB

Le choix des communes pour l'installation des dispositifs de sensibilisation

En 2014, avant même que le SRCE ne soit définitivement adopté et adressé dans toutes les mairies bretonnes par voies papier et numérique, des formations interactives d'une demi-journée ont été proposées aux élus du territoire par l'ULAMIR-CPIE. L'objectif était de

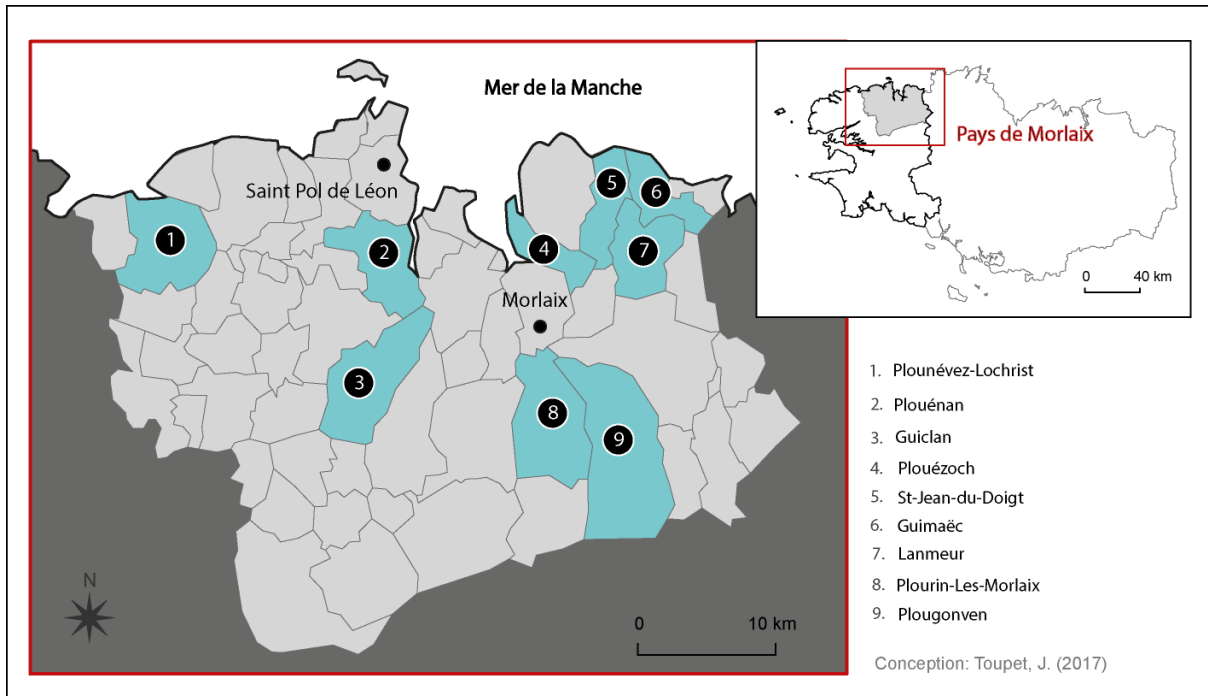
les informer de la réglementation prenant effet en janvier 2017 afin qu'ils aient le temps de mener une réflexion concertée sur leur territoire. A cette période, produire une action dans le but d'impacter directement les documents d'urbanisme des communes du Pays de Morlaix est relativement nouveau pour les professionnels de l'ULAMIR-CPIE, et ceci pour deux raisons. Premièrement, les contacts avec les élus locaux au sujet de la biodiversité se sont jusqu'à présent effectués dans un cadre consultatif. Les contacts les plus importants ont eu lieu lors des travaux sur le Douron entre 1998 et 2008, durant l'inventaire des zones humides pour le PLU de la commune de Guimaëc en 2006 puis lors du projet sur la biodiversité mené en 2012 (cf. chapitre 7)⁴³³. Deuxièmement, ce sont les élus des communes du canton de Lanmeur qui sont d'abord concernés par ces antécédents. Les relations avec les autres communes composant le Pays de Morlaix et à fortiori les communes les plus éloignées du siège social de l'association sont beaucoup moins développées, ces dernières n'ayant pas eu l'occasion de côtoyer les professionnels de l'ULAMIR-CPIE en dehors de quelques animations ponctuelles (scolaires ou non). Le dispositif de la TVB est ainsi l'occasion pour l'association d'approfondir les relations avec ces communes.

L'objectif de l'ULAMIR-CPIE d'aider les équipes municipales à l'identification de ces trames et au développement d'une dynamique de préservation et de gestion autour d'elles est d'autant plus affirmé que les élections municipales ayant eu lieu quelques mois auparavant (en mai 2014), les « nouveaux » élus représentent un public à intéresser, tant au niveau des questions environnementales que de l'action de l'ULAMIR-CPIE en général. Afin de déterminer les modalités de communication avec les communes, Florence entreprend de recenser celles qui sont proches de réviser leur PLU⁴³⁴. Pour identifier ces communes elle procède de deux manières. D'abord, elle consulte les directrices de service « urbanisme » de Morlaix Communauté et de la Communauté de Communes du Pays Léonard, intercommunalités qui forment à elles deux le Pays de Morlaix. Les informations obtenues sont ensuite complétées par une de ses connaissances travaillant dans un cabinet d'architectes local. Florence recense ainsi neuf communes sur le point d'entamer une démarche de révision (ou déjà en cours) de leurs documents d'urbanisme (figure n°51).

⁴³³ Les contacts avec les élus locaux sont néanmoins réguliers en dehors des questions liées à la biodiversité (*via* les activités du chantier d'insertion, du Centre Social ou du service enfance-jeunesse).

⁴³⁴ Le choix de cibler les communes sur le point de réviser ou en cours de révision de leur PLU est, nous l'avons dit dans le chapitre précédent, non seulement suggéré par les textes officiels de la TVB impliquant l'inscription des morceaux d'espaces concernés par les continuités identifiées dans les documents règlementaires locaux mais également renforcé par les discours tenus par les agents techniques de la Région et de la DREAL et par les formateurs lors de la formation TVB en juin 2014 à laquelle participe Florence.

Figure n° 51 : La révision du PLU dans le Pays de Morlaix



Les communes recensées sont ensuite contactées par courrier⁴³⁵, lequel a pour objectif d'expliquer la nature du projet, puis par téléphone, dans le but d'obtenir un rendez-vous physique. Dans l'ensemble, les rendez-vous sont plutôt rapides à obtenir (au cours du mois qui suit), mais sur l'ensemble des communes recensées, ce sont celles du canton avec lesquelles les échanges sont les plus immédiats, en raison notamment des antécédents relationnels, qui répondent le plus rapidement et le plus favorablement. Le financement obtenu de la Région permet, d'après Florence, de dédier du temps de travail pour accompagner une dizaine de communes à partir de l'ensemble des dispositifs de sensibilisation mis au point. C'est en fonction de ces réponses que Florence réévalue le travail de sensibilisation :

« Alors juste par rapport au financement je m'étais fixée 10 communes, maximum pour accompagner...Parce que c'était un peu le package, package total avec animations plus réunion en conseil municipal, réunions en amont tout ça. Je m'étais fixé 10 communes. Là on va être à 6, je vais peut-être essayer d'en relancer, mais bon je pense que pour décembre ça va commencer à être tard. Si y'a Saint-Martin on va faire aussi. Ça ferait 7. En fait, par rapport au temps de travail prévu finalement ça déborde aussi quoi. A Plouezoc'h et Saint-Jean du Doigt j'ai fait beaucoup plus de réunions mais en même temps c'est intéressant. Je suis vachement contente de retravailler avec les élus du territoire, qu'on se connaisse,

⁴³⁵ Cf. annexe n° 8

qu'on se fasse confiance les uns les autres c'est bien quoi. A Plougouven, pendant le conseil le maire il m'a dit vous « venez du coup aux réunions du PLU ? » Je dis « sur invitation » enfin je m'impose pas je viendrai si on m'invite quoi. Donc là j'espère qu'ils vont m'inviter. Et s'ils m'invitent pas j'essaierai de les relancer mais voilà en tout cas il a émis cette hypothèse assez rapidement donc c'est bien ».

Pour chaque commune sollicitée, l'objectif est de faire adhérer les élus aux dispositifs proposés dans le but à court terme de créer de l'animation sur la commune et à moyen terme de travailler autour de l'inscription de la TVB dans les documents d'urbanisme. D'une manière générale, le projet de l'ULAMIR-CPE est présenté de telle manière aux élus qu'il puisse apparaître comme un élément de réponse à des demandes ou projets en cours. Cela a été le cas pour la commune de Lanmeur où l'ULAMIR-CPIE a travaillé sur la mise en place d'aménagements favorables à la biodiversité dans le parc public de la commune, ainsi que le raconte Florence :

« Du coup l'idée c'est que le parc c'est un peu une trame verte et bleue dans la commune. Y'avait un des agents techniques qui nous avait demandé, parce qu'il a gardé une vieille souche et il nous a demandé qu'est-ce qu'on pouvait faire pour la valoriser tout ça. Donc là l'idée c'est de faire des propositions d'aménagement avec un carré pour la biodiversité, un muret en pierres sèches, une barre et des nichoirs et des hôtels à insectes. C'est plus « accueil de la biodiversité », mais du coup j'aimerais faire le lien avec la trame verte et bleue dans la commune ».

Dans le cas de la commune de Mespaul, c'est l'inauguration d'une « allée verte »⁴³⁶ qui précipite la mise en place des dispositifs et notamment de la grenouille, des panneaux de signalisation et du « carré de la biodiversité » sur la commune. En effet, en plus du courrier envoyé à tous les élus du Pays de Morlaix, Florence a pu facilement entrer en contact avec les élus de cette commune car une de ses collègues, également animatrice à l'ULAMIR-CPIE y réside et participe activement à la vie locale⁴³⁷. Florence a donc pu, par son intermédiaire, non seulement être informée de cette inauguration, mais également être introduite auprès du Maire. Lors de l'inauguration de l'allée verte, le 1^{er} juin 2015, Florence a l'occasion de rencontrer d'autres élus et notamment de relancer une élue de la commune de Plougouven qu'elle avait rencontrée auparavant, et qui occasionnera par la suite une intervention au conseil municipal.

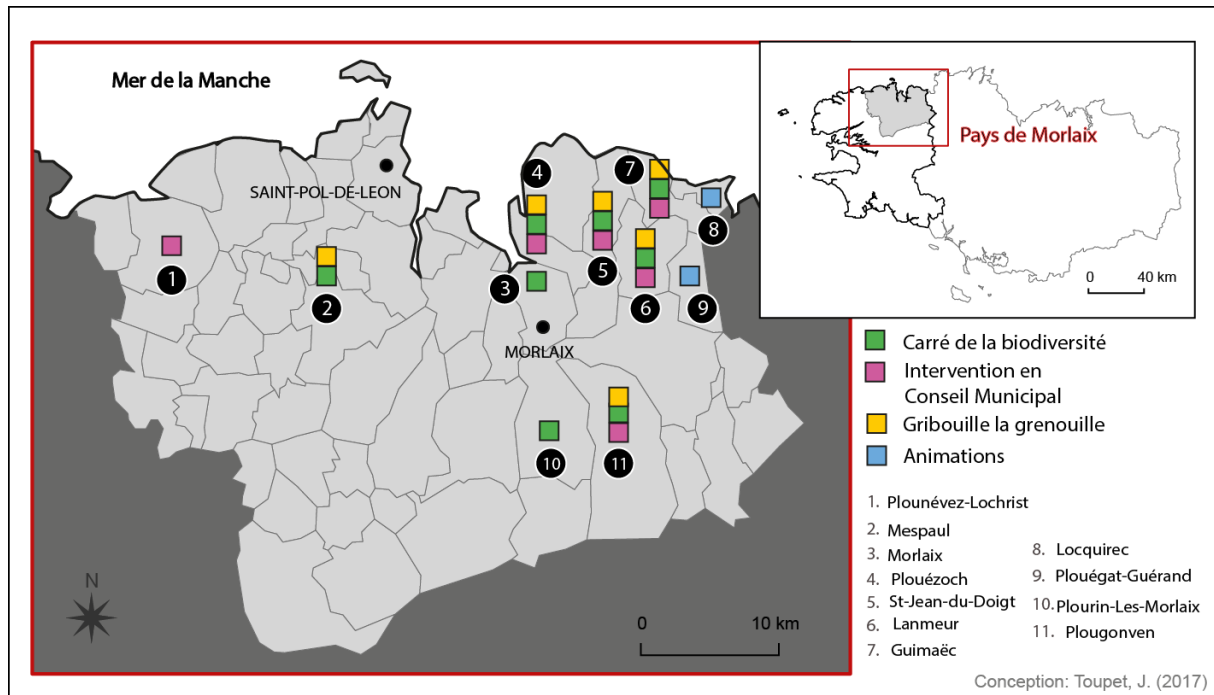
En 2015, quelques mois après que les contacts aient été établis avec toutes les communes du Pays de Morlaix, ce sont onze d'entre elles qui ont accepté la mise en place de tout ou partie des dispositifs de sensibilisation. La figure n° 52 ci-dessous représente les

⁴³⁶ L'allée verte de Mespaul est un lieu de promenade jouxtant un espace pédagogique de découverte du milieu naturel (bocage, mare).

⁴³⁷ Cette collègue, Nadège, dont la famille est originaire de Mespaul, est en effet une bénévole active de la bibliothèque municipale et du comité des fêtes. Dans ce cadre, elle échange régulièrement avec le Maire et son équipe.

communes où se sont opérationnalisés ces différents dispositifs (cf. détails de chacun d'eux dans les pages suivantes).

Figure n° 52 : Communes du Pays de Morlaix touchées par les différents dispositifs de sensibilisation



Pour les communes ayant répondu favorablement à la sollicitation de l'ULAMIR-CPIE, un des objectifs prioritaires est de pouvoir présenter le projet à l'ensemble des élus pour ensuite les former.

Le contenu des interventions auprès des élus

Telles qu'elles sont initialement conçues, les interventions se présentent sous forme de mini-formation d'une demi-journée et s'adressent non seulement aux maires et référents « environnement » ou « urbanisme » mais bien à tous les élus du conseil municipal. Cette formation doit se décomposer en différents temps, où les moments d'apport de connaissances (présentation orale, Powerpoint) alternent avec des moments plus ludiques et interactifs (jeux, présentations audiovisuelles) dans le but de favoriser l'interactivité et la convivialité, comme l'explique Florence :

« Donc on avait pensé à 3 parties, avec une première partie sur la trame verte et bleue comme politique publique, pilier de l'aménagement du territoire, avec l'idée de faire plutôt un quizz interactif, donc là on a commencé à faire le quizz avec une

diapo question une diapo réponse, sachant qu'on a sur le territoire, la communauté de communes a un boitier avec des votes possibles avec un PowerPoint. Du coup l'idée c'était d'utiliser ça que ce soit un peu interactif et sympa avec l'idée après aussi de faire un débat mouvant un peu comme, on avait fait à la formation [UNCPIE], pour que ce soit un peu plus vivant que juste du discours...Donc ça c'était la première partie sur le global et après [on voulait] aborder plus concrètement qu'est-ce que c'est que la trame verte et bleue, les intérêts pour tous les niveaux dans tous les domaines, avec des exemples de vidéos photos, des exemples de trame verte et bleue à l'échelle communale, intercommunale, différents exemples qui ont déjà été mis en place genre le SCOT de Rennes...».

Des exemples concrets d'espèces nécessitant des milieux diversifiés tels que la grenouille agile et le petit rhinolophe peuvent être présentés. Une partie est dédiée à la présentation du SRCE, ses objectifs et les cartes qui y sont associées. Dans toute la présentation, la politique publique de la TVB est plus particulièrement présentée par Florence comme un atout pour préserver la biodiversité ordinaire, pour repenser l'urbanisation de façon à limiter la consommation d'espaces agricoles mais aussi un atout pour préserver le cadre de vie et l'attractivité du territoire :

« Je parle effectivement de la fragmentation des milieux et de la perte de biodiversité mais je parle beaucoup de l'intérêt pour nous tous quoi. C'est notre alimentation c'est nos vêtements, c'est notre isolation, c'est notre énergie-bois... et c'est aussi notre cadre de vie. C'est de préserver le, le cadre de vie donc l'attractivité du territoire pour le tourisme et pour faire venir des habitants vivre sur le territoire. Du coup voilà, c'est un discours aussi qui les accroche mais c'est le but quoi [...]»⁴³⁸.

Sur ce point, Florence reconnaît les bénéfices de la formation dispensée par l'UNCPIE dans la réorientation de ses pratiques pédagogiques mais également de ses discours, notamment qui lui permet d'intérioriser l'aspect utilitaire de la biodiversité, afin dit-elle, d'éviter les conflits de valeurs sur le milieu naturel :

« J'adapte vachement mon discours enfin, je vais pas braquer dès le départ enfin... On a pas mal parlé durant cette formation du discours justement les mots, quels mots employer quels mots ne pas employer... que mettre en avant et du coup c'est un peu là-dessus que j'ai adapté mon discours plus cadre de vie, en priorité. Pour dire que la trame verte et bleue c'est pas que préservation de la biodiversité...ou alors quand je parle de préservation de la biodiversité je parle pas mal du cadre de vie, de l'attractivité du territoire, de la préservation des espaces ruraux, de préserver les espaces agricoles, voilà pour aussi mettre ce côté-là en valeur, ce qui est vrai, plutôt que de... de partir sur la préservation de la biodiversité uniquement... ».

⁴³⁸ Extrait de l'entretien réalisé avec Florence.

Au-delà de la formation dispensée par l'UNCPIE et de son influence sur les pratiques professionnelles de Florence, la traduction du dispositif TVB par l'ULAMIR-CPIE repose sur une importante production rhétorique composée d'un ensemble de catégories langagières (discours, arguments, images, etc.) destiné à rendre compréhensible cette politique de conservation de la biodiversité mais aussi, nous l'avons mentionné, à éviter les conflits. Cette rhétorique est déjà à ce niveau l'expression d'un processus d'explicitation et d'intéressement devant contribuer à la dynamique d'inscription locale du dispositif (Alphandéry & Fortier, 2012). L'ULAMIR-CPIE tente par exemple, par le travail rhétorique, de réconcilier, non seulement les espaces naturels et anthropisés mais également de constituer un cadre cognitif suffisamment large pour contourner d'éventuelles résistances. Autrement dit, les catégories terminologiques choisies mobilisent d'autant mieux qu'elles parviennent à évacuer les incompréhensions, malentendus ou points de conflit potentiels. Cette construction rhétorique se traduit en particulier à travers des choix sémantiques qui ont pour objectif d'éviter toute référence à des dispositifs ayant été impopulaires, au cours de leur mise en place, auprès de certaines catégories socioprofessionnelles, le monde agricole en particulier⁴³⁹.

Ces outils rhétoriques ne sont pas les seuls mobilisés dans le processus d'intéressement. Ainsi, afin de pouvoir se représenter concrètement ce en quoi peuvent consister des continuités écologiques et comment, surtout, elles se matérialisent dans le paysage, Florence formule l'idée, en cours de projet, d'emmener les élus locaux sur le terrain pour qu'ils soient confrontés à un exemple de TVB. La formation qu'elle a reçue par l'UNCPIE en 2014, lui permet en particulier de mettre à contribution ses nouvelles connaissances sur la lecture de paysage (figure n° 53) :

« J'aimerais vraiment bien les amener les élus sur le terrain, et faire une lecture de paysage, pour montrer aussi en fait qu'avec leurs regards, leurs dessins, qu'il n'y a pas toujours besoin de grands scientifiques ou de grands experts pour faire parler le vécu ».

⁴³⁹ Les discours institutionnels sur la TVB avaient également été élaborés dans ce sens au niveau national. Ainsi, dès la phase des tables rondes du Grenelle, le terme de « réseau écologique », jugé trop proche du « réseau Natura 2000 », dont la mise en place avait été très contestée par les acteurs de l'espace rural, a été remplacé par les termes de « trame verte et bleue ». Pour désigner les zones à haute valeur écologique, l'expression « réservoir de biodiversité » a été préférée à celle de « cœur de nature », qui ne se distinguait pas suffisamment des « cœurs » des Parcs Nationaux.

Figure n° 53 : Formation à la lecture de paysage avec l'animateur du CPIE Sèvres et Bocage (suivie par moi en Juin 2015)



L'exercice proposé à partir de la découverte visuelle du paysage serait un puissant vecteur pour susciter l'intéressement des décideurs envers la biodiversité. En effet, à partir d'un travail de croquis, les clés de lecture proposées par l'animateur permettent d'introduire différents niveaux d'interprétation et d'analyse sensible du paysage (tableau n°20).

Tableau n° 20 : Etapes proposées par le formateur pour réaliser la lecture de paysage

Durée du croquis	Contenu du croquis	Niveau d'interprétation	Emotions suscitées à la vue du paysage
10 secondes	Création de la matrice paysagère.	Géologie Relief	Ressenti des formes, des couleurs, des lumières, des odeurs, etc. Reconstitution des souvenirs d'enfance et empathie avec les histoires locales.
20 secondes	Représentation de la Trame Verte. Introduction d'un point d'appel visuel.	Structuration de la végétation, description des boisements, usages de la ressource. Toponymie.	
40 secondes	Ajout des éléments de fragmentation du paysage : routes, bâtiments, etc.)	Histoire de l'implantation humaine. Activités socio-économiques. Conséquences de l'impact anthropique sur les milieux.	

Un dispositif comme la lecture de paysage serait en mesure de prescrire, à la manière de ce que suggèrent C. Traïni et J. Siméant (2009) pour les dispositifs de sensibilisation en général, des postures émotives jugées tactiquement appropriées à la situation, apprenant ce qu'il est bon de ressentir, et ce en quoi ce qui est ressenti permet d'alimenter l'action. Cette approche de l'espace par les sens et les affects aurait ainsi une portée stratégique dans l'enrôlement des élus locaux censé se produire dans un second temps, comme le souligne Bruno, un des formateurs pour l'UNCPIE :

« L'objectif de la lecture de paysage, c'est de faire un constat émotionnel : demander aux personnes ce qu'ils ressentent à la vue du paysage, leur faire évacuer les sentiments pour faire mieux comprendre le paysage. Il faut trouver les mots pour que ça parle aux élus. C'est important d'avoir une approche sensible autour des histoires de la vie locale, de la toponymie, des noms de famille par exemple. L'approche du paysage elle n'est pas que écologique, elle est aussi fonctionnelle, historique, économique... L'important c'est de voir comment fonctionne le

territoire. C'est pour ça que c'est vraiment important d'être généraliste et pas spécialiste »⁴⁴⁰.

La lecture de paysage permet surtout aux formateurs d'introduire la dimension émotionnelle de la biodiversité⁴⁴¹. Le paysage y est entendu comme une expérience, une possibilité de ressentir le monde, la société humaine en relation avec sa propre existence en tant qu'être. La lecture de paysage permettrait ainsi aux acteurs, parce qu'elle mobilise des émotions, de discuter de l'aménagement territorial local, y compris en intégrant les fonctionnalités des milieux naturels et de la biodiversité et ce, dans un temps réduit :

« En une minute on fait quasiment le même travail qu'en un an [...] Finalement je me dis quelques fois qu'on les aide les élus, à travers ça, à parler du paysage à parler de l'économie touristique ou d'autres choses qui où je pense qu'ils n'abordaient pas forcément autrement »⁴⁴².

Cet exercice a l'avantage d'ancrer dans l'éprouvé des individus, des élus, une nouvelle interprétation de leur environnement permettant d'affecter de la valeur à la biodiversité. Il permet ainsi d'inscrire dans l'expérience concrète des individus cette notion, participant ainsi à sa traduction.

Toutefois, les intentions formulées au début du projet, y compris celles pour lesquelles la Région a pu attribuer une subvention, n'ont pas toutes été menées à bien. En effet, malgré l'invitation écrite de l'ULAMIR-CPIE, co-signée par les Présidents respectifs de la Communauté de Communes du Pays Léonard et du Syndicat mixte en charge du SCOT, aucune date de formation n'a pu être maintenue faute de participants (moins de 6 inscrits). En fait, il semble qu'à partir du mois d'août 2015, la loi Nôtre sur la nouvelle organisation territoriale (regroupements de communautés de communes et par voie de conséquence, redistribution des compétences) ait accaparé les élus. Alors que les démarches auprès d'eux avaient commencées depuis plusieurs mois, leur baisse d'intérêt a été notable dès que les communes ont entériné le passage du PLU au PLUi sur le territoire. En effet, en redistribuant les champs de compétences concernant l'aménagement du territoire aux intercommunalités (PLUi notamment), la réforme a pour effet de déposséder les élus communaux de leurs prérogatives de planification territoriale. Anticipant le fait de ne plus détenir les compétences d'instruction des documents d'urbanisme de leur commune, les élus du Pays de Morlaix ont eu tendance à ne plus se sentir concernés par les politiques publiques telles que la TVB, cela rendant l'obtention des rendez-vous plus difficiles par la suite. En conséquence, il est devenu ainsi encore plus difficile pour Florence d'intéresser les élus non-communautaires au dispositif TVB. A partir de septembre 2015, un an après le début du

⁴⁴⁰ Extrait de ma prise de notes lors de la lecture de paysage, en juin 2015.

⁴⁴¹ Le lien entre les affects et la contemplation paysagère a été analysé par de nombreux auteurs, la plupart géographes (Lizet & De Ravignan, 1987 ; Augustin, 2000 ; Besse, 2000). Dans ce cadre, le paysage, tel qu'on le perçoit, serait le résultat d'une relation distanciée à un environnement, une possibilité d'éprouver le monde et de s'y projeter (Berque, 1996 ; Luginbühl, 2012 ; Bailly, 2016).

⁴⁴² Propos de Frédéric, le second formateur de l'UNCPIE.

projet, les élus locaux se tournent en effet plus systématiquement vers les services de Morlaix Communauté pour obtenir des informations, le plus souvent d'ordre technique ou réglementaire, sur la mise en place de la TVB, privant l'ULAMIR-CPIE de l'occasion d'entrer en relation avec les élus locaux.

Les communes néanmoins initialement inscrites à la formation ont été recontactées et ont pu bénéficier, si elles le souhaitaient d'une intervention en conseil municipal, mais davantage dans un but informatif. Ces interventions, animées par la chargée de mission du CPIE, n'ont duré que 15 à 30 minutes, ce qui a considérablement limité les possibilités de travail et d'échanges. C'est la raison pour laquelle du format de la mini-formation initialement prévue ne subsiste que la partie « Powerpoint », sans doute la moins interactive (les autres formes de transmission ou de médiation ayant été supprimées faute de temps) mais toutefois indispensable pour introduire la TVB et le projet local qui y est rattaché. Au total, il y a eu six interventions en conseil municipal, concernant 151 élus présents⁴⁴³ (cf. figure n° 52, dans les pages précédentes).

Des lectures de paysage n'ont également pas pu être réalisées avec les élus du territoire dans le cadre du projet, du fait du manque de temps de Florence pour les organiser. Elle devait en effet s'occuper de la mise en place des autres dispositifs (choix d'un site d'installation, repérage sur place, rendez-vous avec les acteurs, etc.). Des lectures de paysage ont néanmoins pu être réalisées lors d'animations avec la population locale (cf. ci-après) et dans le cadre du projet ChEmIns⁴⁴⁴.

1.2. Les habitants et la TVB

En plus d'intéresser les élus par des actions de formation, l'ULAMIR-CPIE y associe la possibilité d'impliquer les habitants par d'autres dispositifs (décrits dans le chapitre 7), placés dans les espaces publics.

⁴⁴³ Selon les chiffres avancés dans le bilan du projet transmis à la Région. Les communes concernées sont Lanmeur, Guimaëc, Plougonven, St Jean du Doigt, Plounévez-Lochrist.

⁴⁴⁴ Une lecture de paysage a pu être réalisée avec les élus locaux du Pays de Morlaix au cours de l'année 2016, dans le cadre du projet de partenariat entre l'INRA, l'URCPIE et la Région. Lors du premier comité de pilotage impliquant les acteurs du Pays de Morlaix en novembre 2016, J. Baudry est intervenu à partir de deux points d'observation, l'un dans une zone artisanale, l'autre dans une zone résidentielle. Les deux points de vue ont permis d'aborder les liens entre les zones périurbaines et les zones agricoles et d'évoquer les actions à mettre en place pour améliorer la présence de la biodiversité dans ces zones ainsi que la gestion des bords de route.

La grenouille et les panneaux de signalisation

L'analyse des échanges avec les élus montrent que l'emplacement et la période d'installation des dispositifs dans les communes sont les questions les plus rapidement discutées. La disponibilité des services techniques capables de mettre en place la grenouille et les panneaux est le principal critère pris en compte pour décider de la période d'installation des dispositifs de sensibilisation. Leur emplacement est en général discuté entre Florence, l'élu « référent » et les services techniques (figures n°54, n°55, n°56, n°57 et n°58). Le critère principal est la visibilité du dispositif. Il doit en effet pouvoir être vu par le plus d'habitants possibles, donc se situer à des endroits où les passages sont nombreux et fréquents, lors par exemple de trajets quotidiens domicile-travail ou de déplacements vers les commerces du centre-bourg ou dans les espaces publics fréquentés. Toutefois, ce critère de visibilité n'est jamais le critère unique de détermination des sites. Il est modulé par l'intérêt écologique des emplacements (observe-t-on, par exemple, une présence, une absence ou une circulation d'espèces ?) et par l'impact anthropique qu'ils subissent (type de gestion des espaces, circulation routière).

Au total, sur l'année 2015, six communes ont donné leur accord pour l'installation des dispositifs. Leur mise en place a représenté 14 semaines de « visibilité » à l'échelle du Pays de Morlaix cette même année (tableau n° 21).

Tableau n° 21 : Lieux et durée de l'installation de la grenouille et des panneaux de signalisation (année 2015)

Commune	Emplacement		Durée installation
	Grenouille	Panneaux	
Plouezoch	En face de la mairie	Dans le bourg	3 semaines en mai
Mespaul	Bord de route	Autour du plan d'eau très fréquenté par les habitants	2 semaines en juin
Guimaëc	Vallée naturelle de Trobodec	Dans le bourg	2 semaines en juin
St Jean du Doigt	Sur la route de la plage	Dans le bourg	2 semaines en juillet
Plougonven	Sur rond-point	Dans le bourg	3 semaines en septembre
Lanmeur	Près de la rivière remise à nue dans le bourg	Dans le bourg et près du parc	2 semaines en octobre
TOTAL	14 semaines		

Figure n° 54 : Gribouille la grenouille
(Mespaul, Juin 2015)



Figure n° 55 : Gribouille la grenouille
(Plougonven, Octobre 2015)



Cette mise en scène des dispositifs est doublée d'articles de presse ou d'encarts dans les bulletins municipaux pour entretenir le suspense et donner quelques informations sur les raisons de leur installation et leur signification symbolique. Les articles sont adaptés aux spécificités de chaque commune, apportant des informations sur les points de rupture et les corridors existants, comme l'explique Florence:

« Du coup à chaque fois sur chaque commune, dans le bulletin communal, dans le site internet de la commune et puis dans des articles de presse, je fais un petit discours pour expliquer qu'il y a des endroits qui la dérangent. Elle pouvait pas passer dans le lotissement puisqu'il y avait des murs, qu'il y a des grillages et compagnie, pour faire un peu mieux comprendre ce qu'est la trame verte et bleue sans trop rentrer dans les mots qui peuvent être un peu barbares »⁴⁴⁵.

Comme précédemment, il peut être observé avec la grenouille que la traduction de la TVB procède par une inscription de la notion de biodiversité dans le quotidien des habitants en ayant recours à des espèces animales en capacité de la représenter. Mais il s'agit moins de familiariser les habitants à des notions écologiques, que d'inscrire dans leur quotidien les conséquences que provoquent, pour les populations animales et végétales, les ruptures des continuités écologiques. Ici, la traduction et, plus particulièrement, l'étape d'intéressement permet de mobiliser les habitants en travaillant sur la réorganisation de l'espace public, ce qui n'est pas forcément le cas du second dispositif, le carré de biodiversité.

⁴⁴⁵ Extrait de l'entretien réalisé avec Florence.

Figure n°56 : Article de presse
(Source : Le Télégramme, Mai 2015)

Plouezoc'h

Environnement. Mais que fait Gribouille ?

À l'initiative de l'Ulamir - CPIE Pays de Morlaix et de la municipalité, une grenouille géante, Gribouille, a élu domicile, jeudi, sur le parterre face à la mairie. La coccinelle, Annabelle, plus timide, s'est réfugiée, elle, dans le hall de la mairie. Après s'être reproduite, au mois de mars, dans une petite mare à proximité du Corniou, Gribouille a tenté de rejoindre le bois de Roc'hou où elle passe la plus grande partie de l'année. Mais elle a rencontré des obstacles sur son chemin : route départementale à franchir, jardins clos, raréfaction de la nourriture...

Une campagne de sensibilisation

Ces figurines et des panneaux installés en différents points du territoire de la commune, sont des outils visuels utilisés comme supports d'une campagne de sensibilisation à la préservation de l'environnement organisée par l'Ulamir, en collaboration avec la mairie. Des détails seront fournis à tous les curieux qui voudront bien se déplacer, samedi 16 mai, de 10 h à 12 h, à l'entrée du lotissement de Pen-ar-C'hroat, derrière l'école de Keristin.



Dès son installation, Gribouille, la grenouille, a suscité quelques interrogations chez les passants.

L'Ulamir profitera de l'occasion pour inciter les habitants à installer un « Carré pour la biodiversité », dans un coin de leur jardin. Il s'agit d'une surface d'1 m² minimum, bien exposée, griffée avec un râteau, afin que les semences sauvages y trouvent plus facilement

leur place. En laissant faire la nature, sans arroser, sans utiliser la tondeuse, sans pesticides, les premières plantes à fleurs se montreront après quelques semaines. Il sera alors possible d'observer la nature en action : plants, orchidées, papillons...

Lanmeur

Trame verte et bleue. Préserver la biodiversité



Gribouille la grenouille installée au bord du ruisseau, près de la fontaine.

Si Gribouille la grenouille a élu domicile, à Ruscoën, près du ruisseau et de la fontaine, Annabelle la coccinelle s'est réfugiée dans le hall d'entrée de la mairie. Installées depuis le 19 octobre, par l'Ulamir-CPIE, elles resteront en place jusqu'à mi-novembre.

Cette action a pour objectif de sensibiliser les habitants sur les besoins de circulation des espèces animales pour se nourrir, se reproduire et trouver un gîte. La Trame verte et bleue (TVB) est un outil d'aménagement du territoire et de préservation de la biodiversité. La TVB vise à reconstituer un réseau écologique cohérent au

niveau national pour permettre aux espèces animales et végétales de réaliser leur cycle de vie.

Trame obligatoire dès janvier 2017

La prise en compte de cette trame sera obligatoire, dans tous les projets d'urbanisme, dès janvier 2017. La TVB permettra de repenser l'urbanisation pour limiter la consommation des espaces agricoles et préserver les espaces ruraux. Après Guimaëc, Plouzoc'h et Saint-Jean-du-Doigt, Lanmeur est la quatrième commune du territoire à s'investir dans ce projet.

Figure n° 58 : Panneaux de signalisation de la biodiversité



Les carrés de la biodiversité

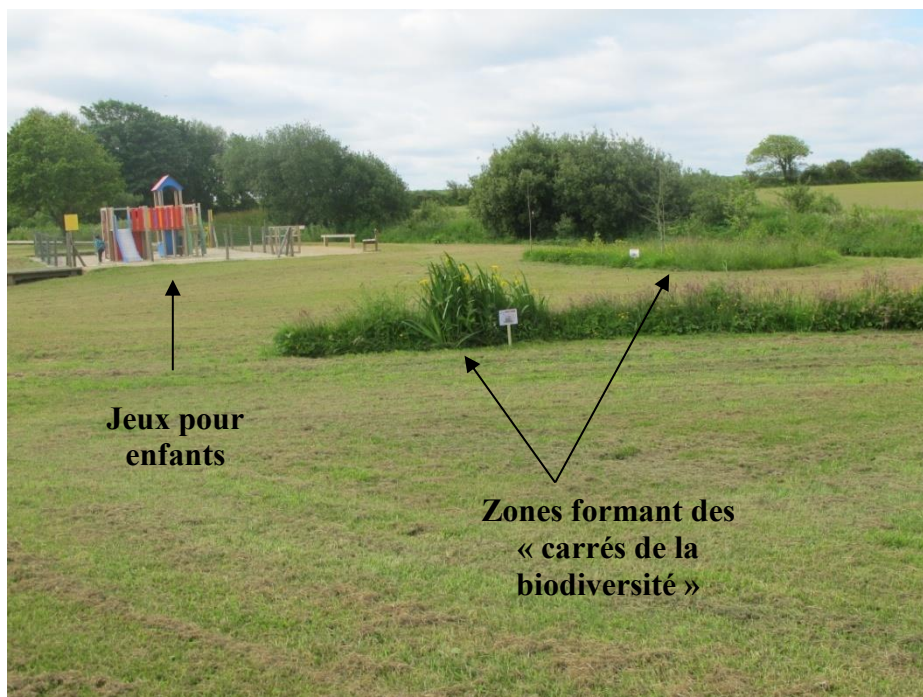
Dans le projet de l'ULAMIR-CPIE, le dispositif « carré de la biodiversité » est d'abord utilisé comme un prétexte aux échanges et aux animations autour de la biodiversité et des continuités écologiques avec la population locale dans son ensemble. Ce dispositif pouvant être facilement transposé d'un espace public à un jardin privatif par exemple, il permet non seulement, nous l'avons dit, de discuter des solutions de gestion des espaces mais aussi par exemple des pratiques domestiques de jardinage :

« On a lancé l'opération un carré pour la biodiversité, qui permettait aussi une petite accroche avec les communes, ça c'était un truc facile à mettre en place chez eux. Ils ont bien accroché, à mettre en place un espace carré pour la biodiversité, un espace herbes folles. Du coup, on a fait des panneaux en A4, qu'ils posent sur l'espace qu'ils ont préservé une pelouse. Ça a aussi permis d'avoir un petit truc et de le laisser sur la commune, donc je pense que c'est pas mal aussi. Même si c'est pas exactement enfin c'est pas vraiment une trame verte et bleue, spécifiquement mais c'est toujours un moyen de préserver la biodiversité donc... »⁴⁴⁶.

Les carrés sont disposés sur huit communes (cf. figure n° 52, dans les pages précédentes) Ils sont matérialisés visuellement par un panneau signalétique. Les participants au dispositif sont recrutés lors d'animations (cf. pages suivantes) les incitant à le reproduire sur leur lieu d'habitation (cf. figure n°59).

⁴⁴⁶ Extrait de l'entretien réalisé avec Florence.

Figure n° 59 : « Carrés de la biodiversité »
(à Plourin-les Morlaix et Mespaul)



**Jeux pour
enfants**

**Zones formant des
« carrés de la
biodiversité »**

Entre avril et septembre 2015, « 35 carrés » ont été créés dans des espaces communaux (parcs, enceintes des écoles et privés) équivalant à 776 m² préservés (396 m² par des collectivités et 380 m² par des particuliers ayant déclarés leur participation) (tableau n°22).

Tableau n° 22 : Surfaces soumises aux « Carrés de la biodiversité » en collectivités

Commune	Surface (m ²)	Opérateur	Emplacement
Plouézoch	10	Mairie	Lotissement et école primaire
Mespaul	30	Mairie	Allée Verte
Guimaec	200	Mairie	Aire de pique-nique, vallée de Trobodec
St Jean du Doigt	6	Mairie	
Morlaix	30	Mairie	Vallée du Ty Dour
	100	Ecole	
Total	396		

Par rapport au dispositif précédent, l'intérêt des carrés de la biodiversité a été de faire rentrer dans l'espace privé, les jardins des habitants, la question de la biodiversité. Cette irruption dans l'espace privé permet de transférer une partie de la responsabilité autour de l'érosion de la biodiversité, des pouvoirs publics vers les individus. Par rapport au processus d'intéressement, ce transfert, en mettant l'accent sur la responsabilité des particuliers, accentue leur rôle dans la prise en charge de la biodiversité donc leur capacité à être mobilisés et engagés autour de ces questions.

Les animations

Ainsi que nous l'avons décrit au chapitre 7, les idées d'animations « grand public » sont en 2014 nombreuses et plutôt orientées vers les chantiers participatifs (nettoyage de lavoirs, débroussaillage) ou autour de jeux (jeu de plateau, organisation d'un rallye ou d'un jeu de rôles). Pour une part, si ces idées réinvestissent des idées, des techniques ou du matériel déjà expérimentés par le passé, ce « recyclage » est aujourd'hui explicitement mis au service d'une politique publique. Pour une autre part, ces idées sont réévaluées à la lumière des demandes des communes quand il y en a, mais aussi et surtout au temps et aux moyens dont Florence dispose pour les mettre en œuvre. Or, le nombre d'heures de travail financées par les subventions ne permet pas de pouvoir développer toutes les idées soumises dans le dossier, celles pourtant pour lesquelles la Région a répondu favorablement⁴⁴⁷. Les démarches

⁴⁴⁷ Ce constat est classique dans le cas des associations d'Education à l'Environnement : on ne peut pas demander trop d'argent au risque de ne pas obtenir ce que l'on demande mais le dossier doit toutefois

auprès des équipes municipales prenant une large part du temps financé et Florence ayant par ailleurs d'autres projets à mener de concert (animations scolaires, gestion des classes-découvertes en particulier), les animations vers le grand public/habitants ont été relativement réduites et se sont surtout concentrées autour des dispositifs mis en place ou remobilisés dans des événements existants (participation à des événements ponctuels comme l'inauguration de l'allée verte ou de la Fête de la Nature – cf. ci-après) ou au sein d'espaces déjà connus du public (parcs publics ou promenades fréquentées) (figure n°60). Quoi qu'il en soit, les animations ont pour objectif de diffuser la notion de biodiversité auprès des habitants et de leur apprendre à raisonner en termes de continuités ou de ruptures dans le paysage, de répondre à leurs interrogations pour réfléchir à l'aménagement de leur commune et de proposer des actions simples à mettre en place chez soi (trou dans grillage pour laisser passer les hérissons par exemple, haies diversifiées, installation de mares et gîtes à insectes, carrés de la biodiversité, etc.).

faire preuve de solidité. C'est pourquoi la plupart du temps ce qui est annoncé est toujours un peu plus ambitieux que ce qui est réellement accompli.

Figure n° 60 : Exemple de programmes d'animation

Animations de l'été sur St Jean du Doigt

Observons les carrés pour la biodiversité

Jeudi 9 juillet 2015 entre 17h30-18h30

Rendez-vous à l'accueil du camping de Saint Jean pour une heure d'animation.

Comment préserver un carré de biodiversité dans son jardin ? Comment le gérer ? Quand et comment observer les papillons et autres insectes ? Quelles plantes s'y trouvent ? Venez explorer les carrés de Saint Jean pour y observer les espèces présentes : papillons, coccinelles, orchidées, etc.



A la découverte de la biodiversité dans la vallée des moulins

Dimanche 12 juillet 2015 : 10h30 - 12h

Rendez – vous sur la place du Petit Saint Jean

Une petite balade pour découvrir les richesses et les intérêts de cette vallée préservée au cœur de la commune.

Une journée de randonnées et de découverte de la biodiversité a été organisée le dimanche 24 mai 2015 durant la « Fête de la Nature »⁴⁴⁸ entre les communes de Plouégat-Guérand et Locquirec, sur le canton de Lanmeur. Cette journée peut être considérée comme un exemple d'animation devant favoriser la traduction de la notion de biodiversité. La randonnée a permis de cheminer dans des paysages alternant bocage, rivière, estuaire et bord de mer. Les points de vue explorés lors de la marche ont permis de réaliser des lectures de paysage pour que les participants puissent visualiser concrètement des exemples de continuités et leurs rôles. Cette journée gratuite était ouverte à tous les habitants afin de « leur faire découvrir leur territoire »⁴⁴⁹ (figure n°61). Là encore, c'est moins la notion écologique de biodiversité qui a été l'objet de l'intéressement en lui-même que la façon dont les ruptures de continuités s'inscrivaient dans le quotidien des habitants. Mais, cette fois, c'est à travers un éprouvé vécu collectivement, partagé entre voisins, collègues ou amis qu'il s'est agi de traduire pour les habitants cette notion de biodiversité.

⁴⁴⁸ La Fête de la Nature a été créée en 2007 sur l'initiative du Comité Français de l'Union Internationale de Conservation de la Nature et du magazine Terre Sauvage avec pour l'objectif de célébrer la nature chaque année. Durant une semaine, des milliers de manifestations gratuites sont ainsi organisées par les associations de conservation et d'éducation à la nature, les collectivités locales, les établissements scolaires, les entreprises, les particuliers pour permettre à tous les publics de découvrir ou redécouvrir la nature. Depuis 2009, la Fête de la nature est coordonnée en France par l'association éponyme, qui rassemble l'ensemble des organisateurs nationaux et partenaires de l'événement et œuvre pour accompagner les organisateurs de manifestation et porter la communication nationale de l'événement.

⁴⁴⁹ Expression tirée du bilan du projet transmis à la Région.

Figure n° 61 : Intervention de l'ULAMIR-CPIE dans le cadre de la « Fête de la Nature » (Mai 2015)



Au total, 9 animations ont pu être proposées, concernant 218 personnes⁴⁵⁰.

Des ateliers d'observation de la biodiversité aux chantiers participatifs, en passant par des lectures de paysage ou des randonnées, l'ULAMIR-CPIE rivalise d'inventivité pour créer des outils censés aider les habitants et les élus à relater leurs expériences tout en renforçant leur attachement au territoire et à sa biodiversité. Il s'agit, par les dispositifs de sensibilisation, de permettre à chacun de combiner les registres cognitif et affectif, du concret et de l'abstrait dont les caractéristiques consistent soit à déporter le dispositif en dehors de son arène de débat habituelle en allant, par exemple, sur le terrain; soit à centrer les intérêts sur une production concrète, comme la mise en place d'un « carré » dans son jardin ou la construction d'une expérience partagée par la randonnée. Dans les dispositifs qu'ils produisent, le discours de l'ULAMIR-CPIE est ainsi constamment connecté à l'action quotidienne des participants, inscrits dans leurs intérêts.

2. MOBILISER LES ACTEURS LOCAUX A LA TVB

L'objectif de cette section est d'analyser de plus près le processus d'enrôlement, qui constitue la troisième étape du processus de traduction et qui permet d'attribuer un rôle à l'acteur qui l'accepte. Pour parvenir à cet enrôlement, une série de négociations, persuasions,

⁴⁵⁰ Selon les chiffres avancés dans le bilan du projet transmis à la Région.

reformulations, est le plus souvent nécessaire. Mais les négociations ne débouchent pas nécessairement sur des alliances et dans ce cas le processus échoue. En conséquence, la mobilisation des acteurs, dernière étape du processus de traduction, ne peut avoir lieu.

2.1. Un enrôlement inabouti, une mobilisation distanciée

Le manque d'engagement des élus

Fin 2015, à l'issue du financement régional alloué pour le projet local de mise en œuvre de la TVB, seules onze communes sur les 61 composant le Pays de Morlaix ont pu être directement approchées et accueillir les dispositifs de sensibilisation proposés par l'ULAMIR-CPIE. Aucune toutefois n'avait accepté, à cette date, d'engager un travail sur les documents d'urbanisme. Si à l'échelle de tout un territoire ce constat pourrait s'apparenter à un échec du projet, ce bilan est globalement satisfaisant si on le rapporte à l'objectif des « 10 communes touchées » que s'était fixé Florence. Pour interpréter plus en détails ces résultats, il convient de décrire ce qui a été discuté avec les élus lors des différentes rencontres.

Les élus locaux apparaissent être, pour la plupart d'entre eux, dans une phase de « prise de connaissance » du dispositif, davantage préoccupés, au moment où les entretiens ont été menés, par le sens et les implications juridiques du dispositif sur les décisions d'aménagement local :

« La question derrière c'est concrètement sur le terrain, une fois que ces trames vertes et bleues sont identifiées, quel est l'impact réel sur la préservation de ces trames, sur la possibilité de laisser passer enfin la faune dans ces couloirs, là j'avoue j'ai eu du mal à, à percevoir la... Pour l'instant je la perçois plus alors je me trompe peut-être parce que j'ai pas en tête la réglementation, je perçois plus cette politique comme une sensibilisation, enfin une sensibilisation des décideurs des élus des collectivités pour l'intérêt de ces zones et d'essayer de les préserver, mais... »⁴⁵¹.

Pour contrebalancer ces incertitudes sur la mise en œuvre réglementaire de la TVB locale, les élus interrogés ont tendance à se référer à l'ensemble des actions environnementales entreprises sur la commune (de la politique de fleurissement à la réduction des pesticides dans l'entretien des espaces publics par exemple, afin de valoriser leur politique environnementale) ou à énumérer les problèmes de la commune (inondations, incivilités, etc.). Dans un autre registre, ils peuvent également faire référence à des expériences passées, comme dans le cas de cette élue municipale qui, à l'évocation de la grenouille géante alors en place sur sa commune, revient longuement sur son métier d'enseignante et sur ses expériences professionnelles d'initiation à la nature avec ses élèves :

⁴⁵¹ Extrait de l'entretien réalisé avec le maire de la commune de St Jean du Doigt.

« Lorsque j'étais enseignante j'essayais de sensibiliser les enfants à l'environnement. Pas du tout autour des problèmes d'ailleurs [rires], pas du tout des problèmes. J'ai simplement regardé les programmes : il y avait l'étude de la faune et de la flore. Et donc comme on a la chance d'être en pleine campagne, et bien on est allés sur le terrain, voir justement tous ces sites naturels, semi-naturels, le littoral aussi puisqu'on a la mer qui est à côté. On a aussi beaucoup jardiné et en jardinant, on a appris plein de chose sur la faune la flore, dans notre petite école rurale, sur la vie, sur la biodiversité, voilà »⁴⁵².

Dans cet exemple, les dispositifs de sensibilisation, telle que la grenouille, convoquent le souvenir d'une expérience passée, ayant construit une prédisposition qui permet d'expliquer le fondement de l'adhésion à des situations plus actuelles. Cela signifierait que dans les cas où les dispositions préalables sont inexistantes, les réactions sollicitées impliquent moins une adhésion pleine et entière à la cause, qu'une simple bienveillance⁴⁵³ qui interdit une quelconque forme d'hostilité (Traïni, 2009) :

« Avec la grenouille, on est plus dans « on éveille, on sensibilise » on est plus là-dedans aujourd'hui...on ne peut pas être contre ça »⁴⁵⁴.

Etre bienveillant à l'égard des autres procure un « stock de sympathie et de bonne réputation » qui est une espèce de garantie sur laquelle l'ULAMIR-CPIE peut plus facilement compter pour réaliser ses objectifs propres. Toutefois, les dispositifs ne permettent pas aux élus interrogés d'aller au-delà de la bienveillance, comme en témoigne la quasi-inexistence de discussions lors des conseils municipaux après l'intervention de Florence. La plupart des élus se satisfont en effet des informations contenues dans la présentation, les questions sont peu nombreuses et la capacité à se projeter dans une action plus concrète est à ce stade, encore limitée. En fait, une des principales préoccupations pour les élus à l'initiative de l'intervention de Florence est d'évaluer le degré de conflictualité qu'il pourrait y avoir entre une telle politique publique et les acteurs agricoles locaux⁴⁵⁵. C'est à ce titre que Florence se satisfait des quelques retours positifs suite à ses interventions en conseils municipaux :

« Ils ont trouvé que c'était très pédagogique et puis j'ai pas catalogué les agriculteurs quoi. Non justement effectivement dans mon discours, c'est assez ouvert au départ, et puis y'a même pas eu de remarque négative des agriculteurs donc du coup l'élue elle était super contente ».

Si aucune hostilité à l'égard de la politique publique de la TVB a été notée au cours des discussions, le relatif désintérêt pour les enjeux environnementaux en général et pour la

⁴⁵² Extrait de l'entretien réalisé avec l'adjointe à la culture de la commune de Guimaëc.

⁴⁵³ Pour J. Bentham cité par J.H. Déchaud (2015), la bienveillance est une sorte d'investissement qui contient une promesse de coopération.

⁴⁵⁴ Extrait de l'entretien réalisé avec l'adjointe à la culture de la commune de Plougouven.

⁴⁵⁵ Nous avons déjà fait référence dans le chapitre 7 à la conflictualité existant depuis les années 1960 entre les pratiques des agriculteurs et les revendications environnementalistes.

biodiversité en particulier serait toutefois renforcé, à la fois, par la surcharge de travail des élus et des administrateurs et par la complexité ou le degré d'abstraction des connaissances engagées dans les dispositifs les conduisant parfois à s'éloigner des composantes naturelles de leur territoire comme l'explique un des formateurs pour l'UNCPIE :

« Faut vraiment qu'on réalise que l'élu en même temps qu'on accompagne son cheminement sur ces questions de biodiv, il a 100 000 autres enjeux sur lesquels il est en train de cheminer aussi et aussi complexes et aussi importants finalement [...] Le lendemain quand ils vont être dans une réunion de PLU, c'est pas forcément par manque de volonté mais ils vont pas du tout repenser à ce qu'ils avaient pensé la veille [...] Quand ils sont à construire leurs contrats de pays, ils ne pensent pas du tout à la biodiversité quoi et que la biodiversité pourrait faire partie de leur projet de territoire et que de ce fait ils pourraient bénéficier de financements via le contrat de pays. Pour moi ce n'est pas un manque de volonté, parce que voilà « biodiversité rien à foutre ». C'est jusqu'ils n'y pensent pas et qu'un contrat de pays c'est d'abord fait pour l'aménagement du territoire, sur les logements sociaux, pour les actions sur le foncier, les déplacements, la salle de sport, mais on pense pas à la biodiv quoi [...] Puis ils ont en général une meilleure vision de la dynamique d'entreprise parfois de leur territoire que des enjeux de biodiversité»⁴⁵⁶.

Plus généralement, il ressort de cette étape d'enrôlement qu'elle permet de sensibiliser les élus, de construire une vision bienveillante mais qu'elle n'est pas suffisante dans l'ensemble pour que ces derniers s'approprient pleinement la notion de biodiversité et qu'ils « rentrent », à fortiori, dans le dispositif de la TVB. Il a été montré ainsi que l'enrôlement de élus échoue à introduire une rupture dans leur quotidien de responsables politiques suffisamment puissante pour qu'ils puissent modifier leur façon de penser leurs actes routiniers pour y introduire de nouvelles contraintes liées à la prise en compte de la biodiversité. Certes, le processus d'intéressement les sensibilise à ces questions et aux enjeux de la biodiversité, mais cette sensibilisation est insuffisante pour remettre en cause leurs façons de faire et de penser leur rôle politique, sauf si, justement, cette sensibilité existait au préalable.

La mobilisation invisible des habitants

Il est toujours difficile d'évaluer l'impact global de dispositifs de sensibilisation sur la société locale toute entière. Les discussions avec les élus et la chargée de mission de l'ULAMIR-CPIE montrent un certain enthousiasme et le développement d'une forme d'attachement à la grenouille en particulier, à tel point que deux élus ont proposé de l'acquérir. Par ailleurs, malgré son poids, son volume et son entrave par un cadenas, la

⁴⁵⁶ Extrait de l'entretien avec Frédéric, le directeur du CPIE Sèvres et Bocage et formateur pour l'UNCPIE.

grenouille aurait été volée sur la commune de Plougonven lors d'un week-end, pour finalement réapparaître « indemne » le lundi suivant derrière le cimetière communal sans que personne ne sache les raisons de ce déplacement. L'anecdote a d'ailleurs fait l'objet d'un article de presse⁴⁵⁷. A une autre occasion, deux panneaux signalisant l'emplacement et le principe des « carrés » ont été enlevés intentionnellement. Ces quelques retours, s'ils paraissent ne pas laisser les acteurs locaux indifférents, ne suffisent pas à capter suffisamment l'attention des habitants pour qu'ils participent de manière significative aux animations proposées par ailleurs (moins d'une dizaine de participants à chaque fois). Dans ce contexte, l'intéressement prend une autre forme. Plutôt que d'organiser des animations autonomes, l'ULAMIR-CPIE décide d'intervenir préférentiellement lors d'événements locaux (marchés aux plantes, Fête de la Nature, Fête de la Bretagne, inaugurations de sentiers, marches) par l'intermédiaire d'un stand de sensibilisation remobilisant les outils et autres ressources pédagogiques développés lors des dernières années (aspirateurs à insectes, jeu de piste, documentation diverse, etc.). Dans le cadre de ce stand, l'ULAMIR-CPIE peut réaliser une communication plus importante sur le projet et toucher plusieurs centaines de personnes supplémentaires.

Et la biodiversité dans tout ça ?

A l'issue de la description du processus de traduction de la TVB, il est frappant de constater que la biodiversité est loin d'être au centre des préoccupations de l'ULAMIR-CPIE. Au contraire, nous l'avons vu, ses efforts d'intéressement se concentrent sur les humains plus que sur les non-humains. Peu de moyens sont mis en place pour effectivement intéresser la biodiversité: si des « carrés » lui sont dédiés, rien n'est prévu pour diagnostiquer, compter, mesurer, comparer, bref, suivre et évaluer l'efficacité « écologique » des dispositifs installés. Cette situation peut s'expliquer pour deux raisons.

Premièrement, ce serait le « *manque de temps* » invoqué par la plupart des professionnels associatifs interrogés qui expliquerait que la biodiversité en tant que telle ne soit pas aussi fortement mobilisée que les humains chargés de la protéger. Les responsables de l'ULAMIR-CPIE, outre ce projet de sensibilisation à la TVB, sont également impliqués dans d'autres actions éducatives ou de développement local. Mais plus largement, ce manque de temps serait symptomatique de la logique gestionnaire s'appliquant désormais au fonctionnement associatif et se caractérisant par une surcharge de travail. Nous avons en effet montré dans le chapitre 6 que les professionnels, en même temps que de s'adonner à leur mission sociale et salariée devaient en outre trouver les moyens d'autofinancer leur poste de manière récurrente, aboutissant à un éclatement des tâches, à un surcroît de travail et à des situations professionnelles stressantes.

⁴⁵⁷Article publié dans Ouest France le 14 Octobre 2015 « Gribouille, la grenouille géante, a pris la route pour Lanmeur ».

Deuxièmement, pour les éducateurs-chargés de missions, l'objectif est avant tout d'intéresser les décideurs à la question de la biodiversité, que cette dynamique soit « *progressive* », quitte à « *commencer tout-petit* », en soignant avant tout la qualité de la relation sociale avec les interlocuteurs, particularité sur laquelle insiste Bruno, un des formateurs pour l'UNCPIE :

« Aujourd'hui il faut accepter que, on est peut-être pas au max de ce qu'on aimerait faire pour la biodiversité, mais c'est une première étape. Tout fonctionne par étapes et à partir du moment où c'est localement compris, même si l'ambition elle est pas à la hauteur de ce qu'on voudrait, malgré tout il y a eu un premier pas de franchi. Demain il y en aura peut-être un qui sera encore plus loin parce qu'on aura on va les accompagner encore plus. Et puis voilà on fera pas machine arrière quoi. Et, et ça c'est déjà une vraie réussite pour les territoires de se dire qu'on conçoit l'aménagement de notre territoire en oubliant la politique de la feuille blanche »⁴⁵⁸.

En plus de diffuser une information argumentée qui serait, idéalement, capable de changer les dispositions à agir de citoyens considérés comme des êtres rationnels, l'ULAMIR-CPIE multiplie les messages incitant ces derniers à des micro-actions : accepter une intervention en conseil municipal, inaugurer les installations temporaires, recevoir les animateurs professionnels en entretien, etc.⁴⁵⁹ Plus largement, les dispositifs de sensibilisation auraient pour objectif de construire un lien entre des enjeux larges et des actions très concrètes, montrant que des actes apparemment anodins réalisés par exemple dans son jardin peuvent avoir leur importance tout en inscrivant les individus dans un collectif d'action plus large. Il est par ailleurs espéré que la multiplication d'actions « peu coûteuses » sur le plan de l'engagement individuel finira pas susciter, à terme, et par un effet d'entraînement, les changements attendus (Chavot & Masserand, 2014).

2.2. Retour sur le processus de traduction

Après avoir décrit le processus de traduction, son analyse doit permettre d'en dégager sa dynamique propre. Pour cela, quatre éléments saillants du processus de traduction seront discutés : la traduction envisagée comme un processus de négociation, l'ancrage de la traduction dans le quotidien des acteurs, l'articulation des registres de connaissances et les résistances que la traduction suscite ainsi que le rôle de médiateur de l'ULAMIR-CPIE.

⁴⁵⁸ Extrait de l'entretien avec Bruno, le directeur du CPIE Loire-Anjou et formateur pour l'UNCPIE.

⁴⁵⁹ Cette observation converge avec les analyses de R.V. Joule et F. Bernard, au début des années 2000, à propos de la « communication engageante ».

La traduction comme processus de négociation

Comme nous l'avons explicité dans les chapitres 2 et 7, le processus de traduction de la TVB porte une attention particulière aux intermédiaires (humains et non-humains) qui mettent en contact des acteurs (dont la nature est hétérogène) initialement sans rapport entre eux. C'est à la consolidation et à la gestion de ces associations de relations que sont voués les intermédiaires. L'ULAMIR-CPIE, après avoir été mobilisée (notamment par les acteurs scientifiques, comme il a été vu au chapitre précédent) pour constituer ce réseau de relations, est à son tour un intermédiaire du processus de traduction se déclinant au niveau local. A ce titre, l'association devient l'opérateur d'une nouvelle phase d'intéressement concernant le dispositif TVB. Or, les dispositifs de sensibilisation ne débouchent pas à proprement parlé sur des alliances durables, c'est-à-dire sur l'enrôlement et la mobilisation des entités visées pour inscrire concrètement la TVB dans les documents d'urbanisme locaux. Pour cela il aurait fallu en effet accorder le calendrier des réformes territoriales ainsi que les agendas des élus et des services techniques, ajuster le matériel employé, éviter les disparitions imprévisibles, contrer le peu de participation, etc. Même si les tentatives d'enrôlement ont pris différentes formes : créer la surprise des habitants (avec les installations imprévisibles), séduire la biodiversité (avec, par exemple, la mise en place de carrés), obtenir le consentement ou à défaut, la bienveillance (de la part des élus qui ont tout à gagner des actions de sensibilisation permettant de valoriser leur politique environnementale tout en animant leur commune), elles n'ont pas suffi à générer une dynamique collective permettant de faire tenir ensemble toutes les entités intéressées. Toutefois, les situations créées par ce travail de traduction, à travers la mise en place des dispositifs de sensibilisation, peuvent se lire comme une négociation avec des acteurs pour obtenir le consentement à agir selon ce que l'on attend d'eux. En d'autres termes, les hypothèses et les interprétations véhiculées par ces dispositifs ne sont rien d'autre qu'un programme de négociations, plaçant de fait l'ULAMIR-CPIE, en tant qu'intermédiaire, dans une position de médiation.

Il convient maintenant de s'interroger sur les caractéristiques même de ce programme de négociation. Au début de l'expérience, on pouvait observer des collectivités, des élus locaux, des habitants et des espèces animales dispersés, difficilement accessibles. A l'issue d'une première étape d'intéressement, l'ULAMIR-CPIE a réussi à dire, au nom de tous les acteurs du réseau de traduction, ce que sont et veulent ces différentes entités. Toutefois à ce stade, les individus directement mobilisés sont peu nombreux : quelques élus, quelques milliers d'insectes et de plantes, quelques autres CPIE constituent les principaux alliés. C'est seulement par la désignation de ces alliés (qui sont en fait des porte-parole de groupes d'acteurs plus étendus comme les électeurs pour les élus) qu'un ensemble hétérogène d'acteurs a été rassemblé. Cette opération résulte d'un ensemble de micro-déplacements effectués par l'ULAMIR-CPIE au cours desquels la biodiversité a été incarnée dans une grenouille, des carrés, des panneaux, des documents d'urbanisme, des lectures de paysages, des randonnées, des stands, etc. Les habitants, quant à eux, ont été incités à transformer une partie de leur jardin, potager ou paysager, en un refuge de biodiversité alors que les élus

auraient dû transformer une partie des plans d'urbanisme en plans de biodiversité. C'est cet ensemble de micro-déplacements qui est négocié entre l'ULAMIR-CPIE et les acteurs.

Une autre des caractéristiques du processus de traduction réside dans son instabilité. En effet, en même temps qu'il se poursuit, les acteurs évoluent, précisent leur point de vue, renégocient les intérêts et les règles du jeu. De même, les frontières des groupes peuvent changer, évoluer, certains disparaissent alors que d'autres se créent, etc. Les réformes territoriales intervenues en cours de processus, le surcroît de travail des élus mais aussi des chargés de mission associatifs ou encore les vols ont eu un impact sur le processus de traduction. Ces événements ont ainsi participé à la contestation de l'enrôlement tel qu'il était en train d'être négocié allant jusqu'à remettre en cause la légitimité et la représentativité de l'ULAMIR-CPIE, en tant que porte-parole de la chaîne de traduction. Les imprévus, les impondérables ou les trahisons qu'ils ont suscités ont obligé ainsi à gérer un processus de traduction en perpétuel renégociation, alourdissant d'autant la tâche de médiation.

Toutefois, comme dans les autres réseaux et à l'exclusion de l'ULAMIR-CPIE, l'acteur central de ce processus de traduction est l'utilisateur-destinataire du dispositif. Le dispositif TVB a ainsi défini, d'une part, « son » monde, c'est-à-dire le réseau d'acteurs, et d'autre part le monde, c'est-à-dire les controverses qui redéfinissent en retour la réalité même du dispositif, construisant de la sorte la réciprocité du processus (Akrich, 1989). Dans ce second monde, c'est l'action des usagers-destinataires du dispositif, qui l'acceptent ou le rejettent (en s'y désintéressant par exemple) qui est déterminante. L'absence d'évaluation de l'efficacité de l'enrôlement de la biodiversité dans les dispositifs proposés renvoie, dans cette perspective, à l'activité même de l'ULAMIR-CPIE telle que ses membres la conçoivent. Cette absence d'évaluation relègue la biodiversité au rôle d'acteur secondaire du processus de traduction (peu importe si les carrés favorisent réellement la biodiversité finalement) pour privilégier la traduction à destination des humains.

Si l'ULAMIR-CPIE met en place un certain nombre de dispositifs d'intéressement pour permettre l'application de la Trame Verte et Bleue, ses attentes de résultats ne sont pas totalement comblées. Même si l'attribution des rôles par l'ULAMIR-CPIE a été effectuée (« les élus définissent la TVB locale dans les documents d'urbanisme » ; « les habitants s'engagent massivement pour adopter des pratiques respectueuses de la biodiversité »), les rôles ont été mal endossés par leurs destinataires à travers les résistances et les trahisons (il n'y pas eu de PLU ou de PLUi prenant en compte la biodiversité par exemple). De ce fait, la création de nouvelles règles locale reste à ce stade de l'enquête, inaboutie. Les raisons de l'échec sont, sans doute, plus à rechercher dans les types de ressorts cognitifs mobilisés par les dispositifs de sensibilisation pour permettre l'ancrage du dispositif dans les routines des individus. En effet, l'engagement des protagonistes dans un dispositif, c'est-à-dire une contribution à la définition des contenus d'action et à la mise en œuvre de solutions concrètes, ne va pas de soi. Il renvoie notamment aux processus par lesquels des personnes sont susceptibles de faire d'un dispositif vis-à-vis duquel elles se sentent concernées, un problème qui a un sens au regard de leurs activités. Dire cela, c'est aussi prendre en considération le

fait que les gens agissent à partir d'un certain rapport à une situation donnée, déterminée par un point de vue objectivement situé (une activité, une expérience ou une position sociale), qui détermine une façon de connaître et d'évaluer la réalité, ce qu'il faudrait changer ou faire. Ce sens que chaque protagoniste peut attribuer à l'action à engager, et à la place qu'il peut y occuper, est lié aussi aux représentations et aux pratiques que les dispositifs, en tant que systèmes d'acteurs, contribuent à mettre en circulation (Ruault, 2006). Après avoir analysé les caractéristiques de la négociation au sein du processus de traduction, c'est l'ancrage du dispositif dans le quotidien des individus qui est étudié.

L'ancrage du dispositif dans le quotidien des individus

Nos observations de terrain montrent que les dispositifs de sensibilisation contribuent à ancrer localement le dispositif TVB. Pour parvenir à cet ancrage, la traduction effectuée par l'ULAMIR-CPIE consiste à remobiliser les routines des destinataires de l'action pour permettre à la biodiversité de s'y faire une place à travers les pratiques de jardinage, de la marche, des déplacements dans l'espace public familial, de la contemplation des paysages, etc. Les dispositifs de sensibilisation utilisent néanmoins des ressorts différents pour interpeller les publics (élus ou habitants). D'un côté, un travail rhétorique permet de réaménager ce quotidien et sa signification. D'un autre côté, le recours à l'éprouvé émotionnel permet d'introduire une rupture dans le quotidien, plus favorable à l'engagement et au changement.

Sur le plan de la rhétorique, les exemples du cycle de vie de la grenouille agile ou de l'importance du bocage sont récurrents dans les diaporamas présentés aux élus, lesquels sont utilisés pour expliquer la notion de corridor écologique et pour donner corps aux trames. La mise en scène d'espèces ou de paysages ordinaires rendus symboliques et emblématiques de processus plus complexes a pour but d'enrôler les parties-prenantes dans le dispositif. De plus, pour donner du sens aux notions de réseau écologique ou de corridor, le récit sur la nature construit par l'ULAMIR-CPIE les met en rapport avec les espaces et les pratiques reliées au temps du quotidien (à travers les activités touristiques ou de loisirs). En effet, les énoncés biophysiques (continuités, réservoirs, corridors, espèces, milieux, biotopes, etc.) sont réutilisés pour formuler des prescriptions devant guider l'aménagement du territoire et l'économie locale (amélioration du cadre de vie et de la qualité d'accueil), par la mobilisation d'une conception utilitaire de la biodiversité, la TVB permettant de maintenir les services dits écosystémiques.

L'amalgame de la biodiversité avec d'autres notions, davantage connues ou maîtrisées par les élus ou les habitants, comme le paysage, le cadre de vie, le jardin, le tourisme, etc. permet d'orienter l'action vers des espaces plus quotidiens, ancrés dans des pratiques plus familières, renvoyant à des techniques d'aménagement du territoire, comme le mentionne la chargée de mission de la DREAL, même si en tant que membre de

l'administration de l'environnement, elle a de distance avec ce processus d'ancrage par la rhétorique :

« Plutôt que de mettre en place des actions de biodiversité pour la biodiversité, on peut plus largement essayer d'intégrer la biodiversité dans l'ensemble des activités économiques et des pratiques d'aménagement du territoire, en connaissant, reconnaissant, en valorisant les atouts de la biodiversité, notamment par le biais des services rendus même si j'ai un petit peu du mal avec ça, avec ce concept-là. Du coup, on peut se dire que c'est susceptible d'avoir des effets plus déployés sur le territoire quoi [...] On peut aussi utiliser ce concept de trame verte et bleue par exemple pour faire du développement touristique. Les voies vertes, la circulation douce etc. Bon bah c'est une forme de nature en ville. On fait de la nature pour un cadre de vie, c'est des paysages, et c'est pas forcément l'objectif premier, préservation de la biodiversité. Notre seul mot d'ordre qu'on a donné pour le moment c'était qu'une zone agricole pouvait très bien contribuer à la TVB et que la TVB c'était pas forcément que du zonage N⁴⁶⁰ ».

D'une image plutôt négative et contraignante, l'introduction de la biodiversité dans des préoccupations plus familières pour les élus lui conférerait une dimension positive, rendant l'action en sa faveur non seulement possible mais également désirable car productrices de contreparties (Brunet, 2016). En effet, alors que la biodiversité faisait jusqu'à présent appel à des récits catastrophiques de crise d'extinction des espèces et d'appauvrissement des espaces naturels, mobilisant des émotions se rapportant au registre de la peur, de l'angoisse ou de la tristesse, elle véhicule désormais, notamment par l'intermédiaire des services écosystémiques une vision fonctionnelle des espaces, important pour le bien-être humain, et y associent le bénéfique, la satisfaction et l'espoir. Cet argumentaire conduirait alors à différentes façons d'intervenir et de gérer l'espace, y compris naturel. Par ce biais, un des objectifs des animateurs est de parvenir à ce que les acteurs locaux et les élus en particulier se sentent à la fois enthousiastes et compétents pour préserver les milieux naturels présents sur leur territoire, comme l'illustrent les propos de Bruno :

« C'est montrer qu'on peut faire de la trame verte et bleue sans le vouloir quoi enfin sans savoir que c'est de la trame verte et bleue parce que, aujourd'hui enfin dès qu'on est dans la trame verte et bleue et qu'on l'emploie chez nous on a l'impression que c'est du régalien. On a l'impression que c'est du techno, des trucs qui vont échapper, des trucs qui sont trop techniques pour le territoire. Ce que je disais l'autre jour à la formation moi je, quand je vois ce que gèrent nos élus d'un point de vue technique le Cloud, le développement du numérique ou des trucs

⁴⁶⁰ Dans un document d'urbanisme une zone N correspond aux secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique. En zone N, le principe est celui de l'inconstructibilité, dans un souci de sauvegarde.

comme ça, j'ai l'impression que la trame verte et bleue c'est tellement plus facile, enfin c'est la terre qu'on coupe tous les jours c'est l'air qu'on respire. C'est, des choses qui sont quand même, plus vitales que le Cloud, je sais pas ce qu'il se passe là moi. Je serais incapable de me hausser à des choses comme ça. Donc c'est les amener à se dire c'est des choses sur lesquelles vous êtes en capacité, de produire, de faire, de faire vous-mêmes, de vous approprier en tout cas ce qu'est la trame verte et bleue, ce que sont les enjeux liés au patrimoine naturel sur votre territoire. Donc quelques fois on parle patrimoine on parle cadre de vie, on parle qualité d'eau, qualité d'environnement, qualité du territoire qu'on souhaite transmettre, etc. »⁴⁶¹.

En rejetant la lutte contre l'érosion de la biodiversité dans l'espace-temps du quotidien et des routines, l'ULAMIR-CPIE contribue à reconnecter des registres de connaissances. En effet, le fait que la TVB se matérialise dans l'espace par la mise en évidence d'une dichotomie entre un état propice à la biodiversité (zones de continuités écologiques) et un état qui ne l'est pas (zones de ruptures) permet de rendre visibles ou en tout cas palpables les notions scientifiques telles qu'elles ont été intégrées dans les politiques publiques. Plus particulièrement, le processus d'ancrage permet la circulation d'éléments de rhétorique qui participent à l'enrôlement des acteurs de terrain (gestionnaires, élus, monde associatif) en favorisant l'agrégation des préoccupations et des connaissances locales (liées à l'économie, à l'aménagement local ou au cadre de vie) avec les conceptions plus abstraites reposant sur une approche scientifique de la biodiversité. Et si ce déplacement est discuté sur le plan de la validité scientifique⁴⁶², il permet de renverser les représentations des acteurs locaux au sujet de la biodiversité, interpellant les individus dans leurs routines. Toutefois, en interrogeant les routines, les dispositifs de sensibilisation mobilisent une autre dimension cognitive fondée sur les émotions.

Avec des dispositifs de sensibilisation comme la grenouille, les panneaux de signalisation, la lecture de paysage ou le carré de la biodiversité et dans une autre mesure avec des approches conviviales, ce sont des émotions de diverses natures qui sont recherchées. Plus précisément, la traduction repose sur la mobilisation d'un éprouvé émotionnel. L'émotion renvoie à l'étymologie latine du terme : *ex-movere* signifie remuer, ébranler, mettre en mouvement vers l'extérieur. Cette perspective suppose que la modification du corps engendre un pouvoir d'action, moteur de l'action sociale (Livet, 2002). L'émotion est indissociable d'une activité de sens, d'une évaluation cognitive qui sollicite l'esprit comme le corps (Bernard, 2015). Elle intervient alors comme une force de motivation à s'engager dans un travail cognitif d'élaboration d'une norme. Les émotions seraient dans ce cadre, constitutives et perturbatrices du domaine social, jusqu'à pouvoir être considérées comme des faits sociaux (Guinard & Tratnjek, 2015). Dans ce point de vue, les émotions seraient des facteurs explicatifs des dynamiques sociales et résultent pour les individus qui

⁴⁶¹ Extrait de l'entretien avec Bruno, le directeur du CPIE Loire-Anjou et formateur pour l'UNCPIE.

⁴⁶² La traduction rhétorique du dispositif aurait pour inconvénient d'instrumentaliser la biodiversité, conformément à une vision marchande des ressources naturelles.

les ressentent d'une rupture dans leurs routines. C'est dans le décalage entre, d'une part, la situation telle qu'elle est perçue et éprouvée par les individus et, d'autre part, la situation attendue en raison des routines construites par eux que l'émotion se glisse. Cette émotion, une fois ressentie, appelle l'action pour modifier, soit la situation perçue, soit la situation attendue renvoyant au travail de révision des émotions (Livet, 2002).

Ainsi, c'est bien dans leur capacité à émouvoir (et à se former pour cela) que les acteurs de l'Éducation à l'Environnement trouvent les moyens de rompre les habitudes des individus, de les convaincre de s'engager en vue de l'adoption ou de la construction d'un nouvel ordre social environnemental à priori inatteignable. En d'autres termes, le recours aux dispositifs de sensibilisation permet de susciter l'émotion, c'est-à-dire de créer une rupture dans les routines du quotidien pour modifier les comportements et en quelques sorte imposer une norme sociale fondée sur le respect de l'environnement. Toutefois, les dispositifs de sensibilisation reposent sur des ressorts différents pour ancrer le dispositif dans le quotidien et les états émotionnels sollicités par les dispositifs de sensibilisation laissent le plus souvent place à de nombreuses marges d'appréciation.

Concernant la traduction opérée pour les élus, elle vise une réaffectation de sens permettant, par un effet de levier, de répondre à leurs préoccupations d'aménagement de l'espace ou d'attractivité de leur territoire (grâce, par exemple, à la lecture des paysages). Elle repose plutôt pour le dispositif grenouille sur sa capacité à mettre en question le quotidien pour que les habitants puissent le réaménager. La forme des dispositifs montre que l'amplitude des traductions possibles est importante. Cette amplitude a tendance à entraver la capacité des destinataires de l'action à reconstituer le message initial du dispositif TVB, à l'instar de ce qu'a pu observer le maire de St-Jean-du-Doigt, dans le cas de la grenouille :

« Mais la grenouille les gens n'ont pas bien compris. Ils n'avaient pas compris que la grenouille symbolisait les déplacements et pourtant, alors ils étaient très contents c'est vrai que, enfin, y'avait quand même cette notion grenouille enfin environnement au fond mais ils n'avaient pas compris le message. Pour moi c'était un message compréhensible dans la mesure où il y avait eu l'article avant. Donc enfin il y avait eu la communication à la fois dans la presse et dans le, et dans le bulletin municipal, mais je pense que c'était pas suffisant. Ce qui veut dire, que cette notion de couloir, n'est pas du tout encore quelque chose d'évident pour les gens ».

Ainsi, la sensibilisation des individus à travers la mise en place de dispositifs locaux implique de bien distinguer d'une part les émotions que leurs promoteurs s'efforcent de générer (en créant, par exemple, la surprise par des installations artistiques impromptues ou en mobilisant les affects liés aux sens, aux souvenirs d'un temps passé par la lecture de paysage) et d'autre part, les réactions affectives effectivement suscitées qui ne correspondent

pas forcément à celles initialement escomptées⁴⁶³. Dans certains cas, les émotions sollicitées par les dispositifs de sensibilisation et les registres selon lesquels elles sont proposées vont seulement contribuer à consolider la loyauté à l'égard des promoteurs de la sensibilisation, à renforcer leur détermination à agir, sans toutefois s'engager dans les dispositifs, comme ce que nous avons pu montrer dans le cas de l'élue de Plougonven.

Dans le même temps, l'ancrage du dispositif dans les routines conduit à un certain déplacement de ce dernier, c'est-à-dire à sa transformation, tant au niveau de son espace d'application que de son objet à proprement parlé. Si la traduction opérée par l'ULAMIR-CPIE inscrit la biodiversité dans l'espace, qui plus est fréquenté quotidiennement par les habitants, un dispositif comme le « carré de la biodiversité », semble à priori, de par sa forme délimitée - éventuellement géométrique - aux antipodes de la notion de circulation, de continuité ou de réseau écologique. La traduction par le « carré de la biodiversité » s'illustre ainsi par le fait qu'elle repose peu sur la mobilisation des émotions pour privilégier l'ancrage de la notion de biodiversité dans le quotidien des habitants. Quitte à délaissier quelque peu l'aspect « corridor » ce dispositif fonde davantage la traduction sur une relecture de l'espace public ou de la parcelle de jardin que possèdent les habitants. Elle renforce ainsi la responsabilisation des habitants dans la prise en charge de la protection de la biodiversité, même si cette forme de traduction a tendance à figer spatialement une notion à priori fondée, au contraire, sur des relations mobiles et dynamiques.

L'articulation des registres de connaissances et les résistances

Le troisième trait saillant du processus de traduction concerne la façon dont les différentes formes de connaissances sont articulées entre elles lors de la traduction. Les sociologues de la connaissance ont mis l'accent depuis longtemps sur l'existence de différentes formes de connaissance de la réalité (Berger & Luckmann, 1986 [1966]). La connaissance dont il s'agit est celle qui se rapporte à ce que les gens connaissent comme réalité dans leur vie quotidienne, à travers leurs routines, par différence avec « *les formulations théoriques de la réalité, qu'elles soient scientifiques, philosophiques ou idéologiques* » (Berger & Luckmann, 1986 : 35). Dans les dispositifs environnementaux, une première difficulté tient donc aux différentes façons de poser les problèmes, aux différents objectifs techniques poursuivis, et au risque d'incompréhension qui en résulte avant même de s'engager dans leur application. Etant entendu qu'il ne peut y avoir de représentation commune (Candau & Ruault, 2006), l'enrôlement se réalise à partir des connaissances que l'on veut mettre à contribution et sur lesquelles repose l'action individuelle et collective visée par le processus de traduction.

Le contenu cognitif des politiques publiques environnementales et de leurs dispositifs a souvent été interrogé, notamment à travers le rôle de l'expertise scientifique et la place qui

⁴⁶³ Ce même décalage avait déjà été souligné par C. Traïni (2015) à propos des dispositifs de sensibilisation à la cause animale.

lui est laissée (Theys & Kalaora, 1992). Ces travaux ont en particulier montré la façon dont l'expertise scientifique et technique était mise en œuvre pour répondre aux incertitudes ou aux risques soulevés dans les dispositifs environnementaux⁴⁶⁴. Le rôle de l'expert consiste, au sein de ce processus décisionnel, à fournir des arguments maîtrisant suffisamment d'incertitudes à un décideur, en sachant qu'ils seront intégrés à un processus de décision (Roqueplo, 1997) dans lequel la science est mobilisée dans le but d'obtenir un surcroît de crédibilité et de visibilité (Coreau et al., 2013) et même « d'indiscutabilité » (Trépos, 1996). Les dispositifs experts appellent, de la part du public, des réactions qui favorisent la coordination des actions à partir du point de vue édifié. Ces dispositifs s'efforcent de faire valoir un point de vue considéré comme « objectif », neutre ou désintéressé, c'est-à-dire exempt d'appréciation liée à l'engagement d'individus particuliers. Or, ces connaissances scientifiques expertes ont la particularité de porter une dimension normative, en faisant rentrer la production scientifique dans les cadres administratifs et les textes réglementaires. Plus précisément, l'expertise est abordée comme une combinaison entre une forme d'autorité fondée sur l'accès à la connaissance, et une relation de confiance, plus ou moins généralisée, dans un savoir efficace attendu d'une profession ayant acquis un statut reconnu (Paradeise, 1988).

P. Lascoumes (1994) montre que dans un contexte soumis à des incertitudes, comme par exemple les mécanismes d'érosion de la biodiversité, la formation d'un gouvernement rationnel du vivant s'appuie fortement sur le rôle des experts pour construire des politiques publiques environnementales capables de réduire ces risques en les anticipant. Plus précisément, les résultats de l'expertise contribuent à la mise en place de politiques gestionnaires qui permettent d'ordonner, de hiérarchiser et de prendre en charge les risques identifiés. Elles doivent en particulier permettre d'élaborer des indicateurs ayant un sens par rapport aux énoncés environnementaux et à l'écologie scientifique, les textes réglementaires faisant eux-mêmes référence à des notions d'écologie scientifique. Concernant la TVB par exemple, les textes réglementaires définissent les trois types d'espaces à prendre en compte (réservoirs de biodiversité, corridors, cours d'eau et zones humides) qui sont ensuite à caractériser à l'échelle régionale puis locale. Les indicateurs choisis doivent permettre de lutter contre un risque environnemental, l'expertise scientifique servant à anticiper ces risques. Ainsi, les plans de gestion et les connaissances scientifiques afférentes, en attribuant des significations aux situations (à travers l'affectation des rôles et des statuts des humains et des non humains) et en assurant la régulation sociale de la protection (définissant ce qu'il faut faire et comment il faut le faire), transforment la relation au milieu naturel en lui affectant un sens par anticipation des menaces (Van Tilbeurgh, 2015). Ces plans de gestion

⁴⁶⁴ Par exemple, la reformulation sociopolitique de la biodiversité au niveau international s'accompagne d'un mouvement d'évaluation, de structuration et d'innovation conceptuelle et méthodologique de la recherche scientifique dans le domaine. L'accumulation ainsi que la diffusion des données et des connaissances s'effectue à l'intérieur et en dehors de la communauté scientifique par l'intermédiaire de tout un ensemble d'institutions expertes, que ce soit à l'échelle internationale, européenne, nationale ou régionale.

portent de la sorte une extension du sens de l'écologie scientifique sur des zones qui étaient connues jusque-là à partir d'autres catégories de sens, fondées en particulier sur l'expérience des usagers (Micoud, 1991).

Si certains dispositifs environnementaux ont pu être élaboré principalement en fonction des connaissances scientifiques expertes (Lepage et al., 2003; Alphandéry et Fortier, 2011), d'autres publications plus récentes insistent plutôt sur l'inégale hybridation des connaissances (Bérard et al., 2005 ; Pinton et al., 2007). La complexité des interactions entre les écosystèmes et les activités humaines, l'état non stabilisé des connaissances scientifiques, supposent, comme l'encouragent désormais les politiques publiques environnementales, de mobiliser différentes formes de savoirs liées aux pratiques et aux usages de l'espace pour permettre l'application des dispositifs. Il s'agit donc de comprendre comment des types de connaissances s'articulent et quels problèmes ces articulations soulèvent dans le processus de traduction. Autrement dit, avec l'analyse d'une situation de traduction, les enjeux cognitifs reposent moins sur la caractérisation des types de connaissances mobilisés que sur la façon dont le processus d'enrôlement est opéré à partir de ces connaissances.

De toute évidence, dans le cas de la traduction de l'ULAMIR-CPIE, les individus ne sont pas également sensibles aux différents stimuli poussant à l'action. Sans doute une des conditions de leur efficacité renvoient-elles à l'écho qu'ils reçoivent, ou pas, à un moment particulier de leur trajectoire. Pour agir, ils doivent rencontrer des dispositions (dessinées par la socialisation primaire et nourries lors de la socialisation secondaire par les pairs) qui ensuite se sédimentent en sensibilité productrice de règles qui leur sont propres (Sommier, 2015). La performativité des dispositifs, loin de dépendre exclusivement des intentions et des savoir-faire de ceux qui les mettent en œuvre, résulte ainsi de leur aptitude à recouper des sensibilités préalables que les uns et les autres doivent à leur socialisation respective. Là où les individus ont déjà vécu une expérience, ils peuvent plus facilement attribuer du sens aux dispositifs puisqu'ils disposent des catégories cognitives adaptées pour le faire. C'est le cas des élus de Guimaëc et de St-Jean-du-Doigt qui s'appuient sur leurs expériences professionnelles respectives (institutrice et ancien responsable dans le secteur du tourisme) pour réinvestir la TVB sous l'angle du jardinage et du paysage. Pour les élus qui n'ont pas vécu d'expérience reliée à la nature, il est plus difficile d'attribuer du sens au dispositif et plus généralement de « penser » la biodiversité. En effet, la biodiversité, en tant que concept scientifique, a d'abord été conceptualisée afin d'évaluer une situation à un niveau général, celui de la planète. Le manque de « culture écologique » serait ainsi une des conséquences du cloisonnement entre les connaissances scientifiques et les connaissances relevant d'une autre expérience. L. Cormier (Cormier et. al., 2012) montre en effet que les catégories de sens des données biophysiques fournies par les scientifiques ou les gestionnaires de la biodiversité ne sont pas celles qui sont expérimentées par les usagers. Cette non-adéquation entre les grilles de lecture scientifique et celles des acteurs locaux peut être renvoyée au niveau d'abstraction et de complexité cognitive du concept de biodiversité. En effet, parce que son analyse scientifique s'intéresse à des cycles et des processus à une échelle globale, ce concept

s'éloigne de la matérialité du monde, le rendant abstrait et non-palpable par la majorité des usagers. C'est donc bien l'ancrage de cette notion dans le quotidien des territoires et des individus qui soulève ici des résistances et questionne leurs origines. Depuis que les élus s'occupent d'aménagement, qui plus est, dans un territoire ayant connu de grands bouleversements (cf. chapitre 3), les questions naturelles ou environnementales en sont le plus généralement absentes⁴⁶⁵. Ainsi, seules les personnes ayant une expérience et des références iront jusqu'à se mobiliser effectivement. Avec les autres, le processus d'intéressement ne parvient pas à déboucher sur l'enrôlement, la sensibilisation ne suffisant pas à construire, en si peu de temps, une expérience et des connaissances suffisamment favorables au dispositif. Et s'ils ne manifestent pas, pour la plupart, d'opposition active, ils ne montrent pas non plus leur intérêt pour le dispositif.

Le second clivage cognitif expliquant les résistances à l'enrôlement renvoie aux caractéristiques des catégories de pensée utilisées pour penser la biodiversité. En effet, pour agir efficacement pour la protection de la biodiversité, il est proposé aux habitants des actions engageant des comportements individuels. Or, prises individuellement ces actions n'ont que peu de sens. Leur efficacité repose uniquement sur le nombre d'individus qui rentreront dans cette démarche collective. Ainsi, les habitants bien intégrés socialement portant des catégories de pensée collectives peuvent sans doute intégrer la biodiversité (cela a été montré par la sociologie pour d'autres catégories environnementales que la biodiversité). Toutefois, ceux qui ne possèdent pas les catégories nécessaires pour penser l'impact de leur action dans un collectif peuvent plus difficilement comprendre de façon inductive, sans autres supports, le sens des dispositifs publics.

Plus largement, cette réflexion sur les catégories de connaissances permet, d'après V. Van Tilbeurgh (2015), de nuancer le débat sur le supposé refus des réformes environnementales qui serait porté par des groupes sociaux particuliers⁴⁶⁶ et dont quelques publications se font l'écho (La Branche, 2009). Dans certains cas, le refus de prendre en compte les contraintes environnementales résulteraient de la difficulté à simplement donner du sens aux catégories de pensée prévalant dans les politiques publiques. La difficulté à articuler l'action individuelle à un impact collectif en est une illustration. Toutefois, un autre clivage peut être identifié autour du raisonnement probabiliste écologique fondé sur une anticipation des risques alors que la légitimité des pratiques est, pour certains groupes d'acteurs, fondée sur l'expérience empirique passée, reçue en héritage. Ainsi, l'érosion de la biodiversité ou le changement climatique constituent des risques plus difficilement perceptibles et évaluables, car reposant en grande partie sur une menace encore peu décelable, ce que l'élue de Plougonven a posé, par exemple, quand elle a expliqué qu'elle ne savait pas si le dispositif servait à quelque chose. En effet, objets de multiples interprétations,

⁴⁶⁵ L'espace non-urbanisé était d'abord connu à partir des questions posées par l'agriculture dans une démarche avant tout de production et pas de protection.

⁴⁶⁶ Groupes qui peuvent être composés selon les configurations, d'agriculteurs, de chasseurs, d'élus, ou d'utilisateurs divers.

les risques sont moins mobilisateurs dans un débat, sauf s'ils peuvent être rattachés à une expérience. Finalement, derrière le refus des contraintes environnementales, ce ne serait pas elles qui ne seraient pas acceptées, mais plutôt la façon dont elles sont construites, éloignées de la manière dont les acteurs attribuent du sens au milieu naturel.

L'intervention par la médiation

Le dernier point de discussion interroge, plus directement, la fonction de médiation environnementale attribuée à l'ULAMIR-CPIE dans le processus de traduction. Dans sa définition formelle, la médiation peut être définie comme un dialogue entre des groupes d'individus concernés par des problèmes communs dans le but de produire un accord satisfaisant pour toutes les parties, grâce à l'intervention d'un tiers extérieur (un médiateur) qui ne prend pas position ni ne tente d'influencer le résultat, mais qui a pour fonction de faciliter le dialogue (Mermet, 2000 ; Barret, 2003 ; Royoux, 2013). Le médiateur se distingue par ses ressources et son aptitude « *à intervenir dans différentes arènes dont les règles, les procédures, les savoirs et les représentations peuvent être sensiblement éloignés. Ils forgent ainsi leur compétence sociale par leur capacité à se poser en relais des groupes, des milieux, des organisations dont les intérêts divergent, mais parallèlement tenus de coopérer, de travailler ensemble [...]. Leurs ressources reposent moins sur leur capacité à adapter un point de vue définitif que sur leur aptitude à mobiliser des partenaires, à produire des arguments, à formuler une représentation commune de la situation, à élaborer des compromis et inventer des solutions acceptables pour tous* » (Nay & Smith, 2003 : 16). Mais plus largement, un médiateur est un intermédiaire capable de faire tenir ensemble un réseau de traduction.

Qu'elles soient facilitatrices des relations sociales, correctrices de dysfonctionnements ou de décalages cognitifs, les médiations sont des processus dynamiques qui font bouger simultanément de multiples composantes de la situation sociale initiale (Jolly & Guigue, 2010). Cette dynamique est d'autant plus déterminante lorsqu'il s'agit de refonder des récits communs autour de questions complexes soumises à controverses, comme peut l'être la question de la préservation de la biodiversité. Son objectif n'est alors pas de restaurer une relation qui se serait dégradée mais bien de la créer (Grelley, 2012). La médiation prend ainsi le sens plus large de mise en relation entre les humains et le monde et entre les humains eux-mêmes. Dans le cas des médiations environnementales ou territoriales, il s'agirait de mettre en relation les humains par le biais d'un rapport environnemental à l'espace. C'est dans le cadre de cette relation environnementale que les échanges et l'interconnaissance se construisent⁴⁶⁷.

⁴⁶⁷ J-E. Beuret décrit l'étape de l'interconnaissance et de dialogue, c'est à dire de la construction des légitimités mutuelles, indispensable à la formalisation de conventions d'efforts et de coopérations elles-mêmes destinées à introduire des changements dans la régulation des problèmes communs (Beuret, 2012).

Le travail de l'ULAMIR-CPIE dans le domaine de la médiation environnementale se formalise au début des années 2000, à l'occasion du « Contrat Nature » sur le Douron. A cette période, le projet de gestion prend forme dans un contexte d'oppositions récurrentes entre associations écologistes et agriculteurs au sujet de la qualité de l'eau et de la prolifération des algues vertes sur l'ensemble des exutoires locaux. Déjà, dans la traduction qu'elle opère à cette période, l'ULAMIR-CPIE se pose en intermédiaire des relations entre des représentants administratifs, des agriculteurs, des pêcheurs, des militants écologistes, des gestionnaires ou encore des élus afin de mettre en cohérence les prescriptions réglementaires, des objectifs de gestion, et des pratiques locales de protection de la nature. C'est pour parvenir à la coopération entre ces acteurs et à une action collective pour les milieux naturels du Douron qu'Arnaud, l'animateur du CPIE chargé de la mise en œuvre du « Contrat Nature » se forme à la « médiation territoriale » au sein d'autres réseaux associatifs ou dans des cycles courts universitaires. Plus généralement, la formation des salariés de l'ULAMIR-CPIE à la médiation leur permettent d'étendre champs de compétences dans un domaine encore pionnier.

La professionnalisation par la médiation a ainsi donné la possibilité à l'ULAMIR-CPIE de se doter de nouveaux qualificatifs, de nouveaux attributs, en agrégeant une multitude de compétences et défendant leur polyvalence (Nonjon, 2005). Dans ce cadre, ce n'est pas le profil d'expert environnementaliste, d'animateur ou encore de pédagogue qui est mis en avant dans la définition de l'ULAMIR-CPIE mais bien le rôle de « facilitateur » d'« accompagnateur », de « conseiller » ainsi que la capacité à susciter le dialogue à travers un travail de médiation. Ce dialogue est plus particulièrement un moyen de prévenir les tensions locales auxquelles sont parfois confrontés les élus des communes rurales du Pays de Morlaix, de réinstaurer la « sérénité sociale » et plus largement, de cultiver une certaine confiance entre les acteurs locaux. Dans ce contexte, les compétences professionnelles acquises par l'ULAMIR-CPIE au cours de ses quarante années d'existence - pendant lesquelles le divertissement, l'autonomie de pensée, le partage des connaissances et des expériences et la construction de soi était envisagée sans imposition de préférences - jouent un rôle primordial dans la construction de la confiance. Plus précisément, les dispositifs publics experts redéfinissent le rôle de médiateur de l'ULAMIR-CPIE dont les caractéristiques reposent sur deux éléments principaux : son ancrage territorial et sa capacité à dépolitiser les débats.

Le travail de l'ULAMIR-CPIE autour des dispositifs gestionnaires et experts l'a pour une part conduit à prendre des distances avec la rhétorique militante, afin de faire face à la concurrence grandissante et de s'implanter sur de nouveaux réseaux. Cette image militante pouvait en effet devenir encombrante dans la recherche de nouveaux marchés. Néanmoins, cette prise de distance ne signifie pas pour autant rupture définitive avec l'univers militant. De l'engagement passé est avant tout tirée une certaine capacité à mobiliser des réseaux, le goût de l'expérimentation et la connaissance du terrain. Plus précisément, c'est l'héritage territorial des CPIE, c'est-à-dire leur connaissance fine du contexte territorial où ils agissent

et leur intégration dans le tissu social local, qui est invoquée pour justifier et légitimer leur implication dans le dispositif en vertu de la « proximité territoriale » qu'ils prétendent instaurer. Cette référence au local permet de faire la jonction entre les expériences passées et leurs nouvelles activités professionnelles. Elle sert à réactiver les ressorts des engagements des anciens animateurs pionniers, c'est-à-dire cette capacité à savoir se confronter au terrain. Ces références au local, au registre de l'expérience et de la proximité leur donnent la possibilité de convertir un capital *a priori* symbolique – la connaissance du terrain – en véritable compétence opérationnelle, comme l'explique Cédric, chargé de mission au CPIE de Brocéliande :

« Les CPIE ont leur rôle à jouer entre les bureaux d'étude, les associations locales et du coup c'est ce qu'on met régulièrement en avant de se dire si vous faites appel à nous pour traiter ces questions, elles seront traitées peut-être de manière moins technique, moins experte, mais par contre elles seront traitées de manière beaucoup plus transversale et surtout de manière pérennes sur le territoire »⁴⁶⁸.

Cette connaissance du territoire est en effet utilisée pour consolider et légitimer le bien-fondé de l'ULAMIR-CPIE en particulier et des CPIE en général, en tant qu'experts des dispositifs environnementaux liés de près ou de loin à la concertation, la participation ou la médiation (Nonjon, 2005) :

« la plus-value que l'on amène nous c'est justement une, c'est ce dialogue en fait sur le territoire parce que, enfin sincèrement, techniquement, sur la partie « données », ce que l'on fait nous, n'importe qui détient de la donnée et qui est en capacité de mobiliser de la donnée et de différentes structures, ça c'est pas donné enfin c'est pas, n'est pas garanti pour tout le monde hein, mais ceux qui ont des structures détentrices d'informations et qui ont des partenariats pour aller la chercher, ils peuvent faire exactement la même chose que nous. Après, aujourd'hui les CPIE ils ont une position sur le territoire local, qui leur permet d'être, souvent de bons animateurs du dialogue [...] L'originalité par rapport à d'autres c'est que nous on a une approche territoriale, on met en lien les acteurs, on anime le dialogue, on réinterprète la parole de l'un par rapport à l'autre, on fait en sorte que tout le monde s'entende, de faire circuler l'information, d'utiliser les ressources localement donc ça on peut essayer de le revendiquer »⁴⁶⁹.

Les professionnels se prévalent alors auprès de leurs commanditaires de pouvoir inventer et maîtriser les outils qui permettent de matérialiser cette expertise d'usage fondée sur leur ancrage sur le territoire. Ce pragmatisme opérationnel leur permet en particulier d'encadrer et de neutraliser les relations avec les responsables politiques locaux au sujet de la biodiversité: travailler pour légitimer la politique de leurs employeurs tout en assurant la reconnaissance d'un droit à participer à la gestion du territoire local. L'un des gages de

⁴⁶⁸ Extrait de l'entretien avec Cédric, le chargé de mission du CPIE de Brocéliande.

⁴⁶⁹ Extrait de l'entretien avec Bruno, le directeur du CPIE Loire-Anjou, formateur pour l'UNCPIE.

crédibilité de leur fonction réside aujourd'hui dans leur capacité à dépolitiser le débat, leur permettant à la fois de ne pas discréditer les élus et de ne pas passer pour les simples courroies de transmission des politiques publiques aux yeux des autres acteurs. Dans la pratique, ce rejet du registre politique s'est essentiellement traduit par une technicisation grandissante de leurs discours et de leurs pratiques. Si engagement militant il y a, il se situe davantage sur des phases très techniques du projet, au moment de la réponse aux appels d'offre ou dans la phase de préparation plutôt que dans le contrôle du résultat, à savoir la préservation de la biodiversité en tant que telle, comme le laisse supposer cet extrait d'entretien :

« Mais peut-être que la vertu première de trame verte et bleue ça va pas être de freiner l'érosion de la biodiversité ça va être d'impulser un dialogue, environnemental sur la biodiversité dans des territoires où jamais la biodiversité ne s'était incrustée dans le débat. L'idée c'est de réunir les gens autour de la table de les faire parler autour de la biodiversité, de bâtir des projets qui se construisent progressivement et ensuite on va rentrer dans des dimensions beaucoup plus écologiques de dessiner les trames les corridors etc. Mais dans un premier temps essayer de partager les enjeux qui y a en termes de biodiversité mais surtout de les co-construire avec ces acteurs-là »⁴⁷⁰.

Les commanditaires n'hésitent d'ailleurs pas à valoriser cette approche dépolitisée au sujet de la biodiversité, laquelle a d'ailleurs permis de faciliter le déroulement des ateliers sur le SRCE ou même, de valoriser le travail mené par la collectivité régionale et les services de l'Etat :

[...] C'est qu'ils sont pas arrivés avec un truc très figé, ils sont vraiment arrivés pour discuter, et que ça réponde bien aux attentes régionales, et aux besoins du schéma. L'URCPIE ça a été un de nos acteurs très actifs dans les ateliers du SRCE, on peut pas dire le contraire. Elle a été très contributrice dans l'élaboration du schéma quoi. Déjà leur connaissance de naturalistes parce que mine de rien c'est quand même avant tout de très bons naturalistes, et on en avait besoin notamment au début pour fonder scientifiquement et écologiquement nos travaux, et puis après je dirais qu'ils ont vachement joué le jeu, je pense à un qui me vient en tête il est super mais il y en a d'autres, je pense que lui c'était le plus présent, ils ont vachement joué le jeu dans les systèmes d'animation en fait à chaque fois qu'on faisait des ateliers à un moment donné en été amené à se répartir en petits groupes de travail, vous savez de façon assez classique et du coup c'était basé sur des échanges entre des gens de sensibilités différentes au sein de chacun de ces groupes, et alors là ils n'ont pas été du tout dans une posture d'experts mais plus de jouer le jeu dans le sens d'animation de la dynamique de groupe quoi. Alors là forcément je pense que c'est leur « force CPIE » qui a parlé quoi. Mais d'avoir des personnes

⁴⁷⁰ Extrait de l'entretien avec Frédéric, le directeur du CPIE Sèvre et Bocage.

comme ça, nous ça nous a bien servi surtout moi qui suis pas du tout spécialiste, qui suis pas du tout pédagogue ni force d'animation comme ça, et il y en a eu quelques-uns alors qui venaient de CPIE et d'autres d'ailleurs, mais qui, ils arrivaient autour de la table, sans s'imposer mais ils avaient l'art et la manière de faire en sorte que la dynamique de groupe fonctionne. Et sans dire leur science parce que c'est quand même des personnes qui ont une très bonne connaissance mais ils étaient pas dans l'optique de dire leur science quoi. Et puis après je pense que ce qui nous sert aussi mais là on le voit moins, c'est le message qu'ils peuvent colporter quoi et je sais que colportent un beau message du SRCE. Je dirais pas la même chose de certains salariés des associations naturalistes quoi avec lesquelles on n'a jamais réussi, on a discuté mais on n'a jamais, enfin c'était un peu des dialogues de sourds quoi.

Dans toute la phase de travail des CPIE bretons sur le SRCE, les services de l'Etat et de la Région ont été unanimes pour allouer aux CPIE bretons des habiletés pour apaiser et alimenter les échanges. A l'approche de la phase d'application du SRCE, leurs compétences, à la fois techniques et relationnelles, sont non seulement appréciées mais jugées indispensables par les services de l'Etat, comme l'exprime la chargée de mission de la DREAL :

« Ah bah nous on n'est rien sans eux on pourrait rien faire, on va vite être limité nous au niveau régional [...] nous la cellule d'animation on sera rien sans les territoires et sans le dialogue qu'il pourrait y avoir entre l'opérationnelle vraiment à l'échelle des territoires et la mutualisation, l'animation, le retour d'expérience, etc. »⁴⁷¹.

C'est cette légitimité par et dans l'action en matière de mobilisation qui semble être recherchée par les commanditaires des projets locaux sur la biodiversité. Ainsi, les dispositifs environnementaux, en dehors du fait qu'ils constituent une ressource pour l'ULAMIR-CPIE (leur inscription locale leur permet d'obtenir des financements publics) serait également une façon de revaloriser l'action publique environnementale alors même que cette dernière a pu être contestée par le passé (cf. chapitres 6 et 7 et pages précédentes). La médiation permettrait en effet de sortir de la dimension exclusivement réglementaire et technique des dispositifs, laquelle a tendance à désincarner ou même occulter les différentes modalités de connaissances des milieux, du territoire local et de la transversalité des enjeux qui les traversent.

La médiation autour de dispositifs de gestion de la biodiversité comme la TVB permet dans le même temps à l'ULAMIR-CPIE de retrouver un modèle qui lui est familier, amalgamant la figure de l'expert avec celle du médiateur et du développeur ; modèle à travers lequel l'association peut plus facilement reconvertir ses ressources militantes construites au travers de ses actions socioculturelles. Plus précisément, l'ULAMIR-CPIE

⁴⁷¹ Extrait de l'entretien avec la chargée de mission de la DREAL pour la mise en place du SRCE.

entreprennent de déployer dans ses pratiques de nouvelles stratégies pour endosser ce rôle consistant à valoriser leur étiquette militante tout en sachant la neutraliser quand cette dernière devient trop encombrante. Mais dans tous les cas, par cette pratique de médiation, elle se distingue de cette façon des associations de protection de l'environnement. Les enquêtes effectuées dans le cadre de ce travail ont à ce titre mis en évidence le très grand nombre de références aux différences existant entre l'animation rurale, l'Education à l'Environnement, le développement local et la protection de l'environnement. Ainsi les multiples registres de « militant », de « professionnel » et d'« expert » ont-ils été particulièrement utiles aux professionnels de l'ULAMIR-CPIE pour gérer les nombreuses injonctions contradictoires auxquelles ils doivent faire face dans l'exercice de leurs activités : inciter à l'autonomie, à l'esprit critique tout en défendant la politique menée par les pouvoirs publics; être engagés pour leur expertise, leurs savoirs spécialisés tout en ayant pour mission de détruire la coupure entre l'expert et le profane, entre celui qui sait et celui qui est ignorant ; affirmer leur connaissance du terrain et en même temps leur position d'extériorité. Tout se passe comme si le recours à cette figure de l'expert-militant leur permettait de dénoncer en même temps les postures surplombantes de l'expert, intéressées ou instrumentalisées du professionnel et trop politisées du militant, tout en conservant certaines caractéristiques nécessaires à leur recrutement par des organismes financeurs ou des élus eux-mêmes engagés, par exemple. D'un côté, les plus anciennes générations de professionnels semblent avoir trouvé dans cette figure une échappatoire leur permettant de concilier engagement militant et tendance à la professionnalisation. Tandis que les nouveaux entrants s'en sont parfaitement accommodés et ont largement participé à la consolider parce qu'elle leur a donné la possibilité en reconnaissant leur expertise de légitimer leur présence sur le marché de l'environnement et de la médiation territoriale.

**CONCLUSION
DE LA TROISIEME PARTIE**

**LA MEDIATION POUR CONSTRUIRE LES DYNAMIQUES
COLLECTIVES LOCALES AUTOUR DE
L'ENVIRONNEMENT**

Le processus de traduction du dispositif TVB donne à voir deux phases d'intéressement. Dans la première phase, c'est l'ULAMIR-CPIE qui est mobilisé dans un réseau d'acteurs multiniveaux. Dans la seconde, c'est l'association qui met en œuvre l'intéressement auprès des élus et de la population locale. Les résultats mettent en évidence à la fois les spécificités du processus de traduction et les particularités de l'action de l'ULAMIR-CPIE dans ce processus.

Il a en effet été montré que le processus de traduction peut être assimilé à une série continue de négociations avec les acteurs qu'il réunit autour de la TVB, visant à provoquer leur déplacement dans le dispositif. Si notre analyse révèle que cette phase d'enrôlement, par l'ancrage du dispositif dans le quotidien des individus, échoue à les mobiliser collectivement dans des plans d'aménagement local pour la biodiversité, elle permet de mettre en évidence les ressorts de l'action de l'ULAMIR-CPIE centrés sur la mobilisation des émotions et sur la médiation.

La médiation réalisée par l'ULAMIR-CPIE accorderait explicitement plus d'importance au dialogue entre les acteurs qu'aux résultats écologiques en tant que tels escomptés par les dispositifs publics. Plus largement, le travail de l'ULAMIR-CPIE prendrait appui sur les dispositifs environnementaux pour construire les relations sociales permettant, dans un second temps seulement, l'amélioration de la prise en compte de la biodiversité. Autrement dit, ce qui est en jeu dans la traduction réalisée par l'ULAMIR-CPIE n'est pas la préservation de la biodiversité par la restauration des continuités mais le maintien du réseau de relations sociales (le réseau multiniveaux) mis en place autour du dispositif. Dans ce cadre, les composantes naturelles constituent davantage un prétexte au travail de médiation, représentant finalement le « Point de passage Obligé » (PPO) (Callon, 1986) du processus de traduction.

De cette façon, la traduction-médiation mise au service de l'application des politiques publiques environnementales permettrait à l'ULAMIR-CPIE d'occuper une place qu'elle n'occupait pas auparavant dans la construction des politiques locales. La chaîne de confiance est en effet plus étendue qu'auparavant, du fait de l'établissement ou du renforcement des liens au niveau régional (avec l'administration, les services de l'Etat, les chercheurs, l'UNCPIE) et au niveau local (avec les maires, les techniciens des syndicats de gestion des eaux, les techniciens en charge des PLU). Avec cet ensemble d'efforts plus ou moins articulés, c'est un réseau d'initiatives qui tend à s'organiser et qui s'agence dans une forme de travail sur la coopération du citoyen. La traduction par la médiation se présenterait alors comme un vecteur de réinvestissement collectif des problèmes publics (Brévan & Picard, 2001; Stébé, 2012) dans une perspective émancipatrice et transformatrice (Faget, 2008).

Ainsi, les résultats de la traduction sont à rechercher dans l'élargissement du cadre d'analyse sur la façon dont s'articulent l'action publique et l'action collective autour des enjeux environnementaux. Si l'on peut considérer à l'issue de mon enquête que le dispositif TVB a globalement échoué sur le plan écologique, il a néanmoins permis à l'ULAMIR-CPIE

non seulement d'étendre son réseau d'action, ses compétences professionnelles mais aussi d'intégrer la question de la biodiversité dans les débats locaux à partir des relations engagées aux niveaux régional et national. Ce faisant, l'association se positionne pour le futur. Par la sensibilisation, elle crée des expériences, elle permet des apprentissages, elle construit en somme des dispositions pratiques et cognitives sur l'objet et les conditions de l'action, qui pourront éventuellement être remobilisés par la suite. En outre, la traduction a permis de susciter des dynamiques inattendues, à l'instar, par exemple, de la naissance d'un projet de sentiers d'interprétation dans les bourgs de Ploujean (rattaché à la commune de Morlaix) et de Guimaëc⁴⁷². De ce point de vue, l'ensemble des dispositifs de sensibilisation, en incitant à l'action, produisent des résultats là où on ne les attendait pas. Ce déplacement, produit par l'action de traduction-médiation, rappelle le rôle capital de l'Education à l'Environnement en particulier et de l'Education en général dans la construction, sur le long terme, des responsabilités collectives.

⁴⁷² Ces chemins d'interprétation doivent permettre de découvrir la biodiversité communale (dans le bocage, les parcs et jardins, dans le patrimoine bâti, dans les murs et trottoirs, etc.) par l'observation. Ils doivent être mis en place par les jeunes des Conseils Municipaux de Jeunes (CMJ), les étudiants du BTS « Gestion et Protection de la Nature » du Lycée agricole de Suscinio et l'ULAMIR-CPIE.

Conclusion générale

- *Le rôle des configurations territorialisées dans les formes prises par le réseau d'acteurs*
- *La place de l'héritage social du réseau dans les pratiques professionnelles actuelles*
- *La traduction environnementale et la mise en évidence des caractéristiques limitantes des politiques publiques*
- *La construction perpétuelle des légitimités*
- *Perspectives de recherches*

Cette recherche s'est fondée à partir d'un constat empirique: celui du décalage entre l'objectif poursuivi par l'ULAMIR-CPIE d'améliorer les conditions d'application des politiques environnementales par des actions de médiation et ses capacités réelles à soutenir des dispositifs publics auprès des acteurs locaux. Plus généralement, je m'interrogeais sur le décalage qui existait entre la mobilisation attendue par l'ULAMIR-CPIE autour des actions de sensibilisation qu'il portait et ce qui se réalisait effectivement. Ce constat m'a amenée à interroger les pratiques professionnelles engagées dans le champ de son action socio-environnementale et m'a conduit à faire l'hypothèse d'une continuité entre les activités d'aujourd'hui et les caractéristiques historiques de l'action du réseau local d'acteurs que formalise actuellement l'ULAMIR-CPIE malgré la diversité et l'ampleur des changements.

Plus précisément, l'analyse du réseau des ULAMIR a permis de dégager trois phases successives de développement, reposant sur trois configurations d'acteurs et de territoire particuliers. Passant d'une légitimité locale reposant sur le charisme d'animateurs pionniers à une légitimité fondée sur la professionnalisation de pratiques permettant d'institutionnaliser le réseau aux échelles locale et régionale, pour enfin, construire une légitimité sur la mise en œuvre de dispositifs environnementaux articulant les échelles locale, régionale et nationale. A travers cette évolution, le réseau s'est emparé de la question environnementale à travers l'animation puis l'éducation, auxquelles est venue s'agréger, dans une troisième étape, la gestion des milieux naturels. L'analyse de la traduction opérée par l'ULAMIR-CPIE, dans la configuration la plus récente du réseau d'acteurs, a permis d'établir que l'association tenait un rôle central de médiateur dans l'application des politiques publiques environnementales par les populations locales, se focalisant moins sur les dimensions écologiques des dispositifs que sur la construction du systèmes de relations sociales qu'ils requièrent pour leur réalisation.

Les apports de cette recherche à la compréhension des dynamiques socio-territoriales sur l'environnement et aux réflexions sur la mobilisation locale autour de dispositifs publics s'organisent autour de quatre axes portant sur :

- le rôle des configurations territorialisées dans les formes prises par le réseau d'acteurs ;
- la place de l'héritage social du réseau dans les pratiques professionnelles actuelles ;
- le poids du contenu des politiques publiques dans l'issue de la traduction environnementale ;
- le processus continu de construction des légitimités dans les différents espaces de discussion sur les enjeux environnementaux et les modalités d'aménagement local.

Le rôle des configurations territorialisées dans les formes prises par le réseau d'acteurs

Si le projet autour de la TVB est l'occasion pour l'ULAMIR – CPIE de revendiquer son rôle dans ce que les professionnels appellent le « *dialogue territorial* », c'est-à-dire l'intégration d'une variété d'acteurs dans un processus de coopération autour d'un dispositif éco-orienté, cet intérêt porté à la médiation environnementale interroge l'héritage du réseau local dans ce qu'il définit lui-même comme l'objet d'un apprentissage nouveau. En effet, les pratiques de traduction ne sont pas sans rappeler l'engagement de l'ULAMIR de Lanmeur dans les enjeux sociaux du Finistère quelques décennies auparavant. L'analyse des étapes de développement du réseau a permis de mettre en évidence le rôle du réseau des ULAMIR et plus spécifiquement de l'ULAMIR de Lanmeur dans la construction du tissu socio-économique de son territoire d'implantation et de son intégration aux enjeux sociaux portés à un niveau plus général.

Au milieu des années 1970, lorsque le réseau d'acteurs émerge, son action se concentre sur l'intégration des jeunes ruraux dans une société urbanisée avec ses besoins propres (vacances, loisirs, ouverture au monde, etc.). Plus précisément, l'action des ULAMIR s'inscrit, dans le Finistère, dans un mouvement intégrateur d'une société agricole en reconversion dans un espace culturel plus large, donnant aux jeunes accès à des activités nouvelles. Dans cette perspective, le territoire était considéré par les animateurs comme l'élément qui permettait cette intégration. Les activités favorisées par les caractéristiques du territoire (sports et loisirs de plein-air en particulier) offrent la possibilité à la population locale de s'émanciper du milieu agricole et d'intégrer les plus jeunes à des modes de vie urbains, à partir des valeurs de l'Education Populaire (promotion de l'autonomie, de l'esprit critique, de l'action collective, etc.).

Dans les années 1980 et 1990, c'est l'accueil de groupes qui permet de dynamiser le territoire et de faire en sorte qu'il reste intégré au tissu économique. Cette fois, c'est la mise en valeur du patrimoine bâti qui permet d'établir des liens entre le monde extérieur (écoles, touristes, collectivités locales) et le territoire. Non seulement, les emplois créés par les centres d'accueil permettent de maintenir ou de développer l'économie locale mais ces derniers matérialisent également le lieu où l'intégration sociale autour des valeurs environnementales se réalise. Cette période est notamment marquée par la professionnalisation des animateurs dans la pédagogie environnementale et le développement d'emplois qualifiés et pérennisés dans ce domaine, grâce, en particulier, aux activités de formation.

A partir des années 2000, l'intégration, à la fois, du réseau dans le territoire local et du territoire local lui-même dans des flux plus globaux, se poursuit autour de la gestion environnementale. Le développement du réseau repose cette fois-ci sur les qualités environnementales de son territoire (le bassin-versant du Douron en particulier). Ces dernières permettent au territoire, par l'intermédiaire de l'ULAMIR-CPIE, de bénéficier de la mise en œuvre de dispositifs de politiques publiques répondant à des enjeux

environnementaux plus globaux et ainsi de rester connecté aux échelons décisionnels supérieurs, comme le Département, la Région ou encore l'administration centrale de l'environnement. Cette fois-ci, les dispositifs qui sont traduits concernent non plus uniquement les humains mais aussi les non-humains. Ainsi, grâce à la participation de l'ULAMIR-CPIE aux dispositifs publics, l'ensemble du territoire poursuit son intégration en captant des ressources financières auprès d'un réseau élargi d'acteurs impliquant une grande diversité d'échelles territoriales incluant les communes du canton de Lanmeur (l'espace d'action historique), les communautés de communes, le Pays de Morlaix, l'administration régionale - désormais incontournable dans l'attribution des financements -, l'Europe mais aussi l'administration environnementale *via*, par exemple, le réseau des CPIE.

Ainsi, en plus de quarante ans d'existence, le réseau des ULAMIR a toujours médiatisé les relations entre les configurations locales et les configurations plus globales, alors même que ces dernières se transforment tout au long de la période. A chaque fois, le réseau d'acteurs se reconfigure à partir des ressources se trouvant à proximité (les milieux naturels conçus comme des espaces récréatifs, le patrimoine bâti transformant le réseau d'acteurs en institution locale puis le patrimoine environnemental permettant d'intégrer des dispositifs publics). En introduisant de nouvelles dynamiques, il participe à empêcher la marginalisation du territoire, et des populations qu'il abrite, et de ce fait, contribue significativement au développement du tissu social local. Mais si les configurations d'acteurs et l'objet de l'action se transforment sensiblement, passant de l'émancipation socioculturelle à la gestion environnementale, la médiation opérée par l'ULAMIR-CPIE a toujours reposé sur le recours au registre émotionnel, en tant que levier d'action.

La place de l'héritage social du réseau dans les pratiques professionnelles actuelles

Le travail émotionnel réalisé par l'ULAMIR-CPIE depuis sa création peut être conçu comme une approche éducative capable de faire tenir le réseau d'acteurs et de le relier à son territoire d'action. Cette relation émotionnelle est centrale lors de la période d'émergence du réseau, tant entre les animateurs qu'entre les usagers et le milieu naturel qu'ils ont l'occasion de parcourir. Elle permet aux animateurs de s'attacher entre eux et aux jeunes ruraux de se réapproprier leur territoire. En cela, l'action des premiers animateurs se réalise dans le but de construire une autre expérience du territoire, jusqu'alors vécu et pensé pour la production agricole exclusivement. Dans cette configuration, l'émotion permettait d'ancrer le réseau dans un territoire à travers la découverte des milieux, permettant d'intéresser et d' enrôler les acteurs dans une nouvelle dynamique sociale. Par la suite, les émotions sont éprouvées collectivement lors du processus de patrimonialisation du bâti rural en centres d'accueil dans lesquels se développe une communauté professionnelle autour de l'Education à l'Environnement. Le processus de professionnalisation est lui-même le résultat de la construction collective et émotionnelle d'un champ de compétences propres, d'un métier. Plus tard, c'est dans le cadre de la traduction de dispositifs gestionnaires sur la nature que les

émotions sont remobilisées. En effet, en introduisant une rupture dans les routines des individus, les émotions ont pour objectif de parvenir, là encore, à l'intégration c'est-à-dire à l'ancrage territorial des dispositifs. Même si l'objet a radicalement changé (de l'intégration socioculturelle des jeunes ruraux à l'Education à l'Environnement puis à la gestion des milieux naturels et à la traduction de dispositifs publics éco-orientés), la relation au milieu naturel est toujours posée sous l'angle de la médiation.

Si la rationalité gestionnaire a tendance, pour les professionnels désormais « *occupés à remplir des dossiers interminables* »⁴⁷³, à questionner le sens de leur métier, la traduction est une façon pour eux de remobiliser leur culture professionnelle et leurs compétences d'intermédiaires et de passeurs, ce pour quoi ils ont été formés à l'origine et ce pour quoi ils se forment toujours dans le cadre de l'application des dispositifs environnementaux. Dans la période la plus récente, professionnaliser les pratiques de médiation et les appliquer aux dispositifs publics environnementaux ou éco-orientés sert à répondre aux injonctions de l'administration de l'environnement pour territorialiser les politiques publiques. La structure a d'ailleurs toujours rempli, comme nous l'avons montré, le rôle d'intermédiaire entre l'administration (Jeunesse et Sports au début du réseau puis plus exclusivement l'administration de l'environnement) et les populations locales. Ainsi, sur un peu plus de quarante années d'existence, l'ULAMIR-CPIE et son réseau d'appartenance se transforme radicalement autour de l'objet de son action, tandis que seule la modalité d'échange principal entre le territoire et l'échelle plus globale, la médiation, perdure. A travers elle, ce sont moins les dimensions écologiques qui sont au centre de ce processus que la recherche de dialogue et la construction des relations sociales dans la redéfinition de l'aménagement local.

Pour ces raisons, il peut être considéré que l'action actuelle de traduction de l'ULAMIR-CPIE s'inscrit dans une certaine continuité de son héritage d'Education Populaire en dépit des changements ayant bouleversé le contexte et l'objet-même de ses activités. Cette traduction permet par ailleurs de caractériser plus finement le contenu des politiques publiques environnementales et d'évaluer en quoi ce contenu participe à l'issue de la traduction.

La traduction environnementale et la mise en évidence des caractéristiques limitantes des politiques publiques

Alors même que les professionnels font à nouveau valoir leurs compétences de médiation dans le cadre de dispositifs publics sur la biodiversité, ils sont confrontés à des résistances plus fortes que par le passé. La traduction ne semble pas de prime abord efficace, dans la mesure où elle ne permet pas d'enrôler et ainsi de mobiliser les destinataires de l'action, élus et habitants, dans des pratiques correspondant aux critères gestionnaires de la préservation de la biodiversité. Le nombre de parcelles conventionnées dans le cadre du

⁴⁷³ Entretien avec Florence, chargée de mission à l'ULAMIR-CPIE.

Contrat Nature pour appliquer des modes de gestion adaptés, est quasi-nul. De la même manière, le manque de participation et le peu d'implication des élus dans la formalisation de plans de gestion de la TVB sur le Pays de Morlaix laissent à penser que leur rôle de médiateur n'est plus aussi efficace que précédemment. Plus précisément, les professionnels, qui ont jusque-là toujours réussi à trouver des ressources pour faire évoluer leur réseau sont confrontés dans la configuration actuelle, au relatif échec de leurs tentatives de médiation, les conduisant à poser la question de son renouvellement.

Plusieurs raisons peuvent expliquer la relative inefficacité de la médiation appliquée par l'ULAMIR-CPIE à la gestion de l'environnement. D'une part, la nature des enjeux soulevés par la question environnementale, notamment celle de biodiversité, est, nous l'avons montré, complexe et repose sur de nombreuses incertitudes, caractéristiques qui n'étaient jusque-là pas présentes dans les problèmes pris en charge par les pouvoirs publics et relayés par le réseau des ULAMIR. Ces caractéristiques ont tendance à augmenter le différentiel entre les connaissances contenues dans les dispositifs publics de gestion de la biodiversité et l'expérience des individus autour de la nature. La traduction mise en œuvre doit alors non seulement réduire cet écart entre les connaissances, qui n'a probablement pas été aussi important par le passé, mais aussi construire une nouvelle expérience de la nature, fondée sur l'approche cognitive des problèmes. D'autre part, il a été montré que lorsque les dispositifs de gestion sont mis en œuvre, ils sont souvent dans l'incapacité de répondre de manière satisfaisante aux objectifs pour lesquels ils ont été élaborés. En effet, humains et non-humains sont particulièrement difficiles à faire tenir ensemble dans les dispositifs de gestion éco-orientés, le contournement de ces dispositifs par les non-humains comme la résistance des humains à leur enrôlement a été remarqué à différentes reprises (Daniel, 2010 ; Van Tilbeurgh et al., 2016). Enfin, la dernière raison qui peut expliquer les résultats mitigés de la traduction du dispositif TVB entreprise par l'ULAMIR-CPIE renvoie à la diminution de sa capacité d'action du fait de la restriction des financements publics, l'obligeant à sélectionner par exemple les communes dans le déploiement des dispositifs de sensibilisation sur la TVB ou à réemployer du matériel existant. Plus généralement, la réduction des financements conduit l'association à recomposer ses moyens d'action et à trouver de nouvelles ressources pour, une fois de plus, s'adapter au contexte institutionnel de l'action publique. Cette transformation se réalise à la fois dans le fonctionnement interne, nous l'avons vu, de l'association mais aussi dans l'objet de son action, qui semble entrer dans une quatrième phase de renouvellement ayant tendance autant à remettre en question sa légitimité locale qu'à renforcer sa légitimité institutionnelle.

La construction perpétuelle des légitimités

Pour recomposer son action en mobilisant de nouvelles ressources, l'association s'engage sur la traduction de questions socio-environnementales émergentes. Elle (ré)investit en particulier des dynamiques locales portant sur la production alimentaire de proximité,

l'approvisionnement des collectivités en circuits-courts, la lutte contre le gaspillage alimentaire, le développement de l'agriculture urbaine (par le dispositif des « Incroyables Comestibles »⁴⁷⁴) ou encore sur la construction de nouveaux espaces de partage comme les « FabLab »⁴⁷⁵ ou les espaces de « co-working »⁴⁷⁶, correspondant aux caractéristiques de ce qui est désormais appelée la « transition écologique ». Dans ce contexte, les dynamiques locales ont la particularité d'articuler différemment le niveau local et le niveau général. En effet, ces actions s'appuient moins sur des réseaux institutionnels formalisés, que sur le soutien des élus et des collectivités locales aux structures qui portent ces initiatives. Mais dans cette recomposition, l'ULAMIR-CPIE n'est pas nécessairement le moteur principal, les initiatives étant pour une part d'entre elles, portées par de nouvelles organisations (associations, collectifs informels d'acteurs) ou institutions (collectivités locales). Sur le Pays de Morlaix, le réseau local de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) est particulièrement actif, contraignant l'ULAMIR-CPIE à composer et à négocier sa place avec ces nouveaux acteurs, autrefois inaudibles ou peu légitimes, sur ces sujets émergents. Ainsi, dans le contexte actuel, l'ULAMIR-CPIE n'a plus le monopole du « verdissement » des pratiques, ni même de la traduction.

Mais si l'association s'est toujours inscrite dans une logique de soutien et de renforcement des initiatives portées par les acteurs locaux (par l'offre de services ou la formalisation de partenariats) le risque de voir les espaces de concurrence s'ouvrir ou se renforcer est désormais plus grand dans un contexte où les ressources territoriales, matérielles, humaines et financières se réduisent pour l'ensemble des acteurs locaux. La « mise en sommeil » de la Base du Douaron en tant que centre d'accueil survenue en 2016 et évoqué précédemment questionne un peu plus la légitimité de l'ULAMIR-CPIE, jusqu'alors peu contestée, de médiateur, dans le domaine de l'environnement, mais aussi et surtout sa capacité de renouvellement.

Ce constat montre l'extrême fluidité voir l'instabilité du réseau en tant que structure sociale, qui est obligé de se réinventer tous les 15-20 ans et de reconstruire, à chaque fois, sa légitimité. Mais si ce réseau fluide et mouvant est fragile, il permet pourtant à chaque période de transformation, de poursuivre l'articulation entre l'administration et les territoires, entre le niveau global et le niveau local. Dans ce contexte, ces structures instables deviennent un maillon essentiel dès l'instant où l'Etat se retire (à partir des premières lois de

⁴⁷⁴ « *Incredible Edible* », ou les « Incroyables Comestibles », est un mouvement citoyen mondial visant à créer une abondance gratuite de nourriture par la culture de plantes potagères dans les espaces publics.

⁴⁷⁵ Un « *FabLab* » est à l'origine un lieu ouvert au public où il est mis à sa disposition toutes sortes d'outils, notamment des machines-outils pilotées par ordinateur, pour la conception et la réalisation d'objets. Il peut aussi s'apparenter dans de nombreux cas à l'ouverture d'espaces publics permettant d'échanger des connaissances ou des savoir-faire dans des domaines variés.

⁴⁷⁶ Le *coworking* ou co-travail est un type d'organisation du travail qui met en place un espace de travail partagé permettant le travail à distance (télétravail) tout en favorisant les échanges entre travailleurs d'horizons différents.

décentralisation) et où l'administration de l'environnement, par exemple, n'est plus en lien avec le terrain. Plus exactement, les associations comme l'ULAMIR-CPIE permettent le retrait des services de l'Etat sur des prérogatives qui étaient auparavant les leurs. C'est ainsi qu'une chargée de mission de la DREAL Bretagne a pu expliquer que le rôle de l'administration s'arrête à partir du moment où les textes réglementaires de la TVB sont publiés. L'inscription locale des politiques publiques est de ce fait renvoyée aux acteurs socio-économiques et comme nous avons pu le voir dans les chapitres précédents, aux associations. Ces discours sur la biodiversité, qui traduisent aussi des connaissances, ont en effet besoin d'alliés, nous l'avons vu, pour construire la confiance et l'adhésion, c'est-à-dire les engagements des individus, autour de politiques publiques. Les administrations locales, de par leurs caractéristiques de structuration moins souples et malléables que celles des organisations associatives, ne sont pas toujours en mesure de prendre en charge l'ensemble des transformations socio-environnementales, généralement très changeantes. Dans cette configuration, les associations sont invitées, pour leurs compétences professionnelles et leurs capacités d'innovation, à organiser l'information du public dans le but, comme dans le dispositif de la TVB, de concilier les usages de la nature et la maîtrise de l'aménagement du territoire.

L'ULAMIR-CPIE et les CPIE en général se sont pour la plupart mobilisés, nous l'avons vu, depuis plusieurs dizaines d'années, pour endosser ce rôle d'alliés de l'administration. Après avoir constamment recherché la reconnaissance des pouvoirs publics, ils sont désormais un peu plus systématiquement engagés pour leur capacité à produire de la médiation, à organiser le débat public et l'arbitrage entre les cultures de travail et les intérêts des différents acteurs (administrations, élus, techniciens et habitants), bien que la réussite des actions de traduction entreprises soit parfois peu visible sur le court terme. De ce point de vue, ils apparaissent être un maillon essentiel de la chaîne de traduction et le contexte récent des réformes territoriales (loi MAPTAM du 27/01/2014 et loi NOTRe du 07/08/2015) questionne directement le poids de ce maillon dans le développement des territoires. En reconfigurant les compétences des collectivités territoriales⁴⁷⁷, ces réformes conduisent les associations à repenser leur stratégie de développement. De plus, dans son objectif de rationalisation de l'action publique, la Loi NOTRe contribue à transformer plus systématiquement les modalités de financement public, de la subvention vers la commande. Dans ce contexte, les associations sont amenées à renforcer leurs capacités d'anticipation pour prévoir ces soutiens. Elles doivent également s'assurer que les lignes auxquelles elles

⁴⁷⁷ Les Régions deviennent chefs de file de l'action économique et de l'innovation qui inclue l'économie sociale et solidaire et l'innovation sociale. Elle acquiert la compétence d'aménager le territoire et conserve celle de la formation professionnelle. Les Départements sont recentrés sur l'action sociale. Les communes conservent la gestion des infrastructures sanitaires et sociales ou des équipements sportifs et culturels. Les lois renforcent également le rôle des structures intercommunales et les regroupements de type EPCI en les dotant de compétences en matière d'aménagement, de gestion des eaux et des déchets, d'habitat, de planification urbaine et de gestion de l'environnement et d'amélioration du cadre de vie.

émargeaient auparavant existent encore et dans le même temps, chercher de nouveaux partenaires. Enfin, elles doivent repenser leur périmètre d'intervention, dans une logique, une fois de plus, d'intégration.

Mais ces réformes territoriales ne prévoient pas les compétences des structures associatives dans la réorganisation des territoires, au regard des enjeux socio-environnementaux qui, par ailleurs, ne cessent de prendre de l'ampleur. Quel rôle l'Etat doit-il en effet attribuer à la fonction, par exemple, des structures intermédiaires comme l'ULAMIR-CPIE dans la prise en compte de ces enjeux rapportés à l'aménagement territorial ? Ces structures ne doivent-elles pas bénéficier d'une meilleure reconnaissance institutionnelle ? Jusque-là, une forme de reconnaissance était perceptible à travers l'éligibilité des organisations associatives aux dispositifs publics portés par les administrations d'Etat ou la collectivité régionale. Mais la forme des partenariats, basée sur des appels à projets conduisant à des actions ponctuelles instaure une certaine précarité dans le fonctionnement, à moyen terme, de ces acteurs associatifs. Un système de conventionnement plus pérenne et généralisé à tous les échelons administratifs permettrait certainement aux structures locales de consolider leur action de traduction, réalisée dans un temps plus long et avec des moyens plus importants, accroissant ainsi leurs chances de réussite dans ce processus, et les détournant, surtout, de leurs inquiétudes quant à la pérennisation de leur action et à la sécurisation de leurs emplois par la recherche ininterrompue de financements.

Dans le même temps, le travail de traduction effectuées par des associations médiatrices des dispositifs éco-orientés pourraient les cantonner à n'être que des opérateurs, des conducteurs voire des garants de l'action publique dont nous nous avons vu qu'elle pouvait imposer un cadre normatif controversé (la gestion) et ainsi contraindre l'action. Pour ces structures d'Education Populaire, cette dimension questionne leur engagement militant, leur liberté de concevoir et d'innover, en bref leur autonomie dans la transition sociale et écologique des territoires en train de se faire. Ainsi, tout en tirant parti de configurations de prime abord peu favorables, il s'agit pour l'action éducative des associations de conserver ou de (re)créer une certaine souveraineté, c'est à dire une marge de manœuvre, voire une capacité de résistance dans leurs pratiques des politiques publiques.

Perspectives de recherches

Cette thèse permet, à son terme, d'entrevoir deux perspectives de recherche.

La première a trait à la temporalité de l'action éducative sur l'environnement, à propos de laquelle nous avons montré la nécessité du temps long, dans un contexte général où les cas de crise s'accroissent (événements climatiques, effondrement de la biodiversité, pollutions diverses, renforcement des inégalités) : comment anticipe-t-elle le rapprochement et le durcissement des répercussions négatives sur les pratiques et modes de vie humains ?

L'Education à l'Environnement, telle qu'elle est pratiquée par des acteurs associatifs désormais spécialisés et professionnalisés, a-t-elle encore la capacité d'entraver ou ne serait-ce que de ralentir ce processus en cours ? Est-elle légitime, à court-terme, dans la gestion de ce qui s'annonce être des situations aussi violentes qu'incertaines ? Ce lien entre les temporalités des phénomènes socio-environnementaux et de l'action éducative me semble être propice à une analyse plus approfondie.

Une autre piste, consistant en un élargissement, porte sur le déplacement du point de vue de la recherche depuis les acteurs menant des actions d'Education à l'Environnement vers les populations destinataires de ces actions. De quelle manière ces dernières participent-elles à la reconfiguration des pratiques individuelles mais aussi collectives, dans le cadre familial par exemple, et dans la manière de s'intégrer socialement et localement, dans un territoire ? Ce point de vue nécessiterait sans doute de recourir à une méthodologie longitudinale et d'y intégrer une réflexion sur les types d'espaces pris en compte pour mener cette analyse. Cette approche complémentaire permettrait de prolonger de manière féconde l'étude des processus de traduction et de mobilisation sociale autour des questions environnementales.

ANNEXES

ANNEXE 1

Textes réglementaires de référence sur l'Éducation à l'Environnement (Source : <http://eduscol.education.fr/cid47919/textes-de-reference.html>)

Textes de référence internationaux

- **Le rapport du sommet de Johannesburg** pour le développement durable (2002).
- **La Stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable** (234 octets) de la **Commission européenne** (2001).
- **L'Agenda 21** adopté par les membres de l'**Organisation des nations unies** à la conférence de Rio (1992).

Textes de référence nationaux

- **Deuxième rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement durable** (juin 2004 - juin 2005).
- **Rapport 2005 sur la mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement durable.**
- Le texte de la **Charte de l'environnement**, adopté le 28 Février 2005 par le Parlement réuni en Congrès et promulgué le 1er Mars 2005 par Jacques Chirac, président de la République.
- **Le projet de loi constitutionnelle relatif à la Charte de l'environnement**, adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture, le 1er juin 2004.

Textes de référence du ministère de l'Éducation nationale

- La circulaire du 29 mars 2007, parue au **BO n°14 du 5 avril 2007**, relative à la **seconde phase de généralisation de l'éducation au développement durable (EDD)**.
- La circulaire du 22 avril 2007, parue au **BO n°13 du 29 mars 2007**, relative à la **5ème édition de la Semaine du développement durable**.
- La circulaire n°2006-109 du 6 juillet 2006, parue au **BO n°29 du 20 juillet 2006**, relative au lancement du dispositif interministériel "**À l'école de la forêt**".
- La note de service n°2005-181 du 4 novembre 2005, parue au **BO n°41 du 10 novembre 2005**, relative à l'**éducation au développement et à la solidarité internationale**.
- La circulaire n°2005-064 du 22 avril 2005, parue au **BO n°18 du 5 mai 2005**, relative au lancement du dispositif interministériel "**À l'école de la forêt**".
- La circulaire n°2005-067 du 15 avril 2005, parue au **BO n°18 du 5 mai 2005**, relative à la **préparation de la rentrée scolaire 2005**.
- La circulaire n°2004-110 du 8 juillet 2004, parue au **BO n°28 du 15 juillet 2004**, relative à la **généralisation de l'éducation à l'environnement pour un développement durable**.
- La note de service publiée au **BO n°25 du 24 juin 2004** portant sur les instructions pédagogiques pour une **éducation au développement et à la solidarité internationale**.
- L'encart du **BO n°6 du 5 février 2004** : **préparation de la rentrée 2004**.

- La circulaire sur **la santé des élèves** : programme quinquennal de prévention et d'éducation, parue au **BO n°46 du 11 décembre 2003**.
- **La circulaire interministérielle du 5 avril 2001 sur les fermes pédagogiques.**
- **La circulaire n°99-136 du 21 septembre 1999 relative à l'organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, complétée par la circulaire n°2000-075 du 31 mai 2000 relative au test nécessaire avant la pratique des sports nautiques.**
- La circulaire n°98-237 du 24 novembre 1998 sur **l'éducation à la santé** qui donne les orientations pour l'éducation à la santé à l'école et au collège.
- La note de service n°93-151 du 10 mars 1993 : **politique d'accompagnement du développement de l'éducation à l'environnement**, parue dans le BO n°11 du 18 mars 1993 (RLR 501.0).
- **Le protocole du 14 janvier 1993** entre le ministère de l'Éducation nationale et de la culture et le ministère de l'Environnement, paru dans le BO n°3 du 21 janvier 1993 (RLR 501.0).
- La circulaire **n°77-300 du 29 août 1977**, parue au BO n°31 du 8 septembre 1977, portant sur **l'instruction générale sur l'éducation des élèves en matière d'environnement.**

ANNEXE 2

Liste des entretiens réalisés (hors entretiens exploratoires)

Nom	Rôle	Lieu	Date
Gérard	Directeur de l'ULAMIR-CPIE (1986 - 2013)	Au siège de l'ULAMIR-CPIE, Lanmeur (29)	13/05/2012
Murielle	Chargée de mission (embauchée en 2007) puis directrice de l'ULAMIR-CPIE Pays de Morlaix (depuis 2015)	A son domicile, St Thégonnec (29)	02/08/2012
Joël	Premier animateur de l'ULAMIR de Ploudalmézeau (1974-1979) puis directeur de l'UDAMIR (1981-1983) puis directeur de l'UBAPAR (1983 - 1989)	A son domicile, St Nolff (56)	22/08/2012
Philippe	Animateur sportif de l'ULAMIR de Lanmeur puis responsable de la Base du Douron (depuis 1987)	A la Base du Douron, Plouégat-Guérand (29)	29/08/2012
Charles	Fonctionnaire Jeunesse et Sport (1972 - 2011), affecté au PNRA au début des années 1980 puis en relation avec le réseau EE breton	A son domicile, Saint Senoux (35)	27/10/2012
Dominique	Animateur d'un centre de classes de mer à Ploudalmézeau (1983-1992) puis formateur à l'UBAPAR (depuis 1992)	A son domicile, Ploudalmézeau (29)	05/11/2012
Patrick	Premier animateur de l'ULAMIR des Montages Noires puis animateur de l'ULAMIR de Lanmeur (1976-1980)	A son domicile, Rennes (35)	08/11/2012
Jean	Président de l'ULAMIR de Lanmeur (1985-1990)	A son domicile, Plouigneau (29)	20/11/2012
Vincent Picheral	Inspecteur départemental de Jeunesse et Sports (1967-1981)	A son domicile, Quimper (29)	29/11/2012
Louis	Directeur ULAMIR E Bro Glazik (depuis 1982)	Siège de l'ULAMIR, Plonéis (29)	13/12/2012
Pascal	Directeur du CPIE Elorn (1989 - 2016)	Au siège du CPIE de l'Elorn, Loperhet (29)	14/12/2012

Robert	Maire de Guimaëc, commune du canton de Lanmeur (1977 – 2008)	A son domicile, Guimaëc (29)	17/12/2012
Evelyne	Première animatrice Huelgoat (1974-1977)	A son domicile, Ile Tudy (29)	20/12/2012
Odette	Enseignante au Lycée Agricole de Châteaulin (1971 – 1973) puis fonctionnaire à Jeunesse et Sports (1984 – 1987)	A son domicile, Lopérec (29)	11/01/2013
Louis	Militant écologiste dans l'association « Sauvegarde du Trégor », en relation avec l'ULAMIR-CPIE dans le travail concernant le Douron	A son domicile, Plestin-Les-Grèves (29)	15/01/2013
Daniel	Formateur à l'IUT Carrières Sociales de Rennes (1968 - 1972)	A son domicile, Vezin-Le-Coquet (35)	24/01/2013
Yves	Instituteur et adjoint au maire de Plouégat-Guérand (1977-1983)	A son domicile, Plouégat-Guérand (29)	28/01/2013
Denez	Adjoint de Ploudalmézeau au moment de la mise en place de l'ULAMIR et directeur du centre de classes de mer (1976 – 1994)	Jardin public de Ploudalmézeau (29)	29/01/2013
Valérie	Directrice du CPIE Brocéliande (1991 - 2014)	Siège du CPIE, Concoret (35)	01/02/2013
Catherine	Responsable du label CPIE entre 1972 et 2011	A son domicile, Orléans (45)	05/02/2013
Nicole	Directrice de l'UNCPPIE depuis 2007	Au siège de l'UNCPPIE, Paris	06/02/2013
José	Responsable du label CPIE (depuis 2011)	Au siège de l'UNCPPIE, Paris	06/02/2013
Fanch	Chargé de mission du PNRA (1975 – 1986)	Dans un café, Concarneau (29)	11/02/2013
Stéphane	Formateur BEATEP à l'UBAPAR (1989 - 2005)	A son domicile, Arzano (29)	12/02/2013
Arnaud	Chargé de mission sur les actions de gestion de l'environnement, liées notamment au Douron (2002-2007)	Par téléphone	30/09/2013
Cédric	Chargé du CPIE de Brocéliande (2005 - 2015)	A l'Université Rennes 2, Rennes (35)	01/12/2014
Adeline	Chargée de mission à la DREAL pour l'élaboration du SRCE (2011 - 2015)	Au siège de la DREAL, Rennes (35)	09/12/2014

Romain	Directeur du CPIE Val de Vilaine	Au siège du CPIE à St Just (35)	22/12/2014
Jacques Baudry	Directeur de recherche à l'INRA	Au laboratoire SAD, Agrocampus, Rennes (35)	10/01/2015
Aurélie	Chargée de mission à la Région pour l'élaboration du SRCE (2011 - 2015)	Au siège de la Région, Rennes (35)	22/01/2015
Martine	Adjointe à l'environnement et à la culture de la commune de Plougonven	Mairie de Plougonven (29)	04/05/2015
Jean-Louis	Directeur du CPIE Baie-du-Mont-St-Michel (2012-2016)	A l'Université Rennes 2, Rennes (35)	19/06/2015
Frédéric	Directeur du CPIE Sèvres et Bocage	Au siège du CPIE, La Flocellière (85)	23/06/2015
Bruno	Directeur du CPIE Loire-Anjou	Au siège du CPIE, Beaupréau (49)	24/06/2015
Florence	Chargée de mission sur les actions de gestion de l'environnement (depuis 2008)	A la Base du Douron, Plouégat-Guérand (29)	25/06/2015
Pierre-Henri	Adjoint à l'environnement de la Ville de Morlaix	Au siège du Syndicat Mixte du Trégor (SMT), Morlaix (29)	05/11/2015
Michel	Maire de St Jean du Doigt	Mairie de St Jean du Doigt (29)	05/11/2015
Fabien	Directeur du CPIE Belle-Ile-en-Mer (depuis 2007)	Au siège du CPIE, à Belle-Ile-en-Mer (56)	21/12/2015

ANNEXE 3

Membres du comité de pilotage du projet « Douron, vallée nature » et partenaires du Contrat Nature

Comité de pilotage du projet « Douron, vallée nature » :

- Association "Sauvegarde du Trégor"
- Association "Plestin Environnement"
- Association Agrée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Morlaix
- Ecomusée de Plouigneau
- Lycée agricole de Suscinio
- Comité du bassin versant de la lieue de Grèves
- Groupe Mammalogique Breton
- Union Bretonne pour l'Animation des PAYS Ruraux (UBAPAR)
- Chambre d'agriculture du Finistère
- Association touristique du Pays de Morlaix
- Syndicat Mixte pour la gestion des cours d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix
- Syndicat des eaux de Lanmeur
- Communauté d'Agglomération du Pays de Morlaix
- Comité de développement des agriculteurs du pays de Morlaix
- Association patrimoine de Plouégat-Guerrand
- Les 11 communes du bassin versant

Partenaires financiers du Contrat Nature :

- Conseil Régional de Bretagne
- Conseil Général du Finistère (convention annuelle sur les actions d'éducation à l'environnement, subvention des actions de protection des zones humides).
- CPIE Pays de Morlaix-Trégor (Ulamir-Base du Douron).
- Agence de l'eau Loire-Bretagne (convention pluriannuelle sur les études liées à la gestion concertée des bassins versants et sur les actions d'éducation à l'environnement).
- Communauté d'Agglomération du Pays de Morlaix (convention annuelle sur la gestion des sentiers et sur les actions d'éducation à l'environnement).

Partenaires scientifiques du Contrat Nature :

- Syndicat mixte de gestion des cours d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix
- Conservatoire Botanique National de Brest
- Fédération Centre Bretagne Environnement
- Groupe Mammalogique Breton

Partenaires techniques Contrat Nature :

- Syndicat mixte de gestion des cours d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix
- Communauté d'Agglomération du Pays de Morlaix
- Association touristique du Pays de Morlaix

ANNEXE 4

Gestion et valorisation des prairies alluviales de la vallée du Douron

Objectifs généraux:

- ⊗ Assurer une meilleure gestion des prairies alluviales du Douron
- ⊗ Préparer l'intégration du bassin versant dans le réseau Natura 2000, le Sage et le Scot
- ⊗ Informer et sensibiliser la population et les acteurs locaux à l'intérêt de ce patrimoine

*** Actions réalisées par objectif**

⊗ **Assurer une meilleure gestion des prairies alluviales du Douron.**

- Inventaire des prairies sur la vallée (surface 180 ha inventoriées et 62 ha sélectionnées).
- Mise en place de gestion sur parcelles (surface gérée : 9ha)
 - 1^{er} site : Parcelles en Plouigneau Prairie mésotrophe à friche humide (2,3 ha), prairie mésophile à mégaphorbiaie (0,3 ha)
 - 2^e site : Parcelle en Plouégat-Guerrand Prairie mésophile à mésotrophe (+saulaie-chênaie) (4,7 ha) + *Platanthera chlorantha*.
 - 3^{ème} site : Créach Quillou: 1ha;
- Mise en place d'une gestion à long terme sur ces prairies.
- Rencontres d'agriculteurs et exploitants agricoles.
- Rédaction d'une charte pour la gestion des prairies de fond vallée.
- Rencontres de la Chambre d'Agriculture et Syndicat Mixte du Trégor sur les Mesures Agro-environnementale.
- Recueil d'expériences similaires et recherche de solutions adaptées dans la littérature
- Inventaire des prairies en 2005.
- Suivi de l'évolution des prairies entre 2005 et 2008.
- Propositions de plans de gestion.
- Mises en place de plans de gestion et de conventions avec propriétaires, exploitants et communes.
- Réalisation de chantier (lycée Ste Marie, Lycée de Suscinio, ulamir, étudiants...).
- Étude et gestion plantes invasives (Renouée du Japon).

⊗ **Préparer l'intégration du bassin versant dans le réseau Natura 2000 et le SAGE.**

Natura 2000 :

- Organisation de réunions de concertation entre les acteurs du BV.
- Suivi des avancés du programme Natura 2000.
- Rencontre des acteurs.
- Valorisation et mise en avant de Natura 2000 dans rencontres et contacts.
- Participation au groupe de travail du programme sentiers du territoire (Morlaix Communauté).
- Inventaire mis à disposition des instances et des structures de gestion de milieux (Diren, Forum des marais atlantiques...).

- Cartographie disponibles et mis à disposition du Conseil Général du Finistère pour les zones humides.
- Mises en place de convention avec agriculteurs et propriétaires.
- Rencontres des Syndicat; Chambre d'Agriculture, Morlaix Communauté, Forum des marais Atlantiques afin de faire perdurer les actions en attendant le DOCOB.
- Réalisation et diffusion du livret guide bassin versant du Douron, les acteurs de l'eau.

SAGE :

- Suivi de la DCE depuis 2005 (exposition, sensibilisation, rencontre des syndicats, suivi des avancés du SDAGE) en lien avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et les acteurs locaux.

⊙ Informer et sensibiliser la population et le acteurs locaux à l'intérêt de ce patrimoine

- Réalisation d'une exposition et circulation.
- Réalisation de nombreuses animations tout public.
- Organisation d'un évènementiel (7 juin).
- Réalisation d'un sentier d'interprétation et livret.
- Réunions d'informations et de concertation.
- Rencontres individuels des acteurs locaux (agriculteurs, pisciculteurs, pêcheurs, syndicat...).
- Formations auprès des lycéens et étudiants du territoire (lycée Ste Marie et Suscinio).
- Organisation de session rivière.

✿ Les postes et les actions principales mises en place

Étude préalable à la gestion

Inventaire en 2005, des données bibliographiques et cartographie des prairies sur le fond de vallée

Acquisition de biotopes remarquables : aucune

Travaux de génie écologique

Chantier d'insertion : 3 sites prairies et 3 sites plantes invasives

Sentier d'interprétation

Lycée Ste Marie : aménagement sentier

Équipe CPIE et stagiaires : sentier et entretien (fougère, renouée, coupe arbre)

Lycée Suscinio : chantier

Agriculteurs

Équipements, matériels destinés à la protection et à la valorisation des milieux

- Sentier (panneaux, livret...), matériels d'entretien, véhicule, Wadders, GPS, SIG, clôture électrique, matériels pour le suivi plathanthère et renouée.

Suivi scientifique des milieux gérés

- Suivi plathanthère annuel
- Suivi loutre annuel
- Suivi damier annuel depuis 2007

- Suivi entomologique depuis 2007
- Suivi botanique en 2005 et 2008
- Cartographie sous SIG

Sensibilisation du public et des scolaires

- Concertation groupe de travail au moins une réunion par an.
- Mise en place du sentier et de journées de randonnées.
- Mise en place d'une exposition.
- Valorisation sur le site internet.
- Rencontre de nombreux partenaires.
- Animation grand public (saumon, zones humides, loutre.
- Journée animation pour les scolaires : valorisation du Douron (14 mars).
- Week-end animation grand public (7-8 juin, inauguration sentier, valorisation des actions).

ANNEXE 5

« Charte de préservation des prairies humides de fond de vallée du Douron »

Entre :

Monsieur X demeurant à [nom commune].

Et :

L'association **ULAMIR - CPIE** Pays de Morlaix-Trégor, représentée par son Président, Monsieur **X**.

- L'objectif de cette charte est de permettre la restauration et l'entretien des prairies de fond de vallée à des fins de préservation de la biodiversité, des milieux et de la qualité de l'eau.
- **Monsieur X** autorise le **CPIE** Pays de Morlaix-Trégor à intervenir sur les parcelles cadastrées n° situées à [nom commune] et dont il est exploitant afin d'inventorier et de suivre les espèces présentes.
- Le **CPIE** Pays de Morlaix-Trégor s'engage, dans le cadre du partenariat avec le Conseil régional de Bretagne (Contrat Nature « gestion conservatoire des prairies de fond de vallée du bassin versant du Douron ») et dans la limite de ses moyens humains et financiers qui lui sont accordés, à conseiller l'exploitant afin de conservation ces milieux ouverts en collaboration avec le Syndicat Mixte du Trégor et la Chambre d'Agriculture.
- **Monsieur X** s'engage à continuer d'entretenir les prairies de fond de vallée le plus extensivement possible pendant toute la durée de la charte, en respectant au mieux, les modalités de gestion et les consignes suivantes :
 - un pâturage : une à deux rotations de deux à trois semaines entre avril et septembre
 - une charge minimale sur la parcelle (< 0,6 UGB/ha/an)
 - un prélèvement d'eau inférieur à 8 m³/h dans la rivière Douron
 - et/ou une fauche extensive annuelle du foin en fin d'été
 - une gestion en mosaïque : toute la prairie ne sera pas sujette à pâture, ni à fauche de petites zones seront réservées à la protection des espèces.

Cette charte est valable 3 ans à compter du 10 octobre 2008.

Fait à Plouégat-Guérand, le 10 octobre 2008.

L'exploitant, Monsieur X

Pour l'ULAMIR CPIE Pays de Morlaix-Trégor
Son président, Monsieur X

ANNEXE 6

Convention de gestion d'une parcelle d'intérêt (exemple)

Entre :

Monsieur X demeurant à Créac'h Quillou à Botsorhel.

Et :

L'association **ULAMIR - CPIE** Pays de Morlaix-Trégor, représentée par son Président, **Monsieur X**.

- L'objectif de cette convention est de permettre la restauration et l'entretien d'une parcelle à forte valeur patrimoniale à des fins de préservation de la biodiversité et de la qualité des milieux.
- **Monsieur X** autorise le **CPIE** Pays de Morlaix-Trégor à intervenir sur les parcelles cadastrées n° 602-603-604 situées à Créac'h Quillou à Botsorhel et dont il est exploitant en vue de leur suivi, de leur réouverture et de la préparation à la mise en pâture.
- Le **CPIE** Pays de Morlaix-Trégor s'engage, dans le cadre du partenariat avec le Conseil régional de Bretagne (Contrat Nature « gestion conservatoire des prairies de fond de vallée du bassin versant du Douron ») et dans la limite de ses moyens humains et financiers qui lui sont accordés, à rouvrir cette parcelle à l'automne 2008 selon les objectifs de gestion suivants :
 1. conservation d'une prairie oligotrophe et de la mosaïque de milieux
 2. préservation de la Succise des prés
 3. pérennisation du site comme gîte à Damier de la Succise

Cela s'accompagnera de l'installation de clôtures électriques mobiles et d'un système d'abreuvement sur la prairie, en préparation à sa mise en pâture dès 2009.

L'association prend l'entière responsabilité de l'encadrement de l'équipe d'intervention lors des travaux et du déplacement annuel de la clôture. Durant cette période, les modalités de gestion de la prairie devront respecter le plan de gestion joint à cette convention.

- **Monsieur X** s'engage à entretenir extensivement la prairie pendant toute la durée de la convention, dans la limite de ses moyens techniques. Durant cette période, les modalités de gestion de la parcelle devront respecter le plan de gestion ci-joint et les consignes suivantes :
 - un pâturage : une à deux rotations de deux à trois semaines entre avril et septembre (préférentiellement durant le mois de juin)
 - une charge minimale sur la parcelle (< 0,6 UGB/ha/an)
 - un prélèvement d'eau inférieur à 8 m³/h dans la rivière Douron
 - et/ou une fauche manuelle et annuelle du foin entre les 10 et 30 juin
 - une gestion en mosaïque : toute la prairie ne sera pas sujette à pâture, un

- déplacement de la clôture sera assuré annuellement par le **CPIE**
- un entretien du chemin d'accès à la parcelle et de la clôture.

 - Cette convention est valable 3 ans à compter du 10 octobre 2008.

Fait à Plouégat-Guerrand, le 10 octobre 2008.

L'exploitant, Mr X

Pour l'ULAMIR CPIE Pays de Morlaix-Trégor
Son président, Monsieur X

ANNEXE 7

La charte d'engagement pour les collectivités



Charte d'engagement Collectivité

- Notre commune s'engage au moins jusqu'au **1er septembre de l'année suivant la signature** de la présente charte.
- Notre commune s'engage à **ne pas faucher** le Carré avant le 31 août.
- Notre commune s'engage à ne **jamais arroser** le Carré.
- Notre commune s'engage à ne **jamais utiliser de pesticides** sur le Carré.
- Notre commune s'engage à ne **jamais utiliser d'engrais** sur le Carré.
- Notre commune s'engage à **ramasser la végétation** du Carré.
- Notre commune s'engage à **ne pas semer de graines** (type « prairie fleurie ») sur le Carré.
- Notre commune engage m² selon la présente charte.
- Notre commune pourra **participer au programme PROPAGE** de Noé Conservation.
- Notre commune s'engage à implanter le Carré **dans un lieu fréquenté par le public** et accessible à pied.
- **Nous joignons une photo et un plan** permettant de localiser l'emplacement du Carré
- **Nous valoriserons notre Carré** grâce au panneau dédié.
- Nous souhaitons **recevoir la Newsletter** de l'opération (optionnel).

Coordonnées :

Commune :

.....

NOM, Prénom du référent :

.....

Adresse :

.....

Code postal :

Tel :/...../...../...../

E-mail :

Fait à :, le/...../20.....

L'élu référent

NOM, Prénom. Cachet. Signature.

Le technicien responsable Espaces verts

NOM, Prénom. Signature.

ANNEXE 8

Courrier invitation et programme de formation à la TVB pour élus



Lanmeur, le 1 septembre 2015

Objet : Invitation session d'information sur la Trame verte et bleue

Madame, Monsieur,

D'ici janvier 2017, les documents d'urbanismes (ScoT, PLU, PLUi) devront prendre en compte la **Trame Verte et Bleue, outil d'aménagement du territoire** et de préservation de la biodiversité dans les projets de territoire.

Afin de faciliter l'intégration de ces sujets dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme de votre commune, l'association CPIE (Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement) Pays de Morlaix-Trégor en partenariat avec la Communauté de Communes de la Baie du Kernic et le Syndicat mixte du Léon vous invite à une **session d'information** qui aura lieu le **mardi 13 octobre à 18h30 à Cléder** dans les locaux de la communauté de Communes.

Cette session d'information permettra de mieux comprendre cette politique publique issue du grenelle de l'environnement, de découvrir des expériences d'autres territoires et de réfléchir ensemble à l'application au niveau de la communauté de communes et de votre commune.

Pour cette session, nous proposons à un élu référent de ce sujet de participer accompagné par un technicien de son choix.

Afin d'organiser au mieux, cette soirée, nous vous remercions de vous **inscrire avant le mardi 6 octobre** auprès de X, chargée de projet environnement soit par téléphone au 02.98.67.53.38 soit par mail à ressources@paysmorlaixenvironnement.info.

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions d'accepter, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Mme X
Chargée de projet environnement

Programme de formation



La Trame Verte et Bleue en questions



OBJECTIFS

- S'approprier la notion de Trame verte et bleue (TVB).
- Mieux identifier les apports de la TVB dans les différents domaines de compétences de la politique communautaire.
- Découvrir des expériences menées sur d'autres territoires.
- Identifier la place de la TVB dans les SCOT et les PLU.

DEROULEMENT

1 - La Trame verte et bleue, politique publique pilier de l'aménagement des territoires – 30 min

- Présentation du cadre global de la TVB et des notions associées importantes sous forme de quizz interactif permettant de faire le point sur les connaissances et de comprendre les enjeux spécifiques du territoire.
- Une dizaine de questions posées: chaque diapo « question » est suivie d'une diapo «réponse » avec des commentaires et schémas explicatifs. (Chaque participant a un boîtier de vote ; les statistiques de réponses s'affichent pour chaque question).
- Suite possible : débat mouvant sur 2 questions pouvant faire débat sur la TVB : 15 min.

2 - La TVB concrètement sur les territoires – 30 minutes

- Les intérêts de la TVB pour tous à tous les niveaux et dans tous les domaines.
- La TVB, pour mettre en synergie les politiques publiques en faveur de la biodiversité.
- Ce thème sera abordé sous forme de reportages photos et vidéos avec des exemples d'expériences menées sur d'autres territoires français.
- 5 - 6 exemples différents seront présentés à différentes échelles communales, intercommunales et différents thèmes d'actions.

3 - La TVB sur le territoire du SCOT – 45 minutes

Du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) au local.

- Par petits groupes, identifier les éléments structurants et importants à l'échelle locale par l'étude sur cartes et proposer des pistes d'actions sur la collectivité.

4 - Bilan – évaluation du temps de formation - 15 minutes

NB : Cette intervention est prise en charge par le CPIE dans le cadre d'un projet sur la Trame verte et bleue financé en partie par la Région Bretagne.

ANNEXE 9

Les territoires d'expérimentations du projet ChEMINs



BIBLIOGRAPHIE

A

- ABALLEA F., 2005 : « La professionnalisation inachevée des assistantes maternelles », *Recherches et Prévisions*, 80, 1, p. 55-65.
- ABIVEN E., CALVEZ Y., 2004 : « Les avatars de l'identité catholique : les militants de la ruralité (1929-2000) », in WACHE B., *Militants catholiques de l'Ouest : De l'action religieuse aux nouveaux militantismes XIXe-XXe siècle*, Rennes, PUR, p. 67-103.
- ACOT P., 1988 : *Histoire de l'écologie*, Paris, PUF, 288 p.
- AGAMBEN G., 2006 : *Qu'est-ce qu'un dispositif ?*, Rivages, 49 p.
- AGGERI F., LABATUT J., 2014 : « Les métamorphoses de l'instrumentation gestionnaire. Une généalogie des approches par les instruments », in HALPERN C., LASCOUMES P., LE GALES P. (DIR.), *L'instrumentation de l'action publique: controverses, résistances, effets*, Paris, Les Presses de Sciences Po.
- AGIER M., 1997 : *Anthropologues en dangers : l'engagement sur le terrain*, Jean-Michel Place, 124 p.
- AGULHON M., BODIGUEL M., 1981 : *Les associations au village*, Actes Sud. Le Paradou (coll. Bibliothèque des ruralistes), 1 vol. (107 p.)
- AKRICH M., 1989 : « La construction d'un système socio-technique », *Anthropologie et sociétés*, 13, 2, p. 31-54.
- AKRICH M., 1992 : « The De-description of Technical Objects », *Shaping Technology/Building Society. Studies in Sociotechnical Change*, p. 205-224.
- AKRICH M., CALLON M., LATOUR B., 1988 : « A quoi tient le succès des innovations ? 1 : L'art de l'intéressement; 2 : Le choix des porte-parole », *Gérer et Comprendre. Annales des Mines*, 11 & 12, p. 4-17 & 14-29.
- AKRICH M., CALLON M., LATOUR B., 2006 : *Sociologie de la traduction : Textes fondateurs*, 1^{re} éd., Paris, Transvalor - Presses des mines, 304 p.
- ALLAG-DHUISME, AMSALLEM, BARTHOD, DESHAYES, GRAFFIN, LEFEUVRE, SALLES, BARNETCHE, BROUARD-MASSON, DELAUNAY, GARNIER, TROUVILLIEZ, 2010 : *Choix stratégiques de nature à contribuer à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques. Proposition issue du comité opérationnel Trame verte et bleue*, Paris, rapport MEEDDM, 52 p.
- ALLAIN R., BAUELLE G., 1995 : « Des communautés de communes aux pays de demain », in *De l'intercommunalité au pays*, Editions de l'Aube.
- ALPE Y., BARTHES A., 2013 : « De la question socialement vive à l'objet d'enseignement : comment légitimer des savoirs incertains ? », *Les dossiers des sciences de l'éducation*, 29, p. 33-44.
- ALPE Y., FAUGUET J.-L., 2008 : *Sociologie de l'école rurale*, L'Harmattan, 216 p.

- ALPHANDÉRY P., FORTIER A., 2001 : « Can a Territorial Policy be Based on Science Alone? The System for Creating the Natura 2000 Network in France », *Sociologia Ruralis*, 41, 3, p. 311-328.
- ALPHANDÉRY P., FORTIER A., 2008 : « La contestation de Natura 2000 par le « groupe des neuf » : une forme d'agrarisme anti-environnemental dans les campagnes françaises ? », in MAYAUD J.-L., CORNU P., *Au nom de la terre : Agrarisme et agrariens en France et en Europe, du 19e siècle à nos jours*, Paris, Boutique De L'histoire, p. 427-442.
- ALPHANDÉRY P., FORTIER A., 2011 : « Les associations dans le processus de rationalisation des données naturalistes », *Natures Sciences Sociétés*, 19, 1, p. 22-30.
- ALPHANDÉRY P., FORTIER A., 2012 : « La trame verte et bleue et ses réseaux : science, acteurs et territoires », *VertigO*, Volume 12 Numéro 2.
- ALUNNI D., CHARPENTREAU J., CAYRON M., 1964 : *L'animation culturelle : entretiens avec Jacques Douai, Jean Nazet, Guy Rétoré*, Paris, Éditions ouvrières (coll. Vivre son temps).
- AMBLARD H., BERNOUX P., HERREROS G., 2005 : *Les Nouvelles approches sociologiques des organisations*, Paris, Le Seuil, 300 p.
- ASPE C., JACQUE M., 2012 : *Environnement et société : Une analyse sociologique de la question environnementale*, Maison des Sciences de l'Homme, 279 p.
- ATTALI M., 2014 : « L'enseignement de l'EPS dans les années 1970 : un engagement scolaire pluriel en miroir de l'espace extrascolaire », in FROISSART T., VERNEUIL Y., *Education Nationale, Jeunesse et Sports : territoires en conflits ?*, Paris, Armand Colin (coll. Carrefours de l'Education, Hors-Série n°3), p. 97-114.
- ATTALI M., SAINT-MARTIN J., 2004 : *L'éducation physique de 1945 à nos jours : Les étapes d'une démocratisation*, Paris, Armand Colin, 287 p.
- AUBERTIN C., BOISVERT V., VIVIEN F.-D., 1998 : « La construction sociale de la question de la biodiversité: Social construction of the problem of biodiversity », *Nature Sciences Sociétés*, 6, 1, p. 7-19.
- AUBERTIN C., VIVIEN F.-D. , 2005 : *Le développement durable : Enjeux politiques, économiques et sociaux*, La Documentation française, 143 p.
- AUDIGIER F., 2001 : « Le monde n'est pas disciplinaire, les élèves non plus, et la connaissance ? », in BAILLAT G., RENARD J.-P., *Interdisciplinarité, polyvalence et formation professionnelle en IUFM : Actes de l'université d'automne, IUFM de Reims, 2 au 5 novembre 1999*, Reims, CRDP de Champagne-Ardenne.
- AUDIGIER F., SGARD A., TUTIAUX-GUILLON N., 2015 : *Sciences de la nature et de la société dans une école en mutation*, , 206 p.
- AUDIGIER F., TUTIAUX-GUILLON N., 2008 : *Compétences et contenus : Les curriculums en questions*, Brüssel, De Boeck, 217 p.
- AUDOUX C., GILLET A., 2011 : « Recherche partenariale et co-construction de savoirs entre chercheurs et acteurs : l'épreuve de la traduction », *Revue Interventions économiques. Papers in Political Economy*, 43.
- AUGUSTIN J.P., 1995 : *Sport, géographie et aménagement*. Paris, Nathan.

- AUGUSTIN J.-P., 2002 : « La diversification territoriale des activités sportives », *L'Année sociologique*, 52, 2, p. 417-435.
- AUGUSTIN J.-P., GILLET J.-C., 2000 : *Animation professionnelle : histoire, acteurs enjeux*, Paris, Editions L'Harmattan, 192 p.
- AUGUSTIN J.-P., ION J., 1993 : *Des loisirs et des jeunes: Cent ans de groupements éducatifs et sportifs*, Paris, Editions ouvrières, 143 p.

B

- BAGLA-GÖKALP L., 2000 : « Quelques approches sociologiques de réseaux sociaux », *ASp. la revue du GERAS*, 27-30, p. 201-229.
- BAILLY E., 2016 : « Les paysages urbains en mal d'émotions », *Carnets de géographes*, 9.
- BALAVOINE J., CALLE P., LASSUS M., HENRY A., 2004 : « Le ministère du temps libre 1981-1983 - La "renaissance contrariée" du ministère de la Jeunesse et des Sports ? » *Cahiers d'Histoire n°2*, La Documentation Française, 261 p.
- BARABASI A.-L., 2002 : *Linked: The New Science of Networks*, Perseus Books.
- BARBAULT R., 1997 : *Biodiversité. Introduction à la biologie de la conservation*, Hachette, 159 p.
- BARBAULT R., 2003 : *Écologie générale. Structure et fonctionnement de la biosphère*, Dunod, 326 p.
- BARNES J.A., 1954 : « Class and Committees in a Norwegian Island Parish », *Human Relations*, 7, 1, p. 39-58.
- BARRET P., 2012 : *Guide pratique du dialogue territorial. Concertation et médiation pour l'environnement et le développement local*, Nouvelles éditions de l'Aube.
- BARTHES A., CHAMPOLLION P., 2012 : « Éducation au développement durable et territoires : évolution des problématiques, modification des logiques éducatives et spécificité des contextes ruraux », *Education relative à l'environnement*, 10, p. 83-102.
- BASZANGER I., 1990 : « Emergence d'un groupe professionnel et travail de légitimation. Le cas des médecins de la douleur », *Revue française de sociologie*, 31, 2, p. 257-282.
- BAUBEROT A., 2001 : « La nature éducatrice: La pédagogie du camp dans les mouvements de jeunesse protestants », *Ethnologie française*, 31, 4, p. 621.
- BAUELLE G., LE DELEZIR R., 1999 : « Les enseignements de la construction des Pays en Bretagne », *Noroi*, 181, 1, p. 203-217.
- BAUMAN Z., 2000 : *Liquid Modernity*, Cambridge, UK : Malden, MA, Polity Press, 240 p.
- BEAUD S., WEBER F., 1998 : *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, 336 p.
- BECK U., 1986 : *La société du risque : Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Flammarion, 521 p.

- BECKER, H., 1985 : Les entrepreneurs de morale. Dans H. Becker, *Outsiders: Etudes de sociologie de la déviance*, Paris, Editions Métailié, p. 171-188.
- BECKER H.S., 2002 : *Les ficelles du métier*, Paris, La Découverte, 360 p.
- BECKER H.S., 2006 : « Sur le concept d'engagement », *SociologieS* [En ligne], Découvertes / Redécouvertes, mis en ligne le 22 octobre 2006, consulté le 21 octobre 2017. URL : <http://sociologies.revues.org/642>
- BEIER P., NOSS R.F., 1998 : « Do Habitat Corridors Provide Connectivity? », *Conservation Biology*, 12, 6, p. 1241-1252.
- BENEDETTO-MEYER M., MAUGERI S., METZGER J.-L., 2011 : *L'emprise de la gestion: La société au risque des violences gestionnaires*, Editions L'Harmattan, 311 p.
- BENNETT A.F., 2003 : *Linkages In The Landscape: The Role Of Corridors And Connectivity In Wildlife Conservation*, 2nd ed. Gland, Switzerland; Cambridge, UICN, 254 p.
- BERARD L., CEGARRA M., DJAMA M., LOUAFI S., MARCHENAY P., ROUSSEL B., VERDEAUX F., 2005 : *Savoirs et savoir-faire naturalistes locaux : l'originalité française*, Paris, IDDRI.
- BERGANDI D., 2014 : « Environnement, éthique et politique : les limites d'une démocratie inaboutie et leurs conséquences néfastes sur la protection de la nature », *Éthique publique. Revue internationale d'éthique sociétale et gouvernementale*, 16, 1.
- BERGER P., LUCKMANN T., 1986 : *La Construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Colin, 344 p.
- BERGER S., 1975 : *Les Paysans contre la politique*, Paris, Seuil, 352 p.
- BERGES L., ROCHE P., AVON C., 2010 : « Corridors écologiques et conservation de la biodiversité, intérêts et limites pour la mise en place de la Trame verte et bleue », *Sciences Eaux & Territoires*, Numéro 3, 3, p. 34-39.
- BERKES F., FOLKE C., 1998 : *Linking Social and Ecological Systems: Management Practices and Social Mechanisms for Building Resilience*, 1ère édition, Cambridge University Press, 476 p.
- BERNARD B., 2006 : *Quand des gestionnaires se mesurent. Les indicateurs au centre de l'action collective*, L'Harmattan, Paris.
- BERNARD F., 2007 : « Communication engageante, environnement et écocitoyenneté : un exemple des « migrations conceptuelles » entre SIC et psychologie sociale », *Communication et organisation*, 31, p. 26-41.
- BERNARD J., 2015 : « Les voies d'approche des émotions: Enjeu de définition et catégorisations », *Terrains/Théories*, 2.
- BERNARDEAU-MOREAU D.B., 2004 : *Sociologie des fédérations sportives : La professionnalisation des dirigeants bénévoles*, Paris, Editions L'Harmattan, 288 p.
- BERQUE A., 1996 : *Etres humains sur la terre*, Paris, Gallimard, 216 p.
- BERQUE A., 2010 : « Le sauvage construit ». *Ethnologie française*, vol. 40, (4), p. 589-596.
- BERRYMAN A. A., 2003 : « On principles, laws and theory in population ecology », *Oikos*, 103, 3, p. 695-701.

- BERTRAND G., 1975. « Pour une histoire écologique de la France rurale », in: DUBY G., WALLON A., *Histoire de la France rurale*, Tome 1, Paris, Seuil.
- BERTRAND Y., VALOIS P., 1992 : *Ecole et société*, Laval, Québec, Agence d'Arc, 272 p.
- BESNARD P., 1980 : *L'Animation socioculturelle*, Paris, Presses universitaires de France, 127 p.
- BESSE J.-M., 2000 : *Voir la terre. Six essais sur le paysage et la géographie*, Arles, Actes Sud, 168 p.
- BESSE L., 2008 : *Les MJC 1959-1981 : De l'été des blousons noirs à l'été des Minguettes*, PUR, 391 p.
- BESSE L., 2010 : « Fonctionnaires associatifs ? L'identité corporative des directeurs de MJC (années 1940 – années 1960) », in TETARD F., *Cadres de jeunesse et d'éducation populaire 1918-1971*, Paris, La Documentation française, p. 210-220.
- BESSE L., 2014 : *Construire l'éducation populaire: Naissance d'une politique de jeunesse*, Paris, La Documentation française, 104 p.
- BEST F., 1984 : « La classe découverte et la pédagogie de projet », *Vers l'éducation nouvelle*, Partir pour apprendre : les classes découvertes, Hors-série, p. 13-21.
- BEURET J.-E., 2012 : « Mieux définir la concertation : du pourquoi au comment », *Négociations*, 17, p. 81-86.
- BEURET J.-E., CADORET A., 2010 : *Gérer ensemble les territoires : Vers une démocratie coopérative*, Paris, Charles Léopold Mayer, 225 p.
- BEUSCART J.-S., PEERBAYE A., 2006 : « Histoires de dispositifs », *Terrains & travaux*, 11, p. 3-15.
- BIZEUL D., 2007 : « Que faire des expériences d'enquête ? », *Revue française de science politique*, 57, 1, p. 69-89.
- BLANC G., 2015 : *Une histoire environnementale de la nation : Regards croisés sur les parcs nationaux du Canada, d'Ethiopie et de France*, Paris, Publications de la Sorbonne, 320 p.
- BLANCHARD M., CAYOUILLE-REMBLIERE J., 2016 : *Sociologie de l'école*, La Découverte, 128 p.
- BLANDIN P., 2009 : *De la protection de la nature au pilotage de la biodiversité*, 1^{re} éd., Versailles, Editions QUAE GIE, 124 p.
- BLIDON M., BRACHET J., COLLIGNON B., HOYEZ A.C., MORELLE M., RETAILLE D., RIPOLL F., 2008 : « Atelier « Ethique(s). Quels sens et quels usages de la notion d'éthique au sein de la géographie ? », *ESO Travaux et documents*, 27, p. 55-66.
- BLONDIAUX L., 2007 : « Faut-il se débarrasser de la notion de compétence politique ? », *Revue française de science politique*, 57, 6, p. 759-774.
- BLONDIAUX L., SINTOMER Y., 2002 : « L'impératif délibératif », *Politix*, 15, 57, p. 17-35.
- BOILLOT-GRENON F., 1999 : « Clarifier les représentations des partenaires de l'éducation relatives à l'environnement », *Aster*, 29, p. 61-84.
- BOLTANSKI L., THEVENOT L., 1991 : *De la justification : les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 483 p.
- BOLTANSKI L., CHIAPELLO E., 1999 : *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 843 p.
- BONNIN P., 2007 : *Images habitées*, Paris, Créaphis, 272 p.

- BOURDIEU P., 1980 : « Le capital social », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 31, 1, p. 2-3.
- BOURDIEU P., 1994 : *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Seuil, Paris.
- BOUSSARD V. (dir.), 2005 : *Au nom de la norme. Les dispositifs de gestion entre normes organisationnelles et normes professionnelles*. Paris, L'Harmattan, coll. Logiques sociales, 225 p.
- BOUSSARD V., 2008 : *Sociologie de la gestion : Les faiseurs de performance*, Paris, Belin.
- BOUSSARD V., DEMAZIERE D., MILBURN P., 2010 : *L'injonction au professionnalisme : Analyses d'une dynamique plurielle*, Rennes, PUR, 176 p.
- BOUSSARD V., MAUGERI S., 2003 : *Du politique dans les organisations : Sociologies des dispositifs de gestion*, Paris, L'Harmattan, 280 p.
- BOUTAUD A., 2005 : *Le développement durable : penser le changement ou changer le pansement ? : bilan et analyse des outils d'évaluation des politiques publiques locales en matière de développement durable en France : de l'émergence d'un changement dans les modes de faire au défi d'un changement dans les modes de penser*, thèse, Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint-Etienne ; Université Jean Monnet - Saint-Etienne.
- BOY D., DONNET-KAMEL D., ROQUEPLO P., 2000 : « Un exemple de démocratie participative : la "conférence de citoyens" sur les organismes génétiquement modifiés », *Revue Française de Science Politique*, 50, p. 779-810.
- BRAIDA L., VIDAL M., 2013 : « Quand l'environnement devient support de formation », *Éducation et socialisation. Les Cahiers du CERFEE*, 33.
- BREVA C., PICARD P., 2001 : *Une nouvelle ambition pour les villes, de nouvelles frontières pour les métiers*, Paris, La Documentation Française, 188 p.
- BRUNDTLAND G.H., 1987 : Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, ONU.
- BRUNET L., 2016 : « Faire l'expérience des « services écosystémiques »: Émotions et transformations du rapport aux espaces naturels », *Carnets de géographes*, 9.
- BRYMER E., GRAY T., 2009: "Extreme sports as a precursor to environmental sustainability", *Journal of Sport and Tourism* 14 (2-3), p.1-12.
- BUCHANAN M., 2002 : *Nexus: Small Worlds and the Groundbreaking Science of Networks*, New York, Broché.
- BUREAU M.-C., RIST B., 2011 : « La rationalité gestionnaire maltraite-t-elle la professionnalité dans le monde associatif ? », in BENEDETTO-MEYER M., MAUGERI S., METZGER J.-L., *L'emprise de la gestion : la société au risque des violences gestionnaires*, L'Harmattan, Coll. Logiques sociales/Sociologie de la gestion, p. 49-75.
- BURELLIER F., BAUDRY J., 1999 : *Ecologie du paysage. Concepts, méthodes et applications*, Paris, Tec & Doc Lavoisier, 360 p.
- BURT R.S., 1992 : *Structural Holes – The Social Structure of Competition*, Reprint Cambridge, Mass., Harvard University Press, 324 p.
- BUTTEL F.H., 2003 : « Environmental Sociology and the Explanation of Environmental Reform », *Organization & Environment*, 16, 3, p. 306-344.

C

- CALLON M., 1986 : « La domestication des coquilles St Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de St Brieuc », *L'année sociologique*, 36, p. 169-207.
- CALLON M., 1988 : *La science et ses réseaux. Genèse et circulation des faits scientifiques.*, La Découverte, 214 p.
- CALLON M., 2006 : « Sociologie de l'acteur réseau », in AKRICH M., CALLON M., LATOUR B., *Sociologie de la traduction : Textes fondateurs*, Paris, Presses des mines.
- CALLON M., FERRARY M., 2006 : « Les réseaux sociaux à l'aune de la théorie de l'acteur-réseau », *Sociologies pratiques*, 13, p. 37-44.
- CALLON M., LAREDO P., MUSTAR P., 1995 : *La gestion stratégique de la recherche et de la technologie : l'évaluation des programmes*, Paris, Economica.
- CALLON M., LATOUR B., 1991 : *La science telle qu'elle se fait*, Paris, La Découverte, 390 p.
- CAMPAGNE P., PECQUEUR B., 2014 : *Le développement territorial - Une réponse émergente à la mondialisation*, Paris, Charles Léopold Mayer, 267 p.
- CAMPROUX-DUFFRENE M.-P., LUCAS M., 2012 : « L'ombre portée sur l'avenir de la trame verte et bleue. Quelques réflexions juridiques », *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, Vol. 3, n° 2.
- CANAU J., RUAULT C., 2006 : « A propos de la concertation participative, réflexions sur les enjeux d'une fonction de médiation », in GUIHENEUF P.-Y., BARRET P., CAUCHOIX F., CAYRE P., *La formation au dialogue territorial : Quelques clés issues d'une réflexion collective*, Dijon, Educagri, p. 161-174.
- CANEVET C., 1980 : « Les mutations de l'espace rural », *Noréis*, 105, 1, p. 5-18.
- CANEVET S., 1992 : *Le modèle agricole breton : Histoire et géographie d'une révolution agro-alimentaire*, Rennes, PUR, 397 p.
- CANNAT N., 1970 : « Une expérience pilote d'information de masse dans le cadre d'un plan de développement régional concerté à long terme : le Nord-Finistère », *Économie rurale*, 84, 1, p. 37-42.
- CAPLOW T., 1968 : *Deux contre un. Les coalitions dans les triades*. Paris, Colin, 174 p.
- CARATINI S., 2005 : « Le « projet Alizés-Électrique » ou les paradoxes du rapport de développement », *Autrepart*, 35, p. 73-95.
- CASTEL R., 1995 : *Les Métamorphoses de la question sociale : Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 490 p.
- CASTEL R., HAROCHE C., 2001 : *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi : Entretiens sur la construction de l'individu moderne*, Paris, Hachette Littératures, 208 p.
- CASTELLS M., 1998 : *La Société en réseaux*, Paris, Fayard, 671 p.

- CEFAÏ D., 2003 : *L'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, 624 p.
- CEFAÏ D., 2006 : « Une perspective pragmatiste sur l'enquête de terrain », in PAILLE P., *La méthodologie qualitative - Postures de recherche et travail de terrain*, Paris, Armand Colin, p. 33-62.
- CEFAÏ D., 2007 : *Pourquoi se mobilise-t-on ? Les théories de l'action collective*, Paris, La Découverte, 736 p.
- CHAMBOREDON J.-C., 1980 : « Les usages urbains de l'espace rural : du moyen de production au lieu de récréation », *Revue française de sociologie*, 21, 1, p. 97-119.
- CHAPOUTOT J., 2012 : « Les nazis et la « nature » : protection ou prédation ? », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 113, p. 29-39.
- CHARLES L., KALAORA B., 2007 : « De la protection de la nature au développement durable : vers un nouveau cadre de savoir et d'action ? », *Espaces et sociétés*, 130, p. 121-133.
- CHARTIER D., VAN TILBEURGH V., 2010 : « Les réseaux d'acteurs et les développements durables en Amazonie brésilienne », in DROULERS M., TOURNEAU F.-M.L., *L'Amazonie brésilienne et le développement durable*, Paris, Belin.
- CHARTIER R., JULIA D., COMPERE M.-M., 1976 : *L'Éducation en France du XVIème au XVIIIème siècle.*, Paris, Société d'Édition d'enseignement supérieur, 304 p.
- CHARVOLIN F., 1997 : « L'invention du domaine de l'environnement », *Strates. Matériaux pour la recherche en sciences sociales*, 9.
- CHARVOLIN F., 2003 : *L'invention de l'environnement en France : Chronique anthropologique d'une institutionnalisation*, Paris, La Découverte, 144 p.
- CHASSE, J., 1963 : « Les équipements socio-culturels : la vie de loisirs chez les jeunes ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n° 9-10, p. 409-411.
- CHATEAURAYNAUD F., TORNY D., 1999 : *Les sombres précurseurs : Une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*, Paris, Editions de l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 480 p.
- CHAUVIN J., 2003 : *Les classes de découvertes*, Paris, l'Harmattan, 175 p.
- CHAVOT P., MASSERAN A., 2014 : « Le public des centres de science : objet d'étude et/ou acteur du dispositif ? » In : BONNET J., BONNET R., RAICHVARG D., *Communication et intelligence du social. Acteurs, auteurs ou spectateurs des médias, de la consommation et des territoires*, 1, L'Harmattan, p.59-74.
- CHERIKI-NORT J., 2010 : *Guide pratique d'éducation à l'environnement : entre humanisme et écologie*, Barret-sur-Méouge, Editions Yves Michel, 260 p.
- CHEVALLIER J., 2005 : « Politiques publiques et changement social », *Revue française d'administration publique*, 115, 3, p. 383.
- CHIBRET R.-P., 1995 : « Les réseaux de défense de l'environnement : l'Auvergne », in AGOSTINI F., CHIBRET R.-P., MARESCA B., *La dynamique du mouvement associatif dans le secteur de l'environnement : état de la question et monographies régionales. Tome 3*, CREDOC.
- CHOSSON J.-F., 1967 : *L'attitude non directive et l'animation des groupes d'adultes*, Peuple et culture.

- CHOSSON J.-F., 1975 : *L'entraînement mental*, Paris, Seuil.
- CHOSSON J.-F., 1990 : *Les Générations du développement rural*, Paris, LGDJ / Montchrestien, 291 p.
- CHOSSON J.-F., 1991 : « La Fédération nationale des foyers ruraux. Stratégies tournantes sur fronts mouvants », *Économie rurale*, 202, 1, p. 114-118.
- CHOSSON J.-F., 2000 : « Le deuxième âge du gaullisme et les associations rurales : la Fédération Nationale des Foyers ruraux et le Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne », in PUJOL G., *Education populaire : le tournant des années 1970*, Paris, L'Harmattan, p. 101-110.
- CHOSSON J.-F., 2002 : *La mémoire apaisée: au long des routes de l'éducation populaire et de l'enseignement agricole, 1928-2001*, L'Harmattan, 189 p.
- CLEACH O., 2011 : « La sociologie de la gestion et du management : un bilan et des perspectives », in BENEDETTO-MEYER M., MAUGERI S., METZGER J.-L., *Emprise de la Gestion la Société au Risque des Violences Gestionnaires*, Paris, Editions L'Harmattan.
- COHN J.P., 2008 : « Citizen Science: Can Volunteers Do Real Research? », *BioScience*, 58, 3, p. 192-197.
- COMBES H., HMED C., MATHIEU L., SIMEANT J., SOMMIER I., 2011 : « Observer les mobilisations, Observing Mobilizations », *Politix*, 93, p. 7-27.
- CONQ J., 1996 : « De la JAC au MRJC », in CONQ J., GUILLOTEAU C.-H., LEPRIEUR F., VILBOUX B., *JAC / MRJC. Origines et mutations. Un mouvement de jeunesse au cœur de la société française*, Lyon, Chronique sociale, p. 181-257.
- COQUIDE M., LANGE J.-M., PINCEMIN J.-M., 2009 : « Éducation à l'environnement en France : éléments de situation et questions curriculaires », *A Study on Environmental Education in Other Nations-related with the issues of Green Growth and EE in 2009*, Ministry of environment in Korea.
- COREAU A., NOWAK C., MERMET L., 2013 : « L'expertise pour les politiques nationales de biodiversité en France : quelles stratégies face aux mutations en cours ? », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Volume 13 Numéro 2.
- COSTA O., JAKBO N., LEQUESNE C., ET MAGNETTE P., 2001 : « La diffusion des mécanismes de contrôle dans l'Union Européenne : vers une nouvelle forme de démocratie ? » *Revue française de science politique*, vol. 51, n °6, p. 859-866
- COTTEREAU D., 1994 : *A l'école des éléments : Écoformation et classe de mer*, Lyon, Chronique Sociale, 130 p.
- COTTEREAU D., 1999 : *Chemins de l'imaginaire : pédagogie de l'imaginaire et éducation de l'environnement*, La Caunette (34210), Editions de Babio, 75 p.
- COUTELLE P., 2005 : Introduction aux méthodes qualitatives en sciences de gestion, Cours du CEFAG. Séminaires d'études qualitatives.
- CRAIPEAU S., METZGER J.-L., 2007 : « Pour une sociologie critique de la gestion », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 38, 1, p. 145-162.

- CROZIER M., FRIEDBERG E., 1977 : *L'Acteur et le système. Les Contraintes de l'action collective*, Paris, Editions du Seuil.
- CROZIER M., THOENIG J.-C., 1975 : « La régulation des systèmes organisés complexes. Le cas du système de décision politico-administratif local en France », *Revue française de sociologie*, 16, 1, p. 3-32.
- CUNY F., 2009 : « Groupe de communication et d'habiletés sociales pour jeunes enfants autistes », *Contraste*, 30, p. 133-147.

D

- DAUCE P., LEON Y., 2002 : « L'agriculture bretonne, un révélateur des tensions entre agriculture, environnement et cadre de vie », in PERRIER-CORNET P., *Repenser les campagnes*, La Tour d'Aigues : Paris, Editions de l'Aube, p. 195-215.
- DAVID O., 2014 : « Le temps libre des jeunes ruraux: Des pratiques contraintes par l'offre de services et d'activités de loisirs », *Territoire en mouvement*, 22, p. 82-97.
- DECHAUX J.-H., 2015 : « Intégrer l'émotion à l'analyse sociologique de l'action », *Terrains/Théories*, 2.
- DEGENNE A., FORSE M., 1995 : *Les réseaux sociaux*, Paris, Armand Colin, 296 p.
- DELEAGE J.-P., 1991 : *Histoire de l'écologie. Une science de l'homme et de la nature.*, Paris, La Découverte, 330 p.
- DELORT R., WALTER F., 2001 : *Histoire de l'environnement européen*, Paris, PUF, 352 p.
- DEMOULIN J., TRIBOUT S., 2014 : « Construire des espaces de réflexivité pour analyser et transformer les pratiques professionnelles : un travail de légitimation », *revue Interrogation*, 19.
- DEMOUSTIER D., 2005 : « Les associations et leurs partenaires publics », *Informations sociales*, 121, p. 120-131.
- DENIEL J., LAGREE M., 1985 : « Le cinéma en Bretagne rurale: esquisse pour une histoire », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 92, 3, p. 257-288.
- DEPRAZ S., 2008 : *Géographie des espaces naturels protégés - Genèse, principes et enjeux territoriaux*, Paris, Armand Colin, 320 p.
- DEVERRE C., 2009 : « Robert Redfield et l'invention des « sociétés paysannes » », *Études rurales*, 183, p. 41-50.
- DEVERRE C., FORTIER A., ALPHANDERY P., LEFEBVRE C., 2007 : « Les "scènes locales" de la biodiversité : la construction du réseau Natura 2000, en France », *FaçSADe*, 26, p. 1-4.

- DEVERRE C., MORMONT M., SOULARD C., 2002 : « La question de la nature et ses implications territoriales. », in PERRIER-CORNET P., *Repenser les campagnes*, La Tour d'Aigues : Paris, Editions de l'Aube, p. 217-239.
- DEWEY J., 1925 : *Expérience et nature*, Paris, Gallimard, 480 p.
- DIEMER A., MARQUAT C., 2014 : *Éducation au développement durable : Enjeux et controverses*, Première Édition Louvain-la-Neuve, De Boeck, 504 p.
- DORST J., 1966 : « Avant que Nature meure », *Bulletin mensuel de la Société linnéenne de Lyon*, 35e année, 2, p. 90-92.
- DOUILLET A.-C., 2003 : « Les élus ruraux face à la territorialisation de l'action publique », *Revue française de science politique*, 53, 4, p. 583-606.
- DOYLE T., 1998 : « Sustainable development and Agenda 21: The secular bible of global free markets and pluralist democracy », *Third World Quarterly*, 19, 4, p. 771-786.
- DRAMBA M., 2015 : « Le doctorant en CIFRE : petit guide à l'usage des doctorants et laboratoires », *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, 6.
- DUBAR C., 2009 : « Préface », in NICOURD S., *Le travail militant*, Rennes, PUR.
- DUBAR C., TRIPIER P., BOUSSARD V., 1998 : *Sociologie des professions*, Paris, Armand Colin, 384 p.
- DUBET F., 2002 : *Le Déclin de l'institution*, Paris, Le Seuil, 421 p.
- DUCLOS N., 1993 : « Y a-t-il une exception paysanne ? : réalité et limites de la violence contestataire des paysans bretons », *Cultures & Conflits*, 09-10.
- DUCLOS N., 1998 : *Les violences paysannes sous la Ve République*, Paris, Economica, 281 p.
- DUMOULIN L., 2007 : *L'expert en justice : De l'invention d'une figure à ses usages*, Economica.
- DUMOULIN-KERVAN D., 2012 : « Analyser et mobiliser: le réseau-modèle d'action en perspective », in DUMOULIN-KERVAN D., PEPIN-LEHALLEUR M., *Agir-en-réseau : Modèle d'action ou catégorie d'analyse ?*, Rennes, PUR, p. 9-45.
- DURAND L., CIPIERE M., CARPENTIER A.-S., BAUDRY J. (coord.), 2013 : *Concilier agricultures et gestion de la biodiversité. Dynamiques sociales, écologiques et politiques*. Quae, coll. Matière à débattre et décider, 320 p.
- DUROUSSEAU M., 2010 : « "La boîte à outils" : conventions – servitudes – compensation – évaluation environnementale – acquisitions foncières... », Université Jean Moulin - Lyon 3.
- DUSSUET A., FLAHAULT E., 2010 : « Entre professionnalisation et salarisation, quelle reconnaissance du travail dans le monde associatif ? », *Formation emploi. Revue française de sciences sociales*, 111, p. 35-50.

E

- ELEGOËT F., 2005 : *Alexis Gourvennec, entrepreneur collectif*, Rennes, Apogée, 303 p.
- ELOIRE F., ICHER É.P., LAZEGA E., 2011 : « Application de l'analyse des réseaux complets à l'échelle interorganisationnelle », *Terrains & travaux*, 19, p. 77-98.
- EMELIANOFF C., 2007 : « La ville durable: l'hypothèse d'un tournant urbanistique en Europe », *L'Information géographique*, 71, 3, p. 48-65.
- ÉPAGNEUL M.-F., MATHIEU N., 2000 : « Explorer le rôle des associations dans l'insertion et la création d'emplois en milieu rural », *Économie rurale*, 259, 1, p. 16-32.

F

- FABRE M., 2014 : « La pédagogie et les pédagogies », in BEILLEROT J., MOSCONI N., *Traité des sciences et des pratiques de l'éducation*, Dunod, p. 501-512.
- FAGET J., 2008 : « L'impensé de la médiation : contre-culture ou soft power ? », *Empan*, 72, 4, p. 74.
- FALCOZ M., CHIFFLET P., 1998 : « La construction publique des équipements sportifs : Aspects historique, politique et spatial ». In: *Les Annales de la recherche urbaine*, n°79, p. 14-21.
- FAVRET-SAADA J., 1990 : « Etre affecté », *Gradhiva*, 8, p. 3-10.
- FEDLI P., 2005 : *Ecologie antique*, Genève, Infolio, 256 p.
- FERRARY M., 2001 : Pour une théorie de l'échange dans les réseaux sociaux: Un essai sur le don dans les réseaux industriels de la Silicon Valley. *Cahiers internationaux de sociologie*, 111, (2), p. 261-290.
- FLATRES P., 1979 : « L'évolution des bocages : la région Bretagne », *Norois*, 103, 1, p. 303-320.
- FLAURAUD V., 2005 : « La Jeunesse Agricole Catholique (JAC) », *Rives nord-méditerranéennes*, 21, p. 25-40.
- FLEURET S., 2012, *Construction locale de la santé. Attention primaire et santé communautaire, comparaisons internationales et expérimentation en France*, Université d'Angers, HDR, Vol. 2, 140 p.
- FLORO M., 2013 : « Éducation au développement durable, un territoire révélateur », *Education relative à l'environnement*, 11, p. 213-230.

- FLÜCKIGER A., 2009 : « Pourquoi respectons-nous la soft law ? », *Revue européenne des sciences sociales*, XLVII-144, p. 73-103.
- FOLI O., DULAURANS M., 2013 : « Tenir le cap épistémologique en thèse Cifre. Ajustements nécessaires et connaissances produites en contexte », *Études de communication. langages, information, médiations*, 40, p. 59-76.
- FOLKE C., 2006 : « Resilience: The emergence of a perspective for social–ecological systems analyses », *Global Environmental Change*, 16, 3, p. 253-267.
- FOOTE N.N., 1957: « Concept and Method in the Study of Human Development » In: SHERIF M. & WILSON M.O., *Emerging Problems in Social Psychology*, Norman, Institute of Group Relations.
- FORQUIN J.-C., 2004 : « L'idée d'éducation permanente et son expression internationale depuis les années 1960 », *Savoirs*, 6, p. 9-44.
- FORSE M., 2008 : « Définir et analyser les réseaux sociaux », *Informations sociales*, 147, p. 10-19.
- FORTIN-DEBART C., 2003 : « Le Musée de Sciences Naturelles, un partenaire de l'école pour une éducation relative à l'environnement: du message scientifique au débat de société », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Volume 4 Numéro 2.
- FORTIN-DEBART C., GIRAULT Y., 2009 : « De l'analyse des pratiques de participation citoyenne à des propositions pour une éducation à l'environnement », *Education relative à l'environnement*, 8, p. 129-145.
- FOUCAULT M., 1975 : *Surveiller et punir - Naissance de la prison.*, Gallimard.
- FOUDRIAT M., 2011 : *Sociologie des organisations*, 3e édition, Paris, Pearson Education, 352 p.
- FOURNIS Y., 2006 : *Les régionalismes en Bretagne. : La région et l'Etat (1950-2000)*. P.I.E. – Peter Lang, 252 p.
- FOX K., LAUTT M., 1996: "Ethical frameworks, moral practices and outdoor education". In: Coalition for Education in the Outdoors Research Symposium Proceedings, L. H. MCAVOY, L. A. STRINGER, M. D. BIALESCHKI, & A. B. YOUNG, (eds.), (pp. 18-33). Bradford Woods, IN: Coalition for Education in the Outdoors.
- FREEMAN L., 1979 : « Centrality in Social Networks' Conceptual Clarification », *Social Networks*, 1, p. 215-239.
- FRITSCH J.-M., 1992 : *Les effets du défrichement de la forêt amazonienne et de la mise en culture sur l'hydrologie de petits bassins versants: opération ECEREX [écoulements, érosion, expérimentation] en Guyane française*, Editions de l'ORSTOM, 392 p.
- FROISSART T., BAUER T., 2014 : « Le directeur départemental de la Jeunesse et des Sports : un responsable stratégique au carrefour des logiques associative, éducative, administrative et politique (1975-1984) », in FROISSART T., VERNEUIL Y., *Education nationale, jeunesse et sports. Territoires en conflits*, Paris, Armand Colin, p. 115-132.
- FROISSART T., VERNEUIL Y., 2014 : *Education nationale, jeunesse et sports. Territoires en conflits*, Paris, Armand Colin.

FUCHS J., 2008 : « Sentiers battus et chemins de traverse. La pratique de l'itinérance dans le scoutisme », in BERTHELOT L., CORNELOUP J., *Itinérance, du Tour aux détours : Figure contemporaine des pratiques récréatives de nature*, L'Argentière-la-Bessée, Editions du Fournel, p. 27-38.

FUCHS J., 2010 : « « L'Europe à bâtir » : la question européenne dans les mouvements de jeunesse socio-éducatifs (1945-1963). Le cas alsacien », *Histoire Politique*, 10, 1, p. 7.

G

GAGLIO G., 2008 : « En quoi une thèse CIFRE en sociologie forme au métier de sociologue ? Une hypothèse pour ouvrir le débat », *Socio-logos. Revue de l'association française de sociologie*, 3.

GARRAUD P., 1990 : « Politiques nationales : élaboration de l'agenda », *L'Année sociologique (1940/1948-)*, 40, p. 17-41.

GASTON K.J., FULLER R.A., 2008 : « Commonness, population depletion and conservation biology », *Trends in Ecology & Evolution*, 23, 1, p. 14-19.

GAUDIBERT P., 1972 : *Action Culturelle: Intégration et/ou Subversion*, Casterman.

GAUDIN J.-P., PUMAIN D., 2000 : « Quelques métaphores, au miroir des analyses spatiales : réseaux de villes et réseaux de pouvoir », *Revue européenne des sciences sociales*, XXXVIII-117, p. 105-119.

GAUTHIER O., 2010 : « Faire société avec la biodiversité, regard sur la biodiversité comme objet de politique publique », *Sciences Eaux & Territoires*, Numéro 3, 3, p. 64-66.

GENDRON C., TORRES A.P., BISAILLON V., 2009 : *Quel commerce équitable pour demain ? : Une nouvelle gouvernance des échanges*, Montréal, Québec, Charles Léopold Mayer, 269 p.

GENOT J.-C., 2008 : *La nature malade de la gestion*, Sang de la terre, 239 p.

GERVAIS M., JOLLIVET M., TAVERNIER Y., 1976 : *Histoire de la France rurale. La fin de la France paysanne*, Tome 4, éd. du Seuil.

GILBERT P., CHIAPPELLO E., 2013 : *Sociologie des outils de gestion: Introduction à l'analyse sociale de l'instrumentation de gestion*, La Découverte, 295 p.

GILBERT-NORTON L., WILSON R., STEVENS J.R., BEARD K.H., 2010 : « A meta-analytic review of corridor effectiveness », *Conservation Biology: The Journal of the Society for Conservation Biology*, 24, 3, p. 660-668.

GIRANDOLA F., 2003 : *Psychologie de la persuasion et de l'engagement*, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté, 400 p.

GIRANDOLA F., 2007 : *Persuasion et engagement : pour une communication engageante*, acte de colloque Trente années de psychologie sociale avec Jean-Léon Beauvois, Paris.

- GIRAUD-HERAUD A., THUDEROZ C. (DIR.), 2000 : *La négociation sociale*, Paris, CNRS Éditions (coll. Sociologie), 292 p.
- GIRAULT V., 2005 : *Mise en œuvre de corridors écologiques et ou biologiques sur le territoire des Parcs Naturels Régionaux : définition d'une méthodologie commune et recueil d'expérience*, Rapport de stage, Fédération National des Parcs Naturels Régionaux de France
- GIRAULT Y., BARTHES A., 2014 : « L'éducation aux territoires, repères pour une éducation et formation relative à l'environnement et à l'écocitoyenneté - À la croisée féconde des regards et de savoirs », in , Montréal, Québec, Canada.
- GIRAULT Y., SAUVE L., 2008 : « L'éducation scientifique, l'éducation à l'environnement et l'éducation pour le développement durable. Croisements, enjeux et mouvances », *Aster*, 46, 46, p. 231.
- GIRIN J., 1990 : « L'analyse empirique des situations de gestion : éléments de théorie et de méthodes », in MARTINET A.-C., *Epistémologies et sciences de gestion*, Paris, Economica, p. 141-181.
- GLASER B.G., STRAUSS A.L., 2010 : *La découverte de la théorie ancrée*, Armand Colin, 416 p.
- GLASMAN D., VINCENT G., 1994 : *L'éducation prisonnière de la forme scolaire ? Scolarisation et socialisation dans les sociétés industrielles*, PUL, 227 p.
- GLEVAREC H., 2004 : « La ville des associations du patrimoine : points de repère et intégration sociale », in FORET C., GARIN-FERRAZ G., *Les lieux et les gens dans le devenir des villes - séminaire interministériel cultures, villes et dynamiques sociales*, Ecomusée du Creusot-Monceau, Château de la Verrerie, p. 15-17.
- GOBERT J., 2008, « Compensation territoriale, justice et inégalités environnementales aux Etats-Unis », *Espace Populations, Sociétés*, n°1, p. 71-82.
- GOUGH A.E., 1997 : *Education and the Environment: Policy, Trends and the Problems of Marginalisation*, Melbourne, Australian Council Educational Research, 204 p.
- GOUGH N., 1991 : « Narrative and Nature: Unsustainable Fictions in Environmental Education », *Australian Journal of Environmental Education*, 7, p. 31-42.
- GRANCHAMP FLORENTINO L., 2012 : « De l'éco-développement au développement durable », in BARBIER, BOUDES P., BOZONNET J.-P., CANDAU J., DOBRE M., LEWIS N., RUDOLF F., *Sociologie de l'environnement : état des savoirs.*, Presses Universitaires de Laval.
- GRANIER M., KALAORA B., 1996 : « L'évolution des aspirations sociales à propos du littoral et de sa protection », *Espaces. Revue technique du tourisme et des loisirs*, p. 44-53.
- GRANJOU C., MAUZ I., COSSON A., 2010 : « Les travailleurs de la nature : une professionnalisation en tension », *SociologieS*.
- GRANOVETTER M., 1970 : *Changing jobs: Channels of mobility information in a suburban community*, Harvard University.
- GRANOVETTER M., 1985 : « Economic Action and Social Structure: The Problem of Embeddedness », *American Journal of Sociology*, 91, p. 481-510.
- GRELLEY P., 2012 : « La balance, le glaive et le pendule », *Informations sociales*, 170, p. 6-9.

- GRENAT P., 2010 : « La formation aux professions sociales en 2007 », *Document de travail. Série statistiques (2001-2012) DREES*, 145.
- GROSBORNE, J.-P., 1985 : « Un demi-siècle d'équipement sportif français », *PCM*, 1, p. 4 – 6.
- GROSSETTI M., BARTHE J.-F., 2008 : « Dynamique des réseaux interpersonnels et des organisations dans les créations d'entreprises », *Revue française de sociologie*, 49, 3, p. 585-612.
- GROVE R., 1995 : *Les Iles du Paradis. L'invention de l'écologie aux colonies 1600 – 1854*, Paris, La Découverte.
- GUILLAUME C., POUCHIC S., 2011 : « Peut-on enquêter sur l'égalité professionnelle sans intervenir ? Retour sur une recherche en entreprise ? » Dans *Des sociologues sans qualités: Pratiques de recherche et engagements*, Paris, La Découverte, p.117-133.
- GUILLAUD Y., 2007 : *Biodiversité et développement durable*, Paris, UNESCO : Karthala (coll. Les terrains du siècle), 246 p.
- GUILLOTEAUX C.-H., 1996 : « De la JAC au MRJC », in CONQ J., GUILLOTEAU C.-H., LEPRIEUR F., VILBOUX B., *JAC / MRJC. Origines et mutations. Un mouvement de jeunesse au cœur de la société française*, Lyon, Chronique sociale, p. 263-351.
- GUINARD P., TRATNJEK B., 2015 : « Géographies, géographes et émotions », *Carnets de géographes*, 9.
- GUMUCHIAN H., PECQUEUR B., 2007 : *La ressource territoriale*, Paris, Economica, 252 p.
- GUSFIELD J., 2009 : *La culture des problèmes publics : L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique*, Paris, Economica, 354 p.

H

- HACHE E., 2007 : « La responsabilité, une technique de gouvernementalité néolibérale ? », *Raisons politiques*, 28, 4, p. 49.
- HASCOËT D., 1992 : *De la J.A.C. à la politique Cinq itinéraires finistériens*, Quimper.
- HELLEC F., 2014 : « Le rapport au terrain dans une thèse CIFRE », *Sociologies pratiques*, 28, p. 101-109.
- HELUWAERT M., 2002 : *Jeunesses et Sports. Espérances contrariées, marginalités récupérées. Propos sur des utopies abandonnées*, Paris, Editions L'Harmattan, 262 p.
- HELUWAERT M., 2010 : *Jeunesse & Sports, 1936-1986 : du militant au fonctionnaire*, Paris, Editions L'Harmattan, 242 p.
- HELY, 1963 : *Nouvelles tendances dans l'éducation des adultes d'Elseneur à Montréal*, Paris, Unesco Gentilly.

- HERITIER S., 2007 : « Les parcs nationaux entre conservation durable et développement local », *Géocarrefour*, 82, 4, p. 171-175.
- HOUEE P., 1974 : « Animation et développement micro-régional en milieu rural français », *Économie rurale*, 99, 1, p. 41-51.
- HOUEE P., 1984 : « Le Modèle de développement breton à l'épreuve de la crise », *Economie et Humanisme*, 279, p. 5-50.
- HUGHES E.C., 1996 : *Le regard sociologique. Essais choisis* (1^{ère} édition américaine 1971), Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales.

I

- INGALLINA P., BLAIS J.-P., VERNIER M., 2007 : L'attractivité des territoires : regards croisés, acte des séminaires PUCA, La Défense, 124 p.
- ION J., 1997 : *La fin des militants ?* L'Atelier.
- ION J., 2005 : *Le travail social à l'épreuve du territoire*, Paris, Dunod, 168 p.
- ION J., 2012 : *S'engager dans une société d'individus*, Paris, Armand Colin, 214 p.

J

- JACQUE M., 2016 : « L'éducation à l'environnement : entre engagements utopistes et intégration idéologique », *Cahiers de l'action*, 47, p. 13-19.
- JANIN P., 2010 : « De la charte des parcs naturels régionaux en particulier et des chartes territoriales en général », *Revue juridique de l'environnement*, 35, 4, p. 591-603.
- JASPER J.M., 1998 : « The Emotions of Protest: Affective and Reactive Emotions In and Around Social Movements », *Sociological Forum*, 13, 3, p. 397-424.
- JEANNOT G., 2005 : « Les métiers flous du développement rural », *Sociologie du Travail*, 47, 1, p. 17-35.
- JEUDY P., 1990 : « De la protection de la nature à la gestion du patrimoine naturel », in *Patrimoines en folie*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, p. 29-75.
- JEUDY P., 1995 : *Patrimoines en folie*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 297 p.
- JOHSUA S., 1999 : *L'école entre crise et refondation*, Paris, La Dispute, 216 p.

- JOLLIVET M., 1985 : « Le développement local, mode ou mouvement social ? », *Économie rurale*, 166, 1, p. 10-16.
- JOLLIVET M., 2001 : *Pour une science sociale à travers champs. Paysannerie, ruralité, capitalisme*, Paris, Editions Arguments, 400 p.
- JOLLIVET M., MENDRAS H., 1971 : *Les Collectivités rurales françaises: étude comparative de changement social*, Librairie Armand Colin, 238 p.
- JOLLY B., GUIGUE M., 2010 : « Les médiateurs, des professionnels aux marges des institutions », *Connexions*, 93, p. 121-131.
- JONAS H., 1990 : *Le Principe responsabilité : une éthique pour la civilisation technologique*, Paris, Flammarion, 450 p.
- JOULE R.-V., GIRANDOLA F., BERNARD F., 2007 : « How Can People Be Induced to Willingly Change Their Behavior? The Path from Persuasive Communication to Binding Communication », *Social and Personality Psychology Compass*, 1, 1, p. 493-505.

K

- KALAORA B., 1995 : « Les salons verts : parcours de la ville à la forêt », IN : ROGER A.(EDS), *La théorie du paysage en France*, Paris, Champ/vallon.
- KALAORA B., 1998 : *Au-delà de la nature, l'environnement: L'observation sociale de l'environnement*, Paris, France, Editions L'Harmattan, 200 p.
- KALAORA B., 2001 : « À la conquête de la pleine nature », *Ethnologie française*, 31, 4, p. 591-597.
- KALAORA B., VLASSOPOULOS C., 2013 : *Pour une sociologie de l'environnement : Environnement, société et politique*, Seyssel, Editions Champ Vallon, 301 p.
- KAYSER B., 1990 : *La renaissance rurale. Sociologie des campagnes du monde occidental*, Paris, Armand Colin, 316 p.
- KERNALEGENN T., 2006 : « Écologie et territoires: un construit identitaire », in *Expressions de l'identité dans le monde celtique*, TIR, p. 191-213.
- KERNALEGENN T., 2014 : *Histoire de l'Écologie en Bretagne*, Rennes, Goater Editions, 184 p.
- KERVIRAN D.D., 2007 : « Usage comparé de la notion de réseau : propositions d'analyse pour l'action collective », *Cahiers des Amériques Latines*, 51-52, p. 125-145.
- KOHN R.C., 2001 : « Les positions enchevêtrées du praticien-qui-devient chercheur », in
- MACKIEWICZ M.-P., *Praticien et chercheur. parcours dans le champs social*, Paris, Editions L'Harmattan, p. 15-38.

L

- LA BRANCHE S.L., 2009 : « L'insoutenable légèreté environnementale de la participation : une problématisation », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Volume 9, Numéro 1.
- LABATUT P., 1985 : *Être jeune en 1940 : les Chantiers de la Jeunesse, une idée originale de service national*, Paris, Nouvelles Editions latines.
- LABBE H., 2010 : « Entre associations et ministères : point de vue d'un militant fonctionnaire pour une éducation popul'ErE ! », *Education relative à l'environnement*, 9, p. 273-280.
- LAGADEC Y., LE BIHAN J., TANGUY J.F. (dir.), 2009 : *Le Canton, un territoire du quotidien ?*, Rennes, PUR, 389 p.
- LAHIRE B., THIN D., VINCENT G., 1994 : « Sur l'histoire et la théorie de la forme scolaire », in VINCENT G., *L'éducation prisonnière de la forme scolaire ? Scolarisation et socialisation dans les sociétés industrielles*, Lyon, PUL, p. 11-48.
- LALIGANT S., 2007 : *Un point de non-retour : Anthropologie sociale d'une communauté rurale et littorale bretonne*, PUR, 394 p.
- LAMARA H., 2009 : « Les deux piliers de la construction territoriale : coordination des acteurs et ressources territoriales », *Développement durable et territoires*.
- LANGE J.-M., 2014 : « Éducation au développement durable : intérêts et limites d'un usage scolaire des investigations multiréférentielles d'enjeux », *Éducation et socialisation*, 36.
- LANGE J.-M., 2015 : « Éducation et engagement : La participation de l'École à relever les défis environnementaux et de développement », *Éducation relative à l'environnement. Regards - Recherches - Réflexions*, Volume 12.
- LANGE J.-M., VICTOR P., 2006 : « Didactique curriculaire et « éducation à... la santé, l'environnement et au développement durable » : quelles questions, quels repères ? », *Didaskalia*, 28.
- LARRERE R., 1993 : « La notion de climax », *Études rurales*, 129-130, p. 15-32.
- LASCAUD M., DUTHEIL F., 2002 : « Pratiques physiques et sportives, « formation virile et morale » dans les Chantiers de la Jeunesse, 1940-1944 », *Staps*, no 58, 2, p. 35-48.
- LASCOUMES P., 1994 : *L'Eco-pouvoir. Environnements et politiques*, Paris, La Découverte, 324 p.
- LASCOUMES P., 2007 : « Les instruments d'action publique, traceurs de changement : L'exemple des transformations de la politique française de lutte contre la pollution atmosphérique (1961-2006) », *Politique et Sociétés*, 26, 2-3, p. 73-89.
- LASCOUMES P., 2012 : *Action publique et environnement*, Paris, PUF, 128 p.
- LASCOUMES P., BONNAUD L., 2014 : *Le développement durable - Une nouvelle affaire d'État*, Paris, PUF, 216 p.

- LASCOUMES P., LE GALES P., 2004 : *Gouverner par les instruments*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 369 p.
- LASLAZ L., GAUCHON C., DUVAL M., HERITIER S., 2014 : *Les espaces protégés - Entre conflits et acceptation*, Morangis, Belin, 416 p.
- LATOUR B., 1985 : « Les “vues” de l’esprit », *Réseaux*, 5, 27, p. 79-96.
- LATOUR B., 1992 : *Aramis ou l’amour des techniques*, Paris, La Découverte, 248 p.
- LATOUR B., 1999 : *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie*, Paris, La Découverte, 382 p.
- LATOUR B., CALLON M., 1991 : *La science telle qu’elle se fait*, Paris, La Découverte, 390 p.
- LAVILLE J.-L., 2001 : *Association, démocratie et société civile*, Centre de recherche d’information et de documentation antiraciste, Mouvement anti-utilitariste dans les sciences sociales, Paris, Découverte : MAUSS : CRID, 220 p.
- LAZEGA E., 1994 : « Analyse de réseaux et sociologie des organisations », *Revue française de sociologie*, 35, 2, p. 293-320.
- LAZEGA E., 2009 : « Théorie de la coopération entre concurrents : organisations, marchés et réseaux », in STEINER P., VATIN F., *Traité de sociologie économique*, Paris, Presses Universitaires de France.
- LAZEGA E., JOURDA M.-T., MOUNIER L., STOFER R., 2007 : « Des poissons et des mares : l’analyse de réseaux multi-niveaux », *Revue française de sociologie*, 48, 1, p. 93-131.
- LE BOURHIS J.-P., 2009 : « DRE, DRAE, DIREN, DREAL. Eléments pour une histoire de l’administration territoriale de l’Environnement en France ».
- LE DMEZET M., MARESCA B., 2003 : *La protection de la nature en Bretagne: la SEPNEB (1953-2003)*, Rennes, PUR.
- LEBEAUME J., 2010 : « Une histoire de la construction de l’enseignement scientifique et technologique au collège en France : contribution à l’étude de la reconfiguration du curriculum et des réorientations des disciplines ». Actes du Congrès de l’actualité de la recherche en éducation et en formation (AREF), Université de Genève.
- LEBEAUME J., 2012 : « Effervescence contemporaine des propositions d’éducatrices à... Regard rétrospectif pour le tournant curriculaire à venir », *Spirale*, 50, p. 11-24.
- LEBEAUME J., PAVLOVA M., 2009 : « Éducation au développement durable et éducation technologique : problèmes d’existence en Australie et en France », Symposium international : Ecole(s) et culture(s) : Quels savoirs ? Quelles pratiques ?, Lille.
- LEBON F., 2009 : *Les animateurs socioculturels*, Paris, La Découverte, 128 p.
- LECOURT A., 2003 : *Les conflits d’aménagement : analyse théorique et pratique à partir du cas breton*, thèse, Université Rennes 2.
- LEE-DOWNS L., 2009 : *Histoire des colonies de vacances de 1860 à nos jours*, Paris, Perrin, 433 p.
- LEFEUVRE J.-C., BARNAUD G., 1988 : « Ecologie du paysage: mythe ou réalité? », *Bulletin d’écologie*, 19, 4, p. 493-522.

- LEFEUVRE J.-C., 1990 : « De la protection de la nature à la gestion du patrimoine naturel », in Jeudy H.P., *Patrimoines en folie*, Paris, éditions de la Maison des sciences de l'homme, coll. Ethnologie de la France, Cahier 5, p. 29-75.
- LEFRANC S., SOMMIER I., 2009 : « Conclusion. Les émotions et la sociologie des mouvements sociaux », in TRAÏNI C., *Emotions... Mobilisation !*, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), p. 273-293.
- LEGARDEZ A., SIMONNEAUX L., 2011 : *Développement durable et autres questions d'actualité : Questions socialement vives dans l'enseignement et la formation*, Educagri, 402 p.
- LEININGER-FREZAL C., 2009 : *Le développement durable et ses enjeux éducatifs. Acteurs, savoirs et stratégies territoriales*, thèse, Université Lumière - Lyon II.
- LEININGER-FREZAL C., 2010 : « L'éducation à l'environnement et/ou au développement durable : un enjeu de la vie politique locale », *Education relative à l'environnement*, 9, p. 77-94.
- LEMERCIER C., 2005 : « Analyse de réseaux et histoire », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2, 52-2, p. 88-112.
- LEMERY B., 2003 : « Les agriculteurs dans la fabrique d'une nouvelle agriculture », *Sociologie du travail*, 45-1, p. 9-25.
- LEMIEUX V., 1999 : *Les réseaux d'acteurs sociaux*, Paris, Presses Universitaires de France, 146 p.
- LENGRAND P., 1960 : « L'éducation des adultes et la conférence de Montréal », *Chronique de l'UNESCO*, 6, 12, p. 476-479.
- LEPAGE L., GAUTHIER M., CHAMPAGNE P., 2003 : « Le projet de restauration du fleuve Saint-Laurent : de l'approche technocratique à l'implication des communautés riveraines », *Sociologies pratiques*, 7, p. 65-69.
- LEPART J., MARTY P., 2005 : « La mise en œuvre du réseau Natura 2000 : questions à l'écologie scientifique », in DUBOIS J., MALJEAN-DUBOIS S., *Natura 2000 : De l'injonction européenne aux négociations locales*, Paris, La Documentation française, p. 27-44.
- LEPART J., MARTY P., 2006 : « Des réserves de nature aux territoires de la biodiversité L'exemple de la France », *Annales de géographie*, 651, p. 485-507.
- LEQUESNE C., COSTA O., JABKO N., MAGNETTE P., 2001 : « La diffusion des mécanismes de contrôle dans l'Union européenne : vers une nouvelle forme de démocratie ? », *Revue française de science politique*, 51, 6, p. 859-866.
- LEROY P., 2003 : « Un bilan de la sociologie de l'environnement en Europe », in GENDRON, *Développement Durable et Participation Publique*, Saint-Laurent, Québec, Presses Universitaires de Montréal, p. 25-48.
- LESERVOISIER O., 2005 : *Terrains ethnographiques et hiérarchies sociales : Retour réflexif sur la situation d'enquête*, Paris, Karthala, 327 p.
- LEVY J., LUSSAULT M., 2003 : *Logiques de l'espace, esprit des lieux : Géographies à Cerisy*, Paris, Belin, 350 p.
- LINHART D., KERGOAT J., JACOT H., BOUTET J., 1998 : « Qualifications et classifications », in *Le monde du travail*, Paris, La Découverte, p. 257-264.

- LIVET P., 2002 : *Emotions et rationalité morale*, Paris, Presses universitaires de France (coll. Sociologies), 291 p.
- LIZET B., DE RAVIGNAN F.D., 1987 : *Comprendre un paysage : Guide pratique de recherche*, Paris, Editions QUAE GIE, 148 p.
- LOLIVE J., 1997 : « La montée en généralité pour sortir du Nimby. La mobilisation associative contre le TGV Méditerranée », *Politix*, 10, 39, p. 109-130.
- LUCAS R., 2012 : *L'invention de l'écomusée : Genèse du parc d'Armorique*, Rennes, PUR, 351 p.
- LUGINBUHL Y., 2012 : *La mise en scène du monde : construction du paysage européen*, Paris, CNRS éditions, 432 p.

M

- MALEKI K., 2014 : *Introduction à la sociologie du mécontentement social*, Paris, l'Harmattan.
- MANGENOT M., 1973 : *Des animateurs se rebiffent*, CEPREG, Centre de perfectionnement de responsables de groupes, 175 p.
- MANIN B., 2002 : « L'idée de démocratie délibérative dans la science politique contemporaine. Introduction, généalogie et éléments critiques. », *Politix*, 15, 57, p. 37-55.
- MARCUS G., 2008 : *Le citoyen sentimental : Emotions et politique en démocratie*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 228 p.
- MARTIN G., 2008, "Conclusion générale", in Hervé-Fournereau N. (dir.), *Les approches volontaires et le droit de l'environnement*, Rennes, PUR., 327 p.
- MARTIN S., NOVARINA G., 1991 : « De la cogestion agricole à la cogestion rurale. L'exemple de la politique de la montagne », *Économie rurale*, 201, 1, p. 33-36.
- MARTIN-PLACE V., 2002 : « La construction des politiques contractuelles d'environnement », *Ecologie & politique*, 26, p. 133-147.
- MARZIN F., 2011 : « Le CELIB face à la question du tourisme. Entre développement régional et défense du patrimoine breton ». In : ANDRIEUX J.Y. & HARISMENDY P., *Initiateurs et entrepreneurs culturels du tourisme (1850 – 1950)*, PUR, 301 p. (185-192).
- MASSERAN A., CHAVOT P., 2013 : *Les cultures des sciences en Europe. colloque, Université de Lorraine, 10-11 février 2011* 1, 1, Nancy, Éditions universitaires de Lorraine.
- MATAGNE P., 1999 : *Aux origines de l'écologie. Les naturalistes en France de 1800 à 1914*, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques - CTHS, 301 p.
- MATAGNE P., 2013 : « Éducation à l'environnement, éducation au développement durable : la double rupture », *Éducation et socialisation. Les Cahiers du CERFEE*, 33.

- MATHEVET R., 2010 : « La solidarité écologique : un nouveau concept pour une gestion intégrée des parcs nationaux et des territoires », *Natures Sciences Sociétés*, 18, 4, p. 424-433.
- MATHIS C.-F., 2012 : « Mobiliser pour l'environnement en Europe et aux États-Unis », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 113, p. 15-27.
- MCNEELY J.A., 2001 : *The Great Reshuffling: Human Dimensions of Invasive Alien Species*, IUCN, 235 p.
- MCNEELY J.A., MOONEY H.A., NEVILLE L.E., SCHEI P., WAAGE J.K., 2001 : *Global strategy on invasive alien species*, Gland, IUCN, 50 p.
- MENDRAS H., 1967 : *La fin des paysans*. Paris, Armand Colin.
- MENDRAS H., 1976 : *Sociétés paysannes*, Paris, Armand Colin, 236 p.
- MENGIN J., 1991 : « Les associations face à la décentralisation », *Économie rurale*, 202, 1, p. 107-109.
- MERCKLE P., 2011 : *Sociologie des réseaux sociaux*, Paris, La Découverte, 128 p.
- MERLE P., 2009 : *La démocratisation de l'enseignement*, La Découverte, 128 p.
- MERMET L., 2000 : « Place et conduite de la négociation dans les processus de décision complexes : l'exemple d'un conflit d'environnement », in FAURE G.O., MERMET L., TOUZARD H., DUPONT C., *La négociation : Situations, problématiques, applications*, Paris, Dunod.
- MERMET L., BERLAN-DARQUE M., 2009 : *Environnement : décider autrement : Nouvelles pratiques et nouveaux enjeux de la concertation*, Paris, Editions L'Harmattan, 378 p.
- MERMET L., POUX X., 2000 : « Recherches et actions publiques à l'interface agriculture/biodiversité : comment déplacer le front du débat ? »
- MEUNIER O., 2008 : « L'EEDD dans le système éducatif français », *Pour*, 198, 3, p. 75.
- MICOUD A., 1991 : *Des hauts lieux : la construction sociale de l'exemplarité*, CNRS Editions, 133 p.
- MICOUD A., 1992 : « Les grands sites naturels et la géographie du beau pays de France », in *Tourisme et environnement*, Paris, La Documentation Française, p. 103-111.
- MICOUD A., 1993 : « Comment en finir avec les animaux dits nuisibles ». In: *Études rurales*, n°129-130, « Sauvage et domestique », sous la direction de Micoud A. et Pelosse V., p. 83-94.
- MICOUD A 2004 : « Des patrimoines aux territoires durables », *Ethnologie française*, 34, 1, p. 13-22.
- MICOUD A 2005 : « Une nébuleuse associative au service de l'environnement », *Sciences Humaines*, Hors-série n°49, p. 54-59.
- MICOUD A 2007 : « De l'expert-militant à l'être vivant sensible », *Cosmopolites*, p. 121-134.
- MIGNON J.-M., 1998 : *La lente naissance d'une profession : les animateurs, de 1944 à 1988*, thèse, Université Michel de Montaigne - Bordeaux III, Bordeaux, 421 p.
- MIGNON J.-M., 2007 : *Une histoire de l'éducation populaire*, Paris, La Découverte, 264 p.

- MILES M.B., HUBERMAN A.M., 1984 : « Review of Qualitative Data Analysis: A Sourcebook of New Methods », *Educational Evaluation and Policy Analysis*, 8, 3, p. 329-331.
- MORENO J.L., 1934 : *Who Shall Survive? Foundations of Sociometry, Group Psychotherapy and Sociodrama*, Beacon House.
- MORMONT M., 1996 : « Agriculture et environnement : pour une sociologie des dispositifs », *Économie rurale*, 236, 1, p. 28-36.
- MORMONT M., 2009 : « Globalisations et écologisations des campagnes », *Études rurales*, 183, p. 143-160.
- MOUGENOT C., 2003 : *Prendre soin de la nature ordinaire*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 230 p.

N

- NAY O., SMITH A., 2003 : *Le gouvernement du compromis : Courtiers et généralistes dans l'action politique*, Paris, Economica, 237 p.
- NEGRI A., HARDT M., 2000 : *Empire*, Paris, Exils, 560 p.
- NEGRI A., HARDT M., 2004 : *Multitude*, Paris, La Découverte, 408 p.
- NEVERS J.-Y., 2005 : « Les politiques publiques sont-elles efficaces ? », *Sciences Humaines*.
- NEVEU E., 1996 : *Sociologie des mouvements sociaux*, La Découverte, 128 p.
- NICOURD S., 2009 : *Le travail militant*, Rennes, PUR, 128 p.
- NONJON M., 2005 : « Professionnels de la participation : savoir gérer son image militante », *Politix*, 70, p. 89-112.

O

- OBIN O., 2013 : *Territoires en construction : de la géographie sociale à l'acteur-réseau : une lecture des dynamiques sportives de nature dans les Grands Causses*, thèse, Université de Grenoble.
- OKBANI N., 2014 : « L'institutionnalisation de l'évaluation de politique au sein d'un organisme local de sécurité sociale : l'exemple de la CAF de la Gironde », *Regards*, 46, p. 227-234.
- OLIVIER DE SARDAN J.-P., 1995 : « La politique du terrain », *Enquête. Archives de la revue Enquête*, 1, p. 71-109.

P

- PARADEISE C., 1988 : « Les professions comme marchés du travail fermés », *Sociologie et sociétés*, 20, 2, p. 9-21.
- PARROCHIA D., 2001 : *Penser les réseaux*, Seyssel France, Editions Champ Vallon, 265 p.
- PATRUX R., 2014 : « Sensibiliser pour un engagement plus fort de nos concitoyens en faveur de l'environnement », *Pour*, 223, 3, p. 109.
- PAVARD I., 2006 : *Contribution à la constitution du Réseau Ecologique National. Bilan de l'historique et des expériences de réseau écologique en Europe*, France Nature Environnement, Paris, 156 p.
- PAVARD I., PAQUIN M., 2006 : *Contribution à la constitution du Réseau Ecologique National. Bilan de l'historique et des expériences de réseau écologique en Europe*, France Nature Environnement, Paris, 156 p.
- PECQUEUR B., 2002 : « Gouvernance et régulation, un retour sur la notion de territoire », *Géographie, économie et société*, 4, 2.
- PELLAUD F., 2011 : *Pour une éducation au développement durable*, Versailles Cedex, France, Editions QUAE GIE, 196 p.
- PERRICHON S., 2003 : *L'inégale évolution des paysages arborés en Ille-et-Vilaine*, Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles, 322 p.
- PERRIER-CORNET P., HERVIEU B., 2002 : « Campagnes françaises multifonctionnelles. Les enjeux de la gestion de l'espace rural », *Economie et Humanisme*, 362, p. 18-23.
- PERRIN-JOLY C., 2010 : « De la recherche salariée en France : lien de subordination et liberté de la recherche », *SociologieS*.
- PESTRE D., 2012 : « Développement durable : anatomie d'une notion », *Les dossiers de l'environnement de l'INRA*, 33, p. 19-30.
- PEYRE M. (dir.), 2005 : *Le livre noir de l'animation socioculturelle*, Paris, l'Harmattan, 268 p.
- PICHAULT F., LISEIN O., RONDEAUX G., XHAUFLAIR V., 2008 : *La recherche-intervention peut-elle être socialement responsable ?*, Paris, Vuibert, 251 p.
- PINTON F., ALPHANDERY P., BILLAUD J.-P., DEVERRE C., 2007 : *La construction du réseau Natura 2000 en France : Une politique européenne de conservation de la biodiversité à l'épreuve du terrain*, Paris, La Documentation française, 254 p.
- POIRRIER P., 2000 : « Les pratiques culturelles au cours des années 1960 et 1970 ». *Culture et action chez Georges Pompidou*, PUF, p.123-138.
- POUJOL G., 1989 : *Profession, animateur*, Toulouse, Privat (coll. Pratiques sociales), 223 p.
- POUJOL G., 2001 : « Les associations avant 1901 », *Les Annales de la recherche urbaine*, 89, 1, p. 15-17.

- POUJOL G., 2005 : « Éducation populaire : une histoire française », *Hermès, La Revue*, 42, p. 126-130.
- POUTET Y., CHARTIER R., JULIA D., COMPERE M., 1977 : « L'éducation en France du XVIe au XVIIIe siècle », *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, 63, 170, p. 121-125.
- POUX X., 2009 : « La biodiversité : contrainte ou avenir pour l'agriculture ? Une perspective européenne », *Pour*, 202, 4, p. 141.
- PROD'HOMME J.-P., VINCENT J., 1977 : « Des ruraux et des projets d'aménagement de l'espace rural », *Économie rurale*, 118, 1, p. 69-79.

R

- RASOLOFO-DISTLER F., ZAWADZKI C., 2011 : « Proposition d'un cadre conceptuel pour les CIFRE : illustration par deux thèses soutenues en contrôle de gestion », colloque : « Comptabilités, économie et société ».
- REDFIELD R., 1955 : *The Little Community*, The University of Chicago Press.
- REDFIELD R., 1956 : *Peasant society and culture*, Chicago University Press, 163 p.
- REDFIELD R., SINGER M.B., 1954 : « The Cultural Role of Cities », *Economic Development and Cultural Change*, 3, 1, p. 53-73.
- RENARD J., 1975 : *Les évolutions contemporaines de la vie rurale dans la région nantaise: Loire-Atlantique, bocages vendéens, Mauges*, Les Sables-d'Olonne, Le Cercle d'Or, 432 p.
- RICHARD J.C., 1996 : *Les foyers ruraux, 1946-1996 : Cinquante ans d'éducation populaire pour le développement rural*, Paris, Fédération nationale des foyers ruraux et associations de développement et d'animation du milieu rural (coll. Animer. Le magazine rural), 254 p.
- ROQUEPLO P., 1997 : *Entre savoir et décision, l'expertise scientifique*, Paris, INRA, 111 p.
- ROVAN J., 1961 : *Une idée neuve : la démocratie*, éditions Du Seuil.
- ROYOUX D., 2013 : *La médiation, un enjeu démocratique*, Sarrant, Éd. la Librairie des territoires.
- RUAULT C., 2006 : « Concevoir et conduire une démarche de concertation territoriale : aider à la production concertée de solutions aux problèmes d'environnement et de gestion de l'espace », in GUIHENEUF P.-Y., BARRET P., CAYRE P., BLANC M., *La formation au dialogue territorial : Quelques clés issues d'une réflexion collective*, Dijon, Educagri, p. 69-80.
- RUMPALA Y., 2003 : *Régulation publique et environnement. : Questions écologiques Réponses économiques*, Paris, Editions L'Harmattan, 374 p.
- RUMPALA Y., 2008 : « La quête du sens. Repenser la question de l'interprétation dans l'analyse des politiques publiques », *Articulo - Journal of Urban Research*, 4.

RUMPALA Y., 2009 : « La « consommation durable » comme nouvelle phase d'une gouvernementalisation de la consommation », *Revue française de science politique*, 59, 5, p. 967.

RUMPALA Y., 2010 : *Développement durable : Ou le gouvernement du changement total*, Lormont, Editions Le Bord de l'eau, 436 p.

S

SAINCLIVIER J., 1989 : *La Bretagne de 1939 à nos jours*, Rennes, Ouest-France, 499 p.

SAINCLIVIER J., 2004a : « Jacistes et renouveau politique et syndical de 1945 à la fin dans années 1970 dans l'Ouest », in WACHE B., *Militants catholiques de l'Ouest : De l'action religieuse aux nouveaux militantismes XIXe-XXe siècle*, PUR, p. 105-119.

SAINCLIVIER J., 2004b : « Du CELIB à la région Bretagne : réussite et limites d'une affirmation identitaire », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest. Anjou. Maine. Poitou-Charente. Touraine*, 111-4, p. 103-116.

SALLES D., 2006 : *Les défis de l'environnement : Démocratie et efficacité*, Paris, Editions Syllepse, 250 p.

SALLES D., 2009 : « Environnement : la gouvernance par la responsabilité ? », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Hors série 6.

SAUVE L., 1994 : *Pour une éducation relative à l'environnement*, Montréal/Paris, Edition Guerin/Eska.

SAUVE L., 2000 : « L'éducation relative à l'environnement et la perspective du développement durable », in ZIACA Y., *L'éducation relative à l'environnement pour le 21e siècle. Éléments de débat et perspectives en vue d'un forum permanent*, Grèce, POLIS – International Network in Environmental Education, p. 23-27.

SAUVE L., 2002 : « L'éducation relative à l'environnement : possibilités et contraintes », *Connexion, La revue d'éducation scientifique, technologique et environnementale de l'UNESCO*, XXVII, 1/2, p. 1-4.

SAUVE L., 2006 : « Complexité et diversité du champ de l'éducation relative à l'environnement », *Chemin de traverse*, 3, p. 51-62.

SAUVE L., 2007 : « L'éducation relative à l'environnement et la globalisation : enjeux curriculaires et pédagogiques », *Éducation relative à l'environnement : Regards - Recherches - Réflexions*, 6, p. 13-28.

SAUVE L., 2008 : « L'équivoque du développement durable », *Chemin de traverse - Revue transdisciplinaire en éducation à l'environnement*, 4, p. 31-47.

- SAUVE L., 2011 : « La dimension politique de l'éducation relative à l'environnement – Un certain vertige [Éditorial] », *Éducation relative à l'environnement : Regards - Recherches - Réflexions*, 9, p. 7-21.
- SAUVÉ L., BERRYMAN T., BRUNELLE R., 2007 : « Three Decades of International Guidelines for Environment-Related Education: A Critical Hermeneutic of the United Nations Discourse », *Canadian Journal of Environmental Education (CJEE)*, 12, 1, p. 33-54.
- SAWICKI F., 2003 : « Le temps de l'engagement. A propos de l'institutionnalisation d'une association de défense de l'environnement », in LAGROYE J., *La politisation*, Paris, Belin, p. 123-146.
- SCOTT J., 1991 : *Social Network analysis*, Los Angeles, 201 p.
- SIGAUT O., 2010 : « L'éducation à l'environnement, entre politique et politiques publiques. », *Éducation relative à l'environnement - Regards, Recherches, Réflexions*, 9, p. 59-75.
- SIMMEL G., 2003 : *Sociologie, étude sur les formes de la socialisation*, PUF.
- SIMON H.A., 1973 : « The structure of ill structured problems », *Artificial Intelligence*, 4, 3-4, p. 181-201.
- SIMONNEAUX L., 2008 : « L'enseignement des questions socialement vives et l'éducation au développement durable », *Pour*, 3, 198, p. 179-185.
- SOULE B., 2007 : « Observation participante ou participation observante? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales », *Recherches qualitatives*, 27.
- SPAARGAREN G., 2000 : « Ecological modernization theory and domestic consumption », *Journal of Environmental Policy and Planning*, 2, 4, p. 323-335.
- SPANOU C., 1991 : *Fonctionnaires et militants: étude des rapports entre l'administration et les nouveaux mouvements sociaux*, L'Harmattan, Paris, Editions L'Harmattan, 320 p.
- SPECTOR M., KITSUSE J., 2009 : *Constructing Social Problems*, Library of Congress, 183 p.
- STEBE J.-M., 2012 : « La médiation sociale au cœur de la « crise urbaine » », *Informations sociales*, 170, p. 82-88.
- STOETZEL J., 1978 : *La psychologie sociale*, Paris, Flammarion.

T

- TAULELLE F., 2009 : « Une lecture de la politique d'aménagement du territoire à travers les zonages et les pôles », in JEAN Y., VANIER M., *La France : Aménager les territoires*, Paris, Armand Colin, p. 256-276.
- TAVERNIER Y., MENDRAS H., 1962 : « Les manifestations de juin 1961 ». *Revue française de science politique*, 12^e année, n°3, p. 647-671.

- TCHERNONOG V., 2012 : « Le secteur associatif et son financement », *Informations sociales*, 172, p. 11-18.
- TELLIER T., 2010 : « La vie sociale dans les grands ensembles ou l'exigence de nouveaux cadres territorialisés de l'animation », in TETARD F., BARRIOLADE D., BROUSSELLE V., EGRET J.-P., *Cadres de jeunesse et d'éducation populaire 1918-1971*, Paris, La Documentation française, p. 289-296.
- TETARD F., 1996 : « L'éducation populaire : l'histoire d'un rattachement manqué », in COMITE D'HISTOIRE DU MINISTERE DE LA CULTURE, *Les affaires culturelles au temps d'André Malraux 1959-1969*, Paris, La Documentation Française, p. 153-172.
- THEYS J., 1993 : « Prospective de l'environnement: la nature est-elle gouvernable? », *Espaces et sociétés*, 71, p. 45-68.
- THEYS J., 2002 : « L'approche territoriale du " développement durable ", condition d'une prise en compte de sa dimension sociale », *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, Dossier 1.
- THEYS J., 2003 : « La Gouvernance, entre innovation et impuissance », *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, Dossier 2.
- THEYS J., KALAORA B., 1992 : *La terre outragée. Les experts sont formels !*, Paris, Editions Autrement, 270 p.
- THIN D., 1998 : *Quartiers populaires, l'école et les familles*, Lyon, PUL, 290 p.
- THOENIG J.-C., DURAN P., 1996 : « L'État et la gestion publique territoriale », *Revue française de science politique*, 46, 4, p. 580-623.
- TOULIER B., 2008 : « Les colonies de vacances en France, quelle architecture ? », *In Situ. Revue des patrimoines*, 9.
- TOUPET J., 2015 : « De l'animation rurale à l'éducation environnementale », *Norois*, 234, p. 29-46.
- TRAÏNI C. (DIR.), 2009 : *Emotions... mobilisation!*, Paris, Presses de Sciences Po, 300 p.
- TRAÏNI C. 2011 : « Les émotions de la cause animale », *Politix*, 93, p. 69-92.
- TRAÏNI C. 2015 : *Emotions et expertises : Les modes de coordination des actions collectives*, Rennes, PUR, 204 p.
- TRAÏNI C., SIMEANT J., 2009 : « Pourquoi et comment sensibiliser à la cause ? », in TRAÏNI C., *Emotions... mobilisation!*, Paris, Presses de Sciences Po (coll. Sociétés en mouvement), p. 11-30.
- TREPOS J.-Y., 1996 : *La sociologie de l'expertise*, Paris, PUF, 127 p.
- TROGER V., 1999 : « De l'éducation populaire à la formation professionnelle, l'action de "peuple et culture" », *Sociétés contemporaines*, 35, p. 19-42.

U

UNESCO, 2015 : *Repenser l'éducation: vers un bien commun mondial?*, Unesco, Paris.

V

VAN TILBEURGH V., 2007 : *La mer d'Iroise, négociations sur le principe de protection*, PUR, Rennes, p. 221.

VAN TILBEURGH V., 2014 : *Négocier la nature. Les dispositifs environnementaux comme situations dialogiques de négociation*, Mémoire d'Habilitation à Diriger les Recherches, Université Rennes 2, Rennes, 245 p.

VAN TILBEURGH V., UDO N., ATLAN A., 2016 : « *L' enrôlement des acteurs dans les dispositifs de gestion : Lutter contre l'ajonc dans les espaces protégés de La Réunion* », Colloque ENGEES - « Aborder les problèmes d'environnement comme des situations de gestion ? », Strasbourg.

VAN TILBEURGH V., COZLER Y.L., DISENHAUS C., 2008 : « *La durabilité des exploitations laitières : rôle du territoire dans leur fonctionnement en Ile-et-Vilaine* », *Géocarrefour*, 2008, 83, p. 235-244.

VERNEUIL Y., DUCEUX, 2014 : « *La "mouvance Jeunesse et Sport" : une identité collective particulière ?* », in FROISSART T., VERNEUIL Y., *Éducation nationale, Jeunesse et Sport : territoires en conflits ?*, Armand Colin, p. 133-150.

VESCHAMBRE V., 2007 : « *Patrimoine : un objet révélateur des évolutions de la géographie et de sa place dans les sciences sociales* », *Annales de géographie*, 656, p. 361-381.

VESCHAMBRE V., SECHET R., 2004 : *Penser et faire la géographie sociale : Contributions à une épistémologie de la géographie sociale*, Rennes, PUR, 397 p.

VILLALBA B., 2009 : « *Comment sensibiliser sans désespérer... ? Stratégies d'appropriation du développement durable par la Fédération des Centres Sociaux du Nord* », in VILLALBA B., *Appropriations du développement durable : Emergences, diffusions, traductions*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, p. 305-340.

VILLEMAGNE C., 2008 : « *Regard sur l'éducation relative à l'environnement des adultes* », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Volume 8 Numéro 1.

VIMAL R., 2010 : *Des aires protégées aux réseaux écologiques: science, technique et participation pour penser collectivement la durabilité des territoires*, Université de Montpellier II, Montpellier, 312 p.

- VINCENT G., 1980 : *L'école primaire française: étude sociologique*, Lyon, Maison des Sciences de l'Homme, 344 p.
- VINCENT G., 1994 : *L'éducation prisonnière de la forme scolaire ? Scolarisation et socialisation dans les sociétés industrielles*, Lyon, PUL, 227 p.
- VIVIEN F.-D., 2005 : *Le développement soutenable*, Paris, La Découverte, 128 p.
- VRIGNON A., 2012 : « Écologie et politique dans les années 1970 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 113, p. 179-190.

W

- WACHEUX F., 1996 : *Méthodes qualitatives et recherche en gestion*, Paris, Economica, 296 p.
- WACQUANT L., 2002 : *Corps et âme : carnets ethnographiques d'un apprenti boxeur*, 2e édition revue et augmentée. Marseille, Agone, 286 p.
- WALKER B., HOLLING C.S., CARPENTER S., KINZIG A., 2004 : « Resilience, Adaptability and Transformability in Social-ecological Systems », *Ecology and Society*, 9, 2.
- WALSH I., RENAUD A., 2010 : « La théorie de la traduction revisitée ou la conduite du changement traduit. Application à un cas de fusion-acquisition nécessitant un changement de Système d'Information », *Management & Avenir*, 39, p. 283-302.
- WASSERMAN S., FAUST K., 1994 : *Social network analysis : methods and applications*, Cambridge University Press.
- WATTS D.J., 2003 : *Six Degrees: The Science of a Connected Age*, Reprint edition, New York, W. W. Norton & Company, 384 p.
- WEBER M., 1971 : *Economie et société, tome 1 : Les Catégories de la sociologie*, Nouvelle, Paris, Plon, 410 p.
- WEISBEIN J., 2001 : « Le militant et l'expert : les associations civiques face au système politique européen », *Politique européenne*, 4, p. 105-118.
- WOESSNER R., 2009 : *La France : aménager les territoires*, Paris, Armand Colin, 288 p.

Z

- ZELEM M.C., 2010 : *Politique de maîtrise de la demande d'énergie et résistances au changement : Une approche socio-anthropologique*, Paris, Editions L'Harmattan, 323 p.

TABLE DES DOCUMENTS

Liste des encadrés

Encadré n° 1 : Le dispositif CIFRE.....	30
Encadré n° 2 : Les dates-clés de l'organisation légumière dans le nord du Finistère	135
Encadré n° 3: L'évolution de l'action de la « Société pour l'Etude et la Protection de la Nature » (SEPNB).....	146
Encadré n° 4 : L'évolution de l'action de « l'Association pour la Protection et la Promotion du Saumon en Bretagne » (APPSB).....	147
Encadré n° 5: Le processus de patrimonialisation au sein du PNRA.....	156
Encadré n° 6: Les Foyers Ruraux.....	179
Encadré n° 7: les Mille Clubs.....	198
Encadré n° 8: Les classes de mer dans le Finistère	203
Encadré n° 9: Récit d'une des premières randonnées fluviales du Finistère	222
Encadré n° 10: L'animation rurale à l'ULAMIR de Lanmeur.....	240
Encadré n° 11 : Maison éclésiastique du Gwaker sur la rivière de l'Aulne à Châteauneuf du Faou.....	253
Encadré n° 12: La « Base du Douron », ancienne école communale à Plouégat-Guérand, en 1991.....	255
Encadré n° 13: L'approche de la pédagogie dans le réseau Ecole et Nature	264
Encadré n° 14: Historique des actions menées par l'ULAMIR – CPIE dans la vallée du Douron.....	312
Encadré n° 15: Les objectifs généraux de la TVB	351
Encadré n° 16: Les composantes biophysiques de la Trame Verte et Bleue	352
Encadré n° 17 : Le projet « Cédez le passage à la nature » du CPIE Val de Vilaine (2011). 378	

Liste des figures

Figure n° 1 : Le territoire d'action du CPIE de Morlaix	18
Figure n° 2 : Le réseau des CPIE en France.....	21
Figure n° 3 : Plan schématique de la thèse.....	34
Figure n° 4 : Les quatre mécanismes de la réforme environnementale selon F.H. Buttel	45
Figure n° 5 : La production des énoncés environnementaux globaux depuis 30 ans.....	47
Figure n° 6 : Les grandes étapes de l'institutionnalisation de l'Education à l'Environnement à l'échelle internationale	51
Figure n° 7 : Les étapes de l'intégration de l'Education à l'Environnement dans le système scolaire français.....	55
Figure n° 8 : La différence entre liens faibles et liens forts	78
Figure n° 9 : Organisation multi-niveaux de l'ULAMIR-CPIE.....	81
Figure n° 10 : Les dispositifs de sensibilisation comme médiateurs entre les échelles d'action	96
Figure n° 11 : Le cadre d'analyse de la thèse.....	101
Figure n° 12 : Temps des missions professionnelles et temps de l'enquête	106
Figure n° 13 : Le réseau d'acteurs étudié et ses différentes échelles d'organisation	114
Figure n° 14 : Les contextes d'émergence d'un réseau local d'Education à l'Environnement	128
Figure n° 15 : Le périmètre du PNRA en 1968 (en hachuré sur la carte)	155
Figure n° 16: Centres d'accueil de colonies de vacances à Plougasnou (Finistère)	175
Figure n° 17: Les ULAMIR du Finistère (1974 – 2017).....	202

Figure n° 18: Le réseau multiniveaux des ULAMIR	208
Figure n° 19: Prise de fonctions de l'animatrice de l'ULAMIR du canton de Lanmeur	213
Figure n° 20: Le renouveau de l'animation rurale avec les ULAMIR.....	217
Figure n° 21: La création d'une bibliothèque cantonale (ULAMIR de Lanmeur).....	218
Figure n° 22: La création d'une pièce de théâtre en hommage à Tanguy Prigent, natif du canton (ULAMIR de Lanmeur).....	219
Figure n° 23: Affiche annonçant les dates du cinéma itinérant sur le canton de Lanmeur ...	220
Figure n° 24: Randonnée itinérante à vélo organisée par l'ULAMIR de Lanmeur	223
Figure n° 25: Opération de nettoyage de la rivière du Douiron organisé par la Commission Plein-Air de l'ULAMIR de Lanmeur	225
Figure n° 26: Rénovation et construction de canoë-kayaks	226
Figure n° 27 : Encart annonçant la tenue d'une formation à destination des bénévoles d'associations locales	227
Figure n° 28: Les acteurs centraux dans le réseau d'animation rurale des années 1970.....	231
Figure n° 29: Chantier de jeunes. Restauration de maisons communales à Ploudalmézeau. 250	
Figure n° 30: Les rencontres nationales d'Ecole et Nature organisées à Groix en 1994	265
Figure n° 31: Programme-type des rencontres Ecole et Nature, ici en 2015 à Gennes	266
Figure n° 32: Une centaine d'animateurs et institutionnels célèbrent la création du REEB en 1992	269
Figure n° 33: La création du REEB en 1992.....	270
Figure n° 34: Exposition et maquette de bassin-versant réalisée au sein d'un centre d'accueil (1998)	272
Figure n° 35: Outil pédagogique « Rouletaboule ».....	274
Figure n° 36: Brochure des séjours de vacances en breton proposés par l'UBAPAR	293
Figure n° 37: Extrait de la brochure UBAPAR (été 2016)	294
Figure n° 38: Extrait de la plaquette de présentation du sac à dos « Sortir ».....	295
Figure n° 39: Le bassin-versant du Douiron	306
Figure n° 40: Réunion de travail dans le cadre du projet « Douiron, vallée nature », 2000. ...	308
Figure n° 41: Brochure de présentation des compétences des CPIE bretons en matière de développement durable	316
Figure n° 42: Orientations et objectifs de la Stratégie Nationale pour la biodiversité (2011-2020).....	342
Figure n° 43: Les échelles d'application du dispositif TVB	356
Figure n° 44 : L'élaboration du SRCE, chronologie et gouvernance.....	362
Figure n° 45 : « Annabelle la coccinelle » présentée sur un stand de sensibilisation à la biodiversité (marché de Locquirec (29) – Août 2012).....	374
Figure n° 46: Gribouille, la grenouille en résine	376
Figure n° 47: Exemple de panneau de signalisation fictif.....	377
Figure n° 48: Logo du dispositif « un carré pour la biodiversité »	379
Figure n° 49: Le plan d'action Stratégique (PAS) du SRCE	393
Figure n° 50: Le SRCE de Bretagne	395
Figure n° 51 : La révision du PLU dans le Pays de Morlaix.....	407
Figure n° 52: Communes du Pays de Morlaix touchées par les différents dispositifs de sensibilisation	403
Figure n° 53: Formation à la lecture de paysage avec l'animateur du CPIE Sèvres et Bocage	406
Figure n° 54 : Gribouille la grenouille	418
Figure n° 55 : Gribouille la grenouille	418
Figure n° 56 : Article de presse.....	420
Figure n° 57: Article de presse.....	421

Figure n° 58 : Panneaux de signalisation de la biodiversité.....	422
Figure n° 59 : « Carrés de la biodiversité ».....	424
Figure n° 60 : Exemple de programmes d'animation.....	427
Figure n° 61 : Intervention de l'ULAMIR-CPIE dans le cadre de la « Fête de la Nature » (Mai 2015).....	429

Liste des tableaux

Tableau n° 1 : Modèle de régulation croisée et gestion territorialisée.....	67
Tableau n° 2 : Typologie des Educations à l'Environnement.....	72
Tableau n° 3 : Les étapes du processus de traduction.....	92
Tableau n° 4 : Equipe salariée, secteurs d'intervention de l'ULAMIR-CPIE et contexte interpersonnel au début de la thèse en 2012.....	104
Tableau n° 5 : Entretiens réalisés sur l'évolution du réseau local d'Education à l'Environnement.....	117
Tableau n° 6 : Le suivi du dispositif TVB entre 2013 et 2015.....	120
Tableau n° 7 : Entretiens réalisés sur le dispositif TVB.....	121
Tableau n° 8 : Caractéristiques de la cogestion agricole.....	132
Tableau n° 9 : L'émergence de la nature à travers l'aménagement rural.....	150
Tableau n° 10: La territorialisation des PNR et des CPIE.....	165
Tableau n° 11: Missions de l'administration déconcentrée de Jeunesse et Sports.....	199
Tableau n° 12: Les missions des ULAMIR.....	229
Tableau n° 13: Les trois formes de légitimité selon Weber.....	233
Tableau n° 14: L'ULAMIR de Lanmeur entre 1974 et 1981.....	241
Tableau n° 15: L'ULAMIR de Lanmeur entre 1980 et 1999.....	282
Tableau n° 16: Caractéristiques principales des modèles de développement du réseau.....	330
Tableau n° 17 : Les documents méthodologiques produits par l'UNCPIE sur la TVB.....	359
Tableau n° 18: Le programme de formation de l'UNCPIE sur la TVB.....	370
Tableau n° 19: L'intéressement des élus par la construction d'un argumentaire.....	385
Tableau n° 20 : Etapes proposées par le formateur pour réaliser la lecture de paysage.....	413
Tableau n° 21 : Lieux et durée de l'installation de la grenouille et des panneaux de signalisation (année 2015).....	417
Tableau n° 22 : Surfaces soumises aux « Carrés de la biodiversité » en collectivités.....	425

TABLE DES MATIERES

Remerciements.....	5
Sommaire	7
Liste des sigles	9
Introduction générale	11
Préambule : du terrain à la thèse	15
Parcours de formation	15
Saisir le changement : la mise en tension des échelles	15
S’ancrer dans le proche : le choix du développement local	16
D’un stage professionnel à un sujet de recherche	18
La découverte d’un « monde » et d’un « milieu ».....	19
Les constats de départ.....	19
Questionner la mobilisation sociale dans le contexte de l’action d’un réseau d’acteurs en Education à l’Environnement en Bretagne	24
<i>Axes de questionnement et orientations d’ensemble</i>	<i>24</i>
La situation générale du changement socio-environnemental.....	24
La traduction pour comprendre l’inscription locale des dispositifs publics.....	26
Positionnement de recherche	28
Une approche située des mobilisations sociales autour de l’environnement	28
Une approche socio-historique d’un réseau d’acteurs	28
<i>Les conditions de réalisation de la thèse : une recherche en convention CIFRE.....</i>	<i>29</i>
Apports et limites de la thèse.....	31
<i>Plan de la thèse</i>	<i>32</i>
Partie 1 : de la naissance d’une recherche aux origines d’un réseau d’acteurs	32
<i>Partie 2 : de l’animation rurale à l’éducation environnementale, la trajectoire du réseau finistérien des ULAMIR (1974-2017)</i>	<i>33</i>
<i>Partie 3 : « Opération traduction » : de la biodiversité à une grenouille en résine sur un rond-point</i>	<i>33</i>
1^{ère} partie. De la naissance d’une recherche aux origines d’un réseau d’acteurs.....	35
Chapitre 1. « Eduquer à l’environnement » : relier un champ d’action à des réseaux d’acteurs	39
1. L’EDUCATION A L’ENVIRONNEMENT OU L’EMERGENCE D’UN FAISCEAU DE MOBILISATIONS.....	41
1.1. L’évolution des rapports sociaux à l’environnement	42
<i>La prise en compte de l’impact anthropique par le politique.....</i>	<i>42</i>
<i>Les énoncés environnementaux globaux</i>	<i>45</i>
<i>L’institutionnalisation internationale des discours éducatifs sur l’environnement.....</i>	<i>48</i>
1.2. Les voies de diffusion d’un référentiel éducatif : entre actions publique et collective.....	51

<i>L'application de l'Education à l'Environnement dans le système scolaire français</i>	52
<i>Les « éducations à » ou la mise en évidence des limites de la forme scolaire</i>	56
1.3. L'Education à l'Environnement dans des configurations territorialisées d'acteurs	59
<i>L'Education à l'Environnement dans les organisations environnementalistes</i>	60
<i>L'Education à l'Environnement dans le mouvement d'Education Populaire</i>	62
2. MOBILISER POUR CHANGER	65
2.1. Promouvoir le changement	65
<i>La conduite du changement environnemental et l'ouverture du processus démocratique</i>	65
<i>Le changement environnemental à l'épreuve des réseaux locaux</i>	69
2.2. L'analyse d'une configuration d'acteurs par la théorie des réseaux	73
<i>Le réseau, modèle d'action et cadre d'analyse</i>	74
<i>Une approche qualitative des réseaux</i>	76
<i>Des avantages structuraux ou comment construire les différences</i>	77
<i>Le réseau dans le monde : l'approche multi-niveaux</i>	80
Chapitre 2. Etudier les pratiques d'un réseau d'acteurs en Education à l'Environnement : la mobilisation comme enjeu de l'action	83
1. TRADUIRE POUR MOBILISER	86
1.1. Reconsidérer les réseaux d'acteurs	87
<i>L'enjeu de la construction d'un monde commun</i>	87
<i>Les étapes du processus de traduction</i>	89
1.2. La traduction dans le réseau d'acteurs étudié	93
<i>Les caractéristiques générales d'un dispositif</i>	93
<i>Enrôler pour préserver la biodiversité: d'un dispositif expert à des dispositifs de sensibilisation</i>	95
2. LA MOBILISATION ENVIRONNEMENTALE ET LA TRAJECTOIRE D'UN RESEAU LOCAL	98
2.1. Problématique et axes de questionnement	98
2.2. Hypothèse	99
2.3. La mise en perspective historique comme modèle d'analyse	100
3. LE TRAVAIL DE TERRAIN	102
3.1. La participation au cœur de l'enquête : cadre et condition de la thèse	103
<i>La CIFRE en contexte associatif : une histoire de petits arrangements instrumentaux</i>	103
<i>Enquêter en situation professionnelle: conditions de l'échange, malentendus et frustrations</i>	108
<i>S'engager dans l'observation</i>	109
3.2. La reconstitution de la trajectoire du réseau : une enquête inductive	111
<i>A la recherche du « bon » sujet</i>	111
<i>Archives et enquêtes documentaires</i>	114
<i>Les entretiens</i>	116
3.3. Enquêter sur la mobilisation dans des dispositifs	117
<i>La « Trame Verte et Bleue », un terrain « du présent » pour la comparaison historique</i>	118
<i>Suivi de réunions et groupes de travail</i>	119
<i>La réalisation d'entretiens</i>	120
3.4. Pratiquer la participation observante en CIFRE : quelle leçon de l'expérience ?	121

Chapitre 3. Les contextes d'élaboration d'un réseau local d'Education à l'Environnement (1950-1970)	125
1. LES MUTATIONS AGRICOLES	128
1.1 La modernisation agricole en France	129
<i>Les politiques de modernisation agricole</i>	129
<i>Le système de cogestion agricole</i>	131
1.2. La modernisation agricole en Bretagne	132
<i>Les mobilisations paysannes du Finistère</i>	133
<i>La construction du modèle agricole breton</i>	137
<i>La dynamique de développement régional</i>	139
<i>Les conséquences de la modernisation agricole sur les sociétés locales</i>	142
2. LES MOBILISATIONS ENVIRONNEMENTALES	144
2.1. Du développement économique à la question environnementale	145
<i>La remise en cause d'un modèle de développement moderniste</i>	145
<i>La remise en cause d'une politique d'aménagement du territoire</i>	147
<i>L'évolution de la place de la nature dans l'aménagement rural</i>	149
2.2 La revitalisation de l'espace rural par des politiques publiques éco-orientées	151
<i>La politique des Parcs Naturels Régionaux et le processus de patrimonialisation</i>	151
<i>Le Parc Naturel Régional d'Armorique (PNRA)</i>	153
<i>Les Centres Permanents d'Initiation à l'Environnement (CPIE) et la construction des liens ville campagne</i>	158
<i>Les CPIE en Bretagne</i>	163
<i>La légitimation des dispositifs et la construction d'un espace local</i>	165
3. LE CONTEXTE DE L'ANIMATION SOCIALE ET CULTURELLE	167
3.1. L'héritage de l'Education Populaire	167
<i>L'éducation de la jeunesse dans la nature</i>	167
<i>La dimension culturelle et professionnelle de l'Education Populaire</i>	169
<i>Le modèle d'une animation urbaine</i>	171
3.2. Le développement d'un mouvement d'animation rurale	173
<i>Les politiques publiques autour du plein-air</i>	173
<i>L'animation dans les zones rurales du Finistère</i>	177
 1^{ère} partie. Conclusion : Pour une analyse des étapes de transformation du réseau local	 183
 2^{ème} partie. La trajectoire du réseau finistérien des ULAMIR (1974- 2017)	 187
 Chapitre 4. L'émergence d'un réseau d'animation rurale (1970-1980)	 191
1. LE FONCTIONNEMENT DU RESEAU	193
1.1 L'organisation du réseau au niveau départemental	194
<i>L'évolution des structures d'animation de la vie locale</i>	194
<i>Le rôle de l'administration de Jeunesse et Sport</i>	196
<i>La Direction Départementale Jeunesse et Sport du Finistère (DDJS 29)</i>	199
<i>Le rôle des enseignants</i>	203

1.2. Les caractéristiques des ULAMIR	204
<i>Les principes de fonctionnement des ULAMIR</i>	<i>204</i>
<i>Le rôle des réseaux nationaux d'éducation populaire dans le développement du réseau.....</i>	<i>206</i>
1.3. Les formes d'engagement dans le réseau	208
<i>L'engagement de l'inspecteur départemental</i>	<i>208</i>
<i>L'engagement des animateurs</i>	<i>210</i>
<i>Les réflexions sur la déontologie ou les prémisses d'une identité professionnelle</i>	<i>214</i>
2. LES ACTIVITES DU RESEAU.....	215
2.1. Les actions d'animation	215
<i>Les activités socioculturelles et de loisirs</i>	<i>217</i>
<i>Les activités de plein-air</i>	<i>221</i>
<i>Les formations des responsables associatifs.....</i>	<i>227</i>
<i>Les services mis à disposition du tissu associatif</i>	<i>228</i>
2.2. Un réseau pionnier et charismatique de développement local	230
<i>L'accumulation et le partage des ressources dans le réseau</i>	<i>230</i>
<i>La légitimité du réseau</i>	<i>232</i>
<i>Charisme et innovation : la production d'activités inédites dans le milieu rural finistérien</i>	<i>234</i>
<i>La construction d'une relation émotionnelle à la nature et d'un attachement au territoire</i>	<i>235</i>
Chapitre 5. La professionnalisation du réseau vers la pédagogie environnementale (1980-2000)	243
1. L'ANCRAGE TERRITORIAL DU RESEAU	245
1.1. L'organisation du réseau au niveau régional.....	245
<i>La décentralisation</i>	<i>245</i>
<i>La création de l'Union Bretonne d'Animation des Pays Ruraux (UBAPAR)</i>	<i>247</i>
1.2. Les équipements d'accueil.....	248
<i>Les camps-chantiers.....</i>	<i>248</i>
<i>L'évolution des centres de colonies de vacances</i>	<i>251</i>
<i>Les centres d'accueil dans le Finistère.....</i>	<i>252</i>
<i>La revitalisation de l'économie locale</i>	<i>256</i>
2. LA MONTEE EN COMPETENCES DU RESEAU	258
2.1. La formalisation du métier « d'animateur-nature »	258
<i>La reconfiguration des administrations et des réseaux locaux</i>	<i>258</i>
<i>L'évolution de la politique de formation.....</i>	<i>260</i>
2.2. Le développement de la pédagogie environnementale	261
<i>Auto-formation et co-formation au sein du réseau d'acteurs.....</i>	<i>261</i>
<i>Le rôle d' « Ecole et Nature » dans la structuration du réseau</i>	<i>263</i>
<i>La création du Réseau d'Education à l'Environnement de Bretagne (REEB)</i>	<i>267</i>
2.3. L'élaboration et la diffusion d'outils pédagogiques	271
<i>L'évolution des conditions de travail des professionnels</i>	<i>271</i>
<i>Les injonctions publiques</i>	<i>272</i>
<i>L'animateur-expert.....</i>	<i>276</i>
3. LA PROFESSIONNALISATION DU RESEAU.....	277
3.1. Le processus de professionnalisation.....	277

3.2. L'institutionnalisation de l'Education à l'Environnement dans les pratiques de l'ULAMIR de Lanmeur..... 278

Chapitre 6. La gestion de dispositifs publics éco-orientés (2000 – 2017) 285

1. LES CHANGEMENTS D'ORIENTATION DU RESEAU..... 287

1.1. Les transformations organisationnelles 287

La reconfiguration des politiques publiques.....287

Les reconfigurations de l'UBAPAR et du REEB.....290

1.2. De l'ULAMIR de Lanmeur au CPIE Pays de Morlaix-Trégor 297

La labellisation, un changement de statut.....297

La rationalisation de l'action et l'encadrement managérial du travail.....301

2. LA GESTION ENVIRONNEMENTALE DE L'ULAMIR-CPIE 302

2.1. L'émergence du modèle gestionnaire..... 303

Les caractéristiques de la rationalité gestionnaire.....303

La formalisation d'indicateurs.....303

2.2. Les actions de gestion de l'ULAMIR-CPIE appliquées au milieu naturel : l'exemple du Douron 305

L'intervention publique sur la vallée du Douron.....305

Le Contrat Nature et la mise en place d'indicateurs de gestion.....309

2.3. Les dispositifs de développement durable : une ressource supplémentaire .. 312

2.4. Un métier en tensions..... 317

La montée en compétences des professionnels.....317

Les formes de résistances au cadre gestionnaire.....320

2ème partie. Conclusion : De l'émancipation de ruraux à celle des milieux naturels 327

3ème partie. « Opération traduction » : de la biodiversité à une grenouille en résine sur un rond-point 330

Chapitre 7. La mobilisation de l'ULAMIR-CPIE dans le dispositif « Trame Verte et Bleue » 337

1. LA CONSTRUCTION DU LIEN ENTRE LE DISPOSITIF TVB ET L'ULAMIR-CPIE 339

1.1. La problématisation de la biodiversité par l'ULAMIR-CPIE et son réseau..... 339

La mise en forme d'un gouvernement de la biodiversité.....340

L'UNCPIC et la biodiversité.....343

L'ULAMIR-CPIE et la biodiversité.....347

1.2. Les caractéristiques techniques de la TVB 348

La TVB comme expression d'un nouvel ordre socio-écologique.....349

Les composantes biophysiques du dispositif TVB.....351

La spatialisation et la règlementation du dispositif.....352

1.3. L'implication de l'ULAMIR-CPIE dans la politique de la TVB..... 356

Les relations avec le SRCE.....357

Les relations avec les scientifiques.....363

<i>La convergence des attentes.....</i>	366
<i>La montée en compétences de l'ULAMIR-CPIE par la formation</i>	366
2. LA TRANSFORMATION DE LA BIODIVERSITE EN PROJET	371
2.1. Les dispositifs locaux de sensibilisation à la TVB.....	371
<i>Construire l'adhésion à une politique publique nationale.....</i>	371
<i>Gribouille la grenouille et les panneaux de sensibilisation</i>	372
<i>Le « carré de la biodiversité »</i>	379
<i>Les interventions dans les conseils municipaux.....</i>	382
<i>Les animations auprès du « grand public »</i>	386
<i>Le travail de sensibilisation</i>	388
2.2. Le projet régional entre l'INRA et l'URCPIE.....	389
<i>Les discussions entre les CPIE bretons</i>	389
<i>Les discussions avec l'administration régionale.....</i>	390
<i>Les discussions avec les représentants de l'agriculture et de l'eau</i>	397
3. CONCLUSION : LA CONSTITUTION D'UN RESEAU AUTOUR DE LA TVB	400
Chapitre 8. La traduction locale de la « Trame Verte et Bleue ».....	403
1. INTERESSER LES ACTEURS LOCAUX A LA TVB	405
1.1. Les élus et la TVB	405
<i>Le choix des communes pour l'installation des dispositifs de sensibilisation.....</i>	405
<i>Le contenu des interventions auprès des élus</i>	409
1.2. Les habitants et la TVB.....	415
<i>La grenouille et les panneaux de signalisation.....</i>	416
<i>Les carrés de la biodiversité</i>	453
<i>Les animations.....</i>	425
2. MOBILISER LES ACTEURS LOCAUX A LA TVB	429
2.1. Un enrôlement inabouti, une mobilisation distanciée	430
<i>Le manque d'engagement des élus.....</i>	430
<i>La mobilisation invisible des habitants.....</i>	432
<i>Et la biodiversité dans tout ça ?</i>	433
2.2. Retour sur le processus de traduction	434
<i>La traduction comme processus de négociation</i>	435
<i>L'ancrage du dispositif dans le quotidien des individus.....</i>	437
<i>L'articulation des registres de connaissances et les résistances</i>	442
<i>L'intervention par la médiation</i>	445
3ème partie. Conclusion : La médiation pour construire les dynamiques collectives locales autour de l'environnement.....	451
Conclusion générale	455
Annexes	467
Bibliographie.....	491
Table des documents	525
Table des matières.....	529

Résumé - Abstract

Les traducteurs du changement : de l'intégration des jeunes ruraux à la gestion de la nature.

Les formes de l'Education à l'Environnement au sein de l'ULAMIR-CPIE du Pays de Morlaix
(1974 – 2017)

L'objectif de la thèse est d'analyser, selon une perspective socio-historique, les pratiques d'une coordination d'acteurs spécialisée dans la pédagogie environnementale pour appliquer localement des dispositifs publics éco-orientés. Cette coordination d'acteurs est étudiée comme un réseau à partir duquel des actions de sensibilisation sont opérées afin de rendre la mobilisation autour de ces dispositifs plus efficace. La réflexion s'appuie sur des enquêtes de terrain effectuées dans le Finistère autour, plus particulièrement, de l'action du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) de Morlaix. L'hypothèse de ce travail est qu'il existe un lien entre l'héritage professionnel de ce réseau d'acteurs et ses pratiques actuelles. Le premier niveau d'analyse explore le processus par lequel ce réseau, fondé sur l'éveil socioculturel des jeunes ruraux, se transforme, jusqu'à élaborer des actions de gestion sur les milieux naturels. Le deuxième niveau d'analyse concerne la traduction dans le territoire local d'un dispositif public de gestion de la biodiversité, la « Trame Verte et Bleue ». L'étude de cette traduction met en évidence que ce sont moins les dimensions écologiques contenues dans le dispositif que le dialogue et le lien social qui sont recherchés dans la redéfinition environnementale de l'aménagement local. La thèse montre que si, en quarante années d'existence, le CPIE se transforme significativement autour de l'objet de son action, ses pratiques de médiation continuent d'intégrer le territoire local et ses habitants dans des configurations sociopolitiques plus globales, comme c'était le cas auparavant. Plus largement, cette recherche contribue à mieux comprendre, à la fois, la façon dont un réseau d'acteurs parvient à continuellement se reconfigurer en fonction d'une succession de contextes et le rôle qu'il joue dans la territorialisation de l'action publique environnementale.

Mots-clés : réseau, éducation populaire, éducation à l'environnement, biodiversité, dispositif, gestion traduction, médiation.

The translators of change: from the integration of rural young to the management of nature.

The forms of Environmental Education within the ULAMIR-CPIE of the Morlaix countryside
(1974 – 2017)

This thesis aims, from a social and historical perspective, at analyzing a coordination of stakeholders dedicated to environmental education, to the local implementation of ecological-oriented public measures. This coordination of stakeholders is studied as a network from which awareness actions are carried out, in order to make the social mobilisation around these measures more efficient. The reflection is based on a field survey conducted in Finistère (France) around, in particular, the action of the Permanent Center for Environmental Initiatives (CPIE) of Morlaix. The hypothesis of this work is based on the existence of a link between the professional legacy of this network and its current practices. The first level of analysis explores the process through which this network, grounded in sociocultural awakening of rural youth, transforms itself to the point of developing environmental management actions. The second level of analysis concerns the translation, in the local area, of a public device for managing biodiversity, named "Trame Verte et Bleue". The study of this translation highlights that it is not so much the ecological dimensions contained in the device that dialogue and social link that are pursued in redefining environmental patterns of local planning. The thesis shows that if, throughout more than forty years of existence, the CPIE changes significantly around the subject of its action, its practices of mediation continue to include the local territory and its inhabitants in broader socio-political configurations, as was formerly the case. More generally, this research contributes to better understand, at the same time, the way of a network stakeholders continuously reconfigures itself from a succession of contexts and the role it plays in the territorialisation of environmental public action.

Key words: network, popular education, environmental education, biodiversity, public device, management, actor-network theory, mediation.